

Le 15 août 1843.

Présents: M^{ons} le Rector Chappuis;
M. H. Honnard, Dufournet, de Fellenberg,
Ed. Secretan, Jündel, Wartmann.

Conférence académique.

Élèves du Gymnase
promus dans l'Académie;
1843.

M^{ons} le Rector annonce que la conférence académique s'est réunie le 10 août; M^{ons} fr. Secretan n'étant pas présent, remettra, à la prochaine séance, le procès-verbal.

Le 12 août, M^{ons} le Directeur de l'école transmet les noms des élèves de la première classe du Gymnase, promus, dans l'Académie, à la suite de leurs examens; ce sont:

- Comte Bippert, de Polochomas;
- Louis Bonjour, de Fécin;
- Louis Bugnon, de Bulles;
- Lug^e Dumartheyay, de Rolle;
- Louis Fumond, de Lovatens;
- Paul Janavel, des Vallées;
- Espe Halan, des Vallées;
- Ernest Noeller, de Lausanne;
- Abf. Torret, de Villeneuve;
- Comte Vétier, d'Yverdon;
- Lug^e Girardet, de Trilly.

Bibliothèque;
visite annuelle.

On nomme la commission chargée de la visite annuelle de la Bibliothèque; M^{ons} le recteur Chappuis et M^{ons} le pro-recteur Honnard sont désignés.

Ca

15 août 1843.

Chimie; achats.

On lit le rapport de M^r Secretan-Moivre, chargé de reconnaître les appareils et produits chimiques acquis de M^r de Fellenberg. Le rapport informe que tous les objets indiqués ont été vérifiés et sont déposés dans le cabinet de chimie; de plus que M^r le professeur Secretan a remis à M^r le profes^r de Fellenberg, contre un reçu, le bon de 450 fr. qui lui avait été confié.

Bibliothèque; allocation.

Sur la proposition de M^r le profes^r Desjournes, on demandera au conseil d'Etat, le solde de la somme allouée à la Bibliothèque cantonale, pour 1843. soit 600 fr.

Congrès scientifique italien.

Une lettre du 5 juillet, datée de Lucerne, fait connaître le lieu de réunion du congrès scientifique italien qui s'assemblera dans cette ville, le 10 sept^r prochain.

Examens.

Le 8 août, le conseil de l'Instruction publique prévient que M^r le pasteur Bridet et M^r Liba n'ont pas accepté leur nomination d'examinateurs; que le premier a été remplacé, pour l'examen de théologie pratique, par M^r le pasteur Trabu, et le second, pour la philosophie, par M^r Vulliamin.

Le 12 dit, que M^r Remier a été remplacé par M^r Vidon, pour la composition de Droit.

Le même jour que M^r Secretan-Moivre a été désigné pour remplacer M^r Moivre, économie politique.

Examen d'économie politique.

Après la lecture de cette lettre, M^r le recteur informe que M^r Melegari s'a présenté que la commission d'examen d'économie politique, ne s'est pas assemblée, M^r Grand ayant déclaré que des circonstances impérieuses ne lui permettaient pas de se présenter.

M^r Barbeyron, maître de gymnastique.

Le conseil de l'Instruction publique écrit le 12 août, que M^r Louis Barbeyron, de Farouge, a été nommé.

15 août 1843.

provisoirement pour une année, maître de l'école de gymnastique, il commença ses fonctions le 15 août.

Gages.

Le même fondit demanda, par lettre du même jour, des communications au sujet des gages à accorder aux étudiants. M^r le recteur a fait afficher un avis qui sera inséré dans les feuilles officielles; on répondra au fondit, quand on possédera les demandes des étudiants qui désirent la continuation des gages ou qui les sollicitent pour la première fois.

Bibliothèques; salles.

M^r le Directeur du collège, par lettre du 14. demande la clé de la grande salle de la Bibliothèque, dans laquelle se distribuent les prix. M^r le recteur a donné au bedeau, les ordres nécessaires.

M^r le Doyen Luedche; cession d'une créance.

M^r le professeur Luedche, par l'entremise de M^r le professeur Dufournet, prie l'Académie de lui délivrer une déclaration constatant que l'obligation hypothécaire de £ 800, au 4 1/2 %, due le 4 décembre 1815. entre Gabriel Agut, de Lutry, lui a été cédée le 24 octob. 1836. par le père de la Bibliothèque que on a vu la valeur. Cette déclaration sera expédiée à M^r le Doyen Luedche.

Cours de Droit romain.

M^r le recteur annonce que M^r Formez donnera un cours, à 3 h. par semaines, ayant pour titre: Exposition historique et dogmatique du droit civil romain, au lieu du premier cours proposé: Exposition systématique du droit civil Justinien, en comparaison constante avec le droit civil vaudois.

Baccalauréat; Externat.

M^r le pro-recteur Monnard lit le rapport de la commission chargée d'examiner la question relative au baccalauréat et à l'externat. Toutes les conclusions sont adoptées. (Voir le cop. de lettres, pag. 451 à 458. -)

Chimie; achats.

15 août 1843.

N^o le professeur de Pellenberg propose de faire quelques acquisitions au les 750 fr. qui restent à la disposition du laboratoire de chimie. 1^o s'achète pour 200 fr d'ustensiles en platine, deduction faite de 144 grammes de ce metal, hors d'usage, qui sera placé à 60 fr.

2^o s'achète le solde, soit 550 fr. à l'achat d'une collection de petits appareils et produits chimiques. L'academie approuvera cette demande d'un avis favorable. (V. le rap. d'act. p. 435.)

Brochures de l'academie de
Bruxelles.

N^o le recteur depose un pli, l'envoi de l'Academie royale de Bruxelles, comprenant:

des memoires couronnés,
des bulletins des seances academiques,
un annuaire de l'Academie.

L'Academie de Lausanne recevra, chaque année, un exemplaire de la dernier. Une lettre de remerciements accompagnera réception de ce don qui est remis à N^o le Bibliothécaire en chef.

Du 29 septembre 1843.

Recevois: N. N. le recteur Frappier,
Normande, Hoerog, Melegari, Ch. Sautan,
Wartmann.

Pétition des Etudiants;
Examen général.

N^o le recteur annonce qu'il a adressé au conseil de l'Instruction publique 1^o la réponse au mémoire des Etudiants relatif aux Lament, à laquelle il a ajouté, pour la littérature grecque, que si son élaboraait un nouveau règlement, il conviendrait peut être d'indiquer quelle classe d'auteurs on entend par cent de difficulté moyenne. 4. cop. d. let. p. 446.

Baccalauriat;
Externat.

2^o Le rapport sur le baccalauriat auquel il a ajouté qu'il serait peut être nécessaire, dans le but de mettre les diplômes suédois de bachelier et lettres, sur le même niveau que ceux de France, de demander des examens sur la géographie et sur les sciences physiques et mathématiques. 4. cop. d. let. p. 453.

Les additions faites par N^o le recteur sont approuvées.

Bibliothèque; bon.

Le 18 août le Département de l'Intérieur accorde un bon de 600 fr. pour solder de l'allocation en faveur de la Bibliothèque pendant 1843.

Examen général; Externat.

Le 30 août le conseil de l'Instruction publique réclame les rapports sur les externes et sur les examens des Etudiants; ils ont été expédiés.

Pages.

Quelques demandes de pages sont parvenues à N^o le recteur qui propose de renvoyer, à une séance plus nombreuse de mois de novembre, la délibération sur cet objet; ce qui est adopté.

29 sept 1843.

Elèves du Gymnase;
Corveon,
Rachat,
Reymond.

Le 21 août, M^r le Directeur du collège cantonal, transmet la demande de L^{rs} Jouvon et de Jul. Rochat, promu dans la première classe du Gymnase, tendant à obtenir la faculté de fréquenter les cours de l'Académie, comme le permet l'art. 25 de la loi. Ces jeunes gens, remplissant toutes les conditions exigées, sont admis à suivre les leçons académiques.

M^r le Directeur du collège, par lettre du 28 de ce mois, fait une demande analogue en faveur d'Ant^e Reymond. La date de la naissance de ce jeune homme n'étant pas suffisamment constatée, on l'a mis provisoirement à suivre les cours de l'Académie jusqu'à l'obtention de son acte de naissance qui justifie la condition d'âge.

Chimie; achats.

Le conseil de l'Instruction publique annonce le 1^{er} du courant que le conseil d'Etat a autorisé les achats proposés par M^r de Sellenberg, pour le Cabinet et le laboratoire de chimie, qui en a été donné à M^r le professeur.

Budget.

Le même jour, le même conseil fait connaître le chiffre alloué pour le service de l'Académie en 1844. il s'élève à fr. 22092. — on en prend note.

Chaires de Droit civil.

Le 20 du courant, le même conseil informe que le conseil d'Etat a décidé d'ouvrir, avec un terme de deux ans au moins, un concours pour une chaire de droit civil et de droit commercial vaudois, et de procédures civiles et commerciales.

Programmes 43-44.

Le même jour, le conseil de l'Instruction publique annonce que le programme des cours pour le semestre d'hiver 1843-44. a été communiqué au conseil d'Etat, qui a décidé de charger :

29 Sept 1843.

1^o M^r le doct^r Hollard, de donner un cours de Zoologie, pendant le semestre d'été 1843-44. moyennant une indemnité de 600fr.

2^o M^r Ed. Chavannes, d'enseigner la botanique, pendant 2 ans, avec une indemnité annuelle de 800fr.

3^o M^r Marquet, d'un cours de géométrie descriptive, pendant l'année académique 43-44; deux semestres, moyennant 800fr.

4^o M^r le juge Goltzky, de cours de droit civil vaudois, pendant la même année, avec une indemnité de 1000fr.

5^o M^r Faubier, de cours de droit romain, pendant la même année, moyennant 1000fr.

6^o M^r le prof^r Hübely, des leçons d'interprétation des auteurs latins, dans la faculté des lettres, pendant l'année académique 43-44. deux semestres, moyennant 600fr.

Il ajoute que les arrangements, pour l'enseignement de la zoologie, par M^r Hollard, ne préjugent rien pour l'avenir, qu'il est satisfait des applications données dans votre lettre du 20 juillet. Enfin qu'il a admis la répartition proposée dans votre lettre du 4 août, pour l'enseignement de M^r Fündel, à 3 leçons par semaine.

M^r le Rector a demandé à M. Ed. Chavannes, Hollard & Hübely les programmes de leurs cours:

M^r Chavannes a répondu qu'il donnerait les cours suivants:

- Semestre 1843-44. Organographie des végétaux cryptogames et phanérogames.
- 44. L'histoire des principaux systèmes de classification.
- Etude de quelques familles du règne végétal.

- 844-45. Physiologie végétale avec applications à l'agriculture, à l'art forestier et à la médecine.
- 45. Etude de quelques familles. Principes de géographie botanique et d'oryctologie. - Etude spéciale du règne végétal, dans le Canton de Vaud.

N^o Holland propose un cours d'anatomie et de physiologie comparés, précédé d'une vue générale du règne animal, au lieu du premier cours indiqué, sur les animaux vertébrés.

Enfin N^o Heibly propose: fides: De natura Deorum, lib. 1. - Oratio pro Milone. - Horatii Epistola ad Titum, que inscribitur de arte poetica.

Ces diverses propositions sont approuvées, par l'Académie, au près du conseil de l'Instruction publique. N. cop. d. let. p. 460.

Portail de la Cour du Collège.

Le 26 du cour^t, N^o le Directeur du Collège - a écrit à N^o le Recteur pour le prévenir qu'un des voituriers qui a conduit du bois a dégradé le portail de la cour du Collège et le prie d'intervenir afin que le dommage soit payé par celui qui l'a fait. N^o le Recteur annonce qu'il a chargé le bureau de fournir aux réparations, qu'il prendra des informations sur la cause du dégat et s'il y aurait équité à rétenir le prix de réparation sur la voiture du conducteur. On baille à N^o le Recteur le soin de terminer cette affaire selon sa prudence.

Bibliothèque; visite.

N^o Monnard lit le rapport de la commission chargée de la visite de la Bibliothèque, ce rapport satisfaisant propose de donner un éloge à N^o N^o les Bibliothécaires, ce que l'Académie adopte à l'unanimité.

29 September 1843.

Bibliothèques de la Harpe.

N^o le Rector communique que la même Commission a décidé de proposer de désigner le salon ou un placis la Bibliothèque de feu le général de la Harpe, par la dénomination de: Salle de la Harpe; de placer le buste de cet illustre citoyen sur le chemin de ce local; enfin de transporter ailleurs la collection des livres de médecine déposés dans cette même salle et s'y ranger, en échange, une catégorie d'ouvrages plus en harmonie avec les études et les travaux de N^o de la Harpe, ce que l'Académie approuve.

Examens divers.

N^o le Rector lit les rapports des 4 examens subis à la fin du Semestre d'été, par les étudiants dont les noms suivent:
Littérature Latine.

Poul, Ch.	admis.
Reubi, L ^o	id.
Roussat, M ^o	non admis.
Rogier, Ch.	admis.
Raymond, W ^m	non admis.
Robati, J ^o	admis.
Wégers, J ^o	id.
Reubi, G ^o	id.
Haurit, L ^o	admis avec satisfaction.
Casbemaill, J ^o H ^o	admis.
de Bessens, Edm ^o	admis avec satisfaction.
Ogay, Phil.	non admis.
Despland, J ^o	id.
Chatelanat, H ^o	admis.

29 sept^{bre} 1843.

Littérature grecque.

Raccaudis, Jul.	}	admis.
Mellet, H ^c		

Littérature latine.

Gaudin, Ch.	admis.
Fromerod, Const.	(id.)
Martin, Jul.	non admis.
De Montet, Jul.	(id.)
Chavannes, Lemett.	admis avec satisfaction.

Langue hébraïque.

Boisoff, L ^e	admis avec complète satisfaction.
Bujard, H ^e	admis.
de Vessendi, Sam ^e	(id.)
Fromod-Corne, Jul.	(id.)
Guimond, H ^c	(id.)
Phuor, H ^c	(id.)

Philosophie.

De Vessendi, L.	admis avec satisfaction.
Murmerat, Alf.	admis.
Comte, J ^{og} .	(id.)

Histoire.

Nisch, G ^e	non admis.
Ogay, Phil.	(id.)
Fachemaille, H ^c	admis.
Fromerod, Const.	admis avec satisfaction.

29 Sept-ber 1843.

Physique

Ain ten, A ^e	admis *
Dupont, Jul.	admis avec satisfaction.
Megroz, L ^e	admis -
Nicote, G ^e	(id)
Bujard, A ^e	(id)
Péru, G ^e	(id)
Paul, Ch.	admis avec satisfaction.
Carand, Emill ^e	admis -
Boisot, L ^e	(id)
Régis, Ch.	(id)
Martin, Jul.	admis avec satisfaction.
Baccand, Jul.	admis -
Parod. Coura, Jul.	(id)
Gaudin, Ch.	admis avec satisfaction.

Botanique

Aratlarat, H ^e	admis -
Dupont, Jul.	admis avec satisfaction.
Yarson, Jul.	(id)

Logique du N^o Test^e

Centier, J ^e L ^e	non admis.
--	------------

Théologie Historique

Protat, J ^e P ^e	} admis -
Ducoudr, G ^e	

29 Sept^{bre} 1843.

Phologie Systematique

Gay, J^r L^e admis.

Phologie pratique.

Bachet, Am^o non admis.

Phide.

Bachet, A^d admis.

Droit romain.

Cobby, Ch. admis.

Droit civil vaudois.

Lochande, Aug. } admis.
Nauff, Fla }

Droit penal.

Reffy, J^{os} admis.

Historie du Droit.

Buehler, D^o admis.

Composition de Droit.

Henry, An. admis.

Nauff, Fla id.

Kaupert, H^e non admis.

Phidef.

Kaupert, H^e, non admis.

14 octobre 1843.

Présents, M^r le Recteur Chappuis

Mess^{rs} Dufournet, Herzog, Secretan-Mercier de Felkenberg,

Ch^r Secretan.

Bon pour le Bedeau

Le 4 octobre, le Département de l'Intérieur transmet un bon de 16 fr^s en faveur du Bedeau, pour services à la Bibliothèque, pendant le 3^e trimestre 1843.

Cours de Mess^{rs} Hirsch,
Ed. Charaniet & Hollard.

Le même jour le Conseil de l'Instruction publique répond qu'il donne son approbation aux cours proposés par Mess^{rs} Hirsch, Ed. Charaniet & Hollard.

Cours de Calcul Différentiel
& Intégral; M^r Fried. Burmeister.

M^r le Recteur dépose une circulaire par laquelle il fait connaître que M^r Fried. Burmeister a offert de donner un cours libre sur le Calcul différentiel & intégral; Mess^{rs} les Professeurs ont adopté cette proposition, & la demande d'inscrire une salle à M^r Burmeister a été adressée au Conseil de l'Instruction publique qui répond le 12, qu'il autorise à l'inscrire.

Antoine Hurmond

M^r le Recteur produit l'acte de naissance d'Ant. Hurmond. Le titre constatant qu'à l'âge requis, l'Académie l'admet définitivement à suivre les cours. (voy. séance précédente)

Examens de

M^r le Président de la Faculté des Lettres & des Sciences, & M^r le Président de la Faculté de Théologie font lecture des noms des étudiants qui se proposent de subir des examens au commencement du prochain semestre.

Faculté des Lettres & des Sciences

- | | | |
|---------------------|-----------------------------|------------------------------|
| Littérature grecque | Mess ^{rs} Abaltzer | Mess^{rs} |
| " | Bujard | Aime' |
| " française | Cacherville | |
| " latine | Martin, Jules | |
| | Reymond, William | |
| | Ogay | |
| | Hommerat | Alexandre |
| | Hoguen | |
| | Despland, Jules | |
| Philosophie | Mayor, Adolphe | |
| | Grenier | |
| | Hoguin, Jules | |
| | Steinlen, Aime' | |

14 Octobre 1843

Histoire,	Mess: Bechet,
	Pegib,
	Abauhit,
	Ritier,
	Ogay
	Mellet, Henri
	Aicole,
	Janavel,
	George, Paul
Physique,	Cossy,
	Roberti.
	Chetlanet, Henri,
	Rossie,
	Carrard, Henri
Economie politique	Rossie,
	Carrard
	Martin, Jules
	Grand, Paul
Langue hébraïque,	Berbier, Louis
Botanique	Germend, Louis
	Bugnon Louis
Faculté de théologie	
Théologie exégétique du N.T.	Mess: Centurier,
" historique	Corduy,
	Fornerod, Justin,
	Martin, Henri,
	Sachet,
	Dufon.
" Systématique	Gollieb,
	Steningerand

14 Octobre 1843.

Faculté de Droit

Droit-Romain,	Mess.	Maurice Demanet
		Pellis Julia
		Cochard.
Histoire du Droit.		Ruffin,
		Rossat.
Droit pénal.		Busset,
		George,
		Estoppert.
Droit Civil.		Fornerod, Constant.
Composition,		Fornerod, Constant.
		Dumur, Auguste
		Kaupt, Frédéric
Thèse		Fornerod, Constant
		Dumur, Auguste
		Kaupt Frédéric

Examinateurs

L'Académie désigne Mess. les examinateurs qui procéderont à ces épreuves; le lieu sera donné communication au Conseil de l'Instruction publique en le priant de compléter les commissions examinatrices, par la nomination des experts.

Inscriptions, Paul Janavel
L. Gernont, L. Bugnon

L'Académie admet les inscriptions de Paul Janavel, L. Gernont, et de Louis Bugnon; promus nouvellement dans l'Académie, quoiqu'ils ne soient pas encore immatriculés; ils seront invités à le faire, avant de se présenter aux examens pour lesquels ils se sont fait inscrire.

Conférence académique

M. Secretan Muller lit le procès verbal de la conférence académique annuelle, assemblée le 10 août dernier. Étaient présents M. Mourou, Hübner, de Seltzenberg, Ed. Secretan, Wandmann, Secretan Muller Secrétaire désigné. Le procès verbal sera transcrit dans le registre ad hoc.

Cours de Langue & de Littérature allemande

Par lettre du 12, le Conseil de l'Instruction publique annonce que le Conseil d'Etat a décidé & que M. Kessler enseignera la langue allemande, dans les quatre classes du gymnase & dans les deux premières classes du collège inférieur; il donnera quinze heures de leçon

14 Octobre 1843.

Leçons au Collège, plus deux heures qui pourraient être consacrées à un cours à l'Académie, ou bien à des leçons supplémentaires au Gymnase.

2. M. Hechtz Boitot sera chargé de l'enseignement dans la troisième & la quatrième classe du Collège inférieurs.

Le Conseil pense que pour cette année, on pourra dispenser pour le Gymnase des deux leçons supplémentaires exigées de M. Nessler, puisqu'il n'y aura pas cet hiver un cours de littérature allemande pour les étudiants.

On priera le Conseil de vouloir bien expliquer si cet arrangement est provisoire ou définitif, & s'il a été pris en exécution de l'art. 10 du Règlement pour l'Académie, portant, "Il sera pourvu à l'enseignement de la langue & de la littérature allemande dans l'Académie, au moyen d'arrangements particuliers qui comprendront aussi l'enseignement des mêmes objets dans les deux premières classes du Gymnase."

1^{er} Novembre 1843.

Présents, M^r le Recteur Charpentier

M^{rs}: Monnard, Dufournet, Herzog, Secretan-Mercier, Olivier
Ed: Secretan, Ch: Secretan, Milégar, Hartmann, De Kellenberg, Ed

& M^{rs}: Hechtz, Ed: Charannes, Gottofrey, Kollard & Marguet

Professeurs extraordinaires.

Les Membres présents se sont rendus à la grande Salle où les étudiants étaient réunis. M^r le Recteur-Tenor a adressé un discours sur l'utilité de la fréquentation des leçons, dans l'intérêt du succès de leurs études.

Séance de rentrée

Ouverture du Semestre
d'hiver.

9 Novembre 1843.

Présents, M^r. le Recteur Chappuis,

Mess. Mounard, Dufournet, Secretan-Mercier, Herzog, Olivier
Zündel, Ed. Secretan, Meligari, Wartmann

Brochures de Zurich.

M^r. le Recteur présente une lettre du Directeur de la Bibliothèque
de Zurich. Cette lettre accompagne un paquet de brochures publiées
dans l'Académie de Zurich. Les divers ouvrages sont remis à M^r. le
Bibliothécaire en chef.

Suppressions, Autographes.

Le Département de l'Intérieur, par lettre du 2, écrit que le Conseil
d'Etat invite les divers Dicastères, à ne préférer, le cas échéant, l'auto-
graphie à l'impression ordinaire que lorsqu'il y aura pour cette
préférence des motifs d'économie bien reconnus. On prend note de
cette décision.

Experts.

Le Conseil de l'Instruction publique transmet par lettre du 21,
octobre, la liste des experts désignés pour procéder aux examens
des étudiants au commencement du semestre d'hiver

Littérature grecque	Mess: Dufournet & Porta
française.	" Olivier & Espérandieu
Latine	" Zündel & Meylan
Philosophie,	" Herzog, & Ch ^r . Guisan
Histoire	" Mounard & Gaullier
Physique	" Secretan-Mercier & de Fellenberg
Economie politique	" A. Porel & Ed. Secretan
Langue hébraïque,	" Chappuis & Doyen Seretche
Botanique	" Holland & Jean Muret
Théologie exégétique,	" Fabre & Herzog
" Historique	" Zündel & Chappuis
" systématique	" Fabre & Berdeh
Droit romain	" Gottofrey & Meligari
Histoire du Droit	" Pellis & Pidou
Droit pénal	" Guisan F ^r . & Pan Muzden Art
Thèse,	" Pache Dir. Warrory Juge
Droit civil	" Espérandieu Juge & Vidouz.
Composition	" Reveret, Arocat, Ch ^r . Secretan

Expert, M^r Guccardi

M^r Mommard, Congé

Leçons d'Allemand
M^r Sessler.

9 Novembre 1843

Par lettre du 31, le même Conseil annonce que M^r Warnery n'ayant pu accepter la vocation d'Expert qui lui a été adressée en dernier lieu, a été remplacé par M^r Janard Juge d'Appel.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 25, que M^r le Prof. Mommard demande un congé pendant les mois de Janvier, Février & Mars, afin de faire des recherches indispensables pour achever son travail sur l'histoire de la Confédération Suisse. Le Conseil invite l'Académie à procéder d'une manière conforme à l'art. 39 du Règlement, & à s'entendre avec M^r le Directeur du Collège au sujet du remplacement de M^r Mommard.

M^r Mommard fait rapport à cette occasion qu'après avoir fait plusieurs démarches dans le but de pourvoir à son remplacement, il a trouvé M^r Delatre, disposé à se charger de ses fonctions, & il le propose comme lui paraissant capable de les remplir d'une manière satisfaisante.

L'Académie délibérant sur ce point, adopte le remplaçant proposé par M^r le Prof. Mommard, & le prie de s'entendre avec M^r le Directeur du Collège, pour faire ensuite un rapport, afin de faire réponse au Conseil de l'Instruction publique.

Le même Conseil, par lettre du 1^{er} de ce mois, en réponse à la lettre académique du 30 Octobre, informe l'Académie que l'arrangement relatif à l'enseignement de la langue Allemande, a été pris sur la demande de M^r Sessler & du Directeur du Collège, & qu'il était indispensable aux besoins de l'enseignement du Collège. Le Conseil ajoute que l'Académie a été consultée par lettre du 2 Août, & que d'après sa réponse du 8, le Conseil a été convaincu que la proposition avait bien été envisagée sous un point de vue général & que la portée en avait été comprise.

L'arrangement pris par le Conseil d'Etat a pour but de pourvoir à l'enseignement de la langue allemande au Collège, tout en laissant la faculté de faire donner un cours de littérature à l'Académie; dans ce sens il a été pris en exécution de l'art. 10^e du Règlement par l'Académie.

La durée de cet arrangement n'est pas limitée; il subsistera aussi longtemps qu'il sera jugé satisfaisant, & qu'il suffira aux exigences qu'il s'agit de concilier. L'Académie renvoie cette lettre pour examen & rapport à une commission composée de M^rs Mommard, Olivier & Ch^r Secretan, membres de la Commission nommée

9 Novembre 1853

19

Bâtiment Académique
Plan d'ensemble

précédemment pour le même objet, puis de Mess: Dufournet & Melligan.
Le Conseil de l'Instruction publique invite l'Académie par lettre
du 1. de ce mois, à nommer un de ses Membres pour se réunir à M.
Berger, Membre de ce Conseil, & à M. le Directeur du Collège, afin de
s'occuper d'un plan d'ensemble ou projet de répartition pour plusieurs
des divers établissements de l'Académie & du Collège.

L'Académie désigne dans ce but, M. le Prof. Hartmann.

Cours de Droit, M. Pellis.

M. le Recteur rapporte que M. l'Avocat Pellis lui a écrit le 26
octobre, qu'il se propose de donner, en Décembre, à l'Auditoire de Droit,
15 à 20, leçons sur la matière des poursuites contre les débiteurs, & il
ajoute que ce cours compléterait celui qu'il a fait en dernier lieu.

M. le Recteur ajoute qu'il a eu pouvoir accorder cette autorisation
il en a fait part au Conseil de l'Instruction publique qui l'a approuvé
adopté. Du reste M. Pellis en a été informé.

Conférence Ecclésiastique
Grande Salle.

M. le Recteur rapporte encore qu'il a autorisé l'usage de la
grande Salle du Collège, pour la Conférence centrale des Pasteurs &
Ministres de l'Eglise nationale du Canton de Vaud, sur une demande
faite par M. Gruener Pasteur à Vevey. adopté.

Ouvrages de M. M. Mayor

Il présente en outre une lettre de M. le Docteur Mathias Mayor
qui envoie à l'Académie, un certain nombre de brochures de sa
composition. Ces ouvrages seront déposés dans la Bibliothèque
Vandoise, & il sera adressé des remerciements à M. Mayor.

Sénat des Etudiants.

Il produit de plus une lettre du 2 de ce mois du Conseil des
Etudiants, faisant connaître que le Sénat général aura lieu
Samedi 12, & priant M. le Recteur de vouloir bien y assister.

M. le Recteur ajoute qu'il s'est rendu à cette séance destinée
exclusivement au renouvellement des emplois.

Examens de Concours.

M. le Recteur annonce que les Etudiants ci après se sont
fait inscrire pour des examens de Concours

Littérature grecque	Mess:	Steinfon & Drupperoy
" allemande	"	Ch: Gaudin
Botanique	"	H: Mellet
Géométrie Descriptive	"	Constant Borgeaud.

9 Novembre 1843.

- Exégèse du v. Test. Ep. au Gal? Mess: Golliet
- Théologie historique. Composition, Vie de St Augustin
- Composition d'histoire Cromwell
- Composition en vers, intitulée Le Preuil.

L'Académie nomme pour procéder à ces examens les Commissaires suivantes.

- Littérature grecque, Mess: Zündel, Mounard & Dufournet
- " allemande. " Ch: Secretan, Herzog, de Feltenberg
- Botanique " W. Charavand, Holland, f: Muret
- Géométrie descriptive " Marquet, Secretan-Mercier, Martmann
- Composition d'histoire " Olivier, Herzog, Mounard
- Poésie, " Vinet, Olivier, Ch: Secretan
- Exégèse. " Dufournet, Chappuis, Vinet
- Histoire ecclésiastique " Herzog, Chappuis & Dufournet.

Inscriptions d'Externes.

Quelques uns de Mess: les Professeurs exprimant le vœu qu'ils aient un moyen de connaître les externes qui suivent leurs Cours; l'Académie décide que les externes seront admis par l'affiche de se conformer au règlement & de faire signer leurs Cartes par Mess: les Professeurs dont ils suivent les leçons.

16 Novembre 1843.

Présents, M: le Recteur Chappuis

- Mess: Mounard, Dufournet, Secretan-Mercier, Olivier
- de Feltenberg, Ed: Secretan, Zündel, Ch: Secretan, Mélégué & Martmann

livres à acheter pour la Bibliothèque.
Hollandistes In.

M: le Bibliothécaire en chef expose que depuis longtemps la Commission de la Bibliothèque desire procurer à cet établissement diverses collections envisagées comme essentielles, lequel se présente actuellement une occasion d'avoir les quatre suivants, savoir

- 1^o Gallia Christiana, Prix. 71 Thalers
- 2^o Ugolini Thesaurus, 34 vol. fol. 188 th^{rs}
- 3^o Hollandistes, (Acta Sanctorum) 53 vol. fol: 2280 f. parcs
- 4^o Transactions philosophiques de la Société Royale de Londres. Dis 1728.

16 Novembre 1843

La Commission propose l'acquisition des deux premiers ouvrages, ce qui serait dans la compétence de l'Académie & de demander au Conseil d'Etat l'autorisation d'acheter les deux autres.

L'Académie délibérant sur chacun des ouvrages proposés, séparément, décide

1° d'acheter la collection intitulée, Gallia Christiana

2° celle intitulée: Ugolini Thesaurus

3° de demander au Conseil d'Etat l'acquisition des deux autres Collections, en lui faisant connaître relativement aux Bollandistes qu'il existe deux éditions, l'une de Venise & l'autre d'Anvers.

4) que le paiement de ces deux Collections pourrait être effectué soit par une avance sur le budget de l'année prochaine, soit par une allocation spéciale de l'Etat. (voy. lettre du 6 décembre)

Somme à répartir pour achat d'instruments de Physique & de Chimie.

M. le Professeur Wartmann rappelle que dans la séance du 29 septembre, il a été lu une décision de l'Académie portant qu'une somme de 1800 fr. a été assignée pour achats d'instruments de physique & de chimie, & il demande qu'une commission soit nommée pour examiner la manière dont la répartition de cette somme pourra se faire. L'Académie nomme cette Commission qui sera composée de Metz; Secretan-Mercier, Mellani, Zündel, de Bellenberg & Wartmann.

7 Décembre 1843

Présents, M. le Recteur Chappuis

Metz: Monnard, Dufournet, Finet, Herzog, Olivier, Secretan Mercier, Edouard-Secretan, Zündel, de Bellenberg, Ch. Secretan & Wartmann

Brochures de M. Mathis Meyer. Bruxelles

M. le Recteur annonce qu'il est arrivé un paquet de Bruxelles renfermant un volume des Mémoires de l'Académie de ces d'Illyrie & quelques exemplaires des Comptes rendus de ses Séances.

Ces ouvrages sont remis à M. le Bibliothécaire en chef pour les déposer dans la Bibliothèque.

7 Décembre 1843.

Somme pour les Cabinets
de physique & de Chimie

M. le Prof. Secretan-Mercur fait rapport que la Commission nommée dans la dernière séance, pour faire la répartition de la somme allouée pour achat d'instruments de physique & de chimie propose les $\frac{3}{5}$ c'est à dire 1080 fr pour le Cabinet de physique, & les $\frac{2}{5}$ restant, c'est à dire 720 fr. pour celui de chimie. Cette proposition est adoptée.

Enseignement de la
langue & de la littérature
allemande.

M. le Prof. Olivier lit le rapport de la Commission nommée le 9 novembre, pour examiner ce qu'il y aurait à faire relativement à la décision du Conseil de l'Instruction publique, sur l'enseignement de la langue allemande. La majorité de la Commission pense par divers motifs, qu'il faut mieux ne pas faire de réclamation, tandis que la minorité continue à croire qu'il y a sujet de réclamer sur la marche suivie par le Conseil à l'égard de l'Académie.

L'Académie délibérant sur cette affaire, décide d'adopter l'avis de la majorité de la Commission, de sorte qu'il ne sera rien écrit à cet égard au Conseil de l'Instruction publique.

Bedeau, gratification
proposée

M. le Bibliothécaire en chef, présente une lettre adressée par le Bedeau Darnick à la Commission de la Bibliothèque. Il expose que depuis deux ans, ses travaux à la Bibliothèque, pour lesquels il reçoit 24 francs, ont fort augmenté, & demande en conséquence qu'il lui soit accordé une gratification. M. le Bibliothécaire ajoute qu'il peut rendre un témoignage très favorable à la manière dont le Bedeau s'est acquitté de ses services à la Bibliothèque. L'Académie trouve cette réclamation fondée, toutefois avant de demander une gratification pour le pétitionnaire, on attendra de voir s'il n'y aura une mesure analogue à prendre à l'égard de M. le Bibliothécaire ordinaire Dumont.

Ouvrages achetés pour
la Bibliothèque.

M. le Bibliothécaire annonce que les collections, *Gallia christiana* & *Ugolini thesaurus*, sont en route; il donne aussi quelques relations sur les Bollandistes, & entre autres sur le pring de l'édition de Venise. (r. 125.)

Livres doubles pour la
Bibliothèque des Régents.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit à l'Académie qu'il pense demander au Conseil d'Etat, de plaquer à la Bibliothèque des Régents, les livres qui se trouvent à double dans la Bibliothèque de la Cour, & demande si l'Académie a quelque observation à faire à ce sujet.

7 Décembre 1843

La lettre du Conseil est remise pour examen & rapport à la Commission de la Bibliothèque.

Sénat des Etudiants

Liste du Sénat, Inscriptions, Catalogue etc.

Le Sénat des Etudiants, par lettre du 13 novembre, demande à l'Académie de lui transmettre la liste des nouveaux Etudiants réguliers. Il sera répondu que la liste ne pouvant être close à une époque déterminée, ni l'irrégularité des inscriptions, le Sénat pourra toujours s'adresser à M^r le Secrétaire qui leur donnera communication des noms des Etudiants inscrits. - Par la même lettre, le Sénat transmet un exemplaire du Supplément au Catalogue de la Bibliothèque des Etudiants contenant tous les livres achetés depuis 1828.

Par lettre du 14 novembre, le Sénat transmet à l'Académie, la liste des Membres qui le composent pour l'année 1843-1844.

Edmond de Friesense

M^r Edmond de Friesense, par lettre du 25 novembre, transmet à l'Académie un diplôme de Docteur en Lettres obtenu à Paris de l'Université de France; il demande, qu'en vertu de ce diplôme, il soit admis au nombre des Etudiants réguliers, conformément à l'article 7 du Règlement sur les examens à subir pour être reçu à titre d'Etudiant. Acadé.

Clément de Farje

M^r Clément de Farje demande par lettre d'être admis au nombre des Etudiants réguliers de l'Académie, en vertu de certificats qui sont joints à sa lettre. Cet objet est remis au Conseil de la Faculté des Lettres etc.

Présidents des Conseils de Faculté

M^r le Prof. Dufourmet annonce que le Conseil de la Faculté de Théologie a nommé pour son Président, M^r le Professeur Vinet. Les autres Conseils n'ont pas encore nommé de nouveaux Présidents.

Gages Demandés

L'Académie s'occupe des demandes de gages, & commence par faire l'observation que quelques uns des Etudiants qui en jouissent ne résident pas à Lausanne, & elle décide qu'à l'avenir, M^r le Secrétaire-Caissier ne délivrera les gages, qu'après que M^r le Recteur se sera assuré que le domicile des intéressés est réellement à Lausanne.

M^r le Secrétaire annonce que M^r Meyer doit être en Italie Instituteur, & que M^r Ant: Raymond doit être à Coblentz.

Le gage de M^r Meyer est en conséquence déclaré vacant à dater

7 Décembre 1843.

du 31 Décembre prochain inclusivement, & l'on prendra des renseignements au sujet de M. Reynard.

Les Etudiants qui demandent les gages sont:

Dupperoy, Henri-Martin, Barbier & Thévoz qui en jouissent demandent la continuation de cette faveur. Aimi Bujard & George, ~~et~~ qui les demandent à nouveau; enfin Aimi Steinken en demande un second, favorum dont il a joui précédemment.

L'Académie confirme le gage des quatre premiers, propose d'alloer celui de Meyer à Nicole, & devra s'occuper plus tard des demandes de Bujard & de Steinken, puis qu'il n'y a plus de gages vacants.

Instruments de Chimie.

M. de Sellenberg demande à l'Académie de l'autoriser à employer le récipient destiné au potabium, & qui est hors d'usage, à faire confectionner quelques objets utiles au Cabinet de Chimie. Accordé.

Abonnement aux journaux.

M. le Bibliothécaire en chef annonce que l'époque est venue, où l'on renouvelle les abonnements aux journaux: l'Académie décide qu'elle s'occupera de cet objet dans la prochaine séance.

14 Décembre 1843.

Présents, M. le Recteur Chappuis

Mess: Monnard, Dufour et, Vinet, Sterzog, Ed. Secretan -
Mélgari, Zündel, Ch. Secretan.

Idem.

L'Académie après avoir, ^{composé} la Commission de la Bibliothèque, tenu compte soit des journaux à conserver, soit de ceux auxquels on peut renoncer ou qui ont cessé de paraître, soit des journaux auxquels on peut s'abonner nouvellement, décide qu'on prendra l'abonnement aux journaux ci-après:

Bibliothèque Universelle de Genève avec le recueil relatif à l'électricité
Polowski, Revue de législation & de jurisprudence

Annales de Chimie & de Physique

Comptes rendus de l'Académie des Sciences.

Journal général de l'Instruction publique.

Le Demeur.

11, Décembre 1843.

25

- La Revue britannique.
- La Revue des deux Mondes.
- L'Université Catholique
- Annales des Sciences naturelles
- Journal du Palais
- Comptes rendus des Séances de l'Académie des Sciences morales & politiques.
- Bibliothèque de l'École des Chartes
- Le Journal des Savants.
- Revue de numismatique.
- Moniteur de la Librairie
- L'Institut (partie des sciences mathématiques & naturelles.)
- Museum, Studien, und Kritiken
- Rheinwald Repertorium etc.
- Möller, Zeitschrift für die historische Theologie
- Fichte, Zeitschrift für die Philosophie
- Tholuck, Litterarischer Anzeiger
- Mitscherlich, Zeitschrift für Rechtswissenschaft
Archiv der Criminal Rechts,
Archiv für civilistische Praxis
- Seebode Lehrbücher für Philologie
- Rheinisches Museum für Philologie
- Zimmermann, Zeitschrift für Alterthum Wissenschaft.
- Leonhard, Zeitschrift für Mineralogie
- Möhler und Liebig, Annalen der Chemie
- Loggendorf, Annalen der Physik
Jahrbücher für Wissenschaftliche Kritik
- Hallische Litteratur Zeitung
- Büchner Litterarische Zeitung
- Leipziger Repertorium.

16 Décembre 1843.

Congé à M. Mounard &
leçons de littérature

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 9, que le Conseil d'Etat a accordé à M. le Prof. Mounard le congé de 3 mois qu'il avait demandé, ainsi que son remplacement par M. Delâtre, le 14 aux termes de l'art. 21 de la loi sur l'Académie; & le même Conseil, par lettre du 13, annonce que M. Delâtre vient d'écrire qu'il ne lui est plus possible de se charger des leçons de littérature française. Le Conseil invite l'Académie à conférer avec M. le Directeur du Collège pour faire avec lui des propositions dans le but de pourvoir aux fonctions de M. Mounard pendant son congé.

M. le Recteur est chargé de s'entendre avec M. le Directeur du Collège sur la manière la plus convenable de pourvoir au remplacement de M. Mounard.

Edmond de Pressensé

Le même Conseil écrit le 13 qu'il a accordé à M. Edm. de Pressensé la demande qu'il a présentée, tendant à être admis dans l'Académie à titre d'Étudiant, en vertu de l'art. 7 du Règlement spécial sur cet objet.

Le Conseil renvoie le diplôme de M. de Pressensé. (voy. la dernière séance)

livres doubles de

M. le Recteur fait un rapport verbal de la Commission nommée le 7, pour examiner la proposition contenue dans la lettre du Conseil de l'Instruction publique, relative aux livres doubles de la Bibliothèque Desharpe. L'avis de la Commission de la Bibliothèque est 1° que les livres doubles sont surtout lorsqu'il s'agit d'ouvrages répandus dans le public, sont nécessaires pour suffire aux demandes des lecteurs. Et que ces doubles peuvent devenir fort utiles en fournissant les moyens de faire des échanges avantageux le quel est déjà fait des propositions à cet égard; puis, que si l'on voulait disposer de ces doubles en faveur d'un autre établissement, on s'écarterait moins des intentions du Testateur, en les remettant à la Bibliothèque des Étudiants; enfin que dans tous les cas, la liste des ouvrages dont il s'agit de disposer devrait être communiquée à l'Académie. Le préavis est adopté.

Antoine Reymond

M. le Recteur qui a bien voulu prendre des renseignements au sujet de M. Ant. Reymond, maintenant à Carlsruhe (voy. la dernière séance) lit une lettre du frère de cet Étudiant Insulteur à Payerne. Il fait connaître que son frère est absent par permission de M. le Directeur du Collège, vu qu'il était au gymnase à l'époque de sa demande de congé. à la vérité M. Ant. Reymond a été inscrit comme Étudiant dès lors, mais il a cru être en règle à son départ.

14 Décembre 1845

29

M. Raymond Laine finit en priant l'Académie de ne pas suspendre le gage de son frère.

Celle-ci considérant, soit les circonstances, soit les qualités recommandables de l'intéressé, décide de lui laisser le gage dont il jouit, jusqu'à son retour qui aura lieu au mois de Mars.

Fréd. Hauptert, examen.

L'Étudiant Frédéric Hauptert demande de pouvoir refaire actuellement son examen de thèse, qui n'a pu être admis en dernier lieu; l'Académie ne peut prendre cette demande en considération.

Gages Paris & Massé.

M. le Recteur rappelle que les gages Paris & Massé sont vacants depuis longtemps. Avant d'en publier la vacance, on nomme une Commission composée, de M. le Recteur, de M. le Prof. Ed. Secretan & du Secrétaire, pour examiner s'il n'y a pas à prendre quelque mesure relative à la quotité de ces gages ou égale au temps pendant lequel aucun Étudiant n'en a joui.

Cette Commission fera son rapport le plutôt possible.

25 Décembre 1845

Présents, M. le Recteur Chappuis

M. H. Monnard, Dufournet, Dinet, Secrétaire Mercier, Olivier Herboq, Ed. Secretan, de Feltenberg, Ch. Secretan, Zündel & Wartmann.

Rapport sur les examens de concours.

On lit une circulaire du 20 décembre de M. le Recteur, par laquelle il invite Mess. les Membres de l'Académie à tenir prêts pour la séance d'aujourd'hui, les rapports sur les examens de concours.

Brochures de Leuchatel.

M. le Recteur présente deux brochures adressées pour l'Académie de Leuchatel; l'un des exemplaires est remis à M. le Bibliothécaire en chef pour être déposé à la Bibliothèque cantonale.

Service des Postes.

M. le Recteur dépose sur le Bureau un tableau du service des postes dans les diverses communes du Canton.

Ce tableau a été transmis par l'administration des postes.

Abonnement aux journaux.

On reprend la question des journaux, & l'on décide de s'abonner aux journaux suivants

- Cauchy, Nouveaux exercices de physique.
- Liauville, Journal
- Brewster, The London and Edinburgh Magazine.
- Hungstenberg, Evangel. Kirchenzeit.

Arrivée des Journaux.

M. le Bibliothécaire en chef annonce que d'après les mesures qu'il a prises, quelques uns des journaux sont arrivés beaucoup plutôt que les années précédentes, mais il ajoute que cette célérité ne laisse pas d'être coûteuse, & il expose que pour quelques uns d'entre eux, il faudrait mieux les recevoir, s'il le faut, quelques semaines ^{après leur publication} plus tard, & employer l'augmentation de la somme consacrée à ces ports, à s'abonner à quelque autre journal. L'Académie décide que l'on pourra faire venir par la poste

1. Literarische Zeitung
2. Leipziger Repertorium

Avance au Budget pour la Bibliothèque.

M. le Bibliothécaire demande qu'on reclame la première moitié de l'allocation pour la Bibliothèque, assignée au budget pour 1864. Cette proposition est adoptée.

Livre demandé à M. l'Ambassadeur de Sardaigne.

Il présente aussi une lettre de M. de Votli Ministre plénipotentiaire de Sardaigne, annonçant que la Députation Royale pour l'histoire de Sardaigne, a bien voulu céder le premier volume de l'ouvrage intitulé Monumenta historiae patriae, qui manque à la collection de la Bibliothèque Cantonale. M. le Bibliothécaire ajoute que l'on n'est pas obligé de profiter de cette faveur, vu que ce volume qui manquait a été trouvé à Paris; M. le Bibliothécaire voudra bien adresser une lettre de remerciements à M. de Votli pour l'obligeance qu'il a mise à cette affaire.

Gratification proposée pour M. Dumont.

M. le Bibliothécaire demande à l'Académie, qu'elle propose au Gouvernement de donner à M. Dumont une gratification pour le travail qu'il a fait en rédigeant le Catalogue des Bibliothèques de Chaux-de-Fonds. Il pense que l'on pourrait proposer 400 à 500 fr. L'Académie faisant l'observation non seulement que M. Dumont a mis à ce travail beaucoup de soins & de temps, mais que malgré tout le déplacement des livres que cet ouvrage a occasionné, le service de la Bibliothèque n'en a souffert nullement, décide de proposer 600 fr. pour M. Dumont.

27 Décembre 1833

Gratification pour le Bédreau

L'Académie vote aussi la demande d'une gratification de 645 f. pour le Bédreau Marnich, à l'occasion du surcroît de sa peine dans son service à la Bibliothèque.

Rapport sur les Gages - Paris & Massé

La Commission nommée dans la dernière séance pour s'occuper des gages Paris & Massé, rapporte qu'aucun étudiant ne les a demandés depuis l'année 1838; elle ajoute que si l'accumulation de ces gages non tirés qui se capitalisent, on pourrait élever le gage Massé à 645 f. au lieu de 50, & le gage Paris à 80 f. au lieu de 72 f.

L'Académie pense qu'on peut laisser ces deux gages au taux où ils sont maintenant, & que s'il ne se présente d'ici à quelque temps, aucun étudiant pour les demander; on pourra réunir tous les quartiers non tirés, afin de les donner à un étudiant bien qualifié, pour lui faciliter les moyens d'aller perfectionner ses études dans quelque Université étrangère.

Intérêts retardés

On autorise M. le Secrétaire Caissier à recevoir au 1^{er} 1/2, quelques intérêts payés à la Caisse Académique après les trois mois après l'échéance.

Rapport sur les Examens

On lit les rapports suivants sur les examens qui ont eu lieu au commencement du semestre d'hiver.

Littérature grecque

- Mayor, Adolphe, admis
- Bujard, Aime admis

Littérature latine

- Reymond, William, non admis
- Ogay, Philippe admis
- Desplands, Isaac, admis
- Houmerat, Alexandre admis

Littérature française

- Martin, Jules, admis.
- Cachemaille, admis

Philosophie

- Roquin, Jules admis
- Steinlen, Aime admis

Mayor Adolphe s'est retiré de l'examen.

27 Décembre 1843

Economie politique

Martin, Jules,	admis avec satisfaction
Rossire, César,	admis,
Grand, Paul,	admis,
Carrard, Henri	admis

Histoire

Béchet, Vincent	non admis
Ristier, Théodore,	non admis
Gay, Philippe,	admis
Mellet, Henri	admis
Nicole, George	admis
Jamavel	admis
Abautit, Frank	admis

Régis Charles, & George Paul, inscrits, n'ont pas fait examen

Physique

Cosby, Charles	non admis
Roberti, Amédée,	admis
Rossire, César	admis
Carrard, Henri	admis avec satisfaction
Chatelanat, Henri ne s'est pas présenté.	

Botanique

Geomond, Louis	admis
Bugnon, Louis	non admis

Langue hébraïque

Berrier, Louis	admis
----------------	-------

Théologie épégetique du Nouveau Testament

Centurier Jean Louis	admis
----------------------	-------

Théologie historique

Tachet, Armand,	admis
Corday, Charles	admis
Fornerod, Justin	admis

27 Décembre 1843

Théologie Systématique.

- Dubou, Florian. admis
 - Gollich, Benjamin. admis
- M. cet examen a pris deux séances; M. Gollich ayant été autorisé à le subir le 9, lendemain du jour fixé, pour raisons très majeures.

Droit Romain

- Pellis, Jules. admis
- Delmontet, Marc. admis
- Busset, David. admis

Histoire du Droit

- Ruffy, Victor. admis
- Rossat, Louis. admis

Droit-Pénal

M. Busset s'est excusé, M. Estoppey & George, quoique inscrits n'ont pas paru, de sorte que l'examen n'a pas eu lieu; le fait est non seulement pris en note, mais les noms des étudiants qui ne se sont pas présentés aux examens pour lesquels ils étaient fait inscrire, seront transmis au Conseil de l'Instruction publique.

Droit-Civil

- Fornerod, Constant, admis avec satisfaction

Thèse de Droit

- Kaupert, Frédéric. admis
- Dumur, Auguste. admis

Composition de Droit

- Fornerod, Constantin. admis
- Dumur. Auguste. non admis
- Kaupert, Frédéric. non admis

De Baye.

Le Conseil de la Faculté des Lettres & Sciences, qui, dans la séance du 7, avait été prié d'examiner la requête de M de Baye & les papiers sur lesquels il l'appuyait fait son rapport qui conduit à ce que les certificats produits par M de Baye ne suffisent pas pour être admis à l'Académie à titre d'étudiant, & qu'il doit être en conséquence invité à en produire de nouveaux. Une proposition est adoptée.

27 décembre 1823.

Rapports sur les
Examens de Concours

On lit les divers rapports sur les Examens de Concours.

1. Celui sur la littérature grecque (N° 4), a été subi par les étudiants Duperrey & Steinlen. Les deux concurrents ont satisfait les examinateurs, toutefois M. Steinlen ayant été supérieur, on propose de lui accorder le prix de 50 f, & d'accorder un accessit de 45 f à M. Duperrey, ce qui est adopté.

2. M. Ch^s Gaudin a subi de littérature allemande (N° 1). La Commission propose de lui allouer un accessit de 40 f. ce qui est adopté.

3. M. H^s Mellet a subi l'examen de botanique (N° 26); influence des engrais sur les végétaux. L'épreuve verbale a été supérieure à l'examen par écrit qui cependant avait aussi du mérite; & la Commission conclut à accorder un accessit de 40 f. L'Académie considérant la difficulté du sujet traité par l'Aspirant, & le mérite de M. Mellet, élève l'accessit à 45 f.

4. M. Constant Bergeaud, externe, a subi l'examen de géométrie descriptive, inscrit au N° 19. L'examen ayant été très satisfaisant, les examinateurs proposent le prix entier de 50 f. ce qui est adopté.

5. Une Composition en prose de cinq pages sur Cromwell a été donnée (N° 17). Quoique bien courte, cette pièce ne manque pas de mérite sous le rapport du style & des idées, mais n'en a précisément pas assez sous le point de vue historique pour mériter le prix, c'est pourquoi la majorité de la Commission propose un accessit de 30 f. tandis que la minorité ne pense pas même qu'on puisse accorder un accessit. L'Académie après avoir fait lecture de cet ouvrage, juge qu'il y a lieu d'accorder à l'auteur une mention honorable.

6. On lit le rapport sur une Composition en vers, intitulée, le Reveil (N° 8). La majorité de la Commission propose un accessit de 32 f. & la minorité un accessit de 24. L'Académie après avoir pris lecture de ce morceau de poésie adopte l'avis de la majorité de la Commission.

7. M. le Prof. Dufournet fait un rapport verbal sur un examen d'hexagèbe inscrit au (N° 28) & qui n'a eu lieu que ce matin. M. Gollisch a subi seul l'examen qui n'a pas été jugé assez satisfaisant pour obtenir le prix. Toutefois, la Commission propose d'assigner un accessit de 32 f. ce qui est adopté.

8. Enfin une Dissertation sur la vie de S. Augustin a été donnée par M. Reutenbe (N° 33). L'Académie adoptant le préavis de la Commission, accorde un accessit de 40 francs.

22 Décembre 1843

Leçons de M. Mornard

M. le Recteur chargé dans la dernière séance de s'occuper avec M. le Directeur du Collège des moyens de remplacer M. le Prof. Mornard, rapporte qu'ils ont pensé proposer à M. le Min. Colomb de venir à l'université deux fois par semaine, pour donner des leçons sur la littérature contemporaine, mais M. Colomb ne peut se charger de cet office; M. le Recteur a fait aussi des ouvertures à M. le Prof. Ch. Secretan qui ne peut accepter; enfin il espère que M. le Prof. Vivet pourrait accepter cette vocation. En conséquence, le vu l'urgence d'une décision, M. le Recteur demande à l'Académie de lui donner pleins pouvoirs pour régler cette affaire le plutôt possible, en admettant même que les leçons fussent réduites à deux par semaine; cette proposition est adoptée.

Livres doubles pour les agents

Le Conseil de l'Instruction publique transmet le 23, en réponse à la lettre du 13, la liste des ouvrages désirés pour la Bibliothèque des Agents. M. le Recteur a transmis cette lettre à la Commission de la Bibliothèque qui indique à l'Académie, ceux des livres qu'elle serait disposée à céder. Ces propositions sont adoptées.

Liste des Etudiants gagistes.

A la même date, le même Conseil demande une liste des étudiants gagistes, pour pouvoir préparer la liste des gages & des prix pour le budget de l'Etat. Cette lettre est remise à M. le Secrétaire Caissier.

Leurre reportée entre les Cabinets de physique & de Chimie.

Le même Conseil écrit encore le 20, qu'il adopte les propositions faites par l'Académie pour la répartition des 1800 f. assignés aux Cabinets de Physique & de Chimie, (voy. séance du 7)

Bollandistes.

Par lettre du 22, le Département de l'Intérieur annonce que le Conseil d'Etat a accordé l'acquisition de la Collection des Bollandistes (t. 5. du 16 mai). Les acquisitions seront payées sur l'allocation du budget pendant l'année 1846.

Cours particulier de Physique de M. Wartmann.

M. le Prof. Wartmann annonce qu'il est autorisé à donner un cours de physique dans son atelier avec les instruments du Cabinet. Il exprime son regret de n'avoir pas eu le temps de demander d'abord à l'Académie son approbation. Enfin M. Wartmann fait connaître aux Membres de l'Académie le plaisir qu'il aurait de voir assister à son cours, ceux auxquels cela pourrait être agréable.

Président du Conseil de la Faculté des Lettres & Sciences

Le Conseil de la Faculté des Lettres annonce qu'il a réélu son Président, M. le Prof. Secretan-Mercier.

4 Janvier 1844

Présents, M^r le Recteur Chappuis.

Mess: Monnard, Dufournet, Secretan-Mercier, Herzog, Olivier de Kellenberg, Zündel, Ed: Secretan; Ch^r: Secretan, Mélégarie
Holland & Marguet, Professeurs extraordinaires

Séance & Rapport sur
les prix de Concours.

Les Membres présents se sont rendus à la grande Salle du Collège, où un certain nombre d'Étudiants & d'Externes étoient réunis. M^r le Recteur a lu un rapport sur les examens de concours & a fait connaître les décisions de l'Académie prises dans la dernière séance: Le nom de l'Auteur de la Composition en prose, & de Morceau de poésie, est M^r William Freymond externe à la Faculté des Lettres & des Sciences.

16 Janvier 1844

Présents, M^r le Recteur Chappuis

Mess: Dufournet, Finet, Secretan-Mercier, Herzog, Olivier Zündel, Ed: Secretan, Mélégarie, Ch^r: Secretan, Wautmans
de Kellenberg

Expert p^r le Grec
M^r Grauff

M^r le Recteur annonce que M^r le Prof. Monnard étant absent lors de l'examen de concours sur le grec, il a dû prendre sur lui, vu l'urgence de demander un expert, le quel s'est adressé à M^r le D^r Grauff. M^r le Recteur demande à l'Académie de confirmer ce qu'il a fait dans cette circonstance ce qui est adopté.

Bon pour la Biblio-
thèque & pour le
Béreau

Le Département de l'Intérieur transmet par lettre du 3, des réponses à la lettre du 2, un bon de 1500 f. pour la Bibliothèque cantonale, & par une autre lettre du même jour, un bon de 16 fr. en faveur du Béreau Namick pour ses services à la Bibliothèque.

Leçons de littérature
française M^r Finet.

Le Conseil de l'Instruction publique par lettre du 3, annonce que le Conseil d'Etat approuve les propositions de l'Académie relatives au remplacement de M^r le Prof. Monnard. L'Académie est priée de communiquer cette décision à M^r le Prof. Finet, ce qui a été exécuté.

Étudiants gagistes
résidents & absents.

Le même Conseil, par lettre du 10, demande si tous les Étudiants qui jouissent, suivent des cours à l'Académie, ou si dans le nombre il en est qui ne suivent aucun cours, ou même qui sont chez leurs Parents, hors de Sausanne ces enseignements seront fournis au pluriel.

16 Janvier 1844.

Rapport Général

Le même Conseil par lettre du 10 de ce mois, demande pour le 1^{er} février, le rapport général sur toutes les parties de l'établissement académique, si quel est appelé lui-même à transmettre pour le milieu du dit mois, son rapport général sur l'instruction publique. Celui de l'Académie sera transmis incessamment.

Bon pour prix de Concours

Le même Conseil par lettre du 13, transmet un bon de 334 fr. pour les prix de Concours (voy. séance du 27 Dec.)

Programme des Concours.

On s'occupe du programme des Concours à ouvrir pour la fin de l'année 1844; en rappelant la lettre du Conseil de l'Instruction publique du 1^{er} février 1843. D'après les observations contenues dans cette lettre l'Académie décide de rouvrir, autant que possible, quinze concours sur chaque objet d'enseignement, & elle arrête le projet du programme comme suit.

Faculté des Lettres & des Sciences.

1^{er} Comparaison de la vie d'Agricola par Tacite avec le panégyrique de Trajan, par Pline, particulièrement sous le point de vue du style & de la forme.

Examen de vive voix ou par écrit.

2^e Portrait littéraire de Lucien, Ex. par écrit.

3^e Composition en prose, Le sujet au choix de l'aspirant.

4^e Composition en vers, Le sujet au choix de l'aspirant.

5^e Etude, sur les poésies lyriques & les ballades de l'Allemagne d'après les dernières éditions, Examen par écrit ou de vive voix en français ou en allemand.

6^e Etude de la Grammaire hébraïque d'Ewald.

7^e Etude de l'ouvrage publié par M. Félix Ravaisson sur la Métaphysique d'Aristote, Examen de vive voix.

8^e Examen critique de l'ouvrage de Buret, intitulé, de la Misère des Classes laborieuses en France & en Angleterre. Examen par écrit ou de vive voix.

9^e Les Origines de la Confédération Suisse, en consultant essentiellement les Mémoires de Mts. Hübly & de Gingins. Examen de vive voix ou par écrit.

10. Le Calcul des probabilités d'après le traité élémentaire de la Croix. Examen de vive voix.

11. Etude de l'ouvrage de M. Poncelet, intitulé, Introduction à la Mécanique Industrielle. Examen de vive voix.

12. Etude de l'ouvrage de M. Vallé, intitulé, Traité de la Science des Dessins. Examen ^{oral ou} par écrit accompagné d'une épreuve sur un problème de la théorie des Ombres ou de la perspective.

- 13. Exposé historique & parallèle des recherches faites dans le domaine de l'Optique & dans celui du Calorique. Examen de vive voix ou par écrit.
- 14. Monographie Minéralogique & Cristallographique des Sulfates de chaux hydraté & anhydre qui se trouvent dans le Canton de Vaud.
- 15. Etude de la géologie d'après les ouvrages de M. de la Bèche, & le traité de M. d'Aubuisson de Voisins. 2^e édit. augm^{ée} par M. d'Arct. Burat. Examen de vive voix.
- 16. Histoire des Organes des sens, étudiés anatomiquement, dans les animaux vertébrés. Examen de vive voix, ou par écrit.
- 17. Monographie des Gentianées qui se trouvent dans le Canton de Vaud
Examen de vive voix ou par écrit

Faculté de Théologie

- 18. Un travail exégétique sur un livre de l'Ancien ou du Nouveau Testament, dont le choix est laissé à l'Aspirant. Examen de vive voix ou par écrit.
- 19. St. Bernard de Clairvaux, considéré comme Théologien Mystique
- 20. Exposition du système des Quakers, d'après l'Apologie de la Vérité Théologique Chrétienne de Rob^t. Barclay.

- 21. La doctrine de l'immortalité dans l'Ancien Testament, Examen par écrit
- 22. Etude des livres suivants

- a) Le Sacerdoce de Chrysostôme b) le Pastoral de Grégoire le Grand.

Faculté de Droit

- 23. Du Contrat de Société, de la Société civile & commerciale (à consulter entre autres, Vincent, Trop long, & les lois du pays. Dissertation écrite.
- 24. De l'influence du Christianisme sur le Droit romain, par Trop long.

Examen oral

- 25. L'Acte de Médiation, par écrit ou de vive voix.
- 26. Histoire du Droit Byzantin ou du Droit romain dans l'Empire d'Orient par M^r Bernard de Montruil. Examen Oral.
- 27. Des Délits commis par la parole, l'écriture & la presse, & de la manière dont ils sont réprimés dans le Canton de Vaud. Dissertation écrite.

Le prix pour chaque concours est de 50 francs. On courra des accessits s'il y a lieu.

On règle aussi le projet de programme, pour les cours à donner pendant le semestre d'été.

Programme des Cours
du Semestre d'été.

16 janvier 1844
Faculté des Lettres & des Sciences.

Littérature latine

Horace, Odes, Livres III & IV
Cicéron, Offic, Livres II & III } 3 heures par semaine

Littérature grecque

Histoire des auteurs postérieurs à Alexandre le Grand (Thucydide, Polybe, Lucien, Plutarque) 2 heures.

Lecture cursive de quelques dialogues choisis de Platon, 1 heure.

Littérature française

Histoire de la littérature du XIX siècle (fin du cours) 3 heures

Philosophie.

Exposition & critique des systèmes de Kant, Fichte, Schelling & Hegel (4 heures)

Sciences sociales & politiques

Distribution & consommation de la richesse, 3 heures.

Histoire

Le seizième siècle jusqu'à la ligue, 2 heures.

Mathématiques

Continuation du cours d'Astronomie, 6 heures

Géométrie descriptive (M. Marquet) Application à la perspective, la théorie des Ombres, la coupe des pierres, & la charpente 4 heures

Physique

Acoustique, électricité & Magnétisme - 4 heures

Optique 2 heures

Chimie

Chimie organique fin du cours (3 heures

Chimie analytique, fin du cours & exercices d'analyses pratiques / 3 heures.

Botanique

Des classifications botaniques ou taxonomie, & exposition des caractères des principales familles de la flore française. 3 heures

Langue hébraïque

Etude de la syntaxe hébraïque, exercices d'interprétation & de composition (2 h)

Zoologie.

Les animaux vertébrés.

38
16 Janvier 1844.

Le cours terminerait le cycle commencé par M. Chassanet, & nous proposons pour donner ce cours, M. Dem: Alex. Chassanet ou M. Holland.

Faculté de Théologie

Théologie Exigétique

Ancien Testament, Job & Esaïe, 3 heures
Nouveau Testament, Les Actes des Apôtres, 3 heures
Hébraïque 1 heure

Théologie historique

- 1 Histoire générale de l'Eglise, depuis la réformation jusqu'à nos jours. 7 heures
- 2 Etude des sources de l'histoire ecclésiastique, en partie des Pères. 2 heures

Théologie systématique

- 1 Théologie biblique, 1^{re} Partie, Ancien Testament 6 heures
- 2 Interprétation théologique des Epîtres aux Ephésiens & aux Colossiens. 3 heures

Théologie pratique

- 1^{re} Etude homilétique de l'Epître de S. Jacques, 2 heures
- 2 Lecture critique de quelques sermons des grands Maîtres 1 heure
- 3 Exercices de prédication d'Analyse & de Catéchisation 3 heures
- Exercices de prédication dirigés par les quatre Professeurs réunis; 1 heure

Faculté de Droit

Droit Civil (M. Gottofrey)

Fin de la seconde partie du Code Civil, Règlement Civil, 6 heures

Droit Romain (M. Gaullieur)

Institutes, Livres III & IV. 2 heures

Droit International.

Institution du Droit des Gens 3 heures

Histoire du Droit

Histoire du Droit au moyen âge, seconde partie 3 heures

Droit pénal.

Procédure pénale 3 heures

M. le Prof. Ed. Secretan fait rapport qu'il a été nommé de nouveau Président du Conseil de la Faculté de Droit.

On nomme pour l'examen des Comptes du Secrétaire Académique, outre M. le Rector & M. le Bibliothécaire-en chef, Mess. les Présidents des Conseils de

Président du Conseil de la
Faculté de Droit

Commissions pour
l'examen des Comptes &c.

16 Janvier 1844

Faculté, c.a.d. Mess. Secretan-Mercier, Dinet & Donnad Secretan

On nomme pour l'examen des Comptes de M^r. le Bibliothécaire en chef.
Mess. Olivier & Neutmann, Membres de la Commission de la Bibliothèque
& Mess. Secretan-Mercier, Herzog & Mélégaré

1^r. Février 1844.

Présents, M^r. le Recteur Chappuis

Mess: Dufournet, Herzog, Zündel, de Sellenberg, Mélégaré,
L^o. Secretan & Ch^r. Secretan

Étudiants gagistes, &
Auditeurs qui suivent
les Cours.

On dépose sur le bureau deux circulaires de M^r. le Recteur
du 18 janvier; l'une relative aux Étudiants qui jouissent des gages; M^r. le
Recteur annonce que la lettre d'explications à donner au Conseil de l'Instruc-
-tion publique a été expédiée le 29 du même mois.

L'autre, par laquelle M^r. le Recteur demandait à Mess. les membres
de l'Académie, de lui faire connaître le nombre d'auditeurs qui suivent
leurs Cours.

Par lettre du 24 janvier, le Conseil de l'Instruction publique rappelle
la lettre qu'il a adressée le 10, au sujet des Étudiants qui jouissent des gages;
M^r. le Recteur annonce qu'il a répondu dans sa lettre du 29 janvier.

Le même Conseil, par lettre du 24 janvier, fait connaître qu'il
renonce pour la Bibliothèque des Régents, aux livres doubles de la
Bibliothèque de la harpe que l'Académie desire garder, & qu'il a demandé
au Conseil d'Etat de pouvoir disposer des autres, ce qu'il a accordé; en conséquence
le Conseil de l'Instruction publique demande à l'Académie de faire opérer la
remise des ouvrages dont il s'agit. Cette liste a été communiquée à M^r. le Biblio-
-thécaire en chef pour remettre les livres en question.

Livres doubles de la
Bibliothèque de la harpe
pour les Régents.

Le Vice Président du Conseil de l'Instruction publique écrit le 20
janvier, que d'après la lettre de l'Académie au Département de l'Intérieur
du 11, le Conseil d'Etat accorde à M^r. Dumont une gratification de 400 f.
& au Bedeau Warrnick 50 f. la lettre renferme pour cet objet deux bons
qui ont été remis aux intéressés.

Gratification à M^r
Dumont & au Bedeau

Gagistes non résidents &
suspensions des gages

Le Conseil de l'Instruction publique par lettre du 31 janvier, prie
l'Académie de faire savoir aux Étudiants gagistes qui ne suivent point de cours

1^{er} Février 1844

qu'ils aient à voter entre le séjour à Louvain avec la fréquentation des Cours, & la prise totale du gage. Le Conseil demande aussi quel est l'effet de la suspension des gages & quelle est la destination de la somme qui est retenue. Enfin le Conseil desire savoir si les Etudiants qui n'ont pas demandé la continuation du gage, l'ont fait par oubli, ou bien si leur silence indique la volonté de renoncer au gage.

L'avis sera donné aux Etudiants absents, & relativement aux suspensions de gages, il sera répondu que les Etudiants sont prévenus de leur quartier, & que la somme qui en provient, rentre immédiatement dans la Caisse de l'Etat.

Pour le troisième objet mentionné dans la lettre du Conseil, l'Académie décide qu'une affiche sera communiqué aux Etudiants qui ont à renouveler leurs demandes de gages, à le faire dans l'espace d'une semaine, à défaut de quoi ils seront envisagés comme renonçant au gage; & il en sera donné avis au Conseil de l'Instruction publique.

On approuve les Comptes du Secrétaire Caissier, qui présentent les résultats suivants

Caisse de l'Académie

Dès le 1^{er} Janvier au 31 Décembre 1843, M. le Secrétaire a reçu 4737, 9^l. 77
à livre f. 824, 5
redoit f. 2913, 4, 7.

Avances remboursables.

Dès le 1^{er} Janvier au 31 Décembre 1843
M. le Secrétaire Caissier a reçu 506 f.
à livre 452, 0, 7/2
redoit f. 53, 9, 2/2.

Compte des Gages

Dès le 1^{er} Janvier au 31 Décembre 1843.
Le Secrétaire Caissier a reçu 4095 f. 5^l.
à livre 3751 5
redoit 344.

Comptes de M. le
Secrétaire Caissier

1^{er} Février 1844

Commissions pour
visites des établissements
attachés à l'Académie

M. le Recteur annonce que par omission, les Commissions destinées à visiter les établissements attachés à l'Académie, n'ayant pas été nommés dans le temps, il a eu devoir prendre sur lui de désigner les examinateurs suivants, ce qui est approuvé.

Pour le Cabinet de Physique & le Musée.

Mess: De Beltenberg & Holland

Pour le Cabinet de Physique & les Instruments d'Astronomie.

M. Wartuscum & M. Edouard Charbonnet

Rapports sur les visites
des établissements etc.

Il est fait lecture des rapports de visite sur les Cabinets de physique & de chimie, sur les Instruments d'Astronomie & le Musée. Ces rapports, satisfaisants, sont admis.

On réitera l'observation que les Instruments d'Astronomie ne peuvent être d'aucune utilité, tant qu'ils restent dans le même local.

On mentionnera que le Cabinet de chimie a besoin de réparations immédiates. Un plancher pour le laboratoire, & un poêle entre le laboratoire & le Cabinet sont indispensables. Il est bien desirable aussi que l'on rende indépendante la cheminée qui sert aux deux journaliers, afin de diminuer les dangers d'incendie à la Bibliothèque.

Rapport général

M. le Recteur fait lecture du projet de rapport général sur l'Académie & les établissements qui y sont attachés. Le rapport est admis, avec quelques observations.

Somme à avancer pour
la Bibliothèque.

M. le Bibliothécaire en chef prie l'Académie de demander un bon de 1000 f. pour la Bibliothèque, nonobstant les 1500 f. demandés le 2 Janvier.

Malgré le passif de plus de 500 y. dans les comptes de cette année.

2^o Le paiement des journaux à effectuer & celui de plusieurs ouvrages acquis en dernier lieu. Cette proposition est adoptée.

Armoire pour une Biblio-
thèque d'ouvrages grecs.

M. le Professeur Zindel annonce qu'il se propose de fonder une bibliothèque d'Auditoire, & demande l'autorisation de placer dans celle de la Faculté des Lettres & des Sciences, une armoire pour renfermer les livres qui y seront déposés.

On demandera l'établissement de cette armoire au Département.

Annuaire officiel.

On dépose sur le bureau, l'annuaire officiel, pour l'année 1844.

Cet annuaire a été transmis par la Chancellerie d'Etat.

Caisse Académique

Débitaire Porchet & J^r P^{re}
Mouachon.

M. le Secrétaire Caissier fait rapport que les fonds hypothéqués par Sieur Porchet, débiteur de la Caisse Académique pour un titre de 1000 f., ont été rendus, à J^r Pierre Mouachon qui propose de rester débiteur aux mêmes conditions que Porchet ce qui est accepté par l'Académie.

6 Février 1844

Présents. M^r le Recteur Chappuis

Mess: Herzog, Dufourcet, Zündel, Ed. Secretan, Mélégar.

Ch^s Secretan & Wurtmann.

Comptes de la Biblio-
-thèque.

On fait le rapport sur les Comptes de la Bibliothèque Cantonale.
Ces Comptes sont approuvés & présentent les résultats ci-après
Dès le 1^{er} janvier au 31 décembre 1843,

M^r le Bibliothécaire a reçu 6726, 28 1/2 ^{fr}

a livré 7250

en sorte, qu'il lui est resté 723 91 1/2 ^{fr}

Pétition relative aux
leçons de M^r Vinet
bruit & désordre.

M^r le Recteur fait lecture d'une pétition signée par plusieurs
personnages notables de la ville, exposant qu'elles ont été autorisées par
M^r Vinet à suivre ses leçons de littérature française, mais que la Salle ne
suffit pas au grand nombre des auditeurs qui les fréquentent.
Les pétitionnaires demandent en conséquence que le cours de M^r Vinet
donné actuellement dans l'Auditoire de Zoologie, soit continué dans la
grande Salle de la Bibliothèque.

L'Académie après avoir délibéré de la chose, décide de répondre aux
pétitionnaires, qu'elle ne peut faire droit à leur requête, vu les inconvénients
qu'une telle concession devrait inévitablement avoir dans l'intérêt des
Etudiants auxquels ces leçons sont spécialement données.

A cette occasion, M^r le Prof. Ed. Secretan expose qu'il se fait beaucoup de
bruit dans l'Auditoire avant le commencement des leçons de M^r Vinet &
demande qu'il soit pris des mesures pour arrêter ce désordre très inconve-
nant à tous égards.

L'Académie décide d'écrire au Sénat des Etudiants de veiller dans sa
compétence, à ce que la décence & l'ordre soit parmi les Etudiants, soit
parmi les externes, & cela d'une manière spéciale, avant les leçons de
littérature française de M^r le Professeur Vinet.

Etudiants gagistes
gagistes redemandant.

M^r le Recteur annonce qu'il a fait mettre l'affiche relative aux
Etudiants qui doivent renouveler leurs demandes de gages, & il ajoute
qu'il en est résulté quelques demandes qui ne sont pas dans le cas
d'être transmises à l'autorité, en sorte qu'il sera répondu au Comité
de l'Instruction publique que cette démarche n'a pas eu de suite.

6 février 1844

Etudiants Faure & Alexis Raymond.

En lit une lettre de Mess: les Etudiants de Théologie Alexis Raymond & Faure, exposant qu'ayant commencé leurs études, avant l'année 1838, ils ne savent pas quel sera le terme des 7 ans, au-delà pour leur séjour dans l'Académie actuelle; ils espèrent qu'on ne les traitera pas différemment que Mess: Tachet, Hautschur & d'autres, & qu'ainsi le terme de leurs études sera en Août 1845.

L'examen de cette question est remis à une Commission composée de Mess: Herzog, Ch: Secretan & Mélégaris qui en feront incessamment rapport.

Remboursement à la Caisse Académique.

M: le Secrétaire Caissier rapporte que Jean David Roulet syndic à Echichens annonce le remboursement d'un titre de 500 fr. qu'il doit à l'Académie.

22 Février 1844

Présents, M: le Recteur Chappuis

Dufourcnet, Herzog, Olivier, Kündel, Mélégaris, Ch: Secretan

Ch: Secretan, Wartmann de Fellemberg

Olivier.

Bruit avant les leçons de littérature

Lettre du 17, du Consul des Etudiants, en réponse à la lettre de M: le Recteur, du 8, relative au bruit qui se fait dans l'Auditoire de Théologie avant l'ouverture des leçons de littérature française. Le Consul expose qu'aucun article du Règlement des Etudiants n'a prévu le cas, & que le Sénat après avoir déjà fait ce qui lui était possible, pour le cas particulier, s'occupe sur ce point d'une révision de son règlement.

M: le Recteur que depuis la plainte qu'on a faite, il est allé plusieurs fois de fort bonne heure aux leçons de M: Rinet, & qu'il n'a pas remarqué qu'il se fit du bruit avant les leçons.

Bon pour la Bibliothèque

Le Département de l'Intérieur transmet, par lettre du 7, un bon de 1500 fr. pour la Bibliothèque. (roy. séance du 1: février.)

Armoire.

Le même Département écrit le 8, en réponse à la lettre Académique du 8, qu'il autorise l'établissement d'une armoire à l'usage de M: le Professeur de littérature grecque.

Etudiants gagistes, absents.

Le Conseil de l'Instruction publique par lettre du 7, demande une réponse préliminaire au sujet de l'option à proposer aux Etudiants gagistes qui n'habitent pas la Suisse. M: le Recteur fait rapport qu'il a écrit aux Etudiants intéressés, & qu'il a transmis leurs réponses au Conseil.

Programme des Concours.

Le même Conseil écrit le 7, qu'il a approuvé le programme des concours, mais il n'a pu prendre aucune décision sur les sommes à affecter aux prix, si quelle est comprise dans l'allocation de 5000 f. portée au budget pour les gages, & que ce dernier objet n'est pas encore réglé.

Presse Suisse.

M^r. le Bibliothécaire en chef expose que deux exemplaires de la revue Suisse, ont, depuis l'origine, envoyés à la Bibliothèque, sans qu'on ait jamais réclamé aucun prix d'abonnement: l'un des exemplaires est déposé dans la Bibliothèque Vaudoise, le autre placé parmi les journaux en circulation.

Maintenant la nouvelle administration de rédaction demande le payement de ces 2 exemplaires. M^r. le Bibliothécaire propose 1^o de payer un des exemplaires émis depuis 1843, 2^o de prendre un abonnement pour un exemplaire qui est adopté.

Leçons de M^r. Pellis.

Par lettre du 6, M^r. l'Avocat Pellis annonce qu'il a terminé son cours sur la matière des poursuites contre les débiteurs; & le Conseil de l'Instruction publique, par lettre du 11, transmet une lettre de M^r. Pellis, par laquelle celui-ci demande l'autorisation de continuer le cours de procédure civile qu'il a commencé. L'Académie répondra que M^r. Pellis lui paraît être au bénéfice des décisions prises à son égard, & pouvoir, sans autre formalité, finir son cours pendant le semestre d'été; mais puisqu'on demande le préavis de l'Académie, elle propose de répondre à M^r. Pellis, qu'il y aura toujours une salle à sa disposition pour la continuation du cours libre qu'il a commencé.

Comptes du Secrétaire
Caisier.

Le Vice Président du Conseil de l'Instruction publique écrit le 14, que les Comptes du Secrétaire Caisier ont été approuvés; M^r. le Caisier aura donc à régler avec M^r. le Receveur sur le pied indiqué. Le bon pour les avances remboursables, a déjà été expédié au Secrétaire Caisier. Celui-ci fait rapport à cette occasion qu'il a trouvé dans le compte des gages une erreur de 8 f. qu'il a fait rectifier aussi bien, auprès du Département de l'Intérieur & du Receveur de l'Etat, en sorte que

le Caisier a reçu 4087 f.
à livré 4087 f., ainsi le compte est liquidé par une
dépense égale à la recette. Le bon a été aussi rectifié immédiatement?

Ouvrage de Plotin.

M^r. le Bibliothécaire en chef rapporte que la Commission de la Bibliothèque propose l'acquisition de l'ouvrage de Plotin de Kreutzer.

Cet ouvrage coûtant au moins cent francs de Suisse, & les fonds fixés au budget pour 1844, étant déjà avancés pour payer les ouvrages acquis, on se bornera, pour le moment, à constater le vœu exprimé que l'on fasse l'acquisition de l'ouvrage dont il s'agit.

12 Mars 1844.

Présents, M^r. le Recteur Chappuis,

Mess: Dufour et, Secrétaire Mercier, de Sellersberg, Zündel,
Edouard Secretan, Mélégnari, Ch^z. Secretan, Wartmann.

Cours de M^r. Pellis.

Le Conseil de l'Instruction publique, en réponse à la lettre de
l'Académie du 23, ^{intérim} le 26, qu'il a écrit à M^r. Pellis, dans le sens de la
demande qui y est contenue, le que du reste, il demandera plus tard un
rapport sur ce cours.

Comptes des Professeurs
de Physique & de Chimie.

Le même Conseil, à la même date, écrit qu'il a approuvé les Comptes
de Mess: les Professeurs de Physique & de Chimie; de plus il adresse trois
bons, savoir

- 1^o Un de 300 f. pour M^r. le Prof. de Physique pour sa compétence de 1844.
- 2^o Un de 50 f. pour le même professeur pour sa compétence au sujet de son
enseignement au Gymnase.
- 3^o Un de 300 f. en faveur de M^r. le Prof. de Chimie, pour sa compétence
de 1844.

Il est fait l'observation de la part du département qu'il s'est trouvé une
erreur de 4^o au préjudice de l'Etat. dans un des mémoires annexés à
ce dernier compte.

Gages etc.

Par lettre du 2 de ce mois, le même Conseil écrit que le Conseil
d'Etat a décidé

- a) de confirmer les gages accordés précédemment aux étudiants —
Berthier, Thivol, Germond, Bonjour, Raymond, Rochat, Gaudard,
Dupontis & Dilly.
 - b) d'accorder à l'Etud. Ant: Raymond la conservation de son gage
pendant un séjour de quatre mois qu'il fait en Allemagne.
 - c) d'accorder un gage à l'Etudiant George Nicole
 - d) de retrancher le gage accordé à l'élève Schranth & de refuser
celui demandé par Hubbard, attendu sa qualité d'étranger
 - e) de conserver aux étudiants Bornero & Gollid le quartier d'hygiène
 - f) de retrancher les gages aux étudiants Herminjard, Tschet,
Comte & Estopperg.
 - g) d'accorder un gage à Fwin-Clève du Gymnase
 - h) de refuser les gages aux élèves Dufour & Gilliéron.
- Toutes les décisions ci-dessus seront exécutoires dès le 1^o janvier
dernier.

12 Mars 1844

Enfin le Département, avant de prendre une décision, demande quelques renseignements au sujet du jeune Despland, qui jouit de deux grades.
On renvoya au Département les renseignements qu'il désire.

Aimé Herminjard

A cette occasion, M. le Recteur expose que M. Herminjard réclame contre la décision prise à son sujet, & qu'il allègue plusieurs motifs à l'appui de sa réclamation. L'Académie pense que M. Herminjard doit présenter lui-même une demande au Conseil d'Etat, & qu'elle pourra l'approuver.

Examineurs & Experts.

L'Académie prend connaissance des rapports des trois Conseils de Faculté sur les inscriptions d'examen, pour la fin du semestre d'hiver; & nomme les experts suivants.

Faculté des Lettres & des Sciences.

Littérature grecque M. Zündel.
Etudiants: M. Germond, Louis Boissot, Jules Holland, George Nicole, H. Chateaufort, Frank Aubaubert, & Cachemaille.

Littérature latine M. Michely.
Ed. Noeller, J. Rochat, H. Bippert, Eug. Dumonthoray, Jules Holland, L. Corriçon, Paul Janard, L. Germond, Alex. Matti, Ch. Menner.

Littérature française, M. Vinet.
Jules Duperray, Ed. Forel, Jules Holland, Ch. Rossier, L. Bonjour, L. Mégroz, F. Aubaubert, Annet, de Savel, H. Schieler.

Philosophie, M. Ch. Secretan
Jules Martin, Jules Grenier, Constant Fornerod.

Histoire M. Olivier
Bugnon, Ed. Noeller, J. Rochat, L. Boissot, H. Bippert, Eug. Dumonthoray, Jules Holland, Ch. Rossier, L. Bonjour, Paul Jura, L. Germond, Al. Matti, Ch. Regis, Ed. Girardet, Ch. Menner, W. Reynoud, Bechet.

Physique, M. Wartenham
Ch. Cassy, Ed. de Bressencé, Ch. Cottier, H. Chateaufort, & Cachemaille.

Botanique M. Ed. Chasambon
L. Rochat, L. Germond, L. Bussy, Ed. Girardet.

Zoologie M. Holland

Ed. de Bressencé

Faculté de Théologie

Théologie Exigétique du N. & T. M. Dufourmet
Justin Fornerod

Théologie Historique M. Herzog
H. Martin, J. Centurier, Alex. Nonnotat, Jules Paccard.

12 Mars 1844

Théologie Pratique M. Vincent
 par: Fr. Guy, Armand Tachet
 Thèse, M. Chappuis
 Henri Martin, Ernest Chavanne

Faculté de Droit

Droit Civil M. Gottofrey
 Jules Prossat, Ch. Estoppuy, Jules Pellis
 Thèse M. Gottofrey
 Jules Prossat, Ch. Estoppuy, Constant Fornorod
 Composition M. Gaultier
 J. Prossat, Ch. Estoppuy, Aug. Dumur, Eug. Haupt, Jules Pellis
 Droit Pénal, M. Ed. Secretan
 Ch. Cossy, David Bussat, Ch. George, Ch. Foré.

Philosophie du droit, M. Nelligari
 Jules Guinier, Jules Roguin
 Histoire du droit, M. Ed. Secretan
 Jules Roguin

Proposition Relative aux
Nominations d'Experts.

M. le Prof. Zündel faisant observer que, d'ordinaire, l'Académie désigne le Prof. Enseignant comme expert pour les examens, propose que M. le Rector soit invité de se charger à l'avenir de nommer cet expert membre de la Commission d'examen; sans que l'Académie ait à s'en occuper. Cette proposition n'est pas adoptée.

Mess: Faure &
Alexis Raymond.

M. le Prof. Ch. Secretan fait lecture du rapport de la Commission chargé le 6 février, d'examiner la requête de Mess: Faure & Alexis Raymond sur l'époque où doivent finir les sept années de leurs études en Théologie. Le rapport conclut à ce que la période de sept ans se termine, comme le pensent les deux pétitionnaires, c.-à-d. l'année 1845.

Article 33 de la loi, à
déterminer.

L'Académie adopte cette conclusion.
 Le rapport représente aussi la nécessité de déterminer d'une manière exacte, l'application de l'art: 33 de la loi, savoir si le commencement des 7 ans, date de l'entrée des étudiants dans l'Académie; ou comme il paraîtrait plus équitable, du 1^{er} examen subi; L'Académie décide de s'occuper plus tard de cet objet.

Comptes de la Bibliothèque

Somme allouée pour les Prix de Concours

Programme des Cours & Cours de Zoologie

Désordre, Ch. Menuret & L. Prochat

M. Louis Chateaubat offre un Cours libre

Dem, M. Const. Fournier

Salle pour la Conférence des Ecclésiastiques

Grammaire de M. Garnier

12 Mars 1844

Le Conseil de l'Instruction publique par sur. du 6, relative aux Comptes de la Bibliothèque, transmet une observation du Département de l'Intérieur relative aux 30 f. accordés au Bideaux.

Quant à l'exécution de la dépense, le Département ajoute que l'Académie doit prendre ses mesures pour qu'il soit couvert par l'allocation affectée au service de 1844, sans qu'il en résulte pour ses comptes de la présente année un solde passif. Du reste les Comptes ont été approuvés par le Département des Finances.

M. le Recteur présente un billet qu'il a reçu de M. le Vice Président du Conseil de l'Instruction publique, l'informant qu'une somme de 1075 fr. reste disponible pour les prix.

Le même Conseil écrit le 9, que le programme des Cours pour le semestre d'été a été approuvé, de plus que le Conseil d'Etat a décidé d'autoriser un cours de Zoologie qui sera donné par M. Don Alex. Chassagnas pour le dit semestre, en qu'il s'agit d'achever un cours commencé. Une indemnité de 500 fr. est accordée à M. Chassagnas pour cet objet. L'Académie a été invitée à faire part de cette décision à M. Chassagnas qui en a été informé par M. le Recteur.

Le Consul des Etudiants écrit le 23 février, qu'il a vu de l'un des Comités, une dénonciation contre Mess. Menuret & Prochat professeurs, & contre quelques Etudiants présumés d'avoir bûché une carrière dans l'Auditoire de Physique. Les deux jeunes gens nommés n'étant pas de la juridiction du Sénat, comme externes, seront mandés auprès de M. le Recteur pour être entendus.

Lettre du 6, de M. le Ministre Louis Chateaubat, offrant de donner un cours libre sous ce titre, le Sacrificateur, & demandant à cet effet l'usage d'une salle. Cette demande sera transmise à l'Autorité avec prière favorable.

On fera connaître au Conseil de l'Instruction publique que M. Constant Fournier se propose de continuer & de terminer son cours de Droit romain pendant le prochain semestre d'été.

Lettre du 7, de M. Baup Suffragant à Troyes, demandant l'usage de la grande Salle de la Bibliothèque, pour la Conférence des Pasteurs & des Ministres, convoquée le 7 mai. Non transmise - votre demande à l'Autorité avec prière favorable.

On dépose sur le bureau, comme dou du Conseil d'Etat, une Grammaire française publiée par M. Aimé Garnier.

12 Mars 1864

Caisse Académique
Placement.

On expose sur le bureau une circulaire du 23 février, de M^r le Recteur relative à un placement pour la Caisse Académique. On demande une somme de mille francs, au 3 1/2 pour cent. Un Membre de l'Académie s'étant opposé par plusieurs motifs valables à ce que ce placement soit effectué, l'Académie invite le secrétaire Coissier à faire ses diligences pour placer à un taux aussi favorable que possible, la somme d'environ 3000 fr. qui n'a pu encore être placée, & qui chôme depuis quelque temps.

Heures des leçons

L'Académie décide de remettre à M^r le Recteur, le soin de régler les heures des leçons pendant le semestre d'été.

Instrument d'Astronomie
à acheter pour les leçons

Sur la demande faite par M^r le Prof. Secretan Moncier, l'on décide de demander au Conseil d'Etat, pour ses leçons d'Astronomie l'acquisition de deux instruments de la valeur d'environ 200 fr. savoir un cerce à réflexion & un horizon artificiel.

Cours libres, rapports
à faire à leur sujet.

M^r le Professeur Edouard Secretan propose que les Conseils de Faculté, chacun pour ce qui peut les concerner, fassent un rapport sur chacun des cours libres qui pourront être donnés à l'avenir. Cette proposition sera examinée afin de prendre une décision raisonnable sur ce sujet.

19 Mars 1864

Présents, M^r le Recteur Choppey

Mess: Herzog, Olivier, Zündel, De Belzenberg, Mélégarie

Ch: Secretan, Wartmann.

Examen & experts.

M^r le Recteur annonce qu'une omission a eu lieu dans l'indication des étudiants inscrits pour des examens; c'est M^r Reuff inscrit pour l'examen de droit public.

On nomme pour experts, Mess: Edouard Secretan & Mélégarie.

Salle pour la conférence
des Pasteurs & des Ministres.

On lit trois lettres du Conseil de l'Instruction publique, une du 16 annonçant qu'il autorise l'ouverture de la grande salle de la Bibliothèque pour la conférence des Pasteurs, qui doit avoir lieu le 7 Mai (v. s. 29)

Cours de M^r Ch. Hornered

la seconde par laquelle il autorise M^r Hornered à faire usage d'une salle pendant le semestre d'été, pour la continuation de son cours de droit romain.

Cours de M^r Chateletat.

la troisième par laquelle il autorise M^r Chateletat à faire usage d'une salle pour le cours libre qu'il se propose de donner pendant le semestre prochain. (voy. la D. 11).

Leçons de littérature française.

19 Mars 1845.

Par lettre du 16, le Conseil de l'Instruction publique informe l'Académie que M. le Prof. Monnard demande un nouveau congé pour le semestre d'été prochain, & annonce en même temps, qu'il sera peut être dans le cas d'en demander plus tard la prolongation, pendant un ou deux semestres encore. Le Conseil desire avoir le préavis de l'Académie sur la demande de M. le Prof. Monnard, & la charge de lui soumettre des propositions sur la manière de pourvoir à l'enseignement de la littérature française pendant l'été.

L'Académie délibérant sur cette lettre, décide

1^o Quant à la demande de congé de M. le Prof. Monnard qu'elle donnera un préavis favorable.

2^o Quant à l'enseignement de la littérature française pendant l'été, semestre d'été, qu'elle charge le Recteur de s'adresser aux personnes qui seraient les plus qualifiées pour donner cet enseignement. Plusieurs personnes sont désignées, M. Porchat, Membre du Conseil de l'Instruction publique, Grosseau, Pasteur à Chardonnay; Colomb Pasteur & Directeur du Collège de Dole, Espirandieu, Pasteur. Mais avant de faire aucune démarche, le Recteur devra demander au nom de l'Académie à M. le Prof. Dinet, s'il voudrait bien consentir à se charger encore des leçons de littérature française pendant le semestre d'été. M. le Recteur témoignera à cette occasion à M. Dinet la reconnaissance de l'Académie, de ce qu'il a bien voulu se charger d'achever le cours que M. Monnard avait commencé pendant le présent semestre d'hiver. Si M. le Prof. Dinet ne pouvait consentir à se charger de l'enseignement de la littérature française pendant le semestre d'été, M. le Recteur s'adresserait à quelque autre personne, au premier lieu à M. Porchat Membre du Conseil de l'Instruction publique.

Experts nommés par le Conseil de l'Instruction publique.

Le 18, le Conseil de l'Instruction publique, en réponse à la lettre du 12, dit qu'il a complété les commissions d'examen de la manière suivante
Littérature grecque, Mess: Dufourmet Prof. & Richly
Litt: latine " Zündel, & Wiener
" française " Espirandieu Sr. & Ch. Secretan Prof.
Philosophie " Herzog Sr. & Ch. Guisani, Prèsid.

19 Mars 1844

Histoire,	Mss: Gaullieur & Mèligari Prof
Physique,	" de Sellenborg & Fisa
Botanique,	" Muret, Juge, & Holland
Zoologie	" Decharge D ^m & Mayor Sec ^r H ^{on}
Exégèse,	" Herzog, & Lerische Doyen
Théologie historique,	" Chappuis, & Pullyman, Min
Théologie pratique,	" Dufournet & Roumeron
Thèse de Théologie,	" Herzog, Prof. & Fabre Past ^r
Droit-civil,	" Carrard Juge, & Ed: Secretan Prof.
Thèses de Droit,	" Bidou Juge, & Secretan-Secretan Prof.
Composition,	" Jeaunard & Bidou Juges d'appel
Droit pénal.	" Guisan, Proc ^{ur} & Mèligari, Prof.
Philosophie du Droit,	" Ch: Secretan Prof. & Ch: Guisan Proc ^{ur}
Histoire du Droit,	" Mèligari Prof. & Feltis avocat.

Les Messieurs ont été avisés de leur nomination par le Conseil.

28 Mars 1844

Présents. M^r le Recteur Chappuis

Mess: Vinet, Herzog, Mèligari, Ed: Secretan,

Zündel, Wartmann.

Lecons de littérature
française.

Monsieur le Recteur annonce le resultat des démarches qu'il a faites auprès de quelques personnes, & d'abord auprès de M^r le professeur Vinet, mais sans succès, dans le but de trouver un remplaçant pour le cours de littérature française pendant le semestre d'été.

Après avoir délibéré, l'Académie décide d'indiquer Mess: Colomb & Fred: Chatain, & de présenter M^r Colomb en première ligne.

11 Avril 1844.

Présents, M^r le Recteur ChappuisMess: Herzog, de Fellenberg, Ed: Secretan, M^r Mégari
Ch: Secretan, Vinet, Secretan-Mercier & Zündel.Cours de M^r Pellis
Procédure Civile.

Par lettre du 23 Mars, le Conseil de l'Instruction publique écrit que M^r Pellis lui a annoncé qu'il avait terminé le cours libre qu'il avait commencé sur la procédure civile, & qu'ainsi tout le code a été enseigné.

Le Conseil ajoute que le cours de M^r Pellis est maintenant achevé & qu'il attend en conséquence le rapport qu'il avait demandé sur ce sujet.

À cette occasion, M^r Ed: Secretan renouvelle la proposition qu'il avait faite le 12 Mars, que l'Académie transmette un rapport non seulement sur le cours de M^r Pellis, mais sur tous les cours libres donnés et à donner: L'Académie adopte cette proposition.

Experts nommés et
changés.

Par lettre du même jour, le Vice-Président du Conseil de l'Instruction publique écrit qu'il a désigné M^r Guisan procureur général pour l'examen de M^r Ruffy, (voy. l. du 19 Mars); de plus que M^r Vinet a été nommé expert pour la thèse de théologie; fonction que M^r le Pasteur Fabre n'a pu accepter; en outre, que M^r le D^r Mayor ayant refusé l'expertise pour l'examen de zoologie, le Conseil a nommé M^r Pellis D^r M^r, & M^r Edouard Charavon: pour remplacer M^r Kollaud qui étant ~~non~~ Oncle du seul aspirant, ne pourrait pas apprécier l'examen.

Le Vice-Président du Conseil écrit encore que M^r Vinet ayant demandé à être dispensé de l'examen ^{l'expertise pour} de thèse de théologie, a été remplacé par M^r Golliet. De plus que M^r Hartmann a été nommé expert pour l'examen de grec, en remplacement de M^r Dufournet qui n'a pu accepter, & par lettre du 29, il annonce que M^r Dullienin a été nommé expert pour l'examen d'histoire, en remplacement de M^r Mégari qui n'a pu accepter: enfin que M^r le Docteur Grauff a été nommé expert pour l'examen de littérature grecque, à la place de M^r Hartmann qui a refusé et officie.

Dépenses à faire par
l'Académie en 1845.

Le Conseil de l'Instruction publique demande par lettre du 26, et pour le Département de l'Intérieur, s'il y a des propositions spéciales à faire pour le budget de 1845.

L'Académie répondra qu'il n'y a pas de dépenses particulières à prévoir pour l'année prochaine.

11 Avril 1844.

Leçons de littérature française; M. Vinet.

Par lettre du 1^{er} de ce mois, le Conseil de l'Instruction publique, en réponse à la lettre académique du 2, écrit, quant à ce qui concerne une décision relative au remplacement de M. Monnard, il desire savoir si M. Vinet ne pourrait se charger de donner encore le cours de littérature française pendant le semestre d'été. Bien entendu qu'on accorderait à M. Vinet toutes les facilités désirables pour lui rendre sa tâche moins pénible.

M. le Recteur a fait part de cette lettre à M. Vinet dont une lettre, en réponse, fait connaître qu'il se prêtera à donner le cours dont il s'agit; ce qui est accepté avec reconnaissance par l'Académie. Toutefois, M. Vinet annonçant qu'il ne pourra pas donner les leçons qu'il avait annoncées dans le programme du semestre d'été, sur une explication homilétique de l'épître de St. Jacques, l'Académie, après avoir délibéré sur ce point, pense qu'il n'est pas nécessaire de demander que ce cours soit remplacé pendant le semestre d'été.

Fonctions d'experts
Réclamation de M. Dufourmet

Le Conseil de l'Instruction publique transmet par lettre du 4, et pour rapport, une lettre qu'il a reçue de M. le Prof. Dufourmet, relative à la répartition des fonctions d'examineurs dans les examens des étudiants. L'Académie répondra, qu'en principe, le Règlement n'obligeant point les Professeurs à accepter des vocations d'experts; elle n'a proprement pas de préavis à présenter. Cependant on insiste sur la convenance que des Membres de l'Académie procèdent autant que possible aux examens de leurs élèves; puis sur l'impossibilité que les nominations d'experts soient toujours réparties d'une manière égale, vu la nature & la variété même des circonstances.

Bon pour le Bedeau.

Le Département de l'Intérieur transmet par lettre du 8, un bon de 16 fr. en faveur du Bedeau, pour le service de la Bibliothèque, pendant le 1^{er} trimestre de 1844.

Instrument d'Astronomie
achetés.

Par lettre du 10, le Vice Président du Conseil de l'Instruction publique annonce que le Conseil d'Etat a autorisé l'acquisition d'un arc à réflexion, & d'un horizon artificiel, (voy. séance du 12 Mars.)

Objets à acheter pour le
Cabinet de Chimie

Du fait lecture de la note des objets que M. le Prof. de Willenberg se propose d'acheter pour la somme de 720 fr. qu'il a obtenue. Cette lettre sera transmise avec prière favorable.

11 Avril 1864.

Examens, Inscriptions & Experts.

On fait connaître la liste des étudiants inscrits pour subir des examens au commencement du semestre d'été & l'on nomme les examinateurs suivants,

Faculté de Théologie

Examens,	Examinateurs	Étudiants inscrits.
Théologie expétiq. A. T. J. M. M.	Dufournet	M. Frotet
Id. historique	" Herzog.	" Krauss
Id. Systématique	" Chappuis	" Ernest Charaunet, Comte,
"	"	" Herminjard, Centurier
Id. pratique.	" Vinet.	" M. Martin

Faculté de Droit

Droit-Civil	" Gottfrey	" Buiset
Composition,	" Mélégaré	" Buiset
Thèse de Droit	" Gottfrey.	" Feltis, Naef, & Buiset
Droit public	" Mélégaré,	" Förel &
"	" Ed. Secretan,	" Cochard
Histoire du Droit,	" Ed. Secretan,	" Cossy.
Droit pénal	" Ed. Secretan	" Roguin & Paul Georges
Droit Romain,	" Gaullieur,	" J. Martin, J. Guenier

Faculté des Lettres & sciences.

Littérature latine	" Hübly	" Bippert, P. Grand, Matti, & Amiet
" grecque.	" Zündel,	" Cottier, Cuchemaille, Dupressat, ^{Dejaz} Chatelet
" française,	" Viret,	" de Kersch, Piltiner, Ed. Förel, Mellet, Defay
Philosophie,	" Ch. Secretan,	" J. Brunner, Dulong, Ch. Corday
"	" "	" Displand, Ruffly, M. Carrard, Mayor.
Histoire,	" Olivier,	" Ch. Gardin, Matti, W. Ruymer
Th. Pristier, L. Corretton, Megroz, P. George, L. Boisset, Buchet.		
Economie politique,	" Mélégaré,	" Ch. Bregis
Physique,	" Hartmann.	" P. Grand, Ogay, Kayod, Buchet
"	"	" Cuchemaille, Chatelet
Botanique	" Ed. Charaunet,	" Bugnon, Jarnach.

Caisse Académique placement.

Sur la proposition du Secrétaire Caisier l'Académie accepte un placement de 2800 f. & si il est possible de 2700, hors off. fils de J. P. Bonnet résidant à Hausam, sur des hypothèques en 1^{er} rang, évaluées au cadastre 1065 f., mais les fonds sont situés près de la Dille.

30 Mai 1844

Présents M^r le Recteur Chappuis

Mess: Dufournet, Vinet, Secretan-Mercier, Herzog, Olivier,
Méligari, de Belleuberg, Ed: Secretan, Zundel, Ch^r Secretan

M^r. Dufournet
Experts.

~~à la séance~~ M^r. le Prof^r Dufournet exprime son regret de n'avoir pu assister à la séance du 11 avril, dans laquelle l'Académie a pris connaissance d'une lettre adressée par lui au Conseil de l'Instruction publique; Il ajoute que si ce jour là, il eût fait partie de l'assemblée, il aurait expliqué qu'il n'aurait pas entendu demander au Conseil une entière égalité, mais une répartition aussi équitable que possible dans la distribution des offices à l'époque des examens, que cette démarche, il l'avait faite dans la persuasion que ce genre de charge était attaché par une disposition impérative de la loi, à l'habileté de Professeur; mais qu'éclairé depuis peu à cet égard, & ayant appris que ces appels à cet ordre de préférence, pouvait être librement décliné; il considèrerait lui-même sa démarche auprès du Conseil de l'Instruction publique, comme n'ayant plus d'objet.

Rapports sur les Examens

On fait lecture des rapports sur les examens subis à la fin du semestre d'hiver, & au commencement du semestre d'été de la manière suivante.

Examens subis à la fin du Semestre d'hiver 1843-1844

Lettres & Sciences.

littérature latine

M.M. Bippert	non-admis
Correom	admis
Du Marthoray	admis
Germond jag-É.	admis
Hollard	admis
Janard	admis
Munet	admis
Rochat	admis

littérature grecque

Boisot	non admis
Chatelanat	non admis
Cachemaille	non admis

30 Mai 1844

M. Raymond Huri	admis
Holland	admis
Abaufit	admis
Littérature française	
Dupperey	admis
Rossire	admis
Bonjour	admis
Mégrot	admis
Abaufit	admis
Amiet	admis
Yerbin	admis
Holland	admis avec satisfaction
Forest Edouard	non admis
de Savel	non admis
Pilicior	non admis

Histoire

Holland	admis avec satisfaction
Rossire	20 - 20
Pégis	20 20
Germont L.	20 20
Rochat J.	20 20
Girardet	admis
Mennet	20
DuMarthuray	20
Bugnon	20
Bippert	20
Bonjour	20
Boisot	non admis

Philosophie

Martin Juba	admis
Grenier	20
Formeroed Const.	admis avec satisfaction

30 Mai 1844.

Physique

Mét: Cottier	admis
de Présencé	70
Cotsy	78
Cachemaille	non admis
Chatelanat	70

Botanique

Betty	admis avec satisfaction
Gisardet	72 70
Prochat	admis avec entière satisfaction

Zoologie

de Présencé	admis
-------------	-------

Théologie

Théologie dogmatique, Ancien Testament

Fornand Jr.	admis
-------------	-------

Théologie historique

Martin Hi	admis
Mousserat	70
Centurier	admis avec satisfaction
Raccand fulu	non admis

Théologie pratique

Guy	admis
Tachet	admis

Thèse théologique

Martin Hi	admis
Charannes Ernest	admis

Droit

Droit civil

Estoppuy.	admis
Pellis	admis
Rossat Jr. L.	admis avec satisfaction.

30 Mai 1844

Droit-Pénal

Forel Ch.	admis
Cosby	admis
Estappey	admis
Georges Paul	non admis

Philosophie du Droit

Roquin	admis avec satisfaction
Grenier	admis

Histoire du Droit

Roquin	admis avec satisfaction
--------	-------------------------

Droit-public & international

Ruffey	admis avec satisfaction
--------	-------------------------

Composition de Droit

Kauppert Fed.	admis
Rossat	admis
Estappey	admis
Dumur	admis
Pellis	admis

Thèse de Droit

Formeroi, Constantin	admis
Rossat	admis
Estappey	admis

Examens subis au commencement du semestre d'été

Lettres & Sciences

Littérature Latine

Annit	admis
Grand, Paul	admis
Bippert	non admis
Mattéi	non admis

Grec

Duppont	admis avec satisfaction
Déage	admis
Chatehanat H.	admis

30 Mai 1846

M. Cachemaille non admis

Littérature française

Millet Henri admis

de Tavel non admis

Pisicir non admis

De Faye non admis

Philosophie

Carrard Henri admis avec satisfaction

Corduy Ch non admis

Delplands admis

Mayer Adolphe admis

Dubou admis

Histoire

Corrison L admis avec satisfaction

Gardin Ch ? ?

Mérol ? ?

Pirier admis

Béchet ?

Boisot ?

Économie politique

Péris Ch admis

Physique

Chatelanat H admis

Egay non admis

Fayod non admis

Béchet non admis

Botanique

Gormont H admis avec satisfaction

Janavel ? ?

Bugnon L admis

30 Mai 1844

Théologie

Théologie dogmatique, Ancien Testament

MM. Frotet admis

Théologie historique

Brauand, Jules admis

Théologie systématique

Centurier admis

Chasconnes Ernest admis

Comte admis

Heringard admis avec satisfaction

Droit

Droit-civil

Bubset admis

Droit romain

Grenier, Jules admis

Martin, Jules admis

Droit-public

Forel, Ch.^s admis

Droit-pénal

Roquin Jules admis

Histoire du droit

Cossy, Ch.^s admis

Composition de droit

Bubset admis

Thèse de droit

Naeff admis

Pellis admis

Bubset admis

Diplômes de licenciés

Sur la demande de M. le Recteur, on approuve l'expédition de sept diplômes de licenciés qui ont été délivrés aux étudiants ci-après qui ont terminé tous leurs examens. B. Haupt, Naeff, Dumur, Roizat, Pellis & Bubset de l'Auditoire de Droit puis Armand Tachet de Théologie.

30 Mai 1844

Abauzit & M. Germonod

M. le Recteur annonce que l'externe Abauzit insuit pour l'examen de zoologie n'a pu le subir, & que M. H. Germonod était insuit pour valeur au semestre précédent pour l'examen de Botanique, c'était pour le semestre d'été.

M. Aimé Herminjard

Le Conseil de l'Instruction publique demande par lettre du 13 avril, que la pétition de M. Herminjard soit écrite sur papier timbré; de plus il desire savoir si M. Herminjard n'a pas résidé à hautecorne pendant quelque temps sans suivre aucun cours, & pendant combien de temps la chose a eu lieu. M. le Recteur ajoute qu'il a répondu au Conseil, après s'être assuré que dans aucun temps, M. Herminjard n'a été à hautecorne sans suivre quelque cours.

Experts nommés par le Conseil de l'Instruction publique.

Le même Conseil écrit le 19 avril qu'il a nommé les experts suivants pour les examens que les étudiants subiront au commencement du semestre d'été.

littérature latine,	MM. Ch. Secretan,	Reymond	Instituteur au Collège
grecque	Riechly	Guisan	id
française	Olvier	Delaharpe	id
Philosophie	Chappuis Pf.	Guisan	Président
Histoire	Ed. Secretan,	Pulliamin	
Economie politique,	Secretan Mercier,	Rogier	Juge
Physique,	de Belenberg	Marquet	Juhn
Botanique	Bartmann,	Blanchet,	Profr.
Zoologie	Holland D ^r	Pellio D ^m	
Épigèse du S. S.	Zürdel	Porta	Min
Théologie historique	Fabre D ^r	Espérandieu D ^r	
id. Systématique	Fabre D ^r	Herzog Pf.	
id. pratique	Dufour	Scholt.	
Droit civil	Mercier Assoc.	Espérandieu	Juge
Composition de Droit,	Secretan-Mercier	Carrard	Juge
Thèse de Droit	Secretan-Secretan	Jaccard	id
Histoire id.	Van-Muyden Assoc.	Guisan	Procureur gen ^l
Droit public	Pidou	Juge	
Droit pénal	Farnier	Juge,	Van-Muyden Assoc.
Droit romain	Gottafrey	Juge	Secretan-Secretan

Aimé Herminjard

On lit quatre lettres du Vice Président du Conseil de l'Instruction publique. Une du 6 Mai, par laquelle on voit que le Conseil d'Etat a décidé d'accorder à l'Étudiant Herminjard la continuation du gage dont il jouissait, toutefois le gage ne courra qu'à dater du 1^{er} avril.

Experts chargés

La seconde du 10, annonçant que M. le Min. Guizot n'ayant pas accepté l'expertise pour l'examen de Gru, M. le Min. Forta a été nommé pour le remplacer. La troisième du 24, informant l'Académie que M. Forta n'ayant pas accepté cette nomination, M. le D^r Grauff a été nommé pour le remplacer.

La quatrième ^{du 26} faisant connaître le refus de M. Grauff pour cette expertise, lequel M. Pfyffer a été invité à le remplacer, & a été avisé de sa nomination.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 1^{er} Mai, que M. Berdeli P^r a été nommé à la place de M. Dufournet ~~expert~~ pour l'examen de théologie pratique.

M. le Prof. HonnardCongé & Leçons.

Le Vice Président de ce Conseil annonce par lettre du 24 avril que le Conseil d'Etat a décidé d'accorder le congé demandé par M. le Prof. Honnard, & d'accepter les arrangements proposés pour son remplacement; conformément à la lettre académique du 15 avril; Le Conseil d'Etat a décidé en outre, conformément à l'art. 2 de la loi sur l'Académie, que les frais de remplacement seront à la charge de M. Honnard.

Compétence duProfesseur de Chimie

Le même Conseil par lettre du 26 avril annonce que le Département de l'Intérieur a approuvé la proposition faite par M. de Sellenberg, sur l'emploi de l'allocation du budget de 1844, en faveur du Cabinet de Chimie.

Leçons de M. Vinet.

M. le Prof. Vinet écrit le 28 de ce mois, pour donner connaissance des mesures qu'il a prises, afin de maintenir autant que possible l'intégrité du programme de ses cours. M. Vinet donne les leçons sur l'explication de l'Épître de St. Jacques; seulement il a consacré aux exercices de prédication, & autres, une des deux heures destinées à la lecture critique des modèles, & il a annoncé qu'une heure extraordinaire chaque semaine, serait à la disposition des Étudiants qui auraient des sermons à réciter.

L'Académie adopte cet arrangement, & décide que la lettre de M. Vinet sera transmise au Conseil de l'Instruction publique.

30 Mai 1844

M. Victor de Saussure

M. le Prof. Dufourmet expose que M. Victor de Saussure reclame contre la décision prise dans la séance du 10 Mars 1842, portant qu'il devait payer un louis pour rentrer dans la jouissance de la Bibliothèque Cantonale. Il se fonde sur ce que M. de Saussure ^{Louis} filz unique de M. de Saussure Juge, qui fut ensuite Bourguemestre, était sous-ordant de seconde classe & habilité à transmettre son droit à l'un de ses descendants mâles à perpétuité (condition de la souscription, Art. II.) & cela sans payer de finance.

L'Académie transmettra en conséquence à M. de Saussure une délibération conforme à ce rapport.

Programme des Cours d'hiver

On règle de la manière suivante le projet de programme des Cours du Semestre d'hiver 1844-1845, ~~comme~~

Faculté des Lettres & Sciences

Littérature grecque

- 1° Histoire de la poésie épique & de la poésie lyrique, 1 h. par s.
- 2° Dialogues choisis de Platon, 2 h.

Littérature française

Histoire de la littérature depuis ses origines, jusques au siècle de Louis XV. 3 h.

Histoire

Histoire du système Européen depuis la ligue de Henri IV, jusques à Louis XIV. 3 h.

Philosophie

Philosophie morale 4 h

Sciences Sociales

Statistique (Théorie & application) 3 h.

Mathématiques

Algèbre Supérieure 6 heures

Physique

- 1° Physique des Corps pondérables, avec des notions de mécanique rationnelle. 6 h.
- 2° Magnétisme & électricité 2 h.

Chimie générale, 1^{re} partie 6 h.

Botanique, Physiologie végétale 3 h.

Langue hébraïque

Grammaire & exercices de composition & d'interprétation 2 h.

Théologie

- Théologie exégétique: 1. 1^{re} Explication d'une partie de la Genèse & des Psaumes 3 h.
- 2. Explication des deux épîtres aux Corinthiens 3 h.
- 3. Introduction à la lecture de l'Ancien Testament 1 h.
- Th. Historique: 1. Histoire des dogmes jusqu'à la réformation 6 h.
- 2. Histoire de l'Eglise dans le XIX^e siècle 1 h.
- 3. Lectures de morceaux choisis dans les sources de l'histoire ecclésiastique 2 h.
- Théologie systématique & Théologie biblique sur N. T. 6 h.
- 2. Interprétation théologique de l'épître aux Philippiens, - à Philemon & des épîtres de St. Pierre 3 h.
- Théologie pratique & Homilétique 1^{re} partie 3 h.
- 2. Philosophie pratique du christianisme 1 h.
- 3. Exercices de prédication & d'analyse & de catéchisation 3 h.
- Exercices de prédication & de catéchisation dirigés par les 4 Professeurs réunis 2 heures de 15 en 15 jours.

Droit.

- Droit-Civil, explication de la 1^{re} partie du Code Civil 6 h
- Philosophie du droit 3 h
- Droit public français 3 h
- Droit criminel 3 h

Cours extraordinaires

On propose un cours de Zoologie, en observant que M. le Prof. D. Alap-Charannes ne s'est pas trouvé absent, bien portant, pour entreprendre le cours qui lui avait été demandé; le cours ne pouvant se terminer pendant le semestre d'été, l'objet du cours paraît devoir être Les Animaux vertébrés

On exprime le vœu qu'il soit donné des Cours de Littérature latine, soit d'histoire de la littérature, soit d'interprétation d'Auteurs, tout en attendant le résultat du concours pour la chaire, peu regrettant que le résultat n'en soit pas connu au moment de la rédaction du programme.

D'après une lettre de M. Marguet communiquée par le Conseil de la Faculté des Lettres et; le cours de Géométrie descriptive ne pourra pas être terminé cet été; il y a encore à parler d'applications importantes, comme celles à la coupe des pierres & à la charpente; M. Marguet offre de donner gratuitement

30 Mai 1844

complément du cours, pendant l'hiver, de l'Académie, pour ce qui la concerne, accepte cette offre avec reconnaissance.

Quant à la Botanique, l'Académie espère que la nomination de M. Douard Chavaumes Dutoit aux fonctions de Membre du Conseil de l'Instruction publique, ne sera pas un obstacle à ce qu'il donne encore ce cours, pour lequel il avait contracté un engagement pour le terme de trois ans.

Il paraît aussi désirable qu'un cours de littérature allemande soit offert aux étudiants l'hiver prochain, & son professeur pour donner ce cours en première ligne M. Decker, en seconde ligne, M. Nulhauser.

On proposera de demander à M. le Juge Grotzky, de vouloir bien se charger encore de donner le cours de droit civil.

Enfin on annoncera, avec recommandation, que M. Berner, Licencié en droit, offre de donner un cours libre, de droit civil Vaudois rattaché à ses origines; ce cours paraît d'autant plus utile, que le programme est peu riche dans la faculté de droit, & que la matière du cours proposé est d'un grand intérêt. Ms. les arts sur la botanique, la litt. allemande, & le droit civil y ont à la séance ^{suivante}

Examens d'histoire Suisse
& de chimie, proposés.

M. le Prof. Olivier expose qu'il conviendrait que dans les examens d'histoire les étudiants fussent prêts sur deux sujets, l'un d'histoire nationale & l'autre d'histoire générale; il ajoute que son but est essentiellement de signaler la lacune qui existe dans la manière dont l'histoire nationale est enseignée.

Après une délibération consultative, l'Académie renvoie l'examen préliminaire de cet objet à une commission composée de Mts: Olivier, Mélégar, Secretan, Morin de Willenberg & Hartmann.

M. de Feltenberg fait la motion que la chimie soit placée sur le même pied que la physique, pour ce qui concerne les examens;

Cet examen est renvoyé à l'examen préliminaire de la même Commission.

M. le Secrétaire Caissier annonce que Jeanne Vincent qui doit à la Caisse Académique, un Capital de 300^f remboursera cette somme le 10 août prochain.

Il ajoute qu'après informations prises, il n'a pas cru devoir effectuer le placement arrêté dans la dernière séance.

Enfin il demande & obtient de pouvoir, selon sa prudence, recevoir au tant qu'ordinaire les intérêts payés après l'échéance, & tombés en conséquence au 5^o/₁₀₀.

Caisse Académique.

Remboursement, intérêts

& placement.

30 Mai, 1844.

Congé à M. le Professeur
Boucard Secretan.

M. le Prof. le Secretan demande à être autorisé à terminer ses
leçons du semestre d'été, 15 jours avant la fin des cours, bien entendu qu'il
remplacera d'avance les leçons qui auraient dû être données pendant cette
quinzaine. Cette demande sera transmise avec prières favorable au
Conseil de l'Instruction publique.

Du 20 juin 1844.

Présent: M. le recteur Chappuis,
M. H. Dufourmet, Herzog, Secretan - Noeuis, Olivier,
Ed. Secretan, Nelegari, Wartmann, de Jellenberg,
Jündel.

Sanchaud.

L'étève S. Sanchaud, admis le _____ comme
étudiant, demande s'il doit payer de nouveau la finance
d'immatriculation qu'il avait déjà payée comme étève; cet
objet est renvoyé au Bureau pour examen et rapport.

Brochure.

M. le recteur présente une collection de livres et de
brochures transmises par l'Académie royale de Bruxelles; il
présente aussi une collection de brochures et de programmes de
l'Université de Göttingue; M. Dufourmet annonce aussi
qu'il a reçu de la part du fondit d'Etat, la brochure de M.
Noeuis Parman intitulée de la contre-révolution en
Valais. Enfin M. le prof. Wartmann informe
l'Académie qu'il a reçu des brochures et programmes de
l'Académie de chirurgie et de médecine de Besse.
Tous ces ouvrages seront remis à M. le Bibliothécaire
en chef pour être déposés dans la Bibliothèque cantonale.

M. le recteur demande à l'Académie d'approuver
le don qu'il a fait d'un viatique de 20 fr. de fr. à M.
l'instituteur Bischoff, venant de Nantes et allant à
Bourges. adopté.

Viatique à M. Bischoff.

20 Juin 1844

Littérature française.

N^o le recteur annonce qu'il a confié au N^o le prof^r Noumann au sujet du cours de littérature française pendant le prochain semestre d'hiver; il ajoute que N^o Noumann s'est vu pouvoir admettre actuellement qu'il pourra donner son cours lui-même a néanmoins fixé d'une manière éventuelle l'objet sur lequel le cours de littérature française pourrait être donné; il propose: Histoire de la littérature française depuis ses origines jusqu'au siècle de Louis XIV. adopté.

Droit romain.

N^o le prof^r Secretan expose que le Conseil de la Faculté de Droit, un membre a demandé que chaque année il soit donné un cours de Droit romain, mais que la majorité du conseil ne partage pas cet avis, en conséquence le Conseil ne propose point le cours pour la prochaine année académique. L'Académie après avoir délibéré sur cet objet, décide d'adopter l'avis de la majorité et de ne pas demander un cours de Droit romain pour le prochain semestre d'hiver.

Droit civil vaudois; cours libre de N^o Bernay, Lic^o

Sur la proposition faite par N^o le président du Conseil de la Faculté de Droit, on demandera l'usage d'une Salle pour N^o Bernay licencié en droit qui offre de donner un cours libre de Droit civil vaudois, rattaché à ses origines: L'Académie ajoutera qu'elle voit avec plaisir l'offre de ce cours libre, parce qu'il est probable qu'elle aurait demandé un cours ordinaire sur cette matière, si N^o Bernay n'avait pas fait cette offre.

Littérature allemande.

N^o le recteur propose qu'il soit demandé un cours de littérature allemande pour le prochain semestre et que ce cours soit confié à M^r Weßler.

L'Académie décide 1^o de demander un cours de littérature allemande; 2^o de proposer:

- N^o Weßler, en premier,
- N^o Moutkender, en second.

20 Juin 1844.

Congrès scientifique de Nîmes.

N^o le recteur présente une invitation pour le congrès scientifique de Nîmes, c'est une circulaire imprimée du 18 mai.

N^o Cdo. Secrétaire; Congrès.

Le conseil de l'Instruction publique écrit le 11 qu'il accorde à N^o la vacation congrès dès le 1^{er} avis prochain (x. la 2^e s.) Il ajoute qu'il veut avoir appelé l'attention de l'Académie sur l'inconvénient qui résulte de l'usage qui paraît s'introduire de la part de quelques professeurs d'accorder un certain nombre de leçons sur une époque donnée de l'année académique, dans le but d'obtenir un congé plus long que les vacances légales.

Cours d'humilités;
N^o Vint.

Le même conseil écrit le 19 qu'il a appris avec plaisir que N^o le prof. Vint ait donné ses leçons d'humilités de l'école de St. Jacques, lors même qu'il en avait été dispensé. Le conseil ajoute qu'il apprécie cette preuve de dévouement de la part de N^o Vint et prie l'Académie de l'en remercier.

Cours d'histoire et de
Chimie.

La Commission nommée dans la dernière séance pour examiner la proposition de N^o Olivier relativement à l'histoire et de N^o de N^o de Fellenberg relativement à la chimie, présente son rapport par l'organe de N^o N^o Secrétaire. La Commission reconnaît unanimement qu'il est à regretter que l'histoire suédoise ne soit pas mentionnée par le règlement comme faisant partie des objets sur lesquels doit porter l'examen d'histoire.

La majorité de la Commission propose qu'un cours, destiné tout entier à l'histoire suédoise, soit donné régulièrement dans la Faculté des lettres et des sciences et inséré au programme. De cette manière les étudiants n'auraient rien à objecter à un examen portant sur une matière qu'ils auraient pu étudier sous leur professeur, et, de leur côté, les Commissions d'examen seraient conduites à faire à cet objet une part essentielle dans leurs interrogations.

20 Juin 1844.

69.

La minorité ne pense pas que le moyen présenté des garanties suffisantes. Elle craint que les commissions examinatrices, fondées sur le texte du règlement, ne voient, comme elles l'ont fait jusqu'ici devant l'œil d'acier, par interprétation du règlement, la connaissance approfondie d'une histoire particulière dans un examen d'histoire générale. Si elles ont le droit d'exiger un tel examen, nul ne peut les en empêcher d'en user. La minorité propose, par ce motif, que l'introduction de l'histoire spéciale dans l'examen soit statué par le règlement.

Les propositions de la majorité et de la minorité sont successivement rejetées.

Au sujet de la proposition de M^r de Pellenberg, que la chimie soit mise sur le même pied que la physique dans les examens pour obtenir le grade de licencié, la Commission fut aussi divisée. Elle est unanime à déplorer qu'une science aussi importante que l'est la chimie ne soit pas l'objet d'un examen. La majorité propose en conséquence que la chimie soit ajoutée à la physique et forme avec elle un seul et même examen soumis à une appréciation unique.

L'enseignement devrait être organisé dans la suite de telle sorte que les étudiants ne fussent pas chargés d'un nombre de leçons trop considérable si cette proposition était adoptée.

La minorité de la Commission pense que ces deux sciences réunies dans un seul et même examen auraient de grands inconvénients, et que sans doute elles en souffriraient l'une et l'autre de cette réunion. Elle propose que les deux examens soient séparés et que l'on donne aux étudiants la liberté d'opter entre eux.

D'après la majorité, le règlement sur les examens pour

20 Juin 1844.

le grade de licencié devrait être modifié en ce sens
 qu'après les mots, physique générale, qui se trouvent
 à l'article 1^{er}, lettre E, on ajouterait: « et chimie ».
 D'après la minorité on ajouterait après ces mêmes mots:
 « ou chimie, au choix de l'aspirant ».
 Les propositions de la minorité sont adoptées.

De 11 Juillet 1844.

Présents: M^r le recteur Chappuis.
 M. H. Honnard, Secrétaire - Médecin, Olivier,
 Melegari, Ed. Secrétaire, Fr. Secrétaire,
 de Fellenberg, Zündel, Wartmann.

M^r le professeur Secrétaire - Médecin fait un rapport
 verbal de la Commission chargée de s'occuper de la question
 d'un cours de minéralogie, concluant que l'examen de
 chimie porte non seulement sur la chimie générale
 mais encore sur la minéralogie et sur la chimie
 analytique. Approuvé.

On prend note d'une lettre datée de Königsberg,
 25 juin 1844. annonçant que l'Université d'Albert
 célébrera le 29 août prochain son 3^e jubilé séculaire;
 cette lettre est accompagnée d'un programme de la
 solennité à laquelle M. H. les membres de l'Académie
 sont invités.

Cours de minéralogie.

Königsberg; université.

Du 11 juillet 1844.

M^r Ed. Chavannes; m^{br} du C^o pub.

Programmes?

Le conseil de l'Instruction publique fait connaître, par sa lettre du 22 juin, que M^r E. Chavannes a été nommé membre du conseil de l'Instruction publique, en remplacement de M^r Vorey, appelé à d'autres fonctions.

Le 26 juin, le même conseil occupe réception du programme de cours de semestre d'hiver 1844-1845. et demande s'il a été basé sur un cycle de 2 ou de 3 ans. M^r le recteur a prié le conseil de l'Université de s'occuper de cette question et, en attendant le résultat, a répondu à M^r le vice-président de ce conseil que le programme a été basé sur l'état actuel. M^r le président fait connaître par sa lettre du 6 de ce mois que le conseil de l'Instruction publique ne prendra part de délibération définitive sur l'ensemble du programme, avant que le cycle n'ait été arrêté.

Cycle.

M^r le président de la Faculté de Lettres et des Sciences, lit le projet de cycle de cette Faculté.

Littérature grecque. M^r le professeur propose le cycle triennal, ce que l'Académie adopte, l'opinion ayant prouvé que le cours d'histoire littéraire donné au Gymnase peut suffire, à la rigueur, aux étudiants pour l'examen de licence.

Littérature française. Adopté sans changements.

Philosophie. Le cycle de 3 ans est maintenu sur la demande et prière de M^r le professeur; mais l'Académie exprime le désir formel qu'il soit réduit pour l'avenir à 2 ans.

Histoire. Adopté sans modification.

11 juillet 1844.

Mathématiques. Adopté tel qu'il est proposé.

Sciences sociales et politiques. Semême.

Physique. Semême, en expliquant qu'avec le cours annuel de physique générale on traitera deux parties spéciales et approfondies qui ne sont point comprises dans le cours général.

Chimie. Adopté sans modification.

N^o 1^{er} le Président de la Faculté de Théologie lit le projet de cycle de cette Faculté; toutes les propositions sont approuvées; semême que celles de la Faculté de Droit. Voir le registre des Lettres, pag: 45 à 51.

Bon p^r le bedeau.

Le Département de l'Intérieur, avec sa lettre du 3 juit^e, transmet un bon de 16^{fr} en faveur du Bédau de l'Académie, pour son service à la Bibliothèque pendant le 2^e trimestre de cette année.

Professeurs experts dans les examens de l'Académie et du Collège

Le 3. le conseil de l'Instruction publique envoie un arrêté du conseil d'Etat, du 14 juin, concernant l'obligation pour les professeurs et instituteurs de faire partie des Commissions d'examen soit à l'Académie, soit au Collège cantonal. On nomme une Commission composée de M^{rs} Ch. Suter, Prélegari et M^{rs} Secretan, pour examiner s'il y aurait lieu à faire des représentations à l'autorité sur ce règlement.

Cours de Zoologie et de botanique
N^o 4 Hollard.

Le 4. Le même conseil prie de faire une proposition des personnes qui pourraient être appelés à donner le cours de Zoologie et de botanique; il ajoute que M^{rs} Ed. Chavonn ne pourra pas donner l'hiver prochain le cours de botanique. On proposera M^{rs} Hollard pour les deux cours.

11 juillet 1844.

Budget ; 1845.

Le 5 juillet, M^r le Président du conseil de l'Instruction publique, adresse une copie du budget voté par le Grand conseil, pour 1845.

Salle de la Bibliothèque.

Le 8. M^r le Directeur de l'école demande à M^r le Rector, de mettre à sa disposition, pour 2 h^{es} après-midi, la grande salle de la Bibliothèque, pour une opération scolaire. M^r le Rector a accédé, le tout ne lui permettant pas d'en référer au conseil de l'Instruction publique, ce qui est approuvé.

Cours de Droit civil romain.

Le 23 juin, M^r Comb^{te} Poirier prévient que 14 étudiants et étudiantes suivent son cours sur la 2^e partie du droit civil romain; on en prend note.

Examens.

M^r le prof. Ed. Secretan informe que les étudiants qui suivent son cours de droit pénal et d'histoire du droit, manifestent le désir de subir les examens avant son départ. L'Académie désigne, pour procéder à ces examens: M^r L. Secretan et Gottofrey, pour le droit pénal, et M^r Ed. Secretan et Prelegari, pour l'histoire du droit.

Caputs.

On prie le conseil de l'Instruction publique de compléter ces 2 commissions, en lui faisant connaître les motifs qui déterminent l'Académie à faire subir ces épreuves avant l'époque ordinaire.

Instrument d'Astronomie.

Sur la demande de M^r le prof. Secretan-Prouis, on prie le conseil de l'Instruction publique de faire fournir un bon de 296. + 60. fr. pour couvrir le frais d'achat et de transport d'instruments d'astronomie dont on joint la note.

Du 11 juillet 1844.

Cours de M^r Secretan - Harier.

M^r le professeur Secretan - Harier donne avis que son cours cessera au 1^{er} août de juillet, ses auditeurs quitteront laudanne, à cette époque; en conséquence il doublera le nombre de ses leçons, ce qui est approuvé.

Du 22 juillet 1844.

Présents: M^r le recteur Chappuis,
M. H. Dufournet, Viret, Herzog, Secretan - Harier,
Olivier, Melegari, de Pellenberg, L. Secretan,
H. Secretan, Fündel, Hartmann.

P^r Bovey; immatriculation.

M^r le recteur annonce que M^{rs} P^r Bovey, de Porrenon, désire être immatriculé en qualité d'élève et indiquer pour subir les examens de littérature française; quoiqu'il ne soit pas inscrit, on a voulu lui faire signer le terme fatal, pour la inscription, soit qu'il y ait ou non à la demande de M^r Bovey.

M^r Nestler; Cours de littérature allemande.

Le conseil de l'Instruction publique écrit le 13 du courant qu'il adopte la proposition de l'Académie relative à un cours de littérature allemande et qu'il y a lieu d'appeler M^r Nestler pour le donner. Il prie de demander à M^r Nestler, en l'imposant de cette décision, le sujet de son cours; M^r le recteur annonce que M^r Nestler propose de donner un cours ayant pour titre: Théâtre de Schiller et de Goethe, avec une introduction sur l'histoire de la littérature dramatique;

22 juillet 1844.

son l'approbation et communication en sera donné au
Conseil de l'Instruction publique.

Expert.

Le même Conseil aida le 16. qu'il a désigné
M^r Hamery comme expert pour l'examen de Droit pénal
et M^r Fidon pour l'examen l'histoire du Droit.

idp:

Le 19. M^r le vice président du Conseil de l'Instruction
publique, informe que M^r Guisan, p^r g^{al}, a été nommé
expert pour l'examen l'histoire du Droit en remplacement
de M^r Fidon qui n'a pas accepté.

Com. de Zoologie et de botanique;
M^r Holland.

Le 17. le Conseil de l'Instruction publique communique
un projet de 4 points suivants, en réponse à la
lettre académique du 13.

1^o La zoologie et la botanique devront-elles être enseignés
chaque année, pendant les 2 semestres, ou bien alternera-t-on
de manière que la zoologie soit enseignée pendant un
semestre et la botanique pendant l'autre semestre?

2^o Ces deux enseignements devront-ils réunis et confiés à la
même personne, ou à 2 personnes différentes; et avantages
et les inconvénients de ces deux modes?

3^o M^r Holland a-t-il été consulté?

4^o Le nombre des heures et l'indemnité à allouer?

Ces divers questions sont renvoyés à l'examen d'une
commission composée de M^{rs} de Pellenberg, Hartmann
et Gündel.

M^r Charrelanot; cours libre.

Le 20 juillet, M^r le ministre C. F. Chatelain
demande, pour l'hiver prochain, l'autorisation de continuer

22 juillet 1844.

la matière dont il a commencé l'enseignement dans
le semestre actuel, et qui aurait pour titre:
Les Luminides, ou la théocratie à Athènes; il demande
aussi l'usage de la Bibliothèque.

On écrit au conseil de l'Instruction publique pour qu'une
dalle lui soit accordée.

On fait connaître les noms de étudiants des
3 facultés, inscrits pour subir les 4 examens à la fin du
semestre d'été; l'Académie désigne pour les 4 examens:

Littérature latine. M^{rs} Moutal, Bugnon, Bippert, W^{rs} Heymons,
Chappuis, Girardet, Furtat, de Payer, Bourgeois.

N^o le prof. Hübly.

Littérature grecque. Cachemaille, Cottier, Ogay, Monnerats,
Boidot.

N^o le prof. Jündel.

Littérature française. Secret, Bippert, Janault, Chatelanat,
E. Foul, Pélier, de Payer, Bernini, Bouay.

N^o le prof. Vint.

Langue hébraïque. Cachemaille, Mégroz, Ineller, Hollari,
Naccaw, Monnerats, Yersin, Kisch,
Suterret, de Payer.

N^o le prof. Dufourms.

Philosophie. H^{on} Lamour, Bujau, Nufy, Kisch, Corday.

N^o le prof. H. Schuetan.

Économie politique. Pélier.

N^o le prof. Melegari.

Physique. Cachemaille, Bugnon, Hollari, Grand,
Sumerthoray, Favre, Bichet, Borsier.

Examens.

22 juillet 1844.

Physique, suite. Séguier, Gay, Juncau, Guérin, Jé.
Nochat, Girardet, Carreau, Bonnet, Idonjour,
L^{ie} Nochat.

N^o le prof^r Warimam.

Histoire. Mestral, A. Heymon, M^{re} Heymon, Boud,
Chappuis, Sartas.

N^o le prof^r Olivier.

Philologie ecclésiastique, N. S. H. Martin, Gollis.

A. L^{ie} Noille.

N^o le prof^r Desjournes P.

Philologie systématique. Cardeau.

N^o le prof^r Chappuis.

Philologie pratique. A. Heymon, B. Gollis, Noille, Ponte,
St. Chauvages, H. Martin, Herminjard,
Centurion.

N^o le prof^r Kins.

Phisic. Noille, Ponte, Herminjard, St. Bay, Gollis,
Centurion.

N. N. le prof^r Herzog et Chappuis.

Droit romain. Noëlle, Carraud, Rogier.

N^o Gaullier.

Histoire du Droit. Genier, Poul, Rogier.

La Comen est déjà nommé.

Droit pénal. Genier, Martin, Noëlle.

La Comen est déjà nommé.

Droit public. Genier, Carraud, Rogier, Jobby, Joband.

N. N. Fottérey et Delégou.

22 juillet 1844.

On prie le conseil de l'Instruction publique de compléter la Commission examinatrice.

On entend le rapport de la Commission nommée dans la séance précédente pour examiner le projet de loi de l'art. 1^{er} de l'arrêté du 14 juin 1844. qui statue l'obligation pour les professeurs d'adhérer aux examens de l'Académie et du collège, quand ils y sont appelés.

On adopte les conclusions de la Commission ainsi conçues :
 Répondre au conseil de l'Instruction publique d'après l'art. 35. art. 1^{er} attribuant au conseil de l'Instruction publique la nomination d'après seulement, qu'un professeur n'est tenu d'adhérer que pour la partie qu'il enseigne ; d'après l'art. 72. de la loi sur les collèges et l'art. 24. de la loi sur l'Académie statuant que les professeurs sont nommés gratuitement, cette disposition ne peut avoir la force d'obliger à l'acceptation de fonctions qui sont une affaire de conscience ; qu'enfin l'Académie ne méconnaît dans point la possibilité de motifs pratiques qui justifient les mesures prises, comprenant les considérations financières, administratives et pédagogiques qui exigent que les professeurs soient représentés dans les Commissions d'examen ; ayant confiance dans la prudence du conseil de l'Instruction publique, relativement au pouvoir d'arbitrage qui lui est dévolu, et que les professeurs, ne considérant point comme une aggravation de leur position un ordre de choix qui les débarrasse d'une responsabilité personnelle souvent fort délicate, sont disposés à se soumettre à l'exécution de ces règlements malgré les scrupules de conscience dont ils font partie, quant à son fondement juridique.

Professeurs d'espéranto?

22 juillet 1844.

On ajoutera à ces conclusions que les examens du Collège des agrégés se feront fréquemment les mêmes à l'Académie.

En l'août 1844.

Président: M^{re} le censeur Chappuis;
M^{rs} M. Dufour, Viret, Hoegog, Molegani, Olivier,
de Pellenberg, H. Secretan, Zündel,
Wattmann.

Sespland; Gagel.

Le 22 juillet, le conseil de l'Instruction publique annonce que le Département de l'Intérieur a examiné la question de doute gagel Sespland, et décidé de laisser les choses dans l'état actuel jusqu'à la fin de l'année; M^{re} le censeur Viret, à cet égard, les gagel auxquels il a droit.

Cours de littérature allemande.

Le 24 juillet, le même conseil approuve le projet de cours de littérature allemande proposé par M^{re} Nestler.

M^{re} Chatelanat.

Le même jour, le conseil de l'Instruction publique répond qu'il accorde à M^{re} le ministre L. A. Chatelanat, la chaire qu'il demande pour donner un cours l'année prochaine.

Expert.

Le 29. le même conseil transmet les noms des experts qu'il a désignés, pour compléter le comité.

6 août 1844.

examinateurs, à tous M. M.

Reymond, Zindel,
 Sotta, Riebel,
 Kullermin, Sperandieu, part.,
 Herzog, Grauff,
 Charpuis, Ch. Guidan,
 Van-Noyen, av., Rogivan,
 Guinand, Gaullier,
 de Fellenberg, Phury, inst.,
 Charpuis, Bender,
 Herzog, Labat,
 Scholl, Sperandieu, part.,
 Bender, part.,
 Secretan-Secretan, Goltzhey,
 Ch. Guidan,
 F. Guidan,

pour la Littérature latine.
 Littérature grecque.
 Littérature française.
 Langue hébraïque.
 Philosophie.
 Économie politique.
 Histoire.
 Physiques.
 Zoologie végétative.
 " Systematique.
 " pratiques.
 Rhéto.
 Droit romain.
 Philosophie de Droit.
 Droit public.

Chimie.

Le 31 juillet, le conseil de l'Instruction publique demande si l'examen de chimie se portera que sur la chimie proprement dite ou sur tout l'enseignement, savoir la chimie et la minéralogie?
 M. le recteur a répondu, le 1^{er} août, que l'Académie a entendu que l'examen aurait pour objet la chimie générale, la chimie analytique, plus la minéralogie, ce qui est approuvé.

Céramique.

M. le vice-présid. du conseil de l'Instruction publique, par sa lettre du 1^{er} août, prévient M. le Recteur que le conseil a nommé M. Labat et Olivier, en remplacement

6 août 1844.

de M^{rs} Perdes et Kullimin qui n'ont pu accepter leur nomination d'après pour les examens de Théologie ecclésiastique et de littérature française.

M^{rs} Heidey.

M^{rs} le recteur annonce au M^{rs} Heidey la nouvelle que l'état de sa santé ne lui permet pas d'assister aux examens de littérature latine; M^{rs} le prof. Schappuis peut bien le remplacer.

Histoire de Neuchâtel; 14 exempl.

On dépose un exemplaire d'un ouvrage intitulé: Monument de l'histoire de Neuchâtel, offert à la Bibliothèque cantonale par le conseil d'Etat de Neuchâtel; un exemplaire est remis à M^{rs} le Bibliothécaire en chef qui adressera des remerciements au gouvernement de cet Etat.

Rectorat;
M^{rs} Secretan - Morier.

M^{rs} le recteur communique qu'aux termes de la loi, il doit être pourvu à son remplacement; avant de procéder à cette nomination, au scrutin secret, l'Académie prie M^{rs} le recteur d'agréer l'expression de ses remerciements les plus sincères pour l'application toute spéciale qu'il a bien voulu donner à ses fonctions et pour le temps précieux qu'il y a consacré.

M^{rs} le recteur remercie l'Académie du témoignage de reconnaissance qu'elle lui adresse et auquel il est très sensible.

M^{rs} le Professeur Secretan - Morier est appelé au Rectorat pour le triennium qui commence au 1^{er} mois de novembre 1844.

Cours de Zoologie & botanique.

M^{rs} de Fellenberg lit le rapport de la Commission chargée de faire un précis sur les questions relatives

6 août 1844.

dans la lettre du fondil de l'Instruction publique du 17 juillet, relativement aux cours de zoologie et de botanique.

La commission propose de répondre à la 1^{re} question que la zoologie et la botanique doivent être enseignés chaque année simultanément, pendant les 2 semestres: cette conclusion est adoptée.

Sur la 2^e question, la commission présente deux opinions divergentes; la majorité propose de confier à une seule personne l'enseignement des 2 branches; la minorité, au contraire, propose la séparation et fournit des renseignements très-avantageux sur M^r Thury qui pourrait se charger de l'enseignement de la botanique.

M^r le prof. Fr. Surlet propose que l'Académie, sans émettre un avis sur la 2^e question, se borne à exposer les avantages et les inconvénients de chacune des deux alternatives posées dans cette question; il ajoute qu'il est autorisé à croire que M^r Fr. Schimper donnerait un cours de botanique s'il était appelé.

On adopte la proposition de M^r Surlet et l'on indique au fondil de l'Instruction publique les 2 noms qui ont été prononcés dans la discussion.

On répondra à la 3^e question que M^r Holland s'est offert spontanément à donner le cours de botanique.

À la 4^e question on répondra que l'Académie pense qu'il conviendrait de consacrer à chacune des 2 branches, 3 heures par semaine, pendant 2 ans et que le traitement à allouer devrait être proportionné soit au nombre des heures soit à ce qui se fait en général pour les professeurs extraordinaires.

Voir le Cop. de la let. pp. 52 à 55.

Du 8 août 1844.

Présents: M^r le Recteur Chappuis;

M. M. Dufourmet, Vimez, Bellegari, Olivier, de Fellenberg,
Ch. Secretan, Wastmann.

Cours de Zoologie & de Botanique.

M^r le Recteur fait connaître les motifs qui l'ont
engagé à convoquer l'Académie pour lui soumettre de nouveau
l'objet dont il a été délibéré dans la séance du 6 de ce mois,
à savoir:

1^o qu'il lui a paru qu'il y avait peu d'accord entre les réponses
de l'Académie à la 1^{re} et à la 4^e question.

2^o que les propositions contenues dans la réponse à la 4^e question
paraissent à charge les Étudiants plus qu'il ne l'ont été
jusqu'ici, en ce qui concerne l'histoire naturelle, ce qui n'est pas
en harmonie avec les propositions que l'Académie a faites
précédemment, dans le but de diminuer la charge qui pèse sur
eux, quant aux études générales, au profit des études de Faculté.

3^o que la 4^e question est relative à M^r Holland, tandis
qu'elle a été comprise comme si elle eût été générale.

Après ces explications, M^r le Recteur lit le projet de réponse
à la lettre du Conseil de l'Instruction publique du 17 juillet.

L'Académie décide ensuite de reprendre la discussion sur
les 4 questions dans son entier.

On répondra à la première question que l'Académie pense
qu'il faudrait continuer, à chacune des deux branches, 4 heures
par semaine, pendant un an.

La réponse à la 2^e question est maintenue telle qu'elle a été
votée dans la séance d'avant hier.

De même pour la 3^e question.

8 août 1844.

On répondra à la 4^e que M^{rs} Holland proposerait 3 heures par semaine pour l'une et l'autre branches; la division présentée sur l'allocation est confirmée. Voir le cop. de l'let. p. 52 à 55.

Expert.

Le 7 août, le conseil de l'Instruction publique annonce que M^{rs} Van Muyden n'ayant pu accepter sa nomination d'inspecteur pour l'examen d'économie politique, a été remplacé par M^{rs} Bidou.

Instrument d'astronomie.

Le même jour, il demande un préavis sur ce qui serait à faire à l'égard des instruments d'astronomie placés dans la tour de l'horloge du collège; on renvoie cette question à M^{rs} Secretan - Mercier, et l'on prévient le conseil qu'on répondra à sa lettre, lorsque M^{rs} le professeur Secretan sera de retour du voyage qu'il fait actuellement.

Cyclep.

Le 8 août, le même conseil répond qu'il a examiné le projet de cyclep qui lui a été adressé le 15 juillet passé et présente plusieurs observations générales et de détail; on renvoie cette lettre, pour préavis, au conseil de la Faculté de théologie et à M^{rs} les professeurs intéressés.



28 août 1844

Présents, M^r le Recteur Chappuis.

Mess^{rs} Monnard, Herzog, & Mélégaris.

L'Académie a été convoquée le 15 du courant; après une heure d'attente, Messieurs les Membres présents n'étant pas en nombre suffisant, se sont séparés sans délibérer.

M^r le Recteur annonce, qu'après s'être assuré que les 8 candidats dont les noms suivent, ont subi tous les examens requis, a délibéré un diplôme de licencié de Théologie à chacun d'eux: ce sont Messieurs

Ernest	Charavet	de Hausanne & Jussy
Aimé	Hermingand	de Ysey.
Jaques	Comte	de Payerne.
Jean Louis	Centurier	de Hausanne
Benjamin	Gollich	de Payerne
Henri	Martin	de Froideville
Jean Pierre	Meille	des Vallées bernoises
Jean François	Gary	Idem.

L'expédition de ces 8 brevets est approuvée.

On procède à la nomination de la Commission chargée de la visite annuelle de la Bibliothèque: Messieurs Monnard, Chappuis & Mélégaris sont désignés; M^r Herzog veut bien remplacer M. Dufournet qui sera en voyage, quand on fera cette visite.

M^r le Recteur lit le procès verbal de la Conférence Académique réunie le 15 de ce mois; le rapport sera adressé au Conseil de l'Instruction publique après sa transcription dans le registre ad-hoc.

Le g. le Conseil de l'Instruction publique annonce que M^r Guinand a été remplacé pour l'examen d'histoire par M. Charles Guisan.

Le même jour, il fait connaître que le Conseil d'Etat a adopté la proposition académique, tendant à ce qu'il soit ajouté à l'art 1^{er} lettré g. du règlement pour obtenir le grade de licencié, après les mots Physique générale ceux-ci: ou Chimie, au choix de l'aspirant.

Le 12, M^r le Directeur du Collège transmet les noms de sept élèves du Gymnase qui, à la suite d'examens promotionnaires, ont acquis le droit d'être

Licenciés en Théologie

Commission pour la
visite de la Bibliothèque.

Conférence Académique

Export pour l'histoire

Examens de Physique &
de Chimie.

Elèves du Gymnase, promus.

28 août 1844

être admis dans l'Académie en qualité d'Étudiants réguliers, ce sont :

David Charbonnier

Frédéric Bormand

Luigi Bory

Arthur Fache

Louis Turin

David Turin

Ch. Gauthier

Ces sept jeunes gens remplissant les conditions exigées, sont reconnus aptes à être inscrits à titre d'Étudiants réguliers.

Président de la Faculté
de Théologie.

M. le Président de la Faculté de Théologie fait connaître par lettre du 14, que le Conseil de la Faculté a nommé M. le Professeur Chappuis son Président pour l'année qui commence avec le mois de Novembre 1844.

Cycle, observations.

M. le Recteur lit le rapport du Conseil de la Faculté de Théologie en réponse aux observations contenues dans la lettre du Conseil de l'Instruction publique relative au Cycle.

Il fait également lecture du rapport de M. le Prof. d'Histoire qui demande par lettre que ce rapport soit transmis au Conseil de l'Instruction publique, ce qui est adopté.

M. le Professeur de Littérature française annonce, que tout en préférant le Cycle de trois années pour son enseignement, il se range néanmoins à celui de deux ans, essentiellement par le motif que les études ne suivent presque jamais son cours, pendant trois ans consécutifs.

On répondra dans l'esprit qui préside à ces divers rapports, & l'on demandera à M. le Professeur de Littérature grecque de formuler sa réponse aux observations qui le concernent, & M. le Recteur la transmettra au Conseil de l'Instruction publique, s'il la juge de nature à être pas soumise préalablement à l'Académie; (Voy. Copie de lettres, pag. 56-à 60).

26 Septembre 1844

Séance du 26 Septembre 1844.

Présents, M^r le Recteur Chappuis

Membres: Dufournet, Vinet, & Secrétaire Mercier.

Enseignement de la
littérature latine.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit, le 4, au nom d'aspirant ne-
list présenté pour la chaire de littérature latine, & demande à l'Académie de lui
faire des propositions sur la manière de pourvoir, pour la prochaine année, à
l'enseignement qui appartient à cette chaire.

M^r le Recteur lit, en outre, deux lettres communiquées depuis par le même
Conseil; l'une de M^r Prosper Dumont de Paris, & demande l'autorisation d'y recor-
la suppléance de cette chaire pour la prochaine année & l'année, ou seulement
pour le prochain semestre. Dans le cas où cette demande ne pourrait pas être
accueillie, M^r Dumont se borne à exprimer le désir que l'Académie veuille bien
mettre à sa disposition une salle, afin qu'il puisse y donner un cours libre
sur la langue latine.

La seconde lettre est de M^r le Directeur du Collège qui propose M^r le Professeur
Porchat pour donner les leçons de latin aux deux premières classes du gymnase,
La lettre contient en outre le vœu que la position de M^r Porchat pour cet
enseignement ne continue plus à être provisoire, mais qu'elle puisse être fixée
à l'avenir.

L'Académie décide de répondre au Conseil de l'Instruction publique,
1^o qu'elle n'a pas cru devoir délibérer sur le vœu émis par M^r le Directeur
du Collège, ni le petit nombre des Membres de l'Académie actuellement
présents à l'assemblée. 2^o qu'il y aurait par conséquent lieu à pourvoir
provisoirement, pour une année, à l'enseignement de la littérature latine.
3^o qu'il est à désirer que M^r Porchat puisse se charger de ce cours, qu'on ne peut
demander à M^r Hichy, ni les dispositions de la loi sur le cumul.
4^o Si M^r Porchat ne peut accepter cet office, l'Académie avisera à faire au
plutôt, d'autres propositions, & prend actuellement dans ce but des renseigne-
ments sur M^r Prosper Dumont.

Enfin elle propose qu'une salle soit ouverte à M^r Dumont, pour un
cours libre, comme il l'a demandé.

26 Septembre 1844

Conférence Académique
Impression des Thèses.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 7, qu'il a transmis à l'au-
-rité Supérieure le rapport sur la dernière conférence Académique, & que le
Conseil d'Etat a décidé que la publicité à donner aux thèses exigées par le Règlement
sur les examens à subir pour obtenir le grade de licencié dans les diverses
facultés, aura lieu par la voie de l'impression.

L'Académie est invitée à occuper des mesures de détail que l'exécution
exigera; & dans ce but, elle nomme une Commission composée de Mess: Dufour, Secrétaire
Muraire & Miltgari, chargés de présenter un préavis à ce sujet.

Cycle & programme de

M^r. le Recteur après avoir rappelé quelques observations de Mess: Honnard
& Olivier, relatives au Cycle, lit une lettre du 25 de ce mois, du Conseil de l'Instruction
publique, annonçant qu'il adopte en plein les dernières observations & propositions
de l'Académie. Le Conseil renvoie le programme, en priant l'Académie de le
remettre modifié d'après ses propositions, pour qu'il puisse le soumettre au
Conseil d'Etat. Cette modification se fait séance tenante, & le programme
révisé en conséquence sera envoyé au Conseil.

Visite annuelle de la
Bibliothèque, rapport

On lit le rapport de la Commission chargée de faire la visite de la
Bibliothèque, ce rapport est satisfaisant, & conduit à ce que des remerciements
soient adressés à Mess: les Bibliothécaires pour leurs soins, ce qui est adopté.
Ils sont invités à retourner ~~ou~~ à remplacer les ouvrages absents, & à peu près
tous égarés avant l'administration actuelle.

Don d'ouvrages, Catalogue
de

M^r. le Recteur présente deux catalogues de l'Ecole Cantonale de
Docteur, & un rapport sur l'Académie de Genève. Ces ouvrages seront
déposés à la Bibliothèque.

Placement pour la
Caisse Académique
chez Jⁿ. M^r. L^s. Bourgoz.

Sur la proposition du Secrétaire Caidson, On autorise le Bureau
à effectuer un placement de huit mille francs, chez Jean Marc Louis
Bourgoz, fils de Jean Louis Bourgoz de St Sulpice & domicilié à
Bottens.

Le 10 Octobre 1844

Présents, M^r le Recteur Chappuis

Mess: Dufournet, Linet, & Mélégaré.

De la troisième lettre du Conseil de l'Instruction publique;

honne du 2 par laquelle il prie l'Académie de lui faire connaître si M^r le Prof. Monnard, pendant la durée du congé qui lui a été accordé, a rempli quelques unes des fonctions administratives attachées à la chaire qu'il occupe, telles qu'examens, séances de l'Académie. M^r le Recteur veut bien se charger de préparer la réponse, après avoir pris les renseignements nécessaires.

La seconde, à la même date, fait connaître que M^r le Prof. Porchat est disposé à se charger de l'enseignement de la littérature latine à l'Académie au Gymnase, de la manière suivante: 1^o M^r Porchat se chargerait de l'enseignement de la littérature latine à l'Académie, & dans la 1^{re} classe du Gymnase pour le terme de bon.

2^o Un concours pour la chaire de littérature latine serait annoncé à l'expiration de la 3^{me} année des fonctions provisoires de M^r Porchat, de manière que les examens pussent avoir lieu à l'expiration de l'année suivante.

3^o M^r Porchat demurerait sa démission de Membre du Conseil de l'Instruction publique, ces dernières fonctions ne pouvant se concilier d'une manière prolongée avec celles de l'enseignement, le Conseil d'Etat s'étant prononcé à cet égard.

Le Conseil a adopté les propositions de M^r Porchat, la conséquence il les transmet à l'Académie, pour qu'elle en délibère le plus promptement possible.

Enfin le Conseil considérant ces propositions, comme se rattachant au programme, ajoute qu'il ne peut admettre de délai pour la réponse, vu la proximité de l'époque où la rentrée doit avoir lieu.

L'Académie répondra que l'objet de cette lettre est trop important pour qu'elle puisse en délibérer dans ce moment, & vu le petit nombre de Membres actuellement présent à Lausanne.

La troisième lettre du 3, annonce que M^r Monnard demande encore un congé d'une année pour continuer son ouvrage sur l'histoire de la Suisse.

M^r Linet serait disposé à se charger de l'enseignement de la littérature française pendant encore une année, moyennant les ars augments, suivant

M^r Monnard

Enseignement du Latin

Congé à M^r Monnard
Enseignement de la
Littérature française
M^r Linet

Le Octobre 1844

1^o Il s'occupe de tout autre service le cours de philosophie pratique du christianisme, annoncé pour cet hiver. 2^o Il donnerait 3 heures d'humanités. 3^o Quant à la littérature, il traiterait le siècle de Louis XIV seulement, & non pas ceux qui précèdent.

L'Académie consent au cours demandé aux conditions proposées, & il sera répondu dans ce sens au Conseil de l'Instruction publique.

11 Octobre 1844

Présents, M^r le Recteur Chappuis

Mess: Dufournet, Herzog, Olivier, de Feltenberg, & Allégari.

M^r le Recteur annonce qu'il y a à faire la rectification suivante au prochain programme pour le cours d'histoire. Le XVII^e siècle, & le règne de Louis XIV. au lieu de ce qui est indiqué; M^r le Prof. Olivier explique à cette occasion, que le Cycle n'est pas achevé pour lui, & qu'il ne doit pas le recommencer encore.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 9, que M^r le Prof. Porchat retire les offres qu'il avait faites pour l'enseignement de la littérature Latine, & il invite l'Académie à faire de nouvelles propositions au sujet de cet enseignement, & de la personne à laquelle il sera confié dès le 1^o Novembre.

L'Académie considérant l'urgence & la gravité de la chose, décide que l'on demandera à M^r Zündel, s'il pourrait se charger provisoirement de cet enseignement, bien entendu qu'on le déchargerait, s'il le desire, des leçons de grec au Gymnase, pour lesquelles il serait plus facile de se remplacer.

En même temps, M^r le Prof. Herzog veut bien écrire à Genève, pour prendre quelques renseignements à cet égard.

Plusieurs Membres de l'Académie ayant appris que M. Secretan-Mercier avait donné sa démission de professeur ordinaire à l'Académie, celle-ci, très peinte d'une pareille nouvelle, décide de faire dès aujourd'hui une démarche auprès de M^r Secretan pour l'engager à renoncer à sa démission, & elle nomme dans ce but une Commission composée de Mess: Chappuis, Mounaid & Dufournet.

Programme des Cours
Leçons d'Histoire

Enseignement de l'Latin

M^r Secretan - Mercier

21 Octobre 1844

Présents, M^r le Recteur Chappuis

Mess: Dufournet, Herzog, de Fellenberg & Mélégaré

M^r Secretan - Mercier.

M^r le Recteur fait rapport qu'il s'est rendu avec Mess: les Professeurs - Mouscard & Dufournet auprès de M^r le Prof^r Secretan - Mercier, conformément à la décision prise dans la dernière séance; que M^r Secretan, tout en ayant été sensible à cette démarche de l'Académie, n'avait cependant pas pu donner immédiatement une réponse catégorique dans le sens que la députation aurait souhaité. M^r le Recteur ajoute qu'étant retourné peu de jours après, auprès de M^r Secretan, celui-ci avait malheureusement persisté dans la résolution qu'il avait prise d'envoyer au Conseil d'Etat sa lettre de démission de la place de Professeur.

Étudiants inscrits pour les examens.

Experts nommés

M^r le Recteur fait connaître qu'il a reçu les inscriptions suivantes pour les examens de rentrée, & l'Académie désigne au fur & à mesure les experts qu'elle choisit pour assister à ces examens.

Littérature latine - Étud^s Mess: Ant: Reynaud, Pichet, Eugén: Girardet & Debray
Experts. M^r Zündel

Littérature grecque " Alex^e: Mouscard Exp^t: M^r Zündel

Littérature française " " Hⁱ: Bippert, Jul^s: Rochat, Hⁱ: Fermond, Girardet Louis Bugnon, DuMarthoray, Debray & Hⁱ: Chatelet
Exp^t: M^r Zündel

Histoire " Ant: Reynaud, Ch^r: Fayod, Hⁱ: Mestral & Hⁱ: Chappuis
Exp^t: M^r Olivier

Philosophie " Théol, Nicole, & Raccard
Exp^t: M^r Ch^r: Secretan

Langue hébraïque " Meyrol, Debray
Exp^t: M^r Dufournet

Physique,
& Louis Bettey " Ant: Reynaud, Ch^r: Meunet, P^r: Janavel, Jul^s: Holland
Exp^t: M^r Dartusain

Economie politique " Louis Bonjour.
Exp^t: M^r Mélégaré

<u>Botanique</u>	Etud ^s : Jules Rochat, D ^r Turin, Charbonnier Exp ^t : M ^r . <u>Wartmann</u> .
<u>Zoologie</u>	" Bertier & Rochat " Exp ^t M ^r . <u>Hollard</u>
<u>Théologie exégétique de l'Ancien-Testament</u>	" Ch ^r . Gaudin, L ^r . Boissot, de Pressensé Exp ^t : M ^r . <u>Dufournet</u> .
<u>Théol: exégét: du nt Testament</u>	" Alexis Raymond, Dauid Exp ^t : M ^r . <u>Dufournet</u> .
<u>Théologie-historique</u>	" Théod. Despland, Ch ^r . Cottier, Strindler. Exp ^t M ^r . <u>Hertzog</u> .
<u>Théologie-Systematique</u>	" Justin Formérod, Protet Exp ^t : M ^r . <u>Chappuis</u> .
<u>Thèse de Théologie</u>	" Alexis Raymond Exp ^t : Mess: <u>Chappuis & Hertzog</u> .
<u>Droit Romain</u>	" Ch ^r . Rogis. Exp ^t M ^r . <u>Meligari</u> .
<u>Droit-Civil</u>	" Jules Roguin, Ruffry. " Exp ^t : M ^r . <u>Gottofrey</u> .
<u>Droit-Pénal</u>	" Jules Grenier P ^r . George, Ch ^r . Rogis, St. Carrard Exp ^t : M ^r . <u>Edouard Secretan</u> .
<u>Histoire du Droit</u>	" Ch ^r . Bossire, St. Carrard, J ^r . Martin Exp ^t : M ^r . <u>Edouard Secretan</u> .
<u>Philosophie du Droit</u>	" Henri-Carrard Exp ^t : M ^r . <u>Meligari</u> .
<u>Droit-public</u>	" Jules-Martin Exp ^t : M ^r s. <u>Meligari & Edouard Secretan</u> .
<u>Composition de Droit</u>	" Jules Roguin, & Ruffry " Exp ^t M ^r . <u>Gottofrey</u> .
<u>Thèse de Droit</u>	" Jules Grenier Jules Roguin & Ruffry. " Exp ^t : Mess: <u>Gottofrey, Ed. Secretan & Meligari</u> .

21, Octobre 1844

Leçons de latin ce

M. le Recteur fait rapport que M. le Professeur Herzog a fait une démarche infructueuse auprès de M. Vaucher de Genève, pour l'enseignement de la littérature latine, et il fait lecture de la lettre de M. Vaucher à ce sujet. M. le Recteur annonce aussi qu'il a écrit à M. Zündel dont il a reçu une réponse par laquelle on voit qu'il serait disposé à se charger des fonctions proposées, moyennant toutefois qu'on ne lui ôtat pas les leçons du Gymnase.

L'Académie décide de donner pleins pouvoirs à M. le Recteur, pour faire encore diverses démarches, soit auprès de M. Zündel, soit en demandant à M. le Directeur du Collège, s'il pourrait se charger des ces leçons, soit pour agir de telle autre manière qu'il pourrait juger utile & convenable.

Cours de M. Louis -
Chatelanaud

M. le Recteur lit une lettre du S. de M. Louis Chatelanaud annonçant que le cours libre qu'il se propose de donner pendant le prochain semestre, sera intitulé Explication des Euménides d'Eschyle.

Bon pour le Bedeau.

Lettre du G. du Département de l'Intérieur par laquelle il transmet un bon de 18 fr. que M. le Recteur avait demandé pour les services du Bedeau à la Bibliothèque.

Commission pour les
Bibliothèque Thèses.

M. Secretan-Mercier est remplacé par M. de Feltenberg, comme Membre de la Commission nommée le 26 septembre, pour préparer un rapport sur les moyens d'exécuter la décision du Conseil d'Etat relative à l'impression des Thèses des Etudiants.

29 Octobre 1844

Présents, M^r le Recteur Choypuis

Mess: Dufournet, Herzog, de Sellenberg

Botanique & Zoologie

Lettre du 21 de ce mois, du Conseil de l'Instruction publique. Il annonce que le Conseil d'Etat a décidé & que la zoologie & la botanique seront enseignées chacune pendant les deux semestres prochains, à quatre heures par semaine.

& que M^r Holland sera chargé de l'enseignement de la Zoologie, & M^r Husy de celui de la Botanique, enfin que l'indemnité allouée pour ces deux enseignements, est fixée par le Conseil d'Etat à 800 f, pour chacun des Professeurs

Le même Conseil fait connaître par lettre du 23, les experts qu'il a désignés pour procéder aux examens du commencement du semestre d'été

Experts.

littérature latine,	Mess: Hübely & Meylan
" grecque,	" Dufournet & Rieckly
" française,	" Olivier & Ch ^r Dehaharpe
Histoire	" Ch ^r Guisan & Gwyffer
Philosophie	" Choypuis & Nullemin
langue hébraïque	" Leresche D ^r & Herzog
Physique	" de Sellenberg & Husy
Economie politique	" Poret, Ruyis & Rogissac
Botanique	" Ed. Charavines & Husy
Zoologie	" Pellis D ^r M ^r & Dehaharpe D ^r M ^r
Écriture de l'Ancien Testament	" Herzog & Berdel
" du Nouveau T ^t .	" Leresche D ^r & Berdel
" Théologie historique	" Sabat & Nullemin
" " Systematique	" Bridel & Espérandieu D ^r
Thèses de Théologie	" Monneron D ^r
Droit Romain,	" Gaultier & Van-Murden avocat
" civil.	" Secretan-Secretan, & Carrard juge
" pénal.	" Terrey, & Darubry juge
Histoire du Droit	" Miligani & Pellis-avocat
Droit-public,	" Pidou
Composition de droit,	" Ed. Secretan & Pidou
Thèses de droit,	" Espérandieu jug. & Lemerier avocat
Philosophie du droit,	" Secretan-mulle & Ch ^r Guisan

29 Octobre 1844

Cours divers & Traitements
des Professeurs Programme
Congé à M^r Mounard

Le même Conseil écrit le 26, que le Conseil d'Etat a pris les décisions suivantes au sujet du programme des Cours Académiques, pour le prochain semestre d'hiver.

1^o Le programme pour le semestre d'hiver 1844-1845, rédigé sur les bases indiquées au sujet de la répartition de l'enseignement dans un cycle régulier, est adopté.

Il est bien entendu que tous les Cours mentionnés dans le règlement seront donnés dans le courant des cycles, quoique leur durée soit réduite & que la question même des cycles doive être ensuite examinée attentivement dans son ensemble.

2^o Un congé d'un an est accordé à M^r le Prof. Mounard, & son remplacement, par M^r Pinet & Espérandieu est autorisé. Il est entendu que M^r Mounard percevra son traitement & sera chargé de pourvoir à celui de ses remplaçants.

3^o Le traitement du Professeur d'histoire sera porté à 2000 f. à dater du 1^o Nov^r

4^o Le traitement du Professeur de Théologie historique sera porté à 2100 f.

5^o M^r le Prof. Pinet est dispensé de donner le Cours de philosophie pratique du christianisme qu'il avait annoncé.

6^o M^r le Juge Gotofrey est désigné pour donner le Cours de Droit civil Vaudois, à six heures par semaine, avec une indemnité de 1000 f. pour les deux semestres.

7^o Le Cours libre de Droit civil Vaudois rattaché à son origine, & offert par M^r Bernuy licencié en droit, est accepté.

L'Académie est invitée à communiquer ces décisions aux intéressés.

Elle est de plus autorisée à mettre une salle à la disposition de M^r Prosper DuMont pour un Cours libre de littérature latine.

Le Conseil accepte avec plaisir la continuation du Cours de M^r Marquet, telle qu'elle a été annoncée le 25 juin.

Enfin le Conseil rappelle la lettre Académique du 13 juillet, au sujet du Cours de littérature allemande à donner par M^r Dessler sur le théâtre de Schiller, & celle du 21 octobre sur les Cours de Zoologie & de Botanique.

M^r le Prof. Secretan-Mercier
M^r Fred: Burnier.

Le même Conseil écrit le 26, que M^r Secretan-Mercier a donné par lettre du 3, sa démission de Professeur de Mathématiques, & qu'elle a été acceptée par le Conseil d'Etat.

L'Académie est invitée à faire des propositions, soit pour le remplacement provisoire immédiat de M^r Secretan, soit pour l'époque du concours à la chaire de Mathématiques.

L'Académie décide 1^o de proposer pour remplaçant M^r Frédéric Burnier qui serait disposé à se charger de ces fonctions, pourvu qu'il pût donner un Cours de Calcul différentiel & intégral. 2^o de proposer l'ouverture du concours à la chaire de mathématiques pour l'été 1846.

M. Dufournet Bibliothécaire en chef.

29 Octobre 1844

M. le Prof. Dufournet Bibliothécaire en chef, annonce par lettre du 28 de ce mois, que la nouvelle Commission de la Bibliothèque doit s'occuper immédiatement des opérations relatives à la remise de la Bibliothèque par l'ancienne administration, afin que l'établissement puisse être ouvert le 1^{er} novembre. En conséquence M. Dufournet résigne entre les mains de l'Académie l'office de Bibliothécaire en chef, en annonçant qu'il remettra tous les livres & objets relatifs à cette place.

L'Académie profite de cette circonstance pour renouveler à M. Dufournet les témoignages de sa reconnaissance & de sa satisfaction pour la manière dont il a dirigé cet établissement pendant l'espace d'à peu près neuf années. De plus elle nomme pour examiner les comptes du Bibliothécaire en chef, Mess. Herzog, Olivier de Feltenberg, ~~Erhard~~ Secretan & Négari.

M. le Directeur du Collège écrit le 25, pour demander en faveur de l'élève de 2^e classe du Gymnase, Louis Mathey, le bénéfice de l'art. 25 de la loi sur l'Académie, auquel se rattachent les § 2-3 & 4 du Règlement sur les examens à subir pour être admis dans l'Académie à titre d'étudiant.

La lettre de M. le Directeur est accompagnée d'une lettre de M. le Docteur Mathey père du jeune homme dont il s'agit.

L'Académie accorde volontiers les fins de la demande faite par M. le Directeur du Collège, en faveur de l'élève Louis Mathey; soit en considération de l'excellent témoignage rendu à ce jeune homme, soit en regard aux motifs spéciaux allégués par les postulants.

M. le Recteur fait rapport que M. le Directeur du Collège a été fort sensible à la demande qu'il lui a faite relative à l'enseignement de la littérature latine, & qu'il a prié M. le Recteur d'en remercier l'Académie: mais il a répondu que ses travaux & l'état de sa santé l'empêchaient absolument d'accepter les propositions qu'on voulait bien lui faire. M. le Recteur ajoute qu'il a fait en conséquence de ce refus des démarches à Genève auprès de M. Turretini, & qu'il fera connaître sa réponse à l'Académie aussi tôt qu'il l'aura reçue.

Louis Mathey,
requête.

Leçons de latin.

2 Novembre 1844.

97

Présents, M^r le Recteur Chappuis

Mess: Mounard, Dufournet, Olivier, Herzog, de Fellenberg,

Edouard-Secretan, Mélégaris & Charles Secretan.

M^r le Recteur fait rapport qu'il s'est occupé de la remise de la Bibliothèque, & de tout ce qui s'y rattache, avec M^r Van Muiden, Président de la nouvelle Commission chargée de diriger cet établissement.

M^r le Recteur fait part d'une lettre de M^r Turretini qui se chargerait de donner ses leçons de latin qui lui ont été proposées. (voy: les dernières séances)

M^r Turretini offre de donner quatre, & s'il le faut, cinq heures par semaine, les trois premiers jours. Il donnerait un cours d'histoire de la poésie latine, & un cours d'interprétation de l'Art poétique d'Horace.

L'Académie accepte ces propositions, & ils seront écrit dans ce sens au Conseil de l'Instruction publique. Toutefois l'Art poétique d'Horace ayant été expliqué récemment, on prie M^r le Recteur de demander à M^r Turretini, s'il ne pourrait pas interpréter un autre morceau.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 29 octobre, que sur le refus de Mess: Tenay, Buidel & Pichly d'accepter l'office d'experts, il a nommé M^r François Guisan, pour remplacer M^r Tenay, M^r Boud à la place de M^r Buidel, & M^r Wiener Insituteur à celle de M^r Pichly.

L'Académie procède à la nomination d'un nouveau Recteur, nécessaire par la retraite de M^r Secretan-Mercier:

L'Académie nomme à cet office, M^r le Professeur Edouard Secretan.

M^r le Prof. Dufournet fait l'observation que la Bibliothèque devant servir tous les jours, de 12 à 4 h. cette circonstance pourrait être gênante pour les séances de l'Académie & pour celles des Commissions d'examen, qui d'ordinaire ont lieu à 3 heures. M^r le Recteur Chappuis & M^r le Prof. Ed. Secretan, sont priés de vouloir bien examiner ce qu'il y aurait à faire à cet égard, & de présenter un rapport dans une prochaine séance.

M^r le Recteur lit une lettre du 7 août, adressée par le Conseil de l'Instruction publique pour demander qu'on s'occupe de l'emplacement des Instruments d'Astronomie. Cette lettre qui, dans le temps, avait été remise à M^r Secretan-Mercier, est transmise à M^r de Fellenberg qui est nommé pour s'occuper de cet objet avec M^r le Prof. Hartmann.

Remise de la Bibliothèque

- que le

Leçons de Littérature latine

M^r Turretini

Experts

Recteur élu.

M^r Edouard Secretan.

Salle de l'Académie &

Bibliothèque.

Instruments d'Astronomie.

4. Novembre 1844

Présents, M^r le Recteur Chappuis

Mess: Edouard-Secretan, Dufournet, Herzog, Olivier, Mélégnon, Zundel, de Fellenberg, Charles Secretan, & Mess: Holloord, Marguet, Aessler & Thury, Professeurs extraordinaires.

Installation du Recteur & rentrée des Etudiants.

Les Membres de l'Académie se sont rendus à la grande Salle du Collège, où les Etudiants & d'autres Auditeurs étaient réunis: M^r le Recteur Chappuis a présenté à l'Assemblée au nom de l'Académie M^r le Professeur Edouard Secretan, en qualité de Moderne Recteur.

Celui-ci ayant pris ensuite la parole, a adressé aux Etudiants un discours d'ouverture pour la rentrée des Cours Académiques.

11 Novembre 1844

Présents, M^r le Recteur Chappuis

Mess: Edouard-Secretan, Monnard, Dufournet, Vinet, Herzog de Fellenberg, Mélégnon & Charles-Secretan.

Rapports d'examen.

On lit les rapports suivants sur les examens qui ont été subis à la fin du Semestre d'été.

Littérature latine.	Mess: Louis Nestal	admis avec satisfaction
	Louis Bugnon,	admis.
	Henri Bippert,	admis.
	William Raymond	non-admis.
	Louis Chappuis,	admis.
	Eugène Girardet	non-admis
Littérature grecque	Louis Bonjour,	admis avec satisfaction.
	Cachemaille	admis
	Boidot,	admis
	Cottier,	admis avec satisfaction.
Littérature française,	Alex ^{de} Perret	admis
	Henri Bippert	non admis
	Paul Jauarel	admis
	Edouard Foul	non admis
	Henri Piliou	non admis
	Clément de Bary	non admis

11 Novembre 1866

	M. Charles Menet	admis
	François Boyay	non admis
Philosophie	Victor Ruffy	admis avec satisfaction
	Aimé Bujard	admis
	Charles Cordey	admis
	Justin Fornero	admis
Histoire	Louis Dorot	admis
	Léo Nestal	non admis
	Antoine Reynoud	non admis
	Louis Chappuis	non admis

M. W. Reynoud & P. Nestal étaient fait inscrire, mais ils ne se sont pas présentés à l'examen

Physique	Jules Cachemaille	admis
	Louis Bugnon	admis
	Jules Kollard	non admis
	Paul Grand	admis avec satisfaction
	Eugène DuMartheray	admis
	Charles Fayod	admis
	Vincent Béchét	admis
	Louis Bessier	admis
	Henri Bippert	admis avec satisfaction
	Philippe Ogay	admis
	Paul Vanasel	non admis
	Jules Yebin	admis
	Louis Rochat	admis avec satisfaction
	Jules Prochat	admis avec complète satisfaction
	Louis Bonjour	admis
	Charles Menet	non admis
	Louis Coerou	admis
	Eugène Girardet	admis
Economie politique	Honore Pélissier	non admis

11 Novembre 1844

langue hébraïque,	Mess: Jules Cachemaille	admis
	Clément Debaye	non-admis
	Jules Duperré	admis avec satisfaction.
	Jules Holland	admis
	François Migrol	non-admis
	Henri Mellet	admis
	Alexandre Mounerat	admis
	George Nicole	admis
	Jules Raccand	admis
	Jules Yersin	admis avec satisfaction.
Théologie exeg. du V. T.	Jean-Pierre Meille	admis
" " du N. T.	M ^r . Bonj. H ⁱ . Gollich	admis avec satisfaction.
	Henri Louis Martin	admis.
" systématique	Philippe Cardon	admis
" Pratique	Alxis Raymond,	admis avec satisfaction.
	Benjamin Gollich,	admis
	J. Louis Centurier,	admis
	J. Pierre Meille,	admis avec satisfaction.
	Ernest Charannes,	admis
	Jaques Courte	admis avec satisfaction.
	Henri Martin	admis
	Himé Herminjard	admis.
Thèse théologique	Jay	admis
	Courte	admis
	Gollich	admis
	Centurier	admis
	Herminjard	admis avec complète satisfaction.
	Meille	admis avec satisfaction.
Droit-Romain.	César Rossire	admis
	Henri Carraro	admis
	Louis Regis	non admis

11 Septembre 1844

101

Droit public	Mess: Hava Carnard, admis avec complaisance satisfaction
	Jules Roguin, admis avec satisfaction
	Auguste Samuel Cochard, admis
	Jules Grenier admis
	Charles François Cosy admis
Philosophie de Droit	Victor Bussy admis avec satisfaction
	Jules Martin admis avec satisfaction
Histoire du Droit	Jules Grenier admis
	Charles Forest admis
	Charles Egis admis
Droit pénal	Jules Martin admis
	Jules Grenier non admis
	Rossire admis

Leçons de latin M^r

Tirretini

En lit une lettre du 5, de M^r Tirretini en réponse à celle que M^r le Recteur lui avait adressée pour lui demander de vouloir bien donner l'explication d'un autre ouvrage que l'art poétique d'Horace, & celle d'un ouvrage en prose si la chose est possible. M^r Tirretini annonce qu'il offre de faire interpréter le 1^{er} ou le 2^e livre des Epîtres d'Horace, & pour la prose, les Paradoxes de Cicéron, ou son livre de Natura Deorum, ou bien un livre des Annales de Tacite. En revanche il demande de commencer ses leçons seulement au mois de Décembre. M^r le Recteur Chappuis a répondu qu'on accepte le 1^{er} livre des Epîtres d'Horace & le livre de Natura Deorum; ce qui est approuvé.

Leçons de latin

M^r Prosper Dumont

Lettre du 6, de M^r Prosper Dumont annonçant que l'objet spécial des leçons qu'il se propose de donner, sera l'explication de Virgile à deux heures par semaine. M^r le Recteur voudra bien s'entendre avec M^r Dumont pour le choix des heures qui pourront être consacrées aux leçons dont il s'agit.

Bon pour le Bedeau.

Le Département de l'Intérieur transmet par lettre du 1. de ce mois, un bon de 5 fr 37 en faveur du Bedeau pour ses services à la Bibliothèque pendant le mois d'Octobre.

Leçons de littérature
allemande.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 2, qu'il a pris note de la lettre académique du 30 octobre. Il ajoute qu'il voit devoir attirer l'attention de l'Académie, sur l'usage de l'Allemand pour le cours de M^r Aelsler.

11 Novembre 1844.

L'Académie répondra que d'après les renseignements qu'elle a pris, il ne paraît pas qu'il y ait d'inconvénient à ce que les leçons de M. Lesler soient données en langue allemande.

Leçons de Mathématiques
M. Frédéric Burnier

Le Vice Président du Conseil de l'Instruction publique écrit le 3, que le Conseil d'Etat a confié à M. F. Burnier, pour l'année académique 1844-1845, l'enseignement des Mathématiques à l'Académie & au gymnase, & que le traitement de M. Burnier est fixé à 2000 fr. Du reste le programme proposé par M. Burnier, est adopté.

Expert, M. Fabre

Le même écrit le 5, que M. le Pasteur Fabre a été nommé expert pour l'examen de Théologie systématique, office que M. le Pasteur Roux n'a pu accepter.

M. Turretini,

Durée de son Cours

Le Conseil de l'Instruction publique demande par lettre du 7, si M. Turretini est engagé à donner des leçons de latin pendant une année entière, ou pendant un semestre seulement; Le Bureau est autorisé à répondre sur ce point, conformément aux propositions qui seront faites par M. Turretini.

Concours pour la Chaire
de Mathématiques

Époque

Le même Conseil écrit qu'ayant proposé au Département de l'Intérieur le renouvellement du concours de la chaire de Mathématiques au mois de Septembre 1846, il lui a demandé s'il avait des motifs pour renvoyer ce concours de deux ans. Le Conseil demandé à l'Académie ceux qui l'ont engagé à proposer le terme indiqué.

Elle répondra qu'elle pense, qu'en général, un concours de la nature de celui dont il s'agit, doit être annoncé pour une époque qui ne soit pas trop rapprochée, afin d'arriver d'autant plus sûrement à temps, à la connaissance de tous les intéressés; enfin aussi de laisser à ceux-ci la faculté de se mettre d'autant mieux à même de subir les épreuves. Enfin elle a appris que deux personnes qui pensent se présenter au concours desirant que son époque soit fixée, ainsi qu'elle la propose.

M. Achille Renard

Le même Conseil transmet par lettre du 7, une lettre de M. Renard Diacre de l'Eglise Française à Rome, annonçant que son fils M. Achille Renard Professeur agrégé à l'Université de Berne serait disposé à ~~accepter~~ temporairement une place de Professeur extraordinaire, moyennant un salaire qui lui permet de vivre convenablement à Lausanne. Il se chargerait de donner au moins deux heures de leçons par semaine sur les branches suivantes du droit, au choix du Conseil de l'Instruction publique; Droit Romain, Droit Français, Droit Germanique; Droit international, Philosophie du Droit, & Droit de l'Église.

Les ouvrages qu'il a écrits sont les suivants. 1° Mort civile, héritier lignager 2° De l'influence de l'erreur sur les contrats de vente, d'après le Droit Romain. 3° Sur la règle "In jure de Mubles, possession vaut titre".

11 novembre 1844.

L'Académie répondra que le Tableau des cours étant arrêté pour ce semestre, elle se borne à prendre note de cette lettre, pour en faire usage lorsque l'ouverture du présent sera.

M^r Jules Holland

M^r le Recteur présente un diplôme de Bachelier en lettres fourni par M^r Jules Holland. Le diplôme est admis par l'Académie & M^r Holland pourra se faire inscrire comme étudiant régulier.

Concours & Commissions d'examens.

M^r le Recteur annonce que 12. Etudiants se sont présentés pour 9 des concours ouverts, & l'on nomme pour procéder aux examens les Commissions suivantes
1. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25.

a. Gustave, 6. Cahiers; (On nous savons que toutes choses le.)

b) La Mode, 1. Cahier. (J'ai voulu le conduire à travers les âges
Commission. Mess: Ch: Secretan, Olivier, Jinet.

M^r 4. Poésie. a. King-ant, un Cahier (O. Gott! das Leben ist doch schön!)

b) Le soleil du printemps, 1. feuille (Solvitur accis hieunt le.)

Commiss: Mess: Ch: Secretan, Olivier, Zündel.

M^r 5. Etudes sur Voltaire. Etud: Theod. Rivier, Louis Bugnon.

Com: Mess: Ch: Secretan, Zündel, Nessler.

M^r 17. Monographie des gentianées du Canton de Faud. 1. Cahier.

Com: Mess: Thury, Wartmann, Holland.

M^r 18. Exégèse. Le Prophète Amos, M^r. Dulon, b, Joel & Michée, Steindler

c. Épître aux Philippiens. Ad. Mayor.

M^r 19. F. Bernard. 2. Cahiers. (Christus que nobis sit cibus).
Mess: Dufour, Herzog, Chappuis.

M^r 20. Com. Mess: Dufournet, Herzog, & Chappuis.

M^r 23. Du Contrat de Société, un Cahier, (Dissertation sur la nature, les effets
- & la dissolution du Contrat de Société)

Com: Mess: Ed. Secretan, Mélégar, Gottsfrey.

M^r 26. De l'influence du Christianisme sur le Droit-Romain

Etud: Mess: Jules Martin, & Jules Grenier.

Com: Mess: Ed. Secretan, Mélégar & Gottsfrey.

M^r 25. De l'Acte de Médication

Etud: Jules Martin & Jules Grenier.

Com: Mess: Ed. Secretan, Mélégar & Gottsfrey.

10 Décembre 1844

Présents, M^r le Recteur Edouard Secretan.

Mess: Chappuis, Dufournet, Herzog, de Kellenborg, Mélégarie
Ch^s: Secretan & Hartmann.

Rapports sur les examens
subis au commencement
du semestre d'hiver.

On lit les rapports des examens subis au commencement du semestre d'hiver.

Faculté des Lettres & des Sciences

| | | |
|-------------------------|-------------------------------------|-------------------------|
| | Littérature grecque, Mess: Mourrat, | non admis |
| Littérature latine, | Mess: Béchot | non admis |
| | Eug: Girardet | non admis |
| Littérature française " | Louis Germond | admis avec satisfaction |
| | Louis Sougnon, | non admis |
| | Henni Bippert, | non admis |
| | Henri Charlanat, | non admis |
| | ^{Eug:} Louis DuMonteray | non admis |
| Physique | " Charles Meunet, | admis |
| | Louis Bellep | admis |
| | Paul Janard | admis |
| | Antoine Raymond, | admis avec satisfaction |
| | Jules Holland | admis |
| Histoire | Antoine Reynoud | admis |
| | Charles Fayod | non admis |
| | Louis Mestral | admis avec satisfaction |
| | Louis Chappuis | n'a pas fait l'examen |
| Philosophie, | George Nicole | admis |
| | Jules Ravaud, | non admis |
| Botanique | David Charbonnier | admis |
| | David Turin, | admis avec satisfaction |
| | Jules Rochat | admis avec satisfacti |
| Zoologie | Louis Rochat | admis avec satisfaction |
| | * Berrier | non admis |
| Economie politique, | Louis Bonjour | admis |
| Langue hébraïque | Clement Défaye | non admis |
| | François Algrol | non admis |

10 Décembre 1844.

Faculté de Théologie

| | | |
|--------------------------------|---------------------------|-------------------------|
| Exégèse de l'Ancien Testament. | M. Louis Boissot | admis |
| " | Edmond dehaut de Prebenté | admis |
| Id. du Nouveau. | " " George Louis Dauvozd | admis |
| | Alexis Philis Reynoard | admis |
| Théologie historique | Depland | admis avec satisfaction |
| | Steinlen | admis |
| | Thirol | non admis |
| Th. systématique | Justin Fornereud | admis. |
| Thèse théologique | Alexis Reynoard | admis |

Faculté de Droit.

| | | |
|-----------------------|---------------|-------------------------|
| Histoire du Droit | Henri Carrard | admis avec satisfaction |
| | Jules Martin | 10. 10. |
| | César Rossire | 10. 10. |
| Philosophie du Droit. | Henri Carrard | admis |
| Droit romain | Charles Régis | admis |
| Droit civil | Jules Roguin | admis |
| | Victor Ruffly | admis |
| Droit public | Jules Martin | admis |
| Droit pénal | Jules Grenser | non admis |
| | Henri Carrard | admis |
| | Charles Régis | admis |
| Composition de Droit | Jules Roguin | admis |
| | Victor Ruffly | admis |
| | A. Cochard | admis |
| Thèse de Droit | Victor Ruffly | admis avec satisfaction |
| | Jules Roguin | admis |

Dons d'Ouvrages.

Mr. le Prof. Olivier fait remettre de la part de Mr. Mickiewick la traduction allemande de son ouvrage sur la littérature slave

Cet ouvrage sera déposé dans la Bibliothèque & Mr. Olivier sera prié de faire parvenir à Mr. Mickiewick, les remerciements de l'Académie -

10 Décembre 1844

M^r. le Recteur présente de la part de M. Guersach diverses brochures publiées par l'Université de Bâle, transmises par M^r. le Prof. Vinet. Ces brochures sont aussi déposées à la Bibliothèque, & l'on enverra à M^r. Guersach les publications livrées par l'Académie dans le courant de l'année.

Leçons de Littérature
latine. M^r. Turretini.

Lettre du 12. de M^r. Turretini faisant connaître qu'il pourra donner des leçons, pendant les deux semestres de l'année académique 1844-1845.

M^r. le Recteur a tout de suite fait part de la chose au Conseil de l'Instruction publique. Celui-ci écrit le 20 Nov^r que le Département de l'Intérieur demande quel est approximativement le nombre d'Étudiants qui suivront le Cours de Littérature latine.

M^r. le Recteur a répondu le 26, que les Cours étant libres, on ne peut rien dire de certain, mais que les Étudiants qui aspirent à un diplôme de Licencié dans la Faculté des Lettres, dans celle de Théologie & dans celle de Droit, doivent subir examen sur la littérature latine, & que la moyenne des années précédentes a été de vingt à vingt cinq Étudiants.

Le même Conseil écrit le 4 Dec^r que le Conseil d'État a décidé d'appeler M^r. Auguste Turretini de Genève, à enseigner la littérature latine à l'Académie pendant une année, comme Professeur extraordinaire.

L'indemnité allouée à M^r. Turretini est de 1600 fr.

M^r. le Recteur annonce qu'il y aura 4 leçons par semaine

Le même Conseil écrit le 7, que le Conseil d'État a nommé M^r. Ed. Charavues conservateur du Musée botanique qui vient d'être organisé par ses soins.

Le Musée est dans sa spécialité une dépendance du Musée d'histoire naturelle. Une compétence annuelle de cent francs est accordée à M^r. Charavues, ces 100 fr. seront pris sur l'allocation du budget en faveur du Musée d'histoire naturelle.

Musée botanique

M^r. Edouard Charavues.

Sénat des Étudiants.

Le Sénat des Étudiants fait connaître par lettre du 23 novembre les Nominations suivantes

| | | | |
|---|----------------|-------|---------------|
| 1 | Président | M. M. | Aimé Steiner. |
| 2 | Proconsul | Id. | Mayor |
| 3 | Questeur | " | Jules Martin |
| 4 | Bibliothécaire | " | Jules Duproix |
| 5 | Secrétaire | " | Jules Ravaud. |

10 Décembre 1844

| | | |
|-----------------------------------|-----------------|---------------------|
| Sous Bibliothécaire | M ^{rs} | Jules Favrod-Courne |
| Sous-Bibliothécaire adjoint | " | Eug. Dumarthey |
| Conseur de la Faculté des Lettres | " | Florian Dulong |
| Id. de Théologie | " | Charles Gaudin |
| Id. Id. | " | Aly. Roumerat |
| Id. de Droit | " | Paul Grand. |

Leçons d'Astronomie -
Descriptive, M^r. Saint-Gary.

M^r. Samuel Gay, professeur du 6, demande l'usage d'une salle pour donner un cours de ~~géométrie~~ ^{Astronomie} descriptive.

Cette demande sera transmise au Conseil de l'Instruction publique avec prières favorable

M^r. François Verdeil

On accorde à M^r. François Verdeil externe, une déclaration portant qu'il a été immatriculé comme externe dans la Faculté des Lettres & des Sciences.

Gages, rapport demandé

Par lettre du 20, nov. le Conseil de l'Instruction publique demande à l'Académie son rapport sur les étudiants qui postulent les gages.
On s'en occupera dans la séance qui doit avoir lieu après demain.

12 Décembre 1844

Présents, M^r. le Recteur Edouard Secretan.

Mess: Chappuis, Olivier, Dufournet, Herzog, Guindel, Melgari & Feltenberg & Charles Secretan.

Rapport sur les Gages

L'Académie s'occupe des demandes faites par les étudiants qui desideraient la confirmation de leurs gages, & elle décide de proposer que les gages soient confirmés pour deux ans, aux étudiants ci-après: Mess: Mellet, Froster, Strinten, ~~Boisot~~ Boisot, Despland pour un gage, Cozier & Duperré.

Elle renvoie à plus ample informé, l'étudiant Ogny

On transmettra avec prières favorable la demande présentée par M^r. Aimé Bujard, qui dans le cas où il l'obtiendrait, sera placé dans la première-douzième, si son âge & qu'il a déjà demandé le gage plus d'une fois.

L'étudiant Mellet demande & obtient le gage Paris

L'Et. Mayor, (H. Dolyte) demande & obtient le gage Madri-

12 Décembre 1844.

Comptes Demandés.

Lettre du 12 Nov, du Département de l'Intérieur. Il exprime le vœu que les Comptes à transmettre par l'Académie à l'Autorité soient approuvés le plutôt possible. Cette lettre a été remise au Secrétaire Caissier, pour qu'il fasse droit à cette demande pour ce qui le concerne.

Président du Conseil de la Faculté des Lettres.

Le Conseil de la Faculté des Lettres & des Sciences informe l'Académie qu'il a nommé pour son Président Monsieur le Professeur Olivier

Impression des Thèses.

La Commission chargée le 21 Oct. de préparer un rapport sur ce qui est relatif à l'impression des thèses, présente ce rapport dont l'Académie adopte les conclusions de la manière suivante.

On proposera un système mixte en vertu duquel l'Etat serait prié de concourir aux frais de l'impression des thèses dans les proportions suivantes.

Pour deux tiers, lorsqu'il s'agit d'une thèse présentée par un étudiant qui jouit d'un gage.

Pour la moitié, lorsqu'il s'agit d'un étudiant qui ne jouit pas d'un gage.

L'impression des thèses présentées par les externes, est à leur charge.

Il est d'ailleurs appliqué que l'Etat ne concourra qu'à l'impression des thèses admises.

Toutes seront imprimées dans un même format in quarto.

L'aspirant fera parvenir cent exemplaires de sa thèse au Conseil de la Faculté qui pourvoira à la circulation.

La Commission mentionnée le 8 août & le 2 novembre, propose verbalement par l'organe de M. de Feltenberg, que les Instruments d'Astronomie soient déplacés & déposés dans une salle du bâtiment Académique & que ces instruments soient conservés & ne soient pas vendus.

L'Académie délibérant là dessus, décide de proposer que les Instruments dont il s'agit, soient provisoirement laissés dans le local où ils se trouvent, jusqu'au moment où l'on aura nommé un nouveau Professeur de Mathématiques & d'Astronomie. Du reste elle demandera que ces instruments soient conservés, parqu'on peut en faire usage de temps en temps.

Instruments d'Astronomie.

16 Décembre 1866

109

Présents, M^r. le Recteur Edouard Secretan

Mess. Chappuis, Dufournet, Herzog, Olivier, de Feltenberg, Mélégaris

Ch^r. Secretan & Wartmann

Gage, rapport sur
l'Etudiant Ogay

M^r. le Recteur fait lecture d'une circulaire qu'il a adressée à Mess. les Professeurs, pour leur demander des renseignements sur l'Etat Ogay. (r. la d. s.)
D'après les rapports contenus dans cette circulaire, l'Académie décide que la demande faite par M^r. Ogay d'obtenir la confirmation de son gage, sera transmise avec préavis favorable.

Formalités pour obtenir les gages.

A cette occasion, M^r. le Prof. Ch^r. Secretan, propose que les étudiants qui demandent un gage ou sa confirmation, fassent leur demande non seulement par écrit, mais en se présentant en personne auprès de M^r. le Recteur, qui pourra, selon sa prudence, demander aux pétitionnaires des renseignements détaillés sur leurs circonstances & sur leur conduite académique. Cette proposition est adoptée.

M^r. le Prof. Zündel propose en outre, que pour s'assurer de l'exactitude des étudiants à suivre les cours de la Faculté dans laquelle ils sont inscrits, il soit ouvert pour eux un registre d'immatriculations auprès de chaque Professeur. L'examen de cette proposition est remis à une Commission composée de Messieurs Chappuis, Zündel & Ch^r. Secretan.

26 Décembre 1866

Présents, M^r. le Recteur Edouard Secretan

Mess. Chappuis, Dufournet, Viuet, Herzog, Olivier, de Feltenberg

Zündel, Mélégaris, Ch^r. Secretan & Wartmann

M^r. Gay leçons d'Astronomie descriptive.

M^r. le Recteur annonce qu'il a reçu du Conseil de l'Instruction publique une lettre faite ^{conjointe} ~~jointe~~ que M^r. Gay est autorisé à jouir d'une Salle pour donner un cours d'Astronomie descriptive (10^e séance de 10.)

M^r. Constantin Fournier
Leçons de droit romain

M^r. le Recteur lit aussi une lettre de M^r. Constantin Fournier demandant une Salle pour donner un cours libre de droit romain sur le désir qui lui a été exprimé par les étudiants. Cette requête sera transmise avec préavis et à fait favorable au Conseil de l'Instruction publique.

Comptes du Biblio-
-thécaire en chef
Ban du Caissier

M. Henri HOLLARD

Rapports sur les Examens
de Concours & prix.

Motions sur la lecture
des rapports, écartés.

M. le Recteur en rappelant la Commission nommée le 24 octobre pour examiner les Comptes de M. le Bibliothécaire en chef, l'invite à se réunir dans un but, ~~le~~ plutôt possible.

La Commission chargée de l'examen des Comptes du Secrétaire Caissier, sera composée de M. le Recteur & de Mess. les Prof^s Chappuis, Melgari & Wartmann.

M. de Fellenberg propose que M. le D^r Henri HOLLARD soit appelé à remplir comme Professeur Ordinaire la chaire d'histoire naturelle qui n'est pas encore pourvue. Cette proposition est renvoyée à l'examen d'une Commission composée de Messieurs Chappuis, Wartmann, de Fellenberg, Olivier & Melgari.

On lit les rapports des Commissions sur les examens de concours, & l'on prend les décisions suivantes.

1. N^o 17. Une seule pièce a été produite sur la botanique. L'auteur quoiqu'ayant présenté des développements intéressants, ne paraît pas pouvoir obtenir le prix en entier, la Commission lui assigne un accessit de 30 f. ce qui est adopté.

2. N^o 3. M. le Prof. Olivier lit le rapport sur les trois compositions en prose présentées au concours; Ces trois ouvrages ont tous du mérite quoique dans des degrés divers, & les sujets y sont traités d'une manière intéressante & qui prouve du talent & du travail chez leurs auteurs. La Commission propose le prix de 50 f. pour celle dont le sujet est De la nationalité Suisse; Un accessit de 50 f. pour celle intitulée Gustave, & un accessit de même valeur pour celle qui a pour titre la mode. Ces conclusions sont adoptées.

3. N^o 6. M. le Prof. Ch. Secretan lit le rapport de la Commission sur deux pièces envoyées au concours. L'une ayant pour titre le soleil du printemps n'a paru digne d'être présentée ni pour le prix, ni pour un accessit. L'autre intitulée Vingt ans, très supérieure à la précédente, renferme néanmoins quelques imperfections qui empêchent de lui assigner le prix, la Commission propose pour l'auteur, un accessit de 40 f. ce qui est adopté.

M. le Prof. Finet propose que les rapports soient tous lus en entier à la séance publique, ce qui n'est pas adopté; & M. le Prof. Olivier propose que l'Académie, à chaque concours, juge des rapports qui pourraient être lus en entier. Cette proposition est aussi écartée.

M. le Prof. Jüridel lit le rapport sur l'examen de concours institué au N^o 5. Uhländ. L'un des Concurrents, M. Théod. Piister fait preuve de connaissances & de lectures nombreuses, & fait des rapprochements heureux, la Commission propose le prix. Adopté. L'autre, M. Bugnon n'a pas eu, comme M. Ritter, l'avantage de séjourner en Allemagne; il montre qu'il a fait dans ses études sur la langue allemande, des efforts

qui n'ont pas été sans succès. La Commission propose un accessit de 25 f. adopté.

M. le Prof. Dufournet fait rapport sur l'examen d'Exégèse inscrit au n° 18.

M. Dulong qui avait choisi le Prophète Amos, a montré de l'intelligence du travail & de la méthode dans l'examen, & a paru digne d'obtenir le prix de 50 f.

M. Mayor en étudiant l'Épître aux Philippiens, s'était imposé une tâche beaucoup moins considérable, & de plus cette Épître avait été interprétée dans les leçons: l'examen a été satisfaisant sous plusieurs rapports, quoiqu'il ait un peu manqué de précision.

La Commission propose un accessit de 25 f.

M. Steinlen interrogé sur les Prophètes Joel & Michée, a montré du travail, mais il a été inférieur à M. Dulong. La Commission propose un accessit de 40 f.

Ces trois propositions sont adoptées par l'Académie.

M. Herzog lit le rapport sur l'examen de Théologie historique, n° 19.

La composition sur Bernard de Clairvaux, est de 60 pages, & renferme avec des détails intéressants des lacunes graves. La Commission propose un accessit de 16 f. adopté.

M. Mélégaré lit le rapport sur l'examen inscrit au n° 20.

M. Jules Martin a traité deux sujets d'une manière en général satisfaisante, quoique le second ne l'ait pas été d'une manière aussi complète.

M. Jules Grenier a aussi traité deux sujets avec assez de talent: toutefois la Commission ne les a jugés ni l'un ni l'autre assez supérieurs dans l'examen pour mériter le prix en entier, & elle se borne à proposer pour chacun des deux concurrents un accessit de 25 f. ce qui est adopté.

M. le Secrétaire lit le rapport sur l'examen inscrit au n° 25. Acte de Médiation:

M. Jules Grenier a étudié avec soin cette partie intéressante de notre histoire; mais son examen a présenté quelques omissions de détail.

M. Jules Martin a satisfait à tous égards la Commission qui propose pour lui, le prix de 50 f. & un accessit de 40 f. pour M. Grenier ce qui est accordé.

Enfin, M. le Secrétaire lit le rapport sur l'examen de concours, n° 23, sur le Contrat de Société. Une seule composition envoyée au concours, a été jugée bien écrite pour la forme, & bonne quant au fond sur les points généraux; toutefois il y a peu de détails sur ce qui est relatif à notre pays, & sur les associations commerciales de notre Canton. La Commission propose un accessit de 25 f. ce qui est adopté.

26 Décembre 1844

Brochures de Bruxelles.

M. le Recteur annonce qu'il a reçu un envoi de diverses brochures de l'Académie de Bruxelles qui seront ainsi que les précédentes déposées dans la Bibliothèque.

6 Janvier 1845, à 11 h.

Présents M. le Recteur Ed. Secretan

Mess: Chappuis, Herzog, Dufournet, Olivier, de Sellenberg Zündel, Wartmann

Séance pour les prix de Concours.

Les Membres de l'Académie se sont rendus à la Grande Salle du Collège où M. le Recteur a fait connaître aux Etudiants & aux Externes qui y étaient rassemblés, les décisions prises par l'Académie relativement aux examens de Concours & aux prix qui ont été assignés.

L'auteur de la composition sur les gentianées, est M. Henri Mellet de la Faculté de Théologie.

L'auteur de la composition sur la nationalité Suisse, est M. Aimé Steinsen.

Celui de la composition intitulée Gustave, est M. Froret.

Celui de la pièce intitulée la Mode, est M. William Raymond Externe.

Celui de la pièce en vers, ayant pour titre vingt ans, est M. de Fribesbè.

L'auteur de l'ouvrage ayant pour sujet, Bernard abbé de Clairvaux, est M. Henri Germond.

Enfin l'auteur de la composition sur le Contrat de Société, est M. Bernard, Externe.

6 Janvier 1845, à 4 heures

Présents, M. le Recteur Edouard Secretan

Mess: Chappuis, Dufournet, Olivier, Herzog, de Sellenberg Zündel & Ch. Secretan.

Comptes du Bibliothécaire en chef, Reclamation.

A l'occasion de l'invitation adressée par M. le Recteur à la commission chargée d'examiner les Comptes du Bibliothécaire en chef, de se réunir le plutôt que possible, M. Dufournet fait observer que s'il se fût tenu présent à la séance, au moment où cette invitation était adressée à la Commission, il aurait informé l'Académie que le compte qu'il doit produire, était, depuis plusieurs semaines prêt à lui être soumis, mais qu'il n'avait pas encore été déposé, parce qu'il fallait y comprendre deux objets importants dont la conclusion définitive s'était fait attendre jusqu'au 8 Janvier. M. Dufournet ajoute, que d'ailleurs, aux termes du Règlement, art: 260, les Comptes de la Bibliothèque ne sont présentés à l'Académie que dans la première quinzaine de Janvier.

6 Janvier, 1845.

Académie de Neuchâtel

M^r le Recteur présente trois brochures contenant le compte rendu de la tenue des Comptes des Cours de l'Académie à Neuchâtel. Ces trois brochures sont déposées dans la Bibliothèque Cantonale.

Leçons de littérature fr^{se}

Places pour les Étudiants

Le Sénat des Étudiants demande par lettre du 28 Dec^r que l'Académie veuille bien pourvoir dans sa sagesse, à ce que les Étudiants spécialement appelés à recueillir des notes aux leçons de littérature de M^r Vinet, puissent avoir leurs places qui souvent sont prises par des personnes étrangères. Cet objet est remis aux soins de la prudence de M^r le Recteur qui s'entendra pour le choix d'une mesure convenable, soit avec M^r Vinet, soit avec les Étudiants.

Comptes du Secrétaire

Caissier

La Commission chargée de faire l'examen des Comptes du Secrétaire Caissier, fait rapport qu'elle a trouvé ces Comptes justes, & propose de les admettre avec témoignage de satisfaction au Secrétaire Caissier;

Ces propositions sont adoptées par l'Académie qui passe les Comptes, comme suit, Avances remboursables

| | |
|--|-----------------------|
| Des le 1 ^{er} Janv ^r au 31 Dec ^r 1844. Le Caissier a reçu | 450 f. |
| a déboursé | 383. 9 ⁶ . |
| redoit | 66 f. 1 ⁶ |

Gages

| | |
|--|----------------------------------|
| Du 1 ^{er} Janv ^r au 31 Dec ^r 1844. Le Caissier a reçu | 3358 f. |
| avait en caisse | 369 |
| total | 3727 f. |
| a déboursé pour les 4 trimestres | 3727 f. (solde) 0 ⁶ . |

Immatriculations de l'année 1844. & diplômes.

Livrés à M^r Dufournet Bibliothécaire en chef

- id. à M^r Richly nouveau Bibliothécaire

Total

Caisse de l'Académie

| | |
|---|---------------------------|
| Solde en caisse au 1 ^{er} Janvier 1844. | 2913 f. 4 ⁶ 77 |
| Du 1 ^{er} Janv ^r au 31 Décembre 1844, reçu | 894 1 5 |
| Total d'arriver | 3807 6 2 |
| Du 1 ^{er} Janv ^r au 31 Décembre 1844, déboursé | 81 4 5 |
| Solde en faveur de la Caisse au 1 ^{er} Janv ^r 1845. | 3726 1 ⁶ 77 |

6 Janvier 1845

Comptes de M^r le
Bibliothécaire en chef.

M^r le Professeur de Kellenberg fait rapport sur les Comptes de M^r Defournet
Bibliothécaire en chef.

Ces Comptes comprenant les dix premiers mois de l'année 1844, sont admis de la manière suivante.

Des le 1^{er} Janvier au 31 Oct. 1844, M^r le Bibliothécaire en chef a reçu 7970 ^{l^{rs}} 2 ^{fr} 7

a lire 7804 7 ^{fr} 4 ^{1/2}

doit pour solde f. 165 6 87.

La Commission propose en outre que l'Académie s'adresse à M^r le Bibliothécaire en
chef, & qu'elle exprime à la Commission de la Bibliothèque sa satisfaction pour la
manière dont ils ont rempli leurs fonctions, jusqu'au moment où ils ont dû les cesser
par l'établissement d'une nouvelle organisation.

L'Académie adopte toutes ces conclusions.

M^r Faure, Thèse

M^r Faure Étud. en Théologie demande par lettre du 26 Décembre, que sa thèse
ne soit pas imprimée. Il allégué essentiellement pour motif, le peu de temps qu'il aurait
pour acheter son ouvrage, avant le mois de Mars, époque à laquelle M^r Faure se propose
de la rendre à Metz: les Protestants. A cette occasion, M^r le Recteur fait lecture d'une
lettre du 6, du Conseil de l'Instruction publique annonçant que le Conseil d'Etat a décidé
que les frais d'impression des thèses seraient laissés à la charge des Étudiants.

Le Conseil ajoute qu'il lui paraît qu'on pourrait exiger que les thèses fussent imprimées
à cent exemplaires.

D'après cet avis, l'Académie juge que la demande de M^r Faure ne peut être prise en
considération.

Timbre pour les diplômes
& Certificats.

M^r le Recteur annonce que d'après la nouvelle loi sur le timbre, tous les certificats
& diplômes doivent être rédigés sur papier timbré; il ajoute que M^r le Juge de paix de
Lousanne, lui en a renvoyé quelques uns pour ce défaut de formalité. Il propose en
conséquence d'écire au Conseil d'Etat pour lui demander quelques directions à cet
égard, ce qui est adopté.

Heures des leçons inscrites
au Tableau des Cours.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 26 Décembre, qu'il a appris que
quelques leçons ne se donnent pas aux heures indiquées sur le Tableau des Cours;
Il prie qu'on lui transmette un nouveau Tableau avec l'indication des changements
opérés. M^r le Recteur annonce qu'il a immédiatement envoyé au Conseil une
lettre contenant les rectifications désirées, & il présente une seconde lettre du 4 de ce
mois par laquelle le Conseil de l'Instruction publique fait connaître qu'il a admis
les changements proposés.

Prix de concours.

Le 6 & 13 Janvier 1845
Le Conseil de l'Instruction publique transmet par lettre du 6, un bon de 500 f. pour les prix assignés ensuite des examens de concours.

Salles pour le cours de Droit Romain de M^r Fornerod.

Par lettre du 28, le même Conseil annonce que M^r Constantin Fornerod est autorisé à disposer d'une salle, pour donner le cours libre de Droit Romain qu'il a offert à l'Académie (voy: séance du 26 Décembre 1844)

Planche pour les leçons de M^r Holland.

13 Janvier 1845
Présents, M^r le Recteur Edouard Secretan
Mess: Chappuis, Dufournet, Vinet, Herzog, Olivier, De Fellenberg, Nélégari Wartuicam
M^r Holland demande par lettre du 8, un Tableau noir placé sur un Châssis, pour donner ses leçons d'histoire naturelle. L'Académie accorde le Tableau demandé.

Leçons de littérature française; emplacement.

M^r le Recteur fait connaître, ensuite de la décision prise dans la dernière séance, qu'après s'être entendu avec M^r Vinet, les étudiants, la Commission de la Bibliothèque & celle des Travaux publics, on a disposé d'une manière convenable la grande salle pour que les leçons de littérature française puissent y être données.

Reclamation du Sénat

M^r le Recteur lit deux lettres, l'une datée de ce jour, par laquelle le Sénat particulier reclame contre cette mesure, & demande que les leçons ne soient pas ouvertes aux Dames: le Sénat allégué divers motifs à l'appui de sa demande; l'autre lettre signée par 4 étudiants, proteste contre la réclamation du Sénat.

L'Académie se borne à décider qu'il sera répondu au Sénat, en l'informant qu'il n'a point été question dans ses séances d'ouvrir aux Dames le cours destiné spécialement aux étudiants.

Rapport sur l'appel à adresser à M^r H. Holland.

M^r le Subrecteur Chappuis fait lecture du rapport de la Commission chargée le 26 Décembre d'examiner la proposition faite au sujet de la location de M^r H. Holland. La conclusion du rapport est tout à fait favorable à la proposition soit sous le rapport de l'avantage qu'il y aurait à remplir les Chaires non pourvus, soit sous celui du mérite personnel de M^r Holland.

Après avoir délibéré sur cet objet, l'Académie décide d'adopter le préavis de la Commission & de proposer au Conseil de l'Instruction publique la location de M^r Holland en qualité de Professeur ordinaire d'histoire naturelle.

Rapport général annuel.

Le Conseil de l'Instruction publique par lettre du 11, demande le rapport annuel & général de l'Académie pour le 1^{er} février. On aura soin que le rapport soit prêt à cette époque.

13 Janvier 1845.

Commissions pour visiter
les établissements sc.

On nomme les Commissions suivantes pour visiter les établissements attachés à l'Académie. Pour le Cabinet de Physique, pour celui de Chimie, & pour les instruments d'Astronomie. Mess: Chappuis, de Kellenberg & Hartmann.

Pour le Musée, Mess: Dufourcut & de Kellenberg.

M. Mélégaré Président du
Conseil de la Faculté de Droit.

Le Conseil de la Faculté de Droit annonce qu'il a nommé pour son Président M. le Professeur Mélégaré.

Projet de Programme
de Concours.

On lit le rapport des Conseils de Faculté sur le projet de programme des Concours à ouvrir pour l'année 1845. M. le Prof. Hartmann demande comme proposition préliminaire, qu'il n'y ait qu'un Concours sur chaque branche d'enseignement. Cette proposition n'est pas admise.

Motion non admise.

Du reste l'Académie adopte le projet suivant

Programme

des Concours ouverts par

l'Académie de Lausanne

Mess: les Etudiants & les externes immatriculés

pour l'année 1845.

I. Lettres & Sciences.

I. Littérature grecque.

Histoire du parti oligarchique à Athènes, depuis Cléon, jusqu'à la fin de la guerre du Péloponèse. (consulter le Livre VIII de Thucydide. ^{De vive voix ou} par écrit.)

2. La quatrième ode pythique de Pindare (sujet d'interprétation orale)

II. Littérature latine.

Déterminer dans l'Enéide de Virgile, ce qui est le produit de l'imitation & ce qui est original. Dans le plan, dans l'insention, dans les caractères, séparer le côté grec du côté latin. Dans le style, rechercher ce qu'il a pris aux poètes latins ses prédécesseurs. (De vive voix ou par écrit.)

III. Littérature française.

Ampère Histoire de la littérature française. Le volume qui traite de la formation de la langue. (oral.)

IV. Littérature allemande.

La Ballade allemande. (Burger, Schiller, Goethe & Klödel)

(oral)

V. Philosophie.

Etude de l'ouvrage publié par M. Félix Ravaisson, sur la Métaphysique d'Aristote.

Examen de vive voix.

13 Janvier 1845.

119

VI. Histoire

La guerre de Bourgogne, d'après Jean de Muller, & Mss. Michelet & de Gingins.

Examen de vive voix ou par écrit.

VII. Sciences sociales & politiques.

1. De l'importance économique & politique d'une association douanière suisse. (Dissertation écrite.)

2. De la Démocratie en Suisse, Examen critique du livre de M. Cherbuliez. Examen oral.

VIII. Mathématiques.

1. Traité de Géométrie descriptive de l'élève de Fourier. Examen oral.

2. Cours d'Analyse, première année, par M. Duhamel. Examen oral.

IX. Physique.

1. Faire l'histoire succincte & critique du mouvement scientifique en Suisse, depuis le dix-septième siècle, en ce qui regarde les sciences physiques. Examen par écrit.

X. Chimie.

1. Analyse chimique & description minéralogique & cristallographique d'un minéral, au choix de l'aspirant. Dissertation écrite.

XI. Botanique.

De l'organisation des tiges. Dissertation écrite.

XII. Zoologie.

Analyse générale de la classification des Mammifères, d'après George Cuvier, en indiquant les principes qui doivent présider à cette classification, & les genres représentés dans la faune du Canton de Vaud. Dissertation écrite.

XIII. Langue hébraïque.

Étude de la Grammaire hébraïque d'Exels (Petite grammaire 3^e édition, 1^{re} partie) Examen de vive voix.

II. Théologie.

XIV. Un travail exégétique sur un livre de l'Ancien ou du Nouveau Testament, dont le choix est laissé à l'aspirant. Examen de vive voix.

XV. Analyse des deux apologues de Justin-Martyr. Examen par écrit accompagné de la traduction de vive voix, de quelques uns des morceaux de Justin.

XVI. Exposé des idées de Cyprien sur l'Unité de l'Église, d'après le traité de Unitate Ecclesiae, & les lettres. [Examen par écrit avec traduction orale de quelques morceaux de Cyprien]

XVII. Étude critique de l'ouvrage de Bossuet intitulé, Histoire des variations des Églises protestantes. Examen de vive voix. Spécialement livre IX.

Doctrine & Caractère de Calvin.

13 Janvier 1845.

XVIII. Analyse critique de l'Écrit d'Ambroise, intitulé: Cur Deus homo?

Examen par écrit ou traduction orale.

XIX. La doctrine de l'immortalité de l'âme, dans l'Ancien Testament.

Examen par écrit.

XX. Étude critique des prédicateurs protestants français depuis Du Moulin jusqu'à Claude. Examen de vive voix.

XXI. Constitution & Discipline des Églises réformées de France, depuis leur établissement, jusqu'à la révocation de l'Édit de Nantes. Examen par écrit.

III. Droit.

XXII. Droit-civil

Exposition du système matrimonial romain, en faire ressortir les avantages & les inconvénients, surtout comparativement au système français.

Dissertation écrite.

XXIII. Histoire du droit.

Histoire du droit romain au moyen âge (à consulter Saigny, même titre)

Examen de vive voix.

XXIV. Droit public fédéral.

Des garanties fédérales.

Dissertation écrite.

XXV. Philosophie du droit.

Du droit de propriété. (à consulter E. Laboulaye, même titre)

Examen de vive voix.

Projet de programme
pour les Cours du
Semestre d'été.

L'Académie s'occupe aussi du programme des cours pour le semestre d'été, & elle adopte le projet de la manière suivante.

I. Littérature & Sciences.

1. Littérature grecque

a) Histoire littéraire, histoire de la poésie Lyrique 2 heures par semaine.

b) Interprétation, Discours de Démosthènes 1 h.

II. Littérature latine

+ Continuation du cours d'hiver. 2 h.

c) 2. Interprétation des Odes d'Horace, & lecture cursive des Offices de Cicéron. 1 h.

III. Littérature française

Suite de l'histoire de la littérature française au XVIII^e siècle. 2 h.

IV. Philosophie

Deuxième partie du cours de Philosophie morale commencée dans le semestre d'hiver. 2 h.

V. Histoire

Le dix-huitième siècle, depuis Louis XIV, & la Révolution. 3 heures par semaine

VI. Sciences Sociales & politiques.

De l'impôt & des Finances en général. 3 h.

VII. Mathématiques.

Calcul intégral & ses premières applications à la mécanique. 6 h.

VIII. Physique.

Optique & Calorique. 5 h.

Météorologie & philosophie des sciences physiques. 2 h.

IX. Chimie

Fin de la Chimie générale, (Cours d'hist.) & Chimie organique. 4 h.

Chimie analytique, Cours remplaçant la minéralogie. 2 h.

X. Botanique.

Principes fondamentaux des diverses classifications. Anatomie & physiologie comparées de quelques familles végétales, & histoire des plantes tendreuses de la Suisse. 4 h.

XI. Zoologie.

Fin de l'histoire des animaux vertébrés. Classe des poissons. Coup d'œil sur la distribution géologique & géographique des vertébrés. 4 h.

XII. Langue hébraïque

Étude de la syntaxe. Exercices d'interprétation & de composition.

II. Théologie

1. Théologie ecclésiastique

1. Explication de morceaux de la Genèse, des Psaumes, de Job, & d'Ésaïe. 3 h.

2. Explication des Epîtres aux Corinthiens (suite). Explication de l'Épître, suite. 3 h.

3. Introduction à l'Ancien Testament; suite du Cours. 1 h.

Théologie-historique-

1. Histoire de l'Église au moyen âge, jusqu'à la réformation. 5 h.

2. Symbolique. 4 h.

Théologie systématique-

1. Introduction à la dogmatique. 4 h.

2. Morale chrétienne. 6 h.

Théologie-pratique-

1. Théorie de la composition du discours de la chaire. Homilétiques & pastorales. 3 h.

2. Exercices. 2 h.

Exercices de prédication & de catéchisation dirigés par les 4 Professeurs réunis, 2 h. de 15 m 15 j.

13 Janvier 1845

III. Droit

1. Droit-Civil

Continuation de la 1^{re} partie du Code-Civil, suite du cours précédent

6 heures par semaine

2. Droit public français

Continuation du cours donné dans le semestre précédent 2 h.

3. Droit-Pénal

Continuation du cours commencé dans le semestre précédent. 2 h.

4. Histoire du Droit

Introduction à l'histoire du Droit 2 h.

5. Philosophie du Droit

Le droit considéré dans ses différentes branches. Critique des systèmes 3 h.

24 Janvier 1845

Présents, M^r le Recteur Edouard Secretan

Mess: Chappuis, Dufournet, Vinet, Hergog, Olivier, Zündel -
de Fellenberg, Melégari, M^r Secretan.

M^r Alexis Philis Raymond
Licencié

M^r le Recteur annonce qu'un diplôme de licencié en théologie a été
délivré à M^r A. P. Raymond.

Cours libre de M^r Barman

Le 20 de ce mois, de M^r Joseph Barman Docteur en Droit. Il offre de
donner pendant le semestre d'été, un cours libre sur les obligations, d'après le
Droit-Romain comparées au Droit-Civil, à moins qu'une autre matière ne fût jugé
préférable.

L'Académie après avoir entendu Mess: les Professeurs de la Faculté de Droit approuve
le cours proposé & transmettra avec grâces favorable la lettre de M^r Barman au
Conseil de l'Instruction publique, afin qu'il lui soit accordé la jouissance d'une salle
pour donner son cours.

Achat de livres, Commission
de la Bibliothèque

La Commission de la Bibliothèque de ce 22, qui devant se réunir le
12 février, elle prie l'Académie de lui présenter pour cette époque les vœux qu'elle
peut avoir sur le choix des livres & les besoins de l'enseignement. (art. 10 du Regl.)

En renvoie cet objet à l'examen des Conseils de Faculté qui en feront rapport
à l'Académie.

24 Janvier 1845.

Programme des Concours.

Le Conseil de l'Instruction publique fait connaître par lettre du 21 de ce mois, qu'il a approuvé le programme des concours présenté par l'Académie.

Rapport annuel & sur les visites des Cabinets & du Musée.

M^r le Directeur fait lecture du projet de rapport annuel sur l'Académie — à cette occasion, M^r le Professeur de Fellenberg, lit le rapport de la Commission chargée de faire la visite du Musée. Le rapport est satisfaisant & le Musée a reçu beaucoup d'améliorations; il conclut en demandant qu'un local plus vaste soit assigné au Musée, & que des remerciements soient adressés à Mess: les Conservateurs.

L'Académie délibérant sur les conclusions du rapport, décide d'admettre la proposition, comme bon des Conservateurs, & comme disposée à s'y joindre, pour autant que les salles destinées à l'enseignement n'en soient pas en souffrance; du reste l'Académie adopte le rapport.

M^r le Prof. Chappuis offre l'expression de ses regrets de n'avoir pas eu le temps de préparer des rapports écrits sur les visites des Cabinets de physique & de chimie, ainsi que sur les Instruments d'Astronomie. Il annonce qu'il transmettra ces rapports incessamment à M^r le Directeur pour les joindre au rapport général. Il fait du reste un rapport oral satisfaisant.

Comptes de la Bibliothèque
Observation.

M^r le Professeur Dufourmet, en déposant la copie des Comptes de la Bibliothèque, demande qu'en transmettant ces Comptes, il soit dit que lorsqu'ils seront admis, on fasse connaître cette admission le plutôt possible, afin que M^r le Bibliothécaire puisse remettre à l'Académie le solde qui lui reste en caisse, en échange du cautionnement qu'il avait remis à son entrée en fonctions. L'Académie s'informera aussi à qui elle devra remettre ce solde.

Du reste le rapport général est admis avec de légères observations.

Bon pour prix de Concours.

Le Conseil de l'Instruction publique transmet par lettre du 15, un bon de 9 f. comme supplément à celui de 572 f, somme indiquée par erreur, le total des prix étant de 581 f.

Thèses des Licenciés

M^r le Prof. Herzog demande que l'Académie veuille fixer un terme pour que les thèses des Licenciés puissent être examinées & admises avant d'être livrées à l'impression; afin que ceux dont les thèses ne seraient pas admises, ne fussent pas obligés de les faire réimprimer.

Cet objet est remis à l'examen d'une Commission composée de Mess: Herzog, Meligari, Ch. Secretan.

24 Janvier 1845.

Inscriptions d'Externes,
abus à remédier.

Sur la proposition de M. le Recteur, On nomme une Commission pour examiner comment on pourrait remédier à un abus qui s'introduit dans l'enseignement; c'est que des jeunes gens suivent des cours, sans avoir pris d'inscription comme Externes: Cette Commission sera composée de Mess: Vinet, Chappuis & Melgari.

Leçons de littérature française.

On dépose sur le bureau deux lettres relatives à l'empêchement à choisir pour les leçons de littérature française.

1^{re} Une lettre circulaire de M. le Recteur du 15 dans laquelle on voit que l'Académie adopte les deux propositions suivantes. La première est que M. le Recteur prendra les mesures pour que les Etudiants & les Externes inscrits assistent seuls aux leçons de littérature du Mercredi & du Vendredi; la seconde est qu'il peut autoriser M. le Professeur Vinet à disposer soit de l'auditoire de Théologie, soit de la grande Salle de la Bibliothèque, pour la répétition publique qu'il se propose de donner le Samedi.

2^{de} Une lettre du 16, du Vice Président du Conseil de l'Instruction publique annonçant que ce Conseil autorise l'usage de l'une des Salles Académiques pour le Cours libre que M. Vinet veut bien donner le Samedi, comme répétition du Cours qu'il donne aux Etudiants.

31 Janvier 1845

Présents, M. le Recteur & Secretan

Mess: Chappuis, Dufournet, Vinet, Herzog, De Fellenberg, Zündel
Melgari, Ch. Secretan, & Wartenmann

Salle pr. M. Barnmann.

On lit trois lettres du 28, du Conseil de l'Instruction publique. l'une annonce qu'il autorise l'usage d'une salle pour le cours offert par M. Barnmann (r. f. 2.5.)

Programme des Cours d'été
de M. Achille Renaud.

Une seconde informe l'Académie qu'il est disposé à approuver le programme pour les cours du prochain semestre d'été, néanmoins il demande qu'on lui fasse connaître d'une manière complète, le cycle d'enseignement de M. Edouard Secretan, les cours qu'il annonce ne paraissant pas concorder avec le cycle général indiqué le 15 juillet.

Le Conseil fait aussi l'observation qu'il n'est fait aucune proposition au sujet des offres faites par M. Achille Renaud, & demande le procès verbal de l'Académie.

Quant au 1^{er} point, M. Secretan fait connaître que l'observation du Conseil

31 Janvier 1845.

porte essentiellement sur le cours d'histoire du droit, & au sujet duquel, il donne des explications satisfaisantes qui seront transmises au Conseil.

Relativement à M^r. Adolphe Renaud, l'Académie ayant vu qu'elle n'avait pas de cours extraordinaire à demander dans la Faculté de Droit pour le prochain semestre, n'a pas eu à s'en occuper. Elle n'a en conséquence aucune proposition à faire au sujet de ces offres. (voy. l^{re} du 12 Nov. 1844.

Chaire d'histoire naturelle.

La troisième lettre du Conseil fait connaître qu'il s'est occupé du rapport de l'Académie sur la chaire d'histoire naturelle. Après un examen attentif, il rappelle que la loi art. 8, statue qu'il y a trois chaires de Professeurs ordinaires pour les Sciences physiques & mathématiques, & qu'ainsi, une quatrième chaire ne peut être créée que par un décret.

En conséquence le Conseil propose de faire prochainement un rapport au Conseil d'Etat dans ce sens, & c'est ce dont il croit devoir informer l'Académie afin qu'elle puisse faire parvenir ses observations à ce sujet si elle le juge convenable.

L'Académie délibérant sur cet objet décide de nommer pour examiner cette question, une Commission composée de Mess: Chappuis Rapporteur, Vinet & Wotanann.

8 Février 1845

Présents. M^r. le Recteur Ed: Secretan.

Mess: Chappuis, Vinet, Olivier, Herzog, Zündel, Mélégaris de Fellenberg, Wotanann & Ch: Secretan.

Timbre, Certificats & Diplômes.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 1^{er} de ce mois que le Conseil d'Etat, après examen de la question relative à la loi sur le timbre, a trouvé que les certificats d'étude doivent être délivrés sur papier timbré, mais non les brevets qui peuvent être considérés comme des actes de nomination.

Liste des livres à acheter transmise à la Commission de la Bibliothèque.

Le Conseil de la Faculté des Lettres & Sciences fait connaître par l'organe de Mess: Olivier & Zündel, les livres dont l'acquisition serait utile à la Bibliothèque, & M^r. Mélégaris fait connaître les choix proposés par la Faculté de Droit. Les propositions des deux Conseils sont adoptées. M^r. Chappuis annonce qu'il n'a pu réunir le Conseil de la Faculté de Philologie, par diverses circonstances & surtout en l'absence de M^r. le Professeur

8 Février 1845.

Dufournet: Hajoûte que a rapport du conseil de la faculté de théologie sera pris pour la séance de la Commission de la Bibliothèque.

Les livres demandés sont les suivants

Faculté des Lettres & des Sciences.

Hebraei, Ewald (H.), Ausführliches Lehrbuch der hebräischen Sprache des Alten Bundes, 5. Augb. XII. a. 658. s. (2 Thal: 1/2)

Beitrag zur Geschichte der ältesten Auslegung der Spracherklärung des Alten Testaments, von Heinr. Ewald und Leop. Döder. XXIV. a 160, VIII-u. 198. 204 S. Stuttgart, (4. Th.)

Littérature française, Mignet, Notices & Mélanges

Dulhière, Oeuvres de, si la Bibliothèque ne les possède pas.

Oeuvres de l'Hopital, le Chancelier; La belle édition dormie il y a 12 ou 15 ans, par Dufey de l'Yonne; On l'obtiendrait à bas prix.

Oeuvres de Ballanche. On les obtient à fort bon marché.

Ampère, Histoire littéraire de la France.

Pierre-Lebrun (l'auteur de Marie Stuart & du Voyage en Grèce) Oeuvres. 2 vol.

ND: si ces trois ouvrages ne se trouvent pas à la Bibliothèque.

Les chefs-d'œuvre de la littérature anglaise; branche singulièrement négligée dans la Bibliothèque.

Le Dictionnaire de l'Académie, ou le quart de l'Académie.

La littérature italienne mériterait aussi quelques soins.

Dalkmann, Mémoires sur la vie & les écrits de Madame de Sévigné.

Il est à souhaiter que la littérature espagnole tiene aussi une place dans la Bibliothèque. On pourrait aisément prendre dans ce but des arrangements avec un libraire de Madrid.

Bibliographie classique par Hoffmann.

Fischer de Sibirgouen, sur le sublime.

Littérature grecque; Cette branche n'est guères représentée que par des textes. Ce qui reste à acheter sont les commentaires & les dissertations sur ces textes.

La chose est d'autant plus indispensable qu'on n'a pas la dernière édition d'Aristophane, que Lindorf a publiée en Angleterre. Les ouvrages demandés sont: Meinecke, Historia Critica.

Meinecke, question de Seneca.

Gryson de Dorientium Comedia; dans ce livre se trouve le recueil des fragments d'Epicharme.

8 Février 1845.

125

Rostra, De Paraboli veteris comœdiæ - Altona - 829

C. G. Lucas, Cratinus & Eupolis - Diss. Bonn. 826.

C. Reitsig, Conjecturarum in Aristophanum lib. II. a. g. Hermann Jp. 1816. 8°

J. N. Saven, Ueb. die Wörtern des Aristophanes. Berl. 826. 8°

id. Ueb. Aristophanes Dramen etc. Das Alter. Nebst Zusätzen zu der
Abhandlung; ueb. die Wörtern - Berl. 827. 8° (S. Allg.-Lit.-Zitung Mai 1826. p. 126)

Theodorus Bergk, Commentatio de Comœdiâ Græcorum.

Kangieser, Die alte Comœdie

Droysen, Sur Aristophane

Geel, Bibliotheca critica le recueil renferme l'ouvrage intitulé, Historia critica

Aristophanum, publié d'abord dans les Acta Societatis Frægi Batavorum

Mathie, Miscellanea philologica

Savern, U. Aristoph. Typas

Pour l'histoire de l'art. Surony d'Azincourt

Conina, Storia dell' Architettura

Art Egyptien, par Rosellini

Les Antiquités grecques illustrées par les beaux arts, publiés par Savotthas
collection peu chère & très utile.

Les Mirrors étrusques de M. Guerschant

Les Numéros précédents de la Correspondance des Insulaires à Rome

Collection de dissertations de différents auteurs, par B. G. Welker, Alvine Horifon

Tom. 1. Bonn. 844. Weber, enfin les Opuscules de Passow, de Disson, Nake, Niebuhr.

Histoire

Gachard, (Ch.). Mémoires sur les Hollandistes & leurs travaux, 1835. Bruxelles.

Du Boulay, Histoire de l'Université de Paris. 3 vol. fol. en latin

Bynner, (Thom.) Fœdera, Conventiones, lictora & cujuscunque generis, acta publica
inter Reges Angliæ, & alios quosvis imperatores, reges, pontifices, principes vel commu-
nitates, ab anno 1101, ad nostra usque tempora habita & tractata

Ms. l'édition la plus complète est celle de l'abbaye - 1739 - 45. 20 Tom. ou 10 vol. fol.

Le Professeur enseignant propose la continuation du Système suivi par l'ancien
Commission, savoir l'achat des ouvrages de fond & surtout des grandes collections
historiques, qui ne peuvent guères se trouver dans notre pays, qu'à la Bibliothèque
Cantonale, & qui sont d'une utilité première pour une foule de travaux.

8 Février 1845

Brevissima et cetera, la collection des Hollandistes dont le Comité d'Etat avait sanctionné extraordinairement l'acquisition.

Philosophie. Oeuvres de Platon. Edition de Cuntzer.

Oeuvres complètes de Fichte, publiées par son fils. On souscrit actuellement. Les souscripteurs auront à prix réduit, les œuvres posthumes en 3 volumes, publiées chez Marcus à Bonn, avec la biographie.

Isote d'Alexandrie par Jules Simon; 2 vol. in 8°.

Sciences physiques. Transactions philosophiques de Londres, à partir de 1800, & celles de Hambourg & de Dublin.

Chimie. Handbuch der Chemie, v. Leop. Gmelin. 6 vol. 9° 8°. 1. edit. Heidelberg, ch. Winter.

Histoire naturelle. Transactions de la Société Linnéenne de Londres.

On acquiesce la collection & prendre un abonnement.

Transactions médico-chirurgicales de Londres. Le premier recueil de physiologie de M. Cruveilhier.

Le Zoological Magazine

Trid. Cuvier. Des dents des Mammifères, in 8°. Paris 1825, avec planches.

G. Cuvier Desalencien. Histoire naturelle des poissons, 12 à 15 volumes in 8°.

DuRoi, Ostéographie comparée, petit fol. Texte & planches par livraison, chez Athus Bertrand. Recueil indispensable pour l'Anatomie & la paléontologie.

J. Liebig. Die Chemie in ihrer Anwendung auf Agricultur u. Physiologie. 9° 8°. 2. Ausg.

J. Liebig. Die Thier-Chemie, oder die organische Chemie in ihrer Anwendung auf Physiologie, med. pathologie. grand in 8°.

On observe qu'il manque d'ouvrages de fond sur la botanique, & il est à souhaiter que cette lacune soit comblée.

Du reste, on insiste essentiellement, pour que la Bibliothèque C.^h fasse l'acquisition des grandes collections scientifiques qui sont surtout importantes pour les sciences physiques & naturelles, ainsi que de grands ouvrages à planches également indispensables aux fortunes modestes des particuliers & des personnes chargées de l'enseignement.

Mathématiques. Legendre. Exercices de calcul intégral 3 vol. 4°.

Lagrange. Mécanique analytique 2 vol. 4°.

Puissant, Traité de Géométrie 2 vol. 4°.

La Bibliothèque possède les premières éditions de ces deux ouvrages, mais les secondes éditions sont considérablement augmentées. Les noms des auteurs justifient cette acquisition.

8 Février 1845

127

Clairaut, Théorie de la figure de la terre.

Ce fut la première recherche originale un peu complète sur cette question.

Fourier, Théorie des Equations.

La Bibliothèque doit posséder d'une manière aussi complète que possible, les ouvrages de Géométries, tels que Fourier & les quatre noms qui précèdent.

Olivier, Géométrie descriptive. L'auteur se fait remarquer par son originalité.

Palle, Traité de la science du Dessin.

Emy, Traité de la Charpenterie.

Ouvrage considérable & consciencieusement exécuté. Atlas Magnifique.

2 vol. in 4°. (100 f. de f. environ).

Spanjer - Leçons d'un cours de construction. Plus 2 vol. in 4°. (108 f. de f.)

Il paraît que c'est un répertoire complet & nouveau sur toutes les branches de l'art des constructions.

Faculté de Théologie

Libri Symbolici Lutherae Catholicae, ed: Streitwolf. Göttingue 1835.

Missale Romanum. Une édition postérieure à 1635. Les éditions antérieures

de cette date, ne contenant pas les modifications apportées par les Papes Clément VIII & ^{Urban VIII}

Die heilige Zeit, eine Feste, nach ihrer geschichtlichen Feier in der cathol. Kirche, von Nichel. Mainz, 1835-1838 2 vol.

Historia & Monumenta Johannis Hussii.

L'ouvrage de Heimmelius sur l'Eglise grecque, ainsi qu'un autre ouvrage sur le même sujet, traduit du russe, par M de Muralt.

La Religion aux Etats Unis d'Amérique par Beard, traduit par M Bournier 2. vol.
Les ouvrages de Duguet qui ne se trouvent pas déjà à la Bibliothèque.

Celui manque des Predicateurs des Eglises réformées de France, notamment Superbille.

Paxter, de l'Angleterre religieuse de son temps. 1 vol.

Theodorus Beke, son Deum.

Die Dogmatik der Evangelisch-reformirten Kirche, von Schütter.

Le troisième volume de la Vie de Calvin, par Henry. (en allemand)

L'Apparat, en 3 vol. fol. qui se joint à la polyglotte d'Anvers.

La suite de Havermik Hand-buch der Einleitung in das Alte Testament (beg 156. A.)

Erwald Geschichte des Volkes Israel. Göttingue 1843.

8 Février 1865.

Kurz: Das Mosaische Opfer. Ein Beitrag zur Symbolik des Mosaischen cultus. (43)

Morer: Untersuchungen über die Chronik. Le 2, 50.

Ébrard: Wissenschaftliche Kritik der Evangelischen Geschichte. Hanf. 1845. hi 3.

Wilsch: Atlas Sacer ecclesiasticus.

J. Hieronimi, Opera omnia, post monachorum congregatione 1. Martini studio et labore D. Wallardi. Il faudrait avoir de préférence à l'édition originale imprimée à Verone, la réimpression de Venise. 1770. faite par les soins de Scipion Maspi et d'autres gens de lettres qui l'ont beaucoup augmentée.

Bibliotheca maxima veterum patrum, & antiquorum scriptorum ecclesiasticorum. Lugduni. 1677. 27. fol. fol: Il convient d'y ajouter le Pourry, Apparatus ad Bibliothecam maximam de Paris. 1703. - 1715. 2. vol. in fol.

Itiq de Bibliothecis et Patrum, variisque veterum scriptorum ecclesiasticorum collectionibus, tractatus, Lipsiæ. 1807. in 8°.

Maus: Supplementum ad collectionem conciliorum ec. Lucques 1758 1757. 6. et fol. Ouvrage qui complète la collection des Conciles de Labbe, qu'il a la Bibliothèque que possède.

Collection des Lettres ecclésiastiques, Angloises & Irlandaises, publiée en Angleterre, par Giles. Elle contiendra Bède, Alcuin, Langfranc &c. (r. le Moniteur de la Librairie du 20 juillet 1846.)

Mabillon, Annales ordinis S. Benedicti

Ejus dem, Acta Sanctorum ordinis S. Benedicti

Acta Sanctorum, quot quot toto orbe coluntur de. Antwerp. 1688. 53. fol. fol. Il faut y joindre le Martyrologium Usuardi, & les Acta Hollandiana.

Nous croyons devoir en outre recommander l'acquisition des Ouvrages des Pères de l'Eglise qui manquent à la Bibliothèque ou dont elle n'a pas de bonnes éditions.

Nous indiquons spécialement, outre les collections mentionnées plus haut, les Oeuvres d'Athanasie, & celle des deux Grégoires Grecs.

Faculté de Droit

Il est à souhaiter que dans l'achat des livres de Droit, la Commission de la Bibliothèque ait particulièrement eu vue, la jurisprudence civile, surtout pour ce qui concerne les travaux qui ont été faits en France ou par des Lettrés Français & de l'an que Française. Cette branche de la Bibliothèque juridique paraît peu en rapport avec les besoins du pays, c'est pourquoi l'on insiste pour qu'elle soit complétée, pour autant que les ressources de l'établissement le permettent, sans nuire aux autres branches.

8 Février 1845.

129

les ouvrages spéciaux que l'on demande sont les suivants.

Droit-Civil

Compléter les ouvrages de Pudhon & de Trollon

Droit-Pénal.

Traité d'instruction criminelle de Mess: Chauveau & Hilic.

Droit-International.

Continuer la Collection des Traités, par Martin.

Mémoires. De l'usage & de l'autorité des lois, relativement aux étrangers.

(Dell'Uso delle leggi etc | Naples 1837. Typographie de Gutenberg.

Mr. le Prof. Chappuis annonce que la Commission chargée de préparer une réponse relative à la chaire d'histoire naturelle, est prête à présenter son rapport.

Il pense toutefois qu'il est plus opportun de renvoyer cette affaire pour le moment.

L'Académie adopte cette proposition.

Chaire d'histoire naturelle.

Inscriptions, finances.

Mr. le Prof. Dinet lit le rapport de la Commission chargée d'examiner la question des finances d'externes. La Majorité de la Commission pense que l'on prétendrait toute réclamation légitime, en statuant que les externes sans distinction d'âge ni de position, aient le choix ou de payer 10 f. comme du passé, (art. § 71), ou de payer 6 f. pour les cours de 3 leçons & au-dessous, & 9 f. 5^c. pour le cours de 4 leçons, & au-dessus; dans le 1^{er} cas 1 franc sera envoyé à la Caisse de la Bibliothèque, & dans le 2^d 1 f. 5^c. seraient envoyés à une Caisse.

Cette opinion est adoptée, en ajoutant que les personnes revêtues de quelque office ou qui auront fini leurs études Académiques seront admises aux leçons, sans être assujéties à aucune inscription.

Annuaire officiel

On dépose sur le bureau, de la part de la Chancellerie d'Etat, un Annuaire officiel pour l'année 1845.

Impression des Thèses.

L'Académie après avoir entendu le rapport de la Commission chargée, dans la séance du 24 janvier, d'examiner la question relative à l'impression des Thèses, décide que l'Aspirant au grade de Docteur, avant de livrer sa thèse à l'impression, devra la présenter au Président de la Faculté, qui verra si elle peut être livrée à l'impression, ou si elle ne le peut pas.

130

18 Février 1845.

Présents, M^r le Recteur Edouard Secretan.Mess: Chappuis, Dufournet, Vinet, Herzog, Olivier, Jüdel
de Fellenberg, Ch^r Secretan, Mélégar & Wautmann.Déclaration de l'Académie
au Gouvernement
provisoire.L'Académie considérant les événements survenus à Lausanne
les 14 & 15 février, & la démission donnée par le Gouvernement établi en vertu
de la Constitution.Voulant pourvoir aux besoins de l'enseignement qui ne peut être interrompu sans
les événements les plus graves & dont elle réserve d'ailleurs la liberté.Déclare, à l'unanimité des Membres présents, qu'elle est disposée à continuer ses
fonctions, & qu'elle se soumet au Gouvernement qui a provisoirement remplacé
ses pouvoirs constitutionnels de l'Etat.L'Académie décide en outre de faire part à Messieurs les Professeurs
extraordinaires de la déclaration ci-dessus.Elle décide aussi de communiquer cette ~~ré~~ ^{résolution} immédiatement à
Monsieur le Professeur Roumard actuellement à Berne.

10 Mars 1845.

Présents M^r le Recteur Edouard Secretan

Mess: Chappuis, Dufournet, Vinet, Herzog, de Fellenberg.

Ch^r Secretan.Idem.Le Gouvernement provisoire écrit le 18 février, qu'il a pris acte de la
déclaration de l'Académie, par laquelle elle se soumet au Gouvernement provisoire.
Celui-ci a été surpris de la réserve que l'Académie a cru devoir faire de la liberté de
son enseignement, puisqu'elle n'est point menacée.Le Vice-Président du Conseil de l'Instruction publique écrit le 23 février que
M^r Turretini n'ayant pas adhéré aux actes de l'Assemblée populaire des 14 & 15
février, est considéré comme démissionnaire, M^r le Recteur est prié de nommer
M^r Turretini; enfin le Gouvernement provisoire annonce en même temps qu'il
a désigné M^r Porchat Président du Conseil de l'Instruction publique, pour remplacer
M^r Turretini.Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 6, que le Gouvernement
provisoire a approuvé les comptes de la Bibliothèque Cantonale, pour les
dix premiers mois de l'année 1844, & a décidé qu'elle se lève de 1025^{fr}. 68 p.Leçons de LatinMess: Turretini &
Porchat.Compte & Solde du
Bibliothécaire en Chef.

10 Mars 1845

restant en caisse sera remis à M^r Richly, bibliothécaire caissier
M^r le Bibliothécaire Dufournet annonce qu'il aura soin de remettre le solde
dont il s'agit à Monsieur le Secrétaire Caissier de l'Académie

gages confirmés & contestés.

Le même Conseil écrit le 6 que le Gouvernement provisoire a décidé
1^o de confirmer les gages aux Etudiants, Henri Mellet, Heintzen, Despland,
Cottier, Duperron, Ogay & Boisot, en retranchant toutefois le double gage de
Despland

2^o d'accorder un gage à l'Etudiant Bujard

3^o de refuser le double gage demandé par l'Etudiant Thévoz.

Le même Conseil écrit le 7 que le Gouvernement provisoire a décidé

1^o de confirmer le gage de l'Esde Dupertuis

2^o de retirer les gages aux élèves Dilly & Gaudard, si leur condition d'externes.

3^o d'accorder les gages aux élèves du gymnase, Ducrét, Gonin, Gollid,
Scribble, Mellet, Benignus, Guignard, Duprab, Bertholet, Hellen, Marguerite
& Brangfort.

Les décisions qui précèdent sont exécutoires dès le 1^{er} Janv. 1845, pour les
nouveaux gages accordés.

Dépenses au Budget
pour 1846.

Le vice Président du Conseil de l'Instruction publique, demande par
lettre du 7, & pour le plutôt possible, l'avis des objets dont l'Université
peut avoir besoin pour l'année 1846, & qui sont susceptibles de variations
d'année en année, comme les dépenses pour les collections scientifiques

Sur la proposition de M. de Sellenberg, on demandera une augmentation
de cent francs, en faveur de l'Aide du Professeur de Langue, digne à tous égards
de cette faveur. Du reste, on yera part de cette lettre à M^r le Dir^g Martmann
dans le cas où il aurait quelque demande à faire.

Aide du Professeur de
Chimie.

Jules Grenier, & J^s Martin

Les Etudiants Jules Grenier & Jules Martin demandent par lettre du 6,
si, par suite des événements du mois passé, le règlement relatif à l'impression
des thèses, demeure exécutoire, & s'ils sont obligés de s'y soumettre
l'Académie répondra par l'affirmative.

Examens, experts
désignés.

On nomme les Commissions suivantes pour les examens à subir à la fin
du présent semestre d'hiver.

Les Etudiants inscrits sont les suivants.

10 Mars 1865.

Faculté des Lettres & des Sciences

- Littérature Latine Examinat^r: Mr. Porchat
Etudiants: MM. David Charbonnier, J^s Béchét, L^s Turin, Ant. Raymond
L. Girardet & David Turin.
- Littérature Grecque " Mr. Zündel
Et: Mégrah, L. Girardet, L. Bugnon, Paul Janavel, J. Yestin, M. Mommersat
J. Rochat.
- Littérature Française " Mr. Vinet
Et. J. Béchét, F. Borey, J. Rochat, Clément Detayer, H. Chatelemat?
- Histoire " Mr. Olivier
Et: F. Bonnard, D. Turin. Ch. Fayod.
- Philosophie " Mr. Ch^r Secretan
Et. J. Cachemaille, J. Rouaud, J. Stollard.
- Économie politique " Mr. Mélégaré
Et: Mennet, de Nethal, DuMontieray, Bipper.
- Zoologie " Mr. Stollard
Et: Clément Detayer.
- Grammaire Hébraïque " Mr. Dufournet
Et: Ch. Detayer.

Faculté de Théologie

- Exégèse de l'Ancien Testament, " Mr. Dufournet
Et: Favod-Coune, & Bujard
- Théologie Historique, " M. Herzog
Et: Cottier & Théroz
- Théologie Systématique " M. Chappuis
Et: Henri Germonet & de Fribourg

Faculté de Droit

- Droit Romain, " Mr. Mélégaré
Et: Mennet, Ch. Bonjour, Bipper.
- Droit Civil " Mr. Gottofrey
Et: Jules Grenier & Jules Mantin
- Droit Pénal " M. Ed. Secretan
Et: Grenier, DeMontet & DuMontieray.

10 Mars 1845

Philosophie du Droit, " Mr. Nèlégari

Et: Lohy & Delmonet

Histoire du Droit, " Mr. Ed. Secretan

Et: Bonjour & Dippel

Composition " Mr. Gottaguy

Et: Grenier & Martin

Mr. Vie Mayor d' Echallens, écrit le 8 février, qu'il est chargé de rembourser le 14 mai 1845, la lettre de rente du Capital de 250^{fr.} due à la Caisse de l'Académie, par Joseph fils de feu Jean Sieve. Cherpit d'Etaniers.

En dépôt sur le bureau, de la part de la Chancellerie d'Etat, le tome 51, des lois & décrets du Gouvernement du Canton de Vaud.

Caisse Académique

Remboursement.

Tom: 51 des Lois & Décrets.

Assermentation du Grand

Conseil.

22 Mars 1845

Présents, Mr. le Recteur Edouard Secretan.

Mess: Chappuis, Dufournet, Dinet, Olivier, Zündel, de Fellenberg

Ch: Secretan, Nèlégari, & Dartmann

Programme des Cours

Leçons de Latin. Mess:

Turretini & Porchat

Paiement.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 8,

1^o que le Gouvernement provisoire a approuvé le Programme des Cours pour le semestre d'été.

2^o que Mr. Turretini sera payé au prorata du temps pendant lequel il a enseigné, & à raison de 1600^{fr.} par an.

3^o qu'il a décidé de faire payer à son remplaçant une indemnité à prorata du temps qu'il consacra à l'enseignement pendant l'année courante, & à raison de 1600^{fr.} par an.

Le Conseil demande en outre de quibus quand & jusqu'à quel jour on doit payer Mr. Turretini.

Mr. le Recteur annonce qu'il a écrit à Mr. Turretini pour régler cette affaire.

Commissions d'Examen,

Experts nommés

Le même Conseil fait connaître par lettre du 15, qu'il a complété les Commissions d'examen de la manière suivante, pour les examens qui vont avoir lieu.

22 Mars 1845

| | |
|------------------------|---|
| Objets d'examen | — Experts désignés par le Conseil de l'Académie |
| Littérature latine | " Mess: Nischy & Dugue |
| " grecque | " Dufournet & Pichly |
| " française | " Porchat & Espérandieu Pr. |
| Histoire | " Fyffier & Ch ^r Guisan Présid. |
| Philosophie | " Ch ^r Guisan Prés ^t & Chappuis Prof. |
| Economie politique | " Rogis & Alexis Boul. |
| Zoologie | " Pellis, D.M., Dechamps D.M. |
| Grammaire hébraïque | " Zeresche Doyen, Herzog Prof. |
| Explication de l'A. V. | " Chappuis Prof. Boudch Pr. |
| Anthologie historique | " Dullmann M ^r . Fabre Pr. |
| " systématique | " Boudch Pr. Fabre Pr. |
| Droit romain | " Gotsdroy & Gauthier |
| " civil | " Cond Av: Carrard Juge |
| " pénal | " Warrery Juge, B ^r Guisan Proc. |
| Philosophie du Droit | " Ch ^r Guisan Pr. Ch ^r Lecrota Pr. |
| Histoire " " | " Pellis avocat, Gauthier |
| Composition | " Mélégar, Espérandieu Juge. |

NB. Par lettre du 19 du Conseil de l'Instruction publique. M^r Diemer est désigné pour remplacer M^r Pichly à l'examen de grec

Cours de M^r Barmaun.

M^r le Recteur fait part d'une lettre qu'il a reçue le 18 de ce mois, de M^r Barmaun, annonçant que diverses circonstances l'empêchent à ne pas donner le cours que l'Académie avait bien voulu accepter de sa part.
[r. s. du 26 & du 31 janvier]

Programme des Cours, Mess:

Fred: Burnier & Porchat.

On dépose sur le bureau une circulaire du 19 de M^r le Recteur par laquelle on voit 1^o que l'Académie autorise Monsieur Burnier à donner cet été, seulement trois heures de calcul intégral, & de lui donner 3 de Géométrie.
2^o que M^r Porchat est autorisé à donner les heures de leçons de Littérature latine, pendant le semestre d'été, la 1^{re} heure sera consacrée à l'interprétation.
Par lettre du 21, le Conseil de l'Instruction publique annonce qu'il approuve ces deux changements.

M^r Porchat nommé Professeur

de littérature latine

Observation

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 19 que le Conseil d'Etat par lettre du 12, annonce qu'il a nommé, M^r Porchat, Professeur ordinaire de littérature latine à l'Académie, & demande à quelle époque

22 Mars 1845

L'installation de M^r Porchat pouvait avoir lieu.

L'Académie considérant que d'après l'art. 18 de la loi, portant que « la nomination aux places de Professeurs ordinaires, par appel, est faite sur la proposition du Conseil de l'Instruction publique ou de l'Académie, & après qu'il le Conseil d'Etat a entendu les deux corps, »

décide, qu'avant de répondre à l'objet spécial de la lettre du Conseil, elle lui rappellera cet article, & le priera de vouloir bien mettre une observation sous les yeux du Conseil d'Etat, dans le cas, où, comme il est à supposer, il aurait perdu cette circonstance de vue.

Bons pour les Professeurs de Physique & de Chimie.

Le Conseil de l'Instruction publique transmet, par lettre du 15, trois bons:

- 1^o Un de 300 f. pour la compétence du Professeur de Chimie, en 1845
- 2^o Un de 300 f. pour la compétence du Professeur de Physique, en 1845
- 3^o Un de 50 f. pour le même Professeur, pour sa compétence, comme enseignant au gymnase. Ces trois bons ont été remis à Mess: de Sellenberg & Hartmann qui en ont donné quittance.

3 Avril 1845

Présents, M^r le Recteur & deux Secrétaires.

Mess: Cheppuis, Dufournet, Vinet, Herzog Olivier, Guindel de Sellenberg, Meligari, Hartmann

M^r Porchat

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 29 Mars, en réponse à la lettre académique du 26, que c'est par erreur qu'il a indiqué dans sa lettre du 14 la nomination de M^r le Prof Porchat comme étant faite par le Conseil d'Etat. Cette nomination est du Gouvernement provisoire, du 23 février.

En conséquence l'Académie proposera pour l'installation de M^r Porchat le 21 avril à onze heures.

M^r Buchonnet, leont d'arm

Le même Conseil écrit le 29, que M^r Buchonnet a demandé à l'Académie de lui accorder à la cité une salle où seraient reçus les Militaires & les Étudiants, pour qu'il leur enseigne l'école, le tir de toutes armes. Le M^r Buchonnet demanderait à l'Etat un léger honoraire pour ces leçons, & en échange un prix minime pour les officiers & pour les Étudiants.

L'Académie répondra qu'elle voit avec intérêt que ces leçons aient lieu, mais qu'il n'y a pas actuellement de salle vacante dans le bâtiment académique.

3 Avril 1845

Jules Grenier & Jules Martin

Louis Corvion

Le même conseil transmet le 27 Mars, pour préavis, une requête des étudiants Jules Grenier & Jules Martin, relative à la mise à exécution du règlement pour l'impression des thèses. L'Académie décide de répondre que les motifs allégués par les pétitionnaires, ne lui paraissent pas de nature à être pris en considération, ni à changer la réponse qu'elle leur avait faite le 11 Mars.

L'étudiant Corvion, ayant omis de demander la confirmation du gage qu'il avait obtenu au commencement de 1843, prie l'Académie de vouloir bien les redemander pour lui. Celle-ci invite M. le Recteur à transmettre cette demande, avec préavis favorable, dans le cas où les renseignements qu'il obtiendrait sur le jeune homme seraient avantageux.

L'Académie nomme les experts suivants pour les examens qui doivent avoir lieu au commencement du semestre d'été

Littérature latine " M^{rs}. Pinchat

Et: Arthur Pache, Emile Bory, Clément de Faye, Ch^r Gauthier

" grecque " Juvénal

Et: David Charbonnier, Phil: Ogay, Joseph Dujardin

" française " Vinet

Et: L^r Batey, Ch^r Bayod, M. Bippart, Eug^e Dumonthoray, L^r Corvion

L^r Bugnion, Eug^e Girardet

Philosophie " Ch^r. Secretan

Et: F^r. Abauzit, M. Mellet, M. Thévoz, L^r Boissot, Théod. Rivier, J^r Sanchaud

Jean Demouté, M. Mey-ol, Ch^r Cossy

Histoire " Olivier

Et: Art^r. Pache, L^r Amiet, J^r Versin, Em: Bory, Ch^r de Faye, Ch^r Gauthier, D^r Sinin

Sciences Sociales & politiques " Milévari

Et: Ch^r Muret, L^r Amiet, (Economie politique)

Mathématiques " Bunier & Marguet

Et: Ch^r Dufour, Calcul différentiel & Géométrie descriptive

Physique " Wartmann

Et: F^r Bovey

Botanique " Shury

Et: Art^r. Pache

Hébreu " Deffourmet

Et: Clément de Faye

Experts désignés par l'Académie

3 Avril 1845.

| | | |
|---|-------|------------------|
| <u>Exégèse du N. T.</u> | Mess. | Dufournet |
| Et: Ch: Corduy, Justin Fornero | | |
| — " — A. T. | " " | Dufournet |
| Et Ch: Grandin | | |
| <u>Thiol. Historique</u> | " | Herzog |
| Et Jean Paschaud, Ed: de Friesense. | | |
| <u>Théologie systématique</u> | " | Chappuis |
| Et Jean Fauré, Piottet, Despland & Daccord. | | |
| <u>Droit civil</u> | " | Goussery |
| Et: Jules Martin & Jules Grenier. | | |
| <u>Droit romain</u> | " | Melégari |
| Et. Cochand, Du Marthouray, & Mestral. | | |
| <u>Droit Pénal</u> | " | Edouard Secretan |
| Et Ch: Mennet & Bonjour. | | |
| <u>Philosophie du Droit</u> | " | Melégari |
| Et Cochand & Ch: Forel. | | |
| <u>Composition</u> | " | Goussery |
| Et: Jules Martin & Jules Grenier. | | |

Militaire

Le Consul écrit à M le Recteur que les étudiants ont décidé de former un corps militaire, pour le cas où leurs services seraient nécessaires au pays, dans les circonstances où il se trouve; Il ajoute que ces offres ont été agréées par le Conseil d'Etat. M le Recteur fait bien se charger d'accuser réception de cette lettre.

M Dufournet rappelle l'art. 10 du Règlement sur les examens à subir pour obtenir le grade de licencié, & relatif à la faculté de prendre des livres à la Bibliothèque cantonale; puis il expose que M le Bibliothécaire, pour remettre les livres qui peuvent être demandés par des aspirants au grade de licencié, désire que la demande en soit faite par l'Académie à la Commission de la Bibliothèque, ce qui sera exécuté.

M le Secrétaire fait rapport que le bureau a expédié par extrait des registres académiques les double certificats suivants à Mess: Rod. Hermann de Grosslam; Spengler, Ed: de Friesense, Ed: Forel, Ch: Pregis, L: Doret, M: Pilicior, M^m Raymond, Ulysse Guinand, Jules Duperron, Ch: Chevalion, & M: B: Martin, Min: du P. Eccl.

Livres à prendre à la Bibliothèque cantonale par les aspirants au grade de licencié.

Certificats délivrés

24 Avril 1845.

Présents, M^r le Recteur Edouard Secretan.

Mess: Chappuis, Dufournet, Herzog, Miegari, Zundel
de Fellenberg & Ch^r Secretan.

Rapports d'examen

On lit le rapport suivant des examens subis à la fin du semestre
d'hiver.

| | | |
|---|----------------------------|-------------------------|
| Littérature latine, | David Turin | admis |
| | Louis Turin | admis |
| | Eug: Girardet | admis |
| | Dar: Charbonnier, | admis |
| | Ant. Leguonid | admis |
| | Vinc. Béchot | admis |
| Id: grecque | Franc: Miegari | admis |
| | Alph. Monnerot | admis |
| | Paul Janard | admis |
| | Louis Bugnon | admis avec satisfaction |
| | Jules Rochat | admis |
| | Eug: Girardet | admis |
| Id: française | M ^r Chateaufort | admis |
| | Chant. Defaye | admis avec satisfaction |
| | L ^r : Béchot | admis |
| | Jules Rochat | admis |
| | Jules Bosay | admis |
| | | |
| Histoire | Bouvard | admis |
| | Frayod | admis |
| Philosophie | Jules Hollard | admis avec satisfaction |
| | Jules Pranaud | admis |
| | Jules K. Cachemaille | admis faiblement |
| Economie polit: | Eug: DuMarthouay | admis |
| | M ^r . Bippert | admis |
| Mistral & Meunet inscrits, n'ont pas fait l'examen. | | |
| Zoologie | Ch. Defaye | admis |
| lang: heb. | Id. | non admis |
| Theol. byz. A. T. | Aimé Bujard | admis |
| | Jules Farrod-Coum | admis |

24 Avril 1845.

| | | |
|-----------------|------------------|-------------------------|
| Théol. hist. | W. de Pressense | admis avec satisfaction |
| | H. Germond | admis |
| Théol. hist. | Thévoz | admis |
| | Cottier | admis |
| Droit-Romain | Ch. Muret | admis |
| | L. Bonjour | admis |
| | H. Bippert | admis avec satisfaction |
| Droit pénal | Jules Gaenier | admis |
| | Marc DeMontet | admis |
| | Eug. DuManthoray | admis avec satisfaction |
| Phil: du droit. | Marc DeMontet | admis |
| | Ch. Cossy | admis |
| Hist: du droit | H. Steppert | admis |

Le conseil de l'Instruction publique fait connaître par lettre du 9, les experts qu'il a nommés pour assister aux examens du commencement du semestre d'été; ce sont les suivants

| | | |
|-----------------------------------|-------|------------------------------|
| Littérature latine | Mess: | Hibely, Pfyffer |
| " grecque | " | Dufournet Wiener |
| " française | " | Porchat Olivier |
| Histoire | " | Pfyffer & Dullienin |
| Philosophie | " | Ch. Guisan, & Vinet |
| Sciences sociales & Mathématiques | " | Alex Forcl & Rogissue |
| Physique | " | Forcl |
| Botanique | " | Sayod, Med. Bischoff med |
| Gram: hébraïque | " | Fivak & Ed. Charasme |
| Exégèse. A. T. | " | Leresche Doyen, Dubon Et. |
| " N. T. | " | Chappuis fr. Berdich Gm |
| Théol. hist. | " | Chappuis fr. Fabre Gm |
| " systématique | " | Fabre & Dullienin |
| Droit civil | " | Momeron Dr Espérandieu |
| " Romain | " | Conod, Dr. Guignard art |
| " pénal | " | Fornerod, Ch. Gostofey |
| Philos. du droit | " | L. Guisan Porrey art |
| composition | " | Ch. Guisan, Pidou juge |
| | " | Esperandieu jug. Péliss art: |

Experts nommés par le
Conseil de l'Instruction
publique

Mr. Porchat dispensé de
l'installation.

livres à prendre à la Bibliothé-
-thique, par les aspirants
à la licence.

Louis Cornevin. Gage.

Mr. Marquet suspend le Cours
de Géométrie Descriptive

Congé à Louis Turin.

Id. à Mr. le Professeur Mélégar.

Comptes de l'Etat.

Solde du Compte & Cautionnement
de Mr. Dufournet Bibliothé-
-caire en chef.

24 Avril 1845.

Le même Conseil émit le 14, qu'il adopte le jour indiqué par la lettre au-
-démunique du 3, pour l'installation de Mr Porchat, & il émit le 16, que sur
la demande de Mr Porchat, le Conseil d'Etat l'a dispensé d'une nouvelle
installation, comme Professeur ordinaire; cet objet a été réglé par circulaire.

La Commission de la Bibliothèque, en réponse à la lettre du 3, écrit
le 18, qu'elle a décidé, que le Bibliothécaire après avoir été prévenu à temps,
du jour & de l'heure de l'examen par la personne chargée de le diriger, devra
fournir, contre un billet daté & signé, les livres que demande l'Etudiant qui
va subir un examen pour obtenir le grade de licencié.

À ce sujet & sur la proposition de quelques uns de ses Membres, l'Académie
décide d'écrire à la Commission, que tout en appréciant la nécessité de
garanties dans l'usage d'une Bibliothèque publique, elle croit devoir rap-
-porter que celles qui ont été choisies paraissent de nature à entraver l'exa-
-men, par le temps que prendrait à l'Etudiant les formalités exigées.

L'Académie desire donc beaucoup que la Commission veuille examiner si
quelque autre arrangement ne pourrait pas mieux concilier les intérêts de
la Bibliothèque avec les besoins de l'examen prescrit par le Règlement.

Le Département de l'Intérieur par lettre du 11 annonce qu'avant de prendre une
décision relative au gage révoqué par M. Cornevin, il desire savoir si ce jeune
homme réside à Housvorne & suit régulièrement ses leçons. Mr le Recteur ayant
obtenu des renseignements favorables, on répondra dans ce sens au Département.

Mr le Recteur communique une lettre de Mr. Marquet, par laquelle
il fait connaître que l'état de sa santé ne lui permet pas de continuer le Cours
de Géométrie Descriptive qu'il avait annoncé dans le programme.

Lettre du Père de l'Etudiant L. Turin, demandant un congé pour son
Fils, qui va passer quelque temps à Zurich. accordé.

Mr. le Professeur Mélégar, par lettre de ce jour, annonce que l'état de
sa santé, l'oblige de suspendre ses leçons jusqu'à la fin du mois de Mai,
il desire en conséquence obtenir un congé jusqu'à cette époque.
Cette demande sera transmise avec prières favorable.

On dépose sur le bureau un exemplaire du Compte général de
l'Administration des Finances de l'Etat, pour l'année comptable 1844.

Mr. le Secrétaire annonce qu'il a reçu de Mr. Dufournet, ancien
Bibliothécaire en chef, le solde du Compte de la Bibliothèque Cantonale.

24 Avril 1845

pour les dix premiers mois de l'année 1844. Le solde qui a été livré le 15 mars, & qui comprenait en espèces, 40 c. de ref. le un appoint de 1 f. 27 1/2 r. Les deux notes acquittées, s'élevant ensemble à 26 f. 40 r., total, 165 f. 67 1/2 r. a été envoyé à la Commission actuelle de la Bibliothèque, conformément aux Directions données par le Département de l'Intérieur.

M. le Secrétaire ajoute qu'en échange de ce solde, il a remis à M. Dufournet le cautionnement que le même M. Dufournet avait déposé en 1836, comme Bibliothécaire en chef de l'Académie.

8 Mai 1845

Présents, M. le Recteur Edouard Secretan.

Mess: Chappuis, Vinet, Olivier, Zundel, & de Fellenberg.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 28 avril, que le Conseil d'Etat demande un préavis sur la question de savoir si les finances concernant les externes, fixées par l'art. 72 du Règlement, ne devraient pas être supprimées, & s'il n'y aurait pas lieu à supprimer ou du moins à diminuer cette finance. Il serait à souhaiter que la question soit autant que possible examinée sous toutes ses faces, & que l'on ait p. c. si les Cours obligatoires pour certains professions, comme Notaires, Apentens, ne devraient pas être gratuits.

L'Académie décide, en réponse, de rappeler essentiellement au Conseil les propositions qu'elle avait faites sur cette matière, dans son rapport sur le Baccalauréat en date du 9 septembre 1843.

Le même Conseil écrit le 30 avril, en réponse à la lettre académique du 2, que le Conseil d'Etat a accordé à l'Etudiant L. Corveon le gage qu'il a demandé.

Le même Conseil écrit le 2 mai, en réponse à la lettre académique du 28 avril, qu'il accorde le congé demandé pour M. le Prof. Mélégar, en enjoignant le tout que lorsqu'il sera rétabli, il veuille bien remplir les leçons qu'il aurait eu donner pendant ce mois de congé.

M. le Recteur annonce que M. Mélégar auquel il a fait part de cette décision est tout à fait disposé à répondre au vœu exprimé par le Conseil de l'Instruction publique.

Finances d'Externes.

Gage rendu à L. Corveon.

M. Mélégar, Congé.

Impression des Thèses.

8 Mai 1845.

Le même Conseil écrit le 3, que le Conseil d'Etat a décidé d'ajourner indéfiniment, l'exécution de la décision du Conseil d'Etat, en date du 31 Décembre 1840, en vertu de laquelle les thèses des aspirants au grade de licencié, devaient être imprimées. Les étudiants Martin & Grenier qui avaient réclamé, seront avisés de cette décision.

5 Juin 1845.

Présents, M^r le Recteur Edouard Secretan

Mess: Chappuis, Dufournet, Olivier, Herzog, ~~Wändel~~,
- Martmann, Porchat, M^r Ségani, Ch^r Secretan

M^r le Prof. Porchat

M^r le Professeur Porchat nommé Professeur Ordinaire de littérature latine à l'Académie, prend séance.
L'oy: Séances du 3 & du 24 Aout 45.

Rapports d'examens.

On lit les rapports des examens subis au commencement du semestre. Ils sont comme suit,

Faculté des lettres & des sciences

Littérature latine, mess: A: Pache s'est retiré sans avoir les épreuves.

| | | |
|-------------|---------------------------------|---------------------------|
| | E. Bory | admis |
| | Ch: Gauthier | admis |
| | Ch: DeFaye | non admis |
| " | grecque Charbonnier | admis |
| | Du Jerdil | admis |
| " | française L ^r Bettex | admis |
| | M. Bispeck | admis |
| | L: Bugnon | admis |
| | L: Correton | -admis avec satisfaction- |
| | E ^m Dumonthéray | admis avec satisfaction. |
| | Em Girardet | admis. |
| Philosophie | Négros | admis |
| | Panchaud | admis |
| | Vivier | admis |
| | Cosy | non admis. |

5 Juin 1845

| | | |
|---------------------------------|---------------------------|-------------------------|
| Histoire, Mobs: | David Turin | admis |
| | Ch ^r : Gauthey | non admis, |
| | Emile Bory | admis avec satisfaction |
| Langue hébraïque | M ^r : Debaye | admis |
| Calcul Différentiel & intégral. | Ch ^r : Dufour | admis |
| Géométrie descriptive | Ch ^r : Dufour | admis avec satisfaction |
| Botanique | Arth ^r : Pache | admis |
| Physique | Boret | non admis |

Faculté de Théologie

| | | |
|-------------------------------------|----------------------------|-------|
| Théol. Eccl ^l : Du A. S. | Ch ^r : Corday | admis |
| | Justin Formard | admis |
| Th. de l'A. S. | Ch ^r : Gaudin | admis |
| Théologie Systématique | J ^r : Faure | admis |
| | J ^r : Trochet | admis |
| | Geor ^t : Daccod | admis |
| Th. Historique | Panchaud | admis |

Faculté de Droit

| | | |
|----------------------|--------------------------------|-------|
| Composition de Droit | Jules Martin | admis |
| Droit Romain | Eug ^e : DuMarthoray | admis |

Leçons d'annes de M^r Ruchouset.

Le Conseil de l'Instruction publique est le 26 mai, que le Conseil d'Etat a pris les dispositions suivantes relatives aux cours offerts par M^r Ruchouset, (voy. séance du 3 avril.

1^o Les abonnements de 30 f. pour les étudiants & de 24 f. pour les élèves du gymnase, sont réduits au taux uniforme de 24 f. pour tout.

2^o L'Etat payera la moitié de cette finance, l'autre moitié sera payée par les élèves.

3^o Les leçons seront données dans la salle située à l'extrémité sud du Cbh de chaussée du bâtiment de l'École Normale.

4^o Enfin cet arrangement aura lieu par essai pour la première année.

Finance des Externes

Le même Conseil est le 27 mai, que le Conseil d'Etat a décidé de réduire la finance que les Externes payent à M^r: les Professeurs à 2 f. par an, de telle sorte que l'art. 72 du Règlement du 23 Dec. 1833, est modifié dans ce sens.

M. le Professeur Vinet
Donne sa démission.

Aimé Steinlen.

Remboursements faits à
la Caisse Académique.

5 Juin 1845

L'Académie décide qu'il sera demandé des explications sur la lettre de dessus, & qu'on attendra pour cela le moment qui précède les inscriptions d'automne.

Le même Conseil écrit à la même date, que le Conseil d'Etat, lui a fait savoir, par lettre du 26 mai, que le 21 dit, M. le Prof. Vinet a renouvelé sa démission de Professeur de Théologie pratique à l'Académie & que le Conseil d'Etat se pourvoit à son remplacement dans ses fonctions académiques, à dater du 1^{er} Novembre prochain.

Le Conseil demande à l'Académie de lui faire connaître son avis conformément à l'art. 63. du Règlement du 25 Oct. 1838.

Il est aussi fait lecture d'une lettre de M. le Professeur Vinet, dans laquelle il exprime tous ses regrets de s'être vu obligé de se séparer des collègues auxquels il renouvelle l'assurance de son estime & de son affection.

L'Académie vivement peinée d'une démarche qui la prive d'un Membre si distingué sous tous les rapports, décide de nommer une Commission chargée de voir tout ce qu'il y aura à faire dans cette circonstance. Cette Commission sera composée de Mess: Chappuis-Pouyat & Ch: Secretan.

De plus, elle décide d'exprimer à M. Vinet, en réponse à sa lettre, tous ses regrets qu'elle éprouve, & tous les témoignages de sa haute estime & de sa sincère affection.

Par lettre de ce jour, l'Etudiant de Théologie Steinlen, annonce qu'il est appelé à faire une absence & qu'ainsi le gage dont il jouissait se trouve vacant.

L'Académie en prenant note de la vacance de ce gage, décide de régulariser l'absence de cet Etudiant, & de lui accorder un congé d'une année.

Le Secrétaire Caissier annonce qu'il a reçu le 14 Mai 1845, la somme de 250 f. plus 30 f. 15 c. d'intérêts jusqu'à ce jour; total 280 f. 15 c. Il fait connaître les motifs pour lesquels il a reçu ces intérêts au 4 %, ce qui est adopté.
Le 15 Mai, il a reçu au lentremise de M. Ch: Bugnion, le Capital de la Caisse, Joseph Chappit 250 f. plus les intérêts au prorata jusqu'à ce jour, savoir en somme totale 274 f. 65 c.

5 juin 1845.

Certificats accordés.

Le Secrétaire informe aussi l'Académie que le Bureau a expédié quatre certificats par extrait des registres académiques.

- 1^o Le 19 avril, à M^r Ad. Schœdler de Solenne, bachelier en Droit.
- 2^o Le 10 mai, à M^r Migrol, étud. d'Anthologie
- 3^o Le 13 " à M^r Jos. Gluth. de Solenne, bachelier en Droit.
- 4^o Le 29 " à M^r Gustave Mounet, bachelier de la Faculté des Lettres.

Annuaire officiel.

On dépose sur le bureau de la part de la chancellerie d'Etat un supplément à l'annuaire officiel de 1845, avec les changements survenus dans le personnel de l'administration depuis le mois de février.

Programme des Cours.

On arrête le projet de programme pour les cours qui doivent être donnés pendant le semestre d'hiver prochain, comme suit
Faculté des Lettres & des Sciences.

| | |
|--|-------------------------------|
| <u>Littérature latine</u> | M ^r Porchat |
| Histoire littéraire | 2 h. par semaine |
| Les genres en prose & particulièrement l'éloquence | |
| Interprétation | 2 h. |
| Un choix de satires & d'épîtres d'Horace. | |
| <u>Littérature grecque</u> | M ^r Jündel. |
| Histoire littéraire | 1 h. |
| Poésie dramatique. | |
| Interprétation | 2 h. |
| Discours de Démosthènes sur la couronne | |
| <u>Littérature française</u> | M ^r Mousard. |
| Histoire des principaux écrivains littéraires de l'Europe, & plus particulièrement de la littérature française pendant le moyen âge & la période de la renaissance | 3 h. |
| <u>Physique</u> | M ^r Hartmann. |
| Physique des corps pondérables & acoustique | 4 h. |
| Principes de mécanique physique, statique, dynamique & application | 2 h. |
| <u>Chimie</u> | M ^r de Fellenberg. |
| Chimie générale | 1 ^{re} Partie 4 h. |
| Minéralogie. | 2 h. |

5 juin 1845.

Philosophie

Mr. Ch. Secretan. Muller

Histoire de la Philosophie ancienne 3 h.

Encyclopédie philosophique 1 h.

Histoire

Mr. Olivier

Histoire générale & introduction à l'histoire moderne 3 h.

Mathématiques

On propose un cours élémentaire d'analyse infinitésimale précédé d'une introduction sur l'algèbre & la géométrie analytique 4 h.

Sciences Sociales & politiques,

Mr. Méligari

Economie politique, Production & distribution de la richesse 3 h.

Botanique

On propose l'organographie & la physiologie des plantes 4 h.

Allemand

Continuation du cours de l'été dernier, Tragédie de Schiller & de Goethe seconde partie. M. suivant le vœu des élèves qui se présentent, le Professeur donnerait ses leçons en allemand ou en français.

Langue hébraïque

Mr. Dufourmet

Grammaire & exercices de composition & d'interprétation 2 h.

Faculté de Théologie

Théologie exégétique

Mr. Dufourmet

a) Explication d'une partie de la Genèse & des Psaumes 3 h.

b) Id. de l'Evangile & des Epîtres de St Jean 3 h.

c) Archéologie biblique 1 h.

Théologie historique

Mr. Herzog

a) Histoire de l'Eglise pendant la reformation 5 h.

b) Histoire des Missions évangéliques 2 h.

c) Lectures de morceaux choisis dans les sources de l'hist. eccl. 2 h.

Théologie systématique

Mr. Chappuis

Dogmatique chrétienne

6 h.

149

5 Juin 1845.
Faculté de Droit

Droit-Civil

Seconde partie du Code, 6 h.

Droit public

M^r Ed. Secretan

Droit public fédéral

3 h.

Droit-international

M^r Méléari

Droit international moderne

3 h.

Histoire du Droit

M^r Ed. Secretan

Histoire du Droit chez les peuples anciens,

3 h.

Droit-Romain

Institutes

4 h.

En adressant ce projet de programme, l'Académie décide de proposer
1^o M^r Gaubien, pour le cours de Droit-Romain. 2^o d'attendre pour
le Droit-Civil, le résultat du concours ouvert pour cette chaire.

3^o pour le cours de Botanique, sur le même pied, M^{rs} Ed. Charavies & Hurry.

4^o Pour le cours de Mathématiques. M^r Burrier, & pour celui de
littérature allemande, M^r Nessler. Enfin, l'Académie ne pouvant faire
encore des propositions pour l'enseignement attaché à la chaire de Théologie
pratique, fera connaître au Conseil quelle avisera à lui présenter le
plus tôt possible un préavis sur les moyens de pourvoir aux leçons de
cette chaire.

13 Juin 1845

Présents, M^r le Recteur Edouard Secretan

M^{rs}: Chappuis, Dufournet, Herzog, Porchat, Jünger

Méléari, Wartmann & Ch^r Secretan

M^r le Recteur fait lecture d'une réclamation qui lui a été adressée par
M^r Dufournet sous date du 7 juin. M^r Dufournet, en rappelant qu'il ne faisait
pas partie de l'assemblée au moment où la commission nommée dans la séance
du 5, pour s'occuper de ce qui est relatif à la vacance de la chaire de Théologie pratique
a été désignée, fait observer qu'aux termes des articles 132, 133 & 134 du Règlement,

Chaire de Théologie
pratique, leçons.
Observation

13 Juin 1845.

La connaissance préliminaire d'une telle question appartient, non à une Commission spéciale, mais au Conseil de la Faculté de Théologie. Il demande en conséquence à Monsieur le Recteur, s'il n'y aurait pas lieu de renvoyer l'examen de cette affaire au Conseil de Faculté auquel le Règlement l'attribue. — M. le Recteur ajoute qu'il a répondu à M. Dufournet, que c'était à l'Académie à prononcer sur sa réclamation.

Ensuite de cette réponse, M. Dufournet reproduit sa réclamation, en annonçant que dans le but de ne pas ralentir la marche des affaires, il consent pour ce qui le concerne à entendre le rapport de la Commission qui a été nommée, & qu'il se borne à demander qu'il soit pris inscription de son observation au procès-verbal, & que l'Académie reconnaisse que c'est par erreur, que l'instruction de l'affaire en question n'a pas été renvoyée au Conseil de la Faculté qu'elle intéressait.

L'Académie décide qu'il n'y a pas lieu de prendre en considération cette demande, & passant à la lecture du rapport de la Commission, elle arrête, 1° de ne pas demander actuellement la mise au concours de la Chaire de Théologie pratique, & que le Conseil de la Faculté sera entendu sur les mesures à prendre pour que les leçons attachées à cette chaire soient données l'hiver prochain.

Le Conseil de l'Instruction publique transmet par lettre du 6, & pour renseignements, une lettre du Recteur du District de Louvain, annonçant que l'intérêt de la somme fondée par M. Gay, n'a pas été retiré depuis 1841, & une lettre du Bureau de comptabilité sur le même objet. Le Bureau est chargé de faire des recherches sur les faits mentionnés par M. le Recteur, & de donner au Conseil de l'Instruction publique les renseignements nécessaires. (voy: lettre du 17.)

À cette occasion l'Académie décide de s'occuper des prix qu'on pourrait donner aux étudiants, & prie le Bureau de s'occuper de cet objet.

Le même Conseil demande par lettre du 11, quelques explications relatives aux finances dues aux experts & aux examens qui n'ont pas eu lieu. Le Bureau est chargé de donner ces explications (voy: lettre du 17.)

On lit le rapport suivant sur l'examen de Droit Civil qui n'a pu avoir lieu plus.

M. Jules Martin s'est présenté seul & est admis.

Fondation - Gary
enseignements.

Prix à donner.

Finances d'Experts
explications.

Examen de Droit Civil.

21 Juin 1845.

C.F.G. Ballif, Etudiant.

l'Etudiant Ballif qui vient reprendre ses études, redemande les gages dont il jouissait, accordé avec recommandation, (voy: lettre du 19.)

M. Porchat.

Au moment où la séance va se lever, M. le Prof. Porchat annonce qu'il a envoyé au Conseil de l'Instruction publique, sa démission de Professeur à l'Académie

21 Juin 1845.

Présents, M. le Directeur ChappuisMess: Dufourmet, Pinet, Herzog, Olivier, Zündel, Ch^e Secrétaire.Milégari, de Willenberg & WartmannM. Porchat

L'Académie rassemblée au sujet de la démission de M. Porchat donnée à la fin de la dernière séance, a appris avec peine, une démarche faite à beaucoup d'égards, soit sous le rapport de l'enseignement, soit sous le rapport de l'éloignement de M. Porchat lui-même, c'est pourquoi, tout en rendant hommage aux motifs qui, sans doute, ont dicté cette démarche, l'Académie décide à l'unanimité, d'adresser à M. Porchat une lettre pour lui exprimer le vœu qu'elle éprouve de lui voir retirer la lettre de démission qu'il a envoyée au Conseil de l'Instruction publique.

Placement pour la
Caisse Académique

M. le Secrétaire propose pour la Caisse Académique, un placement consistant en une lettre de rente de 4000 f. contre M. Daniel Gabriel Rogisue, de P. Saphorin à Lausanne, domicilié à Lausanne; l'intérêt est au 4^o, payable au 5 après trois mois d'échéance. Le titre est du 6 Mars 1841.

L'Académie accepte ce placement.

21 juin 1845.

Messrs. M^{rs} le recteur Edo. Sautan,
M. N. Chappuis, du fourmet, Hovog, Melegari, Olivier,
Ch. Sautan.

Fondation Gay.

Le conseil de l'Instruction publique répond le 17 à l'Académie qu'elle est invitée à pourvoir les 32 places auxquelles elle a droit à la fondation de M^{rs} Gay pour l'année 1845.

M^{rs} Torchat.

M^{rs} le professeur Sournat répond à la lettre qui lui a été adressée le 17 par l'Académie, que s'après tout ce qu'elle renferme d'honorable pour lui, joint à une demande pareille qui lui a été adressée par le conseil de l'Instruction publique, il a renoncé à la réélection qu'il avait prise et communiqué à l'autorité.

M^{rs} Monnard.

Le président du conseil d'Etat écrit le 20 de ce mois, que le conseil d'Etat a appelé aux fonctions de 1^{er} pasteur de Montreux, M^{rs} Ch. Monnard, titulaire actuel de la chaire de littérature française.

M^{rs} Vimet P.

Le conseil d'Etat vu l'art. 11. de la loi du 21 X^{bre} 1837. sur l'Académie, invite celle-ci à délibérer sur la question de savoir s'il y a lieu à une vocation, soit un appel à la chaire dont il s'agit, à M^{rs} M^{rs} Vimet, ancien professeur de Théologie pratique.

L'Académie unanime, soit dans ses regrets du départ d'un membre si honorable dont les longs services ont été si dévoués et si précieux, soit dans la convenance et sans l'avantage de remplacer M^{rs} le prof^{rs} Monnard par un collègue tel que M^{rs} Vimet, qu'elle avait craint de perdre, décide de répondre au conseil d'Etat qu'elle partage le désir qu'un appel soit adressé à M^{rs} Vimet pour se le réserver en vue de la chaire de littérature française.

21 juin 1845.

M^{re} le professeur Desfourmet, tout en partageant les sentiments de l'Académie à cet égard, et pose que si la chose peut avoir lieu sans délai, il serait à souhaiter que l'on suivit les formes voulues par le règlement et que l'objet fût renvoyé pour préavis au conseil de la Faculté des Lettres et des Sciences. L'Académie ne voit pas devoir adopter cette marche pour le cas présent, par divers motifs et entre autres parce que le conseil de l'Instruction publique ayant eu du conseil d'Etat une demande conforme à celle de l'Académie, il doit avoir déjà fait sa réponse, et qu'il ne convient pas que celle de l'Académie souffre aucun retard, d'autant moins que son avis unanime est déjà connu d'avance. L'Académie décide aussi d'écrire une lettre de regret et d'affection à M^{re} le professeur Monnard.

No. No. Monnard, et de Gingins.

M^{re} Desfourmet propose qu'un brevet de professeur honoraire soit conféré à M^{re} le prof^r Monnard, et qu'un diplôme pareil soit accordé à M^{re} de Gingins.

Livre destiné à des Prix.

On fait lecture de la note des ouvrages conformés dans les archives académiques et destinés à des prix; on décide que cette note sera transmise par circulaires aux membres de l'Académie, afin qu'ils en prennent note et qu'ils puissent proposer à l'Académie des prix à donner ensuite d'examens satisfaits.

Fondation Gay.

On rappellera aussi le prix de la fondation Gay; les ouvrages s'élevés à fr. 160.

11 juillet 1845.

Présents: M^{rs} le recteur C. Secretan,
M. M. Chappuis, Perrier, M. Seguin, Herzog,
de Fellenberg, Ch. Secretan, Westmann, Zündel.

M^{rs} Monnard.

M^{rs} le recteur lit une lettre de M^{rs} Monnard, en réponse à celle qui lui a été adressée de la part de l'Académie. Cette lettre, datée du 2 juillet, exprime le vif regret que M^{rs} Monnard éprouve de quitter ses collègues et les assurances de son intérêt pour l'établissement académique et de son affection pour ses anciens collègues.

M^{rs} Vinet.

Par une lettre du 24 juin, le Président du conseil d'Etat informe l'Académie que le conseil a appelé M^{rs} Vinet à la chaire de littérature française et qu'il dispense M^{rs} Vinet de la cérémonie de l'installation.

Cours de Théologie pratique.

Le conseil de l'Instruction publique, par une lettre du 24 juin, nous donne la même information qui est renfermée dans la lettre de M^{rs} le Président du conseil d'Etat. Il demande le avis de l'Académie sur la manière dont il pourrait être pourvu provisoirement aux cours donnés en théologie par M^{rs} Vinet. L'Académie pense qu'il y a lieu de profiter de la bonne volonté de M^{rs} Vinet qui se propose de continuer ses cours jusqu'à la fin du trimestre.

Ballif; Gagué.

Le conseil de l'Instruction publique, par sa lettre du 5 juillet, annonce que le conseil d'Etat a décidé de réintégrer M^{rs} Ballif, de Lucerne, dans la jouissance du gage qui lui avait été accordé.

M. M. Bauty, Esperandieu;
Cours de Théologie pratique.

Le conseil de la Faculté de Théologie propose pour enseigner la théologie pratique, pendant l'année 1845. Pour les 5 ecclésiastiques suivants: M. M. Bauty, Tache, Volomin, Berder & Esperandieu. L'Académie décide de proposer au conseil de l'Instruction publique M. M. Bauty & Esperandieu. L'Académie aura une réunion à l'occasion du départ de M^{rs} Monnard.

Du 24 juillet 1845.

Présents: M^r le recteur G. Surtan,
M. M. Chappuis, Dejourmet,ouchat, Herzog,
Melgari, Olivier, G. Surtan, Zündel, Wartmann.

M. M. Monnard & de Gingins,
Professeurs honoraires.

M^r le professeur Dejourmet, au nom de la
commission chargée de formuler un préavis sur la proposition
de confier à M. M. Monnard et de Gingins - Saldaroz, la
qualité de professeurs honoraires, fait un rapport verbal par
lequel il rappelle les longs et importants services de M^r Monnard,
services bien connus et hautement appréciés; il énumère aussi
les titres scientifiques qui donnent à M^r de Gingins des
droits à cette distinction et conclut en demandant la
collation d'un diplôme de professeur honoraire de littérature
et d'histoire, en faveur de M^r G. Monnard et d'un diplôme
de professeur honoraire de sciences historiques pour M^r G. de
Gingins, ce que l'Académie adopte.

Examens, inscriptions.

On fait connaître les noms de Students de trois
Facultés, inscrits pour subir les examens à la fin du
semestre d'été. L'Académie désigne pour les examens:
M^rouchat, littérature latine;
Surtan, Duwilland, Loel, Saché; 4 étud.
M^r Nint, littérature française;
Emile Boy; 1 étud.
M^r G. Surtan, Histoire;
Surtan, Amis, Chappuis, Booy, Loel, Gauthier, Surin, Gudin,
Ayoer, Saché; 10 étud.
M^r G. Surtan, Philosophie;
Poitot, Farnod-Journe, Hellet, De Montet, Bichet, Cobay,
Gaudin, Jannet; 8 étud.
M^r Melgari, Economie politique.
Amis, Chappuis, Hermet, Kayog, Boy; 5 étud.

24 juillet 1845.

M. H. Sufournet & Chappuis; langues hébraïques;
 Hausitz, Pechat, Chatelanas, Raymond, Bugnon, Girardet,
 Sanchaux, Charbonnié, Janavel; 9 étud.
 M^r Ghury, Botanique;
 Raymond; 1 étud.
 M^r Hollaus, Zoologie;
 Gauthy; 1 étud.
 M^r Hartmann, Physique;
 Gauthy, Charbonnié, Boy; 3 étud.
 M^r Fündel, Gra.
 Ogay, 1 étud.
 M^r Sufournet, Légis de l'A. G.
 Raymond, Mayor, Rivin, Fardon, Fottet, Nommnat,
 Ghévoz; 7 étud.
 M^r Sufournet, Légis de N. G.
 Ballif, Niote, Nauand; 3 étud.
 M^r Herzog, Philologie historique;
 Debredenté, Ballif, Foytauf; 3 étud.
 M^r Chappuis, Philologie systématique;
 Jordey, Sanchaux, Bojanz, Despland; 4 étud.
 M^r Nint, Philologie matique;
 Jordey, Faures, Fottet, Dauand, Fardon, Debredenté,
 Foytauf; 7 étud.
 M. H. Sufournet, Chappuis, Herzog; Philo;
 Jordey, Faure, Dauand, Fardon, Foytauf; 5 étud.
 M. H. E. Surtan & Nelegari; Droit public;
 Bippert, Mennerf; 2 étud.
 M^r E. Surtan, Droit pénal;
 Amier, Roberti, Nesthal, Chappuis, Mennerf,
 Bonjoud; 6 étud.
 M^r Nelegari, Philosophie du Droit;
 Bippert, Mennerf, Bonjoud, Cochard; 4 étud.

Exporté.

24 juillet 1845.

N^o E. Secretan, Histoire du Droit.
 Menner, Bippert; 2 étud.
 N^o Gottofrey, Droit romain.
 Nesthal, Schanz, Roberti; 3 étud.
 N. N. E. Secretan, Melgari, Gottofrey; Ethic;
 Marton, Schanz, Fenier; 3 étud.

On priera le conseil de l'Instruction publique des complètes les commissions examinatives.

16 août 1845.

Présent: N^o le recteur E. Secretan,
 N. N. Vintz, Melgari, de Fellenberg.

N^o le recteur communique les lettres adressés à l'Académie:

Le 15 juillet, le conseil de l'Instruction publique fait connaître que le conseil d'Etat a fixé le traitement de N^o le professeur Vintz à fr 2400.-. N^o Vintz communique que ce chiffre est plus élevé que celui qu'il reçoit ordinairement et qu'il n'a pas accepté l'augmentation.

Le 26. le même conseil annonce qu'il a accordé un congé à N^o le prof. Olivier, pour aller à Paris.

Le 26. Note des Experts nommés par le conseil de l'Instruction publique, pour procéder aux examens de la fin du semestre d'été; ce sont pour la

- | | |
|---------------------|---------------------------------------|
| Littérature latine, | N. N. Raymond, Guillan, int. |
| " française, | " Sperandini, past Wasmay, juge. |
| Histoire, | " Riffel, Herzog. |
| Philosophie, | " C. Guisan, Largin, D ^r . |
| Economie politique, | " Formery, Rogier. |
| Langue hébraïque | " Luchs, prof., Dubon, étud. |

N^o Vintz; traitement!

N^o Olivier!

Experts.

16 août 1845.

| | |
|------------------------|--|
| Botanique, | M. H. L. Charanny, 1 ^{er} Nouv. |
| Zoologie, | " Barquin, Percher, 2 ^{es} . |
| Physique, | " Gillion, Bischof. |
| Chimie, | " Nibly, Collier. |
| Érigés, A. F. | " Border, Loreche. |
| " N. F. | " id, Fabre. |
| Philologie historique, | " Monneron, Esparandieu, part 5. |
| " systématique, | " Fabre, Moratel, min. |
| " pratique, | " Dappé, 1 ^{er} & 2 ^{es} , Monneron, part 5. |
| États, | " id, Gauthier. |
| Droit public, | " Melegari, St Guisan. |
| " pénal, | " Defelin, Van Meuyden, av ^{ts} . |
| Philosophie du droit, | " Bidou, Warnier. |
| Histoire du droit, | " Bellin, Esparandieu, juge. |
| Droit romain, | " Fournier, 1 ^{er} Nouv. |
| États, | " Bidou, Warnier. |

Experts.

Le 1^{er} du c^t, le même conseil informe que M^{re} St Monneron a été désigné pour remplacer M. H. Gauthier et Percher, 1^{er} les examens d'histoire et de littérature française.

id:

Le 2nd août, le même conseil annonce qu'il a nommé M^{rs} Meystre et Rogier experts pour l'examen de droit civil, et M. H. Ch. Renard et St Guisan pour celui de composition de droit.

Médailles en bronze.

Le 5. Le Département de Finances envoie une des médailles en bronze destinées à être délivrées en prix par la Société vaudoise d'horticulture; cette médaille sera transmise à M^{re} l'archiviste, conservateur des médailles.

Élèves du Gymnase promus dans l'Académie.

Le 11 août, M^{re} le Directeur du collège indique les noms de 9 élèves de la 1^{re} classe du Gymnase, promus dans l'Académie; ce sont:

Franç. Bourgeois,
Gerges Lindorf,

16 août 1845.

David de Kham,

Louis Duprest,

Louis Dufoir,

Jean Dupontier,

Jules Schrantz,

Paul Gilly,

Charles Gaudang. } et autres.

Experts.

Le 13 août le V. P. du conseil de l'Instruction publ. prévient que M^r de Pélieu a été remplacé, pour l'année de droit pénal, par M^r Fournier.

La lecture de ces 2 lettres ne donne lieu à aucune délibération.

26 août 1845.

Présents: M^r le recteur E. Secretan,

M. M. Saffournet, Herzog.

Leçons de Mathématiques
Mess: Marquet & Porcel.

Par sa lettre du 22 de ce mois, le conseil de l'Instruction publique annonce que M^r Pournier, professeur extraordinaire de mathématiques a quitté l'académie, et prie d'adresser un préavis pour son remplacement.

L'Académie supposant que M^r Pournier est démissionnaire, quoique sa lettre au conseil n'en fasse pas mention, indiquera, pour donner des leçons de mathématiques, pendant le prochain semestre, M^r Marquet et M^r Porcel.

M^r le recteur fait la lecture de rapport de commissions qui ont présidé aux examens subis à la fin du semestre été, dont voici le résultat:

Littérature latine,

Ch. Devillars,

non admis.

L. J. Forcl,

id.

Rapport sur les examens
de la fin du semestre d'été

Aur Sacke, admis.

Littérature française,

Emile Bory, admis avec satisfaction.

Littérature grecque,

Ogay, non admis.

146 titres,

L^s Amiel,

L^s Chappuis,

Ch. Gauthey,

} admis.

Jul. Mayor,

} admis avec satisfaction.

L^s Borey,

} non admis.

Aur Sacke,

} id.

Philosophie,

Janaul,

Farou-Joune,

Mellat, H^s,

Pichet,

} non admis.

Demontott,

Boisot,

} admis.

Josby,

Economie politique,

L^s Amiel,

Emile Bory,

Ch. Bennett,

Ch. Fayod,

L^s Chappuis,

} admis.

} admis avec satisfaction.

Langue hébraïque,

non admis,

id.

Abausot, J.,

Bugnon, L^s,

Charbonnier, D^s,

Chatelamat, H^s,

Lirardet, L.

} admis.

Janaul, Paul,

Jurin, D^s,

Rochat, Jul.

} admis avec satisfaction.

Reymond, Ant.

} id.

26 Juin 1845.

Botanique.

M. Raymond, admitt.

Zoologie.

Ch. Gauthey, admitt avec satisfaction.

Physique.

Die Guin,

Ch. Gauthey, } admitt.

Die Charbonniel,

Em. Boy, admitt avec satisfaction.
Physique vegetale, A. F.

ottier, Ch.

Guinon, H^e, } admitt.

Mayot, Adv.

Normant, M^e.

Phonp, H^e.

Physique vegetale, N. F.

Nick, G^e, admitt.

Nauand, Jul. inf.

Physique historique.

Bally,

de Redonde, } admitt.

vey tant,

Physique systematique.

orday, Ch.

Desplands, G^e, } admitt.

Sanchaux, G^e,

Bujard, A^e,

Physique pratique.

Jardon, admitt.

Baurey, inf.

orday,

Jaune,

de Redonde,

Frotter,

admitt avec satisfaction.

26 août 1845.

| | |
|----------------------------|--------------------------|
| Cocytan, | admis. |
| Phib, H ^e , | |
| Jardon, | } admis. |
| Cocytan, | |
| Cordey, | |
| Faure, | |
| Gauvry, | admis avec satisfaction. |
| | Droit civil. |
| Jul. Genier, | non admis. |
| | Droit public. |
| Bonjean, H ^e , | admis. |
| Bippert, H ^e , | is. |
| | Droit pénal. |
| Amiel, H ^e , | admis. |
| Roberti, A. | is. |
| Henmet, Ch. | } non admis. |
| Bonjean, H ^e , | |
| Payod, Ch. | |
| | Philosophie du droit. |
| Cochand, A ^{te} , | } admis. |
| Bippert, H ^e , | |
| Bonjean, H ^e , | |
| Henmet, Ch. | |
| | Histoire du droit. |
| Bippert, H ^e , | admis. |
| Henmet, Ch. | is. |
| | Droit romain. |
| Hestral, L ^e , | } admis. |
| Cochand, A ^{te} , | |
| Roberti, A ^{te} , | |
| | Composition de droit. |
| Genier, | admis. |
| | Thèse de droit. |
| Cochand & Genier, | admis. |
| Martin, Jul. | is. avec satisfaction. |

22 Septembre 1845.

Présents, M^{rs} le Recteur Edouard Secretan.

M^{rs}: Dufournet, Ch^z Secretan & Hartmann.

Jean Paul Cook

Le Directeur du Collège par lettre du 30 août, fait une demande en faveur de Jean Paul Cook, élève de la seconde classe du Collège Supérieur, pour qu'il puisse être admis à l'Académie comme étudiant, en vertu du § 2 du Règlement spécial sur cet objet. Auodé.

Société d'études notariales

Lettre sans date de M^r De Crousak aptorne en droit. Il demande au nom d'une Société d'études notariales, la permission que cette société qui doit s'assembler une fois sous les quinze jours, puisse tenir ses séances, pendant le cours de l'hiver prochain, dans une des salles du bâtiment Académique, pendant la soirée.

L'Académie transmettra cette demande au Conseil de l'Instruction publique avec prières favorables, en réservant toutefois que l'éclairage soit aux frais des pétitionnaires, & que les séances ne dépasseront pas une heure fixée du reste, — l'Académie demandera la liste des membres de la société.

M^r Jean Samuel Gay

Cours d'analyse algébrique

On dépose sur le bureau, une circulaire du 31 août, par laquelle on voit que l'Académie a décidé de soumettre avec recommandation, au Conseil de l'Instruction publique, la demande que fait M^r J. S. Gay, de donner cet hiver un cours libre d'Analyse Algébrique.

Leçons de littérature

française - M^r Binet

M^r le Prof. Binet, par lettre de ce jour, demande qu'il puisse, pendant le semestre prochain, donner seulement deux heures de leçons de littérature française, par semaine. La lettre énonce les motifs de cette demande, & sera transmise au Conseil de l'Instruction publique, avec prières favorables.

M^r le Professeur Forchat

demande un congé.

M^r le Professeur Forchat écrit le _____ pour demander la permission de passer l'hiver à Paris, afin de pouvoir profiter, dans l'intérêt de la branche de science qu'il professe à l'Académie, de la présence & de l'enseignement des hommes les plus distingués.

L'Académie voyant beaucoup d'inconvénients à l'absence du Professeur de littérature latine, décide de prier Monsieur le Recteur d'écrire à M^r le Professeur Forchat, pour les lui représenter, & elle attendra sa réponse pour délibérer sur cet objet.

2 Octobre 1845.

Présents, M^r. le Recteur & SecrétaireMess: Dufournet, Vinet, Mélégarie, Ch^r Secrétaire.Leçons de littérature
française.

Le Conseil de l'Instruction publique d'oit le 27 Septembre, qu'il accorde à M^r. le Prof. Vinet, de lui donner que deux leçons de littérature française, par semaine, pendant le semestre prochain.

M^r. J. St. Gay. Leçons
d'analyse algébrique.

À la même date, le même Conseil fait connaître qu'il accorde à M^r. J. Samuel Gay, la faculté de donner et faire un cours d'analyse algébrique (voy: la dernière séance.)

M^r. le Prof. Porchat.
Congé.

M^r. le Recteur fait lecture d'une lettre de M^r. le Prof. Porchat, en réponse à celle qu'il lui avait adressée, conformément à la décision de la dernière séance.

M^r. Porchat, en remerciant M^r. le Recteur de sa lettre, insiste néanmoins, sur le congé qu'il a demandé. Il allègue, 1^o le besoin de profiter des ressources que lui offre la Capitale de la France, pour perfectionner son enseignement supérieur dont il vient d'être chargé à l'Académie. 2^o les inconvénients d'un dévouement qui ne lui permettrait pas de jouir des avantages qu'il peut trouver maintenant par diverses circonstances, pour les travaux littéraires dont il s'occupe depuis longtemps. Enfin, M^r. Porchat allègue 22 années d'offices publics remplis sans interruption.

L'Académie décide de transmettre la demande de M^r. Porchat à l'Autorité Supérieure, avec un avis favorable. Toutefois dans la pensée de l'Académie, la concession de ce congé doit être subordonnée à la possibilité de trouver pour Monsieur Porchat, un remplacement convenable.

Caisse-Académique
Intérêts retardés.

Sur la demande faite par M^r. le Secrétaire Caissier, l'Académie décide de s'en remettre à sa prudence, pour verser au 4 p^o ou au 4 1/2 p^o, les intérêts dus actuellement à la Caisse-Académique, & qui ne seraient pas soldés trois mois après l'échéance.

13 Octobre 1845.

163.

Présents, M^r le Recteur Edouard Secretan

Mess: Dufournet, Vinet, Herzog, de Fellenberg

Ch^r Secretan & Hartmann.

Aloys Puenzieux
admis à l'Académie

On lit une lettre du Directeur du Collège, & transmet la demande de l'élève Aloys Puenzieux désirant être admis à l'Académie à titre d'Étudiant. Les examens & les succès de ce jeune homme ont été si brillants que le témoignage qui lui est rendu militent en sa faveur, mais il n'avait pas 17 ans révolus, lorsqu'il a subi les examens comme externe.

L'Académie accorde à l'élève Puenzieux l'objet de sa demande par la considération des témoignages honorables qui lui sont accordés, & qui qu'il a 17 ans accomplis actuellement, est à dire avant de commencer ses études à l'Académie, & que d'ailleurs la loi ni le règlement ne s'opposent à cette concession.

Cours de Théologie
pratique, & de Droit
Mess: Pache, Rogique
& Eysel.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 11, que le Conseil d'Etat a pourvu à l'enseignement du Droit Romain & de Théologie pratique, en désignant, en qualité de professeurs extraordinaires, pour le Droit Romain, M. le Baron Pache, & pour la Théologie pratique, M. Rogique Tripler.

Ces Messieurs ont été avisés de leur nomination.

Le Président du Conseil d'Etat, par lettre du 7, fait connaître les mêmes décisions.

Le Président du même Conseil, par lettre du 8, annonce à l'Académie que le Conseil d'Etat a désigné M. l'Avocat Eysel pour donner gratuitement le cours de droit civil Romain, sur le même pied que le jurisconsulte qui l'a donné l'année dernière.

L'Académie considérant les art: 20 & 21 de la loi sur l'Académie & l'art: 14 du Règlement, décide de prier le Conseil de l'Instruction publique de soumettre au Conseil d'Etat l'observation que la marche prescrite par les articles précités, n'a pas été suivie dans ces circonstances.

George Cinsob
examen d'hébreu.

M. le Prof. Dufournet expose que l'élève du Gymnase Cinsob a suivi le cours de langue hébraïque & désire subir l'examen. Il ajoute que par une décision supérieure, les élèves du Gymnase suivent ce cours avec les étudiants & ne les prennent plus séparément. M. Dufournet conclut à ce que l'élève Cinsob puisse subir l'examen d'hébreu, suivant ce qui est accordé à l'art: 32 de la loi sur l'Académie. On l'accorde.

13 Octobre 1845

Experts & inscriptions
d'examens.

On nomme les Experts pour les examens du commencement du prochain semestre, & pour lesquels on a reçu les inscriptions suivantes.

Faculté de ~~théologie~~ Sciences

| | | |
|--|------|-----------------|
| <u>Littérature grecque</u> | exp. | M. Zündel. |
| Et. Ogay & Dan. Surin. | | |
| <u>Littérature française</u> | " | M. Finet |
| Et. Ch. Fayod. | | |
| <u>Philosophie</u> | " | M. Ch. Secretan |
| Et. M. Mellet, Abauzit, Béchot, Favrod-Loune, Lamard, Ch. Guisier. | | |
| <u>Histoire</u> | " | M. Elvior |
| Et. Jules Yerin, Bécuy, Ch. Chatchenat, Clément Dehaup. | | |
| <u>Physique</u> | " | M. Montanum |
| Et. M. Abauzit, Louis Surin. | | |
| <u>Langue hébraïque</u> | " | M. Dufourmet |
| Et. Bugnon, Abauzit, Lanchard, Béchot, Linsol. | | |
| <u>Economie politique</u> | " | M. Adégar. |
| Et. Léo, Mistral. | | |

Théologie

| | | |
|--|---|--------------|
| <u>Théologie exégétique. N. Testament.</u> | " | M. Dufourmet |
| Et. Duplond, Rivier, Lardon | | |
| <u>Loux. Testament.</u> | " | " |
| Et. De Fribense. | | |
| <u>Théologie historique.</u> | " | M. Herzog. |
| Et. Carbenaille, Holtard, Mayor. | | |
| <u>Théologie systématique</u> | " | M. Chappuis |
| Et. Cottier, Honnorat & Thivol. | | |
| Thèse, M. Dufourmet, Chappuis, Herzog & Sachs. | | |
| Et. Dubou & de Fribense. | | |

Droit.

| | | |
|--|---|-----------------|
| <u>Droit Réel.</u> | " | M. L. Secretan |
| Et. Fayod, Chappuis, Ch. Mermet, Léo Mistral | | |
| <u>Histoire du droit</u> | " | M. Ed. Secretan |
| Et. Roberti, Marc Delmontet. | | |

13 Octobre 1845

Philosophie Du Droit, M^r Mèligari
 Et: Robati, Du Marcheray Ch: Regis
Droit Souverain " M^r Rogisue
 Et: Ch: Chappuis, Bory.
Droit Civil " M. Ed: Secretan
 Et: Cossy & Carrard
Compositions " M^r Mèligari
 Et: Cossy & Carrard
Droit-publie " Mess Secretan & Mèligari
 Et: Ch: Regis
Thèse Mess: Mèligari Secretan & Rogisue
 Et: Ch: Carrard

3 novembre 1845

Pris: M^r le Precteur Ed: Secretan

Mess: Dufournet, Vinet Zündel, de Fellenberg, Mèligari
Wartmann & Ch: Secretan.

Programmes & Brochures, Pour

M^r le Precteur dépose sur le bureau une certaine quantité de brochures & de programmes de cours, envoyés par divers académies. Ces brochures seront transmises à la Bibliothèque.

M^r le Prof Zündel annonce qu'il a reçu de l'Université de Bonn, pour l'Académie, une cinquantaine de programmes de cours & de brochures diverses, l'Université de Bonn desire recevoir à son tour les ouvrages analogues qui paraissent à l'Académie de Lausanne, ce qui sera exécuté.

Experts nommés par le Conseil del' S. Publique

Le Conseil del' Instruction publique, par lettre du 20 oct. fait connaître qu'il a nommé les experts suivants pour les examens qui auront lieu au commencement du semestre d'hiver.

Littérature grecque Mess: Pichley & Dugue
 " française " Olivier & Ch: Guisan
 Philosophie, " Muret Tallichet, & Ch: Guisan
 Histoire " Pfyffer, Stibely
 Physique, " Gillieron & Bischoff Dr.
 Langue hébraïque " Lousche Dugny, Chappuis Prof.

3 Novembre 1845

| | |
|---|--|
| Theol. dog. de l'A. T. | Mett: Herzog & Lerische Douen |
| " A. T. | " Fabre Pr. Chappuis Prof |
| " Historique. | " Felip Charcenes, Berdeh Pr. |
| " Systematique. | " Felip Charcenes, Fabre Pr |
| Thèse, MM = Dufourmet, Chappuis, Herzog & Pache | |
| Droit-Penal, | " Pidou & Muret Tallichet |
| Histoire du Droit, | " Esperandieu juge, Warniez, juge |
| Philosophie du droit, | " Meyste Pr ^t . Rogivue |
| Droit Romain | " Formerd, cham. Van Muyden avocat |
| Droit Civil | " Meyste Pr ^t . Pellis-avocat |
| Composition. | " Muret Tallichet, F. Guisan |
| Thèse, MM Mitigari, Secretan, W. Rogivue | |
| Droit-publi | Jean Muret Juge |
| Economie politique | Formerd cham. & Rogivue. |

Lecons de Theologie-pratique, M. Pache.

On lit 6 autres lettres du même Conseil
Une du 23 Oct. annonçant que M. le P. Pache est autorisé à commencer seulement à la fin de Novembre ou dans la première quinzaine de Décembre, selon qu'il lui conviendra, la partie critique du cours, & à renvoyer après le 1^{er} Janvier prochain le cours de Prudence pastorale.

Prudence pastorale.

On fait l'observation que la prudence pastorale n'est pas dans le cycle pour cette année, & l'on prie M. le Rector de conférer là dessus avec M. Pache.

Nomination de M. Eytel.

Une de même date, annonçant que le Conseil d'Etat d'après les Art. 17 & 18 de la loi sur l'Académie a écrit, qu'il n'est pas tenu au préalable du Conseil de l'Instruction publique & de l'Académie, quant au mode de pourvoir provisoirement à l'enseignement de la branche de science à l'Académie, non plus qu'en ce qui concerne le choix des personnes chargées de l'enseignement à titre de Professeur extraordinaire; qu'en conséquence, il n'y a pas d'inconvénient à ce que M. Eytel donne le cours de Droit-Civil.

Congé à M. Olivier & lecons de M. Vinet.

Une du 30, par laquelle on voit que M. Olivier a obtenu le congé qu'il a demandé. Le Conseil autorise aussi M. le Prof. Vinet à prendre pour sujet du cours; Histoire de l'eloquence du discours public, depuis les premiers temps de la littérature française jusqu'à nos jours.

164
3 Novembre 1845.

Mess: Rogier & Lutel,

Une du 31, faisant connaître que Mess. Rogier & Lutel acceptent les fonctions de Professeurs extraordinaires.

Budget pour 1846.

Une du même jour, faisant connaître les sommes allouées pour l'enseignement supérieur, par le budget décrit pour l'année comptable 1846.

Leçons de Botanique
de littérature latine &
de Mathématiques.

Une à la même date, faisant connaître 1^o que M. Marc Fissah est chargé d'enseigner la Botanique, pendant la prochaine année académique en demandant à l'Académie de faire des propositions sur le nombre de heures à donner, & sur le traitement à allouer à M. Fissah.

2^o que M. Gollwin, Min^{is} est désigné pour remplacer M. le Prof. Porchat, pendant le congé que celui-ci a obtenu.

3^o quant à l'enseignement des Mathématiques, le Conseil d'Etat n'a désigné personne. Toutefois, s'il se présentait des élèves qui demandassent à suivre un cours de Mathématiques supérieures, & bien décidés à le suivre, l'Académie fera des propositions: Du reste, on attendra la réorganisation de l'Instruction publique pour publier la vacance de la chaire de Mathématiques.

Relativement à M. Fissah, il s'est entendu avec M. le Recteur pour les heures de ses leçons, & l'Académie ne croit pas devoir s'occuper du traitement.

Pour ce qui concerne les leçons de Mathématiques, l'Académie fera connaître par une affiche, que les étudiants qui doivent suivre un cours supérieur pourront s'inscrire auprès de M. le Secrétaire.

Leçons de M. Vinet

On dépose sur le bureau, deux circulaires de M. le Recteur, l'une du 24 ou relative aux leçons de M. Vinet, & au congé demandé par M. Olivier.

Congé à Mess: Olivier
& Porchat; M. Hisehy
indiqué.

L'autre du 14, faisant connaître que M. Porchat a obtenu le congé qu'il demandait, & que M. Hisehy est proposé pour le remplacer provisoirement.

Opposants aux Thèses

Un Membre de l'Académie propose de nommer des personnes pour opposer aux Thèses du seul aspirant à la licence en droit; & à qu'il y en a plusieurs, les Aspirants seraient opposants les uns aux autres; l'Académie remet l'arrangement de cette affaire au Conseil de Faculté.

Séance d'ouverture.

On décide qu'il y aura une séance générale d'ouverture, pour la rentrée des cours.

14 Novembre 1845

Présents, M^r le Recteur Ed. Secretan

Mess: Dufournet, Vinet, de Felkenberg, Mélégar, Wartmann

Ch: Secretan & Zündel, Professeurs ordinaires

Gindroz & Fidon Professeurs honoraires

Regisue & Fivoch, Professeurs extraordinaires

Séance d'ouverture

Les Membres présents se sont rendus à la grande Salle où M^r le Recteur a adressé un discours de rentrée aux étudiants & aux externes qui y étaient réunis.

20 Novembre 1845

Présents, M^r le Recteur Ed. Secretan

Mess: Dufournet, Vinet, Chappuis, Mélégar, Ch: Secretan

Wartmann, de Felkenberg

M^r Ellenberg, leçons
de Zoologie

M^r Ellenberg demande à donner un cours libre & gratuit de zoologie, s'il n'y en a pas cette année, & il offre de soumettre le plan du cours qu'il se propose de donner.

L'Académie décide de soumettre ~~sa~~ proposition au Conseil de l'Instruction publique.

Sénat

Le Sénat des étudiants fait connaître par lettre du 11, la manière dont le Sénat se trouve composé pour la prochaine année académique. Adopté.

Leçons de littérature
latine

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 10, que M^r Gollisch est autorisé à reprendre au 1^{er} Déc. l'ouverture de son cours de littérature latine, & à prendre pour sujet du premier semestre, l'épopée latine.

Leçons de Botanique

Le même Conseil écrit à la même date, qu'il maintient le cours de Botanique annoncé dans le programme, ainsi que le nombre d'heures assigné pour les leçons.

Examens d'histoire du
droit & de concours de
poésie & d'éloquence

On nomme pour assister à l'examen de concours sur l'histoire du droit, Mess: Ed. Secretan, Mélégar & Regisue pour examiner les pièces de prose & de poésie
Mess: Vinet, Ch: Secretan & Olivier

Mémoires de l'asso-
ciation britannique

M^r le Prof. Wartmann fait connaître que l'Association britannique est disposé à donner à l'Académie la collection de ses Mémoires, si elle veut les demander. Il ajoute qu'un de ses amis, M^r le lieutenant

20, Novembre, 1865.

169

Colonel, Edmond Sartine offre d'être l'interprète de cette requête auprès de la Société. La collection des mémoires dont il s'agit, est de 13 ou 14 volumes.

L'Académie en remerciant M. Martinami de l'ouverture intéressante qu'il vient de lui faire, adressera la demande proposée.

Préparations au -
Cabinet de Physique

Sur la proposition de M. le Prof. Venturini, on demandera pour le Cabinet de physique, des réparations urgentes au poêle de la cheminée, & une table à trois, pour ses travaux au laboratoire.

Experts remplacés

On remplace M. Olivier à l'examen d'histoire par M. Herzog

Gages demandés par
Jules-Rochat & Dilly.

Les gages sont demandés par les étudiants Jules Rochat & Dilly. Ces deux demandes seront transmises avec faveur favorable, au Conseil de l'Instruction publique.

Certificats & Diplômes
à MM. J. Grenier & Coeytany.

Le bureau fait connaître qu'il a délivré des certificats d'études aux étudiants Mollet & Buchmüller. Il est autorisé à en délivrer aux étudiants Henri - Chatelanat & Charbonnier.

Il a été délivré un Diplôme de licence en droit à M. Jules Grenier, & il en sera délivré un de licence en théologie, à M. Coeytany.

Finances d'Experts

M. le Recteur fait connaître à l'Académie que le Bureau a mis en règle des réclamations de finances d'Experts que le Conseil de l'Instruction publique avait fait par une lettre du 6.

Experts remplacés

Par lettre du 5, le Conseil de l'Instruction publique informe l'Académie qu'il a remplacé à l'examen de littérature française, M. le Prof. Olivier par M. Hartung pour l'ancien, & à l'examen d'Écriture du Nouveau Testament, M. le Professeur Chappuis, par M. le Pastur Gauthier.

11 décembre 1825

Présents, M^{rs}. Recteur & Douard Secrétaire.

Messrs. Deffouret, de Fellenberg, Wartenmann, Herzog.

Mélégari & Ch^z Secrétaire.

Démission de M^r Chappuis
Leçons de Théologie -
Dogmatique.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 6, que le Conseil d'Etat a accepté la démission de M^r le Prof^r Chappuis, comme Professeur ordinaire de Théologie systématique, & n'a pas accepté ses offres de continuer à titre de Professeur extraordinaire ou provisoire, le cours de théologie dogmatique qu'il donne à l'Académie.

Le Conseil demande une indication pour le remplacement provisoire de M^r Chappuis, M^r le Recteur ayant immédiatement transmis cette lettre au Conseil de la Faculté de Théologie, pour indication de remplaçant; il est fait lecture du rapport du Conseil de Faculté, dont la conclusion est qu'on ne peut en ce moment, indiquer personne qui soit en mesure d'ouvrir ou de continuer un cours de dogmatique; mais le Conseil poursuivra ses recherches dont il aura soin de faire connaître les résultats à l'Académie. - la conclusion de ce rapport sera transmise au Conseil de l'Instruction publique.

Leçons & Traitement de
Messrs. Gay, Gollisch, & Sivalh.

À la même date, le même Conseil demande le nombre des heures de leçons données par Messrs. Gay, Gollisch & Sivalh, ainsi qu'un précis sur le traitement à allouer à ces Messieurs.

M^r le Recteur a transmis immédiatement l'extrait du programme des leçons, pour ce qui est relatif au premier point; quant au traitement l'Académie répondra quelle ne saurait faire des propositions à cet égard.

Leçons de M^r Ellenberger.

Le même Conseil écrit le 22 Nov^r qu'il autorise M^r Ellenberger à faire usage d'un des auditoriums pour y donner et tenir un cours de zoologie (r. s. d. s.).

Cours public de Philoso-
-phie chrétienne de
M^r Vinet.

M^r le Prof^r Vinet, par lettre du 7, demande la jouissance de la grande salle de la Bibliothèque, pour donner un cours de philosophie du christianisme où le public serait admis, moyennant une légère rétribution dont le produit serait donné aux pauvres. Cette proposition acceptée avec reconnaissance sera transmise avec avis favorable au Conseil de l'Instruction publique.

Commissions pour les
Comptes & les visites
des établissements &c.

D'après le § 166 du Règlement on nomme p^r la Commission chargée d'examiner les Comptes, Messrs. Herzog, Mélégari & de Fellenberg.

On nomme Messrs. Ch^z Secrétaire, Wartenmann & de Fellenberg, pour la visite du Musée, & des Cabinets & comptes des Professeurs de Physique & 2^e chimie.

12 Janvier 1845

On lit les rapports des examens subis au commencement du semestre d'hiver.
Faculté des Lettres & des Sciences.
Littérature grecque

| | | |
|-----------------------------|-----------------------------------|-------------------|
| | David Turin | admis |
| | Jean philippe Ogay, | non admis |
| <u>française</u> | Ch: Bayard | non admis |
| | <u>Histoire</u> Ch: Chateaubriand | admis |
| | Ch: Lafuze | admis |
| | Jules Guerin | admis |
| <u>Philosophie</u> | Jean Millet | admis, jadis tenu |
| | Frank Schuyt | non admis |
| | Jules Romard | admis |
| | Jean de Meester | non admis |
| | Jules Guerin | non admis |
| | Jules Guerin | admis, jadis tenu |
| | Jules Guerin | admis |
| <u>langue néerlandaise</u> | Jules Guerin | admis |
| | Jules Guerin | admis |
| | Jules Guerin | admis |
| | Jules Guerin | admis |
| <u>Anglais</u> | Frank Schuyt | admis |
| | Jules Guerin | admis |
| <u>économie politique</u> | Jules Guerin | admis |
| | Jules Guerin | admis |
| <u>grec de l'Est</u> | Jules Guerin | admis |
| | Jules Guerin | admis |
| <u>du N. Testament</u> | Jules Guerin | admis |
| | Jules Guerin | admis |
| <u>théologie historique</u> | Jules Guerin | admis |
| | Jules Guerin | admis |
| <u>Systematique</u> | Charles Collier | admis |
| | Jules Guerin | admis |
| | Jules Guerin | admis |
| <u>grec théologique</u> | Jules Guerin | admis |
| | Jules Guerin | admis |
| | Jules Guerin | admis |
| <u>droit public</u> | Charles Collier | admis |

11 Décembre 1845

| | | |
|-----------------------------|----------------|-------------------------|
| <u>Histoire du Droit</u> | Marcel Dornant | admis |
| <u>Droit-civil</u> | Charles Bossy | admis avec satisfaction |
| | Henri Carraro | admis avec satisfaction |
| | Jules Grenier | admis. |
| <u>Droit romain</u> | Bory | non admis |
| <u>Composition</u> | Henri Carraro | admis |
| | Charles Bossy | admis |
| <u>Droit pénal</u> | Charles Boyer | admis |
| | Charles Menet | admis |
| | Louis Denjour | admis |
| | Louis Chappuis | non admis |
| | de Meskul | non admis |
| <u>Philosophie du droit</u> | Arsène Tobari | admis |
| | Charles Regis | admis |
| | Carraro | admis avec satisfaction |

3 Janvier 1846

Présents, M. le Recteur & Ed. Secretan

Mess: Meligari, Dartmann & Ch. Secretan

Cours public de M. Vinet.

On lit deux lettres du Conseil de l'Instruction publique, l'une du 24 X^{rs} annonçant que M. Vinet est autorisé à faire usage de la grande salle de la Bibliothèque, pour un cours de Philosophie du Christianisme. Il est entendu que les leçons auront lieu le jour.

Traitement de Mess: Gay Gollich & Fival.

Lettre du 29, par laquelle il informe l'Académie que le Conseil d'Etat a fixé le traitement de Mess: Gollich, Gay & Fival.

- 1^o Celui de M. Gollich qui donne 9 leçons par semaine à 1800 fr.
- 2^o Celui de M. Gay, qui en donne 6, à 1200 fr.
- 3^o Celui de M. Fival qui en donne 4, à 800 fr.

Rapport sur les examens pour prix de Concours.

Il est fait lecture du rapport sur les pièces de prose & de vers qui ont été envoyées au Concours.

Celle en prose, consistant en une nouvelle, a plusieurs qualités intéressantes, mais quelques imperfections sont cause que le rapport conclut à un simple accessit de 50 fr. L'Académie adopte cette conclusion.

3 Janvier 1846.

La pièce de vers envoyée au concours, sous le titre, La Mer, fait voir que l'auteur ne manque pas de talent poétique, mais divers défauts de fond et de forme ont engagé la Commission à ne donner ni prix ni accessit.

Cette décision est adoptée par l'Académie.

M^r le Professeur Mélégaré fait un rapport verbal sur l'examen de la Philosophie du droit, auquel se sont présentes, Mess: Cossy & Bonjour.

L'examen a été subi d'une manière satisfaisante par les deux concurrents, mais pas d'une manière assez complète pour obtenir le prix en entier.

En conséquence la Commission propose un accessit de 35 fr. pour chacun des aspirants, ce qui est adopté par l'Académie.

5 Janvier 1846.

Présents M^r le Recteur Edouard Secretan.

Mess: de Fellenberg, Zündel, Mélégaré & Hartmann.

Professeurs ordinaires, &

M^r Eytel, Professeur extraordinaire.

Séance des prix de
Concours.

Les Membres présents se sont rendus à la grande salle de la Bibliothèque pour la séance des prix de concours.

L'auteur de la Nouvelle, en prose, qui a obtenu un accessit de 10 fr. dans la dernière séance, est l'externe William Freymond.

15 Janvier 1846

Présents, M^r le Recteur Edouard Secretan

Mess: Dufournet, Ginet, Herzog, Zündel, de Fellenberg

Ch^r Secretari, Hartmann, Mélégaré

Comptes du Caissier
avances remboursées, suivante

En examinant & en adoptant les Comptes du Secrétaire Caissier, de la manière

Compte de la Caisse Académique

De le 1^{er} Janvier au 31 Décembre 1845: Le Caissier a reçu 7954 fr. 76. 27

" à livre 7800 05

" doit - 8. 152 6² 77

15 Janvier 1846

Compte des annes remboursables

Des le 1^{er} janvier au 31 Décembre 1845, le Caissier a reçu f. 412 1⁰ 8²
 a livré 397 8 5
 doit à ce jour f. 14 3⁰ 3⁷

Compte des Gages.

Des le 1^{er} janvier au 31 Décembre 1845

Le Caissier a reçu 4068 f.

a livré 4060

doit à ce jour 8 f.

On admet le compte du Professeur de Physique de la manière suivante

Comptes de Physique
& de Chimie.Reste en caisse au 31 janvier 1845, (reliquat de 1844) 42 f. 8¹

Compétence perçue, pour 1845, 300

Forfait disponible 322

Total des dépenses 622

Reste en caisse au 31 Décembre 1845

On admet le compte du Professeur de Chimie de la manière suivante

Compétence pour l'année 1845, f. 300

Total des dépenses 298 7⁶ 2¹/₂ f.Reste en Caisse au 31 Décembre 1845. f. 1 9. 7¹/₂Programme des
Concours.On adopte de la manière suivante, le projet de programme
pour les Concours de l'année 1846.

Faculté des Lettres & des Sciences

I^{er} Littérature grecque.

Commentaire succinct en latin ou en français, sur les Vaines de Babrius

II Littérature latine.

1^{er} Parallèle entre Virgile & Homère2^{es} Euxins appréciés en général, & comparés plus particulièrement sous le
rapport de la versification.

III. Littérature française.

1^{er} Composition en prose.2^{es} Composition en vers.3^{es} Anaphore; Histoire de la littérature française: le volume qui traite
de la formation de la langue.

IV. Littérature allemande.

La Ballade allemande, Burger, Schiller, Goethe & Uhland!

15 Janvier 1846

175

V. Philosophie

Etude sur l'école Neoplatonicienne, d'après le livre de M. Jules Simon Histoire de l'école d'Alexandrie (par écrit de vive voix).

VI. Histoire

La guerre de Bourgogne d'après Jean de Muller, & Meib; Michélet & de Gingins. (de vive voix ou par écrit).

VII. Sciences Sociales & politiques.

1^{re} Exposition & examen critique des principaux systèmes socialistes (Oral)
2^{de} De l'importance économique & politique d'une association ouvrière-Suisse. (Dissertation écrite)

VIII. Mathématiques

Le calcul des probabilités, d'après le traité élémentaire de de Moivre.

IX. Physique

1^{re} Mécanique industrielle de Poiselet (examen de vive voix)
2^{de} Examen oral sur la partie du cours de Physique de M. Lamé à l'école Polytechnique qui traite des fluides impondérables.

X. Botanique

De l'organisation des tiges (par écrit)

XI. Zoologie

Analyse générale de la classification des Mammifères, d'après Cuvier & en indiquant les principes qui doivent prévaloir à cette classification. & les genres représentés dans la faune du Canton de Vaud (Dissertation écrite)

XII. Géologie

Etude de la Géologie d'après les ouvrages de M. de Beche, & le traité de M. de Dubuisson de Voisins, 2^{de} édition augmentée par M. Amédée Burat. (Oral)

XIII. Langue Hébraïque

La partie de la Chrestomathie de Soume (Hebräische Lesebuch für den Gymnasial-Unterricht bei Leipzig 1830, in 8^{vo}) qui commence à la page 68, & qui s'étend jusqu'à la page 101, c.à. d. jusqu'à la fin du livre.

II. Faculté de Théologie

XIV. Un travail exégétique sur un livre de l'Ancien ou du Nouveau Testament dont le choix est laissé à l'Aspirant.

XV. Analyse des deux Apologies de Justin Martyr:

Examen par écrit, accompagné de la Traduction de vive voix, de quelques uns des morceaux de Justin.

15 Janvier 1846.

XVI Exposé des idées de Cyprien sur l'Unité de l'Eglise, d'après le traité
de Unitate Lulebie, & les lettres.

Examen par écrit, avec traduction orale de quelques morceaux de Cyprien.

XVII Etude critique de l'ouvrage de Bossuet, intitulé, Histoire des Variations
des Eglises protestantes, spécialement, livre IX Doctrines & Caractère de Calvin.
Examen de vive voix.

XVIII. Analyse critique de l'écrit d'Anselme intitulé, Cur Deus homo?

Examen par écrit avec traduction orale.

XIX La Doctrine de l'immortalité de l'âme, dans l'Ancien Testament.

Examen par écrit.

XX. Constitution & discipline des Eglises réformées de France, depuis leur
établissement, jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. Voir écrit.

III Faculté de Droit.

XXI Droit civil

Exposition de la prescription dans le droit civil d'au-delà, comparativement
au système romain & français. (Dissertation écrite).

XXII. De l'influence du code civil français sur la législation civile des
Cantons suisses. (Dissertation écrite). (V. H. Joseph, Collect. Synopt.)
Les lois des Cantons qui ne sont pas insérés.

XXIII. Histoire du Droit.

Histoire du droit romain au moyen âge; à consulter l'ouvrage de Savigny
même titre. Examen de vive voix.

XXIV Histoire du droit français: à consulter les ouvrages de Mels.
Giraud & De la Ferrière. Examen de vive voix.

XXV. Droit romain

Des progrès que fait faire à la science du droit romain, la découverte
des Institutes de Gaius. Dissertation écrite?

XXVI. Philosophie du Droit.

Influence des idées proclamées par la révolution française sur le droit
constitutionnel de l'Europe. Dissertation écrite.

XXVII Droit public d'au-delà

Etat comparé des différentes constitutions qui eu le Canton de Vaud
& compris celle qui nous régit. Examen de vive voix.

Lettre du 16, du Conseil de l'Instruction publique demandant ~~plus~~
précis sur le traitement à assigner à Mss. Rogissac & Eytel.

L'Académie répondra qu'elle n'a pas de données suffisantes pour
transmettre un précis à ce sujet.

Traitement de Mss.

Rogissac & Eytel.

15 Janvier 1846.

Rapports & Rapports
sur le Musée & sur les
Cabinets de Physique
& de Chimie.

M. le Prof. Ch. Secretan lit le rapport sur la visite du Musée, du cabinet & du laboratoire de chimie. Les deux rapports sont satisfaisants.
M. lit aussi le rapport sur la visite de Cabinet de Physique. Cet établissement est en fort bon état, mais le laboratoire a besoin de réparations urgentes. Ces rapports sont admis avec approbation; de plus on demandera des réparations pour le laboratoire de Physique, & M. le Prof. Venturini lit à ce sujet une lettre qui sera transmise à l'Autorité.

Pro Rector, & Président
des Conseils de Faculté

M. le Prof. Vinet est nommé Pro Rector, & Président du Conseil de la Faculté des Lettres & Sciences, M. Desfourmet Président de celui de la Faculté de Théologie, & M. Melligari du Conseil de la Faculté des Lois.

23 Janvier 1846.

Présents, M. le Rector & Secretan

M. M. Olivier, Melligari, de Felkenberg & Zündel.

Rapport général
sur l'Académie.

On lit & l'on adopte le rapport général sur l'Académie, dans le projet est présenté par M. le Rector;

Programme des Cours
du Semestre d'été.

On lit & l'on adopte le projet suivant de Programme pour les Cours du Semestre d'été.

Faculté de Lettres & des Sciences

- I. Littérature grecque. M. Zündel.
- 1^{re} Histoire littéraire des auteurs grecs, après Alexandre le grand. 2 heures
- 2^{de} Interprétation des Grenouilles, d'Aristophane 1. "
- II. Littérature latine. M. Gollisch.
- Le Drame latin 2 heures.
- III. Littérature française, M. Vinet.
- 1^{re} Suite & fin de l'histoire de l'éloquence du discours public en France. 1^{re} heure.
- 2^{de} Histoire littéraire du XVIII^{me} siècle. 2 h.
- IV. Philosophie M. Ch. Secretan.
- Philosophie chrétienne sous l'empire romain; philosophie du moyen âge & de la renaissance. 4 heures
- V. Histoire M. Olivier.
- Histoire du XVI^{me} siècle 3 h.
- VI. Sciences Sociales & politiques, M. Melligari.
- Circulation & la richesse 3 h.

VII Mathématiques

Calcul des probabilités. (Cours extraordinaire offert par M. Gay.)

VIII Physique

M. Wartenau

1° Calorique, Electricité, Magnétisme

4 heures.

2° Optique

2 h.

3° Météorologie & philosophie des Sciences physiques.

IX Chimie

M. de Sellenberg.

1° Chimie générale 2^e partie

4 heures

2° Analyse chimique

2 h.

X Botanique

M. Livan, Prof. extraordinaire

Physiologie végétale & Méthodologie.

XI Langue hébraïque.

M. Dufournet

Exercices de la syntaxe & exercices de composition & d'interprétation 2 h.

Faculté de théologie

XII Théologie ecclésiastique

M. Dufournet

1° Explication d'une partie des livres de Job & d'Esau 3 heures

2° Explication de l'Évangile selon S. Jean & des Epîtres de cet évêque 3 h.

3° Archéologie, la partie historique.

1 h.

XIII Théologie historique

M. Herzog.

1° Histoire générale de l'Église, depuis la réformation jusqu'à nos jours. 5 h.

2° Histoire de la théologie allemande moderne

3 h.

Théologie systématique

Verat

Théologie pratique

G. a. r.

Exercices de prédication & de catéchisation tous les quinze jours.

Faculté de droit.

XIV Droit-Civil

M. Dupé. Prof. Extraord.

Suite de la dernière partie du droit civil & procédure 6 h.

XV Droit public fédéral

M. G. Secretan

Droit fédéral; Suite du cours précédent,

2 h.

XVI Droit international.

M. Mélaun.

Institutions du droit des gens exposées particulièrement au point de vue

du droit privé

3 h.

XVII Droit Romain

M. Rogissac, Prof. extra.

Institutions, Suite du cours donné l'année dernière avec le double intérêt. 4 heures

XVIII Histoire du droit

M. G. Secretan

Histoire du droit romain & du droit moderne 4 heures

3 Mars 1846.

179

Présents, M^r le Recteur & Secretaire.

Mess: Vincent, Dufournet, Olivier, Meligari, de Belenberg,
Gaudel, Ch: Secretaire, & Wartmann.

M^r Herzog donne
sa démission.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 25 février, que le Conseil d'Etat a annoncé que M^r le Professeur Herzog a donné sa démission de Professeur de théologie historique & que cette démission a été acceptée. Le Conseil demande à l'Académie un avis pour pouvoir aux leçons laissées vacantes. M^r le Recteur a fait part de cette lettre à M^r le Professeur Dufournet en le priant de faire à l'Académie quelques propositions à ce sujet. M^r Dufournet pense qu'il est trop tard pour proposer un remplaçant avant le semestre d'été, & que l'on pourrait attendre que les événements prennent une tournure plus favorable, pour voir quelles mesures on pourrait prendre pour le remplacement de M^r Herzog. Les propositions sont admises, & il sera répondu dans ce sens au Conseil de l'Instruction publique.

Gages, Mess:
Nicole & Gaudard.

On lit deux lettres une de M^r George Nicole, l'autre de M^r Charles Gaudard, tendant le 1^{er} à obtenir la confirmation de son gage, & l'autre ayant pour but de les demander. Ces deux lettres seront transmises avec grâces favorables.

Annuaire officiel.

On dépose sur le bureau du Secrétaire communal officiel pour l'année 1846-47. Le Sénat des Etudiants, par lettre du 28 février, expose que dans une

Stréade donnée à
M^r Herzog &
Protestation contre M^r
Eytel.

Stréade donnée à M^r Herzog par les Etudiants, aux ci ont été insultés par un certain nombre d'individus parmi lesquels s'est trouvé M^r Eytel Professeur extraordinaire, qui a arraché avec violence des mains d'un Gymnaste un bâton qui servait à porter une lanterne pendant la Stréade & qui était muni d'une pointe de fer qui pouvait être fixée dans le sol. M^r Eytel aurait ajouté des injures & des menaces.

Les Etudiants protestent contre cette conduite de M^r Eytel & prient l'Académie de transmettre cette protestation au Conseil de l'Instruction publique.

L'Académie prie M^r le Recteur de vouloir bien écrire en son nom aux Etudiants pour les inviter amicalement à réfléchir à leur démarche.

12 Mars 1846.

Présents, M: le Recteur Ed: Secretan,
 Mess: Vinet, Dufournet, Milégar, de Fellenberg, Houtmann
 Ch: Secretan.

Examens, de
Etudiants &
Commissions.

Les Présidents des Conseils de Faculté annoncent que les Etudiants ci-après
 sont fait inscrire pour les examens, & son nomme les examinateurs suivants.

Faculté des Lettres & des Sciences

| Objets d'examen, | Etudiants. | Examinateurs |
|---------------------|---|-------------------------------|
| Littérature grecque | mm: Guill. Malan
L: Turin
Ant. Raymond | M. M. Zündel |
| " Latine | J. Schranth
Aloys Püenzinger
Ch: Chastanet
Ch: Gardand
J. Duperrais
L: Dufour
Ant Dilly | " Gollisch |
| " Française | David Charbonnier
George Cinsol. | " Vinet |
| " Hébraïque | Louis Bugnon | " Dufournet |
| Histoire | George Cinsol.
J. Schranth
Aloys Püenzinger
Ch: Gardand
J. Duperrais
L: Dufour
Paul Dilly | " Vier |
| Philosophie | A: Roberti
Ch: Forel
Eug: DuMarthoray
Ch: Pregis
Frank. Abauzit. | E. Dubochet
" Ch: Secretan |

12 Mars 1846

| | | |
|---------------------|--------------------|----------------|
| Economie politique, | M. Hume Pillier, | Miss: Midegani |
| Botanique | " Aloys Guenziger, | " Fissab |
| | Constant Herzmann | |

Faculté de Théologie

| | | |
|-------------------------------------|--------|-------------|
| Théologie ecclésiastique, Am. Test. | Ballif | " Dufournet |
| | Béchet | |
| | Rochat | |
| | Yersin | |

| | | |
|--------------------------|--------------|-------|
| Scrm, Nouveau Testament. | Abauvit | " Id. |
| | Cachemaille | |
| | Favrod-Coume | |
| | Jardin | |
| | Mommerat | |
| | Pitier | |

| | | |
|------------------------|----------|-------|
| Théologie systématique | " Nicole | " Id. |
| Thèse | Frottel | " Id. |
| Théologie pratique | Mommerat | " Id. |

Faculté de Droit.

| | | |
|--------------|---------------|-------------------------|
| Droit public | Marc Demontet | Ed: Secretan & Midegani |
| " pénal, | E. Bory | Ed: Secretan |
| | Leo - istal | |

| | | |
|-------------|-------------|-------|
| Droit civil | Bippert | Eytel |
| Composition | Ch: Bippert | Eytel |
| | Ch: Cossy | |

| | | |
|-----------------------|------------|-----------------------------|
| Thèse, Law | Ch: Cossy, | Ed: Secretan, Eytel Logivus |
| Histoire du Droit | Ch: Fayod, | Ed: Secretan |
| | A: Roberti | |
| | L: Aniet. | |

12 Mars 1846

Bois de chauffage

Par lettre du 7, le Conseil de l'Instruction publique demandait au nom du Département de l'Intérieur quelle quantité de bois de chauffage serait nécessaire pour l'Académie. M^r le Recteur a répondu à cette lettre.

Plainte des Etudiants
contre M^r Eysel.

M^r le Recteur fait lecture de la lettre qui a été adressée le 6 Mars au Sénat des Etudiants, conformément à la décision du 3; il lit ensuite une réponse des Etudiants datée du 10; ils remercient l'Académie de l'usage de sa bienveillance, ils déclarent que leur unique but a été d'informer l'Académie et le Conseil de l'Instruction publique de la conduite de M^r le Prof^r Eysel à l'égard des Etudiants, & ils persistent en conséquence à demander que leur lettre soit transmise au Conseil de l'Instruction publique.

Il lit enfin une lettre du 11, de M^r Eysel lui-même qui ayant eu connaissance des mesures des mesures de l'Académie, se plaint de la marche qu'elle a suivie dans cette occasion.

Pour ce qui concerne les Etudiants, l'Académie ~~leur~~ leur répondra que le Sénat des Etudiants n'étant pas appelé à porter une plainte dans le cas dont il s'agit, l'Académie a décidé que leur lettre du 18 février ne serait pas transmise au Conseil de l'Instruction publique.

Relativement à la lettre de M^r Eysel, l'Académie, sur l'objet de cette lettre, juge qu'il n'y a pas lieu d'en délibérer, & il lui sera répondu dans ce sens.

M^r le Prof^r Porchat
Démission & Congé.

Lettre du 1^{er} Mars, de M^r le Professeur Porchat au Sénat de l'Académie - d'agréer & de faire agréer à l'Académie sa démission, en quitte obligé de prolonger son séjour à Paris, toutefois s'il était possible de lui accorder une prolongation de congé qu'il avait obtenu. Il serait fort sensible, son intention étant de revenir au pays.

On transmettra cette lettre au Conseil de l'Instruction publique en ajoutant que l'Académie ne soit aucun inconvénient à ce que le congé de M^r Porchat soit prolongé jusqu'à la fin du semestre d'été, sauf à M^r Porchat à se décider ultérieurement à l'expiration de ce terme.

13 Mars 1846

Présents, M^r le Recteur Edouard Secretan
Mess: Vinet, Olivier, de Fellenberg, Meligari, Wurtmann
Ch: Charles Secretan.

Plainte contre
le Sénat.

Le Conseil de l'Instruction publique, par lettre de ce jour, écrit qu'il a vu avec peine les articles produits dans les derniers numéros du Courrier Suisse & du Nouvelliste Vaudois, par le Sénat des Etudiants, & il prie l'Académie de censurer le Sénat pour s'être immiscé comme Corps, dans une question en dehors de sa compétence, au sujet des faits qui se sont passés à l'occasion de la sérénade donnée à Monsieur l'ex professeur Herzog.
L'Académie décide de nommer pour s'occuper de cette affaire & lui en faire rapport, une Commission composée de Mess: Vinet, Meligari, & Wurtmann.

18 Mars 1846

Présents, M^r le Recteur & Secretan
Mess: Vinet, Dufournet, Meligari, de Fellenberg
Ch: Secretan & Wurtmann

M^r Olivier
donne sa démission.

Lettre du 15, de M^r Olivier envoyant à l'Académie, une copie d'une lettre qu'il adresse au Conseil d'Etat, & par laquelle il donne sa démission de Professeur d'histoire. L'Académie répondra à M^r Olivier une lettre de regrets affectueux en réponse à celle qu'il a écrite à l'Académie.

Plainte contre
le Sénat.

M^r le Prop^r Vinet fait un rapport de la part de la Commission nommée dans la dernière séance, relativement à la lettre du Conseil de l'Instruction publique du 13 de ce mois; il présente en conséquence deux projets de lettres, l'un pour le Conseil de l'Instruction publique, & l'autre pour le Sénat des Etudiants.
Les deux projets sont adoptés, & les deux lettres seront transmises à qui de droit.

184

2 Avril 1846.

Présents M. le Recteur E. Secretan

Mess: Dufournet, Vinet, Mélégaré, Wastmann, & Ch: Secretan.

Examens, Commission
nommées par le
Council de l'Instruc-
-tion publique

Par lettre du 20 Mars, le Council de l'Instruction publique
envoie la liste des experts nommés pour compléter les Commissions
d'examen de la fin du présent semestre d'hiver.

Experts de l'Académie, Experts du Council
Faculté des Lettres & des Sciences.

| | | | |
|----------------------------|------------------|---|-------------------------------|
| Littérature grecque, Mess: | Jünger, | " | Briehly & Duqui. |
| " Latine " | Gollich, | " | Fisot, & Raymond Institutum, |
| " française " | Vinet, | " | Donuery, Dir. & Ch: Guisan |
| " hébraïque " | Dufournet, | " | Gollich, & Fabre |
| Histoire - " | " | " | Larguier & Rogisue |
| Philosophie, | " Ch: Secretan " | " | Vinet, & Ch: Guisan |
| Economie politique | " Mélégaré " | " | Rogisue, & Fornerod, Charrel. |
| Botanique | " | " | Avd. Blanchet & Langquier |

Faculté de Théologie:

| | | | |
|---------------------------|------------|---|-------------------------|
| Theol. Ureg: Anc. Test. " | Dufournet, | " | Fabre & Gollich |
| Id. N. T. " | " | " | " " " |
| " Systématique " | " | " | " " Cuchod Pasen |
| " Pratique " | " | " | " L: Curtat, Bujard Pns |

Faculté de Droit:

| | | | |
|-------------------|------------------------|---|----------------------|
| Droit public | E. Secretan, Mélégaré, | " | Fornerod, Charrel. |
| " pénal, | Id. " | " | Fidou, Neyste Rifer |
| " Civil | Eytel " | " | Fellis Ann. Guignard |
| Composition | Id. " | " | Guignard & Gotschey, |
| Thèse, | " E. Secretan Eytel, | " | Rogisue, F: Guisan |
| Histoire du Droit | " E. Secretan, | " | Rogisue Kehrward. |

Experts changés

Par lettre du 21, du 25 Mars, & du 2 Avril, On voit
1^o que par échange mutuel Mr. Gotschey sera expert pour l'histoire du droit
& Mr. Kehrward pour la composition de droit civil. 2^o que Mr. Raymond
remplace Mr. Duqui pour la littérature grecque, & 3^o que Mr. Raymond
n'ayant pas accepté sera remplacé par Mr. Gollich.

2 Avril 1846

Examens du
Commencement
du semestre d'été.
Experts de l'Académie

D'après les rapports des Conseils de Faculté, on fait les inscriptions des nominations suivantes à l'occasion des examens qui auront lieu au commencement du semestre d'été.

Faculté des Lettres & des Sciences.

- littérature grecque Expert M. Girard
- Et. Louis Turin, M. Philippe Ogay, Const. Heermann.
- " latine " Götlich
- Et. J. Dupertuis, J. Schramm, L. Dufour, Guilt. Malan.
- " française, " Binet
- Et. L. Turin, Ch. Gauthier, D. Turin.
- Histoire " Poinc.
- Et. J. Dupertuis, Eug. Dubochet, J. Schramm, L. Dufour, L. Amiet, -
- David Charbonnier, Ch. Gaudard; Guilt. Malan, George Crinold, J. Dujordil.
- Philosophie " Ch. Secretan
- Et. A. Roberti, Ch. Regis, J. Dupertuis, H. Bignon, Frank, Abauzit; Ch. Gaudin
- Physique " Hartmann
- Et. Guillaume Malan.
- Zoologie " Poinc.
- Et. Ch. Gaudard, L. Dufour, Fr. Abauzit.
- Principes d'Hébreu " Dufournet
- Et. L. Bugnon.
- Botanique " Fivet
- Et. J. Schramm.

Faculté de Droit

- Droit civil " Eytel
- Et. Marc Demontel & Ch. Regis
- Droit romain " Rogissac
- Et. E. Bouy.
- Droit public " Ed. Secretan & Meligari
- Et. A. Roberti, Eug. DuMantouray, & Ch. Meunier
- Philosophie du droit " Meligari
- Et. Ch. Forest, Eug. DuMantouray, L. Amiet.

2 avril 1846.

- Droit pénal, Mss: Ed. Secretan
 Et: E. Bory.
 Composition, " M. Négari
 Et: Marc De Montet, & Regis, Ch.
 Thèse, Mss: les Membres de la Faculté
 Et: M. Lassy, s'est fait inscrire d'urgence pour le cas où cet examen
 qu'il doit subir à la fin du semestre d'hiver ne serait pas admis.
 Faculté de Théologie
 Théologie exégétique de l'Ancien Testament, " Dufourmet
 Et: Janavel, Cardon, Jules Rochat.
 " Nouveau Testament " Id.
 Et: Truttet, Despland, Théod. Bujard, Abauzit, Rivier, Cottier, Barod-Courte,
 & Gaudin.
 " Systématique " Id.
 Et: Ballif & Cachemalle.
 " Historique " Id.
 Et: Mayor & Boivot.

Léo Mestral.

Sur la demande de M. Léo Mestral, on lui délivrera un certificat
 des études qu'il a faites à l'Académie.

Et: Bersier demande
les gages.

Par lettre du 21 mars, l'Étudiant Bersier demande les gages auxquels il
 avait du renoncer en quittant les études qu'il vient reprendre actuellement.

En ajournant cette demande pour avoir des renseignements

Brochures deL'Université de Bonn.

Par lettre du 2 janvier, l'Université de Bonn a envoyé diverses brochures
 que M. le Recteur a remises à M. le Bibliothécaire en chef.

Leçons d'histoire.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 20 mars, que le Conseil-
 d'État a agréé la démission de M. le Prof. Olérier, & demande un précis
 sur les moyens de pourvoir aux leçons laissées vacantes, 2^o jus qu'à quelle
 époque M. le Prof. Olérier a continué de donner ses leçons; relativement au
 dernier point, M. le Recteur a répondu que M. Olérier a continué de donner
 ses leçons jus qu'à la fin du présent semestre, & quant aux leçons d'histoire,
 l'Académie, après avoir entendu le précis du Conseil de la Faculté de la part

2 avril 1846.

189

proposera. Messrs. Mullerius Prof. honoraire, Bonnais ancien Professeur, & Inspecteur au Gymnase, elle ajoutera qu'elle aurait aussi présenté M de Guignès, si l'état de sa santé ne faisait pas craindre qu'il refusât une vacation de cette nature.

Programme.

des Cours, & Cours

de Médecine -

légales -

Sénat

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 30 mars, qu'il a approuvé le programme des cours pour le semestre d'été. & demande un préavis sur le cours de Médecine légale.

On présentera pour ce cours, Messieurs, Decharpe, Mathus, Ricardon & Curchod, tous quatre Médecins à Lausanne.

Le Sénat des étudiants écrit le 30 mars, pour donner quelques explications sur sa lettre du 9 du même mois.

Plainte contre

le Sénat. Blime.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 26, qu'il avait chargé l'Académie purement & simplement de censurer les étudiants, & non de délibérer sur cette mesure, ce qui oblige le Conseil à flâner la courtoisie de l'Académie dans cette circonstance.

L'Académie ne voyant pas que l'objet dont il s'agit, non plus que dans la conduite qu'elle a tenue dans cette occasion, puissent être de nature à lui attirer un blâme du Conseil de l'Instruction publique, décide de renvoyer cette affaire pour examen & préavis à la commission nommée le 13 mars & qui fera son rapport dans une séance fixée à demain.

M^r Raoux.

Le même Conseil écrit le 27 mars, que M. Scipion Edouard Raoux Pasteur à Die, a été nommé Professeur extraordinaire, mais sans dire dans quelle faculté ni pour quel enseignement. L'Académie ne pouvant s'occuper conformément à la loi, dans l'ignorance où elle est de ces deux points, décide de prier le Conseil de vouloir bien donner à cet égard les renseignements qu'il aurait à sa disposition.

188.

3 Avril 1846.

Présents, M^r le Recteur & Secrétaire
Mess: Vinet, de Ellenberg, Zündel, Mélégarie
Wartmann & Ch^r Secrétaire

Plainte contre le
Sénat.

Monsieur le Recteur fait rapport de la part de la Commission
nommée dans la séance d'hiver, que deux opinions s'y sont formées,
la Majorité pense qu'il convient de porter l'affaire au Conseil d'Etat, la
Minorité croit qu'il faut réclamer d'abord auprès du Conseil de l'Instruction
publique. L'Académie délibérant sur cette affaire décide d'adhérer pour l'opinion
de la majorité de la Commission.

6 Avril 1846

Présents M^r le Recteur & Secrétaire
Mess: Mélégarie, Zündel, Ch^r Secrétaire & Wartmann

M^r Ellenberg
Cours divers.

Lettre du Sr de M^r Ellenberg, par laquelle il demande l'autorisation de
continuer pendant le semestre d'été, son cours de zoologie, à cinq heures par
semaine pour avoir le temps de finir le cours.

L'Académie accorde à cette demande un grévis favorable.

2^e que l'on mette à sa disposition un Auditor, pour un cours libre de Chimie
agricole qu'il se propose de donner pendant les vacances de Pâques, à la Classe labo-
rienteuse de nos concitoyens, & aux élèves de l'École Normale près de quitter cet établissement.

L'Académie ne juge pas qu'il soit possible d'accorder un auditoire pour un cours
de Chimie, à moins qu'il ne soit purement théorique, vu en outre, la responsabi-
-lité de Mess^{rs} les Professeurs de Physique & de Chimie qui seront tous deux absent,
pendant les vacances.

3^e Enfin la faculté de donner à de jeunes Artisans un cours de Chimie
technologique, dans un des Auditor, le dimanche au soir de 7 à 8 1/2 heures.

L'Académie, pour divers motifs, de police & de convenance ne croit
pas devoir accompagner cette demande d'un grévis favorable.

22 Avril 1846

189

Présents, M^r le Recteur & Secrétaire

Mess: Vinet, Dufournet, Mélégar, Zündel, De Sellenberg)
& Ch^r Secrétaire.

On lit les rapports des examens subis à la fin du semestre d'hiver, comme suit,

Faculté des Lettres &c.

| | | |
|----------------------|---|--|
| Littérature grecque. | " | Antoine Raymond, admis |
| | " | Guill ^m Malan, admis |
| " Latine | " | L ^r Emile, Dufour, admis |
| | " | H. K ^r Theoph. Chatelet, admis |
| | | Jules Schranth, admis |
| | | J ^r Benjamin Dupertuis, admis |
| | | Aloys, Puengieur, admis avec satisfaction |
| " Française. | " | Charbounter, admis |
| | | George Cainsch, admis avec satisfaction |
| Historie | | George Cainsch, admis avec satisfaction |
| | | Ch ^r Gaudard, admis avec satisfaction |
| | | Aloys Puengieur, admis avec satisfaction |
| | | Emile Dubochet, admis |
| | | J. B ^r . Dupertuis, admis |
| | | L ^r Dufour, admis |
| | | Jules Schranth, admis |
| Botanique | | Jam. Constant Hermann, admis |
| | | Aloys Puengieur, admis |
| Philosophie | | Ch ^r Forel, admis |
| | | Eug ^r . Du Montheray, admis |

Théologie

| | | |
|--|------------------------|-----------|
| Théol ^e . Lyget ^e . du Sac. Test | Fred. Bellif | non admis |
| | Jules Cachemaille | non admis |
| | Frank Abauzit | non admis |
| | Jules Favrod-Courte | non admis |
| | Ch ^r Gaudin | non admis |
| | Theod. Rivier | admis. |

22 Avril 1846

| | | |
|-----------------------|--------------------|-------------------------|
| Théol. Eccl. du J. T. | Jules Prochat | admis avec satisfaction |
| " Systematique | George Nicole | admis |
| | Vincent Bichet | admis |
| | Jules Rouaud, | admis |
| | Droit | |
| Histoire du Droit | Jaq: Dav. Roberti, | admis |
| | L: Amiet | admis |
| Droit-publi | Marc D'Montet, | admis |
| " civil | H: Bippant, | admis |
| Thise | Ch: Cossy | admis. |

Par lettre du 15, le Conseil de l'Instruction publique envoie la liste des experts appelés à compléter les Commissions d'examen pour le commencement de

Commissions -
d'examen, experts
semestre d'été

| | | |
|-----------------------------|-------------------------|---|
| | Faculté des Lettres &c. | |
| Littérature grecque | MM. | Ch: Guisan & Conrad, Min
Reymond Inst: Gillieron Prof. |
| " latine | " | Mulhauser, Narrien. |
| " française | " | |
| Histoire. | " | Ch: Guisan, Rogisue, Languier |
| Philosophie | " | Ch: Guisan, Guignard |
| Physique | " | Fisch, Gillieron |
| Zoologie | " | Languier, Fisch, Blanchet |
| Hébreu. | " | Gollich & Fabre |
| Botanique | " | Languier & Blanchet |
| | Physiologie | |
| Théol. Eccl. de l'Am. Test: | " | Gollich & Fabre |
| " v. T. | " | " " |
| Systematique | " | Louis Curtat & Bujard |
| " historique | " | " " |
| | Droit | |
| Droit-civil. | " | Pellis & Guignard Prof. |
| " Romain | " | Fornere, Cham: Van M... en, avo... |

22 Avril 1846

| | |
|-----------------------|----------------------|
| Droit-publi | M. Fournod, Chanc |
| u gènal | Pidou, Meyste |
| Philosophie du droit, | Meyste, Rogéue |
| Composition, | F. Guisan & Guignard |
| Thèse, | Pidou. |

Par lettre du 20, le même Conseil annonce que M. Gottsfrey Juge Cantonal est nommé expert pour la composition de droit, en remplacement de M. Guignard & de plus expert pour l'histoire du droit.

M. Warnery est nommé expert pour l'examen d'histoire du droit & M. Meyste Profet, pour le droit civil en remplacement de M. Guignard.

M. Ch. Fayod.

Le même conseil écrit le 9, qu'il autorise M. Charles Fayod à se présenter à l'examen d'histoire du droit, au commencement du semestre d'été, M. Fayod n'avait pu se faire inscrire dans le temps prescrit, parcequ'il se trouvait à l'école Militaire.

Leçons de M. Olivier.

Le même conseil, par lettre du 16, demande à l'Académie de lui faire connaître le jour précis où Monsieur le Professeur Olivier a terminé ses leçons. M. le Rector a répondu que c'était le 5 avril.

Plainte contre le Sénat. &c.

M. le Professeur Meligari fait lecture du projet de Mémoire relatif à la lettre du conseil de l'Instruction publique du 26 mars (voy: séance du 3) Ce rapport est adopté & sera transmis au conseil d'Etat

M. B. Dupertuis & Louis Surin.

Les Etudiants Dupertuis & Louis Surin demandent la confirmation de leur gage, On transmettra cette demande avec prières favorable.

27 Avril 1846.

Présents, M. le Prorecteur Direct

Mess: Dufournet, Jurdil, de Fellenberg, Ch. Secretan & Wartmann.

Bibliothèque des Etudiants, Prix de la Fondation Gay

Le conseil de l'Instruction publique écrit le 28, que le conseil d'Etat a décidé d'allouer à la Bibliothèque des Etudiants, l'aumône des intérêts de la fondation de M. Jay de Beau Séjour, pour les années 1842-1843-1844. Le secrétaire Caissier est chargé de payer cette somme au Sénat des Etudiants.

Livres de la Bibliothèque pour les examens.

Le même conseil écrit le 24, qu'il lui est revenu que des Etudiants ont été dans l'embarras aux examens de semestre, attendu qu'ils ne pouvaient profiter des livres de la Bibliothèque, le Règlement s'y opposant. Cependant le Règlement, art. 10, met à la disposition des aspirants les livres dont ils ont besoin. Le conseil prie l'Académie de lui faire des propositions à cet égard.

192

27 avril 1846

L'Académie répondra qu'il y aurait deux parties à prendre
l'une, d'ajouter au règlement de la Bibliothèque, un article qui obligerait expresse-
ment le Bibliothécaire à fournir par le moyen de l'examen (& sur la demande de
la Commission d'examen,) les livres nécessaires à l'Étudiant.

L'autre, d'interpréter d'office dans le sens de la réclamation, l'article du Règlement
pour les examens, c.à.d. de faire connaître à M. le Bibliothécaire que cet article, quoiqu'
non transcrit ou rappelé dans le règlement pour le Bibliothécaire, l'oblige néanmoins,
à la prestation dont il s'agit.

Louis Ancrenah

Le Conseil de la Faculté des Lettres fait un rapport sur la demande de M.
Ancrenah de Surlins qui a fait ses études de droit à Genève, & qui desire être licencié
à Lausanne. Les conclusions du Conseil, après avoir examiné les titres du postulant,
sont, que M. Ancrenah soit dispensé des examens indiqués au ch. II § 1. lit. A. B. C.
D. E, du règlement sur les examens à subir pour obtenir le grade de licencié.

L'Académie avant de prendre une délibération définitive, décide d'écrire à l'Académie
de Genève, pour lui demander si les examens indiqués dans le certificat qu'elle a
délivré à M. Ancrenah, savoir la littérature française, les auteurs latins, l'histoire générale,
la philosophie, les mathématiques élémentaires, algèbre & géométrie, la zoologie & la chimie,
ont été considérés comme suffisants pour ceux qui desirent obtenir le grade de
licencié.

Leçons de Théologie

Mss: Fabre &
Louis Curtat.

Le même Conseil écrit le 28, qu'il doit s'occuper dans sa séance du 28, des propo-
sitions relatives à l'enseignement des différentes branches de la théologie, à l'égard
desquelles il n'a pas encore été pris de décision. L'Académie propose
1^o que M. le Pasteur Fabre soit prié de donner un cours sur l'histoire générale de
l'Église, depuis la réformation jusqu'à nos jours, bien entendu que M. Fabre soit admis
à indiquer des modifications à apporter à l'objet du cours.

2^o que M. le Dr Louis Curtat soit prié de donner aux Étudiants de la Faculté, des
directions homilétiques, & de les accompagner d'exercices d'analyse.

Cours de Mathéma-

tiques, M. Gay
de Zoologie, M.
Ellenberger

On lit quatre lettres du Conseil de l'Instruction publique datées du 5 avril
La première annonce que le Cours de Mathématiques donné par M. Gay -
sera payé par l'État.

La seconde que M. Ellenberger est autorisé à continuer le cours de Zoologie qu'il a
commencé au semestre d'hiver.

La troisième que M. le Pasteur Raoux a été nommé Professeur extraordinaire à
l'Académie, faculté des lettres & sciences, & qu'il y aura dans le prochain

M. Raoux

27 Avril 1846.

Seance, au Cours de Morale philosophique & chretienne, pour les Etudiants de l'Academie de Theologie & des Lettres & Sciences. Le Cours aura lieu deux fois par semaine.

M. le Recteur sera prié de s'entendre avec M. Raouy pour le choix des jours, des heures & du local.

Instructions de physique

Enfin la question est en réponse à la lettre du 30 mars, aimons que le Conseil ne soit pas l'utilité de faire pour le moment, l'acquisition de nouveaux instruments de physique, l'instruction publique étant à la veille de recevoir peut-être des modifications assez notables.

M. Anczenah

N. Par Circulaire du 23 Mai, l'Académie considérant relativement à la requête de M. Anczenah, 1. un précédent analogue dans lequel une demande semblable a été accordée. 2. que les examens subis à Genève par le postulant, pour être admis à la qualité d'Étudiant en Droit, paraissent, d'après les informations obtenues, équivalents à ceux dont il demande à être dispensé; propose d'accorder à M. Anczenah sa demande, en réservant toutefois, l'examen d'économie politique.

25 Juin 1846.

Présents, M. le Recteur Ed. Secretan

Messrs: Dufourmet, Ruet, Mélégaré, Zündel, de Fellenberg

Ch: Secretan & Hartmann

Projet de programme des Cours pour le semestre d'hiver 1846-1847.

On adopte de la manière suivante le projet de programme des Cours pour le semestre d'hiver 1846-1847.

Faculté des Lettres & Sciences.

- I Littérature grecque M. Zündel - 2 h.
- 1 Demosthène
- 2 Histoire de la littérature grecque depuis Alexandre le grand 1 h.
- II Littérature latine vacat.

- III Littérature française M. Ruet
- Histoire de la littérature française, depuis les premiers temps, jusqu'au seizième siècle inclusivement. 3 h.

- IV Philosophie M. Ch: Secretan
- Histoire de la Philosophie moderne, jusqu'à Kant. 4 h.
- V Histoire vacat.

- VI Sciences sociales & politiques, M. Mélégaré
- Statistique, Théorie & application. 4 h.

25 juin 1846.

| | |
|---|------------------|
| VII Mathématiques | sacat |
| VIII Physique | M. Wandmann. |
| 1 ^{re} Physique des Corps pondérables | 4 h. |
| 2 ^e Acoustique | 2 h. |
| IX Chimie | M. de Sellenberg |
| 4 Chimie générale | 4 leçons |
| 2 Minéralogie | 2 leçons |
| X Zoologie | sacat. |
| XI Langue hébraïque | M. Dufournet |
| Grammaire & exercices de composition & d'interprétation | 2 h. |

Faculté de Théologie

| | |
|--|--------------|
| I Théologie exégétique | M. Dufournet |
| 1 ^{re} Lecture d'une partie de la Genèse & des Psaumes, | 3 h. |
| 2 ^e Lecture de l'Épître aux Romains | 3 h. |
| 3 ^e Cours d'herméneutique, la partie historique | 1 h. |
| II Théologie historique | sacat. |
| III Théologie systématique | sacat. |
| IV Théologie pratique | sacat. |
| Exercices de prédication par les Professeurs réunis | |
| Samedi de 11 à 1 heure, de quinze en quinze jours. | |

Faculté de Droit

| | |
|---|------------------|
| I Droit civil | sacat 6 h. |
| II Droit pénal | M. Ed. Secretan. |
| Partie générale | 3 h. |
| III Philosophie du droit, | M. M'Eligari. |
| | 3 h. |
| IV Histoire du Droit au Moyen Age. | M. Ed. Secretan. |
| | 3 h. |
| V Cours extraordinaire de Médecine légale, envisagée surtout au point de vue de l'instruction criminelle. | 3 h. |

On lit les rapports suivants des examens subis au commencement du semestre d'été.

Examens rapport :

Faculté des Lettres & Sciences

25 Juin 1846.

| | | |
|--------------------------------|---|-------------------------|
| Littérature grecque | M ^m Louis Turin, | admis avec satisfaction |
| | Constant Hermann, | admis faiblement |
| Histoire | J ^s Louis Amiet | admis avec satisfaction |
| | David, Charbonnier | id id |
| | Joseph Dufardil | id id |
| Philosophie | Charles Gippert | admis |
| | Charles Régis | non admis |
| | Roberti, | admis avec satisfaction |
| | Frank Abauzit | admis |
| | Alex ^e Duperray | admis |
| Zoologie | Charles Gaudard | admis avec satisfaction |
| | Louis Dufour | id id |
| | Frank Abauzit | id id |
| Faculté de Théologie | | |
| Théologie exégétique | A. T. Phil. Cardon | non admis |
| | Saul Janavel | admis |
| Théologie pratique, | Florian Dubon | admis |
| | M ^{re} Mommorat | admis |
| Théologie exégétique | N. T. M. Fr. Abauzit | admis |
| | Jules Cachunaille | admis |
| | Fr ^{re} Ballif | admis |
| | Ch ^r Collier | non admis |
| | A ^{re} Mommorat | non admis |
| | Jules Favrod Courne, | non admis |
| | M ^r Benj. Thérion | admis |
| | J ^r Pierre Trotet | admis |
| Théologie systématique | Fr ^{re} Ballif, | admis |
| Thèse de théologie | Fr ^{re} Trotet | non admis. |
| Faculté de Droit | | |
| Droit pénal | M ^m Emile Bory | admis |
| Philosophie du Droit | Ch ^r Fr ^{re} M ^{re} Ford | admis |
| | J ^s Ch ^r L ^r Amiet | admis avec satisfaction |
| | Eug ^e DuMantouray, | admis avec satisfaction |
| Droit civil & procédure civile | M ^{re} De Montet | admis |
| Droit public | Ch ^r Mommorat | admis avec satisfaction |
| | Eug ^e DuMantouray | admis |

M. Zündel.

Cours d'histoire & de
Médecine légale.

M. Anczenah

Cours de Théologie, Mss:
Fabre P. & L. Curtat P.

Programme du latin

Lois & Décrets.

Certificats accordés

25 juin 1846

Composition de Droit Mss. Marc DeMontet admis

Ch. Regis non admis.

Le Conseil de l'Instruction publique transmet, par lettre du 24, & par copie, une lettre du 13 juin, relative à M. le Prof. Zündel, en priant l'Académie de donner un avis. Le Conseil joint une copie du jugement du Tribunal correctionnel du district de Lausanne, en date du 30 mai 1846, condamnant M. Zündel, à un jour d'emprisonnement, 10 fr. d'amende & aux frais, pour avoir troublé la paix publique, à l'affaire de Mauborget, le 30 Nov. 1845.

M. Zündel a eu desoiir se retirer pendant la délibération qui le concernait.

L'Académie nomme pour examiner cette affaire & préparer une réponse, une Commission composée de Mss: Finet, M. Ligari & Ed. Secretan.

On lit quatre lettres du Conseil de l'Instruction publique

1^{re} Lettre du 12 mai, annonçant que le Conseil d'Etat a décidé qu'il n'y a pas lieu de pourvoir pour le semestre d'été, à l'enseignement de l'histoire & de la médecine légale.

2^e Lettre du 27 mai, annonçant que le Conseil a vu de M. Anczenah l'objet de sa demande, tendant à ce que les examens qu'il a subis à Genève lui soient comptés, pour obtenir le grade de licencié à Lausanne; toutefois, M. Anczenah devra subir les examens d'économie politique.

3^e Lettre du 8, annonçant que le Conseil d'Etat a désigné M. le Pasteur Fabre, pour donner à l'Académie, un cours d'histoire générale de l'Eglise, & M. le Past. Louis Curtat pour donner des directions homilétiques accompagnées d'exercices d'analyse. Ces cours ne sont que pour le semestre d'été.

4^e Lettre du 23, par laquelle il annonce qu'il approuve la demande faite par M. Gollisch, tendant à changer l'objet du programme de latin. (voy: lettre du 22)

On dépose sur le bureau, de la part de la Chancellerie d'Etat, le Tome XIII, des Lois & Décrets du Gouvernement du Canton de Vaud.

M. le Secrétaire annonce qu'il a été délivré des Certificats de complémentation à, Mss: Fred. Charaues, André Monastier, F. L. L. Recordon, & Jacques Louis Roulet; puis deux Certificats d'examen à Mss: Charles Gauthay & Marc DeMontet.

2 juillet 1846

Présents, M^r. Edouard Secretan Recteur,
Mess: Finet, Dufournet, Mélégar, de Belenberg,
Ch^s Secretan & Wartmann.

Budget de 1847.

On lit deux lettres du conseil de l'Instruction
publique, l'une du 16 juin, relative au budget pour
l'Académie, pendant l'année 1847.

Examen de Grec. Eschyle.

L'autre du 17. annonçant qu'il a aussi aux Etudiants,
qu'Eschyle fut choisi comme auteur tragique à leur
examen de littérature grecque. Cette marche paraissant
contraire à l'art. 1. 6. 2. du règlement pour le examen
à subir pour la licence, l'Académie nomme, pour
examiner cet objet et faire un rapport, une Commission
de M. M. Dufournet, de Belenberg & Wartmann.

M^r. Fündel.

On lit et l'on adopte avec des légères modifications
le projet de réprimande à faire au sujet de la sentence
prononcée contre M^r. le prof^s Fündel, inspirée par la
Commission nommée dans la dernière séance.

Gages.

Sur la proposition de M^r. le Recteur, on
envoie au conseil de l'Instruction publique pour lui rapporter
les demandes qui lui ont été faites par l'Académie,
dans les lettres du 4 mars et du 28 avril, en faveur des
étudiants Nisch, Faudard, Dupontes, L^e. Turin.

Gages.

On autorise le Bureau à demander la
continuation des gages pour l'étudiant Bordier si les
renseignements que M^r. le prof^s Dufournet veut se
charger de se procurer sur le compte de ce jeune homme
sont favorables. (V. l^e du 21 mars.)

198.

Du 22 juillet 1846.

Présents: M^r le Recteur L. Secretan;
M. M. Viret, Desfourmis, Melegari,
de Sollenberg, Ch. Secretan.

Examen de Græc. Eschyle.

La Commission nommée le 2 du courant, pour formuler un rapport sur la lettre du Conseil de l'Institut public, du 17 juin, relative à l'autorisation qu'il a accordée à quelques étudiants de la Faculté de Théologie de choisir Eschyle, à leur examen de littérature grecque, présente un projet de réponse qui est adopté et sera arrêté au conseil. (4. cop. d. h. p. 157.)
En conséquence la décision, renfermée dans la lettre précitée, sera communiquée aux intéressés.

Examens, inscriptions; Experts.

On fait connaître les noms, ci-dessous indiqués, des étudiants des 3 Facultés indiqués pour subir les examens à la fin du semestre d'été. L'Académie désigne les Experts, ci-après nommés, pour procéder à ces examens; on priera le Conseil de l'Institut public de compléter les Commissions, & d'en donner avis le plus tôt possible.

Lettres & Sciences.

- Littérature grecque. M^r Dilly, Desfour, Burginier. M^r Jundel.
- " latine. Cook, Crenoz, Doret, Faudard, Kealan, Debochet. M^r Gollig.
- " franç. Mayor, Chatelanat, Leconte, Yenny, De Turin. M^r Viret.
- Hist. de la Philos^o. Charbonnier, J. Nechat, Dory. M^r Ch. Secretan.
- Histoire. Kealan, Pottet, Yenny, Tache, Heromann. M^r Melegari.
- Économ. politiq. Mayor, Doret, Pindoz. id.
- Physique. Dupertuis, Desfour, Kealan, De Turin, Doret, Faudard, Schrantz. M^r Wurmman.
- Botanique. Pottet, Chatelanat, Dupertuis, Kealan, De Turin, Schrantz, Selorme, Beranuk. M^r Liva.
- Zoologie. Selorme, Debochet. id.

22 juillet 1846.

- Halbes. H. K. Cook, Baumgärt, Sully, Dupontin, Sufour, L. Tuin, Bugnon, Schantz. No^r Sufourmont.
- Phéologie. Bugnon, Meinken, Cardon, Nivelle.
- Egide, A. F. Monnerat, Parad-Coume, Cottier, Dupland. No^r Sufourmont.
- Phil: histor: Bristt, Mayor, Janavel, Hausit, Niuck, Rochat, Berdin, Millet. No^r Pabys.
- „ System: Cachemaille, Meinken. id.
- „ pratique. Dupland. No^r (urtat).
- Thèse. Frotter, Meinken, Dupland, Monnerat. No^r Sufourmont, Pabe, (urtat). Switz.
- Droit public. Roberti, Amiet, Anrenasp. No^r L. Surtan, Melgari.
- „ civil. Regis, Sumartheray, Poel, Bonjour, Demontet. No^r Régimur.
- „ romain. Bory, Anrenasp. id.
- „ pénal. Anrenasp. No^r Es. Surtan.
- Hist: du Droit. Frayos, Sumartheray. id.
- Phil: du Droit. Frayos. No^r Melgari.
- Composition. Regis, Sumartheray, Bonjour, Poel. No^r Régimur.
- Thèse. Poel, Demontet, Regis, Bippert, Bonjour, Sumartheray. No^r, Melgari, Surtan, Régimur.

Du 5 août 1846.

Président: M^r le Recteur E. Serretan;
 M. M. Vint, Desfourmet, Hulequin,
 Zündel, Ch. Serretan, Westmann.

Expertise.

Le 29 juillet, le conseil de l'Instruction publique
 fait connaître les noms des Experts qu'il a désignés pour
 compléter les commissions examinatrices; ce sont M. M.

| | |
|---------------------------------|---------------------------------------|
| Littérature grecque, | Blugnot, Nickly. |
| —, latine, | Reymond, Gillieron. |
| —, française, | Husthauber, Fabe. |
| Philosophie, | Narcy, Larquier. |
| Histoire, | Regnier, 2 ^e française. |
| Économie politique, | Regnier, Fournier. |
| Physique, | Gillieron, Fuchot, 2 ^e . |
| Botanique, | Larquier, Hoffmann, 2 ^e . |
| Zoologie, | ix. ix. |
| Hebreu. | Gollig, Fuchot, part. |
| Égypte A. I. | ix. ix. |
| — N. I. | Fabe, 2 ^e part. |
| Théol. historique, | Desfourmet, Fuchot, part. |
| —, systématique, | Bujard, part. Narcy. |
| —, pratique, | Monod, Chauvane, 2 ^e part. |
| Droit public, | Vidon. |
| —, civil, | Guignard, St. Guisan. |
| —, romain, | Van Muyden, Magnomet. |
| —, pénal, | Regnier, Jul. Mandrot. |
| Histoire du Droit, | Herwand, Göttinger. |
| Philosophie de D ^t , | Guignard, St. Guisan. |
| Composition, | Vidon, Wamery. |
| Théol. | Wamery. |

Le 3 août, il indique les changements
 survenus dans le personnel des Experts.

| | | |
|----------------------|----------------------|---------------------------------|
| Théol. systématique, | M ^r Bouz, | remplace M ^r Bujard. |
| —, pratique, | Fabe, | —, Chauvane. |

5^e août 1846.

| | | |
|-----------------------|-----------------------|--------------------------------------|
| Composition de Droit, | M ^e Hamon, | remplacé par M ^e Hubmann, |
| Phil. | id. | par M ^e Desjardins. |
| Littér: grecque, | id. | par M ^e Lenoir. |
| id. française, | M ^e Sages, | par M ^e Sabat. |

Le 4 août, il annonce que M^e Lenoir est remplacé par M^e Hubmann, p^r l'examen d'histoire.

Le 1^{er} juit^e, le même conseil, informé que M. Lytel, avant été appelé aux fonctions de Secrétaire à la suite, s'est présenté qu'il ne pourrait achever son cours de Droit civil et proposait, pour le remplacer, M^e Rogier. Son choix a été accepté.

Le 23 juit^e, le conseil de l'Instruction publique annonce qu'il adopte le programme de cours, pour le semestre de 1846-47, joint à la lettre académique du 26 juin.

Le 29 juit^e, le même conseil rappelle l'art. 33. de la loi sur l'Académie et demande si tous les étudiants sont dans les conditions voulues pour être admis à subir les examens.

M^e le Recteur a répondu que l'Académie a décidé de ne pas décerner de brevet de licencié en théologie à M^e Phil. Cardon, mais qu'elle l'a autorisé à faire des conférences, autorisation qui n'est point contraire à l'article cité.

Une 2^e lettre du 1^{er} août, du Vice-président du conseil demande si d'autres étudiants que M^e Cardon se trouvent dans une position analogue.

M^e le Recteur a répondu qu'il n'y avait pas d'autres étudiants dans le cas indiqué, ce qui est confirmé par le dévouement de M^e les Membres présents.

Le 30 juit^e, le Vice-président du conseil de l'Instruction publique demande un rapport sur les questions suivantes:

Sur quel ancien usage les étudiants étaient-ils obligés de lire la Bible en chœur, le dimanche?

Sur quel motif les étudiants ne venaient-ils pas au sein de l'église et ne présentaient-ils pas la couronne?

Cours de Droit civil.

Programme des Cours.

M^e Phil. Cardon.

Etudiants; lecture de la Bible; coupes de.

5 août 1846.

L'origine de ces usages ?

S'il y a eu contrat entre l'Académie et le corps municipal de Lausanne, les clauses du contrat ?

Existe-t-il des rapports officiels entre l'Académie et le corps municipal ? L'autorité communale soumet-elle le bois à la bibliothèque de étudiants ?

L'amen de ces diverses questions est renvoyée à une Commission composée de M^{rs} Suifournet & Nivet qui sont priés de faire des recherches et un rapport.

Du 6 août 1846.

Présens: M^r le recteur C. Secretan,
M. H. Suifournet, Helegari, Zündel,
Ci: Secretan, Wartsmann.

Fête civique.

L'Académie prend connaissance du programme de la fête du 9 août, dans lequel elle se voit au nombre des corps qui sont appelés ou autorisés à faire partie du cortège qui doit, ce jour là, se rendre à la cathédrale pour y assister à un office religieux.

Délibérant sur la question de savoir si elle se fera représenter par une délégation, ou si elle acceptera l'invitation du programme comme à celle à tous les membres individuellement, l'Académie résout la question dans le dernier sens.

Du 12 août 1846.

Présents: M^r le Recteur C. Secretan;
M. M. Vinet, Dufournet, Mélégar, Hartmann.

M^r P. Cardon.

Le 5 du courant, le Conseil de l'Instruction publique s'occupant en vertu de quel article de la loi, l'Académie a accordé à M^r Cardon l'autorisation d'achever les examens dans un temps extra-légal; le conseil demande que la loi soit observée.
On lui répondra que la loi a été exactement observée et que l'Académie ne pouvait refuser à M^r Cardon l'autorisation de subir l'examen d'église de l'Ancien Testament, cet examen ne lui donnant aucun droit à obtenir, actuellement, le baccalauréat en théologie.
(Voy. Cop. d. let. p. 158.)

14 août 1846.

Présents, M^r le Recteur Edouard Secretan
Mets: Vinet, Dufournet, Mélégar, Ch^r Secretan
& Hartmann.

Services des Etudiants
dans les Eglises.

M^r le Professeur Vinet, au nom de la Commission nommée le 5 août, pour examiner les questions adressées, le 30 juillet par le Vice-Président du Conseil de l'Instruction publique, au sujet de la cessation du service des étudiants dans les Eglises de Lausanne, lecture de la Bible, présentation de la coupe, etc, fait un rapport verbal qui est approuvé.
M^r le Recteur prie M^r le Prof. Vinet d'en faire un manuscrit qui sera copié & expédié au Conseil de l'Instruction publique.
(Voy. Procès, page 159.)

15. Octobre 1846

Présents, M^r le Recteur Edouard Secretan

Mess: de Feltenberg, Mélégaris & Dartmann

Lectures des Etudiants de Théologie dans les Eglises.

lettre du 5 septembre du Conseil de l'Instruction publique, par laquelle il annonce que le Conseil d'Etat a décidé de charger les Etudiants de Théologie de remplir les fonctions de Lecteurs dans les Eglises du chef-lieu.

L'Académie étant invitée à présenter un projet de règlement pour les dites fonctions, elle transmettra pour rapport & avis la lettre du Conseil à M le Président du Conseil de la Faculté de Théologie.

M^r Cardon.

M^r le Recteur communique une demande de l'Etudiant Cardon, tendant à obtenir une déclaration de moeurs exigée par la Table d'ordonne.

L'Académie accorde le certificat demandé, & M^r le Recteur veut bien y ajouter une lettre d'explication.

M^r Ellenberg propose un cours de Zoologie.

M^r Ellenberg, par lettre de ce jour, propose de donner pendant le semestre prochain, un cours dont le sujet serait, histoire naturelle des hommes & des animaux; à 6 heures par semaine. L'objet de cette lettre est transmis au Conseil de l'Instruction publique, avec avis favorable.

On nomme les connaissances suivantes pour les examens qui doivent avoir lieu à la rentrée.

Faculté de Théologie.

Théol. ecclésiast. de St. I. M^r Dufournet

Etud^s Cachemaille, Abauzit, Duperray & Bugnion

Id. de St. I. " Id.

Etud^s Steinlen

Th: historique M^r Fabre

Etud^s Abauzit, L^s Boibot, D^s Charbonnier, David Courtes, Girardet & Nicol

" Systematique, Id.

Etud^s Cachemaille, Ad. Mayor, Thiod: Rivier & Steinlen

Thèse, Mess. Dufournet Fabre & L'Curat

Etud^s Steinlen.

Faculté de Droit

Thèse, Mess: Mélégaris, Secretan & Eytel

Etud^s Bonjour

Droit Civil M^r Eytel

Etud^s Foul, Régis, Meunet & Anzenat

Examens Inscriptions & Experts désignés.

15 Octobre 1846

- Droit Romain M. Rogissac
- Etud. Annet, Doust, & Ancrenat
- Droit pénal M. Ed. Secretan
- Etud. Leo Michal
- Philosophie du Droit M. Melgari
- Etud. Ancrenat
- Composition M. Eytel
- Etud. Menuet.

Les Inscriptions pour la faculté des Lettres n'étant pas encore parvenues, M. le Recteur est autorisé à désigner les experts à transmettre au Conseil ces inscriptions en temps & lieu.

Le Conseil de l'Instruction publique, par lettre du 10 Septembre, écrit que par décision du 20 Août, du Conseil d'Etat, les gages ont été supprimés à dater du 1^{er} juillet de cette année aux étudiants ci après

Mayor, Monnerat, Cottier, Trotet, Ogau, Boisot, Despland, Rochat-Nicole, Bujard. Gollish pour cause de départ, Thérèse & Bailly, Combaud & Mellet Auguste.

Ils ont été confirmés aux étudiants suivants
Mellet Henri, Duperrey, Bonjour, Raymond, Barbier, Correyon Dupertuis, Vivin, Durét & Gonin.

Un gage nouveau, à compter du 1^{er} Janvier 1846, a été accordé à l'étudiant Paul Dilly.

M. le Secrétaire annonce qu'il a écrit au Département de l'Intérieur dont il a reçu une lettre relative aux gages, pour lui demander des explications, & les quartiers échus les 30 Juin & 30 Septembre, ce qui est approuvé.

On prend note, comme suit, des rapports sur les examens subis à la fin du semestre d'été.

Faculté des Lettres.
Littérature grecque -

- Paul Dilly admis avec satisfaction
- L^s Dufour admis
- Al^s Puozieux admis avec satisfaction

Littérature latine -

- Jean Paul Cook admis
- Georges Esinot admis

Gages

Rapport d'examens

15 Octobre 1846

| | |
|-------------------------|--|
| Charles Gaudard | admis |
| Emile Dubochet | admis |
| Louis Dorot | admis |
| G ^{me} Malan | admis avec satisfaction. |
| 3 Littérature française | |
| Ferd: Yenny | non admis |
| Charles Chatelet | admis avec satisfaction. |
| Ferd: Leconte | admis |
| David Turin | admis |
| 4 Philosophie. | |
| Emile Bory | admis |
| Charles Meunier | admis |
| David Charbonnier | admis |
| Jules Richat | admis avec satisfaction. |
| Charles Regis | non admis. |
| 5 Histoire. | |
| Arthur Pache | admis avec satisfaction. |
| G ^{me} Malan | admis. |
| 6 Economie politique | |
| Louis Dorot | non admis |
| Jules Mayor | non admis |
| George Crivon | admis |
| 7 Physique. | |
| Jean Dupuis | admis avec satisfaction. |
| Ch: Gaudard | admis avec satisfaction. |
| L ^e Dorot | admis |
| L ^e Turin | admis |
| L ^e Dufour | admis |
| Jules Schmitt | admis |
| 8 Botanique. | |
| Paul Cook | } tous admis avec plus entière satisfaction. |
| George Biranger | |
| Ch: Chatelet | |
| Jules Schantz | |
| Jules Dupuis | |
| Ch: Delorme | |

15 Octobre 1846.

207

9 Zoologie.

| | |
|----------------|-------------------------|
| Emile Dubochet | admis avec satisfaction |
| Ch. Delorme | admis avec satisfaction |

10 Langue hébraïque.

| | |
|---------------|-----------|
| Louis Turin | admis |
| Paul Dilly | admis |
| Paul Cook | admis |
| L. Dufour | non admis |
| Al. Pierzieux | admis |
| J. Dupertuis | admis |
| J. Schranth | admis |
| L. Buquon | admis. |

Faculté de Théologie.

1 Théol. Eccl. de P. & F.

| | |
|-----------------|-------|
| Arnie Steinlen | admis |
| Philippe Cardon | admis |

2 Id. de A. & F.

| | |
|----------------|-------|
| Alex. Monnerat | admis |
| Ch. Cozier | admis |
| L. Despland | admis |
| J. Fauriol | admis |

3 Théol. historique.

| | |
|---------------|-------------------------|
| Frank Abaufit | non admis |
| L. Bersier | non admis |
| L. Boissot | non admis |
| Paul Favarel | admis |
| Ed. Mayor | admis |
| L. Nallet | admis |
| Th. Rivier | admis |
| J. Rochat | admis avec satisfaction |

4 Th. Systematique.

| | |
|----------------|-------------------------|
| Arnie Steinlen | admis avec satisfaction |
| J. Cachemaille | non admis |

5. Thèse

| | |
|----------------|-------|
| L. Despland | admis |
| Alex. Monnerat | admis |
| L.P. Triottet | admis |

15 Octobre 1876.

Faculté de Droit.

1 Droit-Civil & Procédure civile.

| | |
|-------------------|-------------------------|
| Marc Demontet | admis avec satisfaction |
| Eugène Dumonthery | admis |
| Louis Bonjour | admis |
| Charles Régis | non admis |
| Charles Forel | non admis |

2 Droit-Romain

| | |
|--------------|-----------|
| Emile Borg | admis |
| J. B. Ancrau | non admis |

3 Droit public

| | |
|----------------|-------|
| Amedée Roberti | admis |
| Louis Amiet | admis |
| J. B. Ancrau | admis |

4 Droit fiscal

| | |
|-----------------|-------|
| J. Louis Ancrau | admis |
|-----------------|-------|

5 Histoire du droit

| | |
|-------------------|-------|
| Eugène Dumonthery | admis |
|-------------------|-------|

6 Composition sur le droit

| | |
|-------------------|-------|
| Louis Bonjour | admis |
| Eugène Dumonthery | admis |
| Charles Forel | admis |
| Charles Régis | admis |

7 Thèse

| | |
|---------------|-------|
| Marc Demontet | admis |
| Henri Beyer | admis |
| Charles Régis | admis |

8 Thèse

| | |
|-------------------|-------|
| Eugène Dumonthery | admis |
| Charles Forel | admis |

26 Octobre 1846

Présents, M. Ed. Secretan Recteur

Mess: Dufournet, de Felkenberg, Méligari, Wartmann
& Ch. Secretan.

Cours Académiques
& Examens de rentrée.

On lit, & une lettre du Conseil de l'Instruction publique du 26, annonçant que les cours Académiques sont renvoyés au 1^{er} Décembre, à l'exception de ceux de la faculté de Théologie qui pourront commencer le 2 Nov.

2^e Une arrêté du Conseil d'Etat du 22, Oct, dans le même sens & relatif au même objet,

3^e Une seconde lettre du Conseil de l'Instruction publique du 24, informant l'Académie que les décisions contenues dans l'arrêté mentionné ci-dessus, ne renvoie pas les examens de rentrée, pour lesquels il sient desommer des copies. Toutefois les Etudiants qui ont commencé antérieurement la série de leurs examens, peuvent seuls y prendre part.

On doit attendre d'ultérieures directions pour les élèves qui ne sont pas encore engagés dans les examens. Enfin le Conseil prie l'Académie de lui faire parvenir la list des élèves dont les examens sont renvoyés. La faculté de Théologie suivant son cours, les élèves de cette faculté continuent leurs examens comme du passé.

On transmettra au Conseil de l'Instruction publique avec priant favorable, une demande que fait l'Etudiant Roberti de subir les examens de droit civil, de composition & de thèse, pour lesquels il n'aurait pu se faire inscrire à temps.

Roberti

Examens & Exports

M. le Recteur lit la liste des Etudiants de la Faculté des lettres & inscrits pour des examens & celle des personnes désignées pour y assister.

- | | |
|---|-----------------|
| <u>Littérature française</u> | M. Sinet |
| Mess: Dufour, G. Malan, L. Dorot, Marc DeMontes | |
| <u>Littérature latine</u> | M. Gollisch |
| " Dilly | |
| <u>Littérature grecque</u> | M. Zündel |
| " Schrantz & Dupontuis | |
| <u>Langue hébraïque</u> | M. Dufournet |
| " Dufour | |
| <u>Histoire</u> | M. Ch. Secretan |
| " Dilly, Marguerot, Hornam | |
| <u>Philosophie</u> | M. Ch. Secretan |

Regis, Coucier, D. Fusin, L. Bonjour, G. Crinsol.

26 Octobre 1846

Economie politique M^r. Mitegari
MM. Jules Mayor, L. Doré

Physique M^r. Hartmann
G. Malan, L. Amiet, Debonne, Guenziger.

Chimie M^r. de Sellenberg
G. Crindol,

Botanique M^r. Fissal
G^m. Malan, L. Turin.

Zoologie M^r. Fissal
Ducrot & Dillhy.

Experts désignés par
le Conseil de l'Instruc-
-tion publique.

Le Conseil de l'Instruction publique fait connaître par lettre du 21, les
experts qu'il a nommés pour les examens prochains.

Faculté des Lettres.

- | | |
|------------------------|---|
| Littérature française, | Mess: Mulhauser & Fabre P ^r |
| " latine. | " Raymond Inst. & Gillieron P ^r . |
| " grecque. | " Duquet & Riechly |
| Langue hébraïque, | " Curchod & Gollich |
| " Histoire, | " Rogivue & Hiechly |
| " Philosophie, | " Raouy & Larguier |
| Economie politique, | " Rogivue & Formero's Ch ^r . |
| Physique | " Gillieron P ^r . Hoffmann D ^r . M ^r . |
| Chimie | " Meranton & Bischoff P ^r . |
| Botanique, | " Larguier & Hoffmann D ^r . M ^r . |
| Zoologie. | " Deharspe D ^r . M ^r . & Gillieron P ^r . |

Faculté de Théologie.

- | | |
|------------------------------|--------------------------------------|
| Exégèse de l'Anc. Testament, | " Gollich & Curchod P ^r . |
| " du N. T. | " Fabre & L. Curtat P ^r . |
| Théologie historique, | " Dufournet & Monod |
| " Systematique, | " L. Curtat & Raouy P ^r . |
| " Thèse | Dufournet, Fabre, Curtat & Monod. |

Faculté de Droit.

- Thèse, Guignard, Droit Civil, Mess: Guignard & F. Guisan
 Droit Romain; Mess: Formero's Ch^r. & Pido; Droit Pénal, Mandrot Père & Eysel.
 Philosophie du droit, Mess: F. Guisan & Humand.
 Composition de Droit. Mess: Gottofrey, & Van Mungden.

Jules Mayor.

On accorde à l'élève Jules Mayor un certificat des examens qu'il a subis
N^o - Cette séance est la dernière de l'Académie, réorganisée
par la loi du 21 Décembre 1837

9 Décembre 1846

L'Académie est assemblée dans la Salle du Conseil de l'Instruction publique.

Loi du 12 Novembre - 1846

Présents, M^r. Delaragère & Conseiller d'Etat, Président du Conseil de l'Instruction & Mess: Blanchet & Garnier, Desfontaines Prof. Ordinaire, Hibel, Fabre P^r. L. Curtot P^r. Mercanton, Rogissier, Raoux P^r. Hoffmanns D^r M^{rs} Joël D^r M^{rs} Jay & Eytel Prof^s extraordinaires

(Voy. lettre du 6 Décembre du Conseil de l'Instruction publique)

Programme des Cours

Il est fait lecture du projet de programme des Cours qui doivent être donnés pendant le semestre d'hiver 1846-1847 dans la Faculté des Lettres & Sciences. Le projet a été préparé par Mess: les Professeurs de cette Faculté, réunis hier dans ce but.

M^r. Raoux expose qu'il ne peut donner que deux heures par semaine, à ses nombreuses occupations comme Professeur, & il demande qu'il lui soit adjoint une personne pour enseigner la philosophie dans la première classe du Gymnase. Le projet moyennant de légères modifications, est adopté, comme suit.

Faculté des Lettres & des Sciences

- I Littérature latine M^r Hibel
 - 1^{re} table Histoire littéraire des Latins. Poésie dramatique. Tacite, Dialogue des Orateurs, Virgile, Géorgiques. Liv. II & III 3 heures
 - 2^e & 3^e tables. Cicéron. les Tusculanes. Liv. II & III 1 h.
 - Horace Liv. III & IV 1 h.
 - Exercices de composition 1 h.
- II Littérature grecque M^r Golliet
 - 1^{re} table; Eloquence à Athènes 1 h.
 - Philippiques de Démosthènes 2 h.
 - 2^e & 3^e table Histoire générale de la littérature grecque 1 h.
 - Dialogues de Platon 2 h.
- III. Langue hébraïque M^r Desfontaines
 - 1^{re} table; Etudes de la Grammaire & de la Syntaxe; Exercices de composition & d'interprétation 3 h.
- IV Philosophie M^r Raoux
 - 2^e & 3^e table. Ethologie, Anthropologie 2 h.
- V. Mathématiques M^r Jay
 - 1^{re} table, Analyse Algèbre 3 h.
 - 2^e table Ellipse, hyperbole, & parabole 2 h.
 - 3^e table Trigonométrie rectiligne & application sur le terrain. Problème déterminé. Discussions & problèmes sur la ligne droite. Propriétés générales du cercle & du Cercle 2 h.

| | |
|--|--|
| <u>VI^e Chimie</u> | <u>M^r. Mercanton</u> |
| 1 ^{re} leçon Minéralogie | 2 h. |
| 2 ^e & 3 ^e leçon Chimie générale | 4 h. |
| <u>VII^e Zoologie</u> | <u>M^r. Joël</u> |
| 1 ^{re} leçon; Étude anatomique & physiologique de la digestion, chez l'homme & les animaux | 2 h. |
| 2 ^e & 3 ^e leçon. Zoologie générale. | 2 h. |
| <u>Faculté de Théologie</u> | |
| <u>Théologie exégétique.</u> | <u>M^r. Dufourmet</u> |
| Lecture de l'An. Test. | 3 h. |
| " de l'ouv. Test | 3 h. |
| <u>Herméneutique</u> | 1 h. |
| <u>Théologie historique & systématique</u> | <u>M^r. Fabre P^r</u> |
| <u>Histoire ecclésiastique</u> | 4 h. |
| <u>Théologie pratique</u> | <u>M^r. Louis Curtat P^r</u> |
| Directions pour l'exercice du Ministère. | 2 h. |
| Exercices d'analyse & de prédication | 2 h. |
| Samedi de 10 à midi, de quinze en quinze, examens de th. & sermons des étudiants par les Professeurs réunis. | |

Faculté de Droit

| | |
|--------------------|--------------------------------|
| <u>Droit-Civil</u> | <u>M^r. Lytel</u> |
| <u>Droit Civil</u> | 6 h. |
| <u>Droit pénal</u> | <u>M^r. Rogissac</u> |
| Id. | 6 h. |

Histoire du Droit M^r. le cours ne commencera qu'au mois de janvier.

| | |
|------------------------|--------------------------------|
| <u>Médecine légale</u> | <u>M^r. Hoffmann</u> |
| Id. | 3 h. |

M^r. le Président demande s'il ne serait pas convenable de constituer provisoirement l'Académie, comme corps délibérant, conformément à l'art. 26 de la loi, & dans le but de pourvoir à ce que l'administration ne soit pas interrompue. Cette proposition est admise, & en conséquence l'Académie se constitue immédiatement & procède à la nomination d'un Président - bien entendu que cette mesure est provisoire, & devra durer jusqu'à l'émission du Règlement spécial pour l'Académie.

Elle procède à cette nomination par voie de scrutin, & M^r. Dufourmet est nommé à la place provisoire de Recteur.

M^r. Dufourmet en remerciant l'Assemblée de la confiance qu'elle lui

L'Académie se
constitue & nomme
le Recteur, le
Protecteur & le
Secrétaire.

témoigne, exprime néanmoins le vœu, surtout, si ses nombreuses occupations, qu'il puisse résigner cet office, aussitôt que le Règlement aura paru, & témoigne le désir que le Règlement soit achevé le plutôt possible.

M^r Dufournet prend ensuite le fauteuil & propose d'abord qu'il soit nommé un Vice Président, ce à quoi les Membres de l'Assemblée procèdent aussitôt immédiatement par voie de scrutin. M^r Rogin est nommé.

L'Assemblée décide aussi d'indiquer un Secrétaire & propose en conséquence de présenter M^r le Ministre Ant: Curtat Secrétaire actuel.

M^r le Président demande encore si l'Académie pense qu'il faille avoir une séance d'ouverture à la rentrée, ou si les Cours devront commencer purement & simplement.

L'Académie pense que les leçons ayant commencé dans les Facultés de Théologie & de Droit, il suffira de convoquer Mess: les Professeurs attachés à la Faculté des Sciences & leçons avec les Etudiants de cette Faculté, ce qui aura lieu lundi.

M^r le Recteur demande à l'Assemblée de fixer un jour, pour les séances ordinaires de l'Académie. Les séances sont fixées au jeudi à quatre heures, après la clôture de la Bibliothèque.

L'Académie décide relativement au Bedeau, qu'en faisant connaître au Conseil d'Etat les nominations qui viennent d'être faites, on lui exposera que le Bedeau actuel pourrait continuer provisoirement ses fonctions, jusqu'à ce qu'il soit procédé à une nomination définitive.

17 Décembre 1846

Présents, M^r le Recteur Dufournet

Mess: Sibey Mercanton, Fabre L. Curat Raoux, Eytel Hoffmann & Gay

Mess: Deharageat & Blanchet, Membres du Conseil

[Instruction publique]

M^r le Recteur expose qu'il y a deux procès verbaux à lire, l'un du 26 Octobre la dernière séance de l'Académie qui vient de terminer ses fonctions, il propose, si que cette séance ne renfermait que des communications ordinaires, de régler la rédaction du procès verbal avec le secrétaire, ce qui est adopté. M^r le Recteur propose ensuite, qu'après M^r le Recteur & M^r le Pro-Recteur Mess: les Membres de l'Académie soient indiqués par rang d'âge, puis Mess: les Membres du Conseil de l'Instruction publique ayant voix consultative.

Il propose enfin, que pour que l'Assemblée soit en nombre pour délibérer, de s'en tenir au quorum usité précédemment. Adopté.

Séances de l'Académie d'ouverture

Séances ordinaires

Bedeau

Procès Verbaux & Lang des Professeurs dans les assemblées.

Quorum

M. Ant. Curtat
Secrétaire.

Bureau

Programme des
Cours, & leçons
d'Allemand.

17 Décembre 1847

Le Président du Conseil d'Etat écrit le 11 de ce mois, que le conseil d'Etat, après la lettre que l'Académie lui a adressée le même jour, a décidé et le M. Ant. Curtat Secrétaire de l'Académie, le qu'il a ajourné la question relative à la nomination du B. E. au.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 12 de ce mois, qu'il a approuvé le programme des cours proposés pour le semestre d'hiver 1846-1847, ainsi que les tableaux de distribution des leçons de lecture dans la faculté des lettres & sciences. Toutefois, il pense qu'il conviendrait de réunir les trois salles de la faculté des lettres, pour suivre le cours de philosophie donné par M. Baouf. Cette mesure est adoptée par l'Académie. Enfin le conseil a joint provisoirement quatre heures de leçons d'allemand qui seront données par M. Nelsler, de 10 à 11 heures; ce qui sera imprimé dans le programme avec un point de doute. A cette occasion M. Schlegel annonce que le conseil d'Etat ayant décidé que les leçons d'allemand seront données, elles pourront être insérées sur le tableau des cours comme les autres leçons. Ce tableau sera imprimé incessamment & M. le Recteur, en attendant, a fait afficher les cours qui sont donnés dans la faculté des lettres.

Le Conseil de l'Instruction publique transmet par lettre du 10, le pour & contre, une lettre de M. Amorena qui demande à être dispensé de subir les examens d'économie politique & d'histoire & de droit, qu'il a subis à Genève. Il demande aussi ce qu'il aura à faire pour la thèse. M. le Recteur a transmis cette demande au Conseil de la faculté qui adresse un rapport dont il est fait lecture ainsi qu'une lettre explicative de M. le Président de la faculté. Le rapport conduit au refus pour les examens d'économie politique & d'histoire du droit, & à la concession pour la thèse. La lettre de M. le Président conduit, à ce que les demandes de M. Amorena soient auoides, au état transitoire où l'on se trouve. M. Eytel ajoute qu'il est aussi d'cet avis, si qu'il n'y a pas de leçons d'économie politique, & aussi le retard fâcheux que souffrait M. Amorena, s'il était refusé, & enfin la des précédents analogues en 1838.

Cours divers de
Droit, demandés.

Le Conseil de la Faculté de Droit écrit le 14 pour exprimer le vœu qu'il soit donné dans le présent semestre, des cours sur le droit public du Canton, les sciences sociales & politiques, & le droit international. Ce vœu sera transmis au Conseil de l'Instruction publique.

Comptes du
Secrétaire Caissier.

Sur la proposition de M. le Recteur on nomme pour examiner les comptes du Secrétaire Caissier, une commission composée de Messrs Dufourmet, Rogique & Mercanton.

Congé du Nouvel an.

Le congé du nouvel an, commencera mardi 29, & les leçons recommenceront mercredi 6 janvier 1847.

On lit les rapports suivants sur les examens subis au commencement du Semestre d'hiver 1846-1847.

Faculté des Lettres & Des Sciences

Littérature grecque

| | |
|-----------------|-------|
| Jules Schrantz | admis |
| Jules Duperrais | admis |

Littérature française

| | |
|---------------|-----------|
| Marc Demontet | non admis |
| Louis Dufour | non admis |

Philosophie

| | |
|---------------|-------------------------|
| Charles Rigis | admis |
| Louis Bonjour | admis |
| David Turin | admis |
| George Cinsol | admis avec satisfaction |

Physique

| | |
|-----------------|-------------------------|
| Aloys Puenzioux | admis |
| Charles Dehorne | admis |
| Guillaume Mahan | admis |
| Louis Amiet | admis avec satisfaction |

Chimie

| | |
|---------------|-----------|
| George Cinsol | non admis |
|---------------|-----------|

Botanique

| | |
|-------------|-------|
| Louis Turin | admis |
|-------------|-------|

Zoologie

| | |
|--------------|-------------------------|
| Paul Dilly | admis avec satisfaction |
| Louis Ducrot | admis |
| Paul Lenoche | admis avec satisfaction |

Faculté de Théologie

Théologie Exégétique de l'Ancien Testament

| | |
|-------------------|-------|
| Frank Abauzit | admis |
| Jules Cachemaille | admis |

Langue hébraïque

| | |
|--------------|-------|
| Louis Dufour | admis |
|--------------|-------|

Théologie Exégétique du Nouveau Testament

| | |
|---------------|-------|
| Mme Strindler | admis |
|---------------|-------|

17 Décembre 1846

Histoire historique

| | |
|---------------------|-------|
| Jules Savard Courne | admis |
| Émile Aubert | admis |
| Eugène Girardet | admis |
| David Charbonnier | admis |
| Louis Boivot | admis |

Histoire systématique

| | |
|--------------------|-------|
| Jules Vacheronille | admis |
| Adolphe Mayor | admis |
| Théodore Rivier | admis |

Thèse

| | |
|----------------|-------|
| Alain Steinkus | admis |
|----------------|-------|

Faculté de Droit

| | |
|----------------|-----------|
| Charles Fozel | non admis |
| Charles Regis | non admis |
| Louis Ancrenal | admis |

Droit final

| | |
|-------------|-------|
| Leo Mestral | admis |
|-------------|-------|

Philosophie du Droit

| | |
|----------------|-------|
| Louis Ancrenal | admis |
|----------------|-------|

7 Janvier 1847

Présents, M^r le Recteur DufournetMess: Golliez, Hirsch, Fabre, L^r Curtat, Haoux, Eytel~~Hoffmann, Gay-le-Joël.~~

M^r le Recteur dépose sur le bureau une brochure intitulée Séance d'ouverture des Cours de l'Académie de Neuchâtel. Cet ouvrage a été transmis par l'Académie de Neuchâtel.

Rapports d'examenM^r le Recteur présente deux rapports sur les examens suivants

Histoire

| | |
|-------------------|-------|
| Paul Dilby | admis |
| Constant Herzmann | admis |

Economie politique

| | |
|-------------|-------|
| Louis Dorot | admis |
|-------------|-------|

7 Janvier 1847.

Charles Regis

On lit les us du 21 décembre du Conseil de l'Instruction publique. La 1^{re} fait connaître que M. Ch^r Regis est autorisé à subir l'examen de droit, lorsqu'il le demandera, toutefois il devra suivre régulièrement jusqu' alors, le cours de droit civil qui se donne à l'Académie.

Bonjour

La 2^{de} informe l'Académie que M. Bonjour Étud. en droit est dispensé de l'examen de Thèse.

Louis Ancrau

La 3^{de} annonce, en réponse à la lettre académique du 18 décembre passé, que M. Ancrau est dispensé des examens, d'histoire du droit, de Thèse & d'économie politique.

George Crinbol

La 4^{de} transmet une lettre de l'Étud^t George Crinbol demandant l'autorisation de suivre les leçons de la faculté de droit, quoique son examen de chimie n'ait pas été admis. En attendant le Conseil autorise M^r Crinbol à suivre provisoirement les leçons de la faculté de droit, & par lettre du 6 janvier, le même Conseil annonce que M. Crinbol est autorisé à refaire son examen de chimie aussi tôt que possible, & il a désigné pour examinateurs, M^{rs}: Gillieron, Mercanton & Hoffmann.

Requête pour l'examen de littérature allemande

Cette décision rend inutile une délibération sur la lettre de M. Crinbol. Quelques étudiants adressent à l'Académie une lettre pour demander à être dispensés de l'examen de littérature allemande, afin de passer dans la faculté de théologie ou de droit; ils se fondent sur l'art. 173 de la loi. L'examen de cette affaire est remis au Conseil de la faculté des lettres.

Inventaire du Cabinet de Physique

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 19 décembre, pour demander le double de l'inventaire du Cabinet de physique, afin de le compléter en y inscrivant les objets nouvellement acquis.

Nombre d'heures des leçons

M. le Recteur l'a envoyé immédiatement; ensuite, on inscrira ces divers objets dans le double de l'Académie.

M. Daquet Professeur d'histoire

Le même Conseil devant faire à l'état des propositions sur le traitement des Professeurs, le même Conseil demande par lettre du 6 de ce mois, de lui faire connaître le nombre de leçons que chaque Professeur donne par semaine. Cette note sera transmise incessamment.

Le même Conseil écrit le 21st, que M. Daquet du Canton de Sribourg Directeur de l'école normale de Porrentruy, a accepté l'appel qui lui a été adressé de venir occuper la chaire d'histoire à l'Académie.

Le Conseil ajoute que, M. Daquet interrogé sur la manière dont il enseignait & dont il présenterait l'histoire de la réformation, a répondu dans sa lettre qu'il n'idéaliserait point les réformateurs, à la façon de quelques écrivains méthodistes; mais qu'il en révélerait l'importance.

2 janvier 1847

à la nécessité, comme aussi les conséquences salutaires & immenses pour la marche de l'esprit humain.

L'Académie attendra des communications ultérieures pour ce qui est relatif aux leçons à donner par M^r. Daquet.

Le même Conseil, par lettre du 26 décembre, informe l'Académie que le Conseil d'Etat a confié l'enseignement de la physique à M^r. Marguet, actuellement Maître de Mathématiques à l'école Moyenne de Lausanne.

M^r. le Recteur aura soin de s'entendre avec M^r. Marguet, pour les jours & les heures des leçons de physique.

On dépose sur le bureau, la circulaire de M^r. le Recteur, datée du 26 décembre & pour laquelle on voit

1^o que des brevets de licencié en droit ont été accordés à M^{rs}: Bonjour & Louis Aurenach.

2^o que M^{rs}: Roberti, Amiet & Mennet ^{1^{er}} ^{1^{er}} ^{1^{er}} en droit demandent à être libérés de l'examen de Thèse, que l'Académie y consent, d'après une lettre du Président du Conseil de Faculté, & que cette demande sera transmise au Conseil d'Instruction publique.

Le Conseil d'Instruction publique écrit le 29 Dec^r: que le Conseil d'Etat a décidé de suspendre le paiement des gages aux étudiants & aux chéres du Gymnase à dater du 1^{er} janvier 1847, attendu que ce qui concerne les gages doit être tenu à la suite de la loi nouvelle. L'Académie est invitée à en donner avis au secrétaire Caissier, ce que M^r. le Recteur a fait immédiatement; puis à faire de nouvelles propositions sur les étudiants auxquels on peut accorder les gages. On nomme pour s'occuper de cet objet, une commission composée de M^r. le Recteur, de M^r. Hübly, de M^r. Eysel & du Secrétaire Caissier.

Le Conseil d'Instruction publique demande à M^r. le Recteur, par lettre du 6 janv^r: quels sont les étudiants qui ont droit à l'usage des livres de la Bibliothèque. Il sera répondu aussi tôt que le catalogue des étudiants sera complet.

M^r. le Recteur annonce qu'à la suite des concours ouverts l'année dernière, il a reçu une composition d'histoire, une de botanique & deux de littérature française.

M^r. Hübly est prié d'examiner la composition d'histoire & de l'adjoint M^r. de Gingins, s'il veut bien y consentir.

M^r. Jodé veut bien se charger de l'examen de la pièce sur la botanique, & M^r. le Recteur est autorisé à lui adjointre un amateur expert sur

Leçons de Physique

M^r: Marguet. (Jubel)

Brevets de Licenciés

à M^{rs}: Aurenach &

Bonjour.

Roberti, Amiet, Mennet

Thèse.

Gages.

Bibliothèque Cantonal

Étudiants qui y ont

droit.

Prix de Concours

Commissions nommées

7 Janvier 1847

cette matière

M. Fabre est prié d'examiner les compositions de littérature française.

M. le Recteur prie, à cette occasion, les Membres de l'Académie, de s'occuper des sujets que l'on pourrait présenter aux concours qui devraient être ouverts pour l'année prochaine.

Sur la demande présentée par le Secrétaire, On accorde aux Etudiants Théod. Rivier & Abauzit un certificat des examens qu'ils ont subis.

Certificats à Abauzit & Théodore Rivier

21 Janvier 1847

Présents. M. le Recteur Dubournet

Messrs Fabres, Hisehy, Monod, Mercanton, Rasoux, Marguet Jod & Gary.

M. le Recteur dépose un exemplaire d'un programme envoyé par le Gymnase d'Ararau, le contenant ce qui est relatif au jubilé de M. Rauchenstein, Professeur au Collège Cantonal d'Ararau.

M. le Recteur ajoute qu'il y avait trois exemplaires de ce programme. Il en a remis un à la Bibliothèque Cantonale conformément au vœu des Douaniers, & il a remis le troisième aux Etudiants pour leur Bibliothèque.

Le Conseil de l'Instruction publique annonce par lettre du 12, qu'il a approuvé le programme des cours de M. Marguet, & M. le Recteur ajoute que, sur l'urgence, il a présenté aux Etudiants, M. Marguet qui a commencé ses leçons depuis quelques jours. M. le Recteur dépose sur le bureau, le programme des leçons de M. Marguet.

Le Vice Président du Conseil de l'Instruction publique écrit le 18, que M. le P. Monod a été appelé à donner cet hiver un cours de littérature française. M. Monod ayant présenté le programme de son cours, le Conseil de l'Instruction publique renvoie ce programme sans en donner son approbation. M. le Recteur annonce qu'il a présenté aux Etudiants, M. Monod qui a commencé ses leçons.

Par lettre du 9, le Conseil de l'Instruction publique, en annonçant la nomination de M. Monod, comme Professeur extraordinaire, fait aussi connaître que le Conseil d'Etat a décidé d'appeler en cette qualité M. Bussard de Fribourg, pour donner un cours de droit public fédéral, pendant le semestre d'hiver.

M. le Recteur annonce que M. le Préf. Bussard présentera demain aux Etudiants, M. le Préf. Bussard.

Brochure d'Ararau

M. Marguet. Julia

M. Monod P.

M. Bussard.

21 Janvier 1847

Leçons obligatoires

Le Conseil de l'Instruction publique, par lettre du 14, invite l'Académie à faire connaître par une affiche, que la fréquentation des cours est obligatoire pour les étudiants, & que ceux qui ne suivraient pas régulièrement les leçons, pourraient être privés de la faculté de faire leurs examens à la fin des semestres, cette mesure sera répétée.

Eclairage au gaz.

Le même Conseil, demande à l'Académie par lettre du 16, de lui faire connaître combien de becs de gaz seraient nécessaires, pour éclairer les salles de l'Académie, dans l'hypothèse où l'on voudrait substituer l'éclairage au gaz à celui qui est actuellement en usage.

M. le Recteur a fait part immédiatement de cette lettre à Mess: les Professeurs de chimie & de physique qui ont fait un rapport dont il est fait lecture. Les conclusions étant adoptées, le rapport sera transmis au Conseil de S. P.

Rapport annuel & Visite des établissements.

Le même Conseil, par lettre du 16, demande à l'Académie de lui envoyer son rapport annuel, dans les premiers jours de février: M. le Recteur demande à Mess: les Professeurs de Physique & de chimie auxquels les Cabinets respectifs ont été remis, de faire un rapport sur l'état de ces deux établissements; M^s Joch & Menantou sont priés de faire l'examen du Musée afin que le rapport puisse être envoyé sans retard.

Allemand. requête
Leçons & Examens.

On lit le rapport du Conseil de la Faculté des Lettres, au sujet de la demande faite par des étudiants, d'être dispensés de l'examen de littérature allemande. Le Conseil estime que l'art: 152 de la loi en mettant le cours de littérature allemande au nombre des objets d'enseignement réguliers, a décidé la question de savoir si les cours qui ont pour objet cette branche sont facultatifs ou obligatoires; toutefois, il pense qu'il n'est pas dans la compétence de l'Académie d'accorder ou de refuser la dispense demandée par ces étudiants.

L'Académie délibérant sur ce rapport, décide 1^o d'appeler l'attention du Conseil de l'Instruction publique sur la lacune existant aux articles 174-175 de la loi, pour les mettre en harmonie avec l'art: 152.

2^o de remettre le soin, qui pour favoriser l'étude de la langue allemande ou la rendre obligatoire pour la 2^e & la 3^e solé de la Faculté des Lettres correspondant aux deux premières solés de l'ancien gymnase qui étaient assujétis à l'étude & à l'examen d'allemand.

Edouard Kraft

Le jeune Kraft qui a fait ses études préparatoires au Gymnase de Stuttgart, demande par lettre du 20 de ce mois, à subir un examen général pour pouvoir être admis dans la faculté de Théologie.

La demande de ce jeune homme est accordée, en vertu de l'art: 174 de la loi. Ces examens auront lieu dans le mois de Mars.

21 Janvier 1847

Clément Défaye
certificat

M. Clément Défaye demande par lecture de ce jour, un certificat portant qu'il fait des études pour le St. Ministère; cet acte doit lui servir de dispense pour le service militaire en Belgique.

On prendra des informations sur le nombre des cours que M. Défaye suit actuellement à l'Académie, avant de voir si on peut lui accorder le certificat qu'il demande.

On accorde à M. George Crinbôt un certificat des examens qu'il a subis lequel l'autorise à suivre les cours de la Faculté de Droit.

à M. Constant Bourgeand, la déclaration d'un examen de concours sur la géométrie descriptive, qu'il a subi en 1843.

à M. Cachemaille Past. au Paquier, un certificat des examens qu'il a subis à l'Académie.

M. le Past. Fabre demande que M. le Past. Monod maintenant appelé à donner les leçons de littérature française, veuille bien se joindre à la Commission chargée, dans la séance du 7, d'examiner les deux pièces de littérature envoyées au concours. Adopté.

On lit le rapport sur les Comptes du Secrétaire Caissier, pour l'an 1846. Ces Comptes sont adoptés comme suit:

Avances remboursables

| | |
|--|--------------------------------------|
| Au commencement de 1846, le Caissier avait en caisse. | 416 f. 3 ^l 3 ^l |
| du 1 ^{er} Janv. au 31 Décembre 1846, a déboursé | 313 . 3 |
| redoit au 1 ^{er} Janvier 1847. | f. 101 . 3 |

Gages

| | |
|-----------------------------------|----------------|
| Reçu du receveur le solde de 1845 | - f. 3546 - 50 |
| distribué, y compris ce solde. | 3546 50 |

NB. Dès le 30 juin 1845, au 30 Septembre 1846, le Caissier est dépositaire de 500 f. 50 y. résultat de gages arriérés. Il demande à être déchargé de cette somme.

Caisse Académique.

| | |
|--|---------------------------------------|
| Dès le 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 1846, le Caissier a reçu | f. 726. 1 ^l 7 ^l |
| a déboursé | 258 7 . |
| redoit | 467 4 7 |

NB. Le Capital de l'Académie se compose de outre Orlean en formant ensemble une somme de f 11786.

Certificats à M^{rs}: Crinbôt
Constant Bourgeand &
Cachemaille P^r

Concours de Littérature
M. Monod

Comptes

Avances remboursables

Gages

Caisse Académique

242

Le Février 1844

Présents. M. le Recteur Dufournet

Mess: Fabre, Mercanton, Curtat, Hiseby, Raoux, Hoffmann-Gay, Monod, Marquet,

M. le Prof. Bussard prend séance

Leçons d'allemand.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 24 janvier (r. l. du 26) que la présence des étudiants au cours qui se donnent dans les diverses facultés, étant obligatoires, les étudiants sont tenus de suivre les leçons d'allemand comme toute autre leçon, lorsqu'ils ne sont réunis à des examens sur cette branche d'études, ce qui ne les empêche pas d'entrer dans les facultés de Théologie ou de Droit. Cette décision sera communiquée aux intéressés.

Requête d'Amiet, Muret et Roberti. Examens

Le même Conseil par lettre du 27, prie l'Académie d'informer les Externes Muret Amiet et Roberti, que si les antécédents, ils sont libérés de l'examen de Thèse, mais non de celui de composition de Droit.

À cette occasion M. le Recteur demande si ces étudiants ne doivent pas être tenus à l'examen général prescrit par la loi § 183 & 276, et demande en outre, si l'Académie veut délibérer là dessus, séance tenante, ou renvoyer l'examen de cette question au Conseil de Faculté; l'Académie adopte ce dernier parti.

Amiet, Examen de Philosophie.

Le même Conseil écrit le 3, que l'externe Amiet est autorisé à subir dans le courant de février son examen de philosophie, à que Mess: Raoux, Larguier D. M., & Félix Chavannes sont nommés Membres de la Commission, M. Larguier en est désigné Président.

M. Monod, expertises.

Le même Conseil en envoyant le 27 janv. une lettre de M. Monod, demande qu'on lui adresse la note des expertises faites pour la Faculté de Théologie, l'été dernier, ainsi que celle des expertises faites récemment en dehors des examens réguliers.

Cette note sera transmise incessamment.

M. Nessler Prof.

Le même Conseil, à la même date, informe l'Académie que M. le Prof. Nessler doit être convoqué aux séances, vu qu'il est appelé à donner des leçons dans la Faculté des Lettres;

M. le Recteur annonce qu'à l'avenir, il convoquera M. Nessler, & M. le Président du Conseil de la Faculté des Lettres sera aussi invité à convoquer M. Nessler aux séances de ce Conseil.

Leçons de Droit Pénal & d'histoire du Droit.

M. le Prof. Rogique annonce par lettre du 9 janvier, qu'en suite du consentement accordé par le Conseil de l'Instruction publique, il donne, à dater de ce mois, 9 leçons par semaine, trois sur l'histoire du droit, & six sur le droit pénal.

le fevrier 1847

Lecons de M. Mess.
Marquet & Messler

M. le Prof. Marquet écrit le 29 Janvier, que par suite d'arrangements avec M. le Prof. Messler, il a placé les leçons de Mécanique, les Mardi, Jeudi & Vendredi à 8 h; cessant à la même heure la leçon du Mercredi.

M. Marquet demande à l'Académie l'approbation de ce changement. L'Académie l'a ordonné, en limitant le titre que M. Marquet promet de publier pour assister autant que possible aux séances Académiques.

Sénat des Etudiants

Le Sénat des Etudiants écrit le 30 Janvier, qu'il s'est assemblé il y a quelques jours, mais qu'il n'a pas eu le droit de prendre sur lui toutes les attributions qui lui sont accordées par ses statuts actuels fondés sur une loi qui existe plus, & qu'il s'est constitué seulement comme Commission de la Bibliothèque des Etudiants. Le Sénat demande les directions ultérieures de l'Académie.

Celle-ci décide qu'il sera répondu aux Etudiants, qu'ils peuvent envisager leurs statuts actuels comme étant encore en vigueur, jusqu'au moment où le nouveau règlement aura paru.

Programme des
Concours, Faculté
des Sciences & Lettres

Il est fait lecture du projet de programme des concours à ouvrir pour la Faculté des Lettres, dans l'année 1847, le projet est adopté avec de légères modifications; entre autres, on présentera un sujet de concours pour la Botanique & un pour l'économie politique.

Les projets de programme de concours pour les deux autres facultés seront préparés incessamment.

Frank, Abauzit

L'Ecclésiastique Abauzit demande par lettre de ce jour, ce qu'il doit faire pour obtenir le diplôme de licencié en théologie, il envoie un certificat des examens qu'il a subis. L'Académie, après avoir consulté le Conseil de la Faculté, estime que M. Abauzit est astreint à faire les exercices de prédication, de catéchisation & d'analyse, prescrits, au tant qu'il n'est admis à l'examen de théologie pratique, qu'il est en outre dispensé de l'examen de thèse, mais tenu de faire l'examen général prescrit par l'art 183 de la loi.

En conséquence, on répondra dans ce sens à M. Abauzit.

Henri Mellet, gage

L'Etudiant Henri Mellet demande un des gages accordés aux Etudiants. On attendra pour transmettre cette demande, que l'Intendant se mette en mesure de donner à Metz: ses Professeurs, les moyens de le recommander sous le rapport de l'assiduité.

4 février 1847

Rapports d'examens

On lit les rapports suivants d'examens qui ont été subis en dernier lieu.

Théologie pratique

Despland (Isaac) ad mis

Littérature française

Doret Louis ad mis

Dufour Louis ad mis

Chimie

Crinsoz George ad mis

Certificats à Detraye

George Crinsoz
& Louis Germon.

On dépose sur le bureau une circulaire de M. le Recteur du 26 jévr. par laquelle on voit que l'Académie a ordonné à M. Clément Detraye, un certificat portant simplement qu'il a été immatriculé l'été, l'année 1843.

Quant aux cours, Mess: les Professeurs dont M. Detraye suit les leçons pourront lui donner des déclarations en leur nom privé.

On a ordonné aussi deux certificats.

1^{er} lieu à M. G. Crinsoz, portant qu'il a subi les examens exigés pour être admis dans l'Auditoire de Droit.

2^e - Hautie à M. Louis Germon portant qu'il a été immatriculé à la Faculté des lettres en novembre 1843, & l'indication des examens qu'il a subis.

Président du Conseil de la Faculté de Théologie

M. le Recteur informe l'Académie que le Conseil de la Faculté de Théologie a nommé pour son président M. le Pasteur Fabre.

Chambre Vaindoise.

L'Académie proposera au Conseil d'Etat comme Membres de la Chambre Vaindoise, Mess: les Pasteurs Fabre & Louis Crestat.

M. Schmutz.

Le Vice Président du Conseil de l'Instruction publique annonce par lettre de ce jour, que M. Schmutz de Morat a obtenu la permission de donner un cours libre d'économie politique, & de disposer à cet effet du local nécessaire dans le bâtiment du Collège.

Le Mars 1847

225

Présents M. le Recteur Dufourmet

Mess: Fabre, Hisehy, Louis Curtat, Meruanton, Raouy
Gay, Marquet, Bussard, Monod

M. Wessler prend séance.

Chambre d'audience

Mess: Fabre & Curtat

Le Président du Conseil d'Etat annonce par lettre du 11 février que le Conseil a nommé Mess: les Recteurs Fabre & Louis Curtat Membres de la chambre d'audience, & le Conseil de l'Instruction publique fait aussi part de cette décision par lettre du 16 février.

Leçons de Mess:

Marquet & Wessler.

Par lettre du 10 fév: le Conseil de l'Instruction publique annonce qu'il confirme les arrangements pris entre Mess Wessler & Marquet pour leurs leçons, ainsi que les observations de l'Académie.

Regis.

Le même Conseil écrit le 11 fév: que l'Étudiant en Droit Egis a obtenu de faire son examen de droit civil à la fin de Mars, & que la Commission d'Experts est composée de Mess: Eytel, Guignard & Pidou.

Gages.

Le même Conseil, par lettre du 1 Mars, demande à l'Académie de lui faire des propositions pour les gages, maintenant que les choses régulières se sont fait immatriculer. M. le Recteur fera connaître cette décision par affiche, & prie Mess: les Professeurs de prendre note de l'absence de leurs élèves, afin de pouvoir fournir des renseignements sur celle des jeunes gens qui pourroient demander les gages.

Rapports sur les Vités
des Cabinets de Chimie
& de Physique & sur
les Instruments d'As-
tronomie.

On lit trois rapports; l'un de M. Marquet sur le cabinet de physique,
l'un de M. Meruanton sur le cabinet de Chimie -
l'un de M. Gay sur les instruments d'astronomie.

Ces trois rapports sont en général satisfaisants; quelques observations sont faites sur le cabinet de Chimie, sur les tables & les matériaux; ainsi renferme, ainsi que sur quelque détérioration dans l'équatorial.

Ces trois rapports sont édités.

Rapports sur les
Examens de Concours.

M. le Recteur lit le rapport de Mess: de Gingins & Hisehy sur l'ouvrage envoyé au concours d'histoire; le rapport fait connaître que ce travail est intéressant, quoique avec quelques défauts; en somme, l'aspirant fait voir un talent & un zèle qui méritent d'être encouragés. Aussi Mess: les Examineurs proposent un accessit de 40 fr. ce qui est adopté.

M. le Recteur lit ensuite un rapport de M. Jean Muret sur l'ouvrage de Botanique envoyé au concours; il en est lu un autre sur le même travail, rédigé par M. Jean Dehaen; enfin M. le Recteur fait connaître que M. de Gingins qui en a lu une partie l'a trouvé intéressant;

Le Mars 1847

Il résulte de ces rapports, que l'Auteur, quoique avec du penchant à se laisser entraîner par des systèmes, & avec quelques négligences de style, a fait néanmoins un ouvrage intéressant & qui mérite d'être encouragé.

L'Académie accorde un accessit de 30 francs.

M^r le Vost. Fabre rapporte verbalement que deux pièces ont été envoyées au concours de littérature française; 1^o Une petite comédie en vers qui ne manque ni d'esprit, ni de dispositions poétiques, lesquelles étant bien dirigées pourraient avoir des résultats heureux; mais les défauts de l'ouvrage ne permettent pas aux examinateurs de penser que cette pièce puisse être présentée à l'Académie, pour un prix, ni pour un accessit. 2^o Une petite pièce en prose, intitulée, Un voyage dans la Vallée du Lac de Joux, l'impression en a été la même sur les examinateurs; M^r le P^r Monod confirme ce rapport qui l'est aussi par une lettre de M^r Felix Chavannes chargé aussi de prendre connaissance de ces deux ouvrages. En somme, ces deux pièces montrent que leurs auteurs en mettant plus de soins à leur travail, pourraient faire mieux; Toutefois pour le moment les examinateurs ne peuvent proposer un prix ni un accessit. L'Académie adopte ces rapports & leurs conclusions.

M^r le Lecteur demande à ce sujet à l'Académie, si elle pense que le résultat de ces décisions doive être communiqué aux étudiants en séance publique, ainsi que cela avait lieu d'ordinaire précédemment; L'Académie étant partagée d'opinion, M^r le Lecteur propose pour une communication particulière, sur quelques précédents, & le petit nombre des pièces envoyées au concours.

Concours de Théologie.

Le Conseil de la Faculté de Théologie présente pour sujets de concours, les mêmes que l'année dernière & pour lesquels aucun aspirant ne s'est présenté; On adopte ces propositions à l'exception du dernier sujet qui est retiré.

Budget de 1848.

Le Conseil de l'Instruction publique demande, par l'intermédiaire du 2. & au plus tôt, l'indication des sommes à porter au budget, pour 1848, pour ce qui concerne l'Académie. Cette note sera transmise.

Rapport d'examen d'Amiet.

On dépose les Procès Verbal de l'examen de philosophie subi par l'Étudiant Amiet. Cet examen est admis.

On accorde deux certificats.

Certificats

- 1^o Un de Consécration à M^r François L^o D. Micville, comparé en 1830
- 2^o Un à l'Étudiant Charles Chatelet; ce certificat renfermera la déclaration des examens qu'il a subis.

18 Mars, 1867.

287

Présents: M^r le Rector Dejourne.
M. M. Fabu, Mercanton, Heidey, Monod, Stiel,
Gay, Rogivus, Bussards, Marquet.

No. No. Heidey et de Sinner,
Professeurs ordinaires.
No^r Daquet.

Le Conseil de l'Instruction publique eut le 5. que le
Conseil d'Etat a nommé comme Professeurs ordinaires de
l'Académie:

M^r Heidey, à la chaire de littérature latine;
M^r de Sinner, Bibliothécaire, à la Sorbonne, à Paris, à la
chaire de langue et de littérature grecques. Le Conseil
annonce enfin que M^r Daquet, pour des raisons de santé et
de famille n'a pu accepter la vocation de Professeur d'histoire
qui lui avait été adressée.

M^r de Sinner.

Le même Conseil, par lettre du 17. annonce que
M^r de Sinner a accepté la vocation qui lui a été adressée.

Concours.

M^r le président du Conseil de la Faculté de Droit
présente les sujets que le Conseil de la Faculté propose pour
le concours à ouvrir cette année; les propositions sont adoptées,
et le projet de programme sera, en conséquence, transmis au
Conseil de l'Instruction publique.

Daquet.

M^r le recteur, en rappelant la lettre du Conseil de
l'Instruction publique du 31 X^{bre} 1866. et celle du 1^{er} Mars,
présente les demandes, par écrit des jeunes gens qui postulent
les gages, et communique par lui les lettres des étudiants qui
jouissent de gages et qui en demandent la continuation;
ce sont les étudiants:

| | |
|-------------------------|--------|
| Dupertuis, | admis. |
| Eurin, 4 ^e , | id. |
| Fuignard, | id. |
| Supras, | id. |
| Thelin, | id. |
| Lilly, | id. |
| Deytard, | id. |

18 Mars 1847.

Nichter, admit.

Delombas, id.

Fällicher, id.

Secrét, peu connu, sera mandé chez M^e le recteur pour donner des explications sur des absences de leçons.

Les pétitionnaires nouveaux sont les étudiants:

Poud, 4^e, admit.

Wursten, id.

Keller, 1^e, id.

Ces demandes seront transmises avec prière favorable.

Inscription des Étudiants

M^e le recteur espère que le nouveau règlement n'étant pas encore promulgué, il a invité les étudiants à se faire inscrire comme de coutume.

Examen; Expertise

M^e le recteur demande si l'Académie pense convenable de nommer experts un ou plusieurs membres de commissions d'examen, il ajoute que ces deux manières de procéder ont été mises en usage précédemment.

Littérature française. M^e Poud.

Billy, Dubochet, Malan, Menzius, Gaudard.

Littérature grecque. M^e Gollier.

Gaudard.

Philosophie. M^e Poud.

De jour.

Physique. M^e Marquet.

Billy, Dubochet, Metthal.

Écriture A. T. M^e Desfourmes.

Nicol, Charbonnier.

Écriture A. T. M^e Desfourmes.

Rochar, Pujard.

18 Mars 1847.

Philologie Systematique. No^r Fabus.
Parod-Couron, Acausitf.

Phil. Historiques. No^r Fabus.
Niols.

Phil. pratiques. No^r L^r furtat.
Rivier.

Rivier.

No^r le recteur expose que l'etudiant Rivier demande a faire des examens finaux pour obtenir le baccalaureat, mais que ce jeune homme n'a point subi les preliminaires de tout temps exigés avant de se presenter aux examens speciaux pour le baccalaureat.
L'Academie decide que No^r Rivier sera invite a presenter une demande motivee par écrit, avant d'admettre son inscription pour les examens de baccalaureat.

Physiques.

No^r le recteur depose sur le bureau le double de l'avisentaire du Cabinet de Physique, renvoyé par le conseil de l'Instruction publique. (V. séance)
Il annonce qu'il pourvoira de concert avec M^r le professeur indiquant a ce que les objets acquis soient integres dans le deux doubles.

Nousie.

On lit le rapport rédigé par M^r Jéte sur l'état de l'usine; ce rapport intermédiaire est adopté et sera joint au rapport annuel.

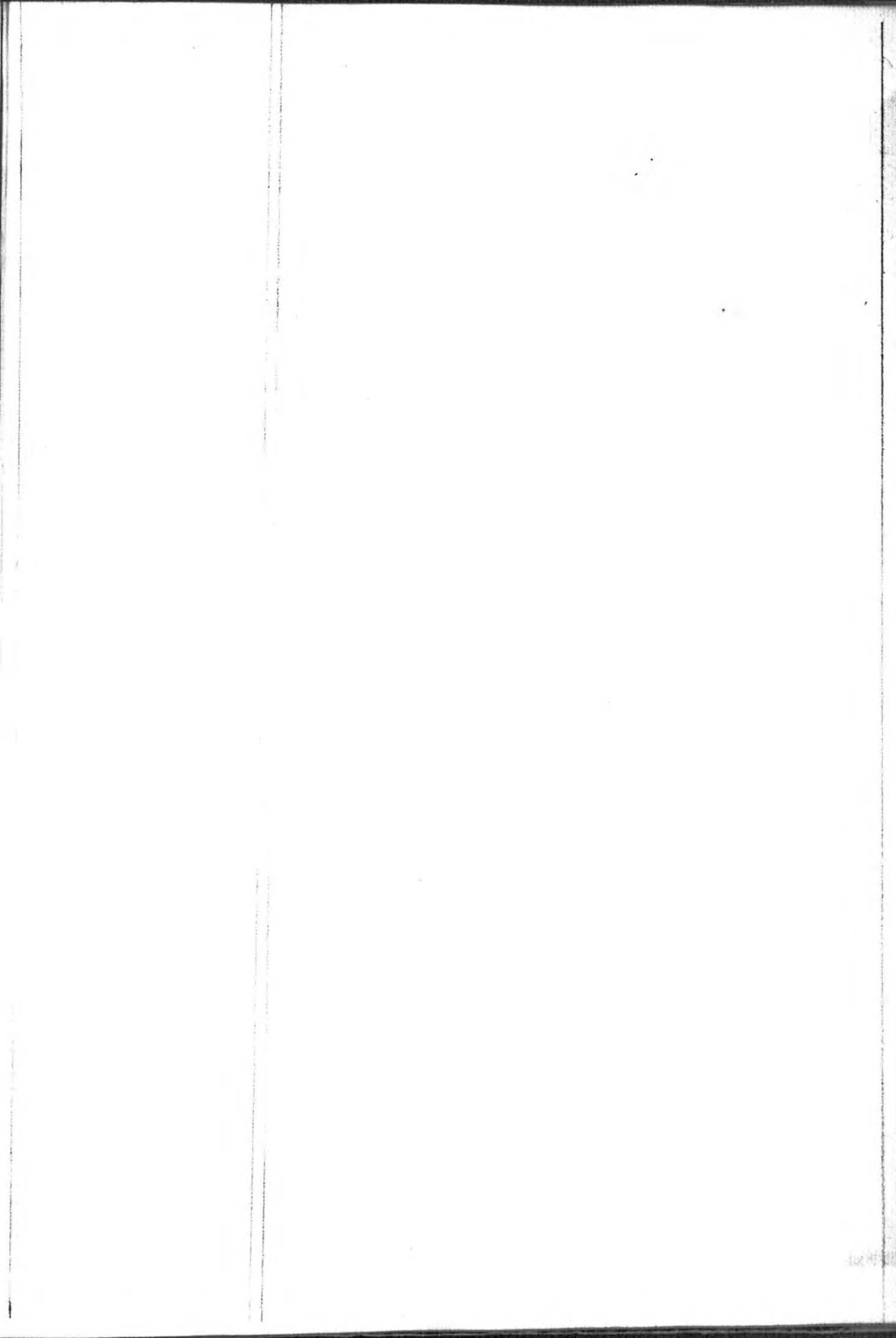
Chimie.

No^r Moreanton propose de demander 3000 fr. pour le laboratoire de Chimie, au lieu de 2000 fr. adoptés.

Examens des Professeurs; reglement

No^r le recteur depose quelques extraits de reglements pour l'Academie relatif aux examens des Professeurs.

1000
1000
1000



8 Avril 1847

Présents, M. le Recteur Dufournet

M. M.: Curtat, Raoux, Marquet, Mercanton, Gay, Nessler,
Fabre, Monod, Hirschy, Bussard, Cytel, Rogissue, Joël.Janard.

On fait observer que le nom de Janard ne figure pas au nombre des
Etudiants admis dans la séance du 18 Mars, a subir l'examen de Théologie
systématique.

M. le Recteur annonce que l'Etudiant qui a traité le sujet d'histoire au
Concours est M. Louis Germont, & que M. J. Dupertuis est l'auteur d'un ouvrage
de botanique présenté au même concours. M. le Recteur ajoute que le premier s'est
conformé aux prescriptions pour se faire connaître, mais que le second avait omis
de joindre son nom à l'envoi de son petit ouvrage. M. Dupertuis a écrit à M. le
Recteur qu'il était l'auteur du traité de l'organisation de la tête, & les recherches
ont prouvé qu'il a réellement traité & envoyé ce sujet au concours.

M. le Recteur fait connaître qu'il a ajouté au programme des concours admis
au Conseil de l'Instruction publique pour 1847, le sujet sur les Gentianées.

On lit les rapports des Commissions qui ont présidé aux examens subis
à la fin du semestre d'hiver.

| | | |
|-------------|-----------|------------|
| Philosophie | L. Dufour | non admis |
| Droit civil | Ch. Rigis | admis |
| | Meynet | non admis. |

à l'occasion de ce dernier rapport, M. le Recteur communique une lettre de M. Rigis
qui sollicite l'expédition du Diplôme de licencié en droit. quoique cet Etudiant ne
soit pas complètement dans les conditions exigées par les art: 275 & 276 de la loi,
L'Académie lui accorde néanmoins le brevet, en indiquant que cette décision est
limitée au cas spécial, attendu que M. Rigis est au bénéfice d'une autorisation
du Conseil de l'Instruction publique qui permettait au Candidat de subir son
dernier examen hors de temps, examen qu'il avait déjà fait avant la mise en
vigueur de la loi du 12 Nov. 1846, & qui n'aurait pas été admis.

| | | |
|----------------------------------|---------------------|-----------|
| Théologie exégétique de l'Ét. S. | George Nicole | non admis |
| " | " N. S. Aimé Bujard | admis |
| | Jul. Rochat | admis |
| " Systématique | Paul Janard | non admis |
| | Jules Favrod Courte | non admis |
| | Fr. Abauzit | admis |
| " historique | George Nicole | admis. |

Prix de Concours

Louis Germont

Dupertuis

BotaniqueRapports d'Examens

Rigis, Diplôme

8 Avril 1847.

Inscriptions d'examen.

En inscrivent les Etudiants ci-apres pour subir les examens au commencement du semestre d'été, & l'Académie s'est chargée pour les examens:

Littérature Française

M. M. Monod

Histoire

Bellefay

Meschy

Philosophie

Mores

Racoux

Botanique

Malan

Del

Théologie pratique

Abauzit & Favrod Courne - L'Académie écarte cette inscription, ces deux étudiants n'ayant pas encore fait les services de prédication d'analyse & de catéchisme statué par le règlement pour obtenir la licence, encore en s'ignour en attendant le nouveau

Théologie Exégétique de l'A. T.

L. Bugnon, J. D. Turin

Dufournet

Bugnon n'est pas admis, il devra avant de se présenter à un examen de la faculté de Théologie, terminer ceux de la faculté des lettres & loi, art. 275.

On autorise à Nicole & à Charbonnier de répéter cet examen de Théologie.

Théologie Exégétique du N. T.

Adolphe Mayor, sa demande est écartée, cet étudiant n'ayant pas fréquenté le cours.

Théologie Systematique

Millet, M. Rochat, Favrod Courne, Janavel.

Fabre -

historique

Megroz, Berdier

Fabre -

Megroz n'est pas admis par le même motif que Bugnon.

M. le Recteur dépose une circulaire du 24 Mars, qui prie Mess: les

Professeurs extraordinaires, d'après une demande du Conseil de l'U. publique, d'indiquer la date de leur entrée en fonctions.

Une seconde du même jour, pour s'informer aussi d'après une demande du 23 Mars du Conseil de l'Instruction publique, si les étudiants qui se proposent de subir les examens, ont suivi régulièrement les cours depuis le 15^e d'oct.

Une 3^e circulaire du 29 Mars, par laquelle M. le Recteur prie Mess: les Professeurs de répondre à la question adressée par le même Conseil, le 27 d'oct, si les Etudiants de l'Académie inscrits dans le catalogue, comme élèves réguliers, fréquentent régulièrement les cours, & s'ils se sont fait inscrire comme élèves réguliers.

Entrée en fonctions des Professeurs extraordinaires

Etudiants qui suivent les Cours, p^r examens.

Etudiants réguliers inscrits au Catalogue

8 Avril 1847

M^r. le Recteur a répondu à toutes les demandes du Conseil de l'Instruction publique qui font le sujet de ces circulaires.

Le Conseil de l'Instruction publique, par lettre du 31 Mars, annonce qu'il a décidé d'autoriser les examens sur la littérature grecque, la Philosophie, l'Exégèse de l'Ancien & Du Nouveau Testament, la Théologie historique systématique & pratique.

Les examens de littérature française & de physique n'ont pas été autorisés. Du reste les Commissions sont composées de la manière suivante:

| | |
|----------------------|---|
| littérature grecque, | M ^{ss} : Gollich, Guisan & Pichky. |
| Philosophie | Raoux, Languier, Félix Charavannet. |
| Exégèse de l'A.T. | Dufournet, Fabre, Curtat |
| " du N.T. | Dufournet, Gollich, Curtat. |
| Théologie historique | Fabre, Monod, Gollich, |
| " systématique | Fabre, Archod, Dufournet. |
| " pratique, | Curtat, Monod, Archod. |

M^{ss}: Les Membres des Commissions indiqués les premiers sont Présidents

M^r. Jean Paul Cook prie l'Académie de lui autoriser un certificat d'examens. Il lui sera délivré conformément au Règlement.

M^r. Ch^r. Huber externe devra obtenir une déclaration constatant qu'il est immatriculé, & qu'il s'est fait inscrire pour divers cours. On lui en expédiera une, d'après le registre des immatriculations & des inscriptions.

M^r. Clément DeBaze, par lettre du 22 Mars, demande un certificat conçu dans les mêmes termes que le précédent.

Une duplicata de ce certificat fait au mois de février 1847, sera adressé à M^r. DeBaze à Tournay.

15 Avril 1847

Présents, M^r. le Recteur Dufournet

M^{ss}: Hibby, Merjanton, Rogique, Bussard, Fabre, Monod, Joël, Lytel, Raoux, Gay & Marquet.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 9, les nominations & experts faits par ce Conseil pour les examens ci après

| | |
|-------------------------|---|
| 1 Littérature française | M ^{ss} : Monod, Félix Charavannet, & Anthauer. |
| 2 Philosophie | " Raoux, Languier & Charavannet |
| 3 Histoire | " Hibby, Rogique, Languier |
| 4 Botanique | " Joël, Jean Muret, Dehahanne, D ^r |
| 5 Théologie Exégétique | " Dufournet, Gollich, L ^r . Curtat |
| 6 " Systématique | " Fabre, Archod, Dufournet |
| 7 " Historique | " Fabre, Monod, Gollich |

Examens & Experts
Désignés

Jean Paul Cook

Charles Huber

Clément DeBaze

Experts Désignés

15 Avril 1847.

M^e Médecine légale. M^e Hoffmann, Prof^r extraord.
Continuation des Cours de Médecine légale.

Mardi, Mercredi & Jeudi à 3 heures

M^e Doucard Kraft.

M^e le Recteur en rappelant la décision prise le 21 janv^r au sujet de M^e W^o Kraft, propose de prier le Conseil de l'Instruction publique de désigner les commissions qui devront procéder aux examens de ce jeune homme. Adopté.

Antoine Freymond

L'Étudiant de Théologie Ant: Freymond, immatriculé au semestre d'été 1844 & dont le nom se trouve omis au Catalogue de cette année; demande par l'organe de M^e le Recteur, qu'il lui soit accordé une déclaration de sa qualité d'étudiant régulier de la Faculté de Théologie, pour être dispensé du service militaire. Accordé.

14 Mai 1847.

Présents, M^e le Recteur Dufourct
Mess: Blesby, Mercanton, Raoux, Nessler, Gay & Marguet.

Programme des Cours.

On lit 3 lettres du conseil de l'Instruction publique, l'une du 16 avril, annonçant qu'il a approuvé le projet de programmes pour les cours du semestre d'été.

Une 2^e, à la même date, faisant connaître qu'il a apporté deux modifications au programme ci-dessus; l'art. 11. sera adopté comme suit:

Botanique, de la culture des plantes textiles et des industries qui s'y rapportent dans notre Canton;

ajouté à l'art. 24:

Doit publier vauois. État comparé de différentes constitutions de canton de Vaud, y compris celle qui nous régit, et motifs considérés, essentiellement sous le point de vue du développement de la démocratie.

Une du 23. faisant connaître que le conseil admet M^e E. Kraft à subir les examens pour la promotion dans la Faculté de Théologie, 2^e les commissions nommés pour procéder à ces examens.

E. Kraft.

M^e le Recteur informe qu'après avoir fait les convocations correspondantes à cette lettre, M^e Kraft a subi les examens qui ont été

14 mai 1847.

qualifié de la manière suivante:

Littérature française,

Physiques,

Mathématiques,

Philosophie,

Histoire,

Langue hébraïque,

Littérature grecque,

Littérature latine,

} tous admis.

M^r Kraft n'ayant pas subi d'examen spécial sur les sciences naturelles, M^r le recteur demande à l'Académie si elle veut dispenser M^r Kraft de cet examen, ou si elle veut remettre la décision de cette affaire au Conseil de l'Instruction publique; l'Académie adopte ce dernier parti, en ajoutant que, sous ce qui la concerne, elle pense que M^r Kraft pourrait être dispensé de cette épreuve, vu la manière satisfaisante dont il a subi tous ses examens et particulièrement celui de physique.

Le même conseil écrit le 23 avril à M^r le recteur, que vu la position exceptionnelle de M^r Gardel, il accorde à ce jeune homme la permission de se présenter aux examens des Facultés spéciales.

M^r Gardel a subi un examen de théologie qui a été admis.

Le même conseil a demandé à M^r le recteur, par lettre du 2^e avril, quels sont les étudiants qui ont obtenu des succès aux prix de concours: M^r le recteur a répondu que ce sont M^{rs} Sermont et Dupertuis, et M^r le recteur ajoute qu'ils ont reçu 2 bons pour les valeurs assignées par l'Académie.

Le même conseil, par lettre du 3 mai, écrit que le Conseil d'Etat a décidé de charger M^r Heideley de donner un cours d'histoire à l'Académie, pendant le semestre d'été; et par lettre du 2, il informe que ce cours sera un cours d'histoire moderne générale, il complétera pour les 3 années l'enseignement historique que les étudiants de ces années ont eu jusqu'en 1846.

Par lettre du 3. le même conseil annonce que M^r Bussard a été chargé de donner pendant le

Gardel.

Sermont et Dupertuis;
prix de concours.

Cours d'histoire;
M^r Heideley.

Cours de droit romain;
M^r Bussard.

14 mai 1847.

Sommaire d'être un cours élémentaire de droit romain d'après les instituts.

Etudiants piémontais;
Gagny.

Le même Conseil, par lettre du 7. transmet à M^r le recteur, une lettre du Conseil d'Etat du Canton de Neuchâtel qui demande des renseignements sur le nombre de jeunes gens qui ont profité depuis 1842 des subventions accordées pour les études de l'allemand, vaudois, d'ailleurs, qui ont fait leurs études théologiques à l'Académie de Lausanne; M^r le recteur a donné ces renseignements comme président du conseil de la Chambre vaudoise.

M^r Gindroz; Livre noir.

M^r le recteur informe l'Académie qu'il a eu pouvoir confier à M^r l'ancien professeur Gindroz, le livre intitulé: Livre noir, ou Liber academicus, et il produit un réquisitoire de M^r Gindroz.

M^r le recteur demande l'approbation de l'Académie pour la sanction qu'il a faite, cette approbation est accordée et le réquisitoire de M^r Gindroz sera déposé dans les archives. (avis de M. le rect.)

Examens divers.

On lit le prov.-vulgar d'examens ci-après:
Théologie systématique.

- | | |
|--|-----------|
| H ^r Mellis, | admis. |
| Jul. Rochat, | id. |
| Jul. Fano-Corne, | id. |
| Jul. Tanavel, | id. |
| Théologie ecclésiastique, de S. ^r | |
| J ^r Nivole, | admis. |
| D ^r Charbonni. | id. |
| Théologie pratique. | |
| Theod. Rivier, | admis. |
| Botanique. | |
| Guil ^{me} Malan, cat. de Ph ^{ie} , | admis. |
| | Histoire. |
| J ^r J ^r Zetter, | admis. |

Examens.

Le Conseil de l'Instruction publique, par lettre du 16 avril, informe l'Académie qu'en se fondant sur l'art. 276. de la loi, il juge que les étudiants sont au bénéfice de l'ancienne loi pour tous les examens admis, que d'après cela ces examens sont admis définitivement, et par ce raison, il décide que

14 mai 1847.

L'examen général, dont parle l'art. 103. au 2^e alinea, ne portera plus sur les branches sur lesquels les anciens étudiants de Faculté spéciale auraient subi un examen satisfaisant avant la promulgation de la nouvelle loi.

Théod. Rivier.

L'étudiant de Théologie, Théod. Rivier, ayant terminé son examen pour le grade de licencié, le bureau est autorisé à lui expédier le diplôme de licencié en Théologie.

Secours; changements d'heures.

On soumettra à l'approbation du conseil de l'Instruction publique les changements d'heures ci-après, fait sur la demande et avec le consentement des intéressés.

Littérature allemande.

3^e vol. vendredi, 8 à 9. Interprétation de Roemer,

2^e vol. samedi, 8 à 9. Versification allemande,

Littérature latine.

Le leçon de 9 h. le vendredi, à la 1^{re} volée est transportée à 7 heures.

Placement.

On autorise M^{re} le Secrétaire-Caissier à prendre un acte de revers de Coopf. contre M^{re} Marguerat, tonnelier, à Satry.

Du 27 mai 1847.

- Présente: M^{re} Guérin, recteur,
- M. M. Heitz, Secanton, Menet, Faber,
- Raouf, Marguis, Bussard, Gay, Jœl,
- Sattler, Hoffmann.

Kraft.

Le 18 du cour^t, le conseil de l'Instruction publique répond que, considérant que l'examen de physique peut tenir lieu de celui de sciences naturelles, et adoptant le mémoi de l'Académie, il autorise à admettre Ch. Ed. Thesi Kraft, comme élève régulier de la Faculté de Théologie, ce jeune homme remplissant les conditions établies à l'art. 104. de la loi.

27 mai 1847.

Secours; changem^t d'heures.

Le même jour, le même conseil sejourne
qu'il approuve la proposition de changer les heures de quelques
heures, savoir:

Langue et littérature allemande.

3^e volée, vendredis, 8 à 9 h²,
samedis, 8 à 9 h.

Littérature latine.

1^{er} vol. de la Faculté de Lettres, la leçon du vendredis, à 9 h²,
transportée à 7 h².

Rapport d'examen.

M^o le recteur lit le rapport de la commission
qui a présidé à l'examen de philosophie du 18 de ce mois;
M^o L^o Doré et L^o Dupour ont été admis.

On enverra au Conseil de l'Instruction publique, la note
des indemnités dues à M^o L^o et Dupour qui ont assisté à ces
examens.

Parat; gagés.

L'étudiant L^o Aurat, par la lettre du 22
mai, demande qu'on veuille bien lui accorder le Gage;
d'après les renseignements honorables que M^o le recteur a obtenus
sur ce jeune homme, et qui sont confirmés par deux membres de
l'Académie, on transmettra sa demande au Conseil de l'Instruction
publique, avec prières favorables.

Erindor.

M^o le recteur lit une lettre de M^o F. Erindor,
avocat de Bourg, à M^o le secrétaire, demandant que
l'Académie décide qu'elle n'accorde pas de certificats de conduite.
La nouvelle Académie, n'ayant pas encore eu l'occasion, pour ce
qui la concerne, de discuter ce principe, et ne pouvant délivrer
une déclaration au nom de l'ancienne Académie, décide de
ne pas accorder l'attestation sollicitée par M^o Erindor pour
son fils.

M^o le secrétaire répondra dans le sens, en lui rappelant
qu'il peut obtenir un certificat de conduite de l'autorité municipale
de la commune habitée par son fils.

Sernontet.

On lit une lettre de M^o Marc Sernontet,
avocat de Paris, le 22 mai, à M^o le recteur. Il demande s'il
ne pourrait pas subir l'examen de littérature française, qu'il

27 mai 1847.

a déjà subi et qui n'a pas été admis, quoiqu'il n'ait pas suivi le cours du professeur enseignant cette partie, vu son séjour à l'étranger.

L'Académie, considérant que les motifs avancés par M^r Sermentet sont justes, transmettra sa demande au conseil de l'Instruction publique avec un préavis favorable.

M^r le Rector fait lecture du rapport du conseil de la Faculté de Lettres et Sciences, sur la question relative aux examens à subir par les étudiants de cette Faculté, à la fin de l'année académique, objet dont l'Académie doit s'occuper en attendant un règlement.

Le conseil de la Faculté pense que les étudiants de la Faculté de Lettres et Sciences sont tenus de subir les examens sur les cours qui ont été donnés pendant l'année, c. à d. sur les branches indiquées à l'art. 152 de la loi, les n^{os} 4 et 5. excepté.

Ce préavis est adopté et sera soumis à la sanction du conseil de l'Instruction publique. (Cop. de let. p. 178.)

Le président de la Société de Gymnastique, par sa lettre du 21, invite M^r le Rector à assister aux exercices et au concours qui auront lieu le dimanche 30 de cour. à 1 h^{re}. M^r le Rector ne pouvant pas s'y rencontrer, prie M^r le prof^{te} Neucanton de vouloir bien le représenter dans cette circonstance; il demandera, pour quelques membres de l'Académie, des cartes d'entrée.

M^r le prof^{te} Evél informe qu'il y a eu confusion d'heures dans le programme de cours; les leçons de zoologie ont dû être faites, comme d'habitude, avec l'assentiment de tous les élèves:

1^{re} volée, lundi et jeudi, à 7 h^{re} du matin.

2^e et 3^e, mardi et mercredi, à 6 h^{re}.

Il faut aussi observer que dans le programme de concours, l'examen de zoologie a été indiqué comme devant être oral et qu'il a été décidé qu'il serait fait par écrit, ce qui sera porté à la connaissance des étudiants par une affiche.

Examens obligatoires.

Gymnastique.

Programme des Cours.

Programme des Concours.

27 mai 1847.

Les erreurs signalés, au même programme, par M^r le prof. Hoffmann, ont été également rectifiés par une affiche.

Du 3 juin 1847.

Président: M^r le Rector Deufornes
M. N. Heisch, Meunier, Marguet,
Mayer, Pustard, Monod, Fabel,
Furtat, Tödt.

M^r Marc Demontet

M^r le Rector lit une réponse qui lui a été adressée le 28 mai, par le Consul de l'Instruction publique, annonçant que M^r Marc Demontet est autorisé à subir l'examen de littérature française.

M^r le Rector a communiqué cette décision à M^r Demontet.

Cours obligatoires

Le même jour, le même Consul écrit à M^r le Rector, qu'il adopte toutes les propositions faites par la lettre académique du 28 mai, relativement aux examens que les étudiants de la Faculté des lettres & sciences sont obligés de subir sur les cours donnés pendant l'année; art. 152 de la loi; M^r le C^o excepté, ce qui sera communiqué aux intéressés par une affiche.

Certificats pour Metz:

Ch: Geel & Poppard

Le 31 Mai (2 juin) le Département de justice & police transmet la traduction d'une lettre du Secrétaire de l'Université de Munich; demandant des certificats de étude & de conduite politique, pour les bacheliers Ch^r Geel, & Hermann Poppard, du Canton de St Gall, & s'informe si l'Académie peut accorder ces déclarations.

On enverra au Département les certificats extraits de l'registre d'immatriculations des bacheliers, & l'on priera Metz: les Professeurs qui peuvent donner une attestation de l'existence de ces deux jeunes gens aux leçons, d'en délivrer un qui sera aussi adressé au Département de justice & police.

Quant aux certificats de conduite politique, l'Académie en recommandant qu'elle est sans moyens pour fournir la déclaration demandée en faveur de deux bacheliers qui appartiennent au régime scolaire antérieur à celui existant aujourd'hui, laisse au Bureau le soin de rédiger la réponse à cette dernière question (r. cop. de l'écrit p. 180)

244.

Auguste Pidou,

3 Juin 1847.

Le 1^{er} Juin, le Conseil de l'Instruction publique communique, pour avis, une lettre de M^r Pidou qui demande que son fils soit libéré de l'obligation de subir l'examen de grec.

M^r le P^m Louis Curtat beau frère de M^r Pidou se retire.

L'Académie, appréciant les motifs exposés dans cette lettre, et prenant en considération les témoignages les plus honorables que l'Étudiant Pidou a constamment obtenus de tous ses Supérieurs, prie le Conseil de l'Instruction publique d'accueillir favorablement cette demande.

21 Juin 1847.

Présents, M^r le Recteur Dufournet

Mess: Rogissac, Labre, L^r Curtat-Tracou, Monod, Stischy, Sessler, Mercanton, Gollisch, Marquet, Bussard & Gay.

M^r Nessler.

On dépose sur le bureau une circulaire, du 7 de M^r le Recteur, par laquelle on voit que M^r le prof. Nessler est autorisé à suspendre ses leçons pendant une 15^e de jours.

Sacher.

On lit une lettre de l'étud^t Arthur Sacher demandant un congé d'une année, pour motifs de santé; cette lettre est accompagnée de déclarations de deux médecins. Le congé est accordé.

Noland.

On accorde à l'étud^t Aug. Noland, de Vallis Vaudois, la déclaration qu'il a suivi régulièrement ses leçons jusqu'au moment où il a été retenu par une maladie certifiée par M^r Ch. Mayor, et pour laquelle il est autorisé à faire un voyage dans son pays.

Steinlen.

On lit une lettre du 9 que M^r Louis Steinlen adresse à l'Académie pour lui demander la permission de subir, au mois de juillet son examen de Théologie pratique, lui-même qu'il n'a pas suivi les cours cette année. M^r Steinlen fonde sa demande sur diverses circonstances particulières, et sur ce qu'il a suivi antérieurement les cours de Théologie pratique donnés alors par M^r Nessler. Sa demande sera transmise avec avis favorable au Conseil de l'Instruction publique.

21 juin 1847.

Bony.

Le Jorsil de l'Instruction publique écrit le 11 du courant, pour rappas et priais une lettre de l'état Bony qui demande un congé d'une année pour aller en Allemagne.

L'Académie répondra au Jorsil que le congé peut être accordé, mais que l'Académie estime que le pétitionnaire doit être avanté que l'autorité n'intens point se débiter par lui, de la faculté d'exiger de lui l'accomplissement de conditions légal et réglementaires, pour l'admission à subir des examens à son retour. (V. Let. du 22.)

Examen.

N^o le recteur demande si les examens à subir dans les Facultés spéciales, auront lieu sur les objets enseignés dans l'année ou sur les objets indiqués dans le règlement.

L'Académie pense que ce doit être sur les objets prescrits par le règlement.

Bont.

N^o M^r Bont qui a subi comme étranger les examens requis par le règlement antérieur pour être admis à faire les examens spéciaux de la Faculté de Droit, dans le but d'obtenir la licence, demande l'autorisation d'être introduit, en suite de ce examen dans la Faculté de Droit, afin de pouvoir subir les examens spéciaux pour la licence. La position de M^r Bont et celle qu'il doit obtenir comme étudiant régulier, n'étant pas précisée ni bien déterminée par le règlement, l'Académie doit s'en délibérer ultérieurement après plus ample informé.

Physique et Chimie.

N^o le recteur dépose la copie de l'inventaire du cabinet de physique, ainsi qu'un reçu de M^r Mercanton pour les instrumens transportés au cabinet de chimie.

Cycle des études.

N^o le recteur en annonçant que la Commission nommée pour s'occuper du règlement a repris ses travaux, jardi dernier, expose qu'il sera nécessaire que le conseil de Faculté se rassemblent pour faire des propositions relatives aux cycles des études à subir par les étudiants; c'est ce qui sera exécuté.

Bedeaux.

21 juin 1847.

Par lettre du 17 le Conseil de l'Instr. publique demande de lui faire au plus tôt des propositions relatives à un bedeau attaché au service de l'Académie.

D'après cette lettre, l'Académie croit qu'elle peut procéder immédiatement à cette opération; en conséquence, après un tour consultatif, elle décide de faire, en séance même, la présentation demandée par la loi.

L'unanimité des suffrages se réunit sur M^r Warrin, bedeau actuel.

De 8 juillet 1847.

Membres: M^r le Recteur Desjournes,
M. M. Mercanton, Heibly, Gay, Nestler,
Monod, Justat, Margues, Ravop, Juel,
Bussard, Gollier, Fabre.

Steinlen.

Par sa lettre du 22 juin, le Conseil de l'Instr. publique autorise M^r Steinlen à subir l'examen de Théologie pratique quoiqu'il n'ait pas suivi le cours. Cette décision a été communiquée à l'intéressé.

Le 3 du mois, M^r le recteur a demandé 300 fr. pour le caisse de avances remboursables; le Département de l'Instr. avec sa lettre, sans date, lui a adressé un bon de cette valeur qui a été encaissé le 7.

M^r le Directeur du collège cantonal envoie la note des Elèves du Gymnase promus dans la 3^e partie de la Faculté de Lettres et Sciences. 34 jeunes gens, au nombre de 20 dont:

| | |
|-----------------|-------------------------|
| Ernest Avilaty, | Aug. Péranget, |
| Jul. Polançon, | 70 ^e Clavel, |
| Léon Darbonnié, | Ch. Dubey, |

Avances remboursables. Bon

Elève du Gymnase
promus Etudiants.

2 juillet 1847

- | | |
|----------------|---------------|
| F. Tomini, | F. Keller, |
| Lug. Rambold, | F. Neudon, |
| Lion. Raymond, | F. Rougel, |
| F. Scherten, | M. Tillet, |
| Alph. Willard, | Paul. Wörner, |
| L. Kuss, | L. Kullist, |
| M. H. Warming, | H. Zimmer, |

M^r le Rector s'est informé si tous ont l'âge prescrit par la loi, et attend la réponse.

Ch. Duloy; Gage?

A cette lettre M^r le Rector joint une demande de sages faite par Ch. Duloy, en l'accompagnant d'un prière favorable, on la transmettra au conseil de l'Instruction publique.

M. Mayor.

M^r M. Mayor demande, par sa lettre du 3 de ce mois, un certificat de examen qu'il a subi; il lui sera expédié conformément au registre.

Ant. Raymond?

M^r Ant. Raymond, par lettre, sans date ni indication de lieu d'expédition, fait une demande semblable; un certificat de examen lui sera aussi débié.

Al. Guenzin.

Le 5 de ce mois, M^r Al. Guenzin écrit pour obtenir un certificat d'examen et un congé de 3 ans, dans le but de fréquenter des universités.

Le certificat est accordé ainsi que le congé avec les mêmes réserves qui ont été faites pour M^r Pory, dans la même circonstance.

J. Dor.

Le 30 juin, M^r J. Dor annonce qu'il change la demande qu'il a adressée antérieurement et désire pouvoir terminer ses études en qualité d'Étudiant de la Faculté de Suisse, ce qui lui est accordé.

On demandera au conseil de l'Instr. publique qu'il soit libéré de l'examen de grue statué par la loi.

J. Bordes?

Le 29 juin, M^r J. Bordes prie l'Académie de lui permettre de faire tous les examens de la 2^e colle de Lettres et Sciences, et celui d'allemand, au commencement de novembre, pour passer dans la 1^{re} classe; cette faculté lui est refusée. On lui précisera qu'il peut demander à suivre le cours

8 juillet 1847.

de sa volée et faire double examen l'année prochaine, pour être admis en Théologie.

Paul Janavel.

M^r Paul Janavel, étud. piémontais, demande par lettre du 2, l'autorisation d'achever ses études à la fin de novembre ou dans le courant de l'été 1847. Il est engagé à solliciter cette modification du règlement, sur le désir qu'il a de postuler une place d'instituteur dans un collège de cette nature. Sa demande sera transmise au conseil de l'Inst. publique, avec un préavis favorable.

Liardet, étud.

Le Conseil, le conseil de l'Instruction publ. transmet, pour préavis, une lettre du 3 de M^r le recteur Liardet, demandant que son fils, étudiant de la 3^e volée de lettres et sciences, soit libéré de l'obligation de subir les examens de grec et de latin, en ce que l'étude de langues mortes n'a jamais mérité à ce jeune homme que la vocation à une carrière industrielle.

On répondra au conseil que quoique l'étud. Liardet ne le soit pas, fait instance pour les examens, il pourra subir ceux de sa volée, le latin et le grec exceptés, et entrer en qualité d'externe dans la volée supérieure.

M^r le recteur soumet les deux questions

suivantes :

Examens non-admis.

1^o A quelle époque les étudiants pourront-ils refaire les examens non admis? Art. 112. L'Académie décide que ce sera à la rentrée, au commencement de l'année académique.

2^o Quelle limite doit-on fixer pour le nombre d'examens à refaire? L'Académie, considérant qu'on ne peut laisser à l'étudiant la faculté de subir de nouveau tous les examens, s'il n'était pas admis, décide qu'on ne pourra faire, à l'époque indiquée ci-dessus, les examens non admis si leur

8 juillet 1849.

249.

nombre et de la tierce du chiffre total de examens faits à la fin de l'année académique.

Examens; Experts.

N^o le recteur demande l'autorisation,
1^o de composer la Commission examinatrice de 3 membres, pour la Faculté des Lettres.

2^o que le membre le plus âgé soit le président.

3^o de demander au conseil de l'Inst. publique de désigner deux experts à adjoindre au conseil de Faculté, pour les examens de Faculté spéciale. Les 3 propositions sont adoptées.

Examens de Philosophie.

N^o le recteur demande également, si les étudiants attachés de la 1^{re} école de Lettres et Sciences, qui seraient promus dans une Faculté spéciale, ne devraient pas être appelés à subir un examen complet de Philosophie, par exemple de Logique? On décide d'ajourner à une autre séance la solution de cette question.

N^o le recteur présente le tableau de commission examinatrice, et le fera imprimer.

Etudiants inscrits pour les Examens.

On fait connaître le nom des étudiants inscrits pour subir l'examen.

La séance s'étant puérilement prolongée, on interrompe ce travail pour le reprendre demain, à 4 h^{es} de l'après-midi.

Du 9 juillet 1847.

Messieurs: M^{rs} le Recteur Desfontaines;M. M. Fabu, Heibely, Mercanton, Gay,
Marquet, Justat, Buisson, Masuy,
Monod, Hoffmann, Kessler, Gollig.Examens, P. étudiants
induits.On continue l'opération commencée hier,
pour faire connaître les noms de étudiants induits pour
subir les examens.

Faculté de Lettres et Sciences.

1^{er} volé, pour tous les examens.Bonnard, Bonson, Favard, sauf celui d'hébreu, Hérou,
celui de grec et d'hébreu 4 parts.2^e volé, Justat, Vd. Monastier.3^e volé. Descombes, Deytard, Dupuy, Guignau, Abbé Monastier,
Richter, Roude, Justen, Tallichet, Thelin et Hostache.L'Académie admet tous ces étudiants à se présenter aux examens,
mais après une longue délibération, elle décide que Thelin et
Hostache, et tout spécialement celui-ci, sont sévèrement
censurés pour n'avoir pas adhéré plus assidûment aux leçons,
et prévient que si pareille négligence se renouvelait, ils
s'ajoutent à n'être pas admis à faire les examens.

Latin.

Petit, Schützbeg, Favard.

Grec.

Favard.

Littérature française.

Delorme, Schützbeg, Favard.

Philosophie.

Petit, Favard, Delorme.

Hostache, Thelin.

9 juillet 1847.

Chimie et Zoologie.

Rauau, Panat, Gaudin.

Histoire.

Panat, Petit, Schonef. Tout admis.

L'étudiant Rauau se présente pour deux examens seulement, son avis qu'il peut la qualité d'étudiant et deviendra externe.

L'Académie, connaissant les circonstances de famille de l'étudiant Panat, qui depuis a été assez longtemps malade, décide de lui accorder la faveur de faire, l'examen prochain, les examens qu'il n'aura pas subi dans le courant de ce mois.

Faculté de Théologie.

Théologie ecclésiastique, A. 5^e

D^{ns} Turin, Bugnon.

Théol. ecclésiast. N. 5^e

Janaul, Mellat.

Théologie historique et systématique.

Dogmatique: Charbonnier, Pordier.

Hist. ecclésiastique: Bajard, Nadin, Desfour.

Théologie pratique.

Niech, Rochat, Schindler, Favod-Coune, Schuyff.

Examen général.

Niech, Rochat, Favod-Coune, Tout admis.

Faculté de Droit.

Droit public et international

Bory, non admis, pour n'avoir suivie le cours que pendant une dizaine de jours.

9 juillet 1847.

Philosophie de Droit.

Pour, Droit, admis, parce qu'il n'y a pas eu de cours
deuxiè de cette partie, pendant l'année académique.

Droit romain.

Droit, admis.

Droit pénal et histoire de Droit.

Droit, non admis, pour n'avoir suivi ces cours que très-
irrégulièrement.

Droit civil et Composition.

Mennet et Roberti, non admis; ils n'ont pas fréquenté
les leçons.

Etudiants anciens. Faculté de théologie.

Philosophie.

Bugnon, Dilly, Secret, Dupuis, Girardet, Malan,
Schrantz, Lis Tulin, Verdier.

Littérature française.

Dilly, Secret, Dupuis, Malan, Schrantz,
Lis Tulin.

Physiques.

Dilly.

Hébreu.

Malan.

Tous admis.

Etudiants anciens. Faculté de Droit.

Littérature française.

Mestral, Lermontet.

Philosophie et Physiques.

Mestral.

Tous admis.

Le fond de l'Instruction publique en sera avisé.

9 juillet 1847.

Examen de littérature fr^{aise}

M^{re} le recteur lit une pétition de étudiants arrivés
Schraatz, Métral, Ducrot, Dupontuis, Dilly et Le Févres,
faisant observer qu'étant admissibles à la 1^{re} volée de lettres,
ils peuvent faire le même examen de littérature française
que cette volée.

L'Académie n'a accueilli pas cette pétition et décide que ces dix
étudiants devront subir l'examen de littérature française
conformément au règlement du 2^e mars 1840. § 1^{er} lettre D.
page 6.

Clém. du Gymnase.

M^{re} le recteur dépose une lettre d'aujourd'hui
de M^{re} le Directeur du collège, déclarant que tous les élèves du
Gymnase promus à l'Académie ont l'âge requis.

Du 22 juillet 1847.

répondre: M^{re} le recteur? Dufourmet?

M. M. Lurdat, Fabre, Bisely, Monod, Gay,
Puisson, Jail, Marquet, Nestler,
Roux, Sollier.

M^{re} Blanchard, S. g^{te} du conseil de l'instruction
publique, assiste à la séance.

H. Vostache; Thelin.

M^{re} le recteur annonce que, conformément
à la décision du 9 de ce mois, il a nommé H. Vostache et Thelin;

22 juillet 1847.

il pense que son exhortation les engage à se réformer.

Examen non-admis.

Le 10. le conseil de l'Instr. publ. répond qu'il adopte, pour un an, la décision provisoire prise par l'Académie, relativement aux examens non-admis qui pourront être subis de nouveau à la rentrée.

M^r Dorst.

Le même jour, le même conseil répond que rien ne s'oppose à ce que M^r L^o Dorst soit admis comme étève de la Faculté de droit et qu'il soit dispensé de l'examen de grec.

Paul Janavel.

Le 10. le conseil de l'Instruction publique répond qu'il accorde à l'étudiant piémontais P^r Janavel, la permission de terminer ses études à la fin de novemb. ou dans le courant de X^{bre} 1847.

Experts.

Le même jour, le même conseil transmet la note des Experts qu'il a désignés pour le examen:

Théologie, M^{rs} Collier, Minis, Guichon,
Droit, , Pomeroi, P^r Guisan,
Littérat: latine, , Nickly, Reynon,
" grecque, , Sp. Guisan,
Philosophie, , J. Guisan.

Ch. Menmet.

Le 14. le même conseil répond qu'il accorde à M^r Ch. Menmet, la faculté de subir l'examen de droit civil et comme pour expert M^{rs} Guignard et Hermann.

M^r le Rector ajoute que M^r Menmet a fait une réclamation pour expliquer sa absence, qui sont le résultat d'un service militaire auquel il a été astreint, puis d'une indisposition qui l'a retenu absent longtemps chez lui.

M^r le Rector, après en avoir conféré avec M^r le président de la

22 juillet 1847.

Faculté de Droit, a adressé au Conseil de l'Instruction publique la réclamation de l'étudiant Grennet, en l'accompagnant d'un précis favorable.

Expert.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 14. que M^r Saldan remplacera, comme expert, M^r Heymond qui ne peut assister à l'examen de littérature latine.

Bedeau.

Le même jour, le même conseil annonce que le Conseil d'Etat a nommé M^r Lis Pannard, aux fonctions de Bedeau pour l'Académie et la Bibliothèque.

Examen; admissions.

Le 14. le même conseil répond qu'il approuve les propositions et les décisions de l'Académie, sur l'admission des étudiants aux examens.

Certificats;

Mégniez, Bouey, Boillot
Justet, Janavel, Charbonnier,
Malan & Gaudin.

M^{rs} Mégniez, Bouey et Boillot demandent, par lettres, des certificats d'examen; ils leur sont accordés. Le dernier, devant quitter le pays, demande que son nom ne figure plus au catalogue des étudiants de la Faculté de Théologie. On en prend note.

Les étudiants piémontais Justet, Janavel et Charbonnier sollicitent, dans le but d'être exemptés du service militaire hors, des certificats constatant qu'ils font des études pour obtenir la consécration au St. Ministère; accordés.

M^r le recteur informe que M^{rs} Aug. Broy Malan et Barthélemy Gaudin, domiciliés en Hollande, demandent aussi des certificats d'examen. On les leur expédie.

Secret.

Le 17 juit., le Conseil de l'Instruction publique répond qu'il permet à M^r Saut de faire l'examen d'histoire de Droit. Comme pour l'étudiant Grennet, M^r le recteur, après s'être entretenu avec M^r le président de la Faculté a appuyé auprès du conseil, la

22 juillet 1847.

demande de l'étude Droit.

Robuti.

Quant à M^r Robuti, le Conseil ne peut lui accorder, pour le moment, la permission de passer aucun examen.

M^r le Rector ajoute qu'il n'a pu appuyer la demande de l'état Robuti; mais il a proposé d'accorder au pétitionnaire la faculté de passer son examen de Droit, après avoir suivi les cours pendant les 4 premiers mois de la prochaine année académique, afin de ne pas le traiter plus sévèrement que les condisciples, qui, n'ayant pas suivi les cours, pendant le semestre d'hiver, n'ont pas obtenu, au printemps, la permission de faire les examens, mais à qui elle a été accordée à la fin du semestre d'été, après s'être abstenus de suivre les cours pendant le dernier semestre.

Espartero.

Par deux lettres du 17. le Conseil de l'Instruction publique informe que M^r Guignard remplacera M^r Lomere, comme expert à l'examen de Droit romain, et M^r Fehi remplacera M^r Hebbeman pour l'examen de Droit civil.

Betta.

M^r L^{ie} Betta par lettre sans date ni indication de lieu, informe qu'il ne s'est pas présenté à l'examen de philosophie et sollicite la permission de le subir avant la clôture des épreuves. L'Académie, considérant qu'une pareille permission entraînerait à de graves abus, passe à l'ordre du jour.

Laque.
Marquerat.

Le Conseil de l'Instruction publique est, en transmettant divers demands de gages, par l'informant s'il y a lieu à ajouter ou à retrancher dans les indications.

On lui répondra que l'Académie confirme et appuie favorablement les demands adressés pour les étudiants indiqués dans la lettre académique du 20 mars, à l'exception, toutefois, de Marquerat qui, ne s'étant

22 juillet 1847.

Aucun cours depuis cette date, est en quelque sorte inconnu à l'Académie et ne mérite plus la faveur sollicitée pour lui précédemment.

Cycles.

On s'occupe du Cycle triennal.

Faculté de Lettres & de Sciences.

M^r le Recteur, après en avoir donné connaissance, dépose les propositions de M^{rs} les profes^{rs} de littérat: latine, française, allemande, de philosophie, d'histoire, de physique, de chimie et de zoologie. Celles pour le grec et les mathématiques sont ajournés, afin de donner à M^{rs} les profes^{rs} la faculté de se procurer quelques enseignements.

L'heure étant assez avancée, ce travail est interrompu et sera repris à une prochaine séance.

Du 30 juillet 1847.

Même: M^r le Recteur lui soumet:

M. M. Rogier, - Marquet, - Juvet, - Fabes, - Monod, - Heibly, - Gay, - M^r P^{er}.

Cycles.

On continue à lire les propositions pour le cycle; celle de M. P^{er} les profes^{rs} de grec et de mathématiques sont déposés.

Faculté de Théologie.

30 juillet 1847.

Les projets de M^{rs} les profes^{rs} de cette Faculté sont aussi déposés.

Faculté de Droit.

M^{rs} le président soumet les propositions de cette Faculté. Les projets des 3 Facultés sont adoptés, sauf quelques légères modifications dont on tiendra compte en établissant le tableau général où les cours et les heures seront coordonnés.

Programme des Cours.

On s'occupe du programme des cours de l'année académique 1847-48.

Les propositions pour le latin, le grec, la littérature française, la littérature allemande, l'hébreu, les mathématiques, la philosophie, la zoologie sont déposés. M^{rs} le profes^r de physique s'entendra avec M^{rs} le profes^r de chimie, pour préparer un projet qu'il se hâtera par émettre.

Examen de philosophie.

A l'occasion du programme de philosophie, M^{rs} le recteur, en rappelant la question soulevée le 8 juillet, savoir: si les étudiants de la 1^{re} volée des Lettres et Sciences seraient promus dans une Faculté spéciale, après s'être fait, de la philosophie que le cours de cette année, pense qu'il n'y a pas lieu à y donner suite, attendu qu'il résulte de renseignements recueillis que les étudiants de cette volée ont entendu, au Gymnase, un cours d'introduction aux sciences philosophiques, un cours de psychologie et un de logiques.

Les propositions pour la Faculté de Théologie et de Droit sont également déposés.

On prépare le programme des cours de la 1^{re} année du cycle, en ayant soin de faire les petits changements qui ont été signalés.

Les programmes des cours de l'année 1847-48. et du cycle seront soumis à l'approbation du conseil de l'Instruction publique.

30 juillet 1847.

Bedeau.

Lettre du conseil de l'instruction publique, 27 juil., informant que le nouveau Bedeau entrera en fonctions le 1^{er} aout prochain.

Suppléant.

Le même conseil annonce le 23, que le conseil d'Etat a nommé M. L^{rs} Guignau Suppléant du Secrétaire de l'Académie.

Marnick.

Le 29, le Bedeau Marnick, via l'Académie de lui accorder un secours, vu les circonstances, pénibles où il se trouve par la perte subite de sa place, et son artificialité constatant la manière dont il s'est acquitté de ses devoirs.

L'Académie, reconnaissant les services rendus par M. Marnick, vote une gratification de 150 fr. payables la moitié immédiatement et le solde à la fin d'octobre; Elle lui expédia un certificat en termes honorables.

Semontet.

Le 26, M^{rs} Isaac Semontet demande l'expédition d'un brevet de Licencé en Droit, en priant que l'Examen de Thèse soit indigui; accordé.

Bonzon.

Le 21, l'étudiant Bonzon écrit qu'une indisposition le empêche de continuer ses examens; sa lettre comporte une déclaration de M^{rs} le doct^r Hurdon. On en prend note, afin que l'étudiant Bonzon obtienne l'autorisation de subir, à la rentrée, les cours qu'il n'a pu encore faire.

Charbonnier,
des Tuin, Bugnon.

Lettres des 23 et 26 juil. de l'étudiant Charbonnier, des Tuin et des Bugnon, sollicitant la permission de subir, et successivement, au mois de novembre prochain, des examens d'église du 2^o au 4^o, de théologie naturelle, de théologie historique, de théologie systématique et d'examen général qu'ils doivent faire en juillet 1848.

30 juillet 1847.

L'Académie, ne trouvant pas suffisants les motifs exposés, n'accueille pas leur demandes.

Loi; interprétation des art: 182. 183.

M^r le recteur consulte l'Académie sur l'interprétation des art: 182 et 183. de la loi. Il pense que tous les examens non admis dans la Faculté des Lettres doivent être faits de nouveau; cette opinion est partagée par l'Académie.

Quant à l'art: 183. on demandera au conseil de l'Instruction publique dans quel sens il doit être interprété, en ajoutant que l'Académie suppose qu'il n'y aura que deux époques pour faire les examens, c. à d. au commencement et à la fin des cours, et que le délai de 6 mois, indiqué dans le dit article, ne conduira pas à faire une 3^{ème} époque d'examen qui interromprait nécessairement les cours.

31 juillet 1847.

Présents, M^r le Recteur Dufourmet

Mess: Fabre, Monod, Morguet Curtat, Foel, Guy Hoffmann.

Leçons de Grec

M^r le Recteur annonce que M^r le Prof. de Grec a adopté les changements proposés pour son cours, c. à d. que la tâche de la deuxième année sera celle de la première le vice versa.

Rapports d'examens.

M^r le Recteur lit les rapports des examens subis à la fin de l'année académique;

Faculté des Lettres & sciences, Première année Littérature latine

- 1^{er} Volz Bonjean admis avec satisfaction, (Scheiterbergs) admis
- Bonnard Aug. H. admis avec complète satisfaction
- Carraud Alfred admis avec satisfaction
- Pidou, Aug. Louis admis avec complète satisfaction.

31 juillet 1844

| | | |
|----------------------|--------------------|--------------------------------|
| 2 ^e Jolie | Monastier Joseph | admis |
| | Juste, Dan. | non admis |
| 3 ^e Jolie | Decombah, George | admis avec satisfaction |
| | Wursten, Gustave | admis avec satisfaction |
| | Duprah, Rod. | admis avec compl. satisfaction |
| | Fallichet, Jules | admis |
| | Hostache, Alex. | admis |
| | Roud, Henri | admis |
| | Guignard, Sylvain | admis |
| | Deystard, L. P. | admis |
| | Monastier, Abb. | admis |
| | Helin, M. Fr. M. | admis |
| | Favrat L. | admis |
| | Richter, J. Ch. L. | non admis |

littérature grecque.

| | | |
|-----------------------|-----------------|-------------------------|
| 1 ^e Jolie. | Bonzon, | admis avec satisfaction |
| | Bonnaud, | admis |
| | Carrard | admis |
| 2 ^e J. | Monastier, Jos. | admis |
| | Justet | non admis |

| | | |
|-------------------|----------------|-------------------------|
| 3 ^e J. | Decombah. | admis avec satisfaction |
| | Wursten | admis avec satisfaction |
| | Fallichet | admis |
| | Hostache | admis |
| | Guignard | admis |
| | Deystard | admis |
| | Monastier Abb. | admis |
| | Helin | admis |
| | Favrat. | admis |
| | Roud | non admis |
| | Richter | non admis |
| | Duprah | non admis |

littérature française.

| | | | | |
|-------------------|----------------|-------------------------|---------------|-------|
| 1 ^e J | Bonzon | admis | Scheiterberg | admis |
| | Carrard | admis. | est } Deherme | admis |
| | Bonnaud | admis avec satisfaction | | |
| | Pidou | admis avec satisfaction | | |
| 2 ^e J. | Monastier Jos. | admis. | | |

31 juillet 1844

- 3^e. Descombal admis
- Wursten admis
- Prou admis
- Thelin admis
- Fallichet admis avec satisfaction
- Deytard admis avec satisfaction
- Monastier alt. admis avec satisfaction
- Guignard non admis
- Duprah non admis
- Faurer non admis

Littérature allemande

- 2^e sol. Monastier Jos. admis avec satisfaction
- 3^e. Descombal admis avec satisfaction
- Wursten admis avec satisfaction
- Fallichet admis
- Deytard admis
- Duprah admis
- Liardet fr. ch. h^e. admis

Hébreu

1^e sol. Bonnard, admis, Ext. Mahan. G^{me} admis

Philosophie

1^e sol. Bonnard admis Extens. Deherme admis
 Carrand non admis
 Pidou, admis avec satisfaction

2^e sol. Monastier Jos. admis.

- 3^e. Descombal admis
- Wursten admis
- Prou admis
- Deytard admis
- Monastier alt. admis
- Fallichet admis avec complète satisfaction
- Guignard admis avec satisfaction
- Duprah admis avec satisfaction
- Hostache non admis
- Thelin non admis
- Liardet non admis

Mathématiques

1^e sol. Bonnard admis
 Carrand admis
 Pidou admis

31 juillet 1847.

| | | |
|------|----------------|-----------|
| 2. V | Monastier fr. | admis |
| 3. V | Descombats | admis |
| | Wursten | admis |
| | Roud | admis |
| | Guignard | admis |
| | Duprat | admis |
| | Liardet | admis |
| | Fallichet | non admis |
| | Hostache | non admis |
| | Duytard | non admis |
| | Monastier Alt. | non admis |
| | Thelin, | non admis |

Chimie & Minéralogie

| | | |
|--------|----------------|-------|
| 1. Vol | Bonnaud | admis |
| | Carrard | admis |
| | Pidon | admis |
| 2. V | Monastier fos. | admis |
| 3. V | Descombat | admis |
| | Wursten | admis |
| | Hostache | admis |
| | Rouin | admis |
| | Guignard | admis |
| | Luytard | admis |
| | Monastier At | admis |
| | Thelin | admis |
| | Raccard | admis |
| | Liardet | admis |
| | Duprat. | admis |

| | | | |
|----|---|------------|-----------|
| Ex | { | Gaudin P. | admis |
| | | Guisan Ch. | non admis |
| | | Fallichet | non admis |
| | | Duprat | non admis |

Zoologie

| | | |
|---------|---------------|----------------------------------|
| 1. Vol. | Bonnaud | admis |
| | Carrard | non admis |
| | Pidon | admis avec complète satisfaction |
| 2. Vol | Monastier fos | admis |
| 3. Vol | Fallichet | admis |
| | Wursten | admis |

31 juillet 1847

| | |
|-----------------|-------------------------|
| Roud | admis |
| Guignard | admis |
| Thelin | admis |
| hiardet | admis |
| Duytard | admis avec satisfaction |
| Monastier A. | admis avec satisfaction |
| Rauaud | admis avec satisfaction |
| Gaudin externe | admis avec satisfaction |
| Deblombah | non admis |
| Duprah | non admis |
| Faorat | non admis |
| Guiscan externe | non admis |

Physique

| | | |
|---------|--------------|-------------------------|
| 1. Vol. | Bouvard | admis avec satisfaction |
| | Carrard | admis |
| | Sidou | admis |
| 2. V. | Monastier f. | admis |
| 3. V. | Wursten | admis |
| | hiardet | admis |
| | Roud | non admis |
| | Deblombah | non admis |
| | Fallichet | non admis |
| | Guignard | non admis |
| | Duytard | non admis |
| | Monastier A. | non admis |
| | Thelin | non admis |

Histoire.

| | | |
|---------|--------------|----------------------------------|
| 1. Vol. | Bouvard | admis avec satisfaction |
| | Carrard | admis |
| | Sidou | admis |
| 2. V. | Monastier f. | admis |
| 3. V. | Wursten | admis avec satisfaction |
| | Deblombah | admis |
| | Guignard | admis |
| | Monastier A. | admis |
| | Thelin | admis |
| | Duprah | admis |
| | Duytard | admis avec complète satisfaction |
| | Fallichet | non admis |

31 juillet 1847.

Hostache non admis
 Roux non admis
 Liardet non admis
 Favrat non admis

Il résulte de ces rapports que

Bonnard est admis dans la Faculté de Théologie
 Pidou dans celle de Droit

Carré devra refaire à la rentrée les examens de philosophie & de Zoologie

g Bonzon, voir séance du 30 juillet.

Monastier Joseph est promu dans la première table de Belle Lettres
 Justet reste dans la seconde

Roland & Berdel, voir séances du 21 juin & du 8 juillet.
 Wursten admis dans la seconde table

Devront refaire des examens à la rentrée

| | | |
|---------------|---|---|
| Roux; | littérature grecque, physique, histoire | 3 |
| Descombal, | Zoologie, physique | 2 |
| Guignard, | littérature française, physique, | 2 |
| Deytard, | Mathématiques, physique, | 2 |
| Monastier et. | id. id. | 2 |
| Thélin, | Mathématiques, philosophie, physique. | 3 |

Restent dans la troisième table.

Fallicher

Hostache

Duprat

Richter

Favrat

voir séance du 9 juillet.

Faculté de Théologie

Théologie dogmatique de l'A. T.

Gurin David admis

Bugnon L. admis

Théologie eccl. de l'A. T.

Janavel Paul admis

Théol. historique & systématique

Charbonnier, D. (dogmatique) admis

Bujard, aîné, (hist. eccl.) admis

Théologie pratique -

Steinlen aîné admis

Favrod Courm. J. admis

Niote Geog. admis

Rochat Jehu admis

Abauhit admis

31 juillet 1867
Examens généraux.

| | |
|-------------|-------|
| Savod-Coune | admis |
| Nicole | admis |
| Rochat | admis |
| Abauzit | admis |

Licenciés en
Théologie

Les étudiants Steinlin, Rochat, Nicole, Savod-Coune, & Abauzit demandent le brevet de licencié en théologie. Steinlin dit qu'il soit fait mention des thèses & de la dissertation qu'il a faites.

L'Académie sur la proposition de la Commission, confère à ces cinq aspirants le Diplôme de licencié en théologie, & accorde à M^r Steinlin sa demande.

Faculté de Droit

Droit Civil, Meunier Ch: non admis

Histoire Du Droit, Dorot, ext. admis

Droit Romain, Dorot, après avoir pris connaissance du sujet, s'est retiré, en déclarant qu'il renonçait à subir son examen.

Philosophie Du Droit, Dorot non admis

Mouy Imite, admis avec satisfaction.

Examens non faits
peuvent ils être
refaits

A l'occasion de l'examen Louis Dorot, M^r le Lecteur demande l'opinion de l'Académie sur les étudiants ou externes qui ne se présentent pas aux examens & sur ceux qui, s'y présentant, ne les subissent pas. L'Académie décide de résoudre cette question dans une séance où M^rs les Membres seront plus nombreux.

Anciens Etudiants & Externes

Littérature Française

Lett. & Sciences, Turin Louis, admis

Théologie, Ducret L: admis

Dupertuis J: Bonj admis

Dilly Paul admis

Schramtz, Jul. admis

Malou, G^m Lyone, admis

Droit, DeMontet, Marc admis

Mebtal Les Lyon, admis.

Philosophie

Lett. & Sc^s, Bugnion, Louis, admis avec satisfaction.

Jirardet, Eugène admis

Turin non admis

Théologie, Yerbin non admis

Ducris non admis

Dupertuis, admis avec satisfaction.

Schramtz, Jules admis avec complète satisfaction.

31 juillet 1847.

Dilby admis
 Mahan, ^{Interne} admis
 Droit Mestral externe, admis
 Physique
 Thiol Dilby admis
 Droit, Mestral externe, admis

Indemnités pour experts.

M. Charles Régis

On enverra au Conseil de l'Instruction publique la note des indemnités dues aux experts qui ont assisté aux examens.

M. Charles Régis écrit aujourd'hui à l'Académie pour la prier d'ajouter à son diplôme de licencié en Droit, qu'il a subi les examens de composition de Droit & de Thèse; On décide que cette adjonction sera faite à la suite des signatures qui figurent audit brevet de licencié.

M. le Rector demande à l'Académie de quelle manière elle entend expédier les affaires courantes pendant les vacances, époque où il est presque impossible de réunir le quorum prescrit pour délibérer?

Cette question en fait surgir une autre savoir si le mandat de M. les Professeurs extraordinaires n'expire pas avec le terme fixé pour l'enseignement & les examens?

On laisse à M. le Rector le soin de consulter à cet égard le Conseil de l'Instruction publique.

Projet de programme des Cours d'histoire

I Faculté des lettres & sciences

I. Littérature latine M. Hübner Professeur ordinaire
 1^{re} & 2^e leçon. Histoire littéraire des latins, Poésie 2^e partie
 lundi & jeudi à 9 h.

Cicéron de Natura Deorum, Horace, Art poétique, Morceaux choisis de Catulle & de Propertius, Exercices de composition, Mardi, Mercredi & Vendredi à 9 h.

3^e leçon. Histoire littéraire des latins. Introduction. Lundi & jeudi à 9 h.
 (Une heure primum sufficit au besoin). Cicéron, Mactab. in Verrem, de Supplicibus
 Horace, Satires, 1^{re} 9¹⁰ du liv. 1^{er}. Epître 1^{re} du livre II. Exercices de composition
 Mardi, Mercredi & Vendredi à 8 h.

II Littérature grecque M. Gollisch Professeur extraordinaire
 1^{re} leçon Sophocle, Oreste Tris, Callimaque, Hymne à Delos, Amourion, deux ou trois odes à choix.

2^e leçon, Demosthène, Harangue pour la Couronne, Hysias. ΕΠΙΤΑΦΙΟΣ.

3^e leçon. Thucydide liv. 1. Platon. Le Ménon.

lundi, Mercredi & Vendredi, de 8 à 11 h. ou matin. Chaque leçon, une heure.

Histoire de la littérature grecque. 1^{re} leçon, Épopée, poésie lyrique, Drame.
 lundi & vendredi à 11 h.

Programme des Cours.

2^{de} & 3^{me} toles. Histoire de la littérature grecque, depuis son origine, jusq' à la prise de Corinthe.

Mercredi & Samedi à 11 h

III Littérature française.

M.

Les 3 toles. Naissance des principales langues modernes; Renaissance des lettres. La réformation considérée dans son influence littéraire.

Développement de la littérature française, jusq' à l'âge des grands Classiques.

1^{re} Littérature allemande, M. Lessler Professeur ordinaire.

1^{re} tole. Aperçu historique de la poésie dramatique. Interprétation & explication de la première partie de Faust.

2^{de} tole. Aperçu historique de la Poésie épique. Interprétation & explication de

Reinhold, Fuchs, & Hermann & Dorothea.

3^{de} tole. Aperçu historique de la poésie lyrique. Théorie des vers & des Strophes lyriques, & rimées. Interprétation & explication des poésies d'Ulbrand & de Platen. Heures.

4^{de} Langue hébraïque, M. Dufourmet Professeur Ordinaire.

1^{re} tole. Etudes de la Grammaire & de la Syntaxe. Exercices de composition & d'interprétation. Lundi Mercredi & Vendredi à midi.

VI Philosophie

M.

1^{re} & 2^{de} tole. 1^{re} Logique, 2^{de} Morale.

3^{de} tole; 1^{re} Introduction à la philosophie. 2^{de} Anthropologie. Heures.

VII Mathématiques

M.

1^{re} tole. Analyse Algébrique Trois heures

2^{de} tole. Trigonométrie sphérique. Géométrie analytique à deux dimensions, trois heures

3^{de} tole. Trigonométrie rectiligne & sphérique. Description des instruments destinés à mesurer les angles. Application à la Géodésie. Trois heures.

Cours public. Mécanique. Trois heures.

VIII Chimie.

M.

1^{re} & 2^{de} tole. Minéralogie & Géologie. Deux heures

3^{me} Chimie générale. quatre heures.

IX Zoologie.

M.

1^{re} tole. Histoire naturelle des Oiseaux. trois heures

2^{de} & 3^{me}. Eléments de zoologie. trois heures

X Physique

M.

Les trois toles, Cours de physique générale. six heures.

II Faculté de Théologie

I Théologie Exégétique M. Dufournot, Professeur Ordinaire

1 Introduction à l'étude de l'Ancien Testament.

Lecture successive de morceaux choisis dans chacun des livres qui le composent, à commencer par la Pentateuque. (quatre heures)

2 Introduction à l'étude du Nouveau Testament.

Lecture successive de portions plus ou moins considérables des divers livres qui le composent, à commencer par les évangiles (Trois heures)

II Théologie historique & systématique M.

Suite du Cours de Dogmatique. heures

III Théologie-pratique M.

1 Idée générale du Ministère évangélique

2 Homilétique & Catéchétique

3 Exercices d'Analyses de Lectures; Lectures de Sermons. heures

Exercices de prédication & de Catéchisation, dirigés par les 3 Professeurs réunis, Samedi de 10 à midi.

III Faculté de-Droit.

Introduction aux Etudes juridiques. Encyclopédie du droit. 2 heures par semaine

Droit-Civil Commencement du Code Civil } Six à huit heures
Procédure civile } par semaine

Droit Romain Histoire intérieure; Exposition du Droit des Institutes. 6 h.

Droit public Vaudois. Quatre à cinq heures par semaine

Histoire du Droit, Droit-Civil de Rome, Droit Civil de Rome,

Droit Civil Vaudois, quatre à cinq heures par semaine

Philosophie du Droit. Trois heures.

NB. Le Cours d'Introduction aux Etudes juridiques serait un cours spécial qui pourrait remplacer avec avantage pour cette année, le cours de Médecine légale.

Stane: Le Recteur C. Dufournot
Le Secrétaire A. Curtat.

11 Octobre 1857

Présents, M^r le Recteur Dufourmet

Mess: Hitehy, Mond, Raoux, Pousseur, Gay, Joel,
Marquet, Fabre, L^r Curtat.

Thèse de M^r Gay

Le Vice Président du Conseil de l'Instruction publique transmet par lettre du 3 août, 12 exemplaires de la thèse de M^r Gay, candidat à la chaire de Mathématiques. Les thèses ont été remises à qui de droit. Le Conseil écrit le 3 août, qu'il a proposé au Conseil d'Etat de déterminer les expressions de la loi, art. 183, portant que les examens requis pour être licencié en Théologie ou en Droit, mais non admis, doivent être subis de nouveau dans le délai de six mois.

Examens à refaire, pour la licence; loi § 183.

Par lettre du même jour, le même Conseil écrit, que Messieurs les Professeurs extraordinaires, ont été nommés pour une année académique, c-a-d, jusqu'au 25 Octobre.

Durée des fonctions des Professeurs extraordinaires

On dépose sur le bureau la circulaire de M^r le Recteur du 20, août par laquelle on voit qu'un certificat d'études a été accordé à M^r Jean Michel David François Gaudin de Châtigny.

Gaudin, Certificat

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 10 août, que le Conseil d'Etat a décidé de charger M^r le Sabreau Gollisch, de l'enseignement de la langue & de la littérature grecque, jusqu'à la nomination du nouveau Professeur.

Grec, M^r Gollisch

Certificats à Emile Bory & à Edouard Muller:

On dépose sur le bureau, deux circulaires de M^r le Recteur, l'une du 27 août, par laquelle on voit qu'il est accordé un certificat d'études à M^r Emile Bory; & une du 2 Sept^r, par laquelle on voit que l'Académie accorde à M^r Ch^r Edouard Muller, un certificat des cours qu'il a suivis & des examens qu'il a faits.

Le Conseil de l'Instruction publique transmet le 28 août, un exemplaire du Règlement pour l'école d'écriture. Le règlement sera placé à l'onglet.

Règlement de l'École d'écriture.

Audré Turcl, externe, demande par lettre du 6 Sept^r, qu'on lui accorde de passer comme Audiant régulier dans la première Volie de la Faculté des Lettres; il se fonde sur des circonstances de famille pénibles, & sur ce que sa demande n'a rien de contraire ni à la loi nouvelle, ni au Règlement.

Audré Turcl, externe.

L'Académie ne peut prendre en considération cette demande, vu qu'elle n'est pas accompagnée de motifs suffisamment explicites; Elle ajoutera que si un service est nécessaire à M^r Turcl, il pourra en faire la demande au Conseil d'Etat.

14 Octobre 1847

M. J. Gay, Professeur de Mathématiques.

Le Conseil de l'Instruction publique annonce par lettre du 10 Sept, que le Conseil d'Etat a nommé M. J. Gay, Professeur ordinaire de Mathématiques à l'Académie.

Edouard Kraft.

On lit deux lettres de M. Edouard Kraft, par lesquelles il demande un acte d'immatriculation dans la Faculté de Théologie, pour le faire valoir à Berlin où il va remplir une place qui lui permet de continuer ses études.

Auguste Bonnard.

L'Académie lui accorde un acte constatant tout ce qui s'est passé à son sujet.

M. Auguste Bonnard demande par lettre du 23 Sept un Certificat des études qu'il a faites & des examens qu'il a subis, & par lettre du 13 Oct: un congé d'une année, pour faire des études en France; accordé.

Charles Dehorne.

On dépose sur le bureau la circulaire du 5. de M. le Recteur par laquelle on voit que l'externe Charles Dehorne a obtenu un certificat d'études & d'examen.

Examens non subis ne peuvent se refaire immédiatement. Inscriptions.

A l'occasion des demandes d'inscriptions pour examens l'Académie reprenant la question traitée le 31 juillet dernier, décide que tout étudiant ou externe, qui, au moment de l'examen, a déclaré ne pouvoir le subir, est considéré, non comme ayant passé un examen non admis, mais comme n'en ayant passé aucun, & se trouve par là, déchu de la faculté de le subir au commencement de l'année académique. Cette décision sera communiquée par affiche.

L. Doret

D'après cette décision, M. Doret n'est pas admis à subir l'examen de Droit romain, mais il est admis à celui de Philosophie du Droit.

Leo Mestral.

M. Leo Mestral n'est pas admis non plus à l'examen de philosophie car qu'il ne s'est pas présenté aux examens au mois de juillet.

Henri Mellet

M. Henri Mellet n'est pas admis à l'examen d'Ecclésiastique qui n'ont pas même été qualifiés.

Berthier & Dufour

M. Berthier n'est pas admis à l'examen de Théologie systématique
M. Dufour n'est pas admis à celui de Théologie historique
M. Yersin est admis à celui de Philosophie.

Jules Yersin

M. Bussard, Professeur

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 12 Octobre, que le Conseil d'Etat a nommé M. Bussard Professeur de Droit à l'Académie.

M. Frédéric Chavanne.

M. Fréd. Chavanne écrit à l'Académie pour lui demander un acte portant qu'il a été nommé Suffragant à Lausanne. Il doit prodire cet acte en Hollande où il va se rendre bientôt. L'acte est accordé.

Ouverture des Cours
du Semestre d'hiver.

Cours des Professeurs
extraordinaires.

Leçons de Théologie
Mess: Fabre & L. Curvat.

Année Académique
& Leçons.

Leçons de Philosophie
M. Raoux

Jean Bonzon, Etudiant

Louis Dufour, Etudiant

14 Octobre 1847.

M. le Recteur propose que l'ouverture des cours ait lieu le 1^{er} Novembre; il ajoute qu'il s'est entendu pour cet objet avec M. le Président du Conseil de l'Instruction publique. adopté.

Relativement aux enseignements qui ne sont pas encore pourvus, M. le Recteur annonce qu'il a fait les instances nécessaires pour que Messieurs les Professeurs qui en seront chargés en soient informés le plus tôt possible.

26 Octobre 1847.

Présents, M. le Recteur Dufour et -

Mess: Hibely, Fabre, Bussard, Gay, Raoux, Wessler.

On lit trois lectures du Conseil de l'Instruction publique

1^{re} Une du 15, faisant connaître que Mess: Fabre & Louis Curvat sont chargés de donner chacun, un cours dans la Faculté de Théologie, cette année.

2^{de} Une, à la même date, annonçant que l'article 80 du Règlement pour l'Académie, approuvé provisoirement pour une année par le Conseil d'Etat, porte, que l'année Académique commence le 20 octobre & finit le 31 juillet, que M. le Recteur est autorisé à fixer le jour convenable pour la reprise des leçons & pour les examens complémentaires d'admission.

3^{de} Une du 23, annonçant que M. le P.^{re} Raoux est chargé de donner un cours sur une ou deux branches de la philosophie.

M. Bonzon de Vevey demande pour son fils Jean Bonzon Etudiant un certificat des études qu'il a faites & des examens qu'il a subis, puis un congé de deux ans. M. Bonzon ajoute qu'une maladie a empêché son fils de subir tous ses examens à l'époque ordinaire.

L'Académie décide, 1^o d'accorder le certificat demandé,

2^o d'accorder un congé d'une année, à dater du 1^{er} Novembre 1847.

Quant aux examens complémentaires que l'Etudiant Bonzon doit subir, il devra les faire au commencement de l'année Académique 1848.

Du reste, le congé est accordé avec les mêmes réserves qu'à ceux Etudiants Bory & Puzosieux, voy: séance du 21 juin & du 8 juillet.

Le Conseil de l'Instruction publique, par lettre du 24, transmet, pour rapport & avis, une réclamation de l'Etudiant Dufour, au sujet de la décision prise dans la dernière séance pour les exposés à refaire.

L'Académie répondra qu'elle ne croit pas devoir revenir de sa décision; soit parce qu'elle n'est pas nouvelle, mais uniquement l'acceptation franche & sincère du Règlement Académique sous lequel on est légalement placé; soit parce que le Postulant n'avait pas fait un examen non admis, ainsi qu'il y a eu refus de le subir.

Louis Surin.

Heures des leçons.

Requête des Etudiants
pour suspendre les
leçons.

26 Octobre 1847

L'Etudiant Louis Surin demande de pouvoir subir l'examen de Philosophie qu'il a fait au mois de juillet, mais qui n'a pas été admis. On l'accorde.

On s'occupe à fixer les heures des leçons, pour les inscrire au programme des leçons. Tous les Membres de l'Académie n'étant pas à la séance, on s'en remet à M^r. le Recteur pour régler cette affaire.

16 Novembre 1847

Présents, M^r. le Recteur Dufournet
Mess: Fabre, Hissoly, Praxos, Gay & Lessler.
& M^r. Blanchet, Membre du Conseil de
l'Instruction publique

M^r. le Recteur annonce qu'une députation du Sénat des Etudiants est venue, il y a quelques jours, lui demander que les leçons fussent suspendues jusqu'à nouvel ordre, en les circonstances graves où l'on se trouve. M^r. le Recteur ajoute qu'il a invité ces Etudiants à attendre quelque peu, avant de présenter à ce sujet à l'Académie une demande officielle d'une nature aussi grave. Aujourd'hui, M^r. le Recteur fait lecture d'une lettre des Etudiants par laquelle ils demandent que les leçons demeurent suspendues, jusques à ce que les affaires aient pris une tournure plus favorable.

M^r. le Vice-Président du Conseil de l'Instruction publique donne sur l'état des choses, des renseignements officiels, tout à fait de nature à calmer les inquiétudes que l'on éprouvait ces jours passés, & à montrer l'inopportunité d'une suspension actuelle des leçons.

D'après ces observations & ces renseignements, l'Académie décide à l'unanimité de ne pas accorder les fins de la demande précitée, vu que les postulants sur la provision d'un événement qui s'est réalisé, contrairement à ce qu'ils avaient osé dire, & sur une autre qui n'a pas eu lieu du tout. Néanmoins, si les circonstances l'exigent, l'Académie aura soin d'en donner avis aux Etudiants.

Du reste, cette décision ne sera soumise à l'Autorité Supérieure, que dans le cas où le Sénat en exprimerait le désir.

Requête de
Congé pour les leçons

Louis Dufour Étud.

Leçons d'histoire
M. Hischy.

Leçons de Théologie
pratique.

Requête d'Étudiants
Piémontais, pour
être dispensés des
finances de cours.

18 Novembre 1867

Présents, M. le Recteur Dufournet.

Messrs Hischy, Fabre, Gary, Praoux, Lessor.

Monsieur le Recteur annonce qu'il a communiqué au Secrétaire du Sénat, la dernière partie de sa décision prise par l'Académie, dans sa dernière séance; mais qu'il n'a pas reçu de nouvelle demande.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 29 Oct^r qu'il partage l'opinion de l'Académie, au sujet de l'Étudiant Dufour; (voy. S. du 26 Oct.) mais comme c'est une disposition nouvelle, & que les Étudiants qui se sont retirés après avoir pris leur sujet, ont pu croire qu'ils étaient au bénéfice de l'Ancien usage; le Conseil pense que l'interprétation doit être favorable à l'Étudiant qui a pu errer, & que pour cette fois, il conviendrait d'admettre les Étudiants qui sont dans le même cas, à refaire les examens complémentaires; mais il est bien entendu que, pour l'avenir, la décision de l'Académie sera appliquée, & que les Étudiants en seront informés par affiche, afin qu'ils ne puissent pas prétendre l'avoir ignoré.

D'après cette décision, l'Académie aura soin de rappeler la chose aux Étudiants, à la prochaine époque des examens.

Le même Conseil écrit le 1^r Nov^r que le Conseil d'État a décidé de charger provisoirement M. Hischy de l'enseignement de l'histoire, pour cet hiver; M. le Recteur annonce qu'il s'est entendu avec M. Hischy, pour les jours & les heures des leçons qui sont maintenant en pleine activité.

Le même Conseil demande par lettre du 29 Oct, à l'Académie d'indiquer un moyen de pourvoir à l'enseignement de la Théologie pratique, si que M. le Past^r Curzat ne peut pas se charger de la totalité des leçons. M. le Recteur annonce qu'après avoir indiqué au Conseil, le moyen qu'il pouvait proposer, il n'a reçu encore aucune réponse; de sorte qu'il n'a pas tenu à lui que ces leçons se donnaient dans leur totalité. D'après cette communication, l'Académie décide d'écrire au Conseil de l'Instruction publique, pour le prier de régulariser l'enseignement dont il s'agit, & dont le retard peut avoir des inconvénients.

Le même Conseil, par lettre du 2, transmet pour rapport & procès, une demande des Étudiants piémontais, J. Charbonnier, E. Turon, G^{me} Malan, Josth Adolphe Monastier, & des externes Jth Juste-Amandé Monastier, & Victor G^{me} Malan. Cette demande a pour but d'être dispensés de la finance d'immatriculation & de tous usages par l'art: 63 du Règlement, & Me est fondée sur l'art: 251 de la loi, & sur l'art: 64 du Règlement.

18 Novembre 1847.

215

L'Académie décide de donner un préavis favorable à la demande de ces jeunes gens.

Fonctions des Proposants à l'Eglise.

Le même Conseil, par lettre du 5, invite l'Académie, conformément à l'art. 189 de la loi, & 67 du Règlement, à régulariser le service dans les Eglises, par les Etudiants en théologie qui ne fonctionnent pas comme Pasteurs.

Il pense qu'on pourrait, pour le moment, se borner aux lectures d'usage en chaire, & au transport des pains, dès la demeure du Pasteur.

Le Conseil demande à l'Académie de lui faire connaître ce qu'elle aura réglé à cet égard, afin de communiquer cette réponse à la Municipalité qui a adressé une demande à ce sujet.

M. Bussard, Congé

L'affaire est remise pour rapport, au Conseil des Facultés de Théologie.

On lit une lettre du 7, de M. le Prof. Bussard, faisant connaître qu'il a obtenu un congé de 15 jours, & que les Etudiants en ont été avisés.

M. François Megroz, Finances d'immatriculation.

M. le Recteur soumet à l'Académie une demande de M. F. Megroz, inscrit en 1842, étudiant à la faculté de théologie, & qui ~~est~~ est maintenant ~~et~~ est inscrit comme externe, dans la faculté des Lettres & des Sciences.

M. Megroz demande s'il ne peut pas être dispensé de payer une seconde finance d'immatriculation, pour la caisse de la Bibliothèque.

L'Académie consultera là dessus, le Conseil de l'Instruction publique.

Immatriculation

M. le Recteur expose aussi le cas d'un jeune homme désirant être immatriculé externe, & qui aurait une certaine difficulté à faire tenir son acte de naissance de Paris. On dispense ce jeune homme de l'obligation de cet acte.

Leçons de Littér. franc.

M. le Recteur annonce que M. Mari-Lafond a été appelé à venir donner et tenir un cours de littérature française qui doit s'ouvrir au mois de Décembre.

Francfort Etudiant

Le jeune Francfort qui a quitté la seconde classe du Gymnase, l'année dernière, écrit le 18, qu'il est venu suivre les leçons de la 2^e Solle de la faculté des Lettres en, mais que M. le Recteur lui a fait observer qu'en vertu de l'art. 273 de la loi, il ne doit être placé que dans la 3^e Solle. L'Et. Francfort expose qu'en restant dans cette 3^e Solle, cela retarderait l'achèvement de ses études de deux ans, & demande en conséquence à être admis à suivre les leçons de la 2^e Solle. L'Académie, en regard aux circonstances de ce jeune homme, & tout en le considérant comme étudiant de la 3^e Solle, l'autorise à suivre en même temps, les leçons de la 2^e, afin qu'il puisse subir l'examen prochain, tous les examens requis, pour passer en première Solle.

Quant à la finance à exiger du jeune Francfort, on consultera le Conseil de l'Instruction publique.

Theodore Dallière

18. Novembre, 1847.

M^r. Theodore Dallière qui a du quitter l'Académie, il y a deux ans, pour aller à celle de Genève, vient reprendre le cours de ses études à Lausanne, avec l'intention d'entrer dans la Faculté de droit, comme étudiant régulier, en novembre 1848. Il demande qu'on veuille bien agréer les examens qu'il a subis à Genève, pour diminuer le nombre de ceux qu'il devra subir. L'examen de cette demande est remis au Conseil de la Faculté des Lettres & Sciences.

Louis Bert.

M^r. Louis Bert, des Vallées Vaudoises du Sionnais, écrit le 17, pour demander d'être admis, comme étudiant régulier en Théologie, dans le but d'être employé immédiatement au St. Ministère, dans l'Eglise Nationale ou Canton de Vaud. M^r. Bert mande divers certificats à l'appui de sa demande.

Amédée Monastier, & Victor Guillaume Kalan.

Cet objet est renvoyé à l'examen du Conseil de la Faculté de Théologie. La table des Vallées Vaudoises par lettre me recommande les jeunes Amédée Monastier & Victor Guillaume Kalan, qui viennent faire des études à Lausanne. Du reste les titres de ces jeunes gens, seront probablement examinés par Mess: les Professeurs du Conseil de la Faculté des Lettres & Sciences.

Etudiant Berdel.

L'Etudiant Berdel annoncé par lettre du 30 Octobre qu'il ne peut encore revenir, à l'éloignement de M^r. son père. L'absence de ce jeune homme pourrât se prolonger, il sera invité, si cela a lieu, à demander un congé au recteur.

Sénat des Etudiants.

M^r. Dupperoy, ancien Consul des Etudiants, fait connaître, par lettre du 10 de ce mois, le composition du Nouveau Sénat des Etudiants qui est approuvé.

2 Décembre 1847

Présents, M^r. le Recteur Dufournet

Mess: Hiseley, Raoux, Gay, Fabre, Louis Curtat.

Paul Dardel.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 20 nov. en réponse à la lettre de M^r. le Recteur, du 15, que le 2 Mars 1848, M^r. Paul Dardel a été admis à subir des examens devant une Conférence composée des Professeurs de la Faculté de Théologie, pour être introduit dans cette faculté, sans être obligé de faire les examens promotionnels d'usage. Le Conseil ajoute que sur le rapport de M^r. le Recteur, M^r. Dardel peut être inscrit au nombre des étudiants réguliers de la Faculté de Théologie. Du reste M^r. le Recteur donne tous les éclaircissemens nécessaires pour cet objet.

Leçons de physique & de Chimie, Mess: Marguet & Mercanton.

Le même Conseil écrit le 20 Nov. que le Comité d'Etat a décidé de charger M^r. Mercanton, de l'enseignement de la chimie, & M^r. Marguet de celui de la physique pendant l'hiver prochain. M^r. le Recteur annonce que le cours de chimie aura cours

2 Décembre 1857.

297

Lundi 24 Nov. a été lue une lettre du Conseil au no 2200, que M^r Marquet ayant obtenu un congé, ne commencera ses leçons qu'au mois de Janvier.

Le même Conseil répond le 25 Nov. à la lettre du 19, relative au § 71 du règlement pour l'Académie, que l'Étudiant ayant payé une fois, une finance d'immatriculation, doit être au bénéfice de cette immatriculation. Cette décision sera communiquée à M^r Mégroz. (voy. la dernière séance.)

Le même Conseil, par lettre du 30, écrit à M^r le Recteur, qu'il est autorisé à procéder aux examens complémentaires, au commencement de cette semaine, ainsi que la proposition lui en avait été faite.

Le même Conseil, par lettre du 30 Nov. transmet pour rapport & avis, une lettre de l'Étudiant Jules Duperré, relative aux dispositions à prendre pour les diplômes de licenciés en lettres & sciences.

Cette lettre est remise pour examen préalable au Conseil de la Faculté des Lettres.

Le même Conseil écrit le 1^{er} Dec. qu'il a libéré de la finance pour la fréquentation des Cours, les Étudiants & Externes, Paul Darsel, Dieth, Scheibenberg & Victor Gillieron.

On lit le rapport dont le Conseil de la Faculté de Théologie avait été chargé dans la dernière séance, relativement à la demande de M^r Bert. La conclusion du rapport lui étant favorable, l'Académie en l'adoptant, décide de transmettre le rapport au Conseil de l'Instruction publique.

On lit aussi le rapport du même Conseil de Faculté relatif aux fonctions à faire dans les Églises par les Étudiants de Théologie. Le Conseil considérant que l'accomplissement de fonctions de ce genre, contribuera au développement des élèves, & qu'il est d'ailleurs difficile de faire remplir ces offices par d'autres personnes, estime qu'il y a lieu de requérir à cet effet les services des Étudiants & des Externes en Théologie, en réservant toutefois pour ces Étudiants la faculté de s'absenter pour prêcher, lorsqu'ils y seront appelés.

M^r le Recteur présente une note de 14 Étudiants qui ont accepté ces fonctions; l'Académie délibérant sur ce rapport, décide d'en adopter les conclusions, sous la réserve que Mess^{rs} les Régents pourront être appelés à faire des lectures, lorsque le nombre des Étudiants ne sera pas suffisant pour y pourvoir.

De plus elle décide d'attendre jusqu'au 15 Janvier, pour faire catégoriquement les Étudiants qui n'ont pas encore donné leur consentement & voir ensuite quelles mesures on pourra prendre à leur égard.

Finance d'immatriculation payée une fois (Mégroz)

Examens complémentaires

Diplômes de licenciés en Lettres, Jules Duperré

Dispense de finance d'immatriculation

Louis Bert.

Fonctions des Proposants dans les Églises.

2 Décembre 1847.

Théodore de Valière.

On lit le rapport du Conseil de la faculté des lettres, relatif à M. Théodore de Valière. Il conclut à ce que le postulant soit astreint à suivre dans la 1^{re} section les cours suivants & à passer examen sur ces cours.

1. Littérature latine. 2. Littérature grecque. 3. Sciences philosophiques.
4. Histoire. 5. Mathématiques. 6. Chimie.

M. de Valière serait dispensé de suivre les cours de littérature grecque, mais il subira, comme il l'a offert, examen sur une des pièces de théâtre d'Aristophane. Il sera dispensé des examens de physique & de zoologie, parcequ'il en a subi un d'anatomie.

Ces conclusions sont adoptées, & le rapport sera transmis au Conseil de l'Instruction publique, en ajoutant que l'Académie propose que les examens subis à Genève dans la faculté des lettres, par M. de Valière, lui soient comptés.

Congé aux étudiants
Dilly & Duprat.

On lit une lettre du 22 nov. de M. le Recteur Dilly demandant un congé pour son fils, jusqu'au nouvel an. Accordé.

M. le Recteur demande pour l'étudiant Duprat un congé d'une année, à dater du 1^{er} novembre. Accordé, jusqu'au 20, Octobre 1848.

Thélin, étudiant.
Berdek.

L'étudiant Thélin écrit qu'il est venu reprendre le cours de ses études, ainsi que l'étudiant Berdek (voy. la dernière séance.)

On lit le rapport suivant sur l'examen de philosophie:

- | | |
|-----------------|-----------|
| 1. Jules Verbin | admis |
| 2. Louis Ducret | non admis |
| 3. Louis Turin | admis. |

Rapports d'examens.

M. le Recteur fait lecture d'une lettre adressée à l'Académie par le Bibliothécaire de Zurich, annonçant de la part de l'Université diverses brochures publiées par elle.

Examens à subir par
les étudiants échoués.

Sur la proposition faite par M. le Prof. Hübner, l'Académie décide que les étudiants de la 3^e section des lettres, qui ont échoué aux examens de 1847, devront subir l'année prochaine, les examens qui n'ont pu être admis cette année-ci, & les faire sur les cours de 1846-1847.

Présidents des Conseils
de Faculté.

On prie Mess. les Présidents des Conseils de la Faculté des lettres & de celle de théologie, de vouloir continuer encore leurs fonctions pendant une année.

16 Décembre 1847

279

Présents, M^r le Recteur Dufournet

Memb^s: Fabre, Nessler, Raoux.

Livre noir, M^r Gindroz

M^r le Recteur dispose sur le bureau le livre dit livre noir, qui avait été prêté à M^r l'ancien Professeur Gindroz (voy: séance du 14 mai). M^r le Recteur se charge de rendre à M^r Gindroz, le reçu qu'il lui avait remis.

Etudiants Némontais
Dispensés de la finance
des cours.

Le Conseil de l'Instruction publique demande, par lettre du 10, si les Etudiants Némontais qui avaient réclamé au sujet de la finance des cours, se sont fait inscrire pour remplir des offices dans les Eglises de hautanne.

M^r le Recteur a répondu immédiatement par l'affirmative, & le Conseil écrit le 14, qu'il a libéré de cette finance, les Etudiants & Externes suivants: David Charbonnier, David Turin, Guillaume Malan, Joseph Monastier, Albert Monastier, J^r Dan Justet, Amédée Monastier, & Viet-Guill^m Malan.

Fonctions des Proposants
dans les Eglises.

Le même Conseil accuse réception, par lettre de ce jour, de la lettre académique du 10, relative à l'obligation qui peut être imposée aux Etudiants & aux Externes de faire des offices dans les Eglises de hautanne. Il attendra le 15 janvier pour le rapport définitif de l'Académie à ce sujet.

M^r Bert admis.

Le même Conseil, par lettre du 10, renvoie les papiers de M^r Bert, (voy: la d^e séance) & fait connaître que tout en répugnant à considérer, comme établissement légal, l'Ecole de Théologie de Genève qui n'offre aucune garantie publique d'enseignement; néanmoins & vu les circonstances, il accorde à l'Etudiant Bert, d'être admis, comme Etudiant régulier dans la Faculté de Théologie.

Finance d'immatricula-
tion. Et^r Francfort.

Le même Conseil écrit le 10, en réponse à la lettre du 19 nov^r, que l'Etat autorise à suivre les leçons de 2 solées, doit payer une seule immatriculation (voy: la dernière séance, pour ce qui concerne le jeune Francfort.)

M^r de Vallière.

Le même Conseil écrit à la même date, qu'il accorde à M^r de Vallière les fins de sa demande; & l'Académie pense que les décisions, qu'elle a prises relativement à ce jeune homme, seront maintenues.

Sénat des Etudiants.

Le Sénat des Etudiants fait connaître, par lettre du 4, la liste des Membres du Sénat particulier.

Congé à Alex^e Hostache

D'après la demande faite par M^r le Ministre Charles Hostache. On accorde à son fils Alexandre, un congé d'une année, comme à l'Etudiant Duprat.

16 Décembre 1847.

Catalogue

M. le Recteur annonce que l'on va s'occuper de la rédaction du Catalogue des Étudiants, & demande si ceux qui ne suivent pas les Cours qui n'en ont pas obtenu la dispense doivent y être inscrits;

L'Assemblée décide que l'on n'inscrira pas au Catalogue, les Étudiants qui ne suivent pas les Cours, & qui n'en ont pas été dispensés.

Congé du nouvel an.

Le Congé du nouvel an est fixé de Lundi 29 au Mardi 4 Janvier inclusivement, de sorte que les leçons recommenceront le 5.

Comptes

On nomme pour l'examen des Comptes, Mts: Sabre & Stibchy. La Faculté de Droit se trouvant dépourvue de professeurs, il n'y a pas lieu de nommer pour la Commission d'examen.

Examens complémentaires.

M. le Recteur présente le Tableau des examens complémentaires subis en dernier lieu, & des résultats qu'ils ont eu pour les Étudiants.

Aux termes du Règlement art: 104, l'Étudiant qui ne réussit pas dans tous ses examens complémentaires, reste dans la liste dont il faisait partie.

Faculté des Lettres - Anciens Étudiants.

| | | |
|-----------------------------------|--------------------|-----------|
| Philosophie | Jules Yersin | admis |
| | Louis Surin | admis |
| | Louis Ducrét | non-admis |
| 3 ^e Volé Litt: grecque | Henri Roud | non admis |
| française | Sylbius Guignard | admis |
| Philosophie | Henri Thelin | admis |
| Mathématiques | Louis Deytard, | admis |
| | Henri Thelin | admis |
| | Albert Monastier | admis |
| Histoire, | Henri Roud | admis |
| Physique, | George Descombath, | admis |
| | Louis Deytard | non admis |
| | Albert Monastier | admis |
| | Sylbius Guignard | admis |
| | Henri Thelin | non admis |
| Zoologie | George Descombath | admis |
| Faculté de Théologie | | |
| Théol. cat. plein T. | Henri Mellet | admis |
| Histoire (hist: eccl.) | Louis Deytard | admis. |

16 Decembre 1847

Mme, Louis Ducrét ne serait pas admis à passer dans une des Facultés Spéciales

Henri Boud, Louis Deyraud, & Henri Thelin resteraient dans la troisième. Volée de la Faculté des Lettres.

Doret Lytane en Droit, non admis, pour le Droit-Romain & pour la philosophie du Droit.

13 Janvier 1848

Présents, M^r le Recteur Dufouret
Mess^{rs} Mibely, Fabre, Gay & Marquet

M^r Micati Docteur Médecin à Vesey, demande, par lettre du 5, un certificat des études de son Fils, M^r Armand Micati, de même que des examens qu'il a subis, des l'année 1821, à l'année 1831, époque de sa consécration à l'Académie suovode.

L'Étudiant Dufour demande par lettre du 6, un certificat des examens qu'il a subis; auordé

M^r le Recteur fait rapport qu'un seul élève de la faculté de Zoologie ne s'est pas présenté pour faire des fonctions dans les Eglises. (voy. la dernière séance) L'Académie décide qu'en envoyant le supplément de son rapport au Conseil de l'Instruction publique, on lui fera connaître qu'un seul individu n'apas effectué ses services. M^r le Recteur demandera à l'élève dont il s'agit, quelles sont ses intentions pour l'avenir.

Le Conseil de l'Instruction publique transmet, par lettre du 27 Décembre, pour rapport & avis, la demande présentée par les Étudiants Dupertuis, Ducrét, Louis Turin, & Schrantz, d'être dispensés de payer la finance des cours, par le motif qu'ils se trouvent dans le cas prévu par l'art. 66 du Règlement; L'Académie décide d'appuyer la demande des Étudiants Turin, Dupertuis & Schrantz, trois recommandables tous trois; Quant à Ducrét, sur lequel l'Académie ne peut faire un rapport aussi favorable. elle s'opposera au Conseil de l'Instruction publique d'attendre encore quelque temps, au ant de lui auordé l'objet de sa demande.

En transmettra de même au Conseil de l'Instruction publique, avec avis favorable, la demande faite par les Étudiants Hursten & Tallichet, dans le but d'obtenir la permission de payer seulement à Paquis, la finance totale de leurs cours

M^r Armand Micati

M^r Louis Dufour

Fonctions dans les Eglises

Finances d'inscriptions
Dispenses demandées.

Ducrét Étudiant

Idem
Hursten & Tallichet

littérature française
Dépense de la finance

Leçons supplémentaires

Leçons de théologie pratique
M^r Dufournet.

Gages accordés &
Observations.

13 janvier 1848.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 7, que le Conseil d'Etat a décidé de supprimer pour le cours de littérature française, la finance mentionnée au § 72 du règlement.

Cette décision a été affichée, selon la demande contenue dans la lettre du Conseil.

Le même Conseil écrit le 4, qu'il verrait avec plaisir que M^r Mary Lafon joignît à son cours, quelques leçons supplémentaires, avec quelques exercices destinés à former les jeunes gens à la lecture.

M^r le Recteur s'entendra dans ce but avec M^r Mary Lafon.

Le même Conseil écrit le 7, que le Conseil d'Etat a chargé M^r le Professeur Dufournet de donner aux étudiants de théologie, trois heures de leçons d'homilétique, et hitor. M^r le Recteur annonce qu'il commença samedi, mais qu'il ne pense pas pouvoir donner toujours trois leçons.

20 janvier 1848.

Présents M^r le Recteur Dufournet

M^{ss}: Fabre, Hibel, Gay, Mercanton, Marguet
Wessler, le M^r Mary-Lafon qui prend séance.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 11, que le Conseil d'Etat a accordé les gages comme suit: Un gage de 35 f. par quartier pour une année à dater du 1^{er} octobre, aux chers, Bersier, Dupuis, Guignard, Thélin, Deyvoix, Pichter & Deslombak. Un gage de 28 f. 50^c par trimestre pour une année à dater du 1^{er} Oct, aux étudiants Louis, Nursten, St. Millet, Faurat, Duby & Jomiri. Les gages ont été retranchés dès le 1^{er} janv. 1847, aux chers, Ducrot, Turin, Duprat, Marguerat, Dilly & Tallichet. Ils ont été refusés aux chers suivants: Reymond, Gaudin, Gruch & Hambert.

Les lettres relatives aux gages, étant du 20 Mars, & du 23 juillet 1847, l'Académie pense qu'il convient de donner connaissance au Conseil de l'Instruction publique de quelques faits qui sont survenus dans cet intervalle.

1^{er} Dans la catégorie de ceux qui ont obtenu les gages de 35 f. on trouve Bersier, tout à fait irrégulièrement aux cours.

Guignard, qui les suit très irrégulièrement.

Thélin, qui a échoué, mais qui maintenant est régulier.

Pichter, qui a aussi échoué, & qui s'étant, à ce qu'il paraît constitué externe, n'aurait plus droit à ce bénéfice, d'ailleurs il est irrégulier.

20 janvier 1858.

283.

2^e Dans la catégorie de ceux qui ont obtenu le gage de 287.50, on remarque Boué qui a quitté, Saurat qui ne paraît plus.

3^e Parmi les étudiants, auxquels ils ont été retranchés, on compte l^{rs} Turin & Paul Dilby, tous deux étudiants de Théologie, très bien disposés & très appliqués.

Les étudiants de Théologie étant peu nombreux, il est à souhaiter qu'on les encourage, quand on est satisfait de leurs dispositions & de leur assiduité, lorsqu'on leur témoigne, en leur accordant la jouissance du gage, lorsqu'ils le demandent, comme c'est le cas de ces deux étudiants.

Il y a aussi deux étudiants du nom de Marquerat dont les professeurs sont très contents, l'un nommé Eugène & l'autre Charles, il n'est pas dit auquel des deux les gages sont accordés.

Enfin dans le nombre des étudiants auxquels les gages ont été refusés, se trouvent l^{rs} Reynoud, fils de M^r l'Inspecteur au Collège, & Eugène Lambert, tous deux d'une santé faible, mais ayant un bon témoignage de leurs professeurs.

Étudiants de Droit & Cycle.

Le Conseil de l'Instruction publique demande par lettre du 11, la liste des étudiants de la Faculté de Droit, une copie du projet de cycle des études académiques, ce qui sera exécuté.

Licence ès Lettres & Baccalauréat

On lit le rapport du Conseil de la Faculté des lettres sur la demande relative au grade de licencié es lettres. Le rapport conclut à ce que l'on institue un règlement de Baccalauréat ès lettres & sciences, ce qui s'exécute d'un avantage réel pour les étudiants Vaudois, soit en France, soit dans d'autres pays.

L'Académie adoptant les conclusions du rapport décide de proposer l'institution du baccalauréat es lettres; Elle prie en outre M^r le Prof. Hübly de rédiger un projet de règlement & de le soumettre à l'Académie dans une prochaine séance, afin de le transmettre ensuite au Conseil de l'Instruction publique.

Leçons à suivre après les examens.

L'Académie fait les observations suivantes sur l'art. 66 du Règlement portant, Les étudiants sont tenus de suivre régulièrement les cours pour être admis à subir les examens.

Or dans l'une des facultés spéciales, il est quelques étudiants qui ont passé certains examens de cette faculté, quittent absolument les cours relatifs à la science sur laquelle ils ont passé l'examen, sans considérer l'examen général qu'ils ont en perspective & auquel il semble que cet art. de est aussi applicable.

Il paraît donc nécessaire d'arrêter ou de prévenir un tel abus, au moins pour les enseignements qui ont un cycle d'une certaine étendue.

20 Janvier 1848.

Il est p. c. dans la faculté de Théologie des cours d'une telle étendue & d'une importance si capitale par leur objet, qu'un étudiant, même après l'examen passé, a un très grand besoin de suivre encore les cours.

L'Académie demandera au Conseil de l'Instruction publique son opinion sur la portée de l'art. 66, précité.

Requête pour examens.

Les étudiants de Théologie, L. Turin, Dilly, Schramm & Dupontuis, demandent par lettre du 19 décembre, la permission de subir les examens de la première série, cette année, quoiqu'ils n'aient pas encore passé deux ans, comme étudiants réguliers dans l'Auditoire. Ils se forment, d'abord, sur ce qu'ils ont vu, par suite des circonstances, demeurer quatre ans dans la faculté des lettres, ensuite sur leur âge, & sur leur position particulière à chacun d'eux.

L'Académie transmettra cette demande au Conseil de l'Instruction publique, avec priavis favorable.

Pièce pour le Concours

M. le Recteur présente une pièce de vers envoyée au concours; On invitera M. Mary-Lafon & M. Félix Chavaudet à examiner cette pièce.

Leçons de Droit-Civil & Romain.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 18, que le Conseil d'Etat a décidé M. Rogique pour donner un cours de Droit Romain & M. Eytel pour donner un cours de droit-Civil.

Séances Académiques.

On dépose sur le bureau la circulaire de M. le Recteur à la date de ce jour, & relative aux séances académiques.

10 Février 1848

Présents, M. le Recteur Dulongnet

Mess: Fabre, Hisehy, Gary, L. Curat, Mercanton, Raoux, Aessler, Marquet & Mary-Lafon.

Baccalauréat etc.

On lit le projet d'institution pour le baccalauréat es lettres rédigé par M. le Prof. Hisehy. (voy: la des:). Cette lecture est précédée de celle d'une lettre du Conseil de la faculté, relative au baccalauréat, à la licence & au doctorat & d'un exposé des motifs du règlement.

L'Académie après avoir délégué d'abord seulement une discussion générale adopte le projet avec de très légères observations.

Le projet de rapport avec l'exposé des motifs seront transmis immédiatement au Conseil de l'Instruction publique.

Gages, Rapport.

Le Conseil de l'Instruction publique en réponse à la lettre académique du 28 janr. demande un rapport nouveau sur les gages à accorder aux étudiants.

10 Février 1848

l'Académie décide de faire les propositions suivantes.
 1^o Maintenir au nombre des gagistes, Dupertuis, Deytaud et
 Delcoubat. 2^o y introduire L^{rs} Turin & Paul Dilly avec un man-
 dation particulière, & d'autant plus qu'ils avaient le gage, et
 Charles Marguerat. 3^o, Ne pas assurer pour le présent la jouis-
 sance du gage, à Bersier qui est inadmissible, à Guig. atd, de même
 à Richter qui a échoué & qui est vulgaire. 4^o, Maintenir dans
 la jouissance du gage, M. Millet, Dulox, & Jominai, & y ajouter selon
 Raymond. 5^o placer Thelin qui a échoué dans la seconde catégorie
 B, enfin rappeler que Roué & Fasserat ont quitté.
 Antérieurement à Hambourg, où le Rector se charge de prendre des renseignements.

Le Conseil de l'Instruction publique par lettre du 28 janvier;
 transmet trois lettres; Une de l'Étudiant Roberti demandant de
 pouvoir subir les examens de Droit civil & de composition au mois d'Avril
 avec M. Meunet; Une de M^{rs} Ch. Meunet qui demande la permission
 de faire son examen de Droit civil au mois d'Avril prochain.
 Enfin une de l'Étudiant piémontais Paul Janavel. Il demande de pouvoir
 faire son examen général au mois de février, par la raison essentielle que la
 Conscription au Saint-Ministère, dans les d'elles, doit avoir lieu à la fin de
 ce mois. Les trois demandes seront renvoyées au Conseil de l'Instruction
 publique avec préavis favorable.

On dépose sur le bureau le discours d'ouverture des Cours à
 l'Académie de Neuchâtel; le discours a été adressé à M^{rs} le Rector.
 Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 5 de ce mois, qu'il a admis
 le Cycle des études Académiques d'une manière générale, sans ajouter
 que le Cycle ne peut encore être arrêté pour la Faculté de Droit.
 Le même Conseil écrit le 28 janvier, qu'il accorde un terme pour
 la fin de l'année des Cours, aux Étudiants Wursten & Fallichet
 (voy: séance du 28 janvier.)

Le même Conseil, écrit à la même date, qu'il autorise les Étudiants
 L^{rs} Turin, Dilly, Dupertuis, & Schranth à se présenter pour subir une
 partie de leurs examens, conformément à la demande contenue dans
 la lettre Académique du 28 janvier.

Le même Conseil écrit le 6; relativement à l'application de l'art: 66.
 du Règlement, que l'Ancienne loi libérait les Étudiants qui ont fait
 leurs examens, de toute étude obligatoire sur la branche des sciences

Roberti, Ch^{rs} Meunet &
 Janavel.

Discours d'ouverture à
 "Académie de Neuchâtel"

Cycle

Wursten & Fallichet.

Louis Turin, Paul Dilly
 Dupertuis & Schranth.

Leçons à suivre après les
 examens.

10 Février 1848

pour lesquelles leurs examens ont été admis, ce serait agir contrairement à l'art. 246 de la loi du 22 novembre 1846, de contraindre les étudiants à suivre les cours donnés sur ces mêmes branches.

Le même Conseil envoie pour rapport & préavis, une demande des étudiants Guignard, Deytard & Thelin, faite dans le but d'être dispensés de la finance annuelle de 32 fr. pour les cours. On prendra des renseignements sur ces étudiants, avant de répondre.

On transmettra au Conseil avec priavis favorable, une demande analogue de l'étudiant Jomini.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 25 janvier, que conformément au § 259 du Règlement, il a nommé M. Ant. Detraz d'Espèdes, préparateur pour les leçons de Chimie, & M. LeComte préparateur pour celles de physique.

Sur la demande qui en est faite par la lettre du 4 février. On accorde à M. Charles Morel, un certificat de sa consécration au St. Ministère qui a eu lieu en 1823.

13 Mars 1848

Présents, M. le Recteur Dufoirnet-

Messrs Wisely, Gay, Fabre, L'Écart, Mercanton -
Roux.

On dépose sur le bureau, l'annuaire officiel de l'année 1848, & deux exemplaires du Catalogue des Étudiants.

M. le Recteur annonce que, si l'urgence, il a reçu le rapport annuel de l'Université & sur les établissements qui y sont attachés, puis avoir prie M. le Président de la Faculté des Lettres de désigner des Commissions pour visiter le Musée, les Cabinets de physique & de chimie & les instruments d'astronomie; ce qui a eu lieu.

M. le Recteur lit une copie du rapport, tel qu'il a été envoyé. Il ajoute qu'il lui a été demandé aujourd'hui, comme complément de ce rapport, des renseignements sur l'esprit, le travail, les études & sur la discipline des étudiants. En conséquence Messrs. les Professeurs présents donnent les informations suivantes.

Faculté des Lettres

Latin - satisfaction pour les trois volumes sur tous les points.
1^{er} volume, Mathématiques, Approbation.

Guignard, Deytard &
Thelin, requises.

Jomini. Idem.

Préparateurs de Chimie
& de Physique. Messrs.
Detraz & LeComte.

M. Ch. Morel; Certificat

Annuaire & Catalogue

Rapport annuel

13 Mars 1848.

de l'art: 114 du règlement, & la permission de subir à la fin de cette année académique les examens de Théologie systématique, l'exégèse du N.T.; puis à la fin de l'année académique 1848, les examens de Théologie pratique, de Theol. exégétique de l'A.T. Depuis la mise en vigueur du Nouveau règlement, c. a. d. depuis le 1^{er} Novembre 1847.

On renverra cette lettre avec priavis favorable, & son homologation de même avec recommandation, une requête des étudiants M. Mellet, Bugnon & David Turin, tendant à obtenir la permission de subir à la fin de la présente année académique M. Mellet, l'exégèse de l'A.T.; l'examen général & les épreuves.

M. Bugnon, l'exégèse du N.T.; la Théologie systématique & historique, puis l'examen général & les épreuves.

M. Turin, l'exégèse du N.T., la Théologie historique & systématique.

On reprend la délibération de la dernière séance, relative aux étudiants Thelin, Guignard & Deyraud; Quant aux deux premiers, On écrit au Conseil qu'ils paraissent devoir payer la finance des cours, surtout s'ils continuent à percevoir le gage de première catégorie. Quant à Deyraud, M. le Recteur n'est pas parvenu des renseignements sur le jeune homme, dont Mels; les Professeurs sont satisfaits, avant de faire une réponse à son sujet.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 15 février, qu'il a accédé aux vœux de Jannet, Meuret & Roberti, les fins de leur demande. (voy. la d. S.)

Le même Conseil écrit le 15 février, en réponse à la lettre académique du même jour, qu'il libère l'étudiant Jomini de la finance des cours.

Le jeune Turcl, par lettre du 22 février, demande au Conseil de l'Instruction publique, d'être dispensé de la finance des cours & d'immatriculation.

Le Conseil demande un priavis à ce sujet. On lui répondra comme renseignements, que ce jeune homme est peu assidu aux leçons, & qu'en outre, il doit occuper actuellement la place donnée à M. Le Conte (voy. la d. Séance.)

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 20 fév. que M. Mary-Lafon a obtenu un congé de 15 jours.

Thelin; Guignard
& Deyraud.

Meuret, Jannet &
Roberti.
Jomini

André Turcl.

M. Mary-Lafon.

Experts.

6 Avril 1848.

Présents, M^r le Recteur Desfourmet

Mess: Rogissier, Hilsch, L^r Curtat, Mercanton,

Brady, Marquet, Wessler.

Examens de Janvier.

On lit le rapport des examens de M^r Janavel, comme suit:

| | |
|--|--------|
| Examen général (loi & règlement § 183 & 121) | admis. |
| Théologie pratique | admis. |

Constant Hermann.

M^r Constant Hermann écrit qu'il se propose de se louer au S^t Ministère dans l'église nationale, & demande, en ses circonstances, & comme moyen de faciliter ses études de théologie, 1^o d'être exempté des examens sur les sciences mathématiques, physiques & naturelles, en vertu de l'examen de botanique subi sur ces différentes branches, devant la faculté des sciences & études à l'école normale de Payerne. 2^o de pouvoir échanger la tâche de latin de cette année avec celle de l'année précédente. 3^o d'être exempté de l'examen sur l'histoire de la philosophie ancienne, comme l'a été l'année passée la première volée de la faculté des lettres. 4^o de pouvoir subir l'examen de philosophie au mois de novembre. 5^o Si cela est possible, de pouvoir à subir examen pour la littérature française, que sur le 18^e siècle.

L'examen de cette requête est remis pour rapport à une commission composée de Mess: les professeurs Hilsch & Marquet.

Alfred Carrard, Artiste

Sur la demande transmise par M^r Gollisch, on accorde à M^r Alfred Carrard, un ^{décompte} ~~certificat~~ des cours qu'il a suivis & des examens qu'il a subis.

Caisse Académique
Titre Mayor

On dépose sur le bureau, deux circulaires de M^r le Recteur ;
 1^{re} Une du 26 Mars, par laquelle on voit que l'Académie consent à la vente d'une des pièces formant hypothèque au titre de 1500 fr. qu'elle possède contre M^r Mayor à Echallens. Le prix très satisfaisant auquel cette pièce est vendue, est de 148 fr. 75 c. Cette somme sera versée dans la Caisse Académique & déduite du Capital.

Budget

Une du 30, pour répondre à la demande faite le 28, par le Conseil de l'Instruction publique; d'envoyer le budget présumé des dépenses pour l'année 1848. M^r le Recteur a répondu qu'il faut 3 à 400 fr. pour les examens remboursables; 300 fr. au minimum, pour le Cabinet de chimie, & 200 pour celui de physique.

Requête de David, M^r et Bugnon & D^r Turin.

Le Conseil de l'Instruction publique répond le 26 Mars, à la lettre du 22, relative aux examens de Mess: David, M^r et Bugnon & David Turin; qu'il adopte le priavis de l'Académie, moyennant que ces étudiants aient l'intention positive de se faire connaître au S^t Ministère pour le service de l'Eglise Nationale.

6 Avril 1848

David TurinBibliothèque des
Etudiants, rapport.

Une lettre du 31, rappelle que M^r D^r Herin, Diariontais est excepté de cette condition, & ajoute que le diplôme de licencié en Théologie ne doit être délivré que lorsque les Candidats auront été examinés dans l'Eglise Nationale.

Le même Conseil demande par lettre du 26 mars, l'historique & les statuts de la Bibliothèque des Etudiants, surtout pour ce qui concerne sa fondation, & la manière dont elle s'est formée & accrue. M^r le Recteur a fait du recherches montrant que cette Bibliothèque est mentionnée dès l'an 1711; Il transmettra ces renseignements au Conseil, avec ceux que les Etudiants eux mêmes pourront lui fournir.

Fondation Gay.
Réside & Emploi.

Le même Conseil demande par lettre du 31 mars, si les arriérés de la fondation Gay, ne s'élevaient pas au 21 juin 1848, à la somme de 200 f. & de lui faire connaître à quoi l'Académie pense l'appliquer cette année.

M^r le Recteur annonce que, d'après les renseignements qu'il a pris auprès du Directeur, il y a maintenant 104 f. disponibles pour l'Académie. Elle se décide de proposer que cette somme soit distribuée en cinq de cette année (v. l. de 13).

Requête de Thelin, Turin
Guignard & Deytard.

Le même Conseil écrit le 26 mars, que d'après le préavis de l'Académie, relatif aux Etudiants Thelin, Turin, Guignard & Deytard; il libère Deytard de la finance des Cours, & refuse la dispense demandée par les autres pétitionnaires.

Programme des
Cours d'été.

On adopte le programme des Cours & des heures, dès le 1^{er} mai au mois de juillet, pour la Faculté des Lettres où il y a quelques modifications. Il n'y a pas de changement pour la Faculté de Théologie, & M^r le Prof. Proquisse veut bien procurer la note de ses Cours & de ceux de M^r Eytel.

Congé de Paques.

L'Académie fixe le Congé de Paques, de la manière suivante: Il commencera le Jeudi 21, & la rentrée aura lieu Lundi 1^{er} Mai.

Concours renvoyés.

L'Académie considérant le peu d'empressement manifesté depuis quelques années pour les Concours, ainsi que les circonstances particulières où l'on se trouve, décide de suspendre pour cette année l'ouverture de Concours nouveaux & la rédaction du programme qui les fait connaître.

4 Mai 1848

Présents, M^{le} le Recteur Desfournet

Mess: Michy, Gay, Fabre, Curtat, Mercanton,
Raoux, Nessler, Maquet.

Finances d'inscriptions
& rapport annuel

On lit le rapport du Conseil de l'Instruction publique, l'un du 7, par lequel il prie l'Académie de lui envoyer chaque année dans le courant de janvier, pour joindre au rapport général, la note de la finance payée par les étudiants & par les externes de l'Académie.

Frais & dépenses notes
transmises par le Conseil
de l'Instruction publique

Une du même jour faisant connaître que les demandes que l'Académie avait dans le cas de faire au Département de l'Intérieur, pour frais de dépenses, doivent lui être transmises par l'intermédiaire du Conseil de l'Instruction publique, & qu'elle doit soumettre à l'approbation du Département de l'Intérieur; toute dépense au delà de 50 f. dépense comprise dans le budget de 300 f.

Programme des Cours.

Une du 12, informant l'Académie qu'il n'a aucune observation à présenter sur le tableau de répartition de l'enseignement dès le 1^{er} mai.

P. Janavel &
Jours d'examens indiqués

Une du même jour, annonçant qu'il a pris note du résultat des examens subis par M^r Janavel, & il prie M^{le} le Recteur de faire connaître chaque fois au Conseil les jours fixés pour les examens des étudiants.

Avances remboursables
& Comptes

On lit une lettre du 20 avril, adressée par le Département de l'Intérieur au Secrétaire Caubrier qui avait demandé 300 f. pour les avances remboursables.

Le Département fait connaître que le Conseil d'Etat ayant décidé d'une manière générale de renoncer au système des avances, le Secrétaire est invité à transmettre au Département à la fin de chaque trimestre, les comptes qu'il a à payer.

Constant Hermann.

On lit le rapport de la Commission nommée dans la dernière séance pour examiner la requête de M^r Constant Hermann. La Commission conclut à ce que l'on accorde au pétitionnaire les divers objets qu'il demande; & il a été écrit dans ce sens au Conseil de l'Instruction publique.

Bibliothèque des Etudiants.

M^{le} le Recteur présente le rapport des étudiants sur leur Bibliothèque. Une copie de ce rapport a été envoyée le 25 avril, au Conseil de l'Instruction publique.

David Turin

M^{le} le Recteur fait lecture d'une lettre qui a été adressée le 25 avril, au Conseil de l'Instruction publique, pour l'informer que l'Etudiant Piémontais David Turin, se refuse à lire en chaire, par le motif que l'Esprit n'a pas fait de réclamation au sujet du dernier arrêté du Gouvernement relatif aux assemblées dissidentes. Le Conseil répond qu'il pense que c'est à l'Académie à voir d'après son règlement, la peine que l'on peut infliger à M^r Turin.

Celle-ci considérant que l'art. 235 du règlement, n'est guères applicable au cas dont il s'agit, estime que le refus de M^r Turin est de nature à

292

4 Mai 1848

entraîner la radiation de M^r Turin du Catalogue des Etudiants; si donc M^r Turin, après avoir entendu les observations qu'un Délégué de l'Académie s'est bien encore de charger de lui présenter, ne revient pas de sa détermination, la radiation définitive de ce jeune homme sera proposée au Conseil de l'Instruction publique.

Eugène Marguerat & François Dumur.

Les externes à la faculté des lettres Eugène Marguerat & François Dumur écrivent qu'ils se proposent d'entrer dans la faculté de Théologie, & demandent la permission de subir les examens sur les cours qui se sont donnés cette année aux deux premières solés de la faculté des lettres, si cette faveur peut leur être accordée, ils demandent de pouvoir renvoyer les examens de la 2^e solée au mois de Novembre afin de n'avoir pas à subir trop d'épreuves à la fois.

L'Académie cherchant à combiner les circonstances des pétitionnaires avec l'intérêt de leurs études & le prescrit du règlement, décide qu'on peut leur accorder les fins de leur demande si ils font tous les examens de première solée de cette année, & s'ils subissent avec succès, les examens d'histoire & de philosophie sur le cours de l'année dernière; & celui de grec & de mathématiques donné cette année à la 2^e solée des lettres.

(voy: lettre du 5, au Conseil de l'Instruction publique.)

Louis Turin, Dupontuis Schrantz & Ducret.

Le Conseil de l'Instruction publique, en réponse à la lettre académique du 28 janvier, répond le 28 avril, qu'il a libéré de la finance des cours, les étudiants, L^r Turin & Dupontuis, que cette libération n'est pas accordée à Ducret.

Une lettre du 2, fait connaître que l'Etudiant Schrantz est dispensé de payer cette finance.

11 Mai 1848

Présents, M^r le Recteur Dufournet

Mess: Hibely, Gary, Fabre, Mercanton, Curtat, Marquet Fraoux, & Guignard, Rivat, chargé des leçons de Droit Civil

Eugène Marguerat & François Dumur.

Du lit trois lettres du Conseil de l'Instruction publique: Une du 5, relative aux externes Eugène Marguerat & Dumur; Il approuve les conclusions du rapport de l'Académie à leur sujet, puisqu'ils se destinent au Ministère de l'Eglise Nationale.

M^r le Recteur annonce qu'il a fait connaître à ces deux jeunes gens les termes de la lettre du Conseil de l'Instruction publique.

Constant Hermann

Leçons de Droit-Civil
M. Guignard.

David Turin.

Examen de la gestion
du Conseil d'Etat.

Gages à demander

J. D. Justet.

41 Mai 1848.

Une du 6, par laquelle on voit que sur le procès de l'Académie sur M. Constant Hermann, le Conseil l'a décidé de subir examen sur la langue & la littérature latine, les Mathématiques, les sciences physiques & naturelles pour son admission à l'Académie, moyennant qu'il prenne l'engagement de se consacrer au Ministère de l'Eglise nationale. (voy. lettre du

Une du même jour, par laquelle il informe l'Académie, que le Conseil d'Etat a décidé de charger M. Guignard, de donner un cours de Droit-Civil en remplacement de M. Eytel député à la diète.

M. le Past. Fabre écrit le 7, qu'ensuite d'un entretien avec M. D. Turin au sujet de sa résolution de ne plus lire dans nos Temples, il s'est convaincu, que pour le moment toute espérance de le voir revenir est détruite, ses motifs de refus étant pour lui des motifs de conscience; L'Académie, ensuite de sa délibération du 4 de ce mois, décide d'y donner cours, en proposant que M. D. Turin soit radié du Catalogue. On demandera au Conseil de l'Instruction publique que sa décision soit communiquée à la Chambre Bouteiller.

On dépose sur le bureau la circulaire de M. le Recteur du 8, par laquelle on voit que les Membres de l'Académie n'ont pas d'observation particulière à présenter à la Commission du Grand Conseil chargée d'examiner la gestion du Conseil d'Etat. M. le Recteur annonce que pour sa part, il a exprimé le vœu que les chaires de l'Académie qui sont vacantes fussent pourvues de la manière la plus convenable & aussi tôt que possible.

Le Conseil de l'Instruction publique, par lettre du 9, adressée à M. le Recteur, demande que l'Académie lui fasse des propositions pour les gages qui peuvent être accordés aux Etudiants. L'Académie décide.

1° de rappeler au Conseil les lettres qu'elle lui a adressées, les 28 janvier 15 février & 20 Mars, & dont elle confirme le contenu. 2° de faire connaître aux Etudiants, par affiche, que ceux qui souhaitent avoir part aux Gages peuvent encore faire leur demande.

L'Etudiant Picomontais Justet, de 2^e solé des lettres, demande de faire les examens, pour être admis dans la Faculté de Théologie. M. Justet étant dans une position analogue à celle de M^{rs} Marguerat & Dumur, décide de proposer que M. Justet soit admis en Théologie 1° s'il passe avec succès requis, tous les examens de la 1^{re} solé. 2° s'il passe de même les examens de seconde solé indiqués dans sa lettre. Mais l'Académie ne croit pas quant à présent, devoir l'autoriser à renvoyer à la rentrée un de ses examens de Mathématiques.

2914

15 & 18 Mai 1848.

Compte rendu de l'Administration des Finances

On dépose sur le bureau, deux exemplaires du Compte rendu de l'Administration des Finances du Canton pour l'année 1847.

Heures de leçons changées

L'Académie autorise M. le Prof. Mercanton à donner à onze heures, le lundi & le mardi, les leçons de Chimie qu'il donnait les mêmes jours à dix heures. Elle autorise de même M. le Prof. Raoux à donner à 7 heures du matin, le vendredi, la leçon de philosophie qui se donnait le même jour à 6 heures.

18 Mai 1848.

Présents, M. le Recteur Desfourmet

Mess: Mischy, Gay, Mercanton, Raoux, Lesclapart, Marquet & Guignard.

David Turin

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 12, qu'il s'occupe le 26 de la proposition relative à la radiation de l'Étudiant David Turin des matricules de l'Académie pour refus de se conformer aux lois & règlements sur les fonctions à remplir par les étudiants de théologie dans le temple de chef-lieu. Le Conseil invite l'Académie à communiquer cette décision à la chambre des Vallées Vaudoises.

Justet

Le même Conseil écrit à la même date, relativement à la demande de M. Justet, que si ce jeune homme se dévoue au service de l'Église Vaudoise nationale, il sera placé sous les mêmes conditions que les chœurs, Eugène Marquet & Durmur, & que dans ce cas, le Conseil sera disposé à entrer dans ses vues.

M. le Recteur annonce, que vu l'espèce de confusion qui existe dans cette affaire, il attendra d'avoir pris quelques éclaircissements pour faire part à M. Justet de cette décision.

G. Dursten

L'Étudiant Dursten demande par lettre du 12, à être dispensé de toute la finance d'inscription des cours; il se fonde sur des circonstances pénibles de fortune.

L'Académie transmettra cette lettre au Conseil de l'Instruction publique avec prière favorable.

Examens de Roberti & Menuret.

On prend note de deux examens des Étudiants en Droit Roberti & Menuret de la manière suivante

| Droit. Civil. | | Composition de Droit | |
|-----------------|-----------|----------------------|--------|
| André Roberti | non admis | " | admis |
| Charles Menuret | non admis | " | admis. |

18 Mai 1858

Gages demandés.

Conformément à la lettre du Conseil de l'Instruction publique mentionnée dans la dernière séance, on fait les présentations suivantes pour les gages de deux étudiants de la 3^e table des lettres qui n'en jouissent pas encore, les postulant, Jules François Recordon, & François Muller.

Le premier paraît mieux qualifié que le second pour obtenir le gage, en regard au précepte du règlement § 235, & il sera écrit dans ce sens au Conseil de l'Instruction publique. Du reste l'Académie s'en rapporte à ses lettres précédentes sur ce sujet. (voy: lettre du 19)

Rapport sur les gages.

L'Académie profite de ce rapport & du contenu de l'art: 235 du règlement, pour faire aussi un rapport sur les étudiants qui jouissent des gages.

Guignard est négligent & sera averti que s'il n'est plus appliqué, l'Académie pourrait demander la suppression de la bourse dont il jouit.

Thelin assidu aux leçons de physique & de minéralogie, l'est moins à celles de latin & de mathématiques: il recevra un avertissement de M. le Recteur.

Richter fort négligent sera particulièrement censuré.

Descombes, Wursten, Dubuc & Jamini sont appliqués & approuvés.

Dupertuis & Millet de même.

Burbier très inassidu sera aussi censuré par M. le Recteur.

Thelin & Deytard.

Les étudiants Thelin & Deytard exposent par lettre de ce jour, qu'ayant double examen à faire, ils demandent un allègement à leur tâche, surtout sur les sciences exactes, ils allèguent plusieurs motifs à l'appui de leur demande.

L'Académie après en avoir délibéré, décide de passer à l'ordre du jour sur cette requête.

Certificat à Al^t Monastier.

Sur la demande communiquée par M. le Recteur, on accorde à l'étud^t. Albert Monastier, un certificat des examens qu'il a subis.

Compte du Professeur de Chimie.

On renvoie à l'examen du bureau, la note des déboursés de M. le Professeur de Chimie, pour le transmettre au Conseil de l'Instruction publique.

15 juin 1848.

Présents, M^r le Recteur DufournetMess: Isely, Gay, Fabre, Mercanton, Marquet, Raoux
Lissler, Guignard.Guignard Thelin,
Richter, Barbier.Mursten.Leçons d'histoireDavid Surin,
suspenduProgramme des études.GuisanBois de ChauffageFinances d'immatricula-
tions.David Surin &
Guillaume Malan

M^r le Recteur annonce qu'il s'est acquitté des décisions prises dans la dernière séance, par l'Académie, relativement aux étudiants Guignard Thelin, Richter & Barbier.

Une des sept lettres du Conseil de l'Instruction publique. Une du 23 Mai, annonçant que l'Étudiant Mursten est dispensé du paiement de la finance d'études imposée aux étudiants. L'intéressé a été informé de cette décision.

Une du 26, informant l'Académie que les leçons d'histoire seront données pendant le semestre d'été sur le même pied que précédemment.

Une du 30, faisant connaître, que, vu les dispositions de l'art. 225 du règlement, l'Étudiant Picinotais David Surin est exclu des leçons pour le terme d'une année.

Une du 6 juin, faisant connaître que le programme des études académiques doit être établi suivant le cycle voulu, & comme si tous les Professeurs étaient professeurs ordinaires.

M^r le Recteur explique à cette occasion qu'il a provoqué cette lettre, vu la difficulté de faire préparer un programme par des Professeurs qui pourraient être peu appelés à donner les cours.

Une du 9, dont le but est de demander un rapport sur l'assiduité de l'Étudiant Guisan. M^r le Recteur a répondu qu'il n'a eu qu'un examen de ce nom; & il a fait connaître le témoignage qui lui est rendu par les Professeurs de la faculté.

Une du 13 relative au bois de chauffage nécessaire à la combustion de l'année 1848-1849. On répondra qu'il y a suffisamment de hêtre pour cet hiver, & qu'il faut 18 moudes de Sapin, pour les 9 grands poches de brique difficiles à chauffer, & les 2 poches de fer.

Une du même jour demandant la note de la somme perçue pour immatriculations & finances des cours des étudiants de l'Académie.

À cette occasion, il est décidé qu'on rappellera aux étudiants, par affiche, l'obligation de présenter leur carte d'inscription à Mess: les Professeurs.

L'Ét^d D. Surin demande un certificat des examens qu'il a subi, ce qui est accordé. Il en demande un semblable pour M. Guillaume Malan qui a quitté l'Académie. Le dernier certificat sera donné sur la demande expresse de l'intéressé.

15^e juin 1848

Rambert.

Par lettre de ce jour, l'Étud. Rambert demande l'autorisation de faire ses examens au mois d'octobre. Il allègue pour motif, un mal de gorge assez grave par M. le D^r. Decharge. Cette lettre sera transmise avec préavis favorable.

Poche de l'Auditoire des Lettres.

Sur la demande faite par M. Sessler, On demandera au Conseil de l'Instruction publique qu'il soit fait des réparations au poche de l'Auditoire des Lettres.

Raccard.

M. le Recteur annonce que l'Étudiant Raccard quitte les études, pour suivre une autre carrière.

Louis Darbournier.

L'Étudiant L. Darbournier demande par lettre de ce jour de pouvoir causer de l'anti, de pouvoir renvoyer à sa rentrée ses examens de mathématiques, d'histoire moderne, & d'histoire littéraire grecque. D'après le rapport fait sur les dispositions de ce jeune homme, On transmettra cette demande avec préavis favorable. Moyennant qu'il produise une réclamation de Médecin pour appuyer sa requête.

Bebaucou & Jomini
Hébreu.

Les Étudiants de 3^e Solée des Lettres, Bebaucou & Jomini demandent l'autorisation de subir l'examen d'hébreu cette année, ayant l'âge requis pour le faire.

On exposera au Conseil de l'Instruction publique, que ces jeunes gens sont très recommandables, & que le règlement n'attachant pas d'une manière exclusive, l'examen sur les principes d'hébreu à la première solée des Lettres, l'Académie pense que la requête des Étudiants Bebaucou & Jomini pourrait être favorablement accueillie.

Auguste Pidou

L'Étudiant en Droit Pidou demande par lettre de ce jour adressée au Conseil de la Faculté de Droit, & présentée par ce Conseil à l'Académie, des directions sur la position dans laquelle il se trouve à l'égard des examens qu'il est appelé à subir.

M. le Recteur est chargé de donner à M. Pidou les explications qu'il réclame.

Programme des Cours.

On présente & l'on admet le programme des cours pour l'année 1848-1849. avec quelques modifications.

Programme

Faculté des Lettres et des Sciences

I. Langue et Littérature latine.

1^{re} volée. Interprétation de Cicéron: De Officiis 2 heures.

Programme Des cours.

Programme des cours.

15 Juin 1848.

| | | |
|----------------------------|--|--------|
| 1 ^{re} volée | Morceaux choisis de <u>Suétone</u> . Satyres de <u>Juvénal</u> & de <u>Perse</u> . | 1 h. |
| " | <u>Histoire littéraire</u> . Prosateurs (suite et fin) | 1 h. |
| 2 ^{de} volée | <u>Interprétation de Tacite</u> : Morceaux choisis des <u>Annales</u> & des <u>Histoires</u> . | 2 h. |
| " | <u>Interprétation des Odes d'Horace</u> | 1 h. |
| 3 ^{de} volée | <u>Interprétation de Cicéron</u> : <u>Harangue pour Milon</u> | } 3 h. |
| " | <u>Cicéron, l'Andrienne</u> | |
| 2 & 3 ^{es} volées | <u>Histoire littéraire</u> . Poésie. Poésie épique, narrative, didactique | } 1 h. |
| " | " " Prosateurs, 1 ^{re} partie (Histoire) | |
| Les 3 volées | Exercices de compositions | |

II. Langue et littérature grecque.

| | | |
|----------------------------|---|------|
| 1 ^{re} volée | <u>Histoire littéraire</u> . Cours développé par ordre de matières. La partie de la poésie à l'exception de l'épopée et de la poésie lyrique: elle va jusqu'à Solon | 1 h. |
| " | <u>Interprétation</u> . Euripide, <u>Iphigénie en Aulide</u> . Pindare, les deux premières <u>Olympiques</u> . | 2 h. |
| 2 ^{de} volée | <u>Interprétation</u> . <u>Isocrate</u> , <u>Panegyrique</u> . <u>Platon</u> , <u>Phédon</u> | 2 h. |
| 3 ^{de} volée | <u>Interprétation</u> . <u>Plutarque</u> , <u>vie de Pericles</u> . <u>Thucydide</u> , I. II. Description de la peste à Athènes. | 3 h. |
| 2 & 3 ^{es} volées | <u>Histoire littéraire</u> . Cours historique abrégé, par ordre chronologique, depuis le règne d'Alexandre le Grand jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs . . . | 2 h. |
| " | " " Exercices de Syntaxe, Régimes et emploi des modes . . . | 2 h. |

III. Littérature française.
(vacat.)IV. Littérature allemande.

| | | |
|-----------------------|--|------|
| 1 ^{re} volée | <u>Interprétation de Schiller</u> : <u>La Françoise de Neffins</u> . | 1 h. |
| " | Aperçu historique de la poésie allemande moderne | 1 h. |
| 2 ^{de} volée | <u>Die Enkel Winkelrieds</u> , poème épique, par Sal. Cobler | 1 h. |
| " | Aperçu historique de la poésie épique allemande | 1 h. |
| 3 ^{de} volée | Poésies de <u>Schiller</u> | 1 h. |

Programme des cours.

- 3^e volie Etüde des vers et Des strophes rythmiques & rimées } ... 1h
- " Aperçu historique de la poésie lyrique allemande }

V. Langue hébraïque

- 1^{er} volie Etude de la grammaire et de la syntaxe } ... 3h
- " Exercices d'interprétation et de compositions. }

VI Philosophie

- 3^e volie 1^o Introduction à la philosophie } ... 3h
- " 2^o Psychologie } ... 6h
- 1^{er} & 2^e volie 1^o Esthétique; 2^o Ethique; 3^o Histoire de la philosophie } ... 3h

VII. Histoire

- 3^e volie Histoire ancienne (particulièrement l'histoire des Grecs et celle des Romains) ... 2h
- 2^e volie Histoire du moyen âge ... 2h
- 1^{er} volie Histoire de la Suisse et de ses institutions ... 2h

VIII. Mathématiques

- 1^{er} volie Astronomie ... 2h
- " Analyse algébrique ... 2h
- 2^e volie Géométrie analytique ... 3h
- 3^e volie Trigonométrie rectiligne & sphérique; Géométrie ... 3h

IX. Chimie & Minéralogie

- 3^e volie Chimie inorganique ... 3h
- 2^e volie Chimie organique ... 2h
- " Minéralogie et Géologie ... 2h

X. Physique

- 1^{er} & 2^e vol. Mécanologie, machines à vapeur & optiques ... 3h
- 3^e volie Physique générale ... 4h

Programme des Cours. qui comparé.Faculté de Théologie.I. Théologie origénique.

Continuation du cours 7 h.

II. Théologie systématique & hist.

Fin du cours de Dogmatique & Théologie morale 3 h.

III. Théologie pratique.

- a) Droit ecclésiastique et devoirs du pasteur 2 h.
 b) Exercices de prédication & d'analyse 2 h.
 c) Histoire de la prédication 2 h.

Outre les exercices de prédication pour les candidats au
 St Ministère, auxquels assistent tous les professeurs de la
 Faculté.

Faculté de Droit

Droit civil. Première partie du Code civil & procédure civile 6-10 h.

Histoire du droit. Histoire du droit civil de Rome, du droit
germanique et du droit français (1^{re} partie). 6 "

Droit public vaudois 4 "

Droit international 3 "

Encyclopédie du droit, ou Introduction générale aux
études juridiques 3 "

29 juin 1848.

Présents: M. le Recteur Dufournet,

M. M. Hisely, Fabre, Ravue, Mercanton, Gay,
Marquet, Guignand.Besançon & Jomini

Le Conseil de l'Instruction publique, par lettre
 du 20 juin, écrit en réponse à la lettre académique du 16,
 que les étudiants Besançon & Jomini, de la 3^e volée des
 lettres, sont autorisés à subir l'examen de langue hébraïque,
 moyennant qu'ils suivent le nouveau cours lorsqu'ils

29 juin 1848

seront dans la 1^{re} volée de la Faculté.

M. le Recteur a fait part aux intéressés de cette décision.

Le même Conseil transmet, à la même date & pour renseignements, une note fournie au Département de l'Intérieur par le serrurier Diener. - M. le Recteur a donné tous les renseignements réclamés sur cet objet.

Le même Conseil annonce enfin, à la même date, que les étudiants Rambert & Darbonnier ont obtenu les faveurs de leurs demandes (voyez la dernière séance).

On lit une lettre de l'externe en droit Louis Dorot, adressée à la Faculté de Droit, pour demander de fixer sa position et les examens qu'il aura à subir cette année & l'année prochaine. On lit aussi le rapport du Conseil de Faculté sur cet objet; ce rapport conclut à ce que M. Dorot subisse au mois de juillet prochain la 1^{re} série de ces examens, savoir ceux de Droit romain (1847-1848), de Droit pénal (1846-1847), de Droit civil (2^e partie du code 1847-1848).

La seconde série des examens qu'il aurait à subir l'année prochaine, au mois de juillet, comprendra tous les autres examens y compris la 1^{re} partie du code civil & la procédure civile. Ces propositions sont adoptées.

On transmettra, avec préavis favorable, au Conseil de l'Instruction publique ses requêtes pour dispense de la finance d'études de la part des étudiants Descombar, Rambert, & de l'externé De Vallière, en disant pour ce dernier, qu'on a lieu de croire que sa position de fortune est très pénible, mais qu'on regrette que son aptitude ne soit pas ce que serait à désirer.

De plus, l'Académie demandera dispense de la finance à payer après Pâques pour l'étudiant Leo Raymond, très malade actuellement.

Enfin on demandera pour l'élève Dumur de payer la finance due, sur le pied des étudiants, puisque son intention est de suivre les études régulières pour l'état ecclésiastique. On fera une demande analogue pour Eugène Marguerat, (voyez séance du 14 Mai).

M. le Recteur

Diener serrurier.

Requête de Rambert et de Darbonnier

Requête de l'externe L Dorot.

Requêtes de Descombar, de Rambert & de De Vallière

Leo Raymond.

Finance d'études de Dumur.

Finances d'études de Guignard, de
Ducret, de Richter et de Chélin

Étudiants non admis aux
examens.

29 juin 1848.

M. le Recteur informe que les étudiants Guignard & Ducret paieront le 30 la finance qu'ils doivent encore. Il ajoute que Richter & Chélin ne se sont pas acquittés jusqu'à présent.

Les étudiants non admis aux examens pour cause de négligence sont:

Ducret, 1^{re} volée des Lettres.

Callichet, 3^e volée, se constitue externe, ayant annoncé qu'il ne ferait pas quelques examens.

Chélin n'est pas admis

Richter de même

Ciffot, il sera demandé une déclaration de médecin constatant la maladie que ce jeune homme a eue cet hiver; cette déclaration sera soumise à l'Académie par circulaire, pour qu'il soit prononcé sur l'admission de Ciffot aux examens.

Théologie

Bersier paraît avoir quitté les études.

Droit.

Il n'y a pas d'étudiant non admis.

Externes.

Hermann n'est pas admis aux examens de littérature française et de philosophie, vu que sa demande de les subir à présent n'est pas conforme à la concession qui lui a été faite le 6 Mai (Voyez séance du 11 Oct).

On lit une demande de l'externe Bauder, venant à être dispensé de l'examen de chimie de 2^e volée, puis de ceux de Mécanique & de Calorique sur la tâche de 1846-1847 qu'il n'a pas subis l'année dernière; enfin de celui de littérature française. On n'accorde pas à M. Bauder les fins de sa demande; il sera mis sur le pied des élèves qui font les examens de deux volées.

L'externe Francfort sera averti qu'il sera étudiant régulier, dès qu'il aura subi tous les examens d'une série.

Requête de l'externe Bauder.

Externe Francfort.

12 juillet 1848.

Présents: M. le Recteur Dufournet,

M. M. Roguin, Fabre, Hissly, Nestler, Gay, Naouat.

Indemnités d'experts aux examens.

Le Vice-Président du Conseil de l'Instruction publique demande, par lettre du 14 juin, la note des indemnités dues aux experts pour les examens qui ont eu lieu au printemps, et transmet une réclamation de M. Guignard au sujet des indemnités qui lui sont dues à titre d'expert.

M. le Recteur informe l'Académie qu'il n'y a eu au printemps d'autres examens que ceux de M. M. Robert & Menet, qui n'ont eu lieu qu'en vertu d'une autorisation spéciale & dont il a envoyé les procès-verbaux; et que, quant à la réclamation de M. le professeur Guignard, il a donné au Conseil de l'Instruction publique les explications nécessaires.

Dispense de finance d'études.

Le Conseil annonce, par lettre du 30 juin, qu'il libère de la finance d'études les étudiants Descombes, Lambert, Les Raymond, Lestienne de Vallière. Pour ce qui concerne les élèves Dumot et Eugène Marquerat, ils sont, sous le point de vue financier, envisagés comme étudiants.

Finances de l'étudiant Warnery.

Le même Conseil écrit le 5 du courant que l'étudiant Warnery n'est pas porté dans la note des sommes perçues pour finances d'émulation et pour finances d'études; il demande s'il n'y a pas erreur. L'étudiant Warnery ayant payé 38 francs.

Nouvelle requête de l'externe Doret.

M. le Recteur annonce à l'Académie qu'il a donné au Conseil de l'Instruction publique les explications nécessaires, en lui faisant observer que la finance payée par l'étudiant Warnery, faisait sans doute partie du précédent versement, le second comprenant surtout les finances payées depuis Pâques.

Le même Conseil, par lettre en date du 14 du courant, transmet pour examen et préavis, une requête de l'externe Louis Doret qui demande à être admis à subir l'examen de la philosophie du Droit.

M. le Recteur dit qu'il a transmis à M. M. les professeurs de la Faculté de Droit cette nouvelle requête de l'externe Doret en les priant de vouloir bien l'examiner.

On lit le rapport de la Faculté sur la requête dont il s'agit; ce rapport conclut à ce qu'on accorde à l'externe Doret les faveurs de sa demande.

L'Académie adoptant les conclusions du rapport s'élève d'unanimité à une décision favorable.

Requête de A. Tiffot

Mr. le Rector expose la circulaire qu'il a adressée, le 1^{er} juillet, à Mr. les Membres de l'Académie pour les prier de déclarer si, en conséquence de la Déclaration délivrée à l'étudiant Tiffot, par Mr. le Doct. Percy, ils admettent cet étudiant à passer les examens de 1848.

Il résulte des Déclarations de Mr. les Membres de l'Académie, qu'ils accordent à Mr. Tiffot les fins de sa demande.

Demande de Ducrot.

On lit une demande de l'étudiant Ducrot, tendant à ce qu'il soit admis à subir les examens de langue latine, de langue grecque, d'histoire, de philosophie & de physique de la 1^{re} volée de la Faculté des Sciences et des Lettres. On lit aussi un certificat d'études qui lui a été délivré par Mr. le Directeur du Gymnase.

L'Académie accorde à Mr. Ducrot la faculté de faire, comme externe, les examens de la 1^{re} volée. Quant à la qualité des examens qu'il doit subir, l'Académie examinera cette question à la prochaine séance.

Enseignement de la langue allemande à l'Académie.

Par lettre du 11, le Conseil de l'Instruction publique transmet un rapport de Mr. Xenter sur l'enseignement de langue allemande au Collège et à l'Académie.

On adopte les conclusions du rapport qui concernent l'Académie, et l'on décide d'envoyer au Conseil un préavis favorable.

Du reste cet objet sera repris à l'approche de l'ouverture des cours.

On accorde des Déclarations d'examen à Mr. Louis Bessier, de Villargel, & Jules Yersin, de Rougemont, le premier étudiant à la Faculté de Théologie, le second à celle des Lettres.

Lettre de C. Hermann.

On lit une lettre de Mr. Hermann, en date du 11 du courant, l'annonçant que pour cause de santé, il ne subira pas à cette époque-ci les examens de philosophie et de littérature, et qu'il suivra, à dater du 1^{er} 9^{bre} prochain, les cours relatifs à ces deux branches pour passer dans un an l'examen qui s'y rapporte, avec celui de langue hébraïque.

Requête de Darbonnier.

Enfin on lit une lettre de l'étudiant Darbonnier, qui demande qu'on réduise encore le nombre des examens qu'il devrait subir à cette époque-ci (Voyez séance du 15 juin). Il se fonde sur l'état de sa santé et produit une Déclaration du

12 juillet 1848.

médicin.

On accorde à M. Darbonnier la fins de sa demande.

24 juillet 1848.

Présents: M le Recteur Dufournet, M. Hissly, Raoux, Mercanton, Fabre, Moignot, & Guignard.

M. le Recteur informe l'Académie que l'élève Ducret a eu effet à subir encore l'examen de mathématiques dans la 1^{re} volée des lettres, pour être admis à demander l'entrée dans une des facultés spéciales. (voyez séance du 12 juillet).

Examen de mathématique
De Ducret.

Certificat à S. Malan

Lettre de l'ancien externe Guilt. Malan, du 14 du courant, demandant qu'il lui soit délivré un certificat des examens qu'il a passés à l'Académie (voyez séance du 15 juin). M. le Recteur annonce qu'il a fait le nécessaire.

Présid^t de la Faculté des Lettres & Sciences & celle de Théolog.

Lettres de M. Hissly & Fabre annonçant qu'ils ont été élus et élus vice-président du Conseil de leurs facultés respectives.

Délégués de l'Ac. à la
Commissⁿ de consécration

Lettre de M. le Président de la Commission ecclésiastique du 12 du courant, demandant que le Comité de la Faculté de Théologie désigne deux de ses membres comme délégués à la Commission de consécration.

Requête de Const. Hermann.

M. le Recteur annonce à l'Académie qu'il a nommé délégué conjointement, avec M. le past. L. Custat, professeur extraordinaire.

Lettre du Conseil de l'Instruction publique, du 18 du courant, transmettant une demande de M. Const. Hermann, instituteur à Payerne, qui désire renvoyer à la fin de l'octobre les examens de philosophie et de littérature française qu'il avait été autorisé à subir à cette époque-ci.

Requête de Tallichet

L'Académie ne pense pas que, même dans l'intérêt du public, il y ait des motifs suffisants d'accueillir sa demande.

Lettre de l'étudiant Tallichet, du 15 du courant, qui annonce n'avoir passé qu'un certain nombre des examens imposés à la volée à laquelle il appartenait.

On lui répondra que ces examens ne peuvent être considérés que comme des examens d'externat et qu'en conséquence il aura à acquitter la différence qui sépare la finance que paient les externes de celle que paient les étudiants.

Lettre.

Requête de L. Deylard.

24 juillet 1848.

Lettre du 20 du courant de l'étudiant Deylard, de la 3^e volée. Ses lettres. Il expose qu'ayant d'abord entrepris de subir deux séries d'examens, il avait cru pouvoir se présenter seulement pour les examens de la 2^e volée, bien qu'il n'y eût pas encore été promu. Tout en reconnaissant aujourd'hui combien il avait eu tort, il prie l'Académie, à laquelle il s'en remet, de le traiter avec indulgence.

L'Académie considérant les bons antécédents de cet étudiant & désirant ne pas l'exposer à perdre les gages dont il jouit, décide de lui composer les examens qu'il passera à cette époque-ci avec la 2^e volée, mais de suspendre sa promotion dans la 1^{re} volée, jusqu'au moment où, au mois de juillet 1849, il aura subi avec les succès voulus tous les examens de la 3^e volée, sur les cours qu'il a entendus pendant l'année académique 47-48.

Requête de Richter et de
Ebelin

Lettre du Conseil de l'Instruction publique, du 20 du courant transmettant une demande collective des étudiants Richter & Ebelin qui désirent subir seulement leurs examens de 3^e volée à la prochaine rentrée d'octobre.

L'Académie répondra qu'elle ne saurait acquiescer à cette demande, qui repose sur des motifs qu'elle est hors d'état d'apprécier, attendu qu'ils lui sont totalement inconnus. Elle ne peut voir dans une telle concession qu'une violation d'un règlement expressément sollicité par deux étudiants dont les antécédents académiques sont tout-à-fait défavorables, et qui ouvrirait la porte à d'autres abus.

Règlement de l'Académie.

Lettre du Conseil de l'Instruction publique, du 11 du courant, demandant à l'Académie si elle aurait quelques observations à présenter sur le règlement provisoire qui la régit depuis le 1^{er} 9^{br} 1847.

On répondra que règlement est en vigueur depuis trop peu de temps pour que l'on ait pu en apprécier les résultats.

29 juillet 1848

Présents, M. le Recteur Dufourquet

Mess: Kischy, Fabre, Mercanton, Marquet, L. Curtat

Lettre du 25, du Conseil de l'Instruction publique, annonçant que le Conseil d'Etat a autorisé, pour la durée de deux ans, les gages aux étudiants.
1^{er} Dilly à L. Turin, les gages de 1^{re} classe de 35 f. à dater du 1^{er} janvier 1848.
2^e Aux étudiants, Muller, Leordon, & Ch. Marguerat, les gages de 2^e classe à 28 f. par trimestre; à dater du 1^{er} juillet 1848.

Une lettre du même Conseil, du 25, annonçant qu'il a adopté le programme des cours, pour l'année 1848-1849, qui lui a été adressé par l'Académie le 27 juin.

M. le Recteur fait lecture de la liste des étudiants qui ont obtenu les succès voulus par le règlement, pour être promus, soit d'une solé dans l'autre à la Faculté des lettres, soit de cette Faculté dans l'une des Facultés spéciales.

Il fait aussi connaître ceux qui se sont distingués par la manière dont ils ont subi leurs examens.

Promus en Théologie

- 1 Monastier, Joseph des Vallées Savoises du Piémont.
 - 2 Marguerat, Charles Auguste de Lutry
 - 3 Marguerat, Eugène " de Lutry
 - 4 Dumur, François de Grandjeu & de Lutry
- NB, quand il aura passé son examen complémentaire de littérature grecque avec la seconde solé des lettres.

en Faculté de Droit

- 1 Pidou, Auguste de Lausanne
- Faculté des lettres & sciences

estent dans la 1^{re} solé

Boumeid, Auguste Louis, de Ayon & d'Arny (congé jusqu'au 1^{er} Oct 1848)

Pouffon, Jean de Drey (congé jusqu'au 20 Oct 1848)

- Wursten Gustave de Ayon
- Deyraud, Louis François de Dubourgs (v. séance du 25)
- De Combah, George de Lutry.

NB. quand il aura passé son examen complémentaire d'histoire; estent dans la 2^e, 11^e solé 1847

- Guignard Sylvius de Sallion
- Monastier Albert des Vallées Savoises du Piémont.

Gages accordés pour deux ans,

Programme des Cours.

Promotions après les examens

29 juillet 1848

Promus en seconde solée

- 1 Ariolat, Ernest d'Aigle
 - 2 Béranger, Auguste, de Laubonne
 - 3 Chauv, Henri, de Bourmont.
 - 4 Darbournier, Louis, d'Orbe
 - 5 Fourni, François de Soysons.
- 2^m quand il aura passé son examen complémentaire de littérature latine
 2^m quand il aura passé ses examens différés de littérature grecque
 de mathématiques & d'histoire

Troisième solée

Estent 1846

- 1 Hostache, Alexandre, d'Aigle (congé jusqu'au 20 oct. 1848)
- 2 Thilin, Henri Marc François, de Mex.
- 3 Richter, Jean Charles Louis, de Jouxtons.
- 4 Duprah, Rodolphe, de Joux (congé jusqu'au 20 Oct. 1848)

1847.

- 1 Dulex Charles d'Olon
- 2 Muller, François de Lutry
- 3 Rambert, Eugène, de Châtelard & de Nozille
- 4 Recordon, Jules François de Borees
- 5 Raymond, Léon de Faulion.
- 6 Rouge, François de Laubonne
- 7 Tissot, Alexandre de Maltrambion.
- 8 Rioumet, Paul, d'Arbonne
- 9 Zinner, Henri, d'Eschens.

Prix de la fondation
Gay, distribués.

On s'occupe ensuite de la répartition de l'intérêt de la fondation Gay, entre les étudiants qui se sont le plus distingués. Ces élèves sont divisés en 2 catégories, selon la volonté du fondateur. On leur assigne à chacun un prix en livres de la valeur de 20 fr pour ceux de la 1^{re} catégorie, qui sont: Eugène Marquerat, Gustave Dunstan, & Auguste Béranger. & un accessit de 16 fr. aussi en livres, pour ceux de la 2^e catégorie qui sont, Joseph Monastier, Bebancon, & F. Fourni.

Muller & Recordon

On informera le Conseil de l'Instruction publique qu'au moment où l'on a reçu l'avis que les étudiants Muller & Recordon avaient obtenu les grades, on voyait par le tableau des examens que ces deux élèves ne pouvaient pas être promus. On en entra en même temps

29 juillet 1848.

Le voeu, que la décision qui leur confère une bourse ne déploie pas immédiatement son effet.

Diplômes de licenciés

Sur le préavis de la Commission des Examens de la Faculté de Théologie, l'Académie autorise M. le Recteur à faire expédier un diplôme de licencié en Théologie, à Mess: Marc St. Mellet, & Louis Bugnon, lorsqu'ils auront été comparés au St. Ministère dans l'Eglise Nationale du Canton de Vaud.

Sur le préavis de la Commission de la Faculté de Droit, l'Académie autorise aussi à M. E. Bory, le diplôme de licencié en Droit, & elle autorise M. le Recteur à en faire expédier à ceux de Mess: les Etudiants de cette Faculté qui ont terminé leurs examens.

24 août 1848.

Présents, M. le Recteur Dufournet

Mess: Hübly, Fabre, & Wessler

Pidou, Auguste

On lit 6 lettres du Conseil d'Instruction publique. Une du 28 juillet, demandant un préavis sur une pétition de M. Pidou, tendant à obtenir pour son fils, la faculté de refaire à la rentrée son examen de droit civil qu'il a manqué à l'époque ordinaire. Le pétitionnaire se fonde essentiellement sur ce que le cours de droit civil a été donné irrégulièrement & par des personnes différentes.

L'Académie jugeant que cette question doit être essentiellement examinée par le Conseil de la Faculté de Droit, décide qu'il sera consacré dans ce but, & son rapport soumis à l'Académie dans une séance consacrée demain.

M. M. le Secrétaire, beau-frère de M. Pidou s'est retiré pendant la délibération.

Une du 3 & une du 8, demandant des renseignements sur les services de M. Mélégar, comme Professeur extraordinaire, & comme Prof. ordinaire, M. le Recteur a transmis les renseignements demandés, d'après les extraits qu'il a fait des registres Académiques.

M. Mélégar Prof.

Une du 8, annonçant que le Département de l'Intérieur se charge de donner connaissance à l'Académie des sommes allouées au budget de 1849, pour l'Instruction publique Supérieure, & de veiller à ce que cette allocation ne soit pas dépassée. La lettre du Conseil renferme la note du budget dont il s'agit, & dont l'examen n'exige pas de délibération.

Budget pour 1849.

Une du 18, annonçant que le Conseil d'Etat a décidé de maintenir jusqu'au 1^{er} Nov. 1849, le Règlement provisoire de l'Académie, du 18 Octobre 1847.

Règlement provisoire

24 août 1868.

Charles Theoph: Henri
Chatehanat.

Une du 22, transmettant pour préavis une pétition de l'Externé Chatehanat, qui après avoir été en Allemagne un an & demi, desire reprendre le cours régulier des études à l'Académie. Il demande d'abord que l'examen de botanique lui soit compté pour examen de sciences naturelles; ensuite quels examens il aura à subir pour entrer dans la Faculté de Droit. L'Académie pense qu'on peut lui accorder le 1^{er} point relatif à l'examen de botanique pour lequel il a eu complète satisfaction, mais qu'on ne saurait se dispenser de subir les examens prescrits par les art: 106-107 du Règlement, & qu'il n'a pas encore subis, à moins qu'il ne produise des certificats d'études & d'examens, tels que ceux indiqués à l'art: 109 du Règlement. Il sera répondu dans ce sens au Conté.

Dubex Charles.

L'Etudiant Dubex demande par lettre du 9, de pouvoir refaire à la rentrée, les deux examens qui n'ont pas été admis à l'époque ordinaire; il en avait sept à subir. L'examen de cette affaire est renvoyé à demain avec l'examen de la pétition de M. Fidon.

Henri Charcl.

On transmettra avec préavis favorable, au Conté de l'Instruction publique, une demande de M. Charcl, tendant à obtenir pour son fils, Etud. de 3^{me} solé des lettres, la permission de refaire l'examen de littérature latine, qu'une indisposition subite & assez grave lui avait empêché de subir.

Charles Rapp.

Lettre de M. Ducommun, Pasteur à Moudon, recommandant le jeune Charles Rapp, qui a suivi l'école moyenne de Moudon, & desire suivre les études régulières à l'Académie, & connaître les conditions à remplir, pour être admis dans la Faculté des lettres & sciences, & obtenir ensuite la jouissance d'un gage. Il sera répondu que le marche à suivre par le jeune Rapp, est indiqué dans les articles 55 & 58 du Règlement.

Olivier, Ancien Professeur
Certificat.

On dispose sur le bureau la circulaire de M^{le} le Recteur, du 16, par laquelle on voit qu'il a été accordé à M. le Professeur Olivier, un certificat de ses services à l'Académie.

Diplômes

M^{le} le Recteur annonce qu'il a délivré quatre diplômes à Mess: les licenciés en Droit, Bory, Amiet, Roberti & Menneret.

Louis Bugnon.

L'Etudiant Bugnon demande par lettre de ce jour, un certificat de ses études, en vertu de l'art: 131 du Règlement. accordé.

Chèves du Gymnase
promus en 3^{me} solé
des lettres.

Le Directeur du Collège transmet par lettre du 11, la liste des Chèves du Gymnase promus en troisième solé de la Faculté des lettres, ensuite des examens.

24 août 1848

- 1 Branger, François Louis, de Lausanne, né le 26 juillet, 1832
- 2 Bury, Samuel, de Jussy (Verny) " " 27 Sept. 1831
- 3 Curchod, Edouard Hector, Lausanne & Dormant, 28 mai, 1831
- 4 Gardin, Ch^s Frédéric François, Lausanne, 30 oct, 1828
- 5 Guach, Timothée, Lisle, 8 juin 1831
- 6 Marguesat, Ch^s F^s Louis, Lutry, 20 Nov. 1831
- 7 Mathy, Benjamin Eugène, Grandcour, 2 Mars 1830
- 8 Pathe, Ch^s François, Sion, 9 août 1829
- 9 Perrin, François Victor, 24 Nov. 1831
- 10 Py, Jules, Travers (Nuchatel), 16 Mars 1832
- 11 Tissot, Charles Eugène, Chaux de Fonds (id), 26 Nov. 1832
- 12 Vicomte Jules Louis, Aubonne & S. Vivres, 4 Dec. 1831
- 13 Dumur Paul, Lutry, "

25 août 1848

Prés: M^r le Recteur Dufourmet

Memb: Hilsch, Fabre, Roginue, Guignard, Lissler.

Auguste Pidou Etud.

L'Académie conformément à sa décision d'hier, s'occupe de nouveau de la requête de M^r l'Ancien Professeur Pidou.

L'Académie après avoir délibéré sur le contenu de la lecture de M^r Pidou, décide de suspendre toute résolution sur cet objet, jusqu'au moment où Memb: les Professeurs de Droit auront présenté un projet de modification au régime établi, notamment en ce qui concerne les études & les examens de Droit civil, projet qu'ils ont l'intention de proposer. M^r le Secrétaire s'est retiré pendant la délibération.

Ch^s Dulox Etudiant

L'Académie reprenant aussi la délibération relative à l'Etudiant Dulox, décide que la faveur qu'il demande ne peut lui être accordée, vu la précision du Règlement. Art: 104.

28 août 1848.

Présents, M^r le Recteur Dufournet

Mess^{rs} Hibel, Raoux, Mercanton, Guignard.

Guignard Etud.

Le Conseil de l'Instruction publique transmet par lettre du 25, une requête de l'Étudiant Guignard qui ayant manqué deux examens sur sept, pour passer de seconde en première solé des lettres, désire être admis à refaire ces deux examens à la rentrée - cette demande ne peut être accordée si la prescription du règlement.

Rapport de la Commission sur l'art: 118 du règlement.

En liti le rapport du Conseil de la Faculté de Droit, relativement à la modification de l'art: 118 du règlement. L'Académie ne croit pas pouvoir adopter les conclusions de ce rapport, parce que cet article 118 lui paraît parfaitement clair, & que le système proposé tendrait à aggraver la position de l'Étudiant, surtout en ce qui concerne les examens de droit civil, plutôt qu'elle ne contribuerait à l'alléger.

Auguste Pidou Etud.

Relativement à l'Étudiant Pidou, l'Académie, tout en regrettant de ne pouvoir entrer dans les vues d'un élève qui a toujours eu un bon témoignage de ses Professeurs, ne pense pas, en la prescription du règlement, pouvoir accéder à M^r Pidou le Père, la faveur qu'il demande pour son fils.

12 Octobre 1848

Présents, M^r le Recteur Dufournet

Mess^{rs} Hibel, Fabre, Mercanton, Raoux, Guignard & Nessler.

Clavel Etudiant.

Le Conseil de l'Instruction publique annonce par lettre du 29 août, que l'Étudiant Clavel est admis à passer à la rentrée, son examen de littérature latine. (voy. lettre du 26 août.)

Charles Chateletat.

Le même Conseil écrit le même jour, en réponse à la lettre du 26, que l'examen de botanique de M^r Chateletat sera accepté comme représentant l'examen de sciences naturelles, mais il ne peut être dispensé des examens prescrits par les articles 106-107 du règlement. Les Étudiants Clavel & Chateletat ont été informés par M^r le Recteur des décisions qui les concernent.

Pidou, Dubex & Guignard.

Le même Conseil écrit le même jour, relativement aux Étudiants Dubex, Guignard & Pidou, qu'après avoir considéré qu'il est nécessaire de procéder d'une manière uniforme, il admet pour cette fois, ces trois Étudiants à refaire l'année prochaine les examens qu'ils ont manqué cette année. Les examens se feront concurremment avec ceux de la solé supérieure où ils sont admis. S'ils venaient à échouer, ils seraient soumis à la prescription du 2^e alinéa de l'art: 120 du règlement.

12 Octobre 1868

Sur une observation de M^e le Rector, l'Académie décide de demander au Conseil une explication sur les mots, s'ils viennent à l'heure, qui font partie de la dernière phrase de la lettre, après quoi il sera demandé à ces trois jeunes gens, s'ils acceptent la position qui leur est faite par cette décision.

Augsbourger, externe.

On dépose sur le bureau la circulaire du 31 aout, de M^e le Rector, par laquelle on voit que l'externo Augsbourger a obtenu un certificat d'études, & des examens qu'il a subis.

Enseignement Académique
Professeurs extraordinaires.

Le Conseil de l'Instruction publique fait connaître par lettre du 1^{er} Septembre, les nominations faites par le Conseil d'Etat pour les enseignements académiques pendant l'année 1868-1869.

- | | | |
|--------------------------------|--|--|
| <u>Faculté de Théologie.</u> | Théol: dogmatique | M ^e le Past. <u>Fabre</u> |
| | pratique | " le Past ^r <u>Proulet</u> , & <u>S. Curtat</u> |
| " <u>Droit.</u> | Droit pénal & procédure pénale | <u>Guignard</u> Avocat |
| | Droit civil, procédure civile & droit public vaudois, | " <u>Eytel</u> avoué |
| | Histoire du Droit romain, Histoire du Droit chez les Nations germaniques & Histoire des législations modernes. | " <u>Prosser</u> , Juge Cantonal. |
| <u>Lettres & Sciences.</u> | Chimie | " <u>Mouanton</u> |
| | Physique | " <u>Marquet</u> |
| | Philosophie | " <u>Raouy</u> Sr |
| | Zoologie | " <u>Auguste Chavannes</u> qui donnera des leçons sur les sciences naturelles au Collège Cantonal. |

De plus, le Conseil d'Etat accepte l'offre de M^e Rod: Blanchet de donner un cours gratuit de botanique. Enfin le Conseil demande de la part du Département de l'Intérieur un précis sur le traitement à accorder à M^e les Professeurs extraordinaires. Par circulaire du 6^{er} Sept. M^e le Rector a invité les Conseils de Faculté, à préparer le projet de programme déterminant le nombre & la distribution des heures consacrées aux divers cours.

Relativement aux indemnités à accorder, M^e le Rector annonce qu'il a fait le nécessaire à cet égard.

Grec, M^e Wiener

Le même Conseil écrit le 5 Sept: à M^e le Rector en réponse à sa lettre du 8, dans laquelle il avait demandé quelques informations relatives à l'enseignement du grec, que M^e Wiener qui s'est fait inscrire pour la chaire de Grec, n'ayant pas encore remis sa thèse imprimée, on ne peut rien décider à ce sujet.

Théologie pratique M^e Proulet

Le même Conseil transmet, le 9 Sept: une lettre de M^e Proulet relative à l'enseignement de la Théologie pratique. L'objet a été réglé par le Conseil de Faculté.

Liste des licenciés en
Théologie.

Le même Conseil, par lettre du 29 sept, demande la liste des licenciés en Théologie qui n'ont pas encore été consacrés au St Ministère.
M. le Recteur annonce qu'il a envoyé cette liste, le 3 octobre.

Gymnastique.

Le même Conseil écrit le 29 sept, que le Conseil d'Etat a décidé que le Maître de Gymnastique devra donner des leçons aux étudiants. Ceux qui sont de la Société de Gymnastique, & ceux qui ne le sont pas, pourront y assister.
Le Conseil d'Etat ne reconnaît pas comme telle, la Société de Gymnastique. Les leçons seront données aux étudiants & non à la société.

Pasche de Servion.
Charles François.

On dépose sur le bureau un dossier de papiers transmis par le Conseil de l'Instruction publique, & contenant & appuyant une demande de l'Etudiant Pasche, tendant à obtenir ses gages, & une dispense des finances d'études.
Le jeune homme promu du ^{collège} gymnase cette année, étant encore inconnu à l'Académie, elle ne peut donner avec connaissance de cause un préavis sur l'un ni sur l'autre de ces objets, & d'après le règlement, les demandes de cette nature doivent être faites au mois de juin. On répondra dans ce sens.

Thèse de M. Wiener

Le Vice Président du Conseil de l'Instruction publique transmet par lettre du 10, quelques exemplaires de la Thèse de M. Wiener.

Les exemplaires ont été adressés & remis à Mess: les Professeurs.

Louis Bugnon.

Sur la proposition de M. le Recteur, on demandera au Conseil de l'Instruction publique, si l'Etud. Bugnon qui a fini ses examens de Théologie, mais qui n'est pas licencié, doit être conservé sur le Catalogue, & dans le cas où cet Etudiant s'absenterait, s'il devrait demander un congé.

Sur la demande qui en est faite, on accorde aux Etudiants Tissot & Zimmer à l'externe Paris, un certificat de leurs études & de leurs inscriptions.

M. le Recteur demande, à l'occasion des Etudiants qui ont obtenu des congés expirant le 20 octobre, si les noms de ces jeunes gens doivent être conservés sur le Catalogue (c'est, Duprah, Bonjon, Hostache & Bourard.)

L'Académie décide que le Manuscrit du Catalogue sera déposé chez le Bideau, & que s'il y a des réclamations à faire, les intéressés seront informés qu'ils pourront les présenter, afin qu'on y fasse droit s'il y a lieu.

M. Nessler.

M. Nessler expose que les congés du Collège n'ayant commencé que le 9, il desireroit commencer ses leçons à l'Académie seulement le 30. Il est prié de s'adresser pour cet objet au Conseil de l'Instruction publique.

On lit une lettre de l'Etud. Favrat envoyant deux pièces de vers qu'il soumet à l'examen de l'Académie. M. le Past. Fabre est prié de les examiner & d'en faire rapport.

M. le Recteur annonce qu'en vertu du Réglt. les cours recommenceront le 20 du mois.

Favrat Etudiant.Entrée

26 Octobre 1848

M^{re} le Recteur Dufournet

Miss: Kisichy, Gay, Raouy, Fabre, Meranton

Auguste Chavaumes

Tableau des Cours & Centrele.

On dépose sur le bureau deux circulaires de M^{re} le Recteur, l'une du 25 informant l'Académie que le Tableau Synoptique des Cours est déposé chez le bureau, pendant 24 heures. Il ajoute que ce Tableau n'ayant donné lieu à aucune observation, il l'a remis à l'imprimeur.

L'une du 18, annonçant que la Centrele des Etudiants aura lieu le 20 Octobre, comme le veut le Règlement art: 81.

Louis Darbournier

L'Etudiant Darbournier demande la permission de faire ses examens complémentaires, le 20 Novembre; sa requête est accompagnée d'une déclaration de M. le D^r Mayor. On accorde le délai, vu les circonstances de santé de ce jeune homme.

E^t Raumbert.

M^{re} le Recteur annonce que le jeune Raumbert n'est pas encore dans un état de santé qui lui permette de subir les examens qu'il ne peut pas passer à l'époque ordinaire.

Dumur E^t

M^{re} le Recteur annonce aussi que le jeune Dumur ne s'est pas encore présenté pour son examen complémentaire, & que cela paraît tenir à un malentendu dans l'avis qu'il a reçu à ce sujet.

Léon Reynaud

M^{re} le Min^{re} Reynaud fait connaître que son fils Léon se trouve encore dans un état de santé trop peu favorable pour continuer ses études actuellement, il demande que le nom de son fils soit conservé sur le Catalogue, ce qui est accordé.

Victor Gilliéron, certificat

M^{re} le Recteur annonce que sur la demande de l'externe Victor Gilliéron, il lui a délivré un certificat des examens qu'il a subis à la fin de l'année 1847 & 1848.

Charles Chatelanat

M^{re} Ch^z Chatelanat expose par lettre de ce jour, qu'ayant obtenu la permission de subir ses examens annuels, & souhaitant suivre en même temps le cours de Droit Civil, il desire être exempté des leçons de Mathématiques fixées à la même heure, & d'y suppléer par des leçons particulières; accordé, vu les circonstances particulières de ce jeune homme.

Guillaume Mahan

Le Conseil de l'Instruction publique transmet par lettre du 26, une requête de l'externe piémontais Mahan, tendant à savoir s'il doit subir pour la 3^e fois des lettres, ses examens, sur les cours de 1847, ou de 1848-1849.

Le jeune homme étant en général très faible, l'Académie décide de répondre que cette requête n'est pas de nature à être recommandée.

Jules Mayor.

Le même Conseil transmet par lettre du 17, une lettre de M. Jules Mayor tendant à obtenir la permission de subir les examens de 1^{er} volé de lettres, pour être admis comme étudiant régulier dans la faculté de droit, M. Mayor qui avait été inscrit comme externe, en 1845, a subi un ou deux examens. Cette demande ne peut être accordée, vu les articles 107 & 109 du Règlement.

Externe Augsbounger.

L'externe Augsbounger écrit qu'ayant subi cette année les mêmes examens que les étudiants de la volée des lettres, & devant être admis comme étudiant régulier, il demande quels sont les examens qu'il aura à passer, & pour se conformer au règlement § 55-56, & à la loi § 171. Il demande en outre si les examens qu'il a subis sur des sujets analogues, à l'école moyenne de hausanne, ne pourraient pas lui être comptés. Enfin, si cela ne se peut, il desiré qu'on lui accorde un délai de 15 jours à 3 semaines, pour subir tous les examens requis. L'Académie ne croit pas, vu les conséquences & les termes précis de la loi, § 180, qu'on puisse accorder à l'externe Augsbounger la première partie de sa requête, mais, vu le témoignage favorable rendu à ce jeune homme, on recommandera la partie de sa demande relative au délai.

Cours de littérature française. M. Grandjean.

Le Conseil de l'Instruction publique, par lettre du 24, annonce que le Conseil d'Etat a chargé M. Grandjean Directeur du Collège d'Yverdon, de donner cet hiver un cours de littérature française, & par une lettre du même jour, que M. Grandjean est autorisé à commencer ses leçons, le 1^{er} Décembre seulement.

Zoologie, Financ. de Hansprik etc.

Par lettre du 26, le même Conseil annonce qu'il approuve la retribution d'une dizaine de francs, par année, pour le transport des objets destinés au cours de zoologie donné par M. Charavon.

Pidou, Guignard & Dubey.

Le même Conseil écrit le 17, relativement aux étudiants Pidou, Guignard & Dubey, que sa décision doit être interprétée dans le sens indiqué par l'Académie dans sa lettre du 18. Ces étudiants seront avisés de cette décision.

Richter & Thelin Etud.

M. le Recteur produit une lettre adressée le 8 août par le Conseil de l'Instruction publique aux Etud. Richter & Thelin, & qui lui a été remise en dernier lieu. Il paraît impossible au Conseil, que ces étudiants puissent cumuler trois années d'études & d'examen. Mais le Conseil leur accordera de subir les examens de 3^e volée, sur les cours de l'année 1847-1848, & les examens de 2^e volée sur les cours donnés en 1848-1849. S'ils réussissent dans leurs examens, ils pourront demander de faire ceux de 1^{er} volée, en même temps qu'ils pourront suivre les cours de Zoologie de la première année, au bout de laquelle les étudiants de cette Faculté ne subissent pas d'examen.

16 Novembre 1848

Présents, M. le Recteur Dufourmet

Mess: Hisehy, Fabre, Praoux, Gay, Mercanton,
Marguet & Auguste Charannes.

M Louis Bugnon

Le conseil de l'Instruction publique écrit le 27 Oct: en réponse à la lettre du 16, que M. Louis Bugnon doit être inscrit sur le Catalogue, comme étudiant: qu'un congé peut lui être accordé; à l'expiration du congé, s'il ne se présente pas, il devra, aux termes de l'art: 68 du Règlement, être déchu du bénéfice des avantages attachés aux bacheliers qu'il a faits. Le conseil ajoute que cet étudiant n'avait obtenu la faculté de faire des examens exceptionnels que parce qu'il avait promis de se consacrer au service de l'Eglise nationale.

M. le Recteur a informé l'intéressé de cette décision, & lui a fait savoir que s'il avait quelque réclamation à faire, il devait les adresser au Conseil de qui cette décision était émanée.

M. Bugnon répond le 3, une lettre exprimant en abrégé, qu'ayant terminé tous ses examens comme étudiant, il croit que ses rapports ultérieurs doivent avoir lieu avec la Commission de consécration, que du reste, il envisage comme indifférent que son nom soit ou ne soit pas dans le Catalogue.

Paul Dardel, Subside.

Le même Conseil transmet par lettre du 27. Oct: une requête de l'Etud: Paul Dardel dont le but est d'obtenir la continuation du subside que l'Etat lui avait accordé. D'après le bon témoignage rendu à M. Dardel, on répondra au Conseil par un priavis favorable.

Leçons d'Histoire.

M Hisehy

Le même Conseil écrit le 31 Oct: que le Conseil d'Etat a décidé de charger M. Hisehy de l'enseignement de l'histoire à l'Académie, pendant l'année 1848-1849. Quant au nombre des leçons, il sera réglé plus tard.

Chatelanat, Charles

Le même Conseil annonce le même jour que l'Etud: Chatelanat est autorisé à se préparer à l'examen de mathématiques au moyen de leçons particulières, il serait ainsi dispensé de suivre le cours public, le tout à ses périls & risques.

Augsbourger, Henri

Le même Conseil écrit le 31 Oct: qu'il adopte le priavis de l'Académie relatif à l'Etud: Augsbourger. (voy: lettre du 28)

Fonjallat & Bideaux.

Le 31 Oct, le même Conseil transmet à M. le Recteur une lettre de M. Fonjallat allié Forestier, demandant des renseignements sur les examens de son pupille Bideaux. M. le Recteur a fourni les renseignements désirés.

Guillaume Malan.

Le même Conseil annonce le 2, qu'il n'a pas accueilli la demande de l'Etud: Malan, & qu'il a adopté le priavis de l'Académie du 28 Octobre. M. le Recteur a communiqué cette décision à M. Malan.

Préparateur de Physique
Tuxel.

Le même Conseil informe l'Académie, par lettre du 2, que M. Tuxel a été nommé en remplacement de M. le Comte, comme préparateur de physique. Cette nomination est provisoire.

Jules Cuendet.

Le même Conseil, par lettre du 3, transmet pour rapport & priavis, une lettre de M. Jules Cuendet Insituteur tendant à être dispensé de payer la finance d'externe, pour quelques cours qu'il se propose de suivre à l'Académie, mais dont il n'a pas donné la note. On donnera un priavis favorable moyennant que M. Cuendet fasse connaître les cours qu'il se propose de suivre.

Eugène Marguerat

L'Étudiant Eugène Marguerat demande par lettre du 3, un congé d'une année, à raison qu'une nouvelle carrière s'ouvre pour lui, mais que la chose n'étant pas résolue, il déclare que si elle n'est pas décidée affirmativement, il reviendra prendre le cours de ses études à la faculté de Théologie. L'Académie accorde le congé demandé.

M. Marguerat demande en outre, s'il peut suivre à la faculté des sciences quelques cours qui lui sont nécessaires, & en quelle qualité il devrait les suivre. On s'en accorde de les suivre en continuant à le considérer comme étudiant.

Fondation Gay

Le Conseil de l'Instruction publique demande par lettre du 7, s'il reste quelque argent de la fondation Gay & quel est l'usage que l'Académie se propose d'en faire. On rappellera au Conseil qu'on n'a pas répondu à cette demande les 31 Mars & 31 juillet.

Jules Bourget.

Le même Conseil transmet par lettre du 2, pour priavis, une demande de libération de finances, en faveur de Jules Bourget Insituteur. D'après les renseignements obtenus, on donnera un priavis favorable.

Farrat.

Le Vice Président en même Conseil, par lettre du 12, transmet pour priavis, une demande de l'ancien étudiant Farrat, pour une dispense de finance de cours. En répondant par un priavis favorable, & en accordant à M. Farrat, comme M. Cabire un certificat de ses études à ces fins.

Observations du Sénat
sur le Règlement.

Le Sénat des Étudiants transmet par lettre du 9, quelques observations sur le Règlement qui étant provisoire, peut être modifié à une époque plus ou moins rapprochée. On charge une Commission composée de Messrs les Présidents de Faculté d'examiner cette communication du Sénat.

Francofort, ancien Étud

L'Élève Francofort demande d'être dispensé de la finance d'Études, comme externe à la faculté des lettres. D'après le témoignage rendu à ce jeune homme, on transmettra au Conseil cette demande avec priavis favorable, mais en ajoutant que l'Académie ne connaissant pas les circonstances du jeune Francofort, elle s'en rapporte à cet égard, aux renseignements que le Conseil pourra recueillir.

Bert Étudiant

Sur la demande de M. le Recteur, on l'auroit à consulter le Conseil de la Faculté de Théologie, sur la convenance & la possibilité d'envoyer le Proposant Bert, remplacer M. le Sabt. Dilly pendant l'hiver.

M. le Professeur Dufournet

M. le Secrétaire, Cuisinier, Marguet, Labre, Artat
L'année dernière.

Supplément Margueret

Sur l'observation de M. le Recteur, on a terminé le souper accordé à M. Aug. Margueret, comme devant être terminé le 20 octobre 1849.

Rapports sur les visites
des établissements

Cinq cent trente-et-un rapports sur les visites des établissements attachés à l'Université, savoir: 1° celui sur les instruments d'astronomie. 2° celui sur la visite du Cabinet d'histoire naturelle. Il sera demandé à M. le Professeur de faire acheter ces objets neufs pendant l'année qui vient de commencer & être portés inscrits au catalogue. On autorise aussi le transport d'une machine à vapeur, du cabinet de chimie à celui de physique. L'autorisation de ce transport sera soumise au Conseil de l'Instruction publique dans les bureaux de quel ~~un~~ doit être déposé un double du catalogue des instruments de physique & de chimie. 3° celui sur le Cabinet de physique, avec le soin que les armoires soient disposées de manière à recevoir des instruments achetés aujourd'hui sur le plancher.

Hambert quitte

M. le Recteur informe l'Université que l'étudiant Hambert lui-même annonce qu'il quittera définitivement les études.

Demandaes en dispense
des distances d'études

On lui présente lettres tendant à obtenir la libération de la finance des cours.

1° Une des étudiants Picmontais Joseph Monastier, Albert Monastier David Charbonnier, André Monastier, & Guillaume Madan. De la position de Charbonnier, l'Université ne voit pas devoir appuyer sa demande. Celle des quatre autres postulants sera transmise avec préavis favorable.

Une des étudiants Paul Mardel, & une de Ch. Margueret qui sont appuyés. Une des étudiants Gilby Dupertuis, Sr. Simon Schromk, & Ducrot. La demande des quatre derniers est appuyée. Quant à Ducrot, Orne le lui accorde pas, le rapport fait sur ce jeune homme n'étant pas satisfaisant.

Quatre des étudiants Mursten, Guignard, Deyton & Deblombard qui sont appuyés.

Une de Richier qui n'est pas appuyée, ce jeune homme ne suit pas toutes les leçons, notamment celles de philosophie & de mathématiques, & n'est pas appliqué à celles de physique.

Une des étudiants Legendre qui est appuyée.

4 Janvier '89

Une des deux Etudiants Dionnet: l'Académie se borne à faire savoir au Conseil, que l'élève a échoué l'année dernière, qu'il paraît faible & ne suit pas toutes les leçons. Le Cadet (Jules) satisfait M. les Professeurs.

Relativement aux Circonstances pécuniaires de ces jeunes gens, l'Académie n'ayant pas de renseignements positifs doit s'en rapporter à ceux que le Conseil pourra prendre.

Rapports d'examens.

On lit les rapports suivants, de quelques examens complémentaires

| | | |
|--|---------------|-------|
| Histoire | Descombats | admis |
| langue & littérature latine. | Clavel, honn. | admis |
| Grec, 2 ^e table des heures. | Dumur, | admis |

L'Etudiant Dumur demande un congé de 15 mois, pour aller en Allemagne, se perfectionner dans l'étude de la langue allemande.

Le congé est accordé, mais seulement jusqu'au 20^e Octobre 1849.

Henri Augsburgen.

M. le Recteur informe l'Académie que l'externe Augsburgen de Langnan, a subi tous les examens requis, pour être admis comme Etudiant, & qu'il a dû subir quelques uns d'entre eux au Collège, savoir ceux de Musique de Gymnastique & d'Arithmétique. Les rapports de ces examens sont tous si bons qu'ils ont été favorables, pour que ce jeune homme soit admis en seconde table des Lettres, attendu que M. Augsburgen a réussi comme externe, tous les cours de la 3^e table & a subi les examens avec approbation.

Marc Piolet.

On lit ~~trois~~^{quatre} lettres du Conseil de l'Instruction publique: Une du 17 Nov^r annonçant que M. Mercauon est autorisé à employer M. Marc Piolet, comme préparateur de Chimie, en remplacement de M. DeTrah absent.

Leçons d'histoire

Une du même jour annonçant que les leçons d'histoire sont réduites à deux par semaine.

Notes à acquitter

Une du 21 Nov^r par laquelle il est demandé les notes & Mémoires à acquitter. M. le Recteur fait connaître que maintenant ces notes sont transmises au fur & à mesure au département.

M. Raouy Professeur de Philosophie.

Une du 24, annonçant que M. le Docteur Raouy a été nommé Professeur ordinaire de Philosophie.

Sénat des Etudiants.

On lit une lettre du 22 du Consul des Etudiants par laquelle il fait connaître les membres dont le Sénat particulier se compose pour cette année, & qui sont les suivants:

L. Janvier 1849.

Aug. Bidou, Consul.
 Paul Villy, Proconsul.
 Louis Durin, Questeur.
 Jules Duperrais, Bibliothécaire,
 Ch^r Marguerat, Secrétaire.
 Jules Schrauth, Censeur de biologie, adjoint.

Louis Dorot, Censeur de Droit.
 Prod: Duperrais, Censeurs en
 Jules Mayor } Lettres & Sciences
 Joseph Monabbier } sous Bibliothécaire
 Jean Berdet, sous Bibliothécaire

Dispenses de finances d'études

Henri Favre, Étud^t.

Dispense d'inscription

Règlement.

Leçons de littérature française & traitement

M^r Wiener Professeur de littérature grecque.

Psychomètre d'Auguste donne par M^r le Prof. Charaunes.

Scheiterberg Externe Comptes, & Congé du Nouvel An.

Gallichet, Certificat.

L^r Darbonnier, Externe.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit qu'il a dispensé des finances d'études les externes Faumont, Francfort, Jules Cuendet & Jules Bourget.

Le même Conseil écrit le 29 Nov^r que le jeune Henri Fav^r, ensuite des examens qu'il a subis, est admis comme étudiant régulier à l'Académie. Il écrit aussi le même jour, qu'il dispense de la finance d'inscription les externes Constant Normann & Bellet.

Le 9 Décembre, le même Conseil s'occupe d'une réimpression du règlement, qui a également tout provision, en vertu le prochain prochain si un tel peut avoir lieu.

Le 8 Déc^r le même Conseil demande des renseignements sur le nombre des heures de leçons de M^r le Prof. Granjean, afin que le Conseil puisse faire des propositions sur l'augmentation à allouer à ce professeur.

M^r le Rector a répondu à ce sujet. Le même Conseil écrit le 29, que le Conseil d'Etat a nommé M^r Wiener provisoirement & pour le terme de deux ans, Professeur extraordinaire de la langue & de littérature grecque.

Lettre du 8 Décembre de M^r le Prof. Auguste Charaunes, annonçant qu'il a fait don au Cabinet de Physique du Psychomètre d'Auguste.

M^r le Rector a remercié M^r Charaunes de ce don généreux. On dépose sur le bureau, deux circulaires de M^r le Rector, une du 22 Déc^r relative à l'externe Scheiterberg, & accompagnée de deux lettres du Conseil de l'Instruction publique, dont le résultat fait connaître que cet externe a obtenu de l'Etat un subside de 200f. pour une année à dater du 1^r Déc^r 1848.

Une du 18 Décembre, relative au Congé du Nouvel An, & à la Commission chargée d'examiner les Comptes du Secrétaire Caissier.

L'externe Gallichet demande & obtient un certificat des études qu'il a faites à l'Académie.

M^r le Rector annonce que l'étudiant Louis Darbonnier s'est constitué externe.

4 Janvier 1849.

Requête pour examens de Consécration

On lit une lettre des Etudiants Schromth, Dupertuis, L'urim & Dilly. Ils demandent de pouvoir terminer leurs études de Théologie en 3 ans, c-à-d. avec l'année 1848. L'Académie prenant en considération le témoignage satisfaisant rendu à ces Etudiants, & les circonstances extraordinaires où l'Eglise Nationale se trouve encore; décide de transmettre la demande des pétitionnaires au Conseil de l'Instruction publique, en l'accompagnant d'un préavis favorable, en réservant toutefois que les examens de ces Etudiants, tourneront sur le cycle de quatre années, prescrit par l'art. 114 du Règlement.

18 Janvier 1849.

Présents, M^r le Recteur Dufournet

Mess: Hichey, Gary, Raoux, Mercanton, Guignaud, Lessen, Marquet Fabre, Charannes, & Mess: Wiener & Grandjean

qui prennent séance

Etudiant Richter

M^r le Professeur Marquet, à l'occasion du dernier procès verbal, fait observer qu'ayant reçu ses votes, il doit reformuler le témoignage qu'il avait rendu à Richter, en que ce jeune homme n'a manqué que deux ou trois de ses leçons.

Salle Académique - réparations & Bustes.

M^r le Recteur rapporte qu'à l'occasion des réparations faites à la salle de l'Académie, il a demandé au Conseil de l'Instruction publique l'autorisation à placer dans cette salle, les bustes de Mess: Tissot, Puchot, & De Croubaty, & il fait lecture d'une lettre du 5 janvier, par laquelle ce Conseil autorise le transport de ces bustes qui étaient dans la Bibliothèque.

Finances d'Expert M^r Joël.

Le Conseil de l'Instruction publique transmet par lettre du 5, une réclamation de M^r le D^r Joël, pour une finance d'expert. M^r le Recteur a répondu en donnant les explications nécessaires.

Gages, Liste des Gagiés.

Le même Conseil transmet par lettre du 5, deux pièces relatives aux gages des Etudiants, & demande d'envoyer au plutôt, le tableau de ceux qui les reçoivent, & l'indication du temps pour lequel ils ont été conférés. M^r le Recteur a répondu en rappelant les lettres qu'il avait écrites à l'Académie, en janvier & juillet 1848, pour lui faire connaître le nom des Etudiants, qui jouissent des gages, & le temps pendant lequel ils doivent les retirer.

Finances remboursables pour le Recteur.

M^r le Recteur informe l'Académie qu'ayant eu à transporter au Département & à l'Académie une note de montant, après ce qu'il avait eu occasion de faire observer, que le lecteur étant appelé à certains moments, il est impossible de lui adresser les notes au fur & à mesure au Département, & qu'il serait à souhaiter qu'il reçut un bon d'annulation pour ces petites dépenses. Le Département a

18 Janvier 1849.

répondra le 5, en transmettant un bon... de l'emploi auquel, M. le Directeur aura soin de rendre compte.

Requête de L. Turin, Dilly Dupertuis & Schranth.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 3, qu'il adopte le préavis de l'Académie sur la requête des étudiants Dilly, Turin, Dupertuis & Schranth. (voy. la dernière séance.)

Leçons de littérature - Nombre d'heures

Le même Conseil écrit que M. le Prof. Granjean donnerait quatre heures de leçons par semaine. M. le Recteur a eu besoin de prendre sur lui de répondre qu'il lui paraissait difficile, par ce fait de donner de leçons de littérature, & qu'il serait fâché de surcharger les étudiants d'un trop grand nombre de leçons; Le Conseil répond le 12, en modifiant sa décision de la manière suivante, c'est que M. Granjean serait appelé à donner quatre heures si cela est nécessaire, mais qu'il n'est pas indispensable qu'il les donne.

Rapport pour les Gages. Thelin & Richter.

Le même Conseil écrit le 9, pour demander un rapport au sujet des étudiants Richter & Thelin, de leur assiduité aux leçons, & à cela dans le but de savoir s'ils doivent obtenir de nouveau la jouissance du gage.

2 Un rapport sur les étudiants dont les gages sont actuellement échus, savoir Dupertuis, Deytard, Guignard, Descombres, Wursten, Lulex & Somini.

L'Académie s'étendant sur le 1^{er} point, répondra que Thelin, sans être encore ce qui serait désirable, s'est néanmoins amélioré sous plusieurs rapports, & se montre plus appliqué qu'auparavant. En conséquence elle le présentera pour obtenir de nouveau la jouissance du gage.

Quant à Richter, le rapport fait sur ce jeune homme, n'est pas encore ce qu'il satisfaisant pour qu'il puisse être présenté de nouveau pour le gage, puisqu'il ne suit pas toutes les leçons notamment celles de mathématiques & de philosophie.

Quant à ceux dont les gages sont actuellement échus, l'Académie présentera pour la première catégorie

les étudiants, Dupertuis, Wursten, Deytard, Descombres & Somini - pour la seconde catégorie.

les étudiants, Guignard & Thelin & Lulex.

Circulaire au Conseil Fédéral. Enseignement.

Le même conseil transmet par lettre du 12, une lettre au Département de l'Intérieur accompagnant une circulaire du Conseil Fédéral qui demande des renseignements sur les établissements d'instruction publique existant dans le canton. La circulaire du conseil fédéral est renfermée un certain nombre de questions auxquelles il faut répondre.

L'Académie invite le bureau à se procurer les renseignements qu'il lui sera possible d'obtenir & de les soumettre à l'Académie, avant

322

18 Janvier 1849.

Rapport général & annuel, préparation

de les transmettre au Conseil de l'Instruction publique pour le Département.
L'Académie décide de se réunir jeudi 25, pour préparer les matériaux du rapport annuel, conformément aux demandes contenues dans la lettre du Conseil de l'Instruction publique à la date du 5.

25 Janvier 1849

Présents, M. le Recteur Dufournet

Mess: Sisely, Gay, Raoux, Fabre, Aessler, Guignard, Eytel
Mercanton, Poulet, Marquet, Charvannes, Wiener

Idem.

M. le Recteur communique à chacun de Mess. les Professeurs les notes qu'ils ont préparées pour le rapport annuel, ainsi que les vœux qu'ils ont à formuler.

Le Professeur de langue & de littérature allemande exprime le vœu que cet enseignement devienne évidemment obligatoire pour les étudiants, en vain ce défaut, il soit fait mention dans les certificats délivrés par l'Académie, que l'étudiant qui en obtient un, n'a pas passé l'examen relatif à cet enseignement.

quelques membres de l'Académie expriment le vœu que les Auditeurs, au moins un auditoire nouveau, ceux qui existent n'étant pas en nombre suffisant pour les leçons qui se donnent actuellement.

On fera observer que le Cabinet de physique se trouve dans ces circonstances locales assez fâcheuses. En proximité de la Bibliothèque les vibrations & de deux auditoires occasionne une très grande quantité de poussière, & souvent dans les armoires des ébranlements très pernicieux aux objets & instruments délicats.

On exprime aussi le vœu que la partie supérieure des armoires soient disposée de manière à recevoir plusieurs instruments qui jusqu'à ce jour sont restés sur le plancher.

Cours de Droit public.

M. le Prof. Eytel annonce qu'il ne lui a pas été possible encore de commencer les leçons de droit public auquel il avait été appelé par le Conseil d'Etat.

Il annonce en outre qu'il a doublé ses leçons de droit civil, depuis quelque temps & que les étudiants s'y sont prêtés volontiers.

En général, il est rendu un témoignage favorable à l'assiduité & à l'application des élèves.

Examens pour le Notariat.

D'après l'observation de M. le Prof. Eytel, on demandera que les examens pour le Notariat aient lieu après que ceux des étudiants seront terminés.

Lecture du Catalogue

M. le Prof. Gay expose qu'il est très difficile par la nature même de ses leçons, de s'absurer de la présence régulière de tous ses élèves, autrement que par la lecture du Catalogue, & il occupe de que cet usage soit rétabli dans la Faculté des lettres.

L'Académie ne croit pas devoir imposer à Mess. les Professeurs l'obligation

25 Janvier 1849

de lire le catalogue, & laisse à chacun d'eux le soin de s'assurer de la présence de leurs élèves.

Requête de M^{rs} Marguerat
Jos^{ph} Monastier & Ducret.

Les Etudiants M^{rs} Marguerat, Joseph Monastier, de la faculté de Théologie, & Ducret de la faculté des lettres, exposent qu'ayant le désir de terminer leurs études de théologie en trois ans, ils demandent l'autorisation de subir cette année, l'examen de théologie dogmatique & morale, ce qu'ils ne pourront pas suivre de nouveau ce cours.

Machine à diviser

Cet objet est remis à l'examen préalable du Conseil de Faculté.
Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 23, que la machine à diviser peut être transportée dans le cabinet de physique (r. S. du N, le lettre du 22)

Rapport sur le Musée

On lit le rapport sur le Musée - le rapport est satisfaisant, le fait mention, que l'agrandissement successif de cet établissement, le manque de place se fait sentir de jour en jour, & qu'il serait indispensable si possible

Revision du Règlement

M^r le Prof. Mischy expose que le règlement provisoire de l'Académie devant être retu, il demande qu'une Commission soit nommée pour examiner les modifications que l'on pourrait y apporter.
Cette proposition sera mise à l'ordre du jour, dans la prochaine séance.

8 Février 1849

Présents, M^r le Recteur Dufournet
Mess: Mischy, Gary, Raoux, Mercanton, Rogique
Marquet & Wiener.

Comptes du Secrétaire
Caisier

Finances d'immatriculation
- Hon^{or} etc.

L'Académie examine & admet les comptes du Secrétaire caissier de la manière suivante:

1^o pour la Caisse Académique
Par le compte, En soit qu'au 1^{er} Janvier 1848
Le Secrétaire Caisier a reçu
à litre
& redit au 1^{er} Janvier 1849

| | | | | | | |
|--|-----|-----|---|---|---|---|
| | fr. | 829 | - | 2 | - | 2 |
| | | 98 | | 5 | | 2 |
| | | 930 | - | 7 | | 0 |

2^o Le compte détaillé des perceptions de finances d'immatriculation & des finances déduites avec un rapport sur cet objet.

Ces Comptes ont été vérifiés par la Commission d'examen.
Le rapport fait mention de M^r l'Etud^{ant} Pache, de M^r l'éc^{ri} des lettres & de l'Etud^{ant} Schreiber qui n'ont pas payé la finance d'immatriculation, mais qui demandent aujourd'hui à être dispensés de la finance d'études. A l'égard de Pache, l'Académie ne peut que s'en référer

8 février 1849.

référer à la lettre qu'elle a adressée, le 28 janvier, au Conseil de l'Instruction publique; On maintient aussi la partie du rapport relative à l'externe Scheitberg auquel on rend toujours un très bon témoignage.

Droit-Civil

quant aux auditeurs du Cours de Droit Civil, qui n'ont payé aucune finance d'études, M. le Professeur enseignant sera invité à ne délivrer aucun certificat d'études aux auditeurs de cette catégorie.

Louis Steinton

Enfin l'externe Steinton demande aussi une dispense du paiement de la finance d'études, en ses circonstances de fortune. Cette demande est arrivée après que le Compte a été bouclé, & il a payé la finance totale des Externes.

La lettre de M. Steinton sera transmise avec l'observation qu'il est absurde mais qu'il n'est pas distingué sous le rapport des talents.

Henri Farcy

Il est observé que M. le Secrétaire a dû rendre 10 f. à M. de Farcy qui avait été inscrit comme Externe, & ensuite comme Étudiant; ainsi M. le Secrétaire devra retirer les 10 f. sur la prochaine inscription de M. Farcy.

Leçons d'Allemand

M. le Recteur annonce qu'il rappellera aux Étudiants l'obligation où ils sont aux termes du Règlement de suivre les Cours d'Allemand, pour obtenir d'être admis aux examens.

Révision du Règlement.

On reprend la question relative à la modification du Règlement, dont il avait été question dans la dernière séance; l'un des Membres de l'Académie annonce que la Commission chargée de revoir la pétition des Étudiants s'est occupée de cet objet, & que le rapport aura lieu incessamment.

Du reste l'Auteur de la Motion relative à ce sujet, la retire aujourd'hui de sorte qu'il ne sera pas donné suite à la délibération sur cet objet, pour le moment.

1^{er} Mars 1849

Présents, M. le Recteur Desfournet

Messrs. Sibely, Gay, Raoux, Mercanton, ~~Wiener~~
Marguet, Chataignes

Étudiant Richter.

Lettre de l'Étudiant Richter qui réclame contre le rapport défavorable fait à son sujet au Conseil de l'Instruction publique, & demandant à l'Académie de modifier ce rapport. De plus un certain nombre d'Étudiants & d'Externes attestent que Richter a été assidu à tous les cours. Enfin cet Étudiant convient de ses absences aux leçons de Mathématiques pendant un mois environ, mais il déclare qu'il a été en général assidu à celles de Philosophie. À ce sujet, M. le Prof. Raoux confirme ce qu'il a dit, c'est que ce jeune homme lui est demeuré longtemps inconnu, & n'a jamais réclamé sur ce qu'il n'était pas interrogé.

L'Académie délibérant là dessus, & considérant que la réclamation

1^{er} Mars 1849.

321

de l'Etudiant Richter ne porte que sur son assiduité aux leçons de philosophie qui n'est pas suffisamment démontrée, maintient le rapport qu'elle a fait en ce qui le concerne.

Jules Mayor.

Le Conseil de l'Instruction publique transmet le 9^{fév} pour rapport, une demande de l'extern^{fr} Mayor tendant à obtenir la permission d'être admis comme étudiant régulier dans la faculté de Droit, dans le cas où il passerait heureusement les examens de la 1^{re} solè des lettres de cette année. Cette demande étant contraire au § 106 du Règlement, l'Académie ne croit pas pouvoir appuyer cette requête, qui d'ailleurs, ne renferme aucun fait nouveau de nature à modifier la décision dont le même étudiant a été l'objet dans la séance du 26 octobre 1848.

Finances d'étude
Dispenses & refus.

Le même Conseil écrit le 13 février 2 lettres; par l'une on voit que le Conseil d'Etat a décidé de libérer de la finance d'étude, les étudiants ci-après Hursten, Deytard, Guignard, Thelin, Recordon, Descombal, Dupertuis-Dilly, Louis Surin, Schrantz, Paul Dardel, Albert Monastier, Richter, & Ch^{rs} Marguerat.

Il n'auroit pas cette libération aux externes Monastier & Mahan, vu le texte de la loi. Le Secrétaire Caubrier prend note de cette décision.

Par la seconde, on voit que l'Etudiant Steinlen ne peut être dispensé de la finance d'étude. (v: lettre du 8 février.)

Requête de Ch^{rs} Margue-
rat, J^{rs} Monastier &
Ducrét.

On lit le rapport du Conseil de la faculté de Théologie relatif aux étudiants Ch^{rs} Marguerat, Joseph Monastier & Ducrét.

Le Conseil conclut à ce que cette demande soit accueillie favorablement pour les deux premiers, sous condition qu'ils subissent examen sur tout ce qui a fait le sujet des leçons cette année ci, & cela aux termes de l'art 115 du Règlement; le tout sans préjudice à l'examen général relativement à l'Etudiant Ducrét, le Conseil estime qu'il y aura lieu à s'occuper de sa demande lorsqu'il sera en règle pour les examens qui doivent précéder son admission en Théologie.

L'Académie délibérant, adopte les conclusions du rapport en ce qui concerne les étudiants Ch^{rs} Marguerat & J^{rs} Monastier, Elle attendra de prononcer sur l'Etudiant Ducrét, que quelques uns des membres de la faculté de Théologie soient présents.

Paul Dardel, subside

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 16, que le Conseil d'Etat a accordé à l'Et^{fr} Dardel un subside de 300 f pour finir ses études, & transmet un bon de 150 f pour le premier semestre. Ce bon a été remis à l'intéressé.

Bois de chauffage

Le même Conseil demande quelle est la quantité de bois nécessaire pour l'année prochaine. On demandera 15 ardoles de sapin & 9 de hêtre.

1^{er} Mars 1849.

Année comptable
des finances d'état.

Le même Conseil annonce que le Département de l'Intérieur a fixé le 1^{er} novembre pour le commencement, & le 30 octobre pour la fin de l'année comptable en ce qui concerne les étudiants & les externes de l'Académie.

Circulaire du
Conseil fédéral.

Le même Conseil par lettre du 26 fev^r. rend le rapport demandé le 13 janvier, pour répondre à la circulaire du Conseil fédéral.

Usage de la salle
Académique.

M. le Recteur annonce que cet ouvrage est près d'être terminé.

Le même Conseil écrit le 2^e février à M. le Recteur en réponse à sa lettre du 17, que la Société des Sciences d'histoire naturelle n'a point été autorisée à se réunir dans la salle académique, mais que le Département de l'Intérieur n'autorisant plus de séances dans les salles du Musée, la Société dont il s'agit pourra s'assembler dans la salle de l'Académie, moyennant qu'elle s'entende avec M. le Recteur pour cet objet.

Rapport sur le
Baccalauréat.

On reprend le rapport & le projet de règlement sur le baccalauréat en lettres & sciences dont on s'était occupé le 10 février 1848. Le rapport & le projet de règlement seront renvoyés au Conseil de l'Instruction publique, en lui annonçant que l'Académie n'a pas eu besoin d'y apporter d'autre modification qu'une seule, indiquée à la marge, & signée de M. le Prof. Gay. Du reste l'Académie pense que ce règlement pourrait être déclaré exécutoire au mois de juillet, ou au plus tard au mois de novembre 1849.

8 Mars 1849.

Présents, M. le Recteur Dufournet

Mess: Hisey, Raouy, Gay, Fabre, Mercanton, Nicot
Lessler & Auguste Chasannes.

Circulaire du Conseil
Fédéral.

M. le Recteur fait lecture de la réponse préparée aux neuf questions posées par le Conseil fédéral.

Le rapport est adopté avec quelques adjonctions à la réponse au n^o VIII, relative aux Suédois qui ont reçu des bourses d'enseignement à l'étranger.

La réponse à la neuvième question rappelle brièvement que cette question s'adressant aux Gouvernements cantonaux, l'Académie ne voit pas être appelée à y répondre.

Par lettre du 6 Mars, le Conseil de l'Instruction publique prie l'Académie de compléter les données fournies, en donnant son opinion sur la 9^e question, touchant la création d'une Université suisse, ou d'une école polytechnique au point de vue de l'utilité de ces établissements sous le rapport scientifique. L'Académie délibérant sur cet objet, voit des avantages à une construction

libatun scientifique, tout comme elle y voit de graves inconvénients.

En conséquence, dans sa réponse, l'Académie exposera les avantages qui résulteraient d'une centralisation, tout comme les inconvénients au prix desquels il faudrait les acheter.

Quant à une école polytechnique, surtout pour le développement du génie civil, l'Académie pense que cet établissement serait d'autant plus utile qu'il n'en existe aucun de ce genre en Suisse, & que pour le fonder, il n'y aurait aucun établissement particulier d'instruction à détruire.

Lettre du 6, du Conseil de l'Instruction publique, en réponse à la lettre de M. le Recteur du 20 fév., annonçant que les Étud^s Charbonnier & Ducret n'ont pas été dispensés de payer la finance d'études. L'Étudiant Ducret a été avisé directement par le Conseil.

Le même Conseil écrit le 6, que les Étudiants Dioumet n'ont pas obtenu d'être dispensés de la finance d'étude.

Le même Conseil écrit le 6, que le Conseil d'Etat a décidé le 29 février, ce qui suit, en ce qui concerne les gages.

1^o d'accorder les gages de la première douzaine, soit de 35 fr. par trimestre, aux Étudiants Dupontuis, Mursten, Descombach, Deystand & Jomini.

Les gages sont accordés, à dater du 1^o Oct: 1848, jusqu'au 30 Octobre 1849.

2^o d'accorder les gages de la 2^e douzaine, soit de 28 fr. par trimestre, aux Étudiants Guignard, Dubex & Thelin. Ces gages sont aussi accordés, à dater du 1^o Oct: 1848, jusqu'au 30 Octobre 1849.

Le Conseil d'Etat a d'ailleurs décidé de faire payer à l'Étud. Thelin le gage qui lui a été escompté, depuis le 1^o avril, au 1^o Octobre 1848.

Le Conseil d'Etat a décidé de régulariser la date du commencement & de l'échéance de tous les gages, en les faisant dater, à l'avenir, du premier Novembre & finir au 30 Octobre.

Ainsi les Étudiants Dilly & Turin qui ont obtenu, sans fixation de terme un gage de la première douzaine, à dater du 1^o janvier, 1848, continueraient à jouir de ce gage, jusqu'au 1^o Novembre, 1849.

Les Étudiants Recordon, Müller & Marguerat qui ont obtenu sans fixation de terme, les gages de la 2^e douzaine, à dater du 1^o juillet 1848, continueront à jouir de ces gages, jusqu'au 1^o Novembre 1849.

Le Conseil d'Etat a décidé d'accorder à l'Étudiant Charles Pasche de Sersion, un gage de la seconde douzaine, à dater du 1^o Octobre 1848, jusqu'au 1^o Novembre 1849.

Finances d'études.

Ducret, Charbonnier
& Dioumet frères. Étud^s.

Gages conférés.

8 Mars 1849.

Le paiement du trimestre échu au 31 Décembre 1848, sera effectué au moyen de bons tirés par le Département sur le Receveur de Lausanne, en faveur de chacun des gagistes.

Le Département de l'Intérieur charge le Conseil de lui soumettre, à l'avenir, à l'expiration de chaque trimestre, la demande de paiement des gages échus.

Le même Conseil transmet le G, pour examen & rapport, la demande de l'Étudiant Eug. Tissot, tendant à obtenir la dispense de la finance d'études.

Ce jeune homme obtenant un témoignage unanime d'approbation de ses Supérieurs, l'Académie émettra le vœu que cette faveur soit accordée à ce jeune homme, quoique étranger au Canton. M. Tissot est du Canton de Neuchâtel.

Le même Conseil, transmet le G, pour rapport & préavis, les offres de services de M. Thury, pour l'enseignement de la physique & de la Chimie à l'Académie.

Celle-ci répondra que les enseignements en question sont pourvus d'une manière satisfaisante pour le moment, & qu'elle ignore si M. Thury qui n'est pas connue d'elle, pourrait s'acquitter de ces enseignements avec plus de succès.

L'Académie reprenant la délibération relative à l'Étudiant Ducrét, (voy. séance du 1^{er} Mars) considère que la position de cet élève n'est pas conforme au règlement, & en conséquence, elle n'adopte pas les conclusions du rapport qu'avait fait le Conseil de Faculté.

M. le Recteur fait lecture d'une lettre de l'Étudiant Richter, donnant des explications sur ses circonstances personnelles, au sujet de la demande qu'il a faite d'un gage. L'Académie ne pouvant prendre en considération les réclamations de ces Étudiants, charge son Président de faire part à ce jeune homme de quelques observations à ce sujet.

29 Mars, 1849

Présents, M. le Recteur Dufournet

Mess: Michy, Gay, Mercanton, Rägler, Niemer.

M. le Prof. Chavannes écrit le 19, qu'étant obligé de s'absenter pendant 15 jours, pour cause de maladie, il ne pourra pas donner ses leçons de zoologie durant ce temps. L'Académie se borne à prendre note de ces lettres.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 9, que d'après le procès-verbal l'Académie le Conseil a refusé à l'Étérieur Jules Mayor l'objet de sa demande tendant à pouvoir passer dans la Faculté de Droit, comme Étudiant régulier.

Le même Conseil écrit le 9, qu'en suite du rapport de l'Académie, il libère l'Étudiant Eugène Tissot, Neuchâtelois, de l'obligation de payer la seconde moitié de la finance d'études, pour la présente année académique.

Eugène Tissot, Étud.
Finances d'études

M. Thury.

Ducrét, Étudiant.

Richter Étudiant.

M. le Prof. A. Chavannes.

Jules Mayor

Eugène Tissot
Finances d'études.

29 Mars, 1849

Crinoh Etudiant

Le même Conseil transmet pour rapport & précis la demande de M. Crinoh, tendant à ce que son fils soit maintenu au bénéfice des exemptions qu'il a subies en 1846 & 1847, jusqu'à son entrée sabbé dans la faculté de Droit, au mois d'Octobre prochain.

D'après le rapport fait sur l'étudiant Crinoh, & les certificats produits par le pétitionnaire, l'Académie croit pouvoir proposer que les fins de la demande de M. Crinoh lui soient accordées.

Compte des Finances d'études & d'immatriculation

Le même Conseil répondant le 20 Mars, à la lettre de M. le Recteur à la date du 8, informe l'Académie

1^o que le compte des finances d'immatriculation n'a pas encore été approuvé; une omission avait déjà été signalée, c'est que l'Et. Louis Wansley n'est pas porté sur le tableau des élèves qui ont payé, quoiqu'il ait remis une somme de 28 fr. (huit-huit francs) le Conseil attend un éclaircissement à ce sujet.

M. le Lecteur lit une lettre d'explication qui a été adressée au Conseil, le 17 Mars.

2^o que l'étud. Pasche est libéré de la finance d'études, mais non de celle d'immatriculation.

Dispenses, Pasche, Ducrét, Richter, Thelin, Scheiterberg

3^o que les trois étudiants Ducrét, Richter & Thelin sont dispensés de payer la finance d'études pour l'année dernière, ainsi que pour la présente.

4^o que l'étud. Scheiterberg est dispensé de payer la finance d'études.

5^o que les Auditeurs du Cours de Droit Civil dont fait mention la lettre Académique du 8 Mars, doivent payer la finance voulue par la loi.

Le Conseil rappelle à cette occasion, l'art 83, du Règlement pour l'Académie, & la prie d'invoquer Mess. les Professeurs à s'y conformer.

L'Académie considérant qu'elle ne possède aucun moyen coercitif de contraindre au paiement les Auditeurs du Cours de Droit Civil qui le lui ont refusé (r. let. du 8) décide de répondre au Conseil qu'elle le prie de pouvoir à ce que ces jeunes gens se mettent en règle pour le paiement dont il s'agit.

Droit Civil - paiement

En dépose sur le bureau, une circulaire de M. le Recteur du 26, — concernant l'arrangement des cours & des heures de leçons pendant Pâques, la circulaire rappelle aussi que le rapport relatif aux réclamations des étudiants sur quelques articles du Règlement n'a pas encore été envoyé.

à cette occasion, M. le Recteur lit une lettre de M. le Prof. Rogis actuellement malade, annonçant qu'il enverra ce rapport au plutôt.

Du reste, le programme pour la faculté des lettres est adopté, sauf une modification consistant à placer la leçon de philosophie le mardi à 3 heures au lieu de 4.

M. le Recteur est autorisé à s'entendre avec M. le Prof. Charannes, pour alterner les heures de leçons à midi.

Revue du Règlement & Programme des Cours

29 Mars 1849.

Théologie

M. le Recteur est autorisé de même à régler ce qui concerne le programme définitif des leçons de Théologie, avec le Conseil de la faculté, M. le Past. Roulet n'ayant pas encore répondu à la circulaire.

Droit.

Le programme est adopté, & l'on ne voit pas d'inconvénient à ce que M. le Prof. Rogissac soit autorisé à donner trois leçons de plus comme il l'indique dans le programme.

Prestation du Serment
Congé de Pâques.

On dépose sur le bureau la Circulaire de M. le Recteur relative à la prestation du serment des Membres du Grand Conseil & au Congé de Pâques.

M. Antony Dessaix.

Lettre de M. Antony Dessaix demandant d'être admis comme étudiant régulier à l'Académie de Lausanne, & d'être exempté de l'examen d'entrée qu'on appelle, examen des sciences & lettres; Il produit à l'appui de sa requête un certificat du Collège de Lyon, dépendant de l'Université de France.

Le certificat présenté par M. Dessaix ne paraissant pas suffisant pour satisfaire au préavis des art: 107 & 109 du règlement, il sera écrit au pétitionnaire dans ce sens.

Ét. Louis Warnéry

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 27, que l'explication donnée par M. le Recteur dans sa lettre du même jour, au sujet de l'Ét. Warnéry, étant satisfaisante, le Conseil a approuvé le compte des finances d'immatriculation pour l'année 1848-1849.

Caisse Académique
M. Ruyf.

M. Ruyf débiteur de 1000 f. à la Caisse Académique, propose ou de rembourser ce capital, ou d'emprunter en outre 4000, francs.

M. Ruyf donnerait pour sûreté, la même hypothèque, mais avec une maison qu'il fait élever sur le terrain, & qui doit coûter environ 8000 f.

Le Secrétaire Caissier est invité à prendre des renseignements sur cette affaire, pour en faire rapport à l'Académie.

10 Mai 1849.

Présents, M. le Recteur Dufournet

Mess: Raoux, Gay, Mercanton, Fabre, Lesster, Wiener

Droit-civil, finance.

Le Conseil de l'Instruction publique invite l'Académie par lettre du 30 Mars, à redonner de nouveau la finance due pour les Auditeurs du Cours de Droit-Civil, en les avisant que s'ils ne payaient pas, ils ne pourraient pas continuer les Cours.

M. le Recteur informe l'Académie qu'il a écrit dans ce but à M. le Préfet, Président de la Commission d'examen pour le Notariat. (Les Lettres notariales étant au nombre des Candidats à cet office.) En suite de cette démarche, quelques uns de ces jeunes gens se sont mis en règle.

Certificat à M. F. Verdeil

Le même Conseil écrit à la même date pour demander un Certificat d'études en faveur de M. François Verdeil, qui a suivi pendant l'année 1843-1844, quelques cours à l'Académie.

M. le Recteur a répondu que l'Académie ne pouvait donner autre chose que l'extrait de ses registres indiquant les Cours pour lesquels M. Verdeil s'était fait inscrire.

Comptes du Secrétaire
Caisier

Le même Conseil écrit le 3 avril, que le Département de l'Intérieur a approuvé les Comptes de la gestion financière du Secrétaire Caisier de l'Académie pendant l'année 1848, compte d'après lequel M. Curtat reste devoir la somme de 96 francs.

On priera le Conseil de l'Instruction publique de vouloir bien renvoyer ces Comptes revêtus de l'approbation du Conseil d'Etat, d'après le prescrit de l'art 195 du Règlement.

Bon p. M. Dardel.

Le même Conseil transmet par lettre du 19 avril, un bon de 150 fr pour paiement de la seconde moitié du subside accordé à l'étudiant Dardel. Le bon a été remis à l'intéressé qui en a donné quittance.

M. Marc Vittel.

Le même Conseil transmet, par lettre de même date, & pour priavis la demande de M. Marc Vittel de Rolle, tendant à obtenir l'autorisation de faire cet été, à l'époque accoutumée, une partie des examens de la 1^{re} solle des Sciences & Lettres, & d'être dispensé en tout ou en partie, de l'examen de Mathématiques pour entrer dans l'Auditoire de Théologie.

L'Académie répondra que si le pétitionnaire invoque, ainsi qu'on peut le supposer, l'art: 109 du Règlement, cet article exige des certificats dont la pétition n'est pas accompagnée & que jusqu'à ce qu'il y en ait, l'Académie ne saurait donner de priavis.

Bons pour gages

Le même Conseil adresse le 31 avril, quatorze bons, montant ensemble à 441 f pour paiement du 1^{er} trimestre de 1849, des gages accordés aux étudiants.

M. le Recteur auquel la lettre est adressée, fait rapport qu'il a délivré 9 de ces bons aux intéressés qui ont donné leur quittance, & qu'il a renvoyé les 5 autres, vu que les étudiants avaient déjà reçu leur quartier.

Le même Conseil écrit le 28 avril, en réponse à la lettre académique du 24, au sujet de la conduite des étudiants de la 3^e solée des lettres aux leçons d'allemand que l'art. 229 du règlement doit lui être appliqué.

Le Conseil demande en outre le préavis de l'Académie sur la question de savoir si les examens de littérature allemande ne devraient pas compter pour la promotion.

L'Académie décide de répondre par l'affirmative, & de prier que le grand Conseil soit nanti le plutôt possible, de cette demande, afin que l'article de loi, relatif aux études d'allemand soit immédiatement modifié.

Les étudiants de 2^e solée des lettres, Aug. Beranger & Henri Clavel demandent par lettre de 18 avril, de pouvoir subir cette année, l'examen sur les principes d'hébreu;

On accorde à ces deux jeunes gens les fins de leur demande, sur le même pied, qu'aux étudiants Jomini & Bébancon (voy. séance du 15 juin 1848) c'est à dire qu'ils continueront à suivre les leçons de langue hébraïque lorsqu'ils seront étudiants de la 1^{re} solée.

M. Henri Bidoux demande par lettre de 20 avril, l'autorisation d'être admis dans la faculté de droit; il produit des certificats de l'Académie de Genève, où il a fait des études jusqu'à présent, & un diplôme de Bachelier en Lettres, délivré par la même Académie.

Cette demande est renvoyée pour rapport & préavis au Conseil de la Faculté des Lettres.

L'étudiant de 3^e solée des lettres, Paul Dionnet, qui a échoué l'année dernière, demande par lettre du 9 de ce mois, la permission de subir les examens de seconde solée, au mois de juillet prochain, & à la rentrée ceux de la 3^e solée qui n'ont pas été admis l'été dernier; il se fonde sur les pénibles circonstances de sa famille, la mort de Mad^e sa mère, & la maladie grave de M. son père.

L'Académie transmettra cette demande au Conseil de l'Instruction publique, en l'accompagnant d'un préavis favorable.

Le Secrétaire Caissier soumet à l'Académie, les propositions suivantes 1^{re} de recevoir au 4 1/2 p 100, l'intérêt du au 4 mai 1847, sur les 560 f. dus au par Jean David Roulet, au 4 p 100, les intérêts qui suivent.

Le Secrétaire Caissier avait dû faire opérer par le procureur, une saisie des hypothèques du Capital indiqué ci-dessus.

Leçons d'Allemand
fréquentation

Auguste Béranger
& Henri Clavel.

M. Henri Bidoux.

M. Paul Dionnet.

Caisse Académique
Remboursement
à placement.

10 Mai 1849.

Maintenant, d'autres débiteurs assignés en second sur la même hypothèque, offrant de payer les 560 f. avec les intérêts arriérés, il serait peut être convenable de profiter de cette occasion, pour liquider cette affaire le plus tôt possible.

L'Académie adopte cette proposition.

2^e de placer 4000 f. sur un titre à créer chez Jean Abraham Cuncho — meunier à Peyre-à-Possens, & dont les sûretés sont indiquées dans une lettre adressée à M. le Secrétaire Caissier, par M. Ch. Burnand de Moudon.

Les 4000 f. seraient fournis au moyen

- a) de 1000 f. remboursés par M. Ruyff.
- b) de 560 f. remboursés par " Roulet.
- c) de 600 f. remboursés par " Marguerat.
- d) par 1000 f. fournis par M. le Secrétaire contre ~~une~~ ou deux titres de l'Académie au choix de celle-ci.
- e) enfin le reste serait pris dans l'argent comptant de la Caisse même.

L'Académie accepte ce placement, bien entendu que l'intérêt ne soit pas stipulé au dessous du 4 1/4.

18 Mai 1849. (vend.)

Présents. M. le Recteur Dufournet

Mess: Stisely, Gary, Mercanton, Wiener, Fabre,

Marguet, Charannes, Nessler

Paul Viomet.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 11, en réponse à la lettre de l'Académie du même jour, qu'il a accordé à M. Paul Viomet la demande qu'il a faite pour ses examens (v. la dernière séance).

Auguste Béranger
& Henri Charrel.

Le même Conseil écrit à la même date, qu'il a accordé aux étudiants, Auguste Béranger & Henri Charrel, la demande qu'ils ont faite relative à l'examen d'Écriture hébraïque. (voy: la dernière séance)

Étudiant Muller

M. Muller Notaire à Lutry, demande pour son fils étudiant en Lettres, une dispense de la seconde moitié de la finance d'études. L'Académie pense que ce jeune homme ayant été dispensé de la 1^{re} moitié, il peut l'être de la seconde. Du reste cette demande pourra être examinée avec les demandes du même genre qui pourront parvenir à l'Académie.

Et. Samuel Bury

Par lettre du 15, le Conseil de l'Instruction publique, dénonce M. Étud. Samuel Bury, comme n'ayant pas paru devant le Conseil quoiqu'il eût reçu l'avis de la citation; et le Recteur lui ayant adressé

18 Mai 1849.

un nouvel avis, ce jeune homme paraît en séance, & allégué qu'il a été malade le jour où il devait paraître devant le Conseil de faculté.

L'Académie décide de demander à cet étudiant un certificat de ses Parents, portant qu'il n'a pu se rendre à l'appel qui lui a été adressé.

Dans le cas où la déclaration ne serait pas satisfaisante, l'Étudiant Bury devra paraître de nouveau, devant l'Académie, & si elle déclarait paraitre suffisante, il paraîtra seulement devant le Conseil de faculté.

Du reste la demande de cette déclaration sera faite par l'Académie à M. Eberlé Négociant, Tuteur ou patron de l'Ét. Bury.

L'Étudiant Deytard demande par lettre du 12, de ne pas être obligé de refaire cette année, comme Étudiant de la 3^e solée de Lettres, deux examens qu'il a déjà subis avec la 2^e solée; il demande surtout d'être dispensé de ceux d'histoire & de physique, & surtout de ce dernier; il allégué divers motifs à l'appui de sa demande.

Aussi, comme l'Ét. Deytard le desire, pour les examens d'histoire & de physique

On reprend le rapport de la Commission chargée d'examiner les observations faites par les Étudiants sur le Règlement: L'Académie adopte le préavis de la Commission relatif aux articles 181 & 231 de la loi; quant aux art: 115 & 118, l'Académie pense qu'on pourrait les réunir en un seul par la rédaction suivante; " Les externes sont soumis à la même discipline que les Étudiants; toutefois, les externes étrangers au Canton, pourront, s'ils le désirent, se plaindre sous la juridiction immédiate de l'Académie.

De plus chacun de Meis; les Professeurs est invité à présenter les observations qu'il peut avoir à faire sur le Règlement. Après avoir discuté quelques articles; l'Académie remet la continuation de la discussion à une séance qui sera fixée à mardi, 22.

Le secrétaire Caissier expose que le placement proposé sur M. Ruyff & mentionné le 29 mars, ne paraissant pas offrir toutes les garanties suffisantes, le débiteur était prêt à effectuer le remboursement du capital de mille francs, amoné déjà d'une manière éventuelle à la fin de l'année dernière. Le secrétaire Caissier demande quel est le prorata d'intérêt qu'il devra exiger du débiteur. L'Académie invite le Caissier à régler cette affaire de la manière la plus convenable pour la Caisse Académique.

Étudiant Deytard

Observations sur
le Règlement

Caisse Académique
Remboursement de
M. Ruyff.

22 Mai 1849

Présents, M^{rs} le Recteur Dufourcat

Mess: Gary, Praoux, Hisey, Marquet, Wiener, Assler
Charaumes Mercanton.

Samuel Bury.

Lettre du 20, de M. Eberlé annonçant que son fils d'adoption S. Bury, au lieu seulement d'être contraint de garder la maison, pour cause d'indisposition, mais qu'il se souvenait parfaitement avoir entendu dire à ce jeune homme, que son plus grand regret, était de ne pouvoir, pour une cause, se rendre à une citation qui lui était faite concurremment avec de ses condisciples. En conséquence l'Étudiant Bury paraîtra devant le Président du Conseil de faculté, comme cela a été décidé dans la dernière séance.

Marc Vittel.

Le Conseil de l'Instruction publique annonce par lettre du 18, que le Conseil d'Etat a accordé à M. Marc Vittel, l'autorisation de subir et être à l'époque accoutumée, une partie des examens de la 1^{re} classe des lettres, & le reste l'année prochaine & qu'il lui dispense en tout ou partie de l'examen de Mathématiques.

Le Conseil a avisé M. Vittel, & invité l'Académie à faire le nécessaire à cet égard. L'Académie décide de décider au Conseil de l'Instruction publique, 1^o quelle procédure pour exécuter les mesures relatives à M. Vittel, elle n'aura qu'à enregistrer les succès que ce jeune homme obtiendra aux examens de la 1^{re} classe des lettres, au mois de juillet 1849 & 1850, pour les combiner ensuite, & voir s'ils lui permettent de passer dans la faculté de théologie. 2^o que la décision elle-même a surpris plû-blement l'Académie; elle craint que cette décision ne jette du discrédit sur les études qui se font à la faculté des lettres, & qui sont jugées nécessaires pour entrer dans une faculté spéciale, & qu'elle ne décourage les jeunes gens qui se destinaient comme M. Vittel au service de l'Eglise nationale. L'Académie décide en conséquence résolument que de pareilles concessions ne se renouvelent pas.

Règlement sur les Experts

Le même Conseil transmet un Arrêté du Conseil d'Etat en date du 26 avril, relatif aux Experts pour les examens.

M^r Lutel, démission
leçons de Droit-Civil
& de procédure civile.

Le même Conseil transmet une lettre du Conseil d'Etat du 16, renfermant une lettre du 15 de M^r Lutel, par laquelle il annonce qu'il donne sa démission de professeur extraordinaire, vu les circonstances qui le retiennent hors de France. Le Cours de Droit-Civil est terminé, mais celui de procédure civile ne l'est pas entièrement.

Règlement, Observation

L'Académie décide de faire prendre des informations pour savoir où en est le cours de procédure civile, afin de pourvoir à l'achèvement de ce cours, si la chose est nécessaire. On reprend les diverses observations à faire sur le règlement.

31 Mai 1849.

Présents, M^r le Recteur Dufournet
Mess: Hibidy, Gay, Rabouy, Mercanton, Fabre, Wiener
Marquet.

M^r Marc Wittel.

M^r Marc Wittel se présentant pour suivre quelques cours de la faculté des lettres en qualité d'externe, il semble, en vertu de l'art. 71 du Règlement, il doit payer la finance d'immatriculation, & en outre d'après l'échelle établie à l'art. 72, la finance exigée pour les cours qu'il devra suivre. Y a-t'il lieu à faire une remise à M^r Wittel, vu qu'il n'a commencé à suivre les cours qu'après les vacances de Pâques. M^r le Recteur annonce qu'il a écrit à ce sujet au Conseil de l'Instruction publique, le Règlement ne déterminant rien à cet égard.

M^r Henri Bidoux.

Le Président de la Faculté des lettres & sciences dépose quatre lettres relatives à la demande de M^r Bidoux; (1^{re} - séance du 10.)

1^{re} la demande de M^r Bidoux; 2^e le rapport de la Commission chargée par le Conseil de Faculté des lettres de, d'examiner cette demande, & les modifications apportées au rapport par le Conseil de la Faculté; 3^e Un extrait des Actes délivrés par l'Académie de Genève; 4^e Un diplôme de Bachelier es lettres.

Le Conseil de la Faculté propose d'exiger de M^r Bidoux des examens de psychologie, d'histoire de la philosophie, de morale & d'astronomie.

L'Académie décide que M^r Bidoux, pour être admis comme étudiant régulier dans l'Auditoire de Droit, devra subir des examens d'astronomie & d'histoire de la philosophie, de morale philosophique, de minéralogie & de chimie.

Lettre des étudiants Guignard, Deyraud, Munten, & De Combali; Ils demandent d'être dispensés de subir un nouvel examen de zoologie, vu qu'ils ont suivi il y a deux ans, le cours donné par M^r Foit Professeur extraordinaire.

On décide d'examiner cette demande à une prochaine séance, lorsque M^r le Professeur de zoologie sera présent.

Lettre du 31 Mai, du Conseil de l'Instruction publique, faisant connaître que M^r Eytel a demandé sa démission de Professeur de Droit à l'Académie, & que le Conseil d'Etat l'a remplacé par M^r l'Avocat Guignard.

Lettre du même Conseil informant l'Académie que M^r Wittel devra payer le total de la finance d'immatriculation & la moitié de la finance d'externes.

Étudiant Muller

L'Étudiant Muller demande à être admis à faire les examens de latin & de grec, de la seconde solée, sur la tâche de l'année dernière, & ceux d'histoire littéraire latine & grecque sur la tâche de cette année. L'Académie n'a accordé pas à M^r Muller les fins de sa demande.

Requête relative au
Cours de zoologie

Mess: Eytel & Guignard
Leçons de Droit.

M^r Marc Wittel.

31 Mai 1849

Congés aux Leçons

Lettre de M^r le Prof. Mischy appelant l'attention de l'Académie sur le fait que les jours de revue, M^{ss}: les professeurs ne trouvent pas d'auditeurs; les Membres de l'Académie, considérant à ce qu'il paraît, les revues militaires, comme des fêtes civiles & interprétant dans ce sens, l'art. 85 du Règlement:

On écrit au Conseil de l'Instruction publique pour lui demander de décider, si les jours de revue sont des jours de congé pour l'Académie, comme ils le sont pour le Collège Cantonal & pour d'autres établissements d'instruction publique.

28 juin 1849

Présents M^r le Recteur Dufournet

M^{ss}: Mischy, Gay, Raouy, Fabre, Mercanton, Guignard.
Roulet, Wiener, Marquet

Programme.

On fait lecture de plusieurs lettres du Conseil de l'Instruction publique.
1^o Lettre du 1^{er} juin courant, informant l'Académie que les Conseils de faculté et l'Académie doivent rédiger le programme d'études pour l'année académique 1849-1850, indépendamment des personnes chargées de l'enseignement, le choix des personnes devant avoir lieu plus tard.

M^r Bidaux.

2^o Lettre du 8, annonçant que le Conseil a adopté le préavis de l'Académie au sujet de la nomination de M^r Bidaux de Cully; toutefoix il laisse M^r Bidaux de l'examen d'algèbre supérieure.

M^r Vitel.

3^o Lettre du 8, informant l'Académie que le Conseil a dispensé M^r Vitel de la somme d'immatriculation pour la faculté des Lettres & Sciences. L'Académie décide de faire observer au Conseil que cette décision diffère de celle qu'il a fait connaître par sa lettre du 29 Mai ci-dessus.

Compte de la Bibliothèque cantonale.

4^o Lettre du 15, par laquelle le Conseil demande qu'on lui envoie les comptes des années 1841-1844 concernant l'administration de la bibliothèque cantonale.

M^r Vitel.

M^r le Recteur dit qu'il a fait connaître au Conseil que ses comptes ne se trouvent ni chez lui, ni dans les archives de l'Académie, & qu'ils ont été expédiés dans le temps aux autorités compétentes.

Préparateur de Chimie

5^o Lettre du 12, informant l'Académie que le Conseil a décidé que l'examen de Mathématiques de M^r Vitel doit porter sur la géométrie & sur l'algèbre, non compris l'algèbre supérieure.

6^o Lettre du 12, annonçant que le Conseil a décidé de confier jusqu'à la fin du mois de juillet prochain, le citoyen Piollet dans ses leçons de préparateur de Chimie.

320

Du 28 Juin 1849.

Préparateurs de Chimie
et de physique.

Lettre Du 15, invitant l'Académie à faire au Conseil des propositions pour la nomination des préparateurs de chimie et de physique à l'Académie

Externe Bettez.

M. M. les professeurs de physique et de chimie sont priés de s'entendre pour faire des propositions à ce sujet.

On lit une lettre de l'externe L. Bettez qui demande à subir au mois de juillet prochain les examens de littérature Latine (dans les trois volées), de langue hébraïque, d'histoire (pour les trois volées) & de philosophie.

Externe L. Doret

On l'admet à ces examens & l'on décide qu'il lui sera tenu compte de ceux qu'il a subis sous le précédent régime académique.

Le Conseil de l'Instruction publique transmet, pour rapport et préavis, une demande de M. L. Doret tendant à ce que cet externe soit autorisé à subir, au mois de juillet, les examens de droit civil, de droit pénal, de philosophie du droit, et au mois d'Octobre, l'examen de droit public & l'examen général.

L'Académie estime qu'il n'y a pas lieu d'accorder à M. Doret les fins de sa demande quant à l'examen de droit public et à l'examen général, attendu que l'article 105 du Règlement ne fait aucune mention des externes, que les raisons alléguées par M. Doret ne peuvent être considérées comme valables & que l'Académie ne peut oublier que sur neuf examens que cet externe a subis il y en a eu sept de non admis.

Tableau Des Commissions
D'examen.

Le Conseil demande par lettre du 26 quelques explications relatives à deux annotations ajoutées au bas du tableau des Commissions, 1^o pour la direction des examens confiée principalement aux professeurs enseignant; 2^o pour la déchéance de la faculté de passer de nouveau un examen à la rentrée, prononcée contre un élève qui renonce à faire un examen après avoir eu connaissance du sujet.

Experts p: les examens.

M. le Recteur a répondu à cette lettre en rappelant au Conseil sa décision du

Le même Conseil transmet, à la même date, l'indication des experts désignés pour les examens des étudiants.

Circulaires relatives
aux examens.

On dépose sur le bureau 3 circulaires de M. le Recteur dont deux sont relatives aux examens, et l'une au commencement du cours d. procédure civile.

On admet le programme des cours pour l'année 1849-1850. (Voir le programme au Copie de lettres, page 285)

Du 28 Juin 1849.

On procède à la désignation des étudiants qui seront admis aux examens.

Faculté des Lettres.

Etudiants admis aux examens de 1849.

Première volée.

- | | | | |
|------------|-----------|---------------|-------|
| 1. Ducrot | non admis | 4. Descombars | Admis |
| 2. Wursten | admis | 5. Guignard | id. |
| 3. Deylard | admis | | |

Deuxième volée.

- | | | | |
|-------------------|-------|----------------|-------|
| 1. Biranger, Aug. | Admis | 5. Dulox | Admis |
| 2. Besancon | id. | 6. Augsburguer | id. |
| 3. Clavel | id. | 7. Chélin | id. |
| 4. Gomini | id. | | |

Troisième volée.

- | | | | |
|--------------------|-------|---------------|-------|
| 1. Richter | Admis | 10. Marguerat | Admis |
| 2. Muller | id. | 11. Mathy | id. |
| 3. Recorden | id. | 12. Pache | id. |
| 4. Rouge | id. | 13. Perin | id. |
| 5. Vionnet Paul | id. | 14. Py | id. |
| 6. Barry | id. | 15. Tifrot | id. |
| 7. Curchod, Edmond | id. | 16. Vionnet | id. |
| 8. Dumur | id. | 17. Favre | id. |
| 9. Gaudin | id. | | |

Faculté de théologie.

- | | | | |
|----------------|-------|-----------------------|-------|
| 1. Charbonnier | Admis | 5. Churin | Admis |
| 2. Dupertuis | id. | 6. Dardel | id. |
| 3. Dilly | id. | 7. Monastier | id. |
| 4. Schranz | id. | 8. Marguerat Et. Aug. | id. |

Faculté de droit.

Point.

Externes.

Letters & Sciences.

Latin.

- | | | | |
|-------------------------------------|----------------------|------------------------------------|-----------------------|
| 1. Bellez, avec les 3 volés, | Admis | 5. Malan, avec la 3 ^e , | Admis |
| 2. Curtal, avec la 2 ^e " | id. | 6. Monastier Amidi " | 5 ^e " id. |
| 3. Scheiterberger " | 3 ^e " id. | 7. Francfort " | 1 ^{er} " id. |
| 4. Happe " | 3 ^e " id. | 8. Steinlen " | 2 ^e " id. |

Du 28^e Juin 1849.

9. Hostache avec la 1^{re} non admis 10. Favrat, avec la 2^e admis

Grec.

- 1. Bellex, avec la 1^{re} volée, admis
- 2. Malan " 3^e " id
- 3. Monastier Améd " 3^e " id
- 4. Francfort " 2 & 3^e " id
- 5. Steinlen avec la 2^e admis
- 6. Vittel " 1^{re} id
- 7. Chatelanat " 3^e id

Littérature française.

- 1. Curtat, avec la 2^e volée, admis
- 2. Scheiterberg " 1^{re} " id
- 3. Rapp " 3^e " id
- 4. Monastier, Améd " 3^e " id
- 5. Malan avec la 3^e volée admis
- 6. Francfort admis
- 7. Steinlen " 2^e " id
- 8. Vittel " 1^{re} " id

Hébreu.

- 1. Borden non admis
- 2. Scheiterberg admis
- 3. Bellex admis

Philosophie.

- 1. Bellex, avec les 3 volées, admis
- 2. Cuendet " la 3^e " id
- 3. Borden " 3^e " non admis pour le cours de l'année passée
- 4. Curtat " 2^e " admis
- 5. Scheiterberg " 1^{re} " id
- 6. Rapp avec la 3^e volée admis
- 7. Francfort " la 1^{re} & la 3^e id
- 8. Monastier, Améd " 3^e " id
- 9. Malan " 3^e " id
- 10. Steinlen " 2 & 3^e " id

Histoire.

- 1. Bellex, avec les 3 volées, admis
- 2. Curtat " la 2^e " id
- 3. Steinlen " 2^e " id
- 4. Monastier " 3^e " id
- 5. Malan avec la 3^e volée admis
- 6. Scheiterberg " 1^{re} " id
- 7. Rapp " 3^e " id
- 8. Francfort " 1 & 3^e (plus le cours de l'année passée) id

Mathématiques.

- 1. Malan, avec la 3^e volée, admis
- 2. Monastier - id " id
- 3. Steinlen " id (cours de l'année passée) id
- 4. Scheiterberg " 2^e " id
- 5. Rapp " 3^e " id
- 6. Francfort, avec la 2^e volée admis
- 7. Chatelanat, " 3^e " id
- 8. Borden " 1^{re} & 2^e (plus le cours de l'année passée) non admis
- 9. Vulliamin " 2^e " admis
- 10. Chatelanat " 3^e " id

Chimie.

- 1. Borden, avec la ? (chimie inorganique) non admis
- 2. Rapp " la 3^e volée " admis
- 3. Scheiterberg, 3^e " id
- 4. Steinlen, avec la 2^e volée (plus avec la 3^e cours de l'année passée) id
- 5. Monastier, 3^e " id
- 6. Malan " 3^e " id

Physique.

- 1. Curtat, avec la 2^e volée, admis
- 2. Borden, avec la 3^e volée (plus avec la 2^e cours de l'année passée) non admis

Du 28^e Juin 1849.

| | | | |
|---|---|--|-------|
| 3. Franfort, avec la 2 ^e vote, | admis | 7. Schulerberg, avec la 1 ^{re} vote | admis |
| 4. Malan, " 3 ^e " | id. | 8. Rapp " 5 ^e " | id. |
| 5. Monastier " 3 ^e " | id. | 9. Hostache " 1 ^{re} " | id. |
| 6. Steinlen " 2 ^e " | <small>(plus en 2^e cause l'année passée)</small> admis | | |

Doulogie.

| | | | |
|---|-------|--|-------|
| 1. Secretan, avec la 3 ^e vote, | admis | 6. Steinlen, avec la 2 ^e vote | admis |
| 2. Curtat " 2 ^e " | id. | 7. Schulerberg, " 1 ^{re} " | id. |
| 3. Franfort " 2 ^e " | id. | 8. Vuillimier " 2 ^e " | id. |
| 4. Malan " 3 ^e " | id. | 9. Rapp " 5 ^e " | id. |
| 5. Monastier " 3 ^e " | id. | 10. Hostache " 3 ^e " | id. |

Du 13^e Juillet 1849.

Présents, M^{re} le Recteur Dufourset

M^{rs}: Hübner, Raoux, Mercanton, Marguet, Grandjean, & Wiener.

M^{re} le Recteur dépose sur le bureau deux circulaires,

l'une relative à la demande des étudiants Guignard, Deytard, Winsten & Descombat, tendant à être dispensés de subir un nouvel examen de théologie & à la demande de Deytard tendant à être dispensé de subir l'examen de trigonométrie rectiligne & sphérique avec la 3^e vote, lequel a déjà passé l'examen l'année passée sur cette partie des mathématiques avec la seconde vote.

Il résulte des votes écrits au bas de la circulaire, que ces deux demandes sont accordées.

Ducret.

La seconde circulaire concerne une nouvelle lettre de l'extérieur ducret, au sujet de sa demande, tendant à être admis à subir les examens de physique de philosophie & d'histoire qu'il doit encore passer, pour être admis dans la faculté de théologie - dans sa lettre cet étranger explique que son intention est de passer ces examens sur les cours de l'année dernière. Il invoque en outre en sa faveur diverses circonstances de famille.

L'Académie maintient sa décision prise dans sa séance du 28 juin 1849, au sujet de la demande de M^{re} Ducret, ne trouvant que les nouvelles raisons qu'il allègue, puissent être prises en considération.

M^{re} le Recteur dépose une déclaration de M^{re} le D^r Hoffmann attestant que M^{re} Et. Richter est atteint d'un dérangement gastrique qui le met hors d'état de subir ses examens.

Par lettre du 3, le Conseil de l'Instruction publique transmet pour rapport & priéris, une réclamation de l'étud^t de théologie Charbonnier, tendant à être dispensé de payer la finance d'étude.

Preguères, de Guignard
Deytard, Winsten &
Descombat.

Charles Richter

Charbonnier

364

13 juillet 1849

M. le Recteur dit qu'il a répondu au Conseil, en lui rappelant la lettre individuelle du 20 février, ensuite de laquelle le Conseil avait décidé le 6 mars, que M. Charbonnier n'était pas dispensé de payer la finance d'études.

Par une nouvelle lettre du 6, le Conseil informe l'Académie qu'il a dispensé M. Charbonnier de payer cette finance.

M. Turin

Lettre de M. Turin étudiant en théologie, faisant connaître, qu'étant d'un catarrhe pulmonaire, il n'a pu encore terminer les trois exercices qui lui restent à faire, savoir une catéchèse & deux sermons; la lettre est accompagnée d'une dévotion de M. le Docteur Desjardins.

L'Académie estime que vu les circonstances dans lesquelles se trouve M. Turin; on peut attendre jusqu'en mois d'août, les exercices préliminaires dont il s'agit; & il est bien entendu que le diplôme de licencié en théologie ne lui sera décerné que lorsqu'il se sera mis en règle à cet égard.

M. Gaudard

On délivre un certificat d'études & des examens qu'il a subis à M. Ch. Gaudard - ancien étudiant à la faculté des lettres & sciences.

31 juillet 1849

Présents, M. le Recteur Dufournet

Messrs. Fabre, Mercanton, Charavines, Roulet, Gay, Wiemer, Marquet, Hisehy, Raouf

M. Pittel

On lit les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique

1^{re} Une du 13, au sujet de la finance d'immatriculation à payer pour l'externe Pittel. Le Conseil annonce que puisque M. Pittel a déjà payé cette finance, elle ne lui sera pas remboursée, mais qu'il sera dispensé de la payer l'année prochaine pour la faculté de théologie. M. le Recteur fait observer que l'année prochaine, M. Pittel devant être encore externe à la faculté des lettres, il n'y aura pas lieu à lui faire payer la finance d'immatriculation à la faculté de théologie.

M. Doret

2^e Une du 17, informant l'Académie que le Conseil adopte son procès-verbal au sujet de la demande de M. l'externe Doret (voy: blanc du 28 juin)

Budget

3^e Une du 18, envoyant l'indication des sommes allouées, pour ce qui concerne l'Académie, au budget de 1850.

Bons de paye

4^e Une du 26, transmettant 14 bons montant ensemble à 441 f. pour les gages du 2^e trimestre de 1849.

M. le Recteur annonce qu'il a remis 13 de ces bons aux intéressés, contre reçu, & qu'il renverra au Conseil, celui de M. l'étudiant Dubey qui a quitté Lausanne.

Programme
nombre d'heures

Lettre du 26, par laquelle le Conseil demande que l'Académie indique dans le programme des cours de 1849-1850, le nombre d'heures affecté à chaque cours, conformément à l'art. 92 du Règlement.

31 Juillet 1849

M. le Rector dépose une circulaire adressée aux Professeurs, pour les prier de leur faire connaître le nombre d'heures qu'ils jugent nécessaires pour les enseignements dont ils ont été chargés pendant l'année académique 1848-1849.

Etèves du Collège prouvés.

M. le Directeur du Collège transmet le Tableau suivant des Etèves du Collège prouvés cette année dans la 3^e volée de la faculté des Lettres à l'Académie.

- | | | | |
|----|--|---|--------------------|
| 1 | Bédançon, Marc de Moudon | né le 5 mai | 1833. |
| 2 | Bourcard, Jean Constant, | Romainmotiers, | " 20 juin, 1831 |
| 3 | Contesse, George Louis, | Romainmotiers, | " 8 août 1832 |
| 4 | De Trey, Sam. Isaac Aug; Charles | Payerne | " 6 novembre 1832 |
| 5 | Dupertuis, Henri Louis, | Ornoux-dessous. | " 13 décembre 1831 |
| 6 | Guillemin, Etienne, | Cossouay, | " 30 avril 1832 |
| 7 | Jaef, Ant. François Spener, | Box, | " 22 mars 1833 |
| 8 | Oboussier, Charles David | Lausanne | " 14 février 1833 |
| 9 | Panchaud, Henri, | Polich le grand | " 8 septembre 1832 |
| 10 | Rochat, Ch ^r David Eugène | abbaye, | " 9 juin 1833 |
| 11 | Rentz, Frédéric, | (Hausen, princ: Holfenfoltern Echingen) | " 24 avril 1833 |
| 12 | Ruchonnet, Fud, Ch ^r Cyrus, Benj. | S. Saphorin, Le. | " 14 février 1832 |
| 13 | Sinoud, Gustave Edouard | Yverdon | " 10 novembre 1832 |
| 14 | Soutter, Charles Frédéric, | Morges | " 9 août 1831 |
| 15 | De Guimpré, Henri Jules, | Français | " 30 octobre 1833 |

L'Académie entend le rapport général sur les examens de cette année
1^{re} volée des lettres

Rapport sur les examens

Les Etud^s Wursten, Deytonid & Descombach sont introduits dans la faculté de théologie & Et. S. Guignard y est également admis, à la condition qu'il referra à la rentrée les examens de langue hébraïque & de mathématiques qui n'ont pas été admis

11^e volée

Les Etudiants Béranger, Bédançon, Jomin, Augsburgen sont admis en 1^{re} volée. Il en est de même de Guignard qui a passé avec succès les examens de physique & de philosophie qu'il avait encore à subir avec cette volée (r. s. du 12 au 20 oct: 1848)

Les Etudiants, M^r Chavd, J^m R. Recordon, & F^r Rouge seront également admis dans la 1^{re} volée, quand ils auront passé avec succès, à la rentrée prochaine, ceux de leurs examens qui n'ont pas été admis. (r. le registre des succès)

Thelin

Thelin a eu 2 examens non admis sur f, dans la 3^e volée, & 2 non admis sur g, dans la seconde volée.

Il demande par lettre du 30, que les 16 examens qu'il a subis dans les 2 volées, soient pris in globo, pour qu'il puisse être admis, à teneur de l'art. 106 du Règlement, à refaire à la rentrée, les quatre examens qui n'ont pas été admis.

31 juillet 1849

De les preuves d'application que cet étudiant a données pendant l'année & les résultats satisfaisants de quelques uns de ses examens, l'Académie lui accorde la fin de sa demande.

III^e Solée

Les étudiants ci-après sont admis dans la seconde solée
Paul Dumur, F. Müller, J. F. Reardon, F. Rouze, Eugène Vivot, Jules Viomet.
 Seront également introduits dans la seconde solée, les étudiants dont les noms suivent lorsqu'ils auront refait, à la rentrée, ceux de leurs examens qui n'ont pas été admis
Samuel Bury, Edouard Curchod, Ch. F. Marquinat, F. Victor Perrin & Jules Py.
 Restent dans cette solée, les étudiants Gaudin, Mathuy & Safche.

Faculté de Théologie

Les étudiants suivants obtiennent le diplôme de licencié en Théologie
Charbonnier, Dilly, Dupertuis, Schramm, Turin.

Toutefois le diplôme ne sera délivré aux étudiants Dilly & Turin, qu'après qu'ils auront achevé les exercices préliminaires qui leur sont imposés (r. séance du 13)

Faculté de Droit.

M^r le Recteur dépose 3 procès verbaux del'externe Doret, dont les examens de Droit civil, Droit pénal, Droit public, & philosophie du droit ont été admis.

L'Académie prenant en considération le résultat des examens subis par les stud^s Aug. Biranger, Munten & Jules Viomet, accorde au premier un ouvrage de la valeur de 20 f, & à chacun des deux autres, un ouvrage de la valeur de 16 f.

L'externe Scheiterberg demande par lettre

1^o d'être admis à faire l'année prochaine à l'époque ordinaire des examens, un examen de grec sur le cours de la 3^e solée qu'il a suivie cette année

2^o que l'Académie veuille bien déterminer le nombre d'examen qui lui restent encore à faire, pour entrer dans la Faculté de Théologie, à titre d'étudiant régulier.

3^o de lui permettre de suivre tous les cours de la Faculté de Théologie, en même temps que ceux sur lesquels ses examens devront se faire.

L'Académie accorde à M^r Scheiterberg, le 1^{er} & le 3^o de sa demande; quant au 2^o point, elle décide que cet externe sera admis comme étudiant régulier en Théologie, dès qu'il aura passé avec succès tous les examens des trois solées des lettres etc.

Lettre du 19, de M^r Ch^s Adolphe Bautry qui demande

Si, en suivant comme externe les cours de la 3^{me} solée des lettres & sciences, il pourrait espérer de devenir étudiant régulier dans la seconde, en passant les examens de la 3^{me}; & dans le cas où cela ne serait pas possible, si en suivant comme externes les cours des trois solées de la Faculté des lettres & sciences, & en subissant les examens, il pourrait entrer comme étudiant dans la Faculté de Droit.

Doret
Prix de la
Fondation Gay

Externe Aug:
Scheiterberg

Adolphe
Bautry

31 juillet 1849.

317

L'Académie estime qu'elle ne peut prendre en considération ni l'une ni l'autre de ces deux alternatives, attendu que la première est contraire au Règlement & que pour la seconde, l'Académie ne peut reconnaître à M. Bantuy d'autres facultés qu'elle de suivre, s'il le juge convenable, & comme externe, les cours de sciences & lettres.

Rectorat
M^r le Prof.
Hibely.

M^r le Recteur annonce que le temps de son Rectorat étant expiré, l'Académie d'après les art: 163 & suivants du Règlement, doit procéder à la nomination d'un nouveau Lecteur. Cette opération a lieu au scrutin secret, & M. le Prof. Hibely est nommé Recteur par le suffrage, sur 11 votants.

M^r Hibely remercie l'Académie de la confiance qu'elle vient de lui témoigner, mais il annonce en même temps, que pour cause de santé & autres circonstances particulières, il ne peut accepter sa nomination.

L'Académie décide qu'elle communiquera au Conseil de l'Instruction publique la nomination qu'elle vient de faire, laissant à M. le Professeur Hibely, le soin de faire valoir auprès de cette autorité les motifs de son refus.

M^r Hibely remercie au nom de l'Académie, M. le Recteur Dufourmont du zèle & du dévouement dont il a constamment fait preuve pendant tout le cours de son Rectorat.

M. le Recteur à son tour, remercie l'Académie des sentiments qu'elle vient de lui témoigner, & du concours que chacun de ses Membres lui a prêté pendant la durée de son office.

23 Août 1849

Présents, M^r le Recteur Dufourmont -

M^rs: Mercanton, Hibely, Marquet, Wiener, Charvannes, Guignard

Dulox Et. Co.

On lit une demande de l'Étudiant de 2^e année des lettres Dulox, exprimant qu'on ne peut de philosophie n'ayant pas été admis, il demande la permission de le refaire au mois d'Octobre. M. le Recteur a répondu à M^r Dulox, en lui rappelant la décision du 12 Octobre 1848, qui le concernait; on lit une seconde demande de cet Étudiant insistamment pour obtenir la permission mentionnée ci dessus, en égard à ses circonstances, & spécialement à la position pécuniaire de sa famille sous le rapport de la fortune.

La décision relative à ce jeune homme étant très explicite, & le Règlement étant très positif l'Académie ne voit pas pouvoir accéder à l'Étudiant Dulox l'objet de sa demande.

Programme
des Cours.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 19, qu'il a approuvé le programme des cours, pour l'année 1849-1850; avec l'observation & qu'il y a un trop grand nombre d'heures affecté aux leçons de latin, de grec, & de mathématiques, & un trop petit nombre aux cours de français & de philosophie; & que le nombre de 32 heures de leçons par semaine, pour les deux solles inférieures de la faculté des lettres est trop considérable.

23 Aout, 1849.

Charles Chatelamat.

pour des élèves parvenus à un âge où ils doivent travailler eux mêmes.
Le Conseil prie l'Académie d'examiner ces questions pour l'année prochaine.
Le même Conseil tranburet le 14, pour rapport & préavis, une demande
de M. Charles Chatelamat, tendant à pouvoir subir à la rentrée d'automne
un examen général, pour entrer comme élève régulier dans la troisième série des
lettres de l'Académie. Celle-ci voyant que l'art. 55 du règlement peut être
appliqué au pétitionnaire, décide de répondre dans ce sens au Conseil, auquel
elle donnera aussi un préavis favorable sur l'époque où M. Chatelamat
devra subir ses examens.

Préparations à
l'Auditoire de Droit.

Le Département de l'Intérieur écrit le 16, en réponse à une lettre du 15, de
M. le Recteur, qu'il a donné les ordres nécessaires pour passer en couleur
les parois de l'Auditoire de Droit.

Dulex Etudiant.

M. le Recteur annonce qu'il a désiré à l'Etudiant Dulex, le bon qui
lui avait été adressé pour cet Etudiant.

Louis Doret, licencié.

On lit le rapport de la Commission chargée de présider aux examens de
l'externe en droit, Louis Doret, & conduisant à ce que le grade de licencié lui
soit accordé. L'Académie prenant en considération le rapport ci-dessus,
confère à Monsieur Louis Doret, le grade de licencié en droit.

4 Octobre 1849

George Crinolt.

Présents, M. le Recteur Desfontaines
Messrs Hibel, Fabre, Mercanton, Wiener, Roulet, Nessler

Le Conseil de l'Instruction publique tranburet le 22 aout, pour rapport &
préavis, une demande de l'Etud. en droit George Crinolt tendant à obtenir l'autorisation
de faire à la rentrée d'octobre, les examens qui n'ont pas eu lieu à la fin de l'année ac-
adémique, afin de rentrer comme Etudiant régulier à la faculté de Droit.

M. le Recteur a répondu que, d'après les termes précis du règlement, il ne pensait
pas que cette demande pût être accordée. (Après l'art. 14. lettre du 7 sept.)

Le même Conseil demande pour lettre du 24 sept: si l'Académie a accordé un
congé à M. Bugnon. M. le Recteur a répondu que M. Bugnon n'en avait pas
demandé; & le 25, le Conseil annonce que ce jeune homme ne s'étant pas conformé à
l'art. 68 de l'Académie, ni à la décision du Conseil du 27 oct. 1848; le Conseil, conformé-
ment au susdit art. 68, a décidé que Bugnon a perdu sa qualité d'Etudiant; &
le bénéfice attaché aux examens qu'il a subis.

L'Académie est invitée à prendre inscription de cette décision. Ce à en son mur
avis à M. Bugnon.

Louis Bugnon.

4 Octobre 1849

Frederic Renk.

Le même Conseil transmet pour rapport le précis, sur dem. adressé par M^r Sébastien Renk tendant à obtenir la libération de sa finance d'étude, pour son fils Frederic, dernièrement promu dans la 3^e solle des heures. La demande est accompagnée de pièces à l'appui. L'Académie répondra qu'il est de notoriété publique que la famille Renk est dans la gêne, & que le pétitionnaire serait ainsi en position d'obtenir la libération qu'il sollicite.

Enseignement Académique
Leçons Diverses.

Le même Conseil, par lettre du 4 Sept, annonce que le Conseil d'Etat a décidé, quant aux enseignements à confier à des Professeurs extraordinaires, 1^o de charger Mess: les Fasteurs Fabre, L^r Curtat & Roulet, de l'enseignement de la Philologie, pour la prochaine année Académique. 2^o de désigner M^r Grandjean, pour la littérature française, M^r Mercanton pour la Chimie, & M^r Aug: Chavaumes pour la Zoologie. 3^o M^r Flobert, Prof d'histoire au Lycée de Mâcon, a été désigné pour donner un cours extraordinaire d'histoire.

M^r Flobert.

Par lettre du 7 le Conseil annonce que le Conseil d'Etat a décidé, 1^o de charger M^r l'Avocat Guignard du cours de Droit Civil. 2^o M^r le Juge Rogissier des cours d'économie politique, de Droit public fédéral, & de Droit public vaudois, au point de vue historique & pratique. 3^o M^r le Président Guidan de l'enseignement de la philosophie du droit & du droit des gens.

Tous ces cours seront de 3 heures, sauf celui de Droit Civil qui sera de six heures par semaine.

Cours d'histoire
enseignements.

M^r le Recteur dépose sur le bureau une lettre du 18 Sept, par laquelle le Conseil de l'Instruction publique lui demande ce qui a été enseigné à l'Académie au fait d'histoire, depuis trois ans. M^r le Recteur a répondu d'après les renseignements que M^r le Prof. Mischy a bien voulu lui fournir.

Guillaume Malan.

Le même Conseil transmet pour rapport & priéris une demande de M^r l'externe Malan piémontais, tendant à obtenir 1^o dispense de sa finance d'étude, 2^o de pouvoir refaire à la rentrée aux de ses examens qui n'ont pas été admis en juillet dernier. M^r le Recteur a répondu, quant au 1^o point qu'il ne paraissait pas que M^r Malan fût un homme qualifié pour obtenir cette faveur que M^r Amedée Monastier auquel elle avait été refusée le lui a prouvé. Quant au 2^o point, la demande de M^r Malan est contraire au Règlement (voy. Lett. du 7 Sept.) approuvé.

Rentrée & inscriptions

M^r le Recteur annonce que le Conseil de l'Instruction publique ayant fixé la rentrée au 20, octobre, il a cru devoir annoncer que les inscriptions pour examens complémentaires auraient lieu au commencement du mois.

Gages. Bours & Rapport.

4 Octobre 1849

Le Conseil de l'Instruction publique, par lettre du 25, transmet à M. le Recteur, 16 bours pour gages, M. le Recteur en a remis 9, les autres ne sont pas encore retirés.

Par lettre du 14, le même Conseil demande l'indication des étudiants qui jouissent des gages & prie qu'on lui transmette cette note tous les trois mois.

L'Académie décide d'informer les étudiants dont le terme de la jouissance de leur bourse est expiré, qu'ils doivent faire connaître s'ils en désirent la continuation & de préparer le rapport sur les étudiants auxquels la jouissance du gage

peut être maintenue. En conséquence, elle propose de conserver les bourses aux suivants. Mursten, Deyraud, Descombats, Jomin, Ch^r Aug. Morquerat, en demandant pour lui une bourse de 35 f. qu'il est en théologie depuis un an, & qu'il est très recommandable; puis aux étudiants Guignard, Thélis, Prudon & Muller. Quant à Dubix, on fera l'observation qu'il vient d'obtenir un baccalauréat.

Pasche n'ayant subi que 8 examens sur 9, dont quatre n'ont pas été admis, & son application n'étant pas satisfaisante, l'Académie demandera que le gage de cet étudiant soit retranché, ou du moins suspendu jusqu'à nouvel ordre.

Le même Conseil transmet par lettre du 23 sept. pour rapport & prière, une demande de M. Leo Mestral tendant à pouvoir rentrer à l'Académie & se mettre au bénéfice des examens qu'il a subis.

L'Académie pense que cette demande peut être accueillie favorablement, soit parce que le règlement ne s'y oppose pas, soit aussi parce que la faculté de droit renferme peu d'auditeurs.

M. le Recteur annonce que tous les étudiants qui devaient subir des examens complémentaires se sont fait inscrire en temps utile, à l'exception de l'étudiant Clavel.

Du reste les examens complémentaires commenceront le 20 octobre.

L'étudiant Richter écrit le 27 sept. qu'il compte faire à la rentrée les examens de 3^e solé des lettres, & demande de renvoyer une partie des examens de la 2^d solé.

On écrira à cet étudiant, qu'aux termes de l'art. 105 du règlement, c'est au Conseil de l'Instruction publique qu'il doit présenter sa demande.

L'étudiant Ducrot, par lettres du 1^{er} de ce mois, demande
1^o de pouvoir faire les examens de physique, de philosophie & d'histoire, à la rentrée
2^o d'obtenir un gage.

L'Académie ne voit pas pouvoir appuyer ces deux demandes.

L'externe Favrat, par lettre du 1^{er} de ce mois, demande la permission de faire l'examen complémentaire de littérature grecque.
Le règlement s'oppose à cette concession.

Leo Mestral.

Inscriptions.

Étudiant Richter.

Étud. Ducrot.

Externe Favrat.

14 Octobre 1849.

Etudiant Franc. Gaudin

L'Etudiant Fr^s Gaudin annonce par lettre du 29 Sept: qu'il se propose de suivre les cours de la seconde série des lettres, concurremment avec ceux de la 3^e pour subir au mois de juillet 1850, les examens de 2^e série sur les cours de 1849-1850, & ceux de la 3^{me}, sur les cours de 1848-1849.

L'Académie décide de répondre à ce jeune homme qu'elle ne peut opposer à sa demande; mais qu'elle lui conseille de se borner à suivre une seule série de cours, & c'est ce dont M^r le Recteur veut bien l'informer.

Etudiant Dulex

L'Etudiant Dulex demande un congé dont il ne détermine pas la limite, & un certificat d'études.

L'Académie lui accorde un congé d'une année, & le renvoie, pour le certificat d'études, à ceux qui lui ont été délivrés par chacun de Mess. les Professeurs.

Edouard Rochat

On accorde à M^r Edouard Rochat, un certificat des inscriptions qu'il a prises pour suivre certains cours à l'Académie, comme externe.

Tableau des Cours.
Conseil de la Faculté
des Lettres, Président.

On admet le Tableau des Cours avec une ou deux modifications.

M^r le Prof. Hiseley, fait rapport que M^r le Prof. Gay a été élu Président du Conseil de la Faculté des Lettres.

Aide pour la Chimie

M^r le Prof. Mercanton annonce que les Aspirants à la place d'aide préparateur pour la Chimie sont les suivants.

1. François Bécanger, externe
2. " Turlet préparateur pour l'auditoire de physique
3. Edouard Curched, Etudiant de 3^e série des lettres.

L'Académie décide de présenter ces trois jeunes gens, en indiquant en première ligne, M^r F^s Bécanger.

23 Octobre 1849.

Présents, M^r le Recteur Dufournet

Mess: Hiseley, Raoux, Fabre, Mercanton, Hiener

Messler, & Mess: Flobert & Houys qui prennent séance.

Installation de M^r
le Recteur Hiseley.

Les Membres présents de l'Académie s'étant réunis à la grande salle de la Bibliothèque où les Etudiants étaient rassemblés, M^r le Recteur Dufournet a présenté M^r Hiseley en qualité de nouveau Prêtre, à l'Académie & aux Etudiants.

23 Octobre 1849.

Présents, M^r. le Recteur Hibel

Messrs. ~~Dufourmet~~, Proux, Wiener, Flobert, Aessler

Leo Mestral

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 5, qu'il a accordé à M^r. Leo Mestral, les fins de sa demande. (voy. la dernière séance)

Preuk

Le Conseil de l'Instruction publique a informé M^r. Mestral de cette décision
Le même Conseil annonce, par lettre de même date, qu'il a libéré le jeune Preuk du paiement de la finance d'études, pour l'année 1849-1850.
L'Académie est invitée à faire part de cette décision à l'intéressé & à lui rendre les pièces incluses dans la lettre du Conseil.

Physique M^r. Kopp

M^r. le Professeur Dufourmet a bien voulu se charger de ce soin.
Le même Conseil annonce par lettre du 16, que le Conseil d'Etat a décidé de nommer M^r. Kopp de Strasbourg, pour l'enseignement de la physique pour l'année académique 1849-1850.

Rapport d'examens complémentaires.

Ont été les rapports suivants sur les examens complémentaires des étudiants
Faculté des Lettres & des Sciences. Philosophie

Thelin, Henri admis
Rouge, François admis avec satisfaction

Langue & littérature grecque

Thelin Henri, [cours de 1848-1849] admis
Id [cours de 1847-1848] admis
Vioumet Paul admis

Langue & littérature latine

Thelin, Henri [cours de 3^e année 1848-1849] admis
Vioumet, Paul admis

Histoire, 2^e année, cours de 1848-1849, 3^e & 4^e cours de 1847-1848

Recondon, Jules - admis avec satisfaction
Vioumet Paul admis

Philosophie

Marquerat Charles non admis
Vioumet Paul non admis

Littérature française

Py, Jules admis

Langue hébraïque

Guignard, Jules, admis

23 Octobre 1849

Richter Stud.

Le Conseil de l'Instruction publique transmet pour examen le rapport, une demande de l'Et. Richter, tendant à obtenir l'autorisation de cumuler ses études des 3 solés des lettres, pour subir en juillet prochain, les examens de la 1^{re} & de la 2^e solée, & à la rentrée, ceux de la troisième.

L'Académie pense que le règlement ne s'oppose pas à ce que l'Et. Richter subisse les examens de la 2^e & de la 3^e solée; mais elle ne juge pas qu'il soit ni conforme au règlement, ni dans le véritable intérêt de ce jeune homme qu'il puisse subir ceux de la première solée. Du reste, elle ne pense pas que le pétitionnaire soit bien qualifié pour les études, & il sera répondu dans ce sens au Conseil de l'Instruction publique.

M. Édouard Kraft

Lettre de M. Édouard Kraft, renvoyant le certificat d'examens qui lui aurait été délivré en octobre 1847. M. Kraft prie qu'on brule ce certificat avec tout ce qui le concerne, tout en exprimant son regret du défaut de franchise dont il s'est rendu coupable envers l'Académie à cette occasion.

M. le Recteur veut bien se charger de répondre à M. Kraft, qu'ayant quitté l'Académie sans autorisation, il a perdu par ce fait sa qualité d'étudiant; & que depuis ce moment, il n'a plus existé de rapport entre l'Académie & lui; que l'acte qui lui avait été délivré antérieurement à sa retraite est sa propriété exclusive, & que ne pouvant reformer le lien qu'il a rompu, cet acte doit rester entre ses mains.

Jean Bédou

certificat d'examens

L'interne Bédou demande par lettre du 20 courant l'autorisation de bruler son certificat d'examens qu'il a subi.

Il a été fait l'observation que M. Bédou est externe & que M. le Recteur a l'obligation de lui donner la position qu'il méritait. L'enseignement est libre dans toutes les catégories, mais quelle qu'elle soit, il n'y a pas de distinction de rang.

En note elle a été adressée à M. Bédou, le certificat d'examens qu'il a obtenu.

M. Bedougen

M. B. Bedougen prie l'Académie de vouloir bien demander au Conseil de l'Instruction publique, pour son fils Jean Louis, promu en 2^e solée de sa baccal. des lettres, la dispense de la financer d'études.

D'après les renseignements fournis par M. B. les Professeurs ont manifesté une demande avec pravis favorable.

Élèves promus du Collège

Le Recteur du Collège cantonal transmet par lettre du 15, les noms de deux étudiants admis à la faculté des lettres, par suite d'examens exceptionnels, ce sont Chateaufort, Charles Louis, de Moudon, ni le 10 avril, 1833
Brésard, George Louis, de Lutry, ni le 28 avril, 1831.

Berquer, Albert.

Le jeune Berquer demande de pouvoir être admis dans une solée de la Faculté des Lettres &c, selon que l'Académie le jugera convenable, après avoir pris connaissance des certificats d'études & d'examen qu'il a faits à l'Académie de Genève. Cette affaire est renvoyée pour examen & rapport au Conseil de Faculté.

François Gardin externe.

Le jeune François Gardin demande par lettre du 22, de pouvoir entrer comme étudiant régulier à la Faculté des Lettres &c; en comptant les examens qu'il a subis dans d'autres établissements, & dont il exhibe des certificats.

Jules Gy.

L'examen préparatoire de cet objet est aussi renvoyé au Conseil de Faculté. L'étudiant des Lettres, Jules Gy demande d'être dispensé de la finance des Cours de l'Académie, après avoir entendu le rapport de Mess: les Professeurs dont ce jeune homme a été l'élève, transmettant sa demande avec recommandation, en faisant observer, qu'Eugène Tissot, aussi Neuchâtois, a aussi obtenu la même faveur en dernier lieu, & que du reste l'Académie ne consent pas les circonstances particulières de la famille du pétitionnaire.

George Crinsoz.

L'étud. George Crinsoz demande par lettre de ce jour:
1^o d'être dispensé de suivre le cours d'économie politique, sur lequel il a subi un examen qui a été admis.
2^o de pouvoir faire l'été prochain tous les examens requis pour obtenir le grade de licencié en droit.

Quant au 1^o point, l'Académie considère cette affaire comme ayant été réglée précédemment par le Conseil de l'Instruction publique. Relativement à la seconde demande, elle est renvoyée pour examen & rapport au Conseil de la Faculté de droit.

Charles Dehorme

L'ancien externe Dehorme demande par lettre de ce jour quels examens il aurait encore à subir pour être admis comme étudiant régulier dans la Faculté de Théologie.

Cette affaire est renvoyée pour examen & rapport au Conseil de la Faculté des Lettres & des Sciences.

Vendredi 1849

Présents, M^{re} le Recteur Michely

Mess: Dufournet, Gary, Raoux, M^{re} M^{re} Messier, Mercanton, Robert, Kopp, & Guisard qui prend séance.

Thélin Etudiant.

Le Conseil de l'Instruction publique demande par lettre du 26 octobre à M^{re} le Recteur, un rapport sur les examens qu'il a subis cette année, M^{re} Thélin. M^{re} le Recteur a répondu le 27.

Berquer Albert
Gaudin François

M^{re} le Recteur lit un rapport du Conseil de la Faculté des Lettres sur les externes, Berquer, Gaudin à Dehorne, (voy. la d: s.)
Les conclusions de ce rapport sont, 1^o que l'externe Berquer peut être admis dans la 3^e série de la Faculté des Lettres, 2^o que l'externe Gaudin peut être admis dans la même série.

L'Académie adopte les conclusions du rapport & admet ces deux externes en qualité d'étudiants réguliers dans la 3^e série des Lettres & des Sciences; en dispensant Gaudin de suivre avec cette série les leçons de chimie & de minéralogie.

Charles Dehorne.

Quant à M^{re} Dehorne, l'Académie, considérant que ce jeune homme a subi d'une manière satisfaisante, les examens de sciences physiques & naturelles, exigés sous le régime antérieur, pense qu'il n'est pas appelé à refaire les examens de physique, de zoologie & de botanique, non plus qu'à subir les examens de physique & de minéralogie.

George Crinbol.

Le Conseil de la Faculté de Droit transmet un rapport signé de son Président M^{re} le Prof. Rogivue, relatif à M^{re} George Crinbol, (voy. la dernière séance)

La position de M^{re} Crinbol ne paraissant pas encore bien catégorisée, cette affaire est renvoyée au même Conseil, pour plus ample informe.

Examens
complémentaires

On lit les rapports des examens complémentaires suivants:

Chimie inorganique.

Serrin, Victor, admis

Dioumet, Paul, admis

Mathématiques 1^o série

Guignard, Sylvius admis

2^o série

Recondon, François, admis

3^o série

Curchod, Edouard, admis

Pirain, Victor, admis

Dioumet, Paul, admis

Bury, Samuel, admis

1^{er} Novembre 1849.

Physique

Pionnet, Paul admis

L'externe Pionnet demande d'être dispensé de la finance d'études, comme il l'a été l'année dernière. On transmettra cette demande avec recommandation.

L'étudiant Panchaud, de 3^e solè des lettres, demande d'être dispensé de la finance d'études; il demande aussi les gages.

Relativement au premier point, l'Académie d'après le rapport communiqué par Mess. les Professeurs enseignant au Collège, transmettra la demande du jeune Panchaud avec recommandation.

Quant au gage, l'Académie fait l'observation que ce n'est pas l'époque fixée pour les demandes de cette nature qui doivent se faire au mois de juin.

On transmettra aussi avec préavis favorable une demande analogue du jeune Simond 2^e de 3^e solè des lettres, qui écrit à ce sujet une lettre datée du 31^{er}.

Sarrat, Externe.

Panchaud Henri.

Simond, Gustave Edouard.

8 Novembre 1849

Présents, M^r le Recteur Hiseby

M^{rs}: Dufournet, Raboux, Gary, Fabre, Curtat, Mercanton.

Wiener

George Crinsok.

M^r le Prof. Projezie lit un nouveau rapport du Conseil de la Faculté de Droit sur l'étudiant Crinsok. Il en résulte que ce jeune homme a subi tous les examens requis par la loi & le règlement de 1838, pour être admis comme étudiant régulier dans la Faculté de Droit; & qu'il doit être soumis maintenant au règlement actuel; & que ce règlement § III, ne suppose pas à la concession demandée par M^r Crinsok.

L'Académie délibérant sur ce point, décide d'auoir égard à M^r Crinsok les fins de sa demande, avec la réserve qu'il se conformera au précept du règlement, § III.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 31^{er} oct, qu'il a confirmé M^r Gurel, à la place de préparateur de physique, & qu'il a nommé M^r François Béranger, à celle de préparateur de Chimie.

Préparateurs, Gurel & F^r Béranger.

Le même Conseil écrit le 27 oct: qu'il a approuvé l'arrangement pris par M^r le Recteur avec M^r Flobert, pour les heures de leçons d'histoire.

Leçons d'histoire.
M^r Flobert, Heures.

Le même Conseil répondant le 31 oct. à la lettre de M^r le Recteur du 29, informe l'Académie, que le Conseil autorise l'étudiant Thelin, à suivre comme étudiant régulier, les cours dans la Faculté de Théologie, sous la réserve qu'il devra subir à la fin de l'année académique, les examens de la 1^{re} solè de la

Henri Thelin.

8 Novembre 1849

M. Debaucou & Jules P.

Le même Conseil écrit à la même date en réponse à la lettre académique du 26, qu'il dispense de la finance d'études les étudiants M. Debaucou & Jules P.

Bordet Jean.

Le même Conseil, en réponse à la lettre académique du 26, écrit que M. Bordet pouvant toujours reprendre sa qualité d'externe, à son retour d'Allemagne, il n'y a pas lieu à lui accorder les fins de sa demande de congé.

Pichter

Le même Conseil écrit le 31 Oct. qu'il adopte le préavis de l'Académie du 26, au sujet de l'étud. Pichter; ainsi ce jeune homme pourra seulement cumuler en juillet 1850, & s'il le desire, les examens de 2^e & de 3^e volée des lettres.

Faviat, & J^e Panchaud
& Simond

Le même Conseil, en réponse à la lettre académique du 2, écrit qu'il accorde aux étudiants Jean Panchaud & Simond, & à l'externe Faviat la dispense de la moitié de la finance d'études.

Dispenses de finances
d'études demandées
par M. Dupertuis,
Scheiberberg, Rouge
& Ruchonnet.

Le même Conseil transmet pour préavis une requête de l'externe Scheiberberg tendant à obtenir la dispense de la finance d'études. On donnera un placis favorable.

On lui transmettra de même avec recommandation, une requête analogue des étudiants Henri Dupertuis, Rouge, & Ruchonnet, avec l'observation que l'Académie se remet aux renseignements que le Conseil pourra prendre relativement aux circonstances de fortune de l'étudiant Couger.

Deytard, Wursten
Recordon & Jousin
& Francfort.

L'étudiant Deytard, par lettre sans date, demande l' continuation de son gage. ^(voy. 3. 2. 6 Oct.) Il doit être dispensé du paiement de la finance d'études.

Cette dernière demande sera transmise avec recommandation; de même qu'une demande analogue présentée par les étudiants Wursten Jousin & François Recordon.

L'élève Francfort, par lettre de ce jour, annonce qu'il ayant encore plusieurs cours à suivre dans la faculté des lettres, pour achever le cycle des études fixé par le règlement, & ne pouvant le faire qu'en qualité d'externe, il demande d'être inscrit en cette qualité dans le catalogue, ce qui est accordé.

Il demande aussi la dispense de la finance d'études. Cette demande sera transmise avec préavis favorable.

Auguste Bidou,

M. le Prof. Bidou écrit le 7, pour prier l'Académie de consentir sur le catalogue le nom de son fils Auguste étudiant de Droit, contraint par une maladie grave d'être absent des cours; l'Académie, prenant en considération les circonstances bien connues de l'étudiant Bidou, lui accorde un congé, pour aussi longtemps que cela sera nécessaire pour le rétablissement de sa santé; de plus, il sera maintenu sur le catalogue & il sera répondu dans ce sens à M. son Père.

8 Novembre 1849

Senat des Etudiants

Le Senat des Etudiants transmet la liste des Membres qui le composent; & l'Academie fait l'observation que M. Ducret qui n'est pas Etudiant regulier, est indique' comme Censeur de la Faculte' de Theologie.

On en fera l'observation au Senat.

Abregé de Syllabus

M. le Recteur depose sur le bureau, deux exemplaires d'un ouvrage intitule' Abregé de Syllabus par Ch. Hasthofer traduit par F. Brisson & transmis par le Conseil de l'Instruction publique.

Certificats

M. le Secretaire informe l'Academie
1^o qu'un certificat d'etudes a été accordé à M. Charles Secretan externe
2^o qu'un certificat d'examen a été accordé à M. Alfred Carrard.

29 Novembre 1849.

Présents, M. le Recteur Sibely

Mess: Dufournet, Gary, Raoux, Mercanton, Hiener
Flobert, Kopp, Charannes

Dispenses de finance
d'etudes.

M. le Rector fait connaitre que les Etudiants, Ch. Auguste Marguerat, J. Guignard, Ch. Pasche, George Descombat, H. Thelin, F. Recordon, Fr. Muller, desirant être dispensés de la finance d'etudes, & qu'il a transmis ces demandes à qui de droit.

Charles Pasche &
Henri Thelin

Lettre du g, du Conseil de l'Instruction publique, en réponse à la lettre de l'Academie du même jour, & demandant si l'art. 246 de l'Ancien règlement est applicable à l'Etud. Ch. Pasche; 2^o pourquoi l'Et. Thelin n'est pas porté au Tableau des gagistes. En outre, le Conseil rappelle que les dispenses de finances sont annuelles, & que les Etudiants qui n'en renouvellent pas la demande, doivent payer la finance de nouveau.

Enfin le Conseil admet comme exception pour cette année, la demande faite en automne pour ~~projet~~ renouvellement des gages; pour la suite on devra se conformer au règlement.

M. le Recteur a répondu le 12, que les Membres de l'Academie consultés par circulaire, ont répondu affirmativement, au sujet de l'application du § 246, à l'Etud. Pasche, & que le nom de l'Et. Thelin a seulement été omis.

Paul Fournet

M. le Recteur fait connaitre qu'il a cru devoir informer le Conseil de l'Instruction publique de la position de l'Et. Paul Fournet dont le dernier examen, celui de philosophie, n'a pas été admis. Le Conseil, par lettre du g, autorise cet Etudiant à refaire cet examen à l'époque ordinaire.

29 Novembre 1879

Dulex, bon de gages

Le même Conseil, par lettre du 9, en accusant réception d'un bon de gages transmis à M^r le Recteur, pour l'Et Dulex, actuellement en congé, invite l'Académie à lui faire connaître à l'avenir, les noms des étudiants qui obtiennent des congés.

Dispenses de finance d'études.

Le même Conseil par lettres du 23 & du 27, annonce qu'il libère de la totalité de la finance d'études, les étudiants H^r Dupertuis, Henri Thelin, & l'externe Frankfort, & de la moitié de la finance d'études, l'Etud. Ch^s Ruchonnet. L'étudiant Rouge n'est pas libéré.

Sénat & Ducrot & Wursten

En suite des observations faites par M^r le Recteur au Conseil des Etudiants le Sénat des Etudiants annonce par lettre du 12, que l'Et Wursten a été nommé Censeur de la Faculté de Théologie, en remplacement de M^r Ducrot. (r. la d. s.)

Henri Thelin

M^r le Recteur fait part à l'Académie de plusieurs lettres relatives à l'Et Thelin. Ces lettres sont écrites soit par cet étudiant, soit par M^r le Recteur, soit par le Conseil d'Instruction publique, le 31 oct. & le 23 Nov^r. Les dernières lettres portent que M^r Thelin a effectivement été autorisé à suivre comme étudiant régulier, les cours de la Faculté de Théologie. Toutefois le Conseil approuve les observations faites par M^r le Recteur à l'Etud. Thelin sur les inconvénients graves qui résulteraient pour lui de la position qu'il paraît vouloir prendre, M^r le Recteur les a renouvelés à l'Et. Thelin qui les a prises en considération & qui s'est décidé à demeurer comme étudiant régulier dans la première telle des lettres, ce qui détermine sa position.

Charles Delorme Finance d'études.

Le Conseil transmet pour rapport une demande de l'externe Delorme tendant à être dispensé de la finance d'études. On répondra avec priavis favorable, en ajoutant que la position de M^r Delorme pour ses examens a été fixée dans la séance du 23 Octobre.

Briner Externe

L'externe Briner élève au Séminaire de Kubsnach au Canton de Zurich demande par lettre du 20, la faveur d'être dispensé de la finance d'études. Les certificats & recommandations fournis par ce jeune homme étant très satisfaisants, on transmettra avec priavis favorable cette demande.

Eugène Marguerat

M^r le Recteur informe l'Académie qu'il a délivré un certificat d'examens à l'Etudiant Eugène Marguerat.

Desordres & plaintes

Lettre du 27 du Directeur de l'École Normale, annonçant que trois élèves, Frankfort, Ry & Rouge se sont permis de pourchasser & d'arrêter

29 Novembre 1849

des jeunes filles, élèves de l'école normale.

D'après le prescrit du Règlement, § 233, il sera fait à ce sujet une enquête qui sera dirigée par M. le Recteur, & par M^{rs} les Professeurs Dufournet & Gay.

Catalogue du Cabinet de Physique & Psychométrie.

Lettre du 21 de M. Marquet renvoyant l'exemplaire du Catalogue du Cabinet de physique. M. Marquet a eu la complaisance de le réviser & de le remettre en ordre. De plus M. Hopp a immédiatement le psychomètre donné par M. le Prof. Auguste Charavand, (voy. séance du 4 Janvier)

6 Décembre 1849.

Présents, M. le Recteur Hiseley

Mess: Dufournet, Gay, Traouy, Fabre, Roulet, Mercanton Charavand, Diener, Flobert, Lessler & Hopp.

Desordres & plaintes Francfort, Rouge & Py.

M. le Recteur lit le rapport de la Commission nommée dans la dernière séance, pour faire une enquête au sujet des plaintes portées contre les élèves Francfort, F. Rouge, & Jules Py.

Il résulte du rapport, & que les faits mentionnés par M. le Directeur, ont été en général reconnus comme vrais par les intéressés: & que les conclusions de ce rapport sont:

a) que l'élève Francfort n'eut d'obtenir la dispense de la finance d'études, circonstance qui devait l'engager à se conduire plus sagement, ensuite qu'il se redista aux instances d'un étudiant qui cherchait à le retenir. En conséquence la Commission propose qu'il soit adressé à Francfort une censure sévère en séance académique, en l'avertissant que s'il venait à donner de nouveau sujet de mécontentement, l'Académie demanderait son expulsion, & que dans tous les cas, elle examinera très attentivement s'il y a lieu de l'admettre dans la Faculté de théologie à laquelle il paraît se destiner.

b) que l'élève Py quoique étranger a été dispensé de la finance d'études, qu'il est censé de la Faculté des lettres, & qu'en cette qualité, il aurait dû empêcher Francfort de commettre les actes du 23 novembre, qu'il en est demeuré témoin passif, & qu'il ne pourrait plus exercer d'une manière utile l'office de censeur, la Commission propose d'adresser à cet étudiant une censure & de demander au Sénat la révocation de Jules Py comme censeur.

c) que l'Étudiant Rouge a pris part aux actes du 22 & du 23 novembre sans, toutefois, s'être rendu aussi coupable que Francfort; que cet Étudiant lit en chaire le dimanche, ^{en conséquence} la Commission propose qu'il soit censuré en séance

6 Décembre 1849.

académique, que la lecture en chaire lui soit interdite pendant six mois, & qu'il soit en outre averti que l'Académie examinera attentivement, s'il y a lieu de passer aux prochains examens de la Faculté de Théologie.

L'Académie délibérant là dessus, adopte les conclusions du rapport; en conséquence, les trois élèves inculpés, sont appelés immédiatement & M. le Recteur adresse à chacun d'eux la censure qu'ils ont méritée, & leur fait part des décisions de l'Académie pour ce qui les concerne chacun en particulier.

Plaintes, Collier & Sessler
Alexandre Kostache

Le Directeur du Collège écrit le 4, que M. Sessler a porté plainte contre l'externe Alexandre Kostache qui a maltraité l'élève Netslor.

L'Académie, après avoir entendu plusieurs renseignements au sujet de l'externe Kostache, & considérant le préambule du Règlement § 232-233 & 235, décide qu'il sera adressé à ce jeune homme une censure en présence de l'Académie, ce qui aura lieu dans la prochaine séance.

Gages conférés &
finances d'études.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 30 Nov. que le Conseil d'Etat a décidé: 1^o de continuer pendant deux ans, les gages de Seconde douzaine aux étudiants, F. Muller, F. Recordon, Sylr. Guignard, & H. Thelin.

2^o de continuer pendant le même espace de temps, les gages de 1^o douzaine aux étudiants, F. Jomini, G. DebCombatt, L. Deytard & Gust. Dunsten.

3^o de promouvoir l'étud. Ch. Aug. Marguerat, de la 2^o à la 1^o douzaine.

4^o de libérer ces étudiants de la finance d'études.

5^o d'accorder encore pendant une année à l'ét. Ch. Parde, un gage de la Seconde douzaine & de le libérer de la finance d'études.

Statuts des
Etudiants.

Le même Conseil écrit le 4, que dans le but de pourvoir à l'exécution de l'art. 242 de la loi de 22 Nov. 1846, sur l'Instruction publique & de l'art. 10 du Règlement, il prie M. le Directeur d'inviter le Corps des Etudiants à élaborer un projet de statuts, en se référant conforme aux dispositions de la loi & du Règlement. Ce projet sera soumis à l'Académie qui le transmettra au Conseil de l'Instruction publique avec ses observations.

Louis Farrat.

M. le Recteur fera part de cette lettre au Sénat des Etudiants.

L'externe Louis Farrat, par lettre du 3, expose qu'il desire compléter ses études de la faculté des lettres; il rappelle tous les examens qu'il a subis, & demande s'il est obligé de refaire tous ceux de la faculté des lettres, ou s'il pourrait être autorisé à refaire seulement, ceux qui n'ont pas été admis l'été dernier.

L'Académie, prenant en considération les circonstances de M. Farrat, reconnaît que ce jeune homme étant externe, peut refaire les examens de littérature française, de littérature allemande & d'histoire dans la 3^o salle,

6 Décembre 1849.

à celui de littérature grecque dans la seconde robe, & c'est à dont M^r le Recteur sent bien l'importance.

Remboursement à la Caisse Académique.

M^r le Secrétaire Caissier annonce que Jean Pierre fils de feu Jean Jacques Million de Penthiécath, débiteur de 250 f. à la Caisse Académique, se propose de rembourser cette somme.

20 Décembre 1849.

Présents, M^r le Recteur Hichey

Mess: Dufournet, Gay, Raoux, Wieser, Rogivue, Charannes Fabre, Mercanton & Robert

Revenus militaires & Vacances.

Le Conseil de l'Instruction publique informe l'Académie, par lettre du 7, que les revenus militaires ne peuvent être considérés comme fête civile, & que par conséquent, il n'y a pas lieu à donner, ces jours là, des vacances à l'Académie.

Alexandre Mostache

L'externe Mostache paraît en scène ainsi qu'il y avait été invité par M^r le Recteur, d'après la décision prise dans la dernière séance.

Ce jeune homme réclame contre la marche de l'Académie qui ne l'a pas entendu au préalable, & qui n'a point commencé par remettre la chose au Sénat des Etudiants.

La dessus, l'Académie l'a invité à se retirer, puis délibérant sur cet objet, elle considère que le fait dont ce jeune homme s'est rendu coupable & qu'il ne nie point, a été rapporté par des personnes tout à fait dignes de foi; 2^o, que l'Académie, d'après les art: 232-235 du règlement, peut prendre à elle des cas de cette nature; En conséquence elle décide quelle suivra à la délibération prise dans la dernière séance.

Cette décision prise, l'incident rentre en séance, & sur l'expression contenue dans la plainte & répétée par M^r le Recteur, qu'il s'était comporté avec brutalité; l'externe Mostache prend la parole, & dit qu'il n'est pas venu pour entendre des insultes; alors l'Académie, sur la proposition d'un de ses membres, décide que ce jeune homme sera renvoyé; Messieurs, Rogivue & Charannes veulent bien se joindre à M^r le Recteur pour prendre connaissance du rapport rédigé à ce sujet, & qui sera transmis au Conseil de l'Instruction publique, conformément au § 235 du règlement.

Richter, Gaudin Mathey, Rasche

Le Conseil de l'Instruction publique répondant le 7, à une lettre de M^r le Recteur, du même jour, au sujet des étudiants, Richter, Gaudin, Mathey & Rasche, écrit que la loi n'a pas d'effet rétroactif, & que l'art 103, § 4, ne peut s'appliquer à ces jeunes gens.

Finances d'études.

Le même Conseil, par lettre du 11, informe l'Académie que le Conseil d'Etat a décidé de libérer les externes, Driner Juricois, Ch. Delorme & Picardet, de la finance d'études pour l'année actuelle.

20 Décembre 1849

Traitement des Anciens
Professeurs extraordinaires

Le même Conseil, par lettre adressée le 11, à M^r le Recteur, demande jusqu'à quelle époque, les Professeurs extraordinaires anciens, ont perçu leur traitement ancien; M^r le Recteur a répondu le 14 de ce mois.

Gages

Le même Conseil, par lettre du 11, rappelle que les gages doivent être payés, le 31 Décembre courant, & qu'il attend le rapport de l'Académie à ce sujet. M^r le Recteur a expédié ce rapport, le 18.

Leçons du Samedi
après midi.

On lit une requête des Etudiants qui demandent de n'avoir pas de leçons, le Samedi, dans l'après midi; l'Académie après avoir délibéré là dessus, transmettra cette demande, avec prières favorable, au Conseil d'Instruction publique.

Congé du Nouvel an

L'Académie fixe le commencement du Congé du Nouvel an, au lundi 31, & la rentrée au Mercredi 9e Janvier 1850.

17 Janvier 1850.

Présents, M^r le Recteur Hissety

Mess: Dufournet, Gay, Haouy, Fabre, Wiener, Mercator, Guisan, Flobert, Kopp, Chauvannes, Kessler.

Comptes.

La Commission chargée d'examiner les Comptes du Secrétaire Caissier fait son rapport.

Des Finances d'études
le.

Elle a examiné le compte des finances d'immatriculation & d'études. Le compte approuvé, comprend 1^o le compte inscrit dans la lettre du 6 Nov. 1849 & qui est en règle; la quittance du receveur de District porte 393 f. p^r la Caisse d'études. 2^o le compte des finances d'immatriculation & d'études perçues depuis le 20. Oct. 1849. La somme de ces finances réunies est de f. 1984.

Fondation Gay

II. le compte de la Fondation pour priy de M^r Gay. Par ce compte, le Secrétaire Caissier redoit au 1^{er} Janvier 1850, f. 65.

Caisse Académique

III. le compte de la Caisse Académique. Par ce compte le Caissier, dès le 1^{er} Janvier au 31 Décembre 1849, a recu. f. 4383-90
à dépense 4082-83
redoit au 1^{er} Janvier 1850, f. 301-07

Titres remis au
Secrétaire Caissier

L'Académie, conformément à son délibéré du 10 Mai 1849, remet au Secrétaire Caissier, les deux titres suivants
1^o Une lettre de rente de 840 f. contre Louis Victor & Victor Rouhet.
2^o Une lettre de rente de 200 f. contre Louis Darnich fils de Pierre Louis Rouhet.

364

19 janvier 1850.

Ducrot Etudiant

M. le Recteur lit une lettre qu'il a adressée au Père de l'Ép. Ducrot, pour l'engager à retirer son fils de l'Académie. La conduite de cet Etudiant n'est pas telle qui peut donner l'espérance de le voir jamais suivre avec fruit les études pour le saint Ministère.

Leçons d'histoire après midi; & Cours à suivre pour l'admission aux examens.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 21 Decr, en réponse à la lettre de M. le Recteur du même jour, qu'il accorde le retranchement de la leçon d'histoire le Samedi après midi.

À cette occasion, le Conseil prie M. le Recteur de vouloir bien rappeler, par un avis affiché, qu'ensuite des art: 67 & 78 du Règlement, les Etudiants & les Externes ne seront admis à passer des examens que sur les Cours qu'ils auront suivis régulièrement.

Scheiterberg - Externe

Le même Conseil, par lettre du 21 Décembre, informe l'Académie, que le Conseil d'Etat a décidé d'accorder à l'Externe Scheiterberg, 1° un subsidé de 200f pour l'année 1850; 2° la libération de la finance d'études.

Franc: Gardin, de ^{Laubonne} ~~Laubonne~~ & Joseph Monastier

On dépose sur le bureau 4 lettres des Etud: F. Gardin de Laubarne, & Jos: Monastier qui demandent la libération de la finance d'études: 1° Une circulaire de M. le Recteur du 26 décembre pour soumettre ces 2 demandes à l'Académie. 2° Une lettre de M. le Recteur au Conseil de l'Instruction publique; 3° Deux lettres de ce Conseil, une du 4 & l'autre du 8 Janr par lesquelles on voit que le Conseil libère M. Monastier de la totalité de la finance d'études & M. Gardin de la moitié de cette finance.

Alexandre Hostache

M. le Recteur rapporte qu'il a appris que le Conseil de l'Instruction publique a transmis à l'Externe Hostache le mémoire de l'Académie du 21 Décembre. Il ajoute que cette affaire n'est pas terminée, & qu'il n'a encore reçu aucune réponse à ce sujet.

L'Académie prie M. le Recteur de veiller à cet objet, afin d'en faire rapport, aussi tôt qu'il aura reçu quelques renseignements sur les décisions du Conseil à l'égard de l'Externe Hostache.

Pules Py

M. le Recteur lit plusieurs lettres relatives à la décision prise par l'Académie, le 6 Décembre, de demander au Sénat des Etudiants, la rélocation de l'Etud: Py, comme censeur, & notamment une lettre du Sénat, du 28 Décembre, par laquelle il refuse cette rélocation.

L'Académie délibérant là dessus, décide de nommer pour examiner cette affaire une Commission composée de Mess: Guiban, Rabuy & Morantou.

Alexandre Hostache

Le Sénat écrit le 22 Décembre, qu'ensuite de l'art: 230 du Rég: des Etudiants, il réclame contre la décision prise à l'égard de l'Externe Hostache qui n'a pu se défendre, & pour avertir que les Etudiants ont décidé de réclamer aussi.

17 janvier 1850

de l'autorité compétente contre la marche suivie par l'Académie
L'Académie accusera simplement au Sénat réception de cette lettre.

Préparation du
Rapport général

- Le Conseil de l'Instruction publique demandée par lettre du 7.
- 1° le rapport annuel de l'Académie pour le 1^{er} janvier
- 2° quelles sont les lacunes à combler dans l'enseignement
On signale en la chaire de littérature française.
- 3° quelles sont les propositions de l'Académie sur les concours à ouvrir pour des
places à pourvoir d'une manière définitive. On répondra qu'en général. Il est à désirer
que les chaires soient pourvues définitivement.
- 4° quels sont les étudiants & les lycéens qui suivent les cours
Médicins les Professeurs fourniront leurs notes à ce sujet
- 5° les vœux que chaque Professeur aurait à former & le témoignage à rendre
à la conduite des étudiants
- Après les Professeurs transmettront leur rapport sur ces deux objets.

Société artistique &c.

La Société artistique & littéraire écrit pour exposer à l'Académie qu'étant dans
l'obligation de faire quelques frais dans l'intérêt de l'établissement, elle a dû recourir à
la bienveillance de diverses institutions & à l'Académie, pour au order quelques subsides
à la Société, & cela d'autant plus que les sommes provenant des ventes sont en grande
partie destinées à des œuvres de bienfaisance en faveur d'établissements de charité.
L'Académie nomme une commission pour examiner la nature de l'emploi auquel
la caisse est destinée, afin de pouvoir répondre aussi favorablement que possible aux
désirs de la Société artistique; la Commission est composée de Messrs. Dupuytren,
Chavaignes & du Secrétaire.

Rapport des Vistes
des Cabinets

- On lit les rapports sur les Vistes 1° des Instruments d'Astronomie
- 2° du Cabinet de Physique
- 3° du Cabinet de Chimie

Réparations

Ces trois rapports sont admis avec leurs conclusions
L'Académie décide en outre, de demander au Conseil de l'Instruction publique
des réparations aux armoires & au plancher du Cabinet de Physique,
réparations désirées depuis longtemps.

Bombones d'acides
transportées

Sur l'observation que des bombones d'acide sont placés actuellement
dans le Cabinet de Physique, & que cela peut offrir quelque danger;
l'Académie autorise le transport de ces bombones à l'ancien local où les
instruments d'Astronomie étaient déposés.

24 janvier 1850

Présents, M^{le} Recteur HibelMess: Dufournet, Roux, Gary, Fabre, Wiener, Kopp
Charaoui, Mercanton, Webster & Flobert.Rapport annuel.M^{le} le Recteur fait lecture du projet de rapport annuel, conformément aux art: 162 & 176 du Règlement.

Ce rapport est adopté avec quelques légères modifications.

Finances études & décision.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 9, pour inviter l'Académie à suivre aux réclamations nécessaires, à l'égard des étudiants & des externes qui n'ont pas encore payé leur finance d'études & d'immatriculation.

M^{le} le Recteur a fait inviter les intéressés, par affiche, à venir acquitter leur finance & peu sont venus. En conséquence, l'Académie décide, d'après la lettre, du Conseil, de dénoncer les négligents, & par la suite, d'envoyer aux retardataires une circulaire pour obtenir l'entier paiement des étudiants & des externes, avant l'expédition des Comptes.Retraichement d'une leçon de latin.M^{le} le Recteur fait part d'une lettre qu'il a adressée au Conseil de l'Instruction publique pour demander le retraichement d'une leçon d'interprétation de Tacite par semaine; les étudiants étant en général appliqués & le cours pouvant se terminer en temps utile, malgré ce retraichement.

Par lettre du 22, le Conseil écrit que cette concession est accordée.

Eugène FissotLe Conseil de l'Instruction publique, par lettre du 22, transmet pour rapport & prévient une pétition de l'Et^e Eugène Fissot tendant à obtenir une dispense de la finance d'études. On transmettra cette demande avec préavis favorable.Censeur Jules PyLa Commission nommée dans la dernière séance, au sujet du refus du Sénat de remplacer l'Etud^e Py, comme Censeur, fait son rapport.Après une conférence avec le Consul, l'Et^e Commission a obtenu que l'Etudiant Py serait engagé à donner sa démission; & il est fait lecture d'une lettre du Consul annonçant à l'Académie que l'Etudiant Py, vient de donner sa démission de l'office de Censeur.

L'Académie, satisfaite de cet acte, qui répond à sa demande du 7 Décembre dernier, décide de considérer la chose comme terminée.

Alexandre HostacheM^{le} le Recteur, en rappelant que l'Et^e Hostache a été nanti du mandataire de l'Académie à son sujet, annonce qu'il y a répondu: M^{le} le Recteur ajoute que ce jeune homme lui a fait une visite dans laquelle il a exprimé le regret de sa conduite; & M^{le} le Recteur lui ayant dit qu'il ne pouvait remettre des excuses verbales à l'Académie. M^{le} Hostache a écrit une

24 Janvier 1850

367

lettre d'exercices dont il est fait lecture.

L'Académie, usant d'indulgence envers ce jeune homme, veut bien accepter les exercices contenues dans cette lettre, & décide d'en débiter cette affaire comme terminée. C'est ce dont il sera donné avis au Conseil de l'Instruction publique.

Dispenses de finances.

Externe Bettey.

Dispense de l'examen d'Allemand.

Les Etudiants de la 1^{re} solée des lettres & l'Externe Bettey demandent d'être dispensés de l'examen de littérature allemande, & prient l'Académie de transmettre dans ce but, une pétition qu'ils adressent au Conseil de l'Instruction publique. Cet objet est renvoyé à l'examen du Conseil de la Faculté des Lettres.

L'Externe Bettey demande en outre; 1^o que son examen de Botanique subi en 1844, puisse lui compter pour l'examen de Zoologie.

2^o de faire l'examen de grec de la 3^{me} solée, sur la tâche de l'année passée, vu qu'il ne peut suivre les leçons de cette solée, à cause de ses autres leçons.

3^o de subir l'examen de deux autres solées, sur la tâche de cette année. Accordé.

D. Louis Bertholet.

Sur la demande faite par M. Bertholet Instituteur, on accorde à son frère David Louis, un Certificat des études qu'il a faites au Collège & à l'Académie.

Société artistique.

La Commission chargée dans la dernière séance, d'examiner la demande de la Société artistique, fait son rapport & conduit à ce qu'il soit accordé à cette Société un don de cent francs. Adopté.

29 Janvier 1850

Présents. M. le Recteur Adely

Mess: Dufourmet, Raoux, Gary, Fribre, Mercanton, Guignard, Chavaumes, Robert, Sessler, Wieser, Kopp.

Externe Hostache.

Le Conseil de l'Instruction publique répond le 25, à la lettre du 21, que vu la décision prise au sujet de l'Externe Hostache par l'Académie, le Conseil veut bien ne pas suivre à cette affaire, & il écrit à ce jeune homme pour l'engager à se conduire de manière à éviter tout reproche à l'avenir.

Finances d'études & retardataires

Le même Conseil écrit à la même date, 1^o que le Conseil libère l'Etudiant Eugène Tissot, de la finance d'études, pour l'année 1849-1850.

2^o qu'il libère l'Etudiant Bentz de la finance d'immatriculation, vu l'état de fortune de ses parents, & sa bonne conduite.

3^o Quant aux Etudiants ou Externes qui n'ont pas acquitté la finance

29 Janvier 1850.

Etudiants au diurne et raticulation, nonobstant l'insistance qui leur a été faite, M. le Rector est prié de leur écrire que s'ils ne se insistent pas en règle dans le terme de quinze jours, ils ne seront plus admis à suivre les cours.

M. le Rector annonce qu'il a obtempéré à cette insistance et que les Etudiants, & les Lecteurs ont été invités à venir acquitter leur finance, le 21.

On dépose sur le bureau une lettre adressée par M. Mulhauser ^{au Rector} à l'Académie. Il offre de donner gratuitement & jusqu'à la fin de la présente année académique, deux leçons par semaine aux Etudiants.

Ces leçons formeraient un cours auquel M. Mulhauser demanderait expressément que les Etudiants fussent admis & qui serait compris dans les examens.

Le sujet traité serait le suivant: De la réforme historique qui s'est opérée en France, dans les vingt dernières années,

M. Mulhauser desire aussi que cette demande soit remmise à l'Autorité compétente.

Enfin M. le Rector dépose sur le bureau, la circulaire qu'il a adressée à l'Académie, le 28 de ce mois à ce sujet.

L'Académie, après avoir examiné avec soins l'objet de la lettre de M. Mulhauser, prie M. le Rector de lui répondre: qu'elle le charge de lui exprimer ses remerciements de l'offre qu'il fait de donner un cours de littérature, & de lui dire, que, prenant en considération l'époque avancée des études académiques, le nombre considérable des leçons que suivent les Etudiants, elle ne peut transmettre cette demande au Conseil de l'Instruction publique, accompagnée d'un préavis favorable, mais qu'elle verrait avec plaisir l'Autorité supérieure lui accorder, pour un cours libre, l'usage d'une des Salles affectées à l'enseignement académique.

24 Février 1850.

Présents, M. le Rector Hiseley

Membres: Dufournet, Gay, Raoux, Chasannes Robert,
Nessler, Hopp, Guisan.

Société Artistique

En lit une lettre du 11, du Président de la Société artistique, accusant réception avec remerciements de la lettre adressée par l'Académie, le 25 janvier, & de la somme de tant francs qu'elle avait accordée à la dite Société, le 26 du même mois.

Bois de chauffage

M. le Rector communique une lettre du 12 février, du Conseil de l'Instruction publique, par laquelle celui-ci demande à l'Académie de lui faire connaître la quantité de bois nécessaire pour le chauffage des diverses Salles pendant l'année 1850.

M. le Rector a répondu qu'il reste adh. de bois de hêtre pour l'année prochaine, & qu'il ne s'en faudra que vingt moutres de sapin.

24 février 1850.

Finances d'études

Etat d'actifs

M. le Recteur expose sur le bureau une lettre du Conseil de l'Instruction publique date du 16, qui l'invite à signifier aux Etèves Ducret, Crandol & Magnin, qu'ils ne peuvent plus assister aux leçons de l'Académie, attendu qu'ils n'ont pas payé la finance d'études exigée par le règlement.

M. le Recteur annonce que les externes Crandol & Magnin, ont payé la finance due & qu'ainsi, ils peuvent continuer de suivre les leçons. Il ne reste que l'Etudiant Ducret qui n'a pas payé. (v. lettre du 19)

Leçons d'allemand

M. le Recteur rapporte que M. Schöler, sur la demande de la Secrétaire de la Faculté des lettres, a transporté au Mardi, la leçon de littérature allemande qui avait lieu le lundi.

Leçons de Droit
Heures,

L'Académie ayant appris que la distribution des heures de leçons dans la Faculté de droit, a subi quelques modifications qui laissent subsister une certaine irrégularité, décide de faire inviter par l'organe de M. le Recteur, le Conseil de cette Faculté à rédiger un programme de leçons & à le soumettre à l'Académie.

Leçons de Grec. idem.

Le Conseil de l'Instruction publique, par lettre du 1^{er} de ce mois, transmise à l'Académie, pour rapport & priant, une proposition de M. le Prof. Mienou qui demande l'autorisation de ne consacrer dorénavant, qu'une heure par semaine, aux leçons d'histoire littéraire grecque, suivie par tous les Etudiants de la Faculté des lettres & des sciences, & d'augmenter en revanche d'une heure par semaine, pour la première volée l'interprétation de l'Antigone de Sophocle & plus tard d'un livre de la République de Platon.

L'Académie, après avoir consulté le Conseil de la Faculté des lettres & entendu son rapport à ce sujet, décide de répondre par un avis favorable.

Requête, pour les
leçons & l'examen
d'allemand.

Betzex.

On lit le rapport du Conseil de la Faculté des lettres, au sujet de la demande faite par les Etudiants de la 1^{re} volée de cette Faculté, & par l'externe Betzex, d'être dispensés de l'obligation de suivre les cours de littérature allemande & de subir examen sur cette partie.

L'Académie adoptant les conclusions du rapport, décide
1^o qu'àux termes de la loi, ces Etudiants ne peuvent être dispensés de cet examen.
2^o que l'externe Betzex peut être admett à subir cet examen, avec la première volée seulement.

Benignus

L'Ancien élève du Gymnase Benignus, demande de pouvoir suivre les études régulières à l'Académie, pour obtenir la consécration au P^r Ministère. Il annonce qu'il fera parvenir ses titres & certificats incessamment. Cet objet est remis à l'examen préliminaire du Conseil de la Faculté des lettres qui en fera rapport dans une prochaine séance. En attendant l'Elève Benignus pourra suivre les leçons.

24 février 1850.

Assurance
mobilière

On lit une circulaire du Département de l'Intérieur relative à l'estimation des objets appartenant à l'Etat & qui sont à l'usage de l'Académie. Mess: les Professeurs d'Astronomie de Chimie & de physique sont priés de faire l'estimation des objets déposés dans les Cabinets & laboratoires à l'usage de l'Académie.

2 Mars 1850.

Présents, M^r le Recteur Hibel.

Mess^{rs}: Dufourmet, Gay, Raoux, Lessler, Chouannes, Guisan
Kopp & Flobert.

Bons pour gages

M^r le Recteur dépose sur le bureau deux lettres du Conseil de l'Instruction publique. 1^{re} Une du 22 février, transmettant cinq bons pour paiement des gages de la première catégorie. Les bons ont été remis aux intéressés.

Cours de Grec

2^e Une du 26 février, annonçant que le Conseil autorise la modification que l'Académie a proposée d'ajouter au cours de langue & de littérature grecque. Lettre de M. Rogissier informant l'Académie qu'il n'a pu réunir Messieurs les Professeurs de la Faculté de Droit, pour dresser le tableau des leçons de cette Faculté & qu'il ne peut, en conséquence présenter que celui des leçons qu'il est appelé à donner.

Programme des
Cours de Droit
& des Lectures &c.

L'Académie décide de ne s'occuper du tableau des leçons dans la Faculté de Droit que lorsqu'il aura été complet.

Le tableau des leçons de la Faculté des Lettres & Sciences est adopté après avoir subi quelques modifications.

Celui des leçons dans la Faculté de Théologie est adopté avec changements.

Requête des Étud^{ts}
Guignard, Wursten
Dustard & Desrombats

Lettre du 24 février, au Conseil de l'Instruction publique, transmettant pour examen le rapport, une requête des étudiants Guignard, Wursten, Dustard & Desrombats, tendant à obtenir la réduction d'une année de cycle de leurs études.

Lecture est ainsi faite du rapport du Conseil de la Faculté des Lettres sur la demande des quatre pétitionnaires.

L'Académie adoptant le projet du Conseil, décide d'appuyer auprès du Conseil la requête des pétitionnaires, toutefois dans ce sens, qu'il ne sera rien statué de définitif, avant l'issue des examens qu'ils seront appelés à subir en 1851.

Bénignus.

On fait lecture du rapport de la Faculté des Lettres & Sciences sur la demande de M^r Bénignus, tendant à ce que l'Académie lui fournisse les moyens d'entrer dans la Faculté de Théologie.

7 Mars 1850

L'Académie prenant en considération la demande de M. Bonignus, admet
et externe à subir, au mois de juillet prochain, les examens qu'il doit passer
pour entrer, comme étudiant régulier, dans la Faculté de Théologie; Elle lui
accorde en outre, la faculté de se faire en automne, les examens qui pourraient
n'être pas admis, toutefois à condition que les trois autres, au moins subis en
juillet, auront été admis, ainsi que le suit l'acte de son admission.

Raucaud, Edouard

On examine une demande de M. Raucaud, tendant 1° à être admis à suivre
comme externe, les cours de physique, de mathématiques & de littérature française,
2° à obtenir une réduction de la somme d'études;

L'Académie accorde à M. Raucaud le premier point de sa demande;
quant au second, elle estime devoir pas à s'en occuper.

On décide que les vacances de Pâques commenceront le 29 courant, en-
que la rentrée aura lieu le 7 avril prochain.

Vacances de Pâques

Bautry, externe

L'Académie prend connaissance d'une plainte de M. le Directeur de Collège
concernant M. Bautry, externe;

M. le Rector est prié de parler à ce jeune homme.

L'Académie décide d'appuyer auprès du Conseil d'Instruction publique
une demande de M. le Prof. Gay, tendant à obtenir l'achat de la carte
- Sclénographique de Russel, publiée en 1820 & contenant 20 figures gravées.

Carte Sclénographi-
- que de Russel

2 Mai 1850

Présents, M. le Rector Michely

M. les: Dufournet, Gay, Raoux, Mercanton, Wiener, Blolert;
- Essler, Kopp, Sabre, Guisan, Guignard & Charannes.

M. le Prof Rogissac

Lettre de M. le Prof Rogissac annonçant qu'il ne peut assister à la séance
pour cause d'indisposition.

Programme des Cours

Le Conseil d'Instruction publique, le 8 mars, qu'il autorise l'impression
du tableau des leçons pour le semestre d'été, à 220 exemplaires, au prix de 7 fr.

Requête de Deytard
Descombat, Wursten
& Guignard

Le même conseil eût, le même jour, qu'il accorde aux étudiants Deytard
Descombat Wursten & Guignard, les fins de la demande qu'ils ont présentée
cha dans ce sens; « dans deux ans (au mois de juillet 1852), ils seraient admis
à passer une première série d'examens. Si ces examens étaient admis, & si le
« témoignage général qui leur sera alors rendu, était satisfaisant, ils seraient

« admis à passer au mois de juillet 1853, la seconde série de leurs examens.
 « Il demeure toujours expressément entendu, que immédiatement après leur con-
 « ciation au St Ministère, ils entreront au service de l'Eglise nationale, dès qu'ils
 « en seront requis.

Le Recteur fait observer qu'il s'est glissé une erreur dans la lettre adressée par
 l'Académie au Conseil de l'Instruction publique, le 8 Mars 1850, au sujet de la
 requête des pétitionnaires, à que cette erreur doit être rectifiée, que, au mois
 de juillet 1851, ils seraient admis à passer une première série de leurs examens,
 « & qu'ils seraient autorisés à passer en juillet 1852, la seconde série de
 « leurs examens. » attendu qu'au mois de juillet 1850, les quatre étudiants
 susnommés auront déjà fait une année d'études dans la Faculté de Théologie.

Examen d'allemand
Requête refusée

On dépose sur le bureau, 1^o une lettre du 8 Mars du Conseil de l'Instruc-
 -tion publique relative à la demande des étudiants de la 1^o série de la Faculté
 des lettres, tendant à être dispensés de l'examen de littérature allemande.

- 2^o une circulaire du 16, de M^r le Recteur, sur la même demande.
- 3^o Deux lettres du Conseil de l'Instruction publique, l'une du 19, concernant qu'il
 adopte le préavis du Conseil de la Faculté des lettres & de l'Académie le quel
 propose au Département de l'Intérieur de s'en tenir au décret du 28 Nov. 1849.
 Enfin lettre du 27. faisant connaître que le Département de l'Intérieur ne peut
 accéder aux étudiants de la 1^o série de la Faculté des lettres d'être dispensés de
 l'examen de littérature allemande. Les pétitionnaires ont été informés de cette décision.

M. Wiener

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 10 Mars, que M. le Prof. Wiener
 a obtenu un congé de quinze jours pour cause d'absence.

Congé aux étudiants

On dépose sur le bureau deux circulaires de M^r le Recteur du 16 & du 18
 Mars, par lesquelles on voit qu'il a été accordé un congé aux étudiants de la
 Faculté des lettres, pour une réunion annuelle avec les étudiants de Genève.

Programme des Cours
de l'École normale.

Le Conseil de l'Instruction publique transmet par lettre du 22 Mars,
 16 exemplaires du programme des objets d'études enseignés dans les Ecoles
 normales du Canton de Fribourg. M^r le Recteur a transmis un de ces exemplaires
 à chacun de Messieurs les Membres de l'Académie.

Règlement de
l'Institut Henchoz.

Le même Conseil transmet à la même date, deux exemplaires du
 règlement de l'Institut Henchoz à Château d'Ocy.
 Ces deux règlements seront déposés dans les Archives de l'Académie.

2 Mai - 1850

M. Spencer Guisan

Le même Conseil, par lettre du 2 avril, demande à l'Académie quelques indications pour le remplacement temporaire de M. Guisan Insultateur de langue grecque au Collège, qui a obtenu un congé d'un mois pour raison de santé.

M. le Lecteur annonce, qu, lorsqu'il s'agit de cet objet ne concerne pas l'Académie. M. le Directeur a bien voulu faire quelques recherches auxquelles il va peut être donné suite, la place étant occupée actuellement.

Bons pour gages

Le même Conseil transmet, par lettre du 3 avril, dix bons, pour gages, formant ensemble 315 fr. Les bons ont été remis aux intéressés.

Concierges & cendres.

Le même Conseil, par lettre du 3 avril, transmet par forme de circulation des décisions relatives aux Concierges de l'Académie & du Musée, & à l'emploi qu'ils doivent faire des cendres des cheminées de ces établissements.

Leo Mestral.

On dépose sur le bureau, & une demande du 8 avril, de l'externe Leo Mestral tendant à obtenir la dispense de suivre les leçons qui ont pour objet la seconde partie du Code Civil, afin de pouvoir suivre à la même heure des leçons particulières de Droit Civil général, afin d'avoir un cours complet sur cette matière.

2° Une circulaire du 15 avril de M. le Recteur, relative à cet objet; & un rapport du Conseil de la Faculté de droit sur la demande présentée par M. Mestral, & conduisant à ce qu'il ne saurait être admis qu'un étudiant ou externe puisse se soustraire à l'obligation d'entendre les cours publics de l'Académie, sous prétexte d'assister à des leçons particulières, que dès là même, on ne peut déroger à l'art. 76 du Règlement, ni dispenser M. Mestral de suivre les leçons de M. Guignard.

L'Académie adopte le préavis ^{du Conseil} de la Faculté de droit.

Diplômes de Bachelier &c.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 3 avril, qu'il va s'occuper incessamment de la question des grades de bachelier & de licenciés lettres & sciences, à l'Académie. Celle-ci devra s'exprimer au Conseil sur la satisfaction qu'elle éprouve de cette communication, & son désir que la décision soit prise le plutôt possible.

Paul Dumur.

L'Étudiant Paul Dumur, par lettre du 16 avril, demande la permission de subir au mois de juillet, son examen de langue hébraïque, afin de hâter, autant que possible, ses études qui sont longues & continues pour lui. Le Conseil de la Faculté de Théologie consulté sur cette requête, ne voit pas qu'elle doive être prise en considération, d'autant plus qu'il ne s'engage nullement à continuer par la suite ses études de théologie.

L'Académie délibérant là-dessus, décide que le demandeur du pétitionnaire

peut être transmise avec préavis favorable, au Conseil de l'Instruction publique (v. Lett. du 11 Mars).

Externe Favrat

L'Externe Favrat demande, par lettre du 20 avril, un congé de dix semaines de suivre les cours jusqu'aux examens, afin d'entrer comme précepteur dans une maison particulière du Canton. Le pétitionnaire étant fort recommandable par sa conduite, aussi bien que par les circonstances pénibles où il se trouve, l'Académie lui accorde la faveur qu'il demande.

Brochures de Herich

M^r le Recteur annonce qu'il a reçu de l'Université de Herich 211 dissertations & programmes sur divers sujets. Les brochures seront envoyées à la Bibliothèque.

Bubler Externe

On lit une lettre de l'Externe Bubler de S. Gall, demandant une diminution de la finance d'études qu'il doit payer pour quelques cours. Cette demande sera transmise avec préavis favorable au Conseil de l'Instruction publique.

Paul Chatelet

L'Externe Paul Chatelet demande, par lettre du 27 avril, la permission de subir les examens de la 2^e & de la 3^e série des lettres, pour être admis dans la première. Il demande en outre, que ses examens de grec & de mathématiques qu'il a subis, lui soient comptés.

Les fins de la demande de l'Externe Chatelet lui sont accordées, sur le rapport favorable qui est fait sur ce jeune homme. On voit qu'il est résolu qu'il devra subir les examens de zoologie & d'histoire sur les cours de ceux années.

Benignus.

Lettre du 11 Mars, de l'ancien élève Benignus annonçant qu'il interromp le cours de ses études, pour se souer à l'émigration: Et demande un certificat des leçons qu'il a suivies & des examens qu'il a subis, lequel lui est accordé.

Professeurs absents des séances.

On dépose sur le bureau une circulaire adressée le 26 avril par M^r le Recteur, à Metz: les professeurs dont l'absence n'a pas permis que la séance convoquée pour le 25 avril pût avoir lieu.

14 Mai 1850.

375

Présents, M^r le Recteur Hisehy

Mess: Dufourner Gary, Raoux, Mercanton, Lessler,
Flobert, Wiener, Guisan & Chavannes.

Ducret Etudiant.

On dépose sur le bureau une circulaire du 6, de M^r le Recteur, relative à l'étudiant Ducret. Cet élève a obtenu du Vice Président du Conseil de l'Instruction publique, l'autorisation de payer la finance d'études, pour l'année 1849-1850. En conséquence il a été admis à suivre les leçons

Paul Dumur

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 3, qu'il autorise l'Et Paul Dumur à passer cette année son examen de langue hébraïque (roy: la p. 5.)

Bubler, Extense.

Le même Conseil écrit à la même date, qu'il autorise l'Extense Bubler à ne payer la finance d'études qu'au prorata du temps qu'il fréquentera les leçons.

Requête de Deytard

M^r Bubler, en conséquence, a payé la moitié de la finance exigée

etc.

Le même Conseil écrit encore, le 3, qu'il prend note de la rectification que la lettre de M^r le Recteur, du même jour, renferme, au sujet de la requête des étudiants Deytard, Descombat, Dursten & Guignard. (roy: la p. 5.)

Bons p^r Professeurs
extraordinaires

On dépose sur le bureau une lettre du 10, du Conseil de l'Instruction publique, transmettant onze bons, pour traitement de Mess^{rs} les Professeurs extraordinaires. Les bons ont été remis aux intéressés

Finances d'études

Le Conseil de l'Instruction publique, par lettre du 3, informe l'Académie qu'il a pris connaissance de la lettre qu'elle lui a adressée le même jour relativement aux finances d'études.

M^r Flobert.

Le même Conseil, par lettre du 10, transmet pour examen & rapport, une lettre que M^r le Professeur Flobert a adressée au Conseil au sujet de sa position comme Professeur d'histoire, & demandant une réponse aussi prompte que possible. Le Conseil demande encore un rapport sur l'enseignement de M^r Flobert. M^r C. lui-ci s'est retiré pendant la délibération.

L'Académie décide de répondre, qu'elle n'est pas en position d'examiner l'enseignement de M^r Flobert. Toutefois, que, si avant d'exprimer son opinion sur cet enseignement, elle en avait pu apprécier les résultats par les examens, il est à croire qu'elle en tirerait le désir de voir M^r Flobert, continuer à professer, pour avoir, par ce moyen, l'occasion de se faire mieux connaître.

Enseignement de M^r
les Professeurs Extraord^r

Le même Conseil, par lettre du 10, demande un rapport sur l'enseignement des Professeurs extraordinaires, & sur les moyens à employer pour remplir les lacunes, pendant l'année académique 1849-1850, & en particulier sur

Mr. Wiener

la nomination définitive de Mr. Wiener.

Quant au 1^{er} point, l'Académie nomme pour examiner cette question, une Commission composée de Mess: Hiseky, Dufournet, Raoux & Charannes.

Quant au 2^o point, le Mr. Wiener s'étant retiré, l'Académie décide unanimement de proposer Mr. Wiener comme Professeur ordinaire. (voy: lettre du 17.)

Mr. Nessler, Cougé
à examens d'allemand

Le même Conseil transmet le 13, pour rapport, une demande de Mr. Nessler tendant à ce que l'époque de ses examens soit avancée, en sorte qu'ils soient faits dans les derniers jours de juin, ou dans les premiers de juillet, ensuite de pouvoir recommencer ses leçons qu'au 1^{er} Novembre.

L'Académie répondra qu'elle invite Mr. le Lecteur à prendre les mesures convenables pour concilier le désir de Mr. Nessler avec les exigences du Règlement, à partir du mois de juillet. Elle accorde du reste à Mr. Nessler la faculté de prolonger ses vacances jusqu'au 1^{er} Novembre.

Présents, Mr. le Recteur Hiseky
Mess: Dufournet, Raoux, Curtat, Mercanson, Guisan, Wiener
Nessler, Flobert, Charannes & Guiguard.

Bon pour Mr. Reigner

On dépose sur le bureau une lettre du 14, du Conseil d'Instruction publique transmettant un bon de 20 fr. en faveur de Mr. Reigner surveillant des exercices de gymnastique. Mr. Reigner a donné quittance de ce bon.

Desordres

Mr. le Recteur fait rapport à l'Académie, qu'il a appris que plusieurs étudiants s'étaient rendus coupables de divers ¹² ¹³ désordres dans la nuit du 17 au 18^e ca mois. Il fait ensuite lecture de deux rapports, l'un du Syndic, & l'autre du Juge de paix auprès desquels il avait pris des informations. Ces autorités s'abstiennent, les étudiants Durét, Rouge, Py, Reardon, & l'externe Francfort, comme étant plus ou moins compromis dans ces désordres.

L'Académie après avoir consulté les art: 232-233-234-235, du Règlement, décide de nommer une Commission pour examiner cette affaire, avec la latitude qu'elle jugera convenable.

Cette Commission choisie au scrutin, sera composée de Messieurs Dufournet & Gay nommés à la pluralité absolue des suffrages.

Ils se joindront à Mr. le Recteur, conformément au § 233 du Règlement.

27 Mai 1850.

Présents, M. le Recteur Hiseby

Mess: Dufournet, Mercanton, Sessler, Fabre, Gay, Wiener, Raoux
Hobert, Charannes, Kopp, Curtat & Guisan

Desordres & Rapport

M. le Recteur annonce que la Commission nommée dans la dernière
séance s'est réunie le 22. Il fait ensuite lecture d'une lettre de 23, du Sénat
des Etudiants. Il demande quelques renseignements sur l'affaire dont il s'agit
& cela, su l'art: 242 de la loi sur l'instruction publique.

L'Académie attendra le rapport de la Commission pour répondre aux Etudiants.

M. le Recteur lit ensuite deux lettres, l'une qui a été adressée le 23, au Syndic
de laubourne, pour lui demander quelques renseignements ultérieurs sur la conduite
des Sergents de Ville & des Etudiants, l'autre est la réponse de M. le Syndic

M. le Recteur lit enfin le rapport de la Commission. Il en résulte que les
dépositions des inculpés sont en général assez conformes aux informations
qui ont été prises sur cette affaire. Du reste les conclusions du rapport
en tenant compte du degré de culpabilité des divers Etudiants ou externes
inculpés sont les suivantes

1° Appliquer aux Etudiants Ducret & Rouge, la peine déterminée au 5^m
alinéa de l'art: 235 du Règlement, c'est à dire, l'expulsion des leçons pour 3 mois,
& l'expulsion pendant six mois, pour l'externe Frankfurt.

2° appliquer à l'Etud: Py, la peine indiquée dans le même article, 2^d alinéa,
savoir la censure en séance académique.

3° appliquer à l'Etud: Recordon, la peine indiquée au même article, 1^{er} alinéa,
savoir la censure auprès de M. le Recteur.

L'Académie adopte les conclusions du rapport; toutefois, considérant que
le mois de juillet pendant lequel se font les examens, ne peut être compris dans
la peine, vu que ces jeunes gens ne peuvent être privés de la faculté de faire leurs
épreuves, elle décide, que l'expulsion des leçons commencera pour les Etudiants
Ducret & Rouge, au mois de juin, de manière à les recommencer le 15 Décembre,
& pour Frankfurt, au 15 au mois de juin, pour rentrer le 15 Mars 1851.

Du reste l'Académie répondra au Sénat des Etudiants (voy. lettre du 29 Mars)

Le Conseil de l'Instruction publique, par lettre du 24, demande si
l'Etudiant Ducret est à même de subir les examens au mois de juillet
prochain. M. le Recteur fait lecture d'un projet de réponse qui est adopté.

Le même Conseil, par lettre du 24, annonce qu'il a accordé à M.
Sessler, les permissions qu'il a demandées. (voy. séance du 14).

Etudiant Ducret

M. Sessler, Rouge &c

27 Mai 1850.

Dispenses à des Etourdes
de Zurich.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 22. qu'il a décidé à trois
trois élèves du Séminaire des Instituteurs à Zurich, envoyés à Louvain
pour le Conseil de l'Instruction publique de Zurich, l'entree gratuite des leçons,
jusques à la fin de l'année académique, en ajoutant que si l'Académie n'a
pas été consultée, c'est qu'on n'a pas voulu perdre ces jeunes gens de la faculté
de fréquenter les cours, aussi tôt que possible.

Monument au Père Girard

M. le Recteur lit une lettre qu'il a reçue de Fribourg, pour lui deman-
der de vouloir bien recueillir des souscriptions pour un monument que
l'on se propose d'élever au Père Girard.

L'Académie décide de souscrire de sa caisse pour la somme de 50 fr

6^e Juin 1850.

Présents: M. le Recteur Heischy

Mess. Dufourmet, Wiener, Gay, Slobat, Kopp, Senter, Guisan & Ravon.

Recordon (censure)

M. le Recteur informe l'Académie qu'il a censuré Recordon,
conformément à la décision prise dans la séance du 27 Mai dernier
concernant les étudiants qui se sont rendus coupables de désobéissance dans la
nuit du 12 au 13 du même mois.

P. y. (censure)

Conformément à la même décision, l'étudiant P. y. paraît de
vant l'Académie pour y subir la censure qui lui a été infligée.

Rapport sur l'enseignement
académique, 1850-1851.

La Commission nommée le 14 Mai fait son rapport sur
les lacunes à remplir dans l'enseignement académique pendant l'année
1850-1851, et sur les moyens à employer pour remplir. Ce rapport,
est adopté tel qu'il est transcrit au Copie de lettres, page 345.

Statuts du Senat Des Etudiants

On dépose sur le Bureau les quatre lettres suivantes:

1^o Une lettre du Senat des Etudiants, en date du 30 Mai.

Le Corps annonce à l'Académie qu'il lui soumet le projet de ses
nouveaux statuts, conformément à l'article 70 du Règlement.

On décide de nommer une Commission de trois membres
pour examiner ces statuts; elle est composée de Messrs Fabre,
Wiener & Rogin.

G^e Francfort (examens)

2^o Une lettre de l'examinateur G^e Francfort en date du 30 Mai.
Cet examinateur demande que l'Académie veuille bien décider, s'il sera
admis à subir (à subir) les examens du mois de Juillet prochain.

M. le Recteur lit une circulaire qu'il a adressée à Messrs
les professeurs d'ont Francfort doit les cours, afin de les consulter. Tous les
avis de Messrs les professeurs étant favorables à la demande de
Francfort, l'Académie admet cet examinateur à subir ses examens.

F. Rouge (examens)

3^o Une demande de l'étudiant Rouge tenant à ce que

6^e Juin 1850.

279

L'Académie veut bien l'admettre à subir en juillet les examens de la 1^{re} volée. —

Messieurs les professeurs qui donnent des cours à la 1^{re} volée ayant été consultés par circulaire, sur la demande de M. Rouge, sept d'entre eux lui ont accordé les fins de sa demande; deux se sont opposés à ce qu'il fût admis aux examens, attendu qu'il n'avait pas suivi assez régulièrement leurs leçons. En conséquence une discussion est ouverte sur l'interprétation à donner à l'article 67 du Règlement.

On décide, en principe, que quelques leçons manquées dans certains cours ne suffisent pas pour faire considérer comme irrégulière la fréquentation des cours en général, et que l'Académie prononcera l'admission ou la non admission des étudiants, d'après l'ensemble des renseignements donnés par Messrs les professeurs sur la fréquentation de leurs cours respectifs. — En suite de cette décision, l'étudiant Rouge est admis à subir les examens de juillet.

M. Blanc (étudiant à Genève)

1^o Une lettre de M. Blanc, étudiant à Genève, datée du 15 Mai dernier. M. Blanc prie l'Académie de vouloir bien lui faire connaître quels sont les examens qu'il lui reste à subir pour pouvoir entrer comme étudiant régulier dans la Faculté de Théologie. A cette lettre est annexé un certificat d'études délivré par M. le Principal & M. le Secrétaire du Gymnase de Genève.

Lecture est faite en rapport du Conseil de la Faculté des Lettres & des Sciences sur la demande de M. Blanc.

L'Académie estimant, après discussion, n'être pas suffisamment renseignée sur les études de M. Blanc, attendra le résultat des examens qu'il doit subir à Genève sur les cours qu'il y suit cette année, et elle ajourne à une prochaine séance la décision à prendre sur la demande de cet étudiant. — M. le Recteur est chargé de lui donner toutes les informations qui pourraient lui être utiles, & de lui témoigner la bienveillance de l'Académie à son égard.

On fait encore lecture :

1^o Du programme des cours de la Faculté des Lettres & des Sciences pour l'année académique 1850-1851. Il est adopté.

2^o De celui de la Faculté de Théologie pour la même année. Il est aussi adopté.

Programme des cours.

M. le Recteur aura soin de compléter le programme général des cours par celui de la Faculté de Droit, qui lui sera remis au plus tôt.

380

Tableau des leçons.

6 Juin 1850.

Enfin on lit le tableau des leçons pour les trois facultés, et il est adopté sous réserve des modifications qui pourraient être jugées nécessaires.

27 Juin 1850

Présents: M. le Recteur Bisely, M. M. Dufournet, Ravoux, Wiener, Sabre, Curtat, Hoppe, Mercanton, Messler, Guisan, Rogerve, Floberly.

M. Hermann Wiener

(appelé à la chaire de littérat. grecq)

Lettre du 19 du Conseil de l'Instruction publique annonçant que le Conseil d'Etat, dans sa séance du 15, a décidé d'appeler M. Hermann Wiener à la chaire de langue et littérature grecque à l'Académie de Langsamme.

S. Viornet, S. Recordon, Jamini.

(titulaire de l'examen de littérat. allemande).

Le même Conseil annonce le 11, que le Conseil d'Etat a décidé de libérer le examen de littérature allemande. Les étudiants, S. Viornet, S. Recordon, S. Jamini, S. Michel, S. Beranger, S. Rouge M. Augsburgert. M. le Recteur a communiqué cette décision aux intéressés: et a le plus en forme l'Académie que M. M. Augsburgert et Beranger se sont offerts à subir l'examen de langue et de littérature allemande.

Liste des étudiants et des externes admis à subir les examens.

M. le Recteur communique à l'Académie la liste des étudiants et des externes qui se proposent de subir les examens, et celle des examens qu'ils ont l'intention de subir. Ces jeunes gens sont tous admis (voir le registre des examens & le Tableau synoptique des examens).

Les externes Favrat, Malan & Monastier admis à subir un examen de littérat. française.

M. le Recteur lit 4 lettres: Une qu'il a adressée, le 21, au Conseil de l'Instruction publique au sujet de l'examen de littérature française que les trois externes Favrat, G. Malan & Améd. Monastier désirent subir sur la tâche de 1848-1849; Une deuxième par laquelle le Conseil de l'Instruction publique demande des explications sur les circonstances de ces jeunes gens, puis une réponse de M. le Recteur, datée du 25; et enfin une lettre du Conseil autorisant ces 3 externes à subir les examens complémentaires qu'ils doivent passer, pour régulariser leur position, mais en ajoutant qu'à l'avenir le règlement pour l'Académie (art. 16) devra être exécuté strictement, et que les externes ne seront plus au bénéfice de l'article 105 § 3.

C. Marguerat, J.C. Depertuis

Mo. Besançon (Demande de gages)

M. le Recteur soumet les demandes de gages des étudiants ci-après:

27 Juin 1850.

- 1° Ch. Marguierat, continuation des gages pour 2 ans;
- 2° H. Dupertuis;
- 3° Marc Besançon;

Règlement pour la collation des grades académiques.

Les trois demandes seront transmises avec préavis favorable.
 Le Conseil de l'Instruction publique eût, le 19 Juin, qu'il s'est occupé du projet de règlement préparé par l'Académie pour la collation des grades de bachelier & de licencié. Le Conseil invite l'Académie à mettre ce projet en harmonie avec les dispositions de la loi du 12 Novembre 1846 & celles du Règlement du 29 Septembre 1849, et à le compléter particulièrement en ce qui concerne les diplômes de licencié en Théologie et en Droit.

M. le Recteur annonce à l'Académie qu'il a recueilli les matériaux nécessaires pour la confection d'un règlement définitif sur l'institution des grades académiques, et qu'il fera remettre ce jour même à Messieurs les Présidents des trois Facultés les pièces qui les concernent.

17 Juillet 1850

Présents, M^r le Recteur Hiseley

Ass: Dufournet, Gary, Fabre, Rogissier, Curtat, Craoux,
 Wiener, Rogg.

Décret sur l'Eglise nationale & l'Etat Civil

M^r le Recteur expose sur le bureau trois lettres du Conseil de l'Instruction publique.

Du 28 Juin; Par l'une, le Conseil communique à l'Académie le Décret du Grand Conseil du 27 Mai 1850, sur l'Eglise nationale & l'Instruction publique, en ce qui concerne les étudiants à l'Académie & les actes de l'Etat Civil.

Par l'autre, le Conseil transmet dix bons montant ensemble à 315 fr. pour un trimestre de gages aux étudiants, échu le 30 Juin; les bons ont été remis.

Une du 12, annonce que le budget pour 1851, alloué à l'Académie la somme de 25200 fr.; & que le Département de l'Intérieur charge M^r le Recteur de veiller à ce que cette somme ne soit pas dépensée.

On lit deux demandes de gages; une de l'étudiant Fred. Grenth & l'autre de l'étudiant Pache. M^r le Recteur est chargé de donner un préavis au Conseil de l'Instruction publique, d'après le résultat des examens que subiront dans ce mois, les deux pétitionnaires.

lecture est faite du rapport de la Commission nommée dans la séance du 6, pour examiner le projet des nouveaux statuts du Corps des étudiants. La discussion est ouverte sur l'ensemble du rapport.

Bons pour gages.

Budget pour 1851.

Demands de gages.
Renk & Pache

Statuts des étudiants.

Le bureau ne demandant la parole, on passe aux modifications que la Commission propose d'apporter au projet.

art: 2 citer en parenthèse à la fin du 2^e alinéa de cet article, l'art: 77 du Règlement. adopté.

art: 78; ajouter après le mot Etudiants, les mots, externes immatriculés adopté.

art: 101. 102. 103. remplacer ces articles par les trois suivants.

art: 101. les Membres du Sénat veillent à ce que l'ordre & la discipline règnent parmi les Etudiants, & à ce que les lois & règlements soient observés.

Les Etudiants & les Externes immatriculés sont justiciables du Sénat pour tout ce qui concerne leur conduite, sans préjudice de l'action de la justice civile & pénale, le cas échéant, & sous réserve de la Discipline attribuée à l'Académie par le Règlement du 29 Septembre 1849.

art: 102. Dans les affaires qui exigent une enquête préalable, cette enquête est faite par le Sénat qui la transmet, avec son avis, à l'Académie. Il n'est point dérogé par là aux droits conférés à l'Académie par les articles 225 à 228 du Règlement du 29 Septembre 1849.

art: 103. Toutes les fois que l'Académie n'est saisie d'office de la connaissance d'une affaire, le Sénat peut recourir au Conseil de l'Instruction publique, s'il estime que le cas est dans les attributions de sa juridiction. Le Conseil donne immédiatement connaissance de ce recours à M^r le Recteur.

Ces trois articles sont adoptés sans modifications.

Enfin la Commission propose de remplacer l'art: 234 du Règlement du 29 Septembre 1849, par la disposition suivante

art: 134. Toutes les fois que l'Académie se trouve saisie d'office d'un fait qu'elle estime rentrer dans sa discipline, le Recteur avise immédiatement le Sénat de la poursuite commencée.

Sur l'avis du recours du Sénat, mentionné à l'art: 103 des Statuts des Etudiants, l'Académie suspend l'application de la peine, jusqu'à ce que le Conseil de l'Instruction publique ait prononcé sur le recours. Cette suspension n'affecte pas les opérations de l'enquête. adopté.

Ce rapport sera transmis au Conseil de l'Instruction publique.

M^r le Recteur dit qu'il a lieu de croire que le Conseil de l'Instruction publique désirerait que l'on resant à l'institution des Concours pour la tractation de questions scientifiques & littéraires.

Après discussion, l'Académie se prononce en principe pour faire un nouvel essai. Elle charge M^r le Recteur d'informer de cette décision tous les Membres de l'Académie & d'inviter les Conseils des trois Facultés

CONCOURS

17 juillet 1850.

389

Programme & diplômes

à préparer pour la rentrée de la nouvelle année académique le programme des questions qu'ils croiront devoir présenter.

M^r le Directeur informe l'Académie que les Conseils des trois Facultés ne lui ont pas remis leur travail concernant le Règlement & les programmes pour conférer les grades Académiques, & il la consulte sur la marche à suivre pour terminer ce travail.

On décide de nommer une Commission de trois Membres avec la faculté de pouvoir procéder à son travail dans le cas où deux Membres seulement seraient présents. Elle est composée de M^{rs}: Wisely, Dufourmet & Rogivue.

Dans le cas où le Conseil de la Faculté de Droit ne pourrait pas se réunir pour procéder au travail préparatoire qui le concerne, M^r Rogivue est autorisé à le faire seul.

Fred: Hooser, Certificat.

L'Académie autorise M^r le Recteur à délivrer un certificat d'études à M^r Fred. Hooser du Canton de Thurgovie.

Francfort, Samuel.

On lit une lettre du 16, de St. Francfort, par laquelle cet externe demande
1^o que l'Académie veuille bien admettre l'examen de littérature française qu'il a subi le 10 du courant, quoiqu'il n'ait pas été préalablement admis à le passer, 2^o qu'il soit admis à subir l'examen de psychologie avec la 3^e solie.

Les deux points de la demande de M^r Francfort sont accordés.

Leo Mestral

On lit une demande de M^r Leo Mestral du 16 juillet, tendant à ce qu'il soit autorisé à renvoyer à la rentrée, l'examen général de Droit qu'il devra subir, si son examen de Droit civil est admis.

L'Académie trouve qu'il n'y a pas lieu d'accéder à M^r Mestral, les fins de sa demande.

Examen de Philosophie
Réclamations.

M^r le Recteur communique une lettre qui lui a été adressée le 15, par plusieurs étudiants de la 2^e solie des lettres, au sujet de l'examen de philosophie qui a eu lieu le samedi 13. Cette lettre renferme une plainte concernant l'appréciation de l'examen de quelques étudiants, et demande que l'Académie veuille bien examiner si ceux dont l'épreuve n'a pas été admise, ne pourraient pas subir un nouvel examen.

M^r le Recteur rapporte qu'il a informé de la plainte portée, M^{rs} les Experts, & que leur dⁿⁱ lui avait répondu qu'il avait apporté dans l'appréciation de l'examen de chaque étudiant, la plus grande justice & la plus complète impartialité.

M^r Raoux explique que les trois examens non admis étaient douteux, que sur la demande qu'en ont faite les experts, il a produit les notes qu'il avait prises pendant l'année, que ces notes étaient défavorables aux trois étudiants dont les examens étaient disputés, & que la Commission en prenant ces notes en considération, n'a pas admis ces examens.

17 juillet 1850

On décide de répondre aux pétitionnaires que les Commissions d'examen jugent d'une manière définitive, & que par conséquent, l'Académie ne peut admettre ni plainte ni réclamation de la part des étudiants.

Prix de lecture
Lerade.

M. le Prof: Dufourmet expose que M. Lerade avait institué un prix de lecture, en faveur des étudiants appelés à lire en chaire, & qu'il y avait affecté un capital de mille francs: que les circonstances n'ont pas permis d'ouvrir un concours pluriel, & que quelques instants se sont ainsi accumulés; mais que cette année le Conseil de la Faculté de Théologie a ouvert un concours, ensuite duquel il a désigné les aussés suivants, le prix n'ayant pu être décerné:

- Mess: Sylvius Guignard, Delorme, & Scheiterberg, 5 écus de francs
- " Wursten, Augsburg, Bedançon & Gaudin, ^(de Chaux) 5 écus de fr.

M. Dufourmet demande que cette décision soit confirmée par l'Académie ce qu'elle accorde avec remerciements au Conseil de la Faculté.

Disertations & programmes de l'Université de Berne.

M. le Recteur dépose sur le bureau, cinq disertations & un programme de l'Université de Berne.

23 Septembre 1850

Présents, M. le Recteur Michely

Mess: Praoux & Kopp

Externe Cornak

Le Conseil de l'Instruction publique transmet par lettre du 23 juillet, pour rapport & priavis, une demande de M. Cornak Pasteur à Constantin, tendant à obtenir pour son fils la faculté d'être admis comme externe, à l'Académie.

M. le Recteur a répondu le 26, que l'art: 188 de la loi veut que les externes aient 18 ans pour être admis comme externe à la Faculté de Droit, que le jeune Cornak n'aura que 17 ans & demi à la rentrée, & qu'ainsi la demande de M. son Père ne peut être admise, à teneur du législement.

Elèves promus du Collège à l'Académie.

Le Directeur du Collège transmet par lettre du 29 août, la liste suivante des élèves promus du Collège en 3^e table des lettres

- | | |
|---|--------------------|
| 1 Courard, Paul Charles, d'Orbe & de Sey | ni le 30 Mars 1833 |
| 2 Chaulet, Jules, F ^s Louis, Aigle | 30 juillet 1833 |
| 3 Chavannes, George, Sylvius, André Charles, Vevey | 29 Octobre 1833 |
| 4 Corthey, John, Adolphe, Marius, Emily, Hypolite, Charles, Etay. | 14 Avril. 1834. |
| 5 Crinson, F ^s Louis, Edouard, Aubonne & Cossonay | 8 juillet 1833 |
| 6 DeMartines, Marius, Rolle. | 27 Octobre 1831 |
| 7 Denton, Jean François, Lutry | 18 avril 1832 |
| 8 Gaulis, Eugène, François Frédéric, Lausanne & Cossonay | 11 août 1833. |
| 9 Perret, Jeanneret, Jules, Lode & Vallengin | 17 Mai 1833 |
| 10 Rouge, Louis Philippe, Lausanne | 23 novembre, 1833 |

23 Septembre 1850

385

| | | |
|----|--|-------------------|
| 11 | Ruchonnet, Louis John Antoine, de St-Saphorin 187. | 28 avril 1834. |
| 12 | Schwend, Jacques Louis Henri, Frutigen. | 1 juin 1832. |
| 13 | Veillon, Otto Frederic, Aigle & Bex | 28 mai 1834. |
| 14 | Vincent, Jules, Alexis, Victor Emile, Moudon & Chateauf. | 3 mars 1834. |
| 15 | Vodol, Jean Antoine, Tour de Peitz | 8 Decembre 1831 |
| 16 | Vulliamoz, Jean Charles, Yvernois | 26 fevrier 1833. |
| 17 | Warneby, Jean Antoine Edmond, Morges | 21 aout 1832 |
| 18 | Cérisole, Paul Jacob (externe) Sevey. | 16 Novembre 1832. |

Rapport sur les Exa-
mens des Etudiants

M^r le Recteur fait le rapport sur les Examen des Etudiants, come suit

Promus de 1^e tolée des Lettres en Théologie

- 1 Augsbourger,
- 2 Beranger.
- 3 Besançon (Jules) & Jomini,
- 5 Recordou,
- 6 Rouge (Franc.)
- 7 Dionnet (Paul)

M^rin sera admis quand il aura fait l'examen complémentaire de grec
Promus de 2^e tolée en 1^{er}

- 1 Dumur,
- 2 Dionnet, Jules.

Seront promus, s'ils passent avec succès leurs examens non admis,
Bury, Muller, Perrin, Py, & Tissot.

Promus de 3^e tolée en 2^e

- 1 Besançon (marc)
- 2 Bourard,
- 3 Buisson,
- 4 Chateaufort (Charles)
- 5 Contesse,
- 6 de Guimpos.
- 7 DeTey,
- 8 Dupertuis,
- 9 Gaudin, P^r & Chuis,
- 10 Aeff,
- 11 Fanchaud,
- 12 Henk,
- 13 Ruchonnet Charles.

Seront promus après avoir subi les examens qui leur reste à faire
Pasche, Ch^r: qui a aussi un examen à subir, pour passer en 1^{er}.

Rochev. Eug. & Souster. Simonid n'a pu subir les examens, étant malade.

Restent en 3^e tolée

Favre, homi, Gaudin, P^r & P^r Berquier, Guillemin, Oboussier & Mathonq.
Cérisole, Paul, devenu étudiant régulier, sera promu dans la 2^e tolée,
quand il aura passé avec succès, l'examen qui lui reste à faire.

Moussier Amédée est devenu étudiant régulier de 2^e ayant subi avec
succès les examens qui lui avait à faire en 3^e. Il sera promu en 1^{er}, quand
il aura passé les examens complémentaires qui lui a encore à subir.

Blanc Jacques, sera admis comme Etud. régulier en 2^e, s'il réussit dans
les examens qui lui a à faire pour passer du Collège à l'Académie, & s'il
refait d'une manière satisfaisante à la rentrée, les examens manqués en 3^e.
Chateaufort Paul, ayant passé avec succès les examens de 3^e & de 2^e, sera
admis Etudiant régulier en 1^{er}, lorsqu'il aura subi les examens exigés pour
passer du Collège à l'Académie. Droit

Ceinsot fera l'examen de Droit pénal

Mestral, Lec, a terminé, & fera son examen général, à la fin de l'année.

Prix assignés sur
la fondation Gay.

28 Septembre 1850

D'après le tableau des étudiants qui ont eu le plus d'examen admis avec satisfaction & entière satisfaction, l'Académie accorde les prix & accessits suivants. Un prix de 20 f. à Béranger, & trois accessits de 12 f. à Ch^s Chatelanat, Rend^t & de Guimps. On fera mention honorable de l'externe Paul Chatelanat qui a subi six examens à six dix satisfactions & quatre complètes satisfactions.

Muller Étudiant

L'étudiant Muller qui, pour cause de maladie attestée par le Médecin Mignot, n'a pu faire l'examen d'Allemand, demande d'être autorisé à le refaire à la rentrée. On transmettra l'attestation du Médecin au Conseil de l'Instruction publique, en accompagnant la demande de M. Muller d'un préavis favorable.

Requêtes des Externes
Scheitberg, Vittel &
Delorme.

L'externe Scheitberg par lettre du 29 juillet demande de subir à la rentrée, l'examen de grec de 1^{re} solè, pour lequel il ne s'est pas présenté, afin d'être admis dans la Faculté de Théologie; l'externe Vittel, par lettre du même jour, demande l'autorisation de refaire l'examen d'histoire qu'il a manqué. Enfin l'externe Delorme expose qu'il a encore quatre examens à subir, pour entrer dans la Faculté de Théologie, comme étudiant régulier, & il demande au Conseil d'Etat qu'on veuille bien en retrancher deux, ceux de grec & de Mathématiques de 1^{re} solè.

Le Conseil de l'Instruction publique transmet le 30 août, la lettre contenant cette dernière demande pour rapport & préavis à M. le Recteur celui-ci a répondu le 26 que la demande du pétitionnaire ne peut être accordée sans inconvénient au règlement & sans de graves inconvénients pour la suite.

Le Conseil par lettre du 9, renvoie la lettre de M. Delorme à l'Académie, en priant celle-ci de s'occuper en même temps des deux autres pétitionnaires à peu près de même nature.

L'Académie décide 1^o de répondre à l'externe Scheitberg que l'art. 58 qu'il cite, ne lui est pas applicable & qu'elle ne peut lui accorder ses fins de ses demandes.

2^o de dire à l'externe Vittel, qu'elle ne peut lui accorder la faculté de refaire son examen d'histoire, le règlement n'autorise pas, pour les externes, les examens complémentaires, & enfin qu'adoptant les motifs exposés par M. le Recteur dans sa lettre du 26, relative à M. Delorme, elle estime qu'il y aurait de l'inconvénient à appuyer la demande de cet externe.

M. Charles Roux

On lit une lettre du 23 août, de M. Charles Roux, ci-devant étudiant à la Faculté de Théologie de l'Oratoire à Genève. Il desire être admis à suivre les Cours de Théologie à Lausanne, & demande quelles sont les conditions requises, pour obtenir le grade de Licencié en Théologie.

L'examen de cette affaire est remis au Conseil de la Faculté de Théologie.

Leo Mestral

Le Conseil de l'Instruction publique, par lettre du 19 juillet, annonce qu'il accorde à M. Leo Mestral, la faveur de subir à la rentrée son examen général & que cet examen aura lieu à ses frais.

Le même Conseil, par lettre du 13 septembre, transmet une lettre nouvelle de M. Mestral demandant d'être autorisé à ne pas subir son examen général avant la seconde quinzaine de décembre prochain. L'Académie répondra, en donnant un préavis favorable.

23 Septembre 1850

George Crinsoh

M^r le Recteur annonce que M^r George Crinsoh devra subir son examen complémentaire à la rentrée, & son examen général le plutôt possible.

Guillaume Mahan

On lit une lettre du 24 juillet, de M^r Guillaume Mahan. Cette lettre renferme diverses demandes sur lesquelles l'Académie passe à l'ordre du jour.

Jules Cuendet.

M^r Cuendet, par lettre du 6 août, demande à l'Académie de vouloir bien le recommander pour la continuation du subsidie qu'il reçoit de l'Etat.

L'Académie ne croit pas devoir appuyer la demande du pétitionnaire.

24 Septembre 1850

Présents, M^r le Recteur Mischy,

Mess: Masou & Auguste Chavannes.

Interrogations aux Examineurs.

Lettre du 13 Septembre du Conseil de l'Instruction publique relative à la forme des interrogations dans les examens. L'Académie renvoie la communication de cette lettre à une séance plus nombreuse.

Observations sur le Rapport des examens.

Le même Conseil écrit le 13 août, que l'examen des procès verbaux & des rapports sur les examens des étudiants, en juillet, ont donné lieu aux observations suivantes.

1^o L'Académie a prononcé l'exclusion des leçons de quelques étudiants qui néanmoins se sont présentés aux examens. Cette admission est en contradiction avec la disposition du règlement qui veut que les cours soient suivis avec exactitude, & ce serait retomber indirectement dans le système des études libres.

Le Conseil demande une communication de la décision de l'Académie. De plus il demande un résumé des examens.

Quant au 1^o point, M^r le Recteur a répondu le 21 août, pour donner des explications sur cette affaire, & le Conseil en réponse écrit le 27 août, que pour l'avenir, le Conseil faisant l'application du règlement, décide que les étudiants suspendus, ou privés de leçons, & cela pour un temps, qui excède trois mois, ne seront pas admis aux examens.

Le même Conseil annonce par lettre du 13 août, qu'il a envoyé directement aux intéressés, les bours pour indemnités & expertises.

Le même Conseil écrit à la même date que le Conseil d'Etat dans sa séance du 7 août, a nommé

1^o M^r Hornung, Professeur extraordinaire de littérature française pour l'année académique 1850-1851.

2^o M^r Dupperex, Instituteur au Collège, Professeur extraordinaire d'histoire, pour le même espace de temps

3^o M^r Imide Kopp, Professeur ordinaire de physique & de chimie.

4^o M^r l'Avocat Rogier, Professeur extraordinaire de Droit-civil pour l'année académique 1850-1851.

Bours pour expertises.

Nominations de

Professeurs

M^r Kopp Prof. Ordinaire

24 Septembre 1850

Revenus de la Caisse
Académique.Doubles Fenêtres.M. Aimé Steiner.
Histoire de la Littérature.M. Frédéric de Gingins.
Professeur honoraire.Absences des Professeurs.M. A. Dupuis.Cours de Chimie.Duloy, congéCertificat à l'externe
Ernest Ruchonnet.

5^e. Mess^{rs} les Pasteurs Fabre, Roulet & Curtat, dans les enseignements respectifs qu'ils ont donnés jusqu'à ce jour dans la Faculté de Théologie.

Le même Conseil par lettre du même jour, demande un rapport sur l'emploi des revenus provenant de dons faits par des corporations ou par des particuliers à l'Académie, ainsi que sur l'état actuel de ces donations.

On donnera au Conseil les renseignements qu'il demandera.

On lit deux lettres du même Conseil du 30 août, une en réponse à une lettre du 21 août de M. le Recteur par laquelle il demande de nouvelles doubles fenêtres, pour la salle des séances. Le Conseil annonce que ces doubles fenêtres sont accordées, d'après un décret de 58 p. 87. Une seconde du même jour ajoute que vu l'absence de M. le Recteur il écrit à M. le Pro-Recteur pour le charger de faire exécuter cet ouvrage. Cette lettre est déposée sur le bureau.

Un second décret fait connaître que l'ouvrage sera exécuté pour 50 p. 88 rap.

Le même Conseil transmet le 30 août, pour rapport & priavis, une lettre de M. Aimé Steiner qui offre de donner cet hiver, un Cours d'histoire de la littérature en Suisse. On répondra par un priavis favorable.

Le même Conseil, par lettre du 6 de ce mois, annonce que le Conseil d'Etat a conféré le titre de Professeur honoraire à M. Frédéric de Gingins de Chaux-de-Fonds.

Le même Conseil écrit le 6 une lettre relative aux absences de Mess^{rs} les Professeurs. Le Conseil invite M. le Recteur à tenir un Régistre des absences de Mess^{rs} les Professeurs & des motifs de ces absences.

On lit une lettre du 24 août, de M. A. Dupuis avocat à Lille & par laquelle il offre ses services pour la chaire de Droit Naturel.

M. le Prof. Loppo veut bien se charger de répondre à M. Dupuis, pour le remercier de ses offres, & pour l'informer que ces offres reposent sur une erreur, en qu'il n'y a pas de chaire de Droit Naturel vacante actuellement dans l'Académie de Lausanne.

Le même Conseil écrit le 17, que le Conseil d'Etat a adopté sa proposition au sujet du cours de Chimie dont l'enregistrement sera réparti de la manière suivante:

1^o Chimie générale, 3 heures par semaine, obligatoire pour tous les étudiants.

2^o Chimie appliquée, 2 heures par semaine, non obligatoire.

Les étudiants seraient admis à suivre ce cours gratuitement.

Outre ces cours, il sera ouvert au public un laboratoire de chimie.

Les conditions d'admission à ces cours seront fixées ultérieurement.

L'étudiant Duloy, actuellement à Erlangen, demande par lettre du 9 p. 10 un congé d'une année, du congé qui lui avait été accordé. On l'accorde.

Sur la demande de l'externe Ruchonnet, on lui accorde un certificat des examens qu'il a subis à l'Académie.

20 Septembre 1850.

Présents, M^r le Recteur Hiseley

Mess: Dufourmet, Gay, Raoux, Hopp, Mierier & Curtat.

Absences des Professeurs

M^r le Recteur lit de nouveau la lettre du 24 août, ^{advisé par le} du Conseil de l'Instruction publique relativement aux absences de M^{rs} les Professeurs. L'Académie décide que cette lettre sera communiquée à chacun de ses Membres.

Programme des Cours

Le Conseil par lettre du 13 Septembre, renvoie le projet de programme des cours qui est adopté. M^r le Recteur annonce que le programme est imprimé.

Bon pour le Recteur

Le même Conseil, par lettre du 26 Septembre, transmet un bon de 20 fr pour arriérés dépenses à faire par M^r le Recteur.

Francois Muller

Le même Conseil à la même date, écrit qu'il autorise l'Étud. F^s Muller, à passer à la rentrée son examen d'Allemand.

Ch^r Marquemat & Pasche

Par lettre du même jour, le Conseil demande des renseignements sur la conduite & les succès des Étudiants Ch^r Marquemat & Ch^r Pasche.

Examens complémentaires

M^r le Recteur a envoyé au Conseil les renseignements désirés.

Le même Conseil, par lettres du 27 Sept^r & du 2 Octobre, demande des renseignements sur les examens complémentaires à subir pour les Étudiants.

Bons p^r Bernard & Félix pour Zoologie

M^r le Recteur a transmis les renseignements demandés.

Le même Conseil transmet deux bons, l'un de 6 fr pour le Bédreau Bernard, pour ses fonctions de préparateur de Zoologie à l'Académie, & l'autre de 4 fr pour le Bédreau Félix, pour les mêmes fonctions au Collège.

M^r Leo Mestral

Les deux bons ont été remis aux intéressés.

Le même Conseil annonce par lettre du 26 Sept^r, qu'il a accordé à M^r Mestral, la permission de faire son examen général dans la seconde moitié de Décembre. Il ajoute qu'il est nécessaire d'entourer ce genre d'examen de plus de solennité qu'un examen spécial, & que les experts doivent y prendre une part active & adresser des questions aux Candidats.

Examens de Licence

L'Académie décide de donner communication de cette lettre aux Commissions chargées de procéder à l'examen général des Candidats au grade de Licence, & d'abord à celle qui devra présider à l'examen de M^r Mestral.

Prix à Paul Chatelanat

Le même Conseil écrit le 2^e Septembre, en réponse à la lettre Académique du même jour, qu'il a accordé à l'Étudiante Chatelanat en témoignage de satisfaction, l'ouvrage de M^r Olivier, intitulé, Études d'histoire nationale.

Examens dirigés par les Professeurs qui ont donné des Cours

L'ouvrage a été remis immédiatement au jeune Chatelanat. Le même Conseil écrit le 26 Septenbre, pour appeler l'attention de l'Académie sur les inconvénients qui peuvent résulter de la direction des examens par des Professeurs qui ont donné pendant le cours de l'année, des leçons particulières aux Étudiants, sur les branches de l'enseignement qui doivent faire l'objet de ces examens.

Le Conseil pense qu'il serait convenable de prendre à cet égard, quelques

10 Octobre 1850.

dispositions, & il en indique quelques unes, par forme de propositions.

L'Académie reconnaît sans difficulté, que le fait signalé par le Conseil, peut avoir des conséquences fâcheuses, & pense aussi qu'il y a quelque chose à faire pour le prévenir; Toutefois, n'ayant pour le moment à proposer aucune mesure qui lui paraît efficace, elle pense qu'il vaudrait mieux que le Conseil prît une décision à cet égard.

Caisse Académique.

Par lettre du 6, le Conseil de l'Instruction publique, en réponse à la lettre Académique du 27 Septembre, relative à la Caisse Académique, dit que les fonds de l'Académie ne doivent pas être détournés de leur destination primitive pour augmenter les prix.

L'Académie décide de donner à cet égard des explications sur l'origine & la destination de sa Caisse, en rappelant au Conseil, que d'après les fondations, l'Académie a seule la gestion de sa Caisse & la responsabilité de l'emploi qu'elle fait de ses revenus.

M. Charles Roux.

Le Vice-Président de la Commission Ecclésiastique, annonce, par lettre du 1^{er} de ce mois, que M. Roux étudiant à Genève, renonce, pour le moment, & pour cause de maladie, à venir continuer ses études de Théologie à Lausanne.

Cours d'Eloquence M. De Bray.

Le Conseil de l'Instruction publique transmet, pour rapport & avis, une lettre de M. De Bray, Pasteur à Morges, qui offre de donner pendant la prochaine année Académique, un Cours d'Eloquence qui serait destiné à tous les étudiants, & particulièrement à ceux de Théologie.

L'examen de cette affaire est renvoyé au Conseil de la Faculté.

Externe Francfort

Le même Conseil transmet le 8, pour rapport & avis, une lettre de M. Urbain Francfort, qui demande pour son fils l'Externe Francfort la permission de reprendre le Cours de ses études à la rentrée.

L'Académie, après avoir entendu le rapport de Mess. les Professeurs notamment sur les résultats des examens de l'Externe Francfort, ne pense pas que cette faveur doive lui être accordée, & il sera répondu dans ce sens au Conseil de l'Instruction publique.

Etudiant Henri Sanchaud.

L'étudiant Henri Sanchaud demande par lettre du 8,
1^o Un congé de six mois. 2^o d'être dispensé, comme l'année dernière, de payer la finance Académique.

Après avoir délibéré là dessus, & avoir considéré l'intérêt des études du jeune Sanchaud, l'Académie ne croit pas devoir lui accorder les fins de sa première demande; Quant à la seconde, elle attendra, pour prendre une décision, la réponse du pétitionnaire.

24 Octobre 1850.

Présents, M^r le Recteur Hiseby

Mess: Dufournet, Gary, Wiener, Fabre, Kopp, Rogissier
& Mess: Hornung & Dupperex qui prennent séance.

Externes, Scheiterberg
Vittel & Delorme.

Le Conseil de l'Instruction publique, par lettre du 11, annonce que le Conseil d'Etat a décidé d'accorder aux externes Scheiterberg & Vittel, de venir à la rentrée l'examen qu'ils avaient à subir encore afin d'être admis dans la Faculté de Théologie.

2^e D'accorder à l'externe Delorme, la dispense de faire des examens, des études régulières pour entrer en Théologie, & cela en vertu des pleins pouvoirs qui lui ont été accordés par le Grand Conseil.

On lit en outre une lettre de l'externe Delorme qui, tout en acceptant avec reconnaissance la faveur du Conseil d'Etat, annonce qu'il est combien la connaissance des langues latine & grecque est nécessaire pour les Ministres du P. Evangile & qu'il continuera à se perfectionner dans cette étude tout le temps dont il pourra disposer.

L'Académie après avoir pris connaissance de la décision ci dessus, décide d'exposer au Conseil de l'Instruction publique les conséquences fâcheuses que de telles concessions peuvent entraîner avec elles, & le priant de soumettre au Conseil d'Etat les observations qu'elle fait à cet égard.

Tables pour l'Auditoir
de Chimie.

M^r le Recteur annonce qu'il a demandé le 18 de ce mois, au Conseil de l'Instruction publique deux rangées de tables pour l'Auditoir de Chimie.

Audée Moustier

L'externe M^r Moustier, par lettre du 12, demande de pouvoir faire l'année prochaine l'examen de langue allemande qu'il avait à subir cette année, & le Conseil de l'Instruction publique, par lettre du 18, lui répond à celle de M^r le Recteur, du 15, contenant le préavis des Membres de l'Académie, consultés par Circulaire, qu'il dispense ce jeune homme de subir des examens sur cette branche.

à cette occasion, M^r le Recteur demande quelle doit être maintenant la position d'Audée Moustier dans l'Académie. Celle-ci décide qu'il restera inscrit comme externe attaché à la première table de la Faculté des Lettres.

Finances d'études
Dietschi & Heids: Externes

Le même Conseil annonce qu'il est disposé à accorder aux externes Weiss & Dietschi, une diminution de la finance des cours, s'ils ne sont pas dans une position à pouvoir lui payer la finance entière, ce qu'ils prouveront lorsqu'ils seront arrivés à Lausanne. M^r le Recteur a communiqué cette lettre aux intéressés.

Requête de
Ch^s Fr^s Gardin

Le même Conseil, par lettre du 18 de ce mois, transmet pour rapport & préavis une demande de l'Etud. Ch^s Fr^s Gardin, tendant à obtenir l'autorisation de refaire ses examens qu'il a manqués pour monter en 1^e Table des Lettres.

M^r le Recteur soumet un projet de lettre en réponse au Conseil: Ce projet unanimement adopté, avec quelques légères modifications, conclut à refuser à M^r Gardin la faveur qu'il demande, vu qu'elle pourrait avoir de graves inconvénients. (voir lettre du 25.

24 Octobre 1850.

Recordou - François

Sur la demande de l'Étudiant Recordou qui désire un congé d'un an;
l'Académie, conformément au Règlement, lui accorde seulement un congé d'un an.

Gages confirmés

Le Conseil de l'Instruction publique par lettre du 18, annonce que le
Conseil d'Etat a décidé de renouveler pour deux ans, à dater du 1^{er} juillet 1850,
les gages accordés aux Étudiants Ch^r. Marguerat & Ch^r. Fache. Il adresse aussi
des bons pour les gages échus au 30 septembre. Ces bons ont été remis aux
Étudiants gagistes.

Charles Soutter

L'Étudiant Charles Soutter qui n'a pu passer de la 3^{me} dans la 2^e solé
des lettres, demande la permission de faire l'année prochaine, les examens de
3^e & de 2^e solés, pour passer dans la première
l'Académie ne croit pas devoir accorder à ce jeune homme l'objet de sa demande.

Samuel Bury

L'Étudiant Bury, par lettre du 22, demande que son examen complé-
mentaire de Mathématiques soit annulé, par la raison qu'il était malade,
ce dont il fournit une attestation due dentiste Odoz.

L'Académie considérant que la Commission d'examen a terminé sa tâche,
& assigné les succès, croit devoir passer à l'ordre du jour sur cette affaire.

Présidents des Conseils
de Faculté.

On fait rapport que les Conseils de Faculté ont nommé leur Président,
savoir, celui de Théologie. M^r Dufourmet, celui des Lettres M^r Gay.
M^r Rogique se trouve naturellement Président de celle de Droit.

Eugène Tissot &
François Recordou.

M^r le Recteur annonce qu'il a délivré deux Certificats de succès,
1^{er} un à Eugène Tissot & l'autre à François Recordou.
On lit le rapport suivant sur les examens complémentaires

Rapport sur les
examens complémen-
-taires.

| | lettres & sciences - 1 ^{er} solé | |
|--------------------------|---|-----------|
| Thélin | littérature grecque | admis |
| Vittel | histoire | admis |
| | 2 ^e solé | |
| Bury | Mathématiques | non admis |
| | philosophie | admis. |
| Muller | Allemand | admis |
| | Philosophie | admis |
| ex ^{tra} Lepois | Physique | admis |
| Perrin | | |
| Py | | |
| Tissot | 3 ^e solé | |
| Pasche | Mathématiques | admis |
| Nochath Eug. | lit: latine | admis |
| | philosophie | |

7 Novembre 1850

Don d'ouvrage.Principes d'analyse gram.

Le Conseil de l'Instruction publique transmet par lettre du 18 Oct 14 exemplaires de l'essai intitulé, Principes généraux d'analyse grammaticale & d'analyse logique. Ces exemplaires destinés à Metz: les professeurs, leur ont été transmis par M. le Recteur.

Diplôme de M. Dardel

Le même Conseil écrit le 25 Octobre, que le Département de l'Intérieur n'a pas accordé à M. le Ministre Dardel, la libération de la finance, pour le diplôme de licencié en Théologie. En conséquence M. Dardel a payé son diplôme.

Tables pour l'Auditoire de Chimie.

Le même Conseil annonce par lettre du 25 Octobre, que le Département de l'Intérieur autorise la dépense d'une soixantaine de francs, pour établir des Tables dans l'Auditoire de Chimie (roy. séance du 24 Oct.)

Pichter.

Le même Conseil annonce le 29 Octobre, qu'il dispense le jeune Pichter de payer la finance d'études comme externe dans la faculté des lettres, & il transmet une lettre de ce jeune homme (date du 25) qui demande à être inscrit comme externe à la 1^{re} solé de cette faculté; Le 5 Novembre le Conseil transmet une nouvelle lettre de Pichter demandant l'autorisation de suivre provisoirement les cours; L'Académie répondra au Conseil quelle croit convenable de lui tenir au légalement, art. 105.

Jomini Gages.

Le même Conseil envoie le 1^{er} Nov: un bon de 35 f. p. gage assigné à l'Ét. Jomini. M. le Recteur qui avait demandé ce bon oublié, l'a transmis à l'Étudiant indiqué ci-dessus.

Dehorne (Charles)

Le même Conseil écrit le 29 Oct: que le Conseil d'État a admis les fins de la demande de l'externe Dehorne; savoir de le libérer des deux examens de grec & de mathématiques.

Cet externe demande par lettre de ce jour l'autorisation de subir au mois de Décembre, les examens qui lui restent à faire. Accordé.

Scheiterberg (Auguste)

L'externe Scheiterberg demande par lettre du 30 Oct. la faculté de subir dans la seconde quinzaine de Décembre l'examen de grec qu'il a obtenu de faire à la rentrée. Accordé.

M. Dufournet lit un rapport du Conseil de la faculté de Théologie sur une demande que fait l'externe Scheiterberg, de subir en deux ans, tous les examens de cette faculté. La conclusion du rapport est que cette faveur ne doit pas être accordée à l'externe Scheiterberg. Cette conclusion est adoptée par l'Académie.

Crinsoz, (George)

Le Conseil de l'Instruction publique transmet le 29 Octobre pour rapport le préparé, une demande de l'Ét. Crinsoz, adressée au Conseil d'État & par laquelle il demande de refaire son examen de Droit pénal.

On lit un rapport que M. Rogissac a bien voulu préparer sur la demande que lui en a fait M. le Recteur. M. Rogissac expose qu'il ne croit point que la faveur demandée par M. Crinsoz puisse lui être accordée, sur les termes précis de la loi: art. 113, & du Règlement, art. 118.

L'Académie adopte la conclusion de ce rapport.

7 Novembre 1850

Soutter, Etudiant.

Le Conseil de l'Instruction publique transmet pour rapport & préavis, une demande de l'Etudiant Soutter, tendant à obtenir la permission de faire en 1851, les examens de 3^{me} & de 2^{de} solée des lettres, pour être admis en 1^{re} solée. L'Académie croit devoir s'en tenir à la décision qu'elle a prise dans la dernière séance, à l'égard du jeune Soutter.

Jules Py, Etudiant.

Le même Conseil transmet le 1^{er} Novembre, pour rapport & préavis, une demande que fait l'Etud. Jules Py de pouvoir subir de nouveau, un examen complémentaire qu'il a manqué. L'Académie ne croit pas que les fins de cette demande puissent être accordées.

Sam. Bury, Is.

Le même Conseil transmet le 1^{er} Novembre, pour rapport & préavis, une demande de l'Etud. Bury tendant à obtenir la permission de subir de nouveau son examen complémentaire de Mathématiques. L'Académie ne croit pas non plus devoir accéder les fins de cette requête.

Amédée Monastier

L'externe Monastier expose par lettre, que s'il était obligé de rester comme externe, dans la 1^{re} solée de lettres, & non comme Etudiant régulier, il serait dans l'obligation de renoncer à ses études, pour se rendre en 1^{er} élément, & se soumettre au service militaire. L'Académie, tout en desirant entrer dans les circonstances exceptionnelles de M^r Monastier, autant que cela peut se faire, desira être plus éclairée sur cet objet; elle attendra d'avoir quelques renseignements pour prendre une décision à cet égard.

Liardet, Externe.

Lettre du 1^{er} Nov^r de M^r le Past. Liardet par laquelle il demande pour son fils la permission de suivre comme externe quelques leçons, quoiqu'il soit né seulement le 13 Décembre 1834; L'Académie décide de soumettre ce cas avec préavis favorable au Conseil de l'Instruction publique.

Paul Chatelanat.

Le Directeur du Collège annonce par lettre du 30 octobre, que Paul Chatelanat ayant subi d'une manière satisfaisante les examens requis par l'art. 55 du Règlement pour l'Université, le Conseil de l'Instruction publique a admis Paul Chatelanat comme Etudiant régulier dans la Faculté des Lettres & des Sciences.

Sénat des Etudiants.

Le Sénat des Etudiants fait connaître par lettre du 1^{er} Novembre, les noms des Membres qui le composent, & il ajoute que les Etudiants sont disposés à concourir avec l'Académie au maintien de l'ordre & de la discipline. Il sera accusé réception de cette lettre.

Dégats dans l'Auditoire de Droit.

Le Sénat informe aussi l'Académie que des dégats ont été commis dans l'Auditoire de Droit, & que malgré ses soins, il n'en a pu découvrir l'auteur ou les auteurs; M^r le Recteur annonce qu'il a fait réparer les dégats immédiatement. L'Académie, décide, que pour le moment, la note de ces dégats doit être transmise au Recteur de laisser au Recteur le soin de terminer cette affaire.

Dispense de l'examen de Chimie, demandée

Le Conseil de l'Instruction publique transmet, pour rapport & préavis une lettre des étudiants de la première série des lettres qui demandent à être dispensés de l'examen de Chimie générale.

Les motifs de ces jeunes gens paraissant fondés, & vu les explications données par M^r le Prof. Kopp; elle sera transmise au Conseil de l'Instruction publique avec préavis favorable.

Frankfort. Externe
Désordres.

Le même Conseil, par lettre du 5, annonce qu'ayant appris qu'une scène de désordres à laquelle l'Externe Frankfort a pris part, a eu lieu récemment dans un lieu public, il demande les renseignements à la connaissance de l'Académie sur la conduite de cet Externe. Les Membres de l'Académie n'ayant reçu aucune information du fait dont il s'agit, ne peut que rappeler ce qui a été écrit au sujet de l'Externe Frankfort, notamment dans sa lettre du 11^e octobre. C'est dans ce sens qu'il sera répondu au Conseil.

Présents, M^r le Recteur Hübely

Mess: Dufournet, Wiener, Lessler, Hornung, Raoux
Fabre & Kopp.

Sénat des Etudiants.

M^r le Recteur fait lecture de la lettre qu'il a adressée le 9 au Sénat des Etudiants, en réponse à la lettre que celui-ci avait adressée à l'Académie le 1^{er} Nov^r.

Ch^r Marguerat
Prix Lerade.

M^r le Recteur annonce qu'il y a une erreur dans la note des prix accordés en suite de la fondation de M^r Lerade. M^r Marguerat rehausse un accessit de 13,78^e qu'il croit avoir obtenu & qui ne lui a pas été remis. D'après le rapport des Membres du Conseil de Faculté, l'accessit sera remis à M^r Marguerat.

Amédée Monastier

D'après les renseignements donnés sur l'Externe Améd. Monastier, l'Académie décide qu'elle accordera à ce jeune homme, la déclaration qu'il a annoncée se tour aux études théologiques, dès qu'il le demandera.

Examens des Etudiants
se rattachant à une carrière
spéciale.

M^r Kopp lit un projet de modification sur les études & les examens auxquels sont astreints les étudiants qui se tournent à des carrières spéciales; cet objet est remis pour examen & rapport à la Commission qui s'occupe des grades, & qui est composée de Mess: Hübely, Dufournet & Raoux auxquels l'Académie adjoint Mess: Kopp & Raoux.

Dispenses de finances
d'études.

On transmettra avec préavis favorable au Conseil de l'Instruction publique les demandes en exemption de finances d'études, présentées par les étudiants Descombats, Rabche, Muller & Ch^r Buchonnet.

Ch^r Dehorne.

Le Conseil de l'Instruction publique transmet le 19, pour rapport & préavis une lettre de l'Externe Dehorne qui demande une dispense de la finance d'études. Le Conseil devra un rapport sur la conduite de cet Externe. Le rapport étant favorable, il sera répondu dans ce sens.

28 Novembre 1850

Comptes à régler

Le Département des Finances, par lettre du 7, invite l'Académie à présenter ses Comptes avant la fin de l'année, ou qu'à dater du 1^{er} Janvier 1851, tous les Comptes doivent être rédigés en monnaie nouvelle.

Bons pour réparations

Le Département de l'Intérieur transmet le 11, un bon de 3 f. 2⁰ en faveur des Secours Dispersés, pour réparations faites dans l'Auditoire de Droit.

Auguste Liardet

Le Conseil de l'Instruction publique, par lettre du 8, annonce qu'il autorise le jeune Aug^t Liardet à suivre, comme externe, les leçons de physique élémentaire (voy. la D: 5). M^r le Recteur a informé de cette décision, M^r le P^r Liardet père du pétitionnaire.

Première Tolice des lettres
Cours de Chimie &
d'histoire naturelle.

Le même Conseil annonce, le 8, qu'il dispense la 1^{re} tolice de la Faculté des Lettres, de suivre le cours de Chimie (voy. la D: Séance). Le Conseil ajoute qu'il venait à faire donner aux étudiants un cours sur l'histoire naturelle; les élèves de cette tolice n'ayant pas encore entendu un cours sur cette matière.

Bons p^r les Professeurs

M^r le Recteur dépose sur le bureau une lettre du même Conseil transmettant des bons pour la somme de 2825 f. pour payement à Mess: les Prof^s extraordinaires.

Leçons données par
les Professeurs.

Le même Conseil, en réponse à la lettre Académique du 11, écrit le 12, qu'il a décidé, que les Professeurs qui ont donné des leçons particulières aux étudiants sur la matière qui fait l'objet de l'examen, devront

- 1^o faire connaître les noms des étudiants auxquels ils ont donné des leçons
- 2^o se retirer, lorsqu'il s'agira de l'appréciation des examens des étudiants.
- 3^o que les experts devront user du droit d'adresser des questions à ces jeunes gens.

Absences des Professeurs
leçons manquées.

Le même Conseil écrit le 12, qu'il a pris note des mesures proposées par M^r le Recteur dans sa lettre du 11, relativement aux absences de Mess: les Professeurs & prie M^r le Recteur de veiller à ce que le Régistre en question atteigne le but désiré.

M^r le Recteur dépose sur le bureau une circulaire relative à cet objet.

Bury étudiant

Le même Conseil, par lettre du 12, annonce qu'il a accordé à l'Étud^t Bury la faculté de refaire l'examen de mathématiques avec les autres examens ordinaires, au mois de juillet prochain: & le 29, le même Conseil en réponse à la lettre de M^r le Recteur du même jour, relative à la position de l'Étud^t Bury, informe l'Académie, qu'en application de l'art: 106, du Règlement & par analogie, il admet ce jeune homme à faire son examen complémentaire de mathématiques avec les autres examens, au mois de juillet prochain, en ajoutant, que le jeune Bury n'est pas externe en 1^{re} mais étudiant, avec la condition de refaire l'examen qu'il a manqué; ensuite que s'il échoue dans son examen de mathématiques, il perdra ses droits à faire les examens avec la première tolice.

Charles Couster

Pour ce qui concerne l'Étudiant Ch: Couster, le Conseil considérant l'art: 118 du Règlement, ne peut lui accorder les faveurs de sa demande.

Crinsol & Hy

Le même Conseil annonce le 26, que le Conseil d'Etat n'a pu accorder aux Stud^s Crinsol & Hy, la permission de refaire les examens qu'ils ont manqués.

Henri Panchaud

Le même Conseil annonce le 26 que le Conseil d'Etat a décidé d'accorder à Henri Panchaud un subside de 35 f. nouvelle monnaie, par trimestre, à dater du 1^{er} novembre. Ce subside est accordé jusqu'au moment où l'administration s'occupera de régler ce qui se rapporte aux gages.

M^r. le Recteur a fait part à l'intéressé de cette décision.

Bidaux

Le même Conseil transmet pour rapport une lettre de M^r. Bidaux, tendant à obtenir son immatriculation comme étudiant régulier dans l'Auditoire de Droit.

L'Académie répondra en rappelant ses décisions du 31 mai & du 28 juin 1849 relatives à M^r. Bidaux.

Constant Jaques

lettre du 25, de M^r. C. Jaques qui a fait ses études à Zurich & demande d'être admis comme étudiant régulier dans la 4^e solie de la faculté de théologie.

Le conseil de faculté, consulté sur ce sujet, expose par lettre de ce jour que la demande du pétitionnaire peut être favorablement accueillie, sous les réserves suivantes.

- 1^o qu'il se conformera aux prescriptions du règlement, art: 110.
 - 2^o qu'une fois admis dans la faculté de théologie, il devra produire le même nombre d'exercices de prédication, de catéchisation & d'analyse que les étudiants de la faculté. ensuite, passer dans les diverses disciplines les mêmes examens que les étudiants.
- L'Académie adoptant les conclusions de ce rapport, il sera écrit dans ce sens à M^r. Jaques.

George Brélat

Le jeune G. Brélat demande par lettre du 23, s'il ne pourrait pas être admis à suivre comme étudiant régulier les cours de la faculté des lettres & sciences, sans être atteint à suivre les cours sur les langues anciennes.

L'Académie pense que l'art: 55 du règlement ne peut pas être interprété dans le sens que le pétitionnaire voudrait lui donner.

Statuts des étudiants

Le Conseil de l'Instruction publique transmet le 19, des Statuts des étudiants sanctionnés par le Conseil d'Etat avec les modifications proposées par le Conseil de l'Instruction publique. L'Académie demandera l'impression de ces Statuts, au nombre de 500 exemplaires, & elle invitera le Sénat à consentir aux paraissant les amendes & dispositions financières de ces Statuts en nouvelle monnaie.

Cours de Droit public
demande

Le même Conseil transmet pour rapport le préavis une demande de 7 externes tendant à obtenir un cours de Droit public; & le Conseil demande si M^r. Rogissier peut être chargé de ce cours. L'Académie répondra par un préavis favorable.

Certificats d'études

M^r. le Recteur annonce qu'il a été délivré des Certificats d'études aux Etud^s: F^r. Recordou & Tissot; & aux externes Looser, Alex^e. Hestache, & Em^e. Richommet.

Programme des concours

On admet le programme des concours présenté par le Conseil de la faculté de théologie.

M^r. Ellenberger

On accorde à M^r. Ellenberger un extrait du procès verbal des cours qu'il a donnés en 1845 & 1846.

5 Décembre 1850

300

Présents, M^r le Recteur Wischy

Mess: Dufournet, Gary, Raoux, Wiener, Homberg
Wessler?

Brelets

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 29 Novr. relativement au journal Brelets que les élèves des écoles moyennes peuvent entrer à titre d'étudiants réguliers dans la Faculté des Lettres & des Sciences, sans être astreints aux examens des langues anciennes, & que c'est dans ce sens que l'art: 55 du Règlement doit être expliqué ainsi que le § 2 de l'art. 171 de la loi.

Il est bien entendu que ces étudiants ne peuvent être admis dans la Faculté de Théologie & de Droit, sans avoir préalablement fait des examens sur les langues anciennes. Cette décision a été communiquée au jeune Brelet, par M^r le Recteur.

Compte du Secrétaire
Caisier, & décisions
sur les finances d'étude

Le même Conseil écrit le 29, qu'il a reçu le compte du Secrétaire Caisier relatif au paiement des finances d'études, ensuite il rappelle la décision contenue dans sa lettre du 30 Mars 1849, & que les externes ne peuvent se présenter aux cours sans une carte portant qu'ils ont payé leur immatriculation & la finance d'études.

Le Conseil invite du reste l'Académie à signifier aux étudiants & auditeurs en retard, que s'ils ne s'acquittent pas immédiatement du paiement de la finance, ils ne seront plus admis aux cours de l'Académie.

Délai fixé

Le même Conseil écrit en réponse à la lettre de M^r le Recteur du 29 Novr. écrit que pour l'avenir, il fixe le délai des paiements d'immatriculation de finance, & celui des demandes en exemption de cette finance, au 1^{er} Décembre.

Cours d'histoire littéraire; M^r Aimé Steinlen

Le même Conseil écrit le 29 Novr. que le Conseil d'Etat a autorisé M^r Aimé Steinlen à donner un cours libre d'histoire de la littérature en Suisse, sous réserve que les heures des leçons seront choisies avec l'approbation du Conseil de manière à ne pas entraver les cours réguliers de l'Académie.

Cours d'éloquence de
M^r Delbray.

Le même Conseil, par lettre de la même date, annonce que le Conseil d'Etat a accordé à M^r Delbray, l'autorisation de donner un cours libre d'éloquence aux étudiants de l'Académie, avec les mêmes réserves que pour M^r Steinlen.

Jules Sy

Le même Conseil transmet pour rapport & priaris, la demande de l'Étudiant Sy, tendant à obtenir l'autorisation de suivre les cours de la première solée tout en restant étudiant régulier en seconde solée.

M^r Sy demande de plus, d'être libéré de la finance annuelle & de jouir des gages aux conditions statuéés dans l'art: 150 du Règlement.

Quant à la première demande, l'Académie répondra que l'art: 105 du Règlement suppose à ce qu'un étudiant non promu puisse suivre comme étudiant régulier les cours d'une solée supérieure, & qu'ainsi elle ne peut appuyer la demande du pétitionnaire. 2^o que l'étudiant dont il s'agit, ayant obtenu l'année dernière, dispense du paiement de la moitié de la finance d'études, cette faveur analogue peut être accordée au pétitionnaire.

3^e L'Académie considérant que tout ce qui concerne l'administration des gages a été définitivement arrêté, pense que la requête du pétitionnaire ne peut être favorablement accueillie. M^r Py ne pourrait demander à l'Etat qu'un subside extraordinaire, & dans ce cas même, elle ne pourrait recommander la demande du requérant

Amendes & finances
du Sénat, consenties en
nouvelle monnaie.

Le Conseil de l'Instruction publique demande par lettre du 3, que l'Académie propose les chiffres de conversion des amendes établies dans les Statuts pour les- Etudiants, & le Conseil verra à leur faire donner une sanction légale.

M^r le Recteur fait observer que le Sénat ne s'est pas encore occupé de cette affaire, & propose en conséquence, & pour éviter des retards, un projet de convention de finances. Ce projet est adopté avec quelques modifications.

Lampes.

Le même Conseil annonce par lettre du 3, qu'il autorise l'Académie à employer deux lampes au lieu de bougies, pour l'éclairage de la Salle des Séances Académiques.

Congés du nouvel an.

On décide que les vacances du renouvellement de l'année, commenceront le 30 Décembre, & finiront le Mardi 7 Janvier, ensuite que les leçons reprendront le Mercredi 8.

Proposition de M^r Kopp.

M^r le Recteur fait rapport que la Commission chargée d'examiner les propositions présentées par M^r Kopp a décidé, pour divers motifs, de demander à l'Académie, que l'examen de ces propositions fut ajourné jusqu'à l'époque où le Règlement général pour les grades académiques sera adopté.

L'Académie admet la conclusion du rapport présenté par l'organe de M^r le Recteur.

Programme des
Concours - prix.

M^r le Recteur annonce aussi que la Commission chargée de s'occuper du programme des Concours, propose que les prix assignés aux examens, soient de trois séries, de 60, de 80, & de 120 fr. nouvelle monnaie

Du reste, on admet le projet de programme de Concours pour les diverses facultés.

6 Décembre 1850

Présents, M^r le Recteur Mischy

Mess: Dufournet, Gay, Wiener, Kopp, Raoux, Fabre, Aessler

Hornung.

Grades Académiques

M^r le Recteur lit une lettre du Président du Conseil de la Faculté des Lettres & des Sciences, qui transmet le projet de règlement pour les grades Académiques avec les notes & modifications qu'il y a ajoutées, après l'avoir discuté. M^r le Recteur rappelle aussi la lettre que le Conseil de l'Instruction publique avait adressée, à ce sujet, à l'Académie le 19 juin dernier.

M^r le Recteur lit ensuite le projet de règlement général sur les grades Académiques, article par article, sur chacun desquels l'Académie délibère séparément, après quoi elle adopte le projet avec quelques modifications dont M^r le Recteur prend note au fur & à mesure pour le transmettre à l'Autorité Supérieure.

19 Décembre 1850

Présents, M^r le Recteur Mischy

Mess: Dufournet, Gay, Raoux, Wiener, Kopp, Fabre

Aessler, Hornung.

Jules Py

Lettre du C. du Conseil de l'Instruction publique, annonçant qu'il n'accorde pas à l'étud^t Py, les fins de sa demande, tendant à se constituer externe dans une classe Supérieure, mais qu'il le libère du paiement de la moitié de la finance d'études.

Finances & Amendes du Sénat. Statuts.

Le Sénat écrit le 9, qu'il a pris connaissance des modifications faites aux Statuts des étudiants, & présente les changements des finances exigés & indiqués en nouvelle monnaie. Cette lettre a été transmise au Conseil de l'Instruction publique.

Statuts des étudiants

Le Conseil de l'Inst: publique, par lettre du 10, annonce que le Conseil d'état autorise l'impression des Statuts des étudiants, à 500 exemplaires.

Charles Dehorne

Le même Conseil, par lettre du 6, annonce que le Conseil d'état a dispensé M^r Ch^r Dehorne du paiement de la finance d'études; lui-même en a reçu avis.

Dispenses de la Finance d'études.

Le même Conseil, par lettre du 10, annonce qu'il a décidé de libérer de la finance d'études; Ch^r Marguerat, F^r Jomini, L^r Deysard, Gust Nuroster, Sif: Guignard, M^r Thelin, Mari Vitel, Aug: Scheiterberg, Fr^r: Prost, L^r Schrantz, & Henri Dupertuis.

& de libérer de la moitié de cette finance, Jos^t Monastier M^r Besançon, Ch^r Dullienot, & F^r Louis Puchonnet. puis les externes, Adolphe Eberlé, Joachim Weiss, & P^r Dietschi.

Par lettre du 13, le même Conseil, en supplément à la lettre précédente, annonce qu'il dispense de la totalité de la finance d'études, les étudiants

19 Décembre 1850

M. Muller, Ch. Pathe, L. Descombat, & qui libere de la moitié de la finance
Ch. Buchonnet & Amédée Monastier. à l'occasion de cet externe, M. L. Pasteur
fait part d'une correspondance qu'il a eue avec M. Amédée Monastier & avec le
Conseil de l'Instruction publique.

Le même Conseil annonce, le 13, que M. Leo Mestral est dispensé de la
moitié de la finance d'études pour le cours de Droit-Civil.

Le même Conseil annonce par lettre du 10, qu'il approuve l'éclairage proposé
par l'Académie pour la salle de ses séances.

Le même Conseil, par lettre du 13, annonce qu'il a reçu la communication
qui lui a été faite par M. le Recteur, des examens subis par les externes
Scheitberg & Dehorme.

Le même Conseil, par lettre du 13, adressée à M. le Recteur, demande qu'on lui
communiquât le régime destiné à l'inscription des absences des Professeurs.

M. le Recteur a envoyé au Conseil le régime dont il s'agit.

Le Conseil de l'Instruction publique transmet, par lettre du 6, une demande
de l'Étudiant F. Gaudin adressée à la Commission ecclésiastique. Ce jeune homme desire
suivre comme externe, les leçons de la Faculté de Théologie, non point pour obtenir le
grade de licencié, mais pour se présenter à la Commission de Combicration, & se
reposer au service de l'Église nationale. L'examen de cette affaire est remis
au Conseil de la Faculté de Théologie, avec prière d'en faire rapport au plus tôt.

Le même Conseil transmet par lettre du 10, & pour avoir l'avis de l'Académie, une
demande du Syndic de Hausanne, tendant à obtenir pour les élèves de la 2^e classe de
l'École moyenne, la faculté de suivre les leçons de Chimie appliquée de M. le Dr. Kopp.
L'Académie répondra par un avis favorable.

Le même Conseil écrit le 13, qu'il adopte le programme des concours, en substi-
tuant un nouveau sujet au N^o 25, & en retranchant le mot immatriculé
au dernier paragraphe.

On nomme pour l'examen des Comptes du Secrétaire Caissier
une Commission composée de Mess: Hissly Recteur, Dufournet, Gay & Diemer.

102

Amédée Monastier

Leo Mestral

hauspe

Scheitberg & Dehorme
examens

Registre des absences
des Professeurs

Charles François Gaudin

Cours de Chimie
élèves de l'École
Moyenne

Programme des Concours

Comptes du Secrétaire
Caissier

26 Décembre 1850.

408.

Présents, M. le Recteur Sibichy

Mess: Dufournet, Gay, Raouy, Wiener, Kopp, L. Curtat

Hornung

Ch. F. Gaudin

On lit le rapport du Conseil de la Faculté de théologie sur la demande de l'étudiant Ch. F. Gaudin. Le Conseil de la Faculté s'est divisé en majorité & en minorité. La majorité serait d'avis d'accorder la demande, & la minorité pense devoir la rejeter.

L'Académie délibérant, a décidé d'adopter l'opinion de la minorité, & ainsi de ne pas appuyer la demande de M. Gaudin, comme contraire au Règlement.

Jules Py.

— Lettre du Conseil de l'Instruction publique du 24, annonçant que le Département de l'Intérieur a décidé de ne pas accorder les fins de la demande de l'étudiant Py, tendant à être dispensé de payer la 2^e moitié de ses finances.

Finances & Amendes
du Sénat.

— Le même Conseil, à la même date, informe qu'il a approuvé la Commission en nouvelle monnaie des finances mentionnées aux statuts des étudiants, sauf la modification que 3 bath seront remplacés par 45 centimes.

Absences des Professeurs
Observations.

Lettre du même Conseil, de même date, relative aux absences de Mess. les Professeurs.

L'Académie décide de répondre au Conseil, & de lui témoigner la peine qu'elle éprouve de voir généraliser des reproches qui ne concernent qu'un de ses Membres.

François Rouge

M. le Recteur communique une lettre de l'Et. Rouge qui en sa position de fortune, desire être dispensé du paiement de sa finance d'études. On enverra cette demande au Conseil de l'Instruction publique en ajoutant, que cet étudiant n'ayant recommencé de suivre les leçons qu'il y a peu de jours, elle n'est pas en mesure de donner des informations sur son application, mais qu'elle espère que l'étudiant Rouge saura justifier par sa conduite, telle faveur ou telle concession qu'il pourrait obtenir du Conseil de l'Instruction publique.

9 Janvier 1851

Présents, M^r: le Recteur HisehyMess^{rs}: Desfourmet, Gay, Raoux, Wiener, Hornung, & Kopp.Statuts des Etudiants.M^r: le Recteur informe l'Académie que les Statuts des Etudiants sont imprimés, & que la distribution pourra bientôt avoir lieu.Idem, Finances, et
Amendeb.Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 27, que le Conseil d'Etat a adopté les propositions faites par M^r: le Recteur dans sa lettre du 10, concernant la conversion des anciennes monnaies indiquées dans les Statuts des Etudiants.Droit public, leçons.

Le même Conseil écrit le 27 Décembre, que le Conseil d'Etat a décidé qu'il n'y avait pas lieu à nommer un Professeur de Droit public à l'Académie, attendu qu'un concours va être ouvert pour cette chaire (voy: Séance du 28 Nov:)

Absence des Etudiants
le 28 Décembre.M^r: le Recteur rappelle que plusieurs leçons n'ont pas été données le 28 Décembre; & il résulte des observations de Mess^{rs}: les Professeurs, que les Etudiants ont annoncé que plusieurs d'entre eux seraient déjà partis.Absences des Professeurs.

L'Académie décide que ce fait sera communiqué au Conseil de l'Instruction publique.

Professeur de DroitLe Conseil de l'Instruction publique, adosse le 27 Décembre, en réponse à la lettre académique du même jour, une lettre d'explications au sujet des absences de Mess^{rs}: les Professeurs, & du registre où elles doivent être consignées.François Gaudin.

Le registre des absences signalant les absences des leçons de Droit, comme ayant été les plus nombreuses, l'Académie décide d'en faire l'observation au Professeur enseignant.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 3 de ce mois, que le Conseil d'Etat, a décidé d'autoriser l'Etudiant F^r: Gaudin à suivre, à titre d'auditeur, les cours de la Faculté de Théologie, pour se présenter ensuite devant la Commission extraordinaire de Consécration, instituée en vertu des pouvoirs accordés au Conseil d'Etat.Longchamp -
Méthode latine.Le même Conseil transmet pour examen & rapport, un exemplaire de la méthode latine de M^r: Longchamp, Professeur à Genève.On nomme pour examiner cet ouvrage, une Commission composée de Mess^{rs}: Wiener, Hornung & Kopp.Cours de Chimie -
appliquée. Elèves
de l'Ecole moyenne.Le même Conseil, par lettre du 7, annonce que le Conseil d'Etat autorise les élèves de la 2^e division de l'Ecole moyenne de Lausanne, à suivre le cours de Chimie appliquée de M^r: le Prof: Kopp, moyennant une finance de 25 fr. par chaque élève, & que la Municipalité remettra cette finance au Secrétaire Caissier de l'Académie.

Celle-ci priera le Conseil de vouloir bien inviter la Municipalité à transmettre directement au Receveur les finances à percevoir par les élèves de l'Ecole moyenne. Cet objet n'étant pas du ressort des Comptes du Secrétaire Caissier.

Cours de Zoologie
M. Aug. Charavannes

9 Janvier 1851
Le même Conseil, par lettre du 2. annonce que le Conseil d'Etat a décidé -
d'intituler M. le Dr Aug. Charavannes à donner à l'Académie un cours de zoologie
appliquée à l'Agriculture & aux Animaux Domestiques.

Rapport annuel

Le Cours aura lieu à deux leçons par semaine, & le traitement des Professeurs
est fixé à 225 f. nouvelle monnaie. Ce Cours est obligatoire.
M. le Recteur lit le projet de rapport général annuel de l'Académie, pour
l'année 1849-1850. Ce projet est adopté.

Compétence du Professeur
de Physique & de Chimie

Sur la proposition de M. le Prof. Kopp, on demandera 250 f. pour
la compétence du Prof. d'enseignement de la physique, & 350, pour celui
de la Chimie.

23 Janvier 1851.

Présents, M. le Recteur Hibel

Mess: Desjournet, Braux, Jéssler, Hornung, Gay Kopp, Diener
& Charavannes.

Comptes du Caissier

On fait le rapport sur les comptes du Secrétaire Caissier de la manière suivante
1° Finances d'études

La perce pour finances d'immatriculation, detudes & de diplomes, 3386 f.
Il a versé dans la Caisse du Recteur de la manière
3331 f.
Il doit ainsi pour balance au 1° Janvier 1851. 55 f.

2° Fondation Gay.

Le Caissier était dépositaire de 107 f.
Il a tiré pour prix 56 f.
Il doit au 1° Janvier 51 f.

3° Caisse de l'Académie

Dis le 1° Janvier au 31 Décembre 1850, il a reçu 1716 f. 82 c.
Il a tiré 336 f.
Il doit au 1° Janvier 1851. f. 1380 82 c.

Rapport annuel

Le Conseil de l'Instruction publique, par lettre du 13, demande le rapport
annuel de l'Académie pour le 1° février, et il indique les détails que ce rapport doit
contenir; Il y sera fait droit comme d'usage.

M. le Recteur lit quelques additions qu'il a faites au rapport annuel, & notamment
au sujet du programme de l'enseignement préparatoire des mathématiques au
collège, d'après une observation de M. le Prof. Gay. Ces additions sont adoptées.

Bibliothèque, usage
et achat de livres

M. le Recteur lit une lettre qu'il a reçue de M. le Prof. Braux, (le 15) Il demande
que l'on prie l'Autorité de vouloir bien acquiescer des livres de philosophie nécessaires,
soit à son enseignement, soit à faciliter les études des élèves.

L'Académie après avoir délibéré sur cette demande, décide & d'appuyer le vœu de M. Baucry & de demander que l'Académie fasse l'achat de divers ouvrages indispensables, afin que cet établissement puisse répondre d'une manière convenable au but pour lequel il est destiné.

Chimie & Physique
Rapport, Cycle de
l'enseignement &
transport d'instrum.
& achats

M. le Prof. Koppo fait lecture d'un rapport sur l'enseignement de la physique & de la chimie; il demande le transport de quelques instruments du Cabinet de physique dans celui de chimie, puis l'achat de quelques instruments nouveaux, entre autres d'un Taguer réotype. Il demande enfin un nouveau cycle pour son enseignement.

Ces diverses observations, & surtout celle qui est relative au cycle, seront traitées lorsqu'il sera question du programme des cours.

Etudes & travaux des
Etudiants, Observation

L'Académie fait l'observation qu'en général les étudiants ne sont pas studieux & que leur travail domestique se réduit à peu de chose; l'Académie prie M. le Recteur de vouloir bien insérer dans le rapport annuel, une observation relative à cet objet.

Congé pris par les
Etudiants, au nous dans

Le Conseil de l'Instruction publique répond le 10, à la lettre académique du même jour, relative au congé illégal pris par les étudiants à l'époque du nouvel an. Il demande quelles mesures l'Académie aurait à proposer pour réprimer ce désordre à l'avenir.

Absences des Professeurs
Leçons de Droit de
M. Rogitue

L'Académie répondra, que pour le moment, elle n'a pas de mesure à proposer; qu'elle s'en occupera dans le temps, & qu'elle a un devoir de signaler ce fait au Conseil.

Lettre du 10, de M. le Prof. Rogitue, en réponse à celle de l'Académie du même jour relative aux absences des leçons de droit; puis une lettre du Conseil de l'Instruction publique renvoyant la lettre de l'Académie à M. Rogitue & que celui-ci avait envoyé au Conseil, & faisant connaître que les mesures réclamées étaient des mesures générales & uniformes pour tous les établissements.

Cours de Zoologie
Requête

Le Conseil de l'Instruction publique transmet par lettre du 14, une requête d'une quarantaine d'étudiants qui demandent que le cours de zoologie soit facultatif & non pas obligatoire (voy: la dernière séance)

La loi n'autorisant pas les Cours facultatifs, l'Académie ne pense pas que cette concession puisse être accordée.

François Rouge

Le même Conseil écrit le 14, qu'il n'accorde pas à l'étudiant F. Rouge, la dispense du paiement de la finance d'études. M. le Recteur annonce qu'il élève & acquiesce la finance.

Leçons d'équitation

Le même Conseil, par lettre du 17, annonce que le Conseil d'Etat a décidé de contribuer, pour la moitié, au paiement du prix des leçons d'équitation pour & par les étudiants, pour une année seulement, & pour les externes qui suivent au moins six cours à l'Académie.

Les intéressés ont été avisés, par affiche, de cette décision.

23 Janvier 1851.

Tibbot, Eugène

l'ancien étudiant Eugène Tibbot, demande, par lettre du 15, 1° de pouvoir être considéré de nouveau comme étudiant régulier de la 1^{re} solie des lettres & sciences, 2° d'être dispensé de payer la finance d'études, comme l'année précédente.

On transmettra ces deux demandes avec prières favorable.

Jacques Steinken

M. Jacques Steinken demande par lettre du 15, d'être autorisé à se faire immatriculer, comme externe, pour suivre les Cours de Chimie générale & de Physique jusqu'à Pâques. Il n'a pu se faire inscrire plutôt, pour cause de maladie, ce qui est attesté par M. le D^r Recordon. M. Steinken demande aussi d'être dispensé d'une partie de la finance d'études.

On transmettra ces demandes avec prières favorable, & en proposant de réduire de moitié le paiement de la finance.

Ritter & Fuchs

Externes. Dispense de

On transmettra de même avec prières favorable, les demandes des externes Ritter & Fuchs qui doivent être dispensés de payer la finance d'études, & l'on exposera la difficulté d'exiger pour la concession de la faveur qu'ils demandent, la réciprocité de leurs Cantons.

Charles Pasche

Gage suspendu

D'après les rapports défavorables faits sur l'Étud. Ch. Pasche, On décide de suspendre son gage pour le trimestre compris entre les mois d'avril & de juin: c'est ce dont il sera donné avis au Conseil de l'Instruction publique.

Statuts du Sénat

Le Sénat des Étudiants, par lettre du 22, accuse réception des 150 exemplaires des Statuts qui lui ont été adressés par l'Académie. Le Sénat lui adresse ses remerciements à cette occasion.

27 Février 1851.

Présents, M^{re} le Recteur Hisehy

M^{rs}: Dufournet, Gay, Balouy, Diener, Aessler, Hornung & Charanet.

Jacques Steinken

Le Conseil de l'Instruction publique annonce par lettre du 26 janvier, qu'il autorise M. Jacques Steinken à se faire immatriculer, & à suivre, comme externe, les Cours de chimie générale & de physique, jusqu'à Pâques, avec dispense de la moitié de la finance d'études.

Eugène Tibbot

Ritter & Fuchs

Le même Conseil écrit à la même date, qu'il autorise la rentrée de M. Tibbot, quant à la dispense de payer la finance d'études, & à celle de M^{rs}: Ribar-Risser & Fuchs, le Conseil décide que ces élèves devront remettre une déclaration, constatant que les Étudiants badois, non aidés, sont admis à suivre gratuitement les Cours d'Instruction Supérieure dans les Cantons respectifs.

Pasche

Le même Conseil écrit, le même jour, qu'il approuve la résolution prise par l'Académie le 23 Janvier, relative à la suspension du gage de l'Étudiant Pasche.

Gage suspendu

Le même Conseil, par lettre du 4, en réponse à une lettre du 3, de M. le Recteur, annonce que l'Étudiant Eug. Tissot ne peut être dispensé de la finance d'études; en conséquence M. Tissot a payé la finance.

Tissot, Finance

Le même Conseil transmet par lettre du 3 Janvier, six bons, pour Mess: les Professeurs extraordinaires, ces bons ont été remis aux intéressés.

Bons pour Mess: les Professeurs extraordinaires

Le même Conseil, par lettre du 4, demande s'il a été procédé à l'égard de l'Étudiant Molan, conformément à la lettre du Conseil du 20 Mars 1849, rappelée le 20 Nov: 1850. M. le Recteur a répondu le 7, que M. Molan a quitté les études.

Molan, Guillaume

Le même Conseil transmet pour rapport & préavis, la demande de l'Ét. F. Gaudin tendant à être dispensé de payer la finance d'études.

François Gaudin

Il sera répondu que l'Académie n'est pas en mesure de fournir des renseignements sur la position de fortune de la famille du pétitionnaire.

Concours pour Chaires

Le même Conseil par lettre du 11, annonce que le Conseil d'Etat a décidé d'ouvrir des concours, afin de pourvoir aux chaires.

- 1^o de Droit civil Vaudois, & de Droit pénal Vaudois.
- 2^o de Droit Romain; d'histoire du droit & de philosophie du droit
- 3^o de Théologie pratique.

Antoine Rodol.

Le même Conseil, par lettre du 14, annonce que le Conseil d'Etat a libéré l'Ét. Ant: Rodol du paiement de la 2^e moitié de la finance d'études, savoir 62 fr.

Instrumentz de physique Institut Henchoz

Le même Conseil, par lettre du même jour, annonce que le Conseil d'Etat a autorisé de faire l'estimation du prix d'objets à double, ou d'anciens appareils de physique, qui pourraient être cédés à l'Institut Henchoz de Chateau d'Oex, & que Mess: Kopp & Mercanton sont désignés pour faire l'estimation de ces objets.

L'Académie décide d'inviter M. Kopp à vouloir bien indiquer dans l'inventaire du Cabinet de physique, les objets restants & qui ne doivent plus y figurer.

Comptes du Secrétaire Caissier

Le même Conseil, par lettre du 18, renvoie avec l'approbation du Conseil d'Etat les comptes du Secrétaire Caissier pour l'année 1850. L'Académie invite le Secrétaire à verser dans la Caisse du Recteur de l'Etat, & pour régulariser le compte les 55 fr. dont il est encore redevable.

Louis Betrex

Le même Conseil écrit le 18, que le Conseil d'Etat, usant des pleins pouvoirs qui lui ont été confiés, a décidé d'autoriser M. Louis Betrex à substituer comme coadjuteur les Cours d'Hebreu & de Théologie.

Cours de Chimie pratique

Le même Conseil, par lettre du 21, adressée à M. le Recteur, demande quelle est la somme payée par les Retenues qui suivent le cours de Manipulations chimiques: Il a été fait réponse à cette lettre.

27 Février 1851.

Bibliothèque

Le même Conseil répond le 1^{er} février, à la lettre académique du 28 janvier, relative à la Bibliothèque, par quelques détails relatifs à cet établissement.

Leçons de M. Prouhet

M. le Prof. Prouhet répond le 27 janvier à la lettre de M. le Rector du 22, pour donner des explications sur le changement d'heure de ses leçons.

Jules Gy

L'étudiant Jules Gy demande à l'Académie l'autorisation de subir son examen d'hébreu, cette année. L'Académie ne pense pas devoir accéder au pétitionnaire les fins de sa demande.

Gy, Oboussier, Bury Pasche & Warnery

M. le Rector annonce qu'il a communiqué aux parents des étudiants Gy, Oboussier, Bury, Pasche & Warnery les renseignements que M. le Prof. lui ont donné sur la conduite de ces jeunes gens.

Requête d'Etudiants en Théologie, de faire leurs études en 3 ans.

Le Président de la Faculté de Théologie, par lettre de ce jour, informe l'Académie que les étudiants Augsburgen, Debançon (Jules) Jomini, Rioumet (Paul) et Michel Rouge & Thelin ont demandé d'être autorisés à faire leurs études de théologie en trois ans. Le Conseil estime que les pétitionnaires peuvent être placés sur le même pied que ceux de leurs condisciples dont la position a été déterminée par la lettre de l'Académie du 8 mars 1850; c.a.d. que si d'un côté, le témoignage qui leur sera rendu avant les examens de 1852, & le résultat des examens qu'ils seront admis à subir à cette époque, leur sont également avantageux, ils seront aussi admis au bénéfice de l'art. 112 du Règlement. L'Académie adopte cette proposition. Toutefois, M. le Rector fait observer que la marche suivie dans cette affaire n'est pas régulière, que les pétitionnaires auraient dû adresser leur demande à l'Académie ou au Conseil de l'Instruction publique qui l'aurait transmise à l'Académie & rapport & procès, & qu'il convient de se conformer pour l'avenir à la règle établie.

Requête pour division d'examens.

Par lettre du même jour, le Président du même Conseil annonce que les étudiants, Descombats, Deytard, Guignard & Wundten demandent d'être autorisés à diviser les examens de dogmatique & de morale, en faisant celui de morale en 1851, & celui de dogmatique en 1852, & que le Conseil estime qu'il n'y a pas d'inconvénient à accéder aux pétitionnaires les fins de leur demande.

L'Académie admet aussi la conclusion du Conseil de Faculté.

110

10 Avril 1851

Présents, M^{rs} le Recteur Sibichy

Mess: Praoux, Hornung, Kopp, Gary & Diemer

Grammaire Longchamp

On lit le rapport de la Commission nommée dans la séance du 9 janvier passé, pour examiner la méthode latine de M^r Longchamp.

L'Académie adopte les conclusions du rapport.

Requêtes d'Etudiants de Théologie

Par lettre du 4 Mars, le Conseil de l'Instruction publique annonce qu'il approuve le projet de l'Académie concernant la demande des étudiants Dittl, J. Bebançon, H. Thelin, F. Rouge, P. Roumet, F. Jomini, & M. Augsburger tendant à obtenir l'autorisation de faire leurs études de Théologie en trois ans.

M^r le Recteur appelle de nouveau l'attention de l'Académie sur la demande des étudiants Descombats, Deytard, Guignard & Dursten (soy. s. du 27 juv^r) l'Académie reconnaît qu'elle n'est pas compétente pour décider de cette demande, & elle rapporte en conséquence la décision qu'elle avait prise dans la dernière séance à cet égard.

Désordres, Dentan & Chauvet

On lit une lettre de M^r le Directeur du Collège, au sujet des désordres commis par les étudiants Dentan & Chauvet dans les corridors des bâtiments du Collège.

M^r le Recteur annonce qu'il a transmis le 14 Mars, cette lettre au Sénat des étudiants, en l'invitant à lui faire connaître la décision qu'il aura prise à l'égard des coupables. Par lettre du 27 Mars, le Sénat fait connaître que les étudiants Dentan & Chauvet avaient commis une infraction à l'art. 125 des Statuts, & qu'il a appliqué aux délinquants, la peine infligée en pareil cas.

Charles Richter

Le Conseil de l'Instruction publique transmet sous date du 18 Mars, une demande de l'Ancien étudiant Ch^r Richter, tendant à obtenir l'autorisation de suivre pendant le P. semestre les cours donnés à l'Académie dans la 3^e année de la Faculté des Lettres &c, & celle de subir les examens au mois de juillet prochain. Le Conseil fait observer que vu la position exceptionnelle du pétitionnaire, il serait peut être utile de lui permettre de suivre les cours, sans qu'il en soit référé au Conseil. M^r le Recteur dépose sur le bureau.

† Une circulaire où l'on voit que Mess: les Professeurs accordent à M. Richter le premier point de sa demande, mais qu'ils lui refusent le second, vu qu'il a perdu la qualité d'étudiant, & qu'il n'y a pas de division des cours en semestres, ni, par conséquent d'examen à subir sur ces cours.

— 2^e Une lettre adressée au Conseil, le 28 Mars, pour lui faire connaître que M^r Richter a été autorisé à assister aux leçons qui se donnent à l'Académie.

mais qu'on ne peut lui accorder l'autorisation de substituer les Cours à titre d'Etudiant, ni celle de subir des examens, les art: 67 & 69 du Regt. lui étant applicables.
3 Une seconde lettre du 14 avril, que M. Richter a été informé ainsi que Mess: les Professeurs de l'Académie de l'autorisation qui lui a été accordée.

Les Mestral

On lit une demande de M. Les Mestral, du 1^{er} avril, tendant à obtenir que son examen général soit fixé aux environs du 15 mai prochain. Après avoir rappelé que le Conseil de l'Instruction publique a autorisé M. Mestral à subir son examen à une époque indéterminée, M. le Rector donne connaissance de la lettre qu'il a écrite, le 14 avril, au Conseil de l'Instruction publique pour lui dire, que si le Conseil n'y voit pas d'inconvénient, il fixera l'examen à l'époque indiquée par le Candidat. Approuvé.

Charles Oboussier

M^{re} le Rector informe l'Académie que le 14 mars, il a écrit à M. Oboussier pour lui donner des renseignements sur la conduite de ses études de son fils Charles.

Certificat à M. Paul Weisser

L'Académie est informée qu'un certificat d'études, est délivré à M. Paul Weisser de Stuttgart.

Congé de trois jours aux Etud^{ts}

M. le Rector communique une lettre du 4 avril, qu'il a adressée au Conseil de l'Instruction publique pour l'informer qu'un congé de 3 jours a été accordé aux Etudiants pour assister, les uns à la réunion de la Société de Joffingen, les autres à celle de l'Helvetia.

Leçons de littér: française
Heures changées.

M. le Rector dépose sur le bureau, 1^{re} une demande des 2 premiers, doctes de la Faculté des Lettres, tendant à ce que la leçon de littérature française, qui, d'après le tableau, doit avoir lieu à 3 heures, soit transportée à 11 h. ou à midi.

2^e Une circulaire dans laquelle on voit que Mess: les Professeurs autorisent le changement demandé. Deux leçons, celles du Samedi & du Jeudi ont été transportées à midi, les deux autres ont lieu aux heures indiquées sur le tableau.

Cours de Chimie pratique
Isler.

On dépose sur le bureau, les lettres du Conseil de l'Instruction publique, du 7 mars. Par l'une, le Conseil transmet une note due par M. Isler pour le cours de chimie pratique & charge l'Académie de percevoir cette somme.

Compétence du Professeur
de Physique & de Chimie

La seconde annonce que le Comité d'Etat a décidé de porter la compétence au Prof: de Chimie & de Physique, à 250 fl. pour la physique & à 350 fl. la chimie.

François Gaudin

Deux du 18 mars, la 1^{re} informe que l'Etud: F. Gaudin, est libéré de la moitié de la finance d'études qu'il avait à payer.

George Ginsoz, examen

Par la 2^e, le Conseil transmet trois bours en faveur de trois candidats.

Bours pour Exports.

qui ont assisté aux examens supplémentaires de M^r Crinbois.
M^r le Recteur informe l'Académie que les trois bons ont été remis aux intéressés, & que M^r Gaudin a été avisé de la libération qui le concerne.

Vacances de Pâques

L'Académie décide que les vacances de Pâques commenceront Vendredi 18 & que la rentrée aura lieu, Lundi 28. On rappellera aux étudiants, que leurs absences du 28 Décembre dernier ont donné lieu à des plaintes, & on les invitera à ne pas anticiper sur les prochaines vacances.

Grades Académiques

L'Académie délibérant sur la question de savoir si elle écrira de nouveau au Conseil de l'Instruction publique pour faire activer l'adoption du règlement pour la collation des grades Académiques, décide de ne pas faire de nouvelles démarches à ce sujet: Elle pense qu'il serait bon que les étudiants fissent une demande tendant à obtenir l'adoption du règlement avant les examens du mois de juillet: demande qui pourrait être soumise à l'Autorité avec préavis favorable de l'Académie.

Nombre des Membres présents à la séance

Le nombre des Professeurs présents à la séance, ne formant pas la majorité voulue par l'art. 147 du Règlement, les décisions prises aujourd'hui devront être soumise à la sanction du Corps académique dans la prochaine séance.

Présents, M^r le Recteur Hibely

Mess: Dufournet, Rabux, Diemer, Hornung, Letzler,
Kopp, Dupperroy.

Décisions de la séance précédente

L'Académie adopte les décisions prises dans la séance précédente, quoique le nombre des Membres présents n'ait pas formé la majorité voulue par le Règlement, mais elle fait observer qu'il importe qu'il y ait toujours un nombre suffisant de Membres pour les délibérations.

Vacances de Pâques

On dépose sur le bureau deux circulaires du 31 avril, de M^r le Recteur, relatives aux vacances de Pâques.

G. Simond, finance d'étude

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 15, qu'il a libéré l'Et^e G. Simond du paiement de la seconde moitié de sa finance d'études.

Experts pour les examens de M. Léo Meistrat

Le même Conseil écrit le 16, deux lettres, par l'une on voit que le Conseil a désigné comme experts aux examens de M. Léo Meistrat pour la licence, Mess: Guisan (F^r) & Guignard associés, Avoués en Ch. Procureur gen^l. & Duplan Juge-jur.

Bons p^r MM les Prof^s extraordinaires

Par l'autre, le Conseil transmet divers bons destinés à Mess: les Professeurs extraordinaires auxquels ces bons ont été remis.

George Crinbolt
Requête pour Examens.

Leo Mestral.

Vacances de Pâques
absences.

M. Constant Jaques

413

1^{er} Mai 1851.

Le même Conseil transmet pour rapport & avis & par lettre du 22 avril, une demande de M. Crinbolt tendant à obtenir l'autorisation de subir de nouveau, son examen général, en restant au bénéfice de ceux qui ont été admis. L'Académie ne pouvant conseiller la concession d'une faveur qui établirait un précédent dont d'autres élèves pourraient se prévaloir, répondra qu'elle a résolu de se remettre à la décision du Conseil relativement à la demande du pétitionnaire.

Le même Conseil, par lettre du 22, en réponse à une lettre de M. le Recteur du même jour, annonce qu'il a désigné M. Kohnward avocat, comme expert pour les examens de M. Mestral, en remplacement de M. Rogier qui s'est refusé.

M. le Recteur expose que notwithstanding les avis donnés aux Étudiants, au sujet des vacances de Pâques, il s'en est trouvé quelques uns qui ont manqué certaines leçons; M. le Recteur prendra note des noms des Étudiants qui n'ont pas assisté à toutes les leçons, & il est prié par l'Académie de s'informer des motifs des absences qui ont été signalés, & d'agir en cette affaire, comme il jugera convenable.

M. le Recteur soumet à l'Académie une demande verbale de M. Jaques. Ce jeune homme demande de venir commencer ses études à l'Université actuellement, pour pouvoir subir, en juillet 1852, les examens pour la licence en Théologie. Cet objet est renvoyé pour examen au Conseil de la Faculté.

26 Mai 1851.

Présents, M. le Recteur Hirsch

Mess: Dufournet, Gay, Raoux, Wiener, Kopp, Hornung
Nessler & Dupperrey.

M. Ch. Marguerat.

M. le Recteur lit une lettre du 15, qui l'a adressé à M. le Vice-Président de la Commission ecclésiastique, pour l'informer qu'il n'avait reçu aucun avis de l'absence de M. Ch. Marguerat, et en Théologie. Il lit ensuite une réponse du même jour, par laquelle M. le V. Président de la Commission annonce qu'il y a eu effectivement oubli, & qu'il vient le réparer en informant l'Académie que M. Marguerat a été chargé des fonctions ecclésiastiques de Roumainvillers, le 30 Décembre 1850, & qu'il en a été libéré le 30 avril dernier.

M. le Recteur informe l'Académie qu'il a cité les jeunes gens qui ont manqué des leçons, le 17 avril: les jeunes gens ont donné des explications que l'Académie juge satisfaisantes.

M. le Recteur annonce qu'il a délivré des certificats d'études aux externes Dietrich & Eugène Mathy.

Absences d'Étudiants

Dietrich & Mathy

114

Leo Mehtal
licencie'

George Crinboz.

Bois de chauffage
& danger du feu.

Lecons de Droit
avancés.

Eugene Tissot

Methode Longchamp.

28 Mai 1851.

Par lettre du 16, la Commission nommée pour procéder aux examens de M. Leo Mehtal, fait rapport que ce jeune homme a subi d'une manière satisfaisante, ses épreuves pour la licence, & propose que le grade de Licencie' en Droit soit accordé à M. Mehtal. L'Académie adopte la conclusion du rapport & le Diplôme a été expédié.

Le Conseil de l'Instruction publique écrit le 2, qu'il a accordé à M. G. Crinboz les fins de sa demande, par la considération que la faculté de Droit n'est pas organisée faute d'étudiants, & que les séries ne peuvent pas être constituées. En conséquence M. Crinboz a subi son examen. (r. la 2. 5.)

Le même Conseil écrit le 9, pour donner ce aux Membres de l'Académie s'ils auraient quelques observations à faire, soit sur les moyens de chauffage, soit sur les précautions à prendre contre les dangers du feu.

M. le Recteur a répondu en donnant la note du bois de chauffage nécessaire pour l'année prochaine, pour les poêles & pour les cheminées. De plus il communique à l'Académie une lettre qu'il a adressée au Conseil, le 23, pour lui signaler comme mesure indispensable de précaution, la défense formelle du fumer à la Bibliothèque, & cela par le motif qu'il avait vu fumer à la salle de lecture; & il fit une réponse du même jour; par laquelle le Conseil prie M. le Recteur de se bien rappeler la défense qui a été faite de fumer dans les Salles de l'Académie & dans celles de la Bibliothèque. Il est ajouté que le Sous Bibliothécaire est chargé de rappeler par affiche cette défense pour ce qui concerne spécialement les salles de la Bibliothèque.

L'Académie pense que le danger du feu peut tenir encore à quelques défauts de construction dans le bâtiment, & décide de demander qu'il y soit fait une visite par des experts.

M. le Recteur dépose sur le Bureau, & une lettre du 10, de M. le Prof. Rogissin annonçant qu'il desire avancer ses leçons d'une heure; & une circulaire du 12, de M. le Recteur par laquelle on voit que cette concession est accordée.

L'Étudiant E. Tissot annonce par lettre du 7 que des affaires de famille le retiennent à la Chaux de Fonds, & qu'il prie l'Académie de ne pas lui imputer à négligence l'absence prolongée qu'il est obligé de faire.

Si ce jeune homme revient, il sera invité à fournir une déclaration de M. son Père.

Le Conseil de l'Instruction publique envoie le 2 de ce mois, un exemplaire du troisième cahier de l'ouvrage de M. Longchamp (Méthode de grammaire latine.)

28 Mai 1851.

1150

Étud. François Gaudin.

L'Étudiant, F. Gaudin par lettre du 14, demande l'autorisation de faire l'examen de langue hébraïque, et celui d'histoire ecclésiastique, au mois de juillet prochain: La position de cet Étudiant étant irrégulière, l'Académie éprouvant une difficulté réelle, à concilier son règlement, avec l'intérêt que lui inspire le pétitionnaire qui est appliqué, décide d'engager l'Étud. Gaudin à passer devant la Commission de considération les examens qu'il désire subir.

Tableau des examens

M. le Recteur fait lecture du tableau des examens qu'il a rédigé.

12 Juin 1851.

Présents, M. le Recteur Hirsch

Mess: Raouy, Gary, Kopp, Wiener, Hornung, Depperer, Aebler.

Programme des Cours.

L'Académie adopte le projet de programme des Cours, pour l'année académique, 1851-1852.

M. Constant Jaques.

Le Président du Conseil de la Faculté de Théologie écrit le 11, au sujet de la demande faite par M. Jaques & mentionnée dans la séance du 6 mai, que le Conseil ne peut que s'en référer à l'opinion qu'il a précédemment émise & qui se trouve indiquée dans la lettre adressée au nom de l'Académie à M. Jaques, le 29 Nov. 1850. De plus qu'en ce qui concerne l'examen ayant pour objet la connaissance de l'Ancien Testament; On réglera, à l'ouverture des Cours prochains, ou plutôt, si M. Jaques le désire, l'étendue de la tâche sur laquelle il sera examiné, en y comprenant la version de ces livres qu'il a étudiés à l'Université de Zurich.

Méthode Longchamp.

Le Conseil de l'Instruction publique envoie par lettre du 6^{mai}, par suite déposés aux Archives de l'Académie les deux premiers cahiers de la Méthode de Grammaire Latine de M. Longchamp.

M. Ch. Guisan expert.

Le même Conseil, par lettre du 2, fait connaître que M. Ch. Guisan est désigné pour remplacer, le 10 juillet, comme expert, M. Fritsché, aux examens des Étudiants de l'Académie.

M. Schneyder, & M. Hirschhofen.

Le même Conseil écrit le 27 mai, qu'il a décidé de libérer les deux externes M. Schneyder, & M. Hirschhofen, de la finance d'immatriculation, & de révoquer que le paiement du quart de cette somme, attendu qu'ils suivront quelques Cours, jusqu'à la fin de l'année académique suivante. Les intéressés ont été informés de cette décision. M. Schneyder ne s'est pas présenté au

12 Juin 1851.

Mr Kirchhofer s'est présentée, mais ne s'est fait inscrire pour aucun cours.

Le même Conseil annonce par lettre du 30 mai, qu'il a décidé d'accorder deux jours de vacances aux étudiants, à l'occasion des vacances; M^{rs} les Professeurs ont été informés par circulaire de M^e le Recteur du 2 juin.

Le même Conseil écrit le 30 mai, qu'il approuve le tableau des experts pour les prochains examens; & qu'il a complété ce tableau par la nomination des experts nécessaires pour composer les Commissions.

Le même conseil transmet le 10, pour rapport le procès, une offre que fait M^e le P^{re}s. Ch^r Guisan de donner un cours gratuit sur la Philosophie de l'histoire.

L'Académie répondra, qu'elle terra avec plaisir que M^e Guisan donne le cours proposé.

M^e le Recteur annonce qu'il a délivré un certificat d'études & d'examen à l'Étudiant Aug. Scheiterberg.

L'Académie exprime le vœu que le programme des cours soit publié dans les journaux de hauteaine, afin que les intéressés puissent connaître aussi tôt que possible les leçons qu'ils auraient l'intention de suivre, & la demande en sera faite au Conseil de l'Instruction publique auquel on exprimera en même temps le vœu que les chaires de Droit soient pourvues aussi tôt que cela pourra se faire.

M^e le Recteur dépose sur le bureau, 28 dissertations, (la plupart de Médecine) transmises par l'Université de Bonn; & 15 transmises par celle de Göttingen.

Sur la proposition de M^e le Secrétaire Caubrier, On a opté un placement chez M^r Samuel Dubrit, fils de Pierre Abram Dubrit de Bâle, pour la somme de 2000 f. fédéraux. Le titre sera stipulé au 5, & payable au 4% pendant 6 ans.

Outre les deux cours gratuits que M^e le Prof. Kopp veut bien offrir sur diverses applications de la physique & de la chimie, & celui que M^e le Prof. Gay, veut bien aussi donner sur le Calcul différentiel, M^e le Prof. Wiener a l'obligeance de proposer un cours gratuit de Mythologie grecque. Cette proposition est agréée avec reconnaissance.

Du 19 juin 1851.

Présents: M^e le Recteur HeiselyM^{rs} Gay, Wiener, Dufournet, Ravau, Hornung

Nesler, Duperron.

L'Académie prend note des étudiants et des caternes qui se sont fait inscrire pour les examens.

Faculté des Lettres et des Sciences

1^{re} Volée.

Tous se sont fait inscrire pour tous les examens. Berry sera

Vacances aux vacances.Tableau des experts.Cours de philosophie de l'histoire; M^e Ch^r Guisan.Aug. Scheiterberg. Certificat.Programme des Cours - publiés; & Concours des Chaires de Droit.Dissertations de Bonn, & de Göttingen.Caisse de l'Académie Placement chez S^r Dubrit.Cours gratuits de M^{rs} Gay, Kopp, & Wiener.Étudiants admis à subir les examens de

1851.

admis a ces examens si celui de mathématiques de 2^e volée est admis.

2^e volée

Dy, More Besançon, Bonnard, Ciesole, Ch. Châtelanot, Conton, De Guimps, De Trey, Dupertuis, 1^{er} 2^e 3^e Gaudin, D'arf, Panchaut, Henry, Rochat, Ruchonnet.

3^e volée.

Besquer, Guillemie (pour les examens de mathém. de phys. de Chimie et de zoologie), Soutter, Simoni, Chauvet (allém. chimie, physique et zoologie), Chavannes, Corthey, Crinsoz, Dentan, Gaulis, Perret, Rouge, Ruchonnet (soin), Schrantz (soin) Villon (soin) (allemani, hist., philos. chimie, physiq. mathém. & zoologie), Vincent, Vooz, Vulliamoz, Harniny (chimie, mathém., zoologie).

Examen général de Droit

George Crinsoz.

droitologie.

1^{re} division.

Marguerat et Joseph. Monaster (1^{re} série)

2^e division.

L. Dylari, J. Guignard, G. Wursten (2^e série)

On lit les demandes de gages des étudiants ci-après indiqués:

Mug Scheiterberg, Jomini, Pasche, M. Besançon, H. Dupertuis, - Quant aux demandes en confirmation de gages qui ne sont pas encore parvenues, on autorise M. le Recteur a les faire porter au Conseil de l'Instruction publique.

Le jeune Édouard Rochat, qui a suivi précédemment les cours au Gymnase, demande l'autorisation de suivre les cours de la Faculté de Droit, comme étudiant. Il produit à l'appui de sa demande: 1^o Un certificat du Gymnase; 2^o une dispense des examens pour l'obtention du grade de bachelier es lettres, accordée par la Faculté de médecine de Strasbourg. L'Assemblée répondra à M. Rochat; que pour être admis comme étudiant régulier dans la Faculté de Droit, il doit faire les examens des trois volées de la Faculté des Lettres et des Sciences.

Lettre du 13 de M. le professeur Rogivue annonçant qu'étant appelé à des examens pour le notariat, il devra finir ses leçons une semaine avant la clôture des cours.

Le Conseil de l'Instruction publique annonce que M. Vallot

Scheiterberg, Jomini, Pasche
Besançon, Dupertuis
(Demandes de gages)

Rochat, Édouard

M. Rogivue, professeur (Lyon)

Mr. Vallotton n'a pas accepté sa vocation d'expert dans les examens de Droit, il est remplacé par Mr. le Préfet Moysore.

Externes admis aux examens de 1851.

Externes admis aux examens.

- Blanc, tous les examens de 2^e volée des Lettres.
- Bochud, physiq, littér. allem^d, littér. franc^e, chimie, philosph. zoologie de la 3^e volée des Lettres.
- Canard, ch. littér. franc^e (2^e volée), chimie, physiq. & littér. allem^d (3^e volée)
- Cérisole Foud littér. allem^d, physiq. chimie, philosph. zoologie (3^e volée)
- Chavannes St^e, littér. française (1^{re} volée)
- Delorme. Littér. grec (2^e volée), littér. latine (1^{re} volée) cours de 1849-1850.
- Hugonet, G^r, littér. française (1^{re} volée).
- Looset chimie gén., physiq. spéc., géom. analyt. (2^e volée), astronomie (1^{re} volée)
- Monastier, tous les examens de 1^{re} volée
- Montandon, Jules, littér. franc^e (3 & 2^e volée), littér. allem^d & les 3 volées, hist., mathém., phil (3 vol)
- Munt Et. littér. franc^e (1^{re} vol), littér. latine, littér. grecque, littér. allem^d, philosph. chimie, phys., mathém. & zoologie (3^e vol.)
- Rapp. hist. (2^e vol.) et tous les examens de la 1^{re} vol., sauf celui d'allemand qui est subit.
- Ruchonnet, Ernest, latin & philosophie (2^e vol.).
- Sambu, Jules, Mathém. physiq., chimie (3^e vol.).
- Schäner, littér. latine, littér. allemande, chimie, physiq. zoologie (3^e vol.).
- Schönhuber, mathém (1^{re} vol.) mathém. physiq. & chimie (3 vol.).

S^el Francfort (examen)

Lettre du 13 de Samuel Francfort demandant d'être admis aux examens de géométrie analytique, d'astronomie, de zoologie, de physiq. & de langue romaine.

L'Académie prenant en considération la lettre du 13 Août du Conseil de l'Instruction publique, ne croit pas pouvoir accorder à l'ancien étudiant Francfort la permission de subir les examens.

De 17 juillet 1851.

Présents: Mr. le Recteur Hirsch.
 M. M. Wiener, Gay, Rava, Hornung, Sander Duponou, Hory.

Deylard, Guignard, Wittel.
 Schelin, Bancheaud
 Schrantz (demandes dégages)

Mr. le Recteur Depon sur le bureau les demandes en confirmation de gages des étudiants S. Deylard, S. Guignard, H. Thelin, M. Wittel, H. Bancheaud & S. Schrantz et il annonce que ces demandes ont été transmises au Conseil de l'Instruction publique, conformément à la décision prise dans la séance du 19 juin dernier.

Reigner (bon)

Par lettre du 17 juin, le Conseil de l'Instruction publique transmet un bon de 29 fr. en faveur de M. Reigner maître de gymnastique. Ce bon a été remis à l'intéressé.

Le même Conseil, par lettre du 20 juin, annonce que le Conseil

Le 17 juillet 1851.

Cours sur la philon. de l'histoire
Mo. Guisan.
Cours de littérature Suisse
Mo. Steinlen.
Bons.

L'Etat a accordé à M. le Président Guisan l'autorisation de donner, à l'Académie, un cours gratuit sur la philosophie de l'histoire, et à Mo. Steinlen, celle de continuer le cours libre de littérature Suisse qu'il a commencé en 1850-1851.

Le même Conseil transmet, par lettre du 20 juin, neuf bons pour paiement du second trimestre des gages accordés aux étudiants: tous ces bons ont été remis aux intéressés.

Mo. Roulet, professeur.

Par lettre du 22 juin dernier, M. le professeur Roulet prévient M. le Recteur qu'il ne pourra pas assister aux examens du 12 juillet, à 4 h., et du 25 dit aussi à 4 h., et il prie, en conséquence, M. le Recteur de bien vouloir le faire remplacer pour l'office qui lui est assigné dans ces examens. - M. le Recteur lit la lettre qu'il a adressée à Mo. Roulet pour lui faire observer: 1° que le 4 porte à la colonne des heures du tableau des examens est une faute d'impression; 2° que ce tableau n'indique aucun examen auquel Mo. Roulet devrait assister le 12 du courant; 3° qu'en qualité de professeur enseignant, Mo. Roulet ne saurait se dispenser de prendre part aux examens qui ont lieu à l'Académie.

Tableau des examens.

M. le Recteur dépose sur le bureau une circulaire, en date du 23 juin, qu'il a adressée à Mo. les professeurs pour leur faire connaître que le chiffre 4 qui figure dans la colonne des heures du tableau des examens, est une faute d'impression, et que, selon l'usage, tous les examens commencent à 7 heures.

Externe Francfort

Le Conseil de l'Instruction publique, par lettre du 24 juin, annonce qu'il autorise l'Externe Francfort, à partir, cette année, les examens promotionnels à l'Académie.

Jordanis (bon)

Le même Conseil transmet, le 27 juin, un bon de 12 fr. en faveur de Mo. Jordanis pour leçons d'équitation données à l'élèves Guillemin. Ce bon a été remis à l'intéressé.

Eclaircissements sur le programme des cours

Le même Conseil, par lettre en date du 27 juin, demande quelques éclaircissements sur le programme des cours pour l'année académique 1851-1852. - M. le Recteur fait lecture de la lettre qu'il a adressée au Conseil, le 1er juillet courant, pour lui donner les éclaircissements demandés. Cette lettre est approuvée.

E. Deirey

Par lettre en date du 28 juin, l'étudiant Deirey prévient M. le Recteur qu'il annonce aux siens.

Mo. Ravoux, prof.

Lecture est faite d'une lettre de M. le professeur Ravoux qui fait hommage à l'Académie d'un exemplaire de l'ouvrage qu'il vient de publier, intitulé:

Externe Francfort
(finances d'étude)

Le Conseil de l'Instruction publique écrit, le 4 juillet, qu'il autorise l'Externe Francfort à ne payer que la finance d'étude des trois mois de leçons auxquelles il a assisté.

Bons en faveur de Mo. les professeurs extraordinaires.

Le même Conseil transmet, le 4 juillet, 6 bons en faveur de Mo. les professeurs ordinaires à l'Académie, pour paiement du trimestre qui le 20 courant. Ces 6 bons ont été remis à Mo. les intéressés.

Mo. Beranger (expert)

Par lettre du 4 juillet, le même Conseil annonce qu'il a nommé Mo. Beranger pharmacien, pour assister, en qualité d'expert, aux examens de chimie et de physique, le 10, 12 & 17 courant, en remplacement de Mo. Bischof.

Du 17 juillet 1851.

Mr. Rogivue ne peut
assister aux examens.

Par lettre du 6 juillet, Mr. le professeur Rogivue prévient Mr. le Rector qu'il ne pourra assister aux examens de Mr. Crinsoz, étudiant en Droit.

Mr. Chavannes (bon)

Le 8 juillet, le même Conseil transmet un bon de 362 fr en faveur de Mr. le Docteur Chavannes pour solde de son traitement de professeur extraordinaire pour l'année académique 1850-1851.

Program. Des cours.

Le même jour, le même Conseil renvoie le programme des cours pour l'année académique 1851-1852, en observant: 1° qu'il lui semble que la réunion des étudiants de la Faculté de Théologie pour toutes les leçons nuit à la gravation et à la marche progressive de l'enseignement dans cette Faculté, et il demande s'il ne serait pas utile de rechercher les moyens de parer à cet inconvénient et d'examiner cette question pour le prochain programme des cours; 2° que le cours de mathématiques pour les étudiants qui ils veulent entrer dans les Facultés de Théologie & de Droit, lui semble être d'une portée un peu trop élevée et trop difficile.

Diplôme conféré
à Mr. Crinsoz.

Mr. le Rector fait lecture du rapport de la Commission d'examen pour Mr. Crinsoz. A l'occasion, après avoir entendu ce rapport, confère à Mr. Crinsoz le diplôme de licence en droit.

Publication du
programme des cours.

Le Conseil de l'Instruction publique, par lettre du 11 juillet, accorde l'autorisation de faire publier dans le *Nouvelliste Vaudois*, la *Gazette* et le *Courier Suisse* le programme des cours pour l'année académique 1851-1852.

Henrioud (bon)

Le même jour, le même Conseil annonce que le Département de l'Intérieur a remis un bon de 34 fr 80 cent au citoyen Henrioud, pour avoir coupé du bois pour l'Alcaïmie.

Élèves du Collège
promus D. la F. des L. & de.

Par lettre du 16 juillet, Mr. le Directeur du Collège cantonal transmet la liste des élèves de cet établissement qui ont été promus dans la Faculté des Lettres & des Sciences de l'Alcaïmie.

30 juillet 1851.

125

Présent, M^r le Recteur Mebis

Mess: Dufourmont, Normant, Happe, Fréze & Guez

Changement des Examens pour les Experts.

M^r le Recteur en conseil par lettre du 12, a prie le Conseil de l'Instruction publique de vouloir bien lui faire connaître pour l'avenir, si Mess: les Professeurs examinateurs ou experts, ont la faculté de transporter tel examen, ou de faire entre eux des échanges à l'insu du Recteur, ou s'ils doivent au contraire, avant de le consulter, agir de son aveu, & sur son besoin, demander le consentement ou l'avis du Conseil de l'Instruction publique.

Le Conseil de l'Instruction publique répond le 15, qu'une fois le tableau des examens adopté, il ne peut être apporté aucune modification, sans qu'au préalable, le Recteur ait été consulté, & sans l'autorisation du Conseil de l'Instruction publique, chaque fois que la chose est possible.

Abonnements aux leçons d'équitation.

Par lettre du 15 dernier, le Conseil de l'Instruction publique a fait connaître que le Conseil d'Etat, dans sa séance du 9, a limité à deux abonnements de 20 cachets chacun, le nombre des leçons d'équitation pour lesquelles un étudiant recense de l'Etat, la subvention de la moitié de l'abonnement, non compris la bonne main au palefrenier, que l'Etat ne paye pas. Il est entendu de plus qu'un élève ne peut obtenir qu'un abonnement, pendant le temps de ses études au Collège & à l'Académie.

Bons pour Mess: Jordanis & Reignier

A la même date, le même Conseil transmet un bon de 60 f, en faveur de M Jordanis, pour leçons d'équitation données à Mess: Théophile & Jules Sambuc.
Le même Conseil transmet à la même date, un bon de 30 f, en faveur de M Reignier, pour surveillance de la Société des étudiants aux exercices de gymnastique.
Ces bons ont été remis aux intéressés.

Guillemin, Etienne

Par lettre du 18, M^r Guillemin informe la Commission d'examen pour la 3^oologie que son fils étant indisposé, ne pourra pas assister aux examens de ce jour, & la prie de vouloir bien l'admettre aux examens du 24, avec les étudiants de la 1^o & 2^o solée.

Le Conseil de l'Instruction publique auquel M^r le Recteur avait transmis la demande de M^r Guillemin, autorise ce dernier ainsi que M^r Bochud, à subir le 24, l'examen de Zoologie qu'ils auraient dû subir le 18.

Bochud

Congés à Py Gaulis & Pasche.

M^r le Recteur informe l'Académie qu'il a délivré des certificats d'étude à M Jules Py, étudiant de la 2^o solée des lettres & à M^r Bochud externe.
Sur la demande transmise à l'Académie par M^r le Recteur, un congé d'une année est accordé à l'Etudiant Jules Py.

Le congé pour les mois de Novembre & Décembre demandé par M^r Eugène Gaulis, étudiant de seconde solée, lui est accordé.

Le congé d'une année, demandé par l'Etudiant Pasche, lui est aussi accordé.

492

30 juillet, 1851.

Muret - Externe

L'autorisation demandée par l'externe Muret, le 28 juillet, de pouvoir subir à la rentrée, un examen d'histoire, sur le cours de la troisième solè, ne lui est pas accordé. L'Académie content à compter à cet externe, l'examen de littérature française qu'il a fait avec la première solè, comme s'il avait été fait avec la troisième.

Perrin, Etudiant

La demande de l'Etudiant Perrin, tendant à obtenir l'autorisation de faire ses études de droit, en deux ans, ou du moins de pouvoir subir, à la fin de la seconde année, des examens sur des cours qui n'auraient été donnés qu'en partie, est renvoyée au Conseil de la Faculté de Droit qui devra faire un rapport.

Gages demandés.

Le Recteur annonce qu'il a adressé au Conseil de l'Instruction publique, le 28, les demandes de gages des Etudiants, L^s: Deytard, S. Guignard, F. Jovinini, F. Muller, H. Thelin, Aug. Scheiterberg, M. Fusch, M. Besançon, H. Dupontais, H. Panchaud, — L. Schwanth (voy: lettre du 29 juillet.)

Diplômes, à Jos: Monastier & Ch: Marguerat.

Après avoir entendu le rapport de la Commission d'examen, l'Académie confère le Diplôme de licencié en Théologie, aux Etudiants, Ch: Marguerat, & Joseph Monastier.

Certificat à Looser.

M^r: le Recteur annonce qu'un certificat d'études a été délivré à l'Externe Looser.

Président du Conseil de la Faculté de Théologie

Le Président du Conseil de la Faculté de Théologie informe l'Académie que ce Conseil a nommé M^r: le Pasteur Sabre, Professeur extraordinaire, pour son Président, pendant l'année académique 1851.

Rapport sur les Examens, & Prix.

M^r: le Recteur fait lecture du rapport sur les examens.

Sur ce rapport l'Académie s'accorde les prix suivants
à l'Etudiant Fullienot un prix de 25 f. Dans le cas où l'Etat n'accorderait pas la somme supplémentaire, l'Académie assignerait les prix suivants.

Des accessits aux Etudiants

| | | | |
|---------------------|-------|--------------------|-------|
| Wursten, | 15 f. | Prix à Fullienot - | 25 f. |
| Deytard, | 10 | " Aeff | 20 |
| Rionnet, | 10 | " Chatelanat Paul | 15 |
| Prenk, | 10 | Accessits | |
| Dumur | 10 | Wursten, | 15 |
| Chatelanat, Charles | 10 | Deytard, | 10 |
| Schwanth | 10 | Rionnet, | 10 |
| Besançon | 10 | Prenk, | 10 |
| Ruchonnet | 50 | | |

Les fonds nécessaires seront pris sur la fondation Gay, & une allocation supplémentaire sera demandée au Conseil d'Etat pour compléter la somme.

23 Octobre 1851.

423

Présents: M: le Recteur Heischy,

Messrs Dufournet, Raoua, Gay, Wiener, Storming, Stopp, Keula,

Dupereux & Morlot qui prend séance comme professeur extraordinaire de géologie.

Décret concernant les
pleins pouvoirs accordés
au Conseil d'Etat.

Mo. le Recteur dépose sur le ^{Procès} Verbal du G^e Conseil du 1^{er} juillet 1851, qui
renouvelle pour un an les pleins pouvoirs accordés au Conseil d'Etat, concernant l'Égl.
se nationale et ses ministres, l'Instruction publique et les étudiants de théologie.

Eug. Gaulis (congé)

Mo. le Recteur fait les communications suivantes:

Le 31 juillet Mo. Eug. Gaulis a été informé que l'Académie lui a accordé
le congé qu'il a demandé.

V. Perrin (certificat
& congé).

Le même jour la lettre de l'étudiant V. Perrin, du 26 juillet, ten-
dant à obtenir la faculté de faire son droit en deux ans, a été envoyée à Mo. le
Président de la Faculté de droit pour examen et priavis. Celui-ci, dans un rap-
port en date du 20 août, est d'avis que suivant l'art 119 du règlement, l'Académie ne
peut accorder à Mo. Perrin les fins de sa demande. Ce priavis a été communiqué le 21
août, au nom de l'Académie, au pétitionnaire. Celui-ci après avoir demandé à Mo. le
Recteur quelques explications qui lui ont été données, a demandé un certificat d'étude
et un congé d'un an pour commencer l'étude du droit en Allemagne. Les deux objets lui ont
été accordés (Voy les lettres de Mo. Perrin en date du 23 août et du 1^{er} sept. et celles que Mo. le Rect.
lui a adressées le 23 août & le 16 sept.).

E. Gaulis (leçons de répétition).

Lettre de Mo. Eug. Gaulis, du 28 juillet, relative à des leçons d'équitation; elle a été
transmise le 29 au Conseil de l'Instruction publique, qui a répondu le même jour.

G. A. Monastier

Lettre du même Conseil, du 29 juillet, accompagnant la demande de l'externer

(dispense d'étudier la lang. allem).

P. A. Monastier, tendant à obtenir, après avoir manqué les examens de grec et d'hébreu,
la dispense d'étudier la langue et la littérature allemande et de passer examen sur cette
branche. Cette faveur lui a été refusée le 1^{er} août par le Conseil de l'Instruction publi-
que sur le rapport et priavis de Mo. le Recteur, en date du 1^{er} août, priavis conforme
à ce que l'Académie, consultée dans sa dernière séance le 30 juillet sur l'objet de
la demande qui serait présentée par Mo. Monastier, avait décidé.

Bono.

Lettre du Conseil de l'Instruction publique, en date du 29 juillet, qui trans-
met deux bons, l'un de 30 fr. pour mêmes dépenses de Mo. le Recteur, l'autre de 17 fr. pour
destiné aux frères Henrioud qui ont coupé du bois à l'usage de l'Académie?

Étudiants réguliers dans
la Faculté de droit

Le même Conseil s'informe, par lettre du 1^{er} août, s'il y aura des étudiants rég-
liers dans la Faculté de droit. Mo. le Recteur a répondu, le 8 août, qu'il n'y
avait que Mo. V. Perrin et que ce jeune homme avait l'intention d'aller étu-
dier dans une université d'Allemagne.

424.
Rapport sur les examens

Bons.

23 Octobre 1851.

Sous la même date, 1^{er} août, le Conseil de l'Instruction publique renvoie le rapport des examens de juillet, après avoir pris connaissance.

Le même Conseil transmet, par lettre du 12 août:

1^o deux Bons, l'un de 28 fr 70 c. destiné à M. Buchonnet pour leçons d'armes, l'autre de 60 fr. destiné à M. Jordanis pour leçons d'équitation.

2^o douze Bons faisant ensemble la somme de 270 fr., pour l'indemnité due aux experts qui ont pris part aux examens de juillet et

3^o un Bon de 299 fr 97 c. destiné à M. le professeur Flopp pour

Tous les Bons mentionnés ci-dessus ont été remis aux intéressés.

Allocation pour prix

Le même Conseil répond le 12 août à la lettre que M. le Recteur lui avait adressée le 1^{er} du même mois au nom de l'Académie, dans le but d'obtenir une allocation qui jointe aux rentes de la fondation Gay, serait employée en prix et en accésits en faveur des étudiants qui ont obtenu le plus de succès aux derniers examens, que le Conseil d'Etat, vu l'article 246 de la loi sur l'Instruction publique, ne peut accorder des subsides pour des examens de promotion. - M. le Recteur rappelle la décision que l'Académie a prise dans sa séance du 30 juillet, pour le cas où l'allocation demandée serait refusée.

Budget de l'Académie pour 1851-1852.

Le même Conseil annonce, par lettre du 15, que la somme fixée pour les dépenses de l'Académie pendant l'année 1852, est de 33,950 fr. Réduction faite des finances d'immatriculation et d'études évaluées à 9000 fr. Le Conseil recommande à l'Académie de se renfermer strictement dans les limites de cette allocation.

Leçons d'équitation.

Le même Conseil, par lettre du 19 et du 22 août relatives à l'externe Théophile Sambuc, demande au Recteur de lui faire connaître à l'avenir si les élèves qui prennent des leçons d'escrime et d'équitation sont étudiants ou externes.

Demande de M. Prapp, ext^r.

Le même Conseil, par lettre du 19 août, transmet à M. le Recteur pour rapport et préavis, une demande de l'externe Prapp, tendant à obtenir l'admission comme étudiant régulier dans la Faculté de théologie. Lecture est faite du rapport et du préavis de M. le Recteur. Celui-ci pense qu'on peut accorder au pétitionnaire les fins de sa demande, à l'exception de l'examen de mathématiques que M. Prapp devrait être invité à refaire, puisqu'il avait subi sans succès.

23 octobre 1851.

425

Bons (pour inscriptions 3^e jour) Autre lettre du Conseil, en date du 26 août, transmettant des bons pour le paiement de l'inscription des programmes des cours dans les trois principaux journaux de Lausanne. Les bons s'élevant ensemble à 49 fr 75c. ont été remis aux intendants.

M. Ch. Rapp (l'objet de sa demande est accordé) Le même Conseil, par lettre en date du 29, fait connaître que le Conseil d'Etat, usant des pleins pouvoirs qui lui ont été conférés, a autorisé M. Charles Rapp à entrer comme étudiant régulier dans la Faculté de théologie.

Gages accordés pour l'ans Le même Conseil, par lettre du 29 août, fait connaître que les gages ont été accordés pour deux ans, à dater du 1^{er} juillet dernier, de la manière suivante, savoir les gages de la 1^{re} catégorie, soit 50 fr par trimestre, aux étudiants Deyland & Jonini; ceux de la seconde catégorie, de 40 fr. par trimestre, aux étudiants Guignard, Fr. Muller, Philin, Panchaud, Schickerberg, Vitel, H^e Dupertuis, Marc Besançon, Louis Schantz,

Bon (p. Jordanis) Le Conseil transmet, le 29 août, un Bon de 30 fr pour M. Jordanis. Ce Bon a été remis à l'intendant.

Professeurs extraordinaires nommés pour 1851-1852. Le même Conseil annonce par lettre du 12 septembre que le Conseil d'Etat, dans sa séance du 10^o sept., a nommé pour l'année 1851-1852 :

- 1^o M. le Pasteur Fabre pour l'enseignement de la théologie historique.
- 2^o M. Vuilleumier, past. à Moudon, pour l'enseignement de la théologie pratique.
- 3^o M. Rogivaux pour l'enseignement du droit civil et de la procédure civile.
- 4^o M. Morlot pour l'enseignement de la géologie.
- 5^o M. Hornung pour la littérature française.
- 6^o M. Duprez pour l'histoire.

Interrogations dans les leçons. Le même Conseil, par lettre du 26 sept., exprime le vœu que Mess^{rs} les professeurs fassent des interrogations régulières.

M. Vuilleumier (époque où commencera son cours) Le même Conseil transmet le 23 septemb. à M. le Recteur, pour prière, une lettre de M. le Pasteur Vuilleumier, tendant à être autorisé à ne commencer ses cours qu'à la nouvelle année. — M. le Recteur a répondu que vu l'importance de l'enseignement confié à M. Vuilleumier, il serait à désirer que celui-ci pût ouvrir ses cours le 20 novembre au plus tard.

Buste de M. le D^r Mayor. Le même Conseil envoie, avec une lettre du 26 septemb., le buste de M. le D^r Mathias Mayor pour être déposé dans la salle des séances de l'Académie.

Certificats d'études délivrés. M. le Recteur fait connaître que des certificats d'études ont été expédiés à M. M. Buchard, externe, St Louis Michel, ministre, Joseph Monastier, licencié en théologie; aux étudiants Paul Chaklanat, Charles Buchonnet, Aug. Delory, St Victor Perrin, St Théo. Rouge, Gustave Würsen, Paul Dumar, Jules Chauvet & Sauter, et aux externes Jean Edouard Wicky, Edouard Hammerli, Eusèbe Suthenbacher,

426.

23 octobre 1851.

Godofroy Schönbauer, Ernest Buchonnet & Ami Constant.

Congé d'une année accordé à M. M. Dy, Wursten, Perrin, Satche, Dulex, F. Bécotte et F. Perceyron.

M. le Recteur fait connaître qu'un congé d'une année a été accordé aux étudiants Dy, Wursten, Perrin et Ch. Satche, et que le congé déjà obtenu par les étudiants Dulex et F. Perceyron a été renouvelé pour une année.

Programme du cours de théologie pratique.

Le Conseil de l'Instruction publique annonce, le 3 octobre, qu'il a approuvé le programme du cours de théologie pratique que M. le Pasteur Guilleumier est appelé à donner pendant l'année 1851-1852.

M. Goury de Pizy.

M. le Recteur informe l'Académie que le jeune Goury de Pizy, promu au mois d'avril dans l'université de Bâle, se proposant de faire à Lausanne des études de théologie, demande que sa position soit régularisée. Il produit à l'appui de sa demande 19 pièces qui sont remises, pour examen et rapport, à M. le Président du Conseil de la Faculté des lettres et des sciences.

A cette occasion, l'Académie est informée que M. le professeur Raoux est actuellement Président du Conseil de la Faculté des lettres.

M. Ch. Marguerat, impositionnaire (réclamation)

Le Conseil de l'Instruction publique transmet le 14 à M. le Recteur, pour rapport et avis, une lettre de l'impositionnaire Ch. Marguerat qui réclame le paiement du dernier quart de ses gages, échus le 1^{er} octobre. M. le Recteur a répondu que, dans son opinion, il convenait de suivre l'usage que le pétitionnaire invoque en sa faveur.

M. Müller de Lengbourg (finances d'étude)

Le Conseil de l'Instruction publique annonce, par lettre du 10 octobre, qu'il a dispensé M. Müller de Lengbourg, externe à l'Académie, du paiement de la moitié de la finance d'études.

M. Ch. Richter.

On lit d'abord une demande du 7 octobre de l'ancien étudiant Ch. Richter, puis une lettre de M. le Recteur et trois lettres du Conseil de l'Instruction publique relatives à cet objet, elles sont du 7, du 17 et du 31 octobre. Par la dernière, le Conseil autorise M. Ch. Richter à suivre à l'Académie, en qualité d'externe, les cours indiqués dans sa lettre du 7.

M. Rogivue nommé professeur extraordinaire de droit

Le même Conseil annonce par lettre du 23 septembre que M. Rogivue est chargé de l'enseignement du droit public fédéral et cantonal.

M. P. Amédée Monastier

On lit, 1^o une lettre adressée le 17 octobre au Conseil de l'Instruction publique par M. Pierre Amédée Monastier qui demande l'autorisation de passer les examens de grec et d'hébreu à la rentrée, et celui d'allemand l'année prochaine, et de suivre en attendant les cours de théologie comme externe; 2^o la réponse du Conseil de l'Instruction publique, du 21 octobre, qui adopte le préavis de M. le Recteur, lequel a eu l'approbation de l'Académie, refusé à M. P. Amédée Monastier.

23 octobre 1851.

Monastère les fins de sa demande.

Demandes en libération de la finance d'études

M. le Recteur transmettra, avec priavis favorable, les demandes de libération du paiement de la finance d'études présentées par les étudiants de la Faculté des lettres et des sciences Dupuis, Panchaud, Rena, Ch. Buchonnet, Et Buchonnet, Schantz, Püllimoz, Dimond, Desvullayes, Marc Besançon, D. Besançon, Chastellain, et par les étudiants de la Faculté de théologie Dicombaz, Delorme, Doyard, Jomini, Müller, Rapp, Tillet & Vittel.

M. Gougger (finance d'études)

Quant au jeune Sacombe qui n'a pu être promu, l'Académie ne peut donner aucun renseignement sur la position de fortune de la famille de ce jeune homme. On transmettra avec priavis favorable pour le jeune Gougger, qui vient d'être promu en 3^e volée de la Faculté des lettres, une demande tendant à obtenir pour ce jeune homme, outre la dispense du paiement de la finance des cours, un secours pour l'aider à continuer ses études, et cela vu les circonstances particulières du jeune Gougger et le bon témoignage qui lui est rendu.

Rapport sur les exam. compl. Dissertations.

M. le Recteur lit les rapports sur les examens complémentaires. Des dissertations reçues de l'université de Berne sont transmises à la Bibliothèque pour y être déposées.

M. le Président du Conseil de la Faculté des lettres est prié de pourvoir à la nomination de commissions pour l'inspection des établissements annexés à l'Académie.

Heure de la leçon d'exégèse de Panc. Vestant

Les étudiants de théologie ayant demandé que la leçon d'exégèse de l'ancien Testament qui, d'après le programme devrait avoir lieu le jeudi à 3 heures, fut transportée à 10h du même jour, et Monsieur le professeur qui est chargé de cette branche ne faisant pas d'objection à ce changement, l'Académie décide d'accorder aux pétitionnaires l'objet de leur requête.

6 Novembre 1851.

Présents: M. le Recteur Hisely,

M. M. Dufourmet, Ravuz, Wiener, Stopp, Dupuis, Hornung, Morlot, Venler.

Election du Sénat des étudiants.

M. le Recteur dépose sur le bureau deux lettres du Sénat des étudiants. La première, en date du 27 octobre dernier, annonce à l'Académie que l'assemblée générale des étudiants a procédé, le 25 octobre, à l'élection des membres du Sénat et que cette assemblée a été composée comme suit:

M. Fr. Jomini, consul. M. Doyard, questeur. M. Aug. Bisangor, bibliothécaire
" Ch. Delorme, proconsul. " T. Coudole, secrétaire " Ch. Chatelanat & M. Vittel, sous-bibliothécaire

228.
Nominations des
censeurs.

6 novembre 1851.

La même lettre annonce, en outre, que M. M. les étudiants de la Faculté des lettres et des sciences ont nommé pour censeurs: dans la 1^{re} volée, M. Panchaud; dans la 2^e, M. Berquet; dans la 3^e, M. Chauveau. Le Sénat assure ensuite l'Académie de son zèle pour concourir à maintenir la discipline dans l'établissement et pour continuer à mériter les sentiments d'estime et de bienveillance de l'Académie.

Par sa seconde lettre, en date du 31 octobre, le Sénat annonce que les étudiants de la Faculté de théologie ont nommé pour censeur M. Bert.

L'Académie ira au Sénat pour lui adresser réception de ses deux lettres et le remercier des dispositions et des sentiments qu'il manifeste dans sa lettre du 27.

André Bochud.

On fait lecture d'une lettre que M. Bochud, de Fribourg, adresse à l'Académie pour la remercier de sa bienveillance envers son petit-fils André Bochud et pour recommander ce jeune homme à M. M. les professeurs.

On lit plusieurs demandes en libération de la finance d'études, savoir:
1^o Des étudiants George Deimling, Sylvius Guignard & Jules Perret. L'Académie donnera un avis favorable à ces trois demandes;

2^o De S^r Francfort, externe de la Faculté de théologie. Vu les antécédents scolaires peu favorables du pétitionnaire, l'Académie se bornera à transmettre sa demande au Conseil de l'Instruction publique.

Comme M. Francfort s'est montré dans les auditoires de la Faculté des lettres et des sciences, après son exclusion de Gravis, dans avoir témoigné le moindre regret de ce qui s'était passé, et qu'il est venu dernièrement se plaindre dans l'auditoire de théologie sans s'être présenté préalablement à M. M. les professeurs, l'Académie décide qu'une exhortation à ce sujet lui sera adressée par M. Président de la Faculté de théologie.

3^o Des étudiants Moïse Veillard, Eugène Muller & Charles Millonnet. Le dernier demande, en outre, d'être libéré de la finance d'immatriculation. L'Académie ne pouvant donner aucun renseignement sur ces trois étudiants, attendu qu'ils ont été récemment promus à l'Académie, transmettra sans avis favorable ou défavorable leurs demandes au Conseil.

4^o Des étudiants Antoine Vadoz et Alois Vincent; ces deux étudiants n'ayant pas réussi dans les examens de juillet, leurs demandes seront transmises sans avis au Conseil.

5^o De M. Zollikofer, de St Gall, qui se propose de suivre les cours de chimie et de physique. L'Académie proposera au Conseil de libérer M. Zollikofer de la

Demandes en libération
de la finance d'études.

moitié de la finance à payer pour les deux cours.

6° De Mr. Bert étudiant en théologie. — On transmettra purement et simplement la demande au Conseil.

Mr. Gouzy.

L'Académie entend le rapport du Conseil de la Faculté des lettres et des sciences chargé d'examiner la demande de Mr. Gouzy, tendant à ce que sa position d'étudiant (régulier) à l'Académie soit régularisée. Le rapport conclut à ce que l'Académie accepte, comme satisfaisantes, les études de Mr. Gouzy concernant les mathématiques, l'histoire, les littératures latine, grecque, allemande & française, mais qu'elle exige de Mr. Gouzy, pour être admis comme étudiant régulier dans la Faculté de théologie, des examens sur la langue hébraïque, sur la philosophie morale, sur l'histoire de la philosophie moderne et sur l'une des sciences naturelles au choix de l'académicien.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

Commissions p. l'inspecteur
des cabinets & laboratoires de
l'Académie.

Le même Conseil fait connaître qu'il a nommé les commissions suivantes pour l'inspection des cabinets et laboratoires de l'Académie.

Cabinet d'astronomie: Mr. Kopp & Wiener;

Cabinet de physique: " Gay & Duprez;

Laboratoire de chimie: " Morlot & Koenig;

Mr. le Recteur dépose sur le bureau les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique.

Experts aux examens
complémentaires.

Lettre du 28 octobre par laquelle le Conseil demande de lui transmettre la liste des experts qui ont fonctionné aux examens complémentaires des étudiants de l'Académie, ainsi que l'indication de l'indemnité qui leur est due.

Mr. le Recteur dit qu'il a répondu au Conseil qu'il lui avait remis, dans le temps, toutes les pièces relatives aux divers points mentionnés dans sa lettre.

Bon
en faveur de Mr. C. Marguerat

Lettre du 28 octobre par laquelle le Conseil transmet un bon de 50 fr. en faveur de Mr. Ehrhard. — Arguement pour paiement de 3^e trimestre du gage qui lui a été accordé. — Mr. le Recteur déclare avoir remis ce bon à l'intérêt.

Externe Richter.

Lettre du 28 octobre annonçant que le Conseil a dispensé l'externe Richter de payer la finance d'immatriculation.

Bon

en faveur de Mr. Jordanio.

Lettre du 31 octobre transmettant un bon de 50 fr. en faveur de Mr. Jordanio pour leçons de équitation données à l'étudiant Wagnery. — Le bon a été remis à l'intérêt.

Mr. Bury (demande)

Lettre du 31 octobre par laquelle le Conseil transmet, pour rapport et avis, une demande de Mr. Bury, tendant à obtenir, dès à présent, l'entrée dans la Faculté de théologie, sous la réserve que dans un an il se présentera pour subir l'examen de grec qu'il a manqué cette année. — L'Académie

6 novembre 1851.

décide de ne pas donner un préavis favorable à la demande; de faire observer au Conseil que cette demande est en opposition avec le dispositif de l'article 105 du règlement; que le pétitionnaire ne mérite point, par ses antécédents scolaires, la faveur qu'il sollicite et qu'il n'y a pas lieu à conseiller à l'autorité supérieure de faire à l'égard de M. Bury usage des pleins pouvoirs qui lui ont été conférés.

Terme pour les concours.

On fait lecture de deux lettres relatives au terme fixé pour les concours ouverts par l'Académie. La première (sans date) signée par 11 étudiants demande que le terme fixé pour ces concours soit prolongé jusqu'au 1^{er} janvier 1851. La seconde, signée J. Besançon, demande au contraire que le terme fixé soit maintenu.

L'Académie, délibérant sur ces deux demandes, décide de maintenir le terme qui a été fixé.

Changement d'heures de leçons de la Faculté de droit

Enfin M. le Recteur communique une lettre des étudiants: Paul Coissot, Eugène Rocher, Jules de Guimps, George Contepu & Constant Bonnard qui expriment le vœu que les leçons de droit public fédéral et cantonal soient données à des heures qui leur permettent de suivre ces leçons concurremment avec celles de la 1^{re} volée des lettres et des sciences.

L'Académie décide d'inviter les étudiants à s'entendre avec M. le professeur de droit.

13 novembre 1851.

Présents: M. le Recteur Heischy

M. M. Dufournet, Morlot, Gay, Ravoux, Wiener, Hornung, Ropp, Vuilleumier, Sènler, Favre & Duparcq.

M. le Recteur dépose sur le Bureau les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique:

Reclamation du Senat des étudiants (L. A. Monastier)

Lettre du 7 novembre par laquelle le Conseil transmet, pour rapport et préavis, une réclamation que le Sénat des étudiants, agissant au nom de l'assemblée générale des étudiants, a adressée au Conseil d'Etat, le 5 courant, au sujet de M. Fr. Am. Monastier que le Sénat considère comme dispensé, une fois pour toutes, des examens de langue et de littérature allemande par la dispense que le Conseil de l'Instruction publique lui a accordée le 12 octobre 1850, tandis que l'Académie pense que cette dispense ne concerne que les examens de 1850.

L'Académie, délibérant sur la teneur du rapport qui lui est demandé, décide: 1° de rétablir dans leur intégrité les faits allégués dans la lettre du Sénat; 2° d'admettre le vœu que l'autorité supérieure fasse connaître au Sénat qu'il aurait dû suivre une autre marche et que sa manière d'agir dans cette affaire n'est pas exempte de blâme; 3° de prier le Conseil de l'Instruction publique de mettre le rapport sous les yeux du Conseil d'Etat, afin que cette autorité soit suffisamment éclairée pour prendre une décision qui ne laisse planer sur l'Académie, soit sur son président aucun soupçon de partialité ou de prévention.

Mr. le Recteur est prié de bien vouloir rédiger ^{en réponse} sur la demande, une commission de deux membres et nommée pour en prendre connaissance et l'approuver au nom de l'Académie. Les deux membres de la commission sont Mr. les professeurs Dufournet & Kropp.

Cours d'histoire du moyen-âge (le rendre facultatif)

Lettre du 7 novembre avec une pétition des étudiants de la 1^{re} volée des lettres & des sciences, tendant à rendre facultatif, pour eux, le cours d'histoire du moyen-âge et à les dispenser de subir sur cette branche un nouvel examen.

L'Académie, appréciant les motifs exposés par les pétitionnaires en faveur de leur demande, décide de l'appuyer auprès du Conseil.

Mr. Charles Sautter
(demande)

Lettre du 7 novembre, avec une pétition que Mr. Charles Sautter a adressée, le 6 court, au Conseil d'Etat, tendant à obtenir la dispense des examens des Sciences et, de plus, l'autorisation de suivre ~~cette~~ année, comme externe, les cours de lettres, d'histoire et de philosophie des deux premières volées et de ne subir les examens de manière à pouvoir entrer en théologie l'année prochaine.

On proposera au Conseil de ne pas accorder à Mr. Sautter les biens de sa demande, attendu qu'aucun article du règlement n'autorise l'Académie à donner un préavis favorable et qu'une demande analogue, faite l'année dernière par Mr. Gaudin, n'a pas été admise par l'autorité supérieure.

Warnery, Vodoz & Vincent
(demande)

Lettre du 11 novembre avec une pétition des étudiants Warnery, Vodoz & Vincent, tendant à obtenir la faculté de faire au mois de juillet 1852 les examens de la 2^e et de la 3^e volée.

L'Académie, délibérant sur cette demande, décide de l'appuyer auprès du Conseil, aucun article du règlement ne s'opposant à ce qu'on lui accorde aux pétitionnaires la faculté qu'ils demandent.

Lettre du 7 novembre adressée à Mr. le Recteur pour le prier d'invoquer les étudiants Vallard, Muller, Milliod, Vodoz, Perret, Vincent et

132.

13 novembre 1851.

à procurer au Conseil, par l'entremise du préfet du ~~leur~~ district de leur domicile respectif, des renseignements sur les circonstances de fortune de leurs parents.

4 Décembre 1851.

Présents: M. le Recteur Kisch,

Messrs Dufourant, Racova, Kopp, Wiener, Duponca, Gay, Neuber, Thuillier.

M. le Recteur fait lecture du rapport qui a été adopté le 5 courant au Conseil de l'Instruction publique au sujet de la réclamation du Sénat des étudiants concernant la dispense des examens de langue et de littérature allemande accordée à M. Pierre-Amédée Monastier, le 12 octobre 1850. Cette lecture ne donne lieu à aucune observation.

M. le Recteur dépose sur le bureau les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique:

Lettre du 14 novembre par laquelle le Conseil transmet 6 bons montant ensemble à 2246 fr. 39 cent, pour le paiement du 4^e trimestre du traitement de Messieurs les professeurs extraordinaires à l'Académie. Tous ces bons ont été remis aux intéressés.

Lettre du 14 novembre par laquelle le Conseil approuve l'établissement de deux lampes suspendues dans l'auditoire de philosophie.

Lettre du 14 novembre annonçant que le Conseil accorde aux étudiants Warrény Todor & Vincent l'autorisation de faire, au mois de juillet 1852, les examens de la 2^e et de la 3^e volée de la Faculté des lettres & sciences.

Lettre du 14 novembre faisant connaître que le Conseil accorde aux étudiants de la 1^{re} volée des lettres & sciences les fins de leur demande tendant à rendre facultatif pour eux le cours d'histoire du moyen âge et à être dispensés d'en subir les examens.

Lettre du 21 novembre annonçant que le Conseil accorde à M. Théobald Zollikofer, de St. Gall, la faculté de se faire assister que la moitié de la finance pour les cours de chimie, de physique et de géologie, et l'autre moitié à Pâques dans le cas où il continuerait à suivre les cours.

Lettre du 25 novembre par laquelle le Conseil fait connaître que le Conseil d'Etat a confirmé pour une année M. Turci dans ses fonctions de préparateur de chimie et de physique.

Rapport sur la réclamation
du Sénat (Affaire Monastier)

Bons (Traitement de Messrs
les professeurs extraordinaires)

Etablissement de 2 lampes.
Etudiants Warrény, Todor
& Vincent (autorisation)

Cours Histoire (Dispense)

Théobald Zollikofer
(finance d'étude)

M. Turci confirmé.

Bons en faveur des ex-
perts aux examens complém^{ts}

Lettre du 25 novembre par laquelle le Conseil transmet quatre bons en faveur de M. M. Bisanger, pharmacien; Gollig, pasteur; Raymond & Buisson, instituteur, pour avoir fonctionné comme experts aux examens complémentaires des étudiants de l'Académie. Ces bons ont été expédiés aux intéressés le 27 novembre.

S^r Bury (autorisation)

Lettre du 25 novembre informant l'Académie que le Conseil d'Etat a accorde à l'étudiant Bury, l'autorisation de relaire, l'année prochaine, l'examen de qui qu'il a manqué, ainsi que son admission dès à présent dans la Faculté de théologie, comme étudiant régulier.

J^s Py (Demande)

Lettre du 14 novembre par laquelle le Conseil transmet, pour rapport et priavis, une demande de l'étudiant Py, tendant à obtenir l'admission dans la Faculté de théologie et l'autorisation de faire plus tard, au lieu des examens de la 1^{re} & de la 2^e volée, ceux de latin, de grec et d'hebreu dans la première. A cette lettre est jointe une circulaire, en date du 26 novembre, adressée par M. le Recteur à M. M. les professeurs des trois facultés pour leur demander leur avis sur la demande du pétitionnaire. M. M. les professeurs, par leurs avis consignés au pied de la circulaire, se prononcent à l'unanimité la demande de M. Py. M. le Recteur annonce qu'il a, le 28 novembre, fait rapport dans ce sens au Conseil de l'Instruction publique.

G^s Dicombat (gages)

Lettre du 28 novembre transmettant, pour rapport et priavis, une demande de l'étudiant Dicombat tendant à obtenir la continuation de la jouissance des gages pour faire ses études à l'Académie.

M. le Recteur annonce qu'il a répondu au Conseil en donnant un priavis favorable à la demande.

C^s Soultter (Dispense & autorisation)

Lettre du 2^e décembre annonçant que le Conseil d'Etat, après avoir entendu la commission ecclésiastique et usant des pleins pouvoirs à lui conférés, a dispensé M. Charles Soultter des examens sur les sciences et l'a autorisé à suivre cette année, comme externe, les cours des lettres, d'histoire et de philosophie des deux premières volées de la Faculté des lettres et sciences et d'en subir les examens de manière à pouvoir entrer en théologie l'année prochaine.

Changement dans les heures de
leçons.

L'Académie sanctionne un changement que M. le Recteur a dû apporter dans les heures de leçons de cours de théologie pratique.

Institution des grades académiques

L'Académie n'ayant reçu de l'autorité aucune communication au sujet de l'institution des grades académiques, depuis qu'elle lui a transmis le projet de règlement y relatif, décide d'écrire au Conseil de

434.

4 Décembre 1851.

Rapport sur le cabinet
de physique.

L'Instruction publique pour lui rappeler cette institution.

On entend le rapport de la Commission chargée de l'inspection du cabinet de physique. Ce rapport est approuvé.

Comme divers objets appartenant au dit cabinet ont été vendus dernièrement, on décide de dresser un nouvel inventaire ou d'apporter à celui qui existe les changements nécessaires. De plus, dans le rapport général qui sera présenté à l'autorité, on exprimera le vœu de voir compléter la collection des instruments du cabinet.

Le profil du même cabinet étant tellement dégradé qu'on ne peut le réparer, on écrit au Conseil de l'Instruction publique pour le prier de remplacer ce profil par un autre.

Rapport sur le cabinet d'astronomie.

L'Académie entend encore le rapport de la Commission chargée de l'inspection du cabinet d'astronomie. Ce rapport est adopté.

Concours ouverts par
l'Académie.

M. le Recteur expose sur le Bureau 11 mémoires et compositions envoyés aux concours ouverts par l'Académie, savoir :

Deux mémoires sur le sujet de chimie N° 23 du programme :

Deux compositions françaises sur les sujets N° 13 & 14 id

Un mémoire sur le sujet de botanique N° 27 id

Un mémoire sur le sujet d'histoire nationale N° 19 id

Un mémoire sur le sujet de philosophie N° 16 id

Deux ^{compositions} ~~compositions~~ latines sur le sujet N° 2 id

Un ^{composé} ~~memoire~~ sur le sujet de littérature latine N° 3 id

Un mémoire sur le sujet de littérature allemande N° 7 id

M. le Recteur expose encore sur le Bureau les lettres de sept étudiants qui se présentent pour des concours oraux. Ces étudiants sont :

M. Aug. Scheiterberg pour traiter le sujet N° 33 du programme,

" Pr. Jomini pour traiter le sujet N° 30 " id

" Paul Ciesole pour traiter le sujet N° 18 " id

" Jules Nicomet pour traiter le sujet N° 26 " id

" H. Augsburg pour traiter le sujet N° 30 " id

" G. Burg, pour traiter le sujet N° 19 " id

" Pr. Raef pour traiter le sujet N° 5 " id

Tous ces étudiants sont admis à subir l'examen oral pour lequel ils se présentent.

L'Académie, consultée sur la manière dont elle veut procéder à l'examen des mémoires envoyés aux concours, se prononce pour des com-

scriptions de trois membres. En conséquence les commissions suivantes sont nommées:

Commission pour examiner les 2 mémoires sur le sujet de chimie N° 23 du programme.
M. M. les professeurs Hoffe, Morlot & M. Bischoff, pharmacien.

Commission pour examiner les 2 compositions françaises sur les sujets N° 13 & 14 du programme.
M. M. les professeurs Hornung, Fabu & M. Félix Chavannes.

Commission pour examiner le mémoire sur le sujet de botanique N° 27 du programme.
M. M. Callet, Blanchet & De Gingins.

Commission pour examiner le mémoire sur le sujet d'histoire N° 19 du programme.
M. M. les professeurs Duperré, Hirsely & M. De Gingins.

Commission pour examiner le mémoire sur le sujet de philosophie N° 16 du programme.
M. M. les professeurs Raoux, Hornung & M. Aug Chavannes.

Commission pour examiner les deux compositions latines sur le sujet N° 2 du programme.
M. M. les professeurs Wiener, Hirsely & Solian, instituteur.

Commission pour examiner le mémoire sur le sujet de littérature latine N° 3 du programme.
M. M. les professeurs Wiener, Hirsely & M. Solian, instituteur.

Commission pour examiner le mémoire sur le sujet de littérature allemande N° 7 du programme.
M. M. les professeurs Nisser, Wiener & M. Devrient.

Les commissions pour les concours oraux sont en principe composées de trois membres comme suit:

Commission pour le concours oral de théologie sur le sujet N° 23 du programme.
M. M. les professeurs Fiedu, Vulliamin & M. le pasteur Siguet.

Commission pour le concours oral de théologie sur le sujet N° 30 du programme.
M. M. les professeurs Dufournet, Vulliamin & M. le pasteur Golliax.

Commission pour le concours oral d'histoire sur le sujet N° 18 du programme.
M. M. les professeurs Duperré, Hirsely & Hornung.

Commission pour le concours oral de zoologie sur le sujet N° 26 du programme.
M. M. les professeurs Raoux, Morlot & M. Aug Chavannes.

Commission pour le concours oral de théologie sur le sujet N° 30 du programme.
M. M. les professeurs Dufournet, Vulliamin & M. le pasteur Golliax.

Commission pour le concours oral d'histoire sur le sujet N° 19 du programme.
M. M. les professeurs Duperré, Hirsely & Hornung.

Commission pour le concours oral de littérature grecque sur le sujet N° 19 du programme.
M. M. les professeurs Wiener, Dufournet & Duperré.

136.

18 Décembre 1851.

Présents : M. le Recteur Wisely
M. M. Dufournet, Morlot, Racou, Rogier, Hornung, Wiener,
Kopp & Vuilleumier.

M. Ant. Monastier, anc. past.

(Demande en faveur de son neveu
(voy. pag 137))

On fait lecture d'une lettre, en date du 19 novembre, par laquelle M. Ant. Monastier, ancien pasteur, exprime la peine que lui a causée la démarche inconsidérée du Sénat des étudiants au sujet de son neveu Pierre-Amédée Monastier. Il prie l'Académie de bien vouloir user d'indulgence envers ce jeune homme et demande pour lui la faveur de pouvoir subir prochainement les examens de grec & d'hébreu, non admis à l'époque voulue, et un premier examens d'allemand sur les principes et sur quelques passages de la chrestomatie de M. le professeur Xenler.

L'Académie, délibérant sur cette demande, décide d'écrire à M. Antoine Monastier qu'elle n'a pu répondre plus tôt à sa lettre, parce qu'elle devait attendre le résultat de la démarche des étudiants auprès du Consul d'Etat; que cette autorité a décidé que M. P. A. Monastier ne pourrait passer en théologie sans avoir subi les examens de langue et de littérature allemande et que l'Académie ne peut, en conséquence, lui répondre dans le sens de la demande.

Rapport sur le cabinet de
chimie

Experts aux concours.

L'Académie entend le rapport de la commission chargée de l'inspection du cabinet de chimie. Ce rapport est approuvé.

M. le Recteur dépose sur le bureau quatre lettres par lesquelles M. M. Blanchet, Gollur, Piquet & Bischoff annoncent qu'ils acceptent leur nomination comme experts aux concours ouverts par l'Académie.

M. le Recteur dépose encore sur le bureau les lettres suivantes du Conseil de l'Instruction publique:

Lettre du 5 décembre annonçant que le Conseil d'Etat a décidé de ne pas accorder à M. J. Zy les fins de sa demande, tendant à obtenir l'autorisation de passer en théologie et de faire plus tard trois examens seulement dans la Faculté des lettres & sciences.

M. Jules Zy
(Demande)

Traitements de M. M. les
professeurs extraordinaires.

Lettre du 12 décembre faisant connaître que le Conseil d'Etat a fixé, comme suit, les traitements de M. M. les professeurs extraordinaires à l'Académie, pour l'année 1851-1852, savoir:

M. Hornung 2 610

M. Duparez 870

Absences des Professeurs aux séances Académie. 374. 388. 389. 397. 402. 403. 404. 406.
 des étudiants au conge du nouvel an. 404. 406. à Pâques 412. 413.
 se constitue d'après la loi du 12 Nov. 1846. Séances 212-213
 Vœux-futaux 213. Lang. des Professeurs 213. Nombre ou quorum
 des Membres requis pour voter 213.

Abonnements aux journaux 24. 27. Lettre Suisse, 44.
 au mariage 421.

achats de livres 120. liste indiquée à la Commission de la Bibliothèque 123.

Abauzit Frank 61. Certificat 219. 223. licencié 266.
 Acides, bombonnes 365.

Allemand, Cours, 15. 18. 22. 214
 requête pour dispense d'examen 217. décision 220.
 Enseignement 304. livres à suivre 326. plaidoiries 331.
 dispense d'examen demandée 367. 369. refusé 372.
 examens avancés 376.

Arriet Externe en droit requête, thèse 218. 222
 Aide, Chimie 351.

Ancronat Louis 192. 193. 196. 214. 217 licencié 218.

Année Académique Commerce 272.
 Annuaire officiel 11. 123. 145. 190. 286.

Armoire, pour déposer des livres grecs. 41. 43.

Aspirants au grade de licenciés, livres qu'ils peuvent prendre à la Bibliothèque 137.

A
 B
 C
 D
 E
 F
 G
 H
 I
 J
 K
 L
 M
 N
 O
 P
 Q
 R
 S
 T
 U
 V
 W
 X
 Y
 Z

Assurances mobilières 370.

Assermentation du Grand Conseil 133.

Astronomie Instruments à acheter 59. achetés 53.

Visite 225.

Auditoire de Droit, réparations, 318

Autographes, n'en faire usage qu'en cas d'économie 17

Avances remboursables; U.C. décision 291. say. notes 326. gr. le. lecteur 322

Augsbouger, Extra. 313. 316. 317. 320.

Baccalauréat;

(voy. grades académiques.)

3. 5. 283, 284. 328. 373. 401. 612.

Ballif. Ch. P. Guilt. Eudiam 169. Gage; 152.

B
C
D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

Barboyon, L^u, maître de Gymnastique; 9.

Barman Joseph offre de donner un cours de droit. 120-122: ne le donne pas, 132.

Bâtiment Académique. Plan d'ensemble pour réparations. 19.

Bauty, Gaston; 152.

externe 370.

Bauty, Ch^s. Adolphe 326-372

Bedaau, Bon 13. 53. 93.

demande de gratification 22. 29. 39

on propose qu'il continue provisoirement 213. 214

présentation, 246. 255. 259.

Francis préparateur de chimie 356.

Béranger Aug: hébreu. 334. 335.

Berger Albert 354. 355.

Bertholet D^r Louis 367

Bébancon Et. Hébreu. 297. 300.

Moriceau 353. 354. 423

Bewer P. J^r; 247. 256. 278. requête 302. 353. 354.

Benignus 369. 370. 374

Bersier Yager 186. 271. 296.

Bert Louis 276. 277. 279. 318. 393.

Beruy, A^l in St; 67.

Belles, L^{is}; 256. 364. 369.

Bibliothécaire Gratification proposée par M^r Dumont. 28. 39 ^{modé}

observation sur l'usage de 405

en chef.

M^r. Dufournet résigne sa place 96.

Bidaux Henri

requête 334. 338. 339. 398.

Bourget Jules Année de l'année 318

Boubonco d'acides 365

Bibliothèques, Visite annuelle; 1. 2. Commission 85.
Rapport. 88.

, allocation; 2.

Observations 409.

" grande salle; 3. 73.

, Conseil; 5. 34.

Etudiants et ayant droit, 218.

des la Harpe; 9. livres doubles, demande du Conseil de l'Ind. public
pour les régents. 22. 26. 33. 39.

livres que peuvent prendre les Aspirants au grade de licencié 137. 140. plainte rapport 191

livres à acheter, Bollandistes en 20. 22. 33

demande à l'Ambassadeur de Sardaigne 28.

avance au Budget. 28. id 41.

Organisation & Commission nouvelle 96.

Remise de la Bibliothèque le 97.

Commission

demande à l'Académie ses indications pour achats de livres. 120.

de grec, p l'auditoire 41.

Comptes

12. 110. solde final 130. 140.

des Etudiants: en lui alloué des intérêts de la fondation gay. 191. rapport. 241.

Bochud, externe, examen & certificat 421, 428

Bois de chauffage 182, 296, 327, 368, 416

Bonne, Université, brochures envoyées. 165, 186.

Bons

pour la Bibliothèque 36, 43

pour Jager 364, 370-381

pour les Professeurs extraordinaires 375, 397, 408, 432

pour M. Baigner directeur de gymnastique 376

pour M. le Recteur 389, 423

pour réparations à l'auditoire de droit, 397.

pour le Bedeau

34, 72, 93, 101.

zoologie aux deux bedeaux 389.

pour le portier

411, 424, 433

pour paye de concours.

115, 121

pour le Maître d'armes 424

pour le Prof. de Physique 135

pour insertions dans les journaux 425,

pour le Prof. de Chimie 135, 424.

pour le Prof. extraordinaires 412.

Bouzon, J., 259, 272, 314.

Boppard, externe, certificat 263

pour Mess. Jordanis & Reigner 421, 425, 429

Bonjour Etud en Droit. 217. Licencia 218.

Borgeaud Constant, Certificat 221.

Bory Emile 245. 270.

Bovey, J.A.; 74.

Botanique concours Inscriptions. 232.

Bonnard Auguste. Certificat 271. 314.

Breilaz George 398. 349.

Brochures de Bruxelles; 4. 21. 112.
de Kintch 17. 278. 374.
de Neuchâtel 27. ouvrage, 81. 113. 216.
divers; 66. 165.
Rom 165. 186.
d'Aarau p. Mr. Rauchenstein 219

Bruit 42-43-

Bruiser Externe 359.

Buhler. f. Externe 374-375-

C
D
E
F
G
H
I
J
K
L
M

O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

Bury Samuel, 335. 337. 392. 395. 397. 409, 429, 433, 437.

Budget, 1844. C. 1845. 73.

de l'Académie pour 1845. 52. p 1846. 131. p 1847. 197. p 1848. 226.

de l'Etat p 1846. 167. p 1849. 289. 309. p 1850. 344. p 1851. 381. 424.

Buannon, Louis 15. 259. 287. 289. 310. 314. 317. 348

Buquier Frédéric 95 chargé de donner les leçons de Mathématiques, 102.

Busset licencié 60.

Bussard, M. appelé à donner un Cours de Droit. 219. 238. nommé Professeur 271.
Congr. 274.

Bustes à placer dans la Salle de l'Académie 322, 425

Carraro Alfred. Certificat 289.

Carte Selenographique. Russell 371.

Cabinet de Physique et visite 225
réparations 160. 197. 365.
Catalogue Inventaire 217. 229. 360.

Chimie. Instruments hors d'usage remis à usage de nouveaux 216
Note des objets à acheter d'après la compétence du Professeur 53.
visite 225. 229.

Catalogue 286.

Lecture du) aux leçons 324.

Crédit Académique. Placement chez J^r P. Monachon qui remplace Forchet. 41. 49. 54. 65
chez Rogione 149. 285. Titre Mayor. 289. Prof. 332. J^r de Carhad. 334.
remboursement 43. 65. de Cherpit: 133. 144. de Mivdoh 144. Prof. 336.
renseignements demandés 388. 390. placement chez Dubriet 416.

Compte rendu 221. 363. 405.

Intérêts à recevoir 65. 162.

Cachemaille Juk, certificat 221.

Cautionnement de M^r Dufournet 140.

Cardon, Phil: 201. 203. 204

Certificats doivent être sur papier timbré 123.

expédiés 137. 145. à Holland, Charbonnier. Cachemaille à Châtillonat 109.
196. De Fay, Crinsoz, Bourgeois, Cachemaille 221. De Fay, L'Égmond &
Crinsoz. 224. Demisville & Ch. Châtillonat. 226. Voir la 3^e feuille, après celle de
Ernest Frachonnet 388. 398. Weisser. 411; à divers établissements, 425

Chaires de Mathématiques 102.
de Théologie pratique M. Furet quitte, le curé de Lezignan 146, observation 147.
Concours 108.

x
Catalogue d'histoire-naturelle 123, 129. de Droit 116.
280.

Chambre Pausanias. 224-225.

Cendres, emploi 373.

Chappuis Prof. donne sa démission. 170.

Charbonnier, J^l; 259. 343.

Chevalier Ch^s. Certificat 137.

Charclanet Louis, offre un cours libre 48. C. A. 75. 79.

Charles Théophile Henri, 310. 312. 315. 317.

Charles 347.

Paul 374. Pige 389. 395.

Chavannes, Ed., 71. Conservateur du Musée botanique, 106.

Fred: Certificat. 196. Juff^l. 271.

Aug^r. absent 330. donne un psychomètre 321. cours de Zoologie 405.

Clavel, Henri, G^r. 310. 312. examen d'hébreu 334. 335.

7- Commissions p^r le Compt^e 38. 170. 214.

de Condéation Délégués 305.

p^r visiter les Cabinets de Physique Arc. K. G^r 116. 170. 225, 429.

Concierges p^r la Bibliothèque 85 demande à l'Académie ses titres pour achats de livres. 120.
373.

Chausset 410.

Chimie,

achats; 4. 2. 6. 406.

visite examen; 20. 177. 225 Rapport 406.

Somme assignée au budget à répartir cc. 21. 22. 31. 130.
245.

réparations ou confection d'instruments. 24.

Tables pour l'Auditoire 391.

achat. 53.

Aide ^{gratification annuelle} 130. 131.

Compétence de Prof. 62. 130. 134. 204. 211.

Spéciale, dite de l'École moyenne 402. 404. Iskr 211

examen demandé 65. 85.

Cours déterminés 388. / c

Dispense d'examen demandé 396. 397.

Cours de M. Kopp. 402. 404. 408.

Comptes

Commission d'examen des 38. 110. 120. 321.

à rendre avant la fin de 1880. 397.

de la Bibliothèque. 44. 58. 110. 112. 114. 121 & solde 130.

de l'Etat p 1844. 140. 294.

de l'Académie

L'édiction. 40. Demandes. 108. 2^e édition. 113. 173. 214. 221. 280
284. 363. 405.

des avances remboursables 40. 113. 174. 221.

du Secrétaire caissier approuvés, 44. 113. 173. 214. 221. 280. 325. 333. 363. 399. 402.
408.

du Prof de Physique. 25. 114.

de Chimie 65. 174. 295.

des finances - ditons cc. 325. 328. 331. 363.

Conférence académique; 1. 15. 85. 88.

du Pasteur de ~~18~~ 28.
Congrès scientifique italien; 2. à Nismes; 68.

Congrès. X Mr. Monnard pp. 18-26
N^o Éd. Secretan; 68.
Mr. Olivier 166.
du Nouvel an 210. 280. 321. 363. 400.
de Pâques 290. 332. 371. *accorde 332.*

Congrès, Délégés à la Commission, 305.

Conseil de l'Int. pub. L'œuvre au sujet de la sériade Herzog 187. mémoires d'Académie 191.

Fédéral
Conseils Circulaire p^r des renseignements. 323. 328 bis.
de Facultés, Présidents nommés. 23. 33. 38. 177. 392.
des Lettres. Présidents, 108. 177. 351. 392.

de Droit, Président 116. 177. 392

théologie 177. 392.

Cours externe 384.

Concours, Programme 27. 35. 116. 174. 223. 227. 290. 398. 400. 430/31.
p^r Chaires 208.
Commission d'examen. ^{in Memor} 103. 168. 218. 221. 284.
Rapport sur les examens. 32. 110. 172. 225. 232. 342.

Motions pour la lecture des rapports en séance publique 110.

Bon p^r prix 35. ~~115~~ 121. 238.
signa p^r les prix 32. 112. 173.
somme assignée 88.

Cours

de Droit ^{romain} ; 3. 48. 119. 73. 238.
 de latin, M. Hiseley. 13.
 Ed. Charannes 13. — de botanique 72. 75. 81. 83.
 Holland, 13.
 de Calcul différentiel de M. Bred: Burnier, 13.
 langue & littérature allemande, 15. 18. 67. 74. 79.
 de Droit, M. Péliss. 19. 25. terminé 52.
 de M. Louis Chatelet 48. 219
 d'homilétique; 68. 196.
 d'histoire; 68. 196. 238. 131, 132, Médecine légale 187. 196.
 de chimie; 68.
 littérature française; 67. M. Grandjean 316. Droit public. 324. 406.
 „ allemande; 67. 74. 79.
 de Droit romain; 67. 111 (Salle de demande) 163.
 de minéralogie; 70.
 zoologie; 72. 75. 81. 83. M. Ellenberg 168. 188
 d'histoire pratique; 152. 152. 196.

de Droit Divers Demandes 214.
 Rapport à faire 119. d'analyse algébrique 161. d'éloquence 399.
 de Droit civil vaudois; 67. 163. zoologie par M. Ellenberg 168. 170. 201.
 de Droit par M. Baumann. 120. 122. 134.

Divers
 M. Ellenberg 188 192. M. Delbray 390. 393.
 de philosophie du christianisme par M. Vinet. 172. Philosophie
 Programme des Cours d'été 37. 48. d'histoire 74. 118. 134. 201.

des Cours d'hiver ^{un cours} 71. 209
 + Libre d'histoire littéraire 399.
 Obligatoires 223

Ouverture. 272.
 + Cours de Chimie appliquée & de manipulations, par M. Kopp, 108.
 Libre de Philosophie de l'histoire, M. Guisan 116. de M. Kopp, Gay & Wiener 116.

Commissions examen 133 (vid. expats & usagers).

Compétence du Prof de Chimie & de physique 411.

Cook, Jean Paul, admis comme étudiant 161. 234

Correion Louis demande un gage 136. 140. 161, 121.

Crinson George examen d'hébreu 163. 217. Certificat 221. 222. 241. 331. 348. 354. 355. 356. 387. 394. 397. 411. 413. 414

Quendet Jules finances des cours 318. 387.

Curtat Louis leçons d'honnêteté 192. 196²⁷². Membre de la chambre d'arbitrage 274.

Antoine président & secrétaire 213. confirmé 214

Certificats expédiés;

Mémoires, Bovey, Boitel, Justell, Jarnaul, Charbonnier, Malan,
Gaudin, 255. M. Morel. 286. Perdit 333.
358. 411. 413.

* Congés

Etudiants en voyage. 314.
aux revues, demande, 339.
Union de Hoffingen et 411.
ou revues 416.

Conseil d'Etat

Examen de la gestion 293.

D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z



D
E
F
G
H
I
J
K
L
M

O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y

Cycle;

71. 84. 86. 88. 246. 257. Copie demandée 283. 285.

Daquet, de Triboung, nommé Prof. d'histoire 217. 227.

Darbournier Louis 297. 301. 304. 315. Lettres 321.

Dardel, Paul 238. 276. 287. 289. 317. 327. 333. Diplôme 394

De Bray Pasteur à Nogent, offre un Coarab 390. 393. 394

Déclaration est adressée au Gouvernement provisoire 130-

Debsaix, Anthony 332.

Detraht Ant: préparateur de Chimie 286.

Deystard Etud' 286 288 290. 295. 306. 336. 343 357, 421

Descombak Etud' 301. 343. 433, 434

DeFoye ²³ Rapport. 31. 221. (certificat). 224. 234.

Dégats dans l'auditoire de Droit, 395.

DeMontet Marc. Certificat 106. 241. 243. 259.

Desordes 158. 359. 360. 361. 376. 377. 410.

Dumont 410.

Destard + pp 292

Despland; gages; 79.

Devallière, Théodore. 276. (r. v.). 278.

Dilby - Et. Demandes des gages 169. Congé 278. Gages 285.

Diplômes accordés, 60. Jules Grenier & autres 149. Bony. 309.

Mellet & Bougnon. 309. 310.

de bacheliers en Lettres 277. 283. 283.

Dardel 394, Marguerat & Monastion, (Joseph) 422.

Ils doivent être sur papier ordinaire de l'Académie 183.

D'horne Charles. Certificat 271. 354. 355. 359. 391. 394. 396. 401.

Examens 402.

Diener, Ferrurier. 301.

Dietschi Pierre. Externe, Dispense de la moitié de la finance d'été de 391.
Certificat 413

Dispenses de finance d'immatriculation 272. 281 de la l^{re}. française 282. 303.
plusieurs requêtes à ce sujet 319. 321. 330. ~~331~~. 338. 359. 361.
à des lycées de Zurich. 378. 396. 412.

DONS d'ouvrages catalogues de de Solenne & de Genève 88. 104. de Berne 384.
Principes d'analyse de. 394.
Dissertations de Bonn & de Göttingen 416. 428.

Duperré, prof. 425

Droit romain certificat. 137. 245. 247. 254. 255. 271. 301. requête 303.
344. 356. licence 348.

Droit public Cours. 324. 404.

Duperré Henri 357, 424.

Doublets,

pour la Bibliothèque des Agents G. L.

100

Droit romain; 3.238. leçons 284.

Cours de Droit demandé 398.

civil; Chaire de; C. 201. leçons 284. 333.

Liste des Etudiants 283.

payement du Cours 331.

auditoire Réparations 347.

Ducrot Etud. 281. 292. 304. examen de mathématiques 305. requête 325.
327. 329. 330. 331. 363. 350. 359. 364. 375. 377.

Dufour Louis 271. 272. 274. 281.

Dufournet Prof: Reclamation au sujet des expertises 55.

+ Dubry, Ch: 247. 310. 311. 316³¹². 347. 348. 351. 359. 388. 426
Dumont, Bibliothécaire, gratification proposée 28.

Prosper, offre de donner les leçons de latin 87. 101

~~+ Dupuy Et^e 312~~

Dumur Licencié 60.

François Requête 292 bis finances, 301. 315. 320.

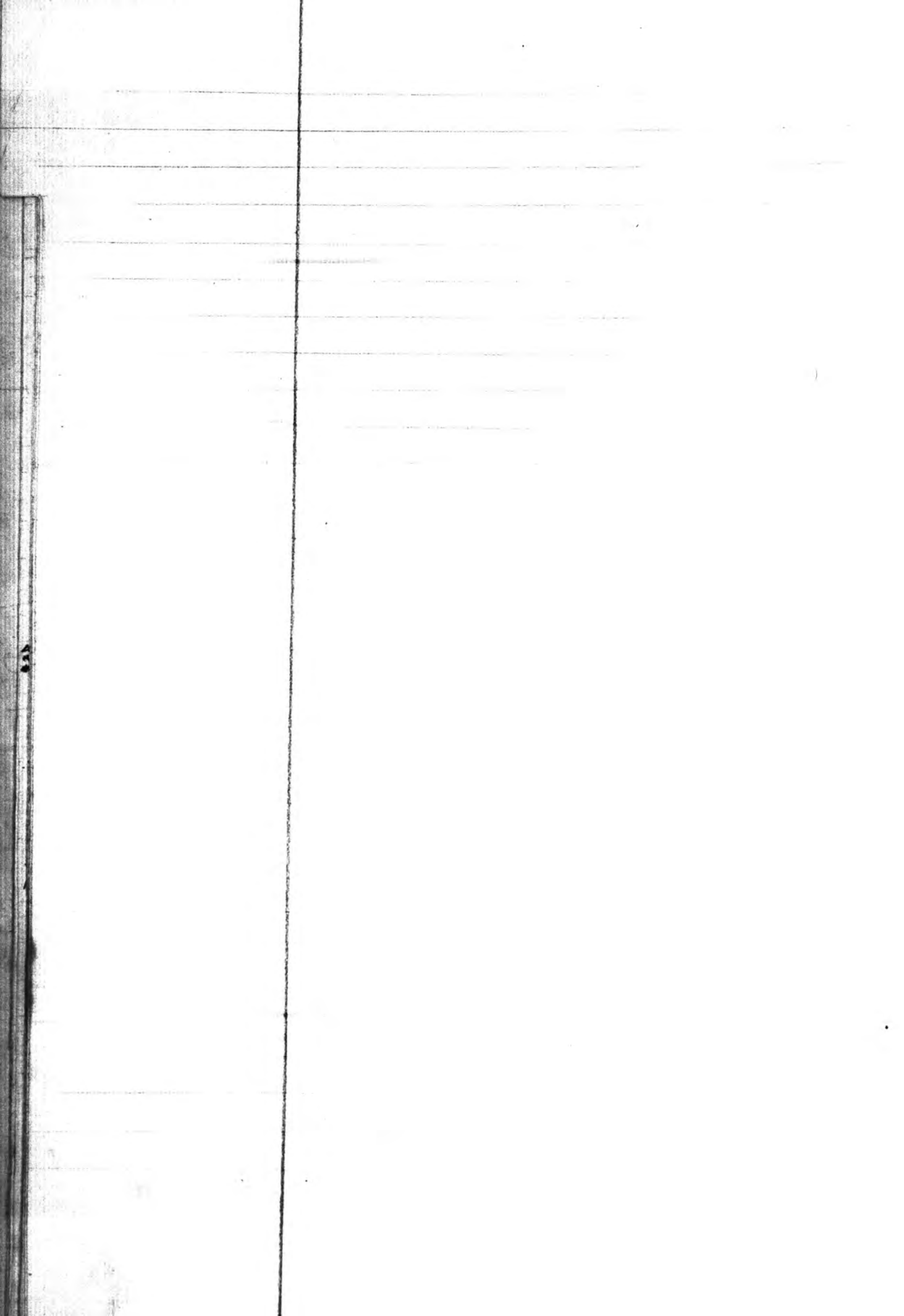
Paul 373. 375.

Duperroy Julien certificat 137. 277.

Dupertuis Jean Benjamin gerge. 191. prêt de concours. 232. 234. 285. 292

Dupuis A. Avocat de ville. 388.

Dupuis songe 298. 312



École polytechnique 329.

Moyenne Leçons de chimie 402

École Nationale. Reçue le 27 mai 1850.

E
F
G
H
I
J
K
L
M

O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y

Elèves du Gymnase, promotion de 1843; 1. 6. 85-86. 156. 246. 253.

de 1849. 344. de 1850. 384.

Ellenberg.

Leçons de zoologie 168. 170. cours de zoologie & divers 188. 192.
204. Certificat auode 398.

Enseignement académique. Professeurs extraordinaires. 313. 349.

Equitation

abonnements 421, 424.
Boxes 421.

Escrime, Ecole

Règlement. 290.

Esperandieu, Vestant;

152.

Etat Civil, actes.

Arresté au 22 mai 1850.

Etudiants,

,

petition. 5.

lecture de la Bible; 201. 203.

ayant droit à la Bibliothèque Cantonale 218.

inscrits au catalogue 233.

doivent suivre les cours pour être admis aux examens 233.

piémontais; 239.

non admis aux examens 302.

observations sur leurs études. 406.

en Congo

demande relative au catalogue 314.

Examen de la Gestion du Conseil d'Etat, 293.

Etudiants non admis

302.

F
G
H
I
J
K
L
M
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y

Examens

d'Economie politique; 2. Rapport; 422

Philosophie; 249. 258.

avril 1843. 9. 154.

Observations du Conseil de l'U.P. 387.

Lettre franc. 4. 253.

d'Histoire & de Chimie proposés. 65. / dispense de celui de Chimie demandée 396.

promotions après examen 307, 344. 385.

général. 5. 5. — 72. 239. 245. 249. 250. 344.

de philosophie réclamation 383.

Inscriptions 228. 233. 249. 250. 255. 271.

Semestre d'hiver 13. 29 & 5. 46. 55. 91. 104. 138. 215.

commencement 178. 204. 205. 209. 215. 278.

jours à indiquer au Conseil de l'U.P. 291.

fin 180. 184. 189. 232. / de liane, doivent avoir de la solennité 389.

à subir par les Etudiants échoués. 278.

non faits, à refaire ou non. 266. 271.

Semestre d'été 54. 56. 76. 98. 131. 133. 138. 142. 148 (Droit-Civil) 153.

commencement 184. 185. 194. 228.

non-admis; 248. 254.

complémentaires 247. 280. 296. 352. 355. 356. 389. 392.

fin 157. 198. 260. 344.

Obligatoires; 242. / sur les branches sur lesquelles les professeurs ont donné des

Interrogations 387. / leçons particulières. 389.

X rapports vivants. 224. 226. 239. 241. 260. 311.

Experts. Examineurs, 15. 46. 49. 72. 91. 131. 132. 136. 153. 154. 164. 228.

nommés par l'Académie. 180. 190. 209. 228. 436.

Proposition qu'ils soient nommés par le Rector 67

X Examens des Etudiants qui se vouent à une carrière spéciale 396. (proposition de M Kopp)

Experts; 2. 17. 18. 50. 72. 73. 136. 164. 198. 228. 249.
 désignés pour le Cons. de l'É.P. 52. 61. 75. 75. 79. 80. 83. 94. 133. 139. 155. 156. 157. 165.
 190. 200. 210. 234. bis. 254. 255. 256. 288. 429.
 p les examens de Les Mestral. 412. 413.
 Arrêté à leur sujet 337.
 M. Grauff. 34.

reclamation de M. Dufournet 53. 55 de M. Joel 322.

Changés & remplacés 62. 85. 97. 164. 184. 215.
 ne peuvent pas être faits sans l'avis du Recteur 421.

Tableau 416.

pour examens de Licence 20 1.

de Physique & de Chimie Décision. 85.

Indemnités demandées 267. 303.

Bonté 387.

F
 G
 H
 I
 J
 K
 L
 M
 O
 P
 Q
 R
 S
 T
 U
 V
 W
 X
 Y
 Z

Externat;

3.5.

Inscriptions d'externes 20.

Finances 141-143. dispensa 297 bis. 391.

Externes qui ne se font pas inscrire, motion; 122.

Note à envoyer au Départ^t de l'Int^r? 291.

Eytel avocat

nommé p. l'enseignement du Droit civil 163.

réponse à la réclamation 166-167 protestation contre lui. 179. 182.

183. Donne sa démission de professeur extraordinaire 337. 338.

Fabre Pastor. Leçons de Théologie 192-196 - ²⁷²Présid' du Conseil de Faculté 224.
 Membre de la chambre laudoise 224, 421
 Faure Etud. 47. Thèse 114.
 Fanat, L.; Gays; 241. Pièces déposées 314. 318. 350. 356. 357. 364. 374.
 De Farcy, Clément Demande à être admis comme Etudiant, 23. 31.
 Faurre Henri 326.
 Farrod-Couze, Jules Licencie 266.
 Favre, Henri, 321.
 Faculté de Droit 423,
 Facultés de Théologie Président 86.
 Résidence 278. 305.
 Fers précautions 114.
 Fenêtres roullées 388.
 Fayod Charles peut faire un examen 191.
 Feiss Joachim Externe. Dispense de la moitié de la finance 391.
 Fête civique; 202.
 F. Louis 12.
 v. pag. 5 -
 Finances d'externes 141. 143. 148.
 du cours Etud' Supérieur dispensés 279. dispensés 281. 296. ³⁰¹Damier
 Fivalt, Marc Leçon de botanique 167. traitement 172.
 Fonjallat Goussier pupille Bidaux 317.
 Fondation Gay remboursements. 148. 150. 151. Intérêts donnés à la Bibliothèque des Etudiants 191. 290. 318.
 prix assignés 308. 346.

F
G
H
I
J
K
L
M

O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

Fonctions des Professeurs extraordinaires, durée 267

du Proposant à l'Eglise 275. 277. 279. 281.

Forel Leonard Certificat 137.

Flobert de Maçon, chargé d'enseignement de l'histoire 349. leçon 356-375.

Foumerod, Const. leçons de Droit romain 109. 112

Frankfort Stadt 275. 279. 302. 318. 357. 360. 383. 390. 396.

Frais & dépenses Notes transmises par le Conseil de l'Inst. publ. 291.

Finances d'études, non payées, 302. 366-367. 369. 375.

dépenses. 303. plusieurs demandes à ce sujet 319 & refus 327. 330. 331.

357. 358. 359. 361. 366. 375. 393. 401. 402. 403. 412. 427.

428
Compte & dispositions 399.

d'apport réclamation de M. foët. 322.

Fuchs, Ytane 406. 407.

Gages,

demandes; 3. 5. 23. 32 par Ballif. 149-169-179-197-197-227.
par Nicole & Gaudard 179 par Millet 223 - 241. 256. 421.

Membres nouveaux

218.

Demande du Cont. et l'J.P. 225. 293.

Demandes

295. 322-323. 363. 381. 422.

arrêts de la

65-79. 131-159. 205. observations 282-284. p. l'arr. 307-361.

pimentas,

239.) 324. 365

décisions générales

329.

lettre du C. de l'Ét. sur les étudiants qui demandent ou ne demandent pas
les gages. 40. Demandes de rapport. 107. Gage d'ogay. 109.

Rapport. 107. 109.

à Corrozon

141.

Bons.

338. 344. 349. 350. 370. 373.

Ci-après, renouvelés

392. . . .

Comptes

221.

Paris

27. 29. Accord, 107

Marsé

27. 29. accord, 107

Rapport sur les gages

295. 349

Liste des étudiants gages

33 34 qui ne suivent pas de Cours & ne résident pas. 39. 43.

Mode d'inscription

109.

Suspension de gages

son effet 39 & 40.

Gaz éclairage

220.

Germont Louis

15. Certificat 224. Prix de concours 232. 238.

Haut

61.

Gaudin

Jean Michel David François 270 356-364 408-411

schweitzer

François

353-382. 404-415.

Grammaire de M

Vannier 68.

Gaudin Ch. François

391.

de lausanne

Gay Fondation. Prép. remis à la Bibliothèque des Etudiants. 141. 290. remboursements 318
prix distribués 308. 346. 386.

Gay, Jeanm., cours d'Astronomie descriptive. 107. 109. d'analyse algébrique 161. 162.
Traitement, 172. 192. Thèse. 270. Professeur 277.

Gaulis Eugène 421.

Gaudard Ch^r. Certificat 344.

Gauthier Ch^r. Certificat 196.

Gaudin P^r. externe 354.

Ch^r. François. 402. 403.

Geel, Charles. externe, Certificat, 243.

Gluth, Joseph. externe, Certificat. 145.

Gilieron Victor. externe, certificat. 315.

M^e Gindroz, anc. prof^r; 239. rend le livre noir 279.

M^e de Gingins, 151. 153. Professeur honoraire 388.

Girard, abbé, philol., Monument Subscription. 378.

Gollich Benj^m: chargé des leçons de littérature latine; 167. Traitement. 172.
leçon de grec. 270. 313.

Grec leçons, programme changé. 260. 270. 313.

Chaire 2. 313.

Gouvernement

Provisoire, Déclaration de l'Académie 130-les.

Grades académiques 401-412; 433
(104: Baccalauréat)

Grandjean. M.

Cours de littérature française, 316.

Luc.

Leçons

Examen; 197. 198.

369. changement 370.

H
I
J
K
L
M
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

Gratification

à M^{rs}. Dumont-kau Bedeau 39.

Grenier Jules, Etud. ¹³¹ 136.

2. Gross Hermann. Certificat 137.

Guinand Ulysse. Certificat 137.

Guignard Etud. 286. 288. 290. 296. 312. 313. 316. 343, 425

ancien Procureur général, chargé des leçons de Droit Civil 293. des leçons de Droit 338.

Guillemin, Etienne 423.

Guisan Externe 296.

Spencer Instituteur au Collège 373.

Gaulier, Eugène 423. id.

Gymnastique;

242. Leçons & décisions du Conseil d'Etat. 316.

Goussier D. Vizy

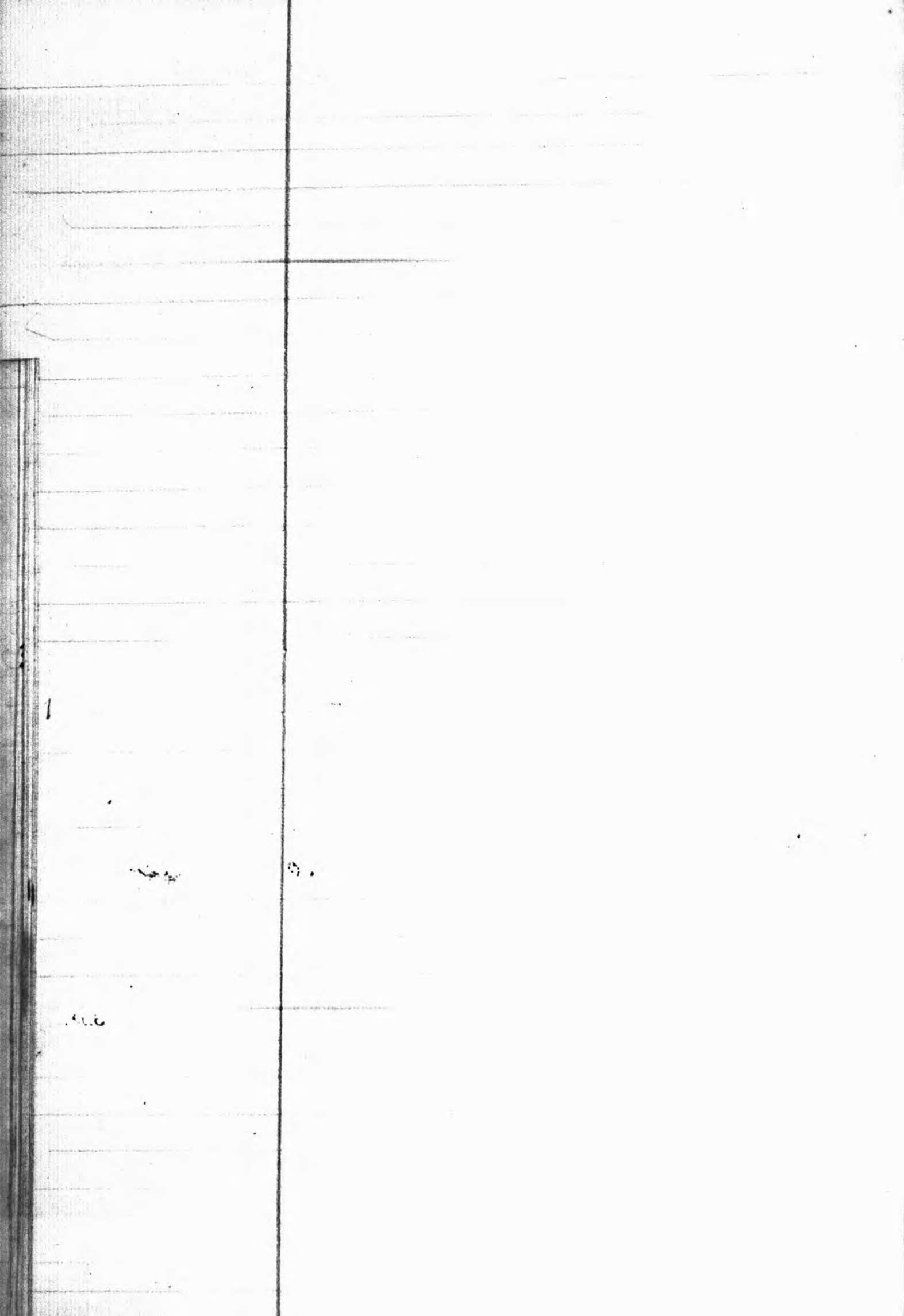
426, 429, 437.

Gugger

428

H
I
J
K
L
M

O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y



Herchox. Institut Règlement. 372. Instruments de remise 408.

Herzog Prof. Traitément 95. donne sa ~~dimission~~ 179.

Hermingard Aimé, rechange le gage 46. 61. 62.

Hermann Constant 289. 291. 293. 304. 305.

Heures des leçons à fixer 49. change observation 114. Nombre demandé 217.

240. 241. 273 ^{changé} 294. 428 (d'usage), 430 (droit) 433 (d'obl.), 437.

M^{re} Heidey; 81. proposi^{on} les leçons de littérature latine 167. 227. 238.

histoire 274. Recteur 347.

Histoire -

Examen demandé 65. Leçons 186. M. Daquet. 217. 227.

238. 274. Leçons 296. 317. M. Heidey. enseignement 349.

M. Floquet 329.

naturelle, Chaire 123. 129.

H
I
J
K
L
M
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

M^r Holland; 72/75. leçons de zoologie. 91. Proposition de l'apporter à une chaire. 110. 115.
Chaire d'histoire naturelle 123. 129.

Holland Jules 103.

Hornung, M^r. Prof. extraordinaire de litt. française 387, 425

Hottacher, Alex^e. 250. 253. congé 249. 314. 361. 362. 364. 366. 387.

Huber; Charles certificat 234

Immatriculations

15. Révision 129.

Demande de dispense d'extrait de naissance 275.
350.

Impressions

pour l'Académie 17.

Thèses de licenciés

88. 108. 129. 142.

Inscriptions

d'Externes, 20. 129. 350.

Externes qui se soumettent par d'inscription Motion 184. 129

d'examen (233. 249.) 228

non admises 271.

Installation

du Recteur, At His Sup 351.

I
J
K
L
M
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

Instruments

d'astronomie à acheter par les leçons 29. 53. 73. 84.
emplacement 99. 108.

de physique

193. 229.

De chimie & de physique à obtenir à remettre à l'Institut Henrich. ^{nos}

Inventaire

du Cabinet de physique 217. 229. 360.

Institut Henrich

Instruments de chimie à lui remettre 108.

Isler.

coms de chimie pratique 411

Jansel, Paul

15. 232. 248. 254. 285. 288. 289. 291.

Jaques, Constant

398. 413. 415.

Jomini.

21

286. 288. librum 297. 300. 357. 394. 425.

Interrogations

425

J
K
L
M

O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y

Inscriptions f. les examens; 221.

Journaux.

Abonnement, 24. 27, 425

arrivée 28.

Justet, Piémontais. f. D. Leguete 293. 294.

Kaupert, Frédéric 27. Janvier 60.

Kirchhofer Externe 115.

Kopp .
Professeur extraord. de physique. 352. Nommé Prof. ordinaire 388.
Proposition sur les examens à subir par les étudiants qui se soumettent
à une carrière spéciale 396. 400.

Kraft Édouard 220. 237. 237. 240. 271. 353.

K
L
M
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

Königsberg; univ. bibl., 70.

Lampes

pour la salle des séances 400. 402. 432.

Latin

Leçons de littérature latine 87. 89. 90. 93. 96. 97. 168.

M. Turretini (Auguste) appelé à donner les leçons. 106. depuis 130. ^{provisoirement} 133.

M. Porchet le remplace 133.

de Géométrie descriptive suspendue 140

Programme 196. 370

Théologie pratique, M. Fabre & L. Costat. 272

Philosophie, M. Raouy. 272

Physique 276.

Chimie 276.

une leçon rattachée par semaine 366.

gré. 370.

Leçons

de Droit 414.

à suivre pour être admis aux examens 364.

Heures des leçons 273.

après midi. 363. 364.

Lectures des églises aride 204

lecture priy Lexade 384.

Le Compte.

préparateur de physique 286.

Licardet externe

395-397.

10^e Lesusche, Geyen;
Hardy, etc.

3.

248.

Licenciés

en Théologie ¹²⁰⁻¹⁶⁹ 85. 266. Liste. 314.

en lettres, projet 283

en Droit

en Lettres & sciences.

Licence

Examens à refaire, (Loi de 183) 290.

Livres doubles

pour la Bibliothèque des légents. 26-33.

à acheter

Liste transmise à la Commission de la Bibliothèque 123.

noir; 239. 279.

gris.

151.

Lecours

de procédure civile, 337.

Lecours

diverses fixés. 329. après midi 363

de droit pénal et histoire du droit de M. Rogier 222.

de M^{rs}. Marguet & Uessler 223. 225.

des Professeurs extraordinaires à annoncer 272.

lett. franc

#

lettres supplémentaires 282. changées 411.

à suivre après les examens 283. 285.

lettres changées 294.

Mr Grandjean

316.

manquées 345.

Leçons,

✓ d'Allemand 22-74. 222. 369

de littérature française 18. 26. 33. 34. Pétition 42. 50. 51. 53. 89. 161. ^{24.}

Mr Grandjean 321. nombre d'heures 323. offerts par Mr Mulhauser. 368.

bruit 43

de Mr Pellis? 44. 52.

+ de Mr Vinet 62. littérature française 89. places. 113. 115. 122. 162. 166.

de latin, 87. 89. 96. Mr Turcotte 97. 101. 102. 106. 133. 167. 168. 170. ^{Mr Gollig}

Botanique 94. 164. 168. 170

Zoologie 94. Plancher ou Tableau noir. 115. ^{Uffing}

Mathématiques Mr. Burnier 102. 167. Gay. 192.

littérature allemande. 101. } d'équitation, ~~106.~~

de latin. Mr Dumont (Purpur.) 101.

d'Astronomie descriptive par Mr. St. Gay. 107. 109.

Droit romain par Mr. Const. Fornerod. 109. Salle 115. 284

Heures 114. } Particulière du Professeur d'édiction 397.

d'armes par Mr. Buchornet 143.

Mathématiques propositions. 157

d'Analyse algébrique par Mr. Gay. 162. 170

Mr Pache } Zoologie pratique. 166. 274. 282. ^{Mr Duff}

Prudence pastorale 166. Mr. Roulet, heures 409. #

homilétique. 192. 196.

Mr. Mari-Lafond 275. 282

+ littérature française 507. philosophie de Christianisme 170. Mr. Mond 211.

Physique Mr. Marquet 218

Histoire 186. 191. 196. Mr. Hiseley. 274. ^{Hibel} 320. 357. etc.

Théologie 192. 196. 274

morale philosophique, 192-193.

nombre d'heures demandé 217.

physique Mr. Marquet 218. 219

Droit public fédéral Mr. Bussard 219.

Obligatoires

édiction 220.

Droit civil & Droit romain 284. Mr. Guignard 293.

à donner par le Prof. extraordinaire 313.

Droit

heures à distribuer 369 avancées 414

Lois & Décrets Tom. 414. 133. 196.

interpretation; 260. § 105 & 362.

Licence es lettres projet 283. 373.

Longchamp Professeur à Genève, Méthode de latin 404 ~~410~~ 414.
415.

Looser, Frédéric Certificat 383. 422.

Eugène ^{longe} 292. Dis. 318. 319. 359.
Marguerat; ^{Chant} Gaget; 256. Equile 325. 327. 389. Prix lewade. 396. 413. ⁴²²diptôme
Marguet Jules ~~426. 429~~
Cours de Géométrie Descriptive, suspendu, 160.
proposé pour les leçons de mathématiques. 157. physique 218. 219. 222. 276.

Martin Hi. François. Min. du P. Et. certificat. 137.

Martin Jules Et. ¹³¹ 136.

Mathery Louis 96. Eugène 362. 413.

Mary-Lafon longé 288.

Mayer, Mathias P. Don d'ouvrage 19.

Adolphe Gage Masse. 107. 247.

Jules Certificat 210. 316. 327. 330.

Débiteur 289.

Mahan Guillaume Certificat demandé 296. 305. 315. 317. 349. 387. 408.

Sicter Guillaume 276.

M
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

Médailles en bronze; (Horticulture)

156.

Mérol François

Étudiant, Certificat - 165. fin. ann. d'immatriculation 275. 277.

Mégarie Prop.

longé 140. 141. Certificat 309.

Mellet Henri

gagé Paris. 107. 271. 287. 289.

Mémoires

de l'association britannique 168.

Mercanton

Leçons de chimie 276.

Méthode de lactin par M. Longchamp - 404. 410. 415.

Meunet, Charte Externe 18. 218. 222. 254. 285. 288. 294.^{Externe}

Mestral Leo. certificat 186. 271. 350. 352. 373. 383. 386. 389.
402. 411. 412. 413. 414.

Militaires, Semest. officiers des Etudiants 137.

O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

Mourard Prof.

Congé & leçons, 18 - 26 - 62 - enseignements & Congé 89. 95 -
avisé de la Déclaration de l'Académie au Gouvernement provisoire 130 -
150. 151. 152. 153.

Monastier, André, certificat 196.

Joseph Requête 325. 327. 364 - Diplôme 422.

Aurède 256. 391. 395. 396 - 402, 423, 426, 432, 436, 437

Albert 295.

Antoine Past 436

Mourot Gustave Lyceum, certificat. 145.

Monod Past.

donné un cours de littérature française 219 - 222.

Morel, Charles.

Certificat 286.

Muller Edouard

Certificat 270. gages & non promotion 308.

Fs.

Etud. dispense de financa. 335. Gausens, requête 338. 386. 389.

Mulhauser M.

offre de donner un cours de littérature française 368

Musée

229. Rapport annuel 325.

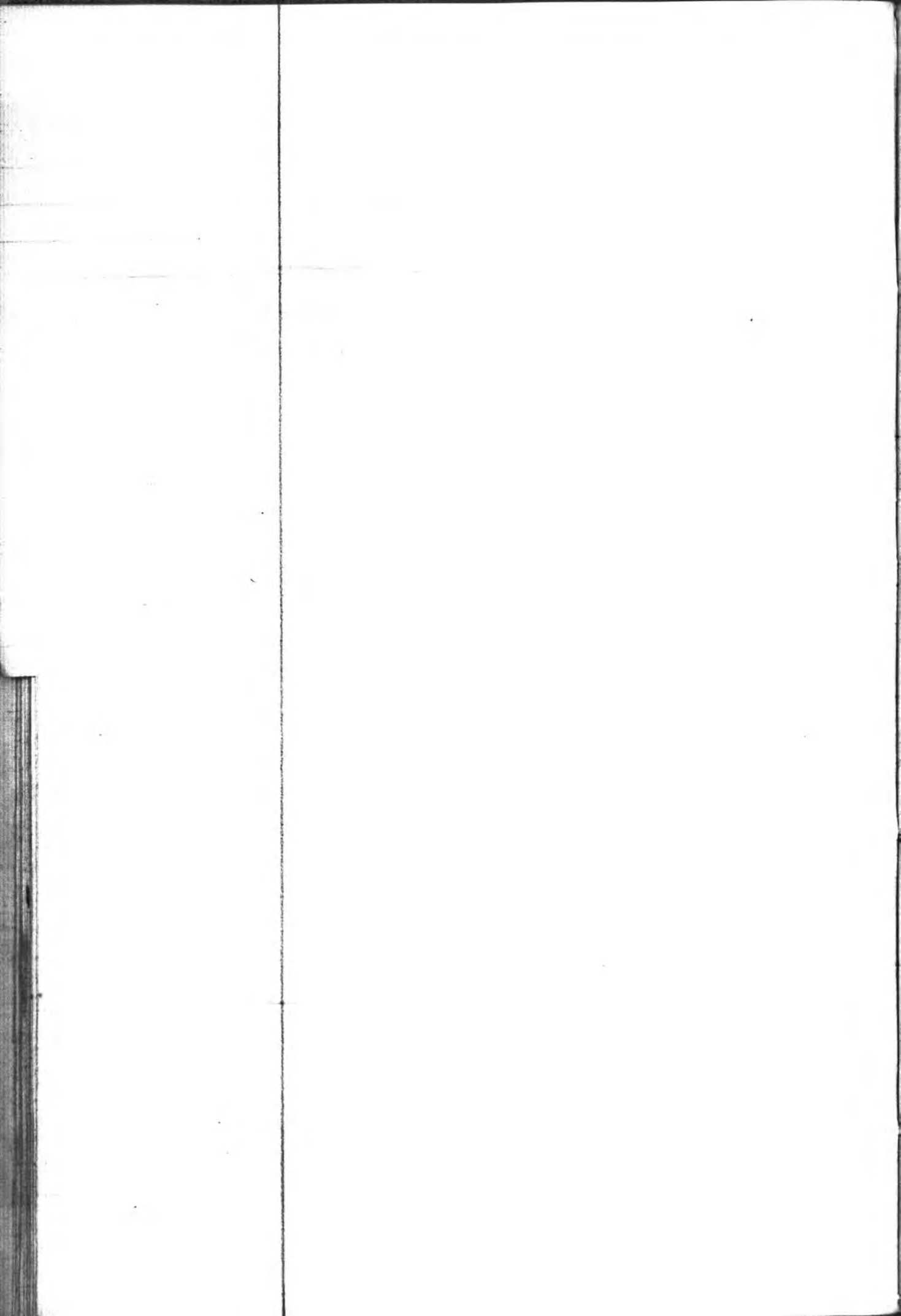
botanique

106.

Muller Franc: 425, 426.

Morlot, profess: 425.

O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z



Laëff - Paulin Licencie 60.

Lesser Prof. deux prudes de ans 222. 244. 266. 288. 310. 332. 354. 376. 398

Licéti Armand, do. P. George Howard, certifié 281.

Licole, George Licencie en Théologie 260.

Leuchatel. Discours d'ouverture à l'Académie de 285.

nombre

des Membres de l'Académie nécessaire pour délibérer 213 - 112

Notariat,

Examens 324

Notes à acquitter 320

Ch^e Droussier Stud^t. 409 411.

Observations du Sénat sur le Règlement 318.

Igay Gage. 107. 108. 109.

Olivier Professeur traitement 95. 155. Congé 163. 167. Donne sa démission 183.
quand il finit ses leçons 171. Certificat 310

Opposants aux thèses. Proposition, 167

O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

Ouvrages,

Don de M. Mathias, Mayor: 19...

de Plotin de Kreuzen lib. de M^{rs} Mechiensch & Guntach. 106. 107.

de Sylviculture traduit par M Briant 358.

Pache Pasw.
Arthur

nommé pour l'enseignement de la Théologie pratique. 163.
244.

Panchaud, J^e;
Extern.
Jean

66.
356.
357.

Honoraire

390. 393. 398. 425.

Pache de Serion
Charles François

314. 331. 358. 362. demande les gages 381. 389. 421. 426
un gage supra du 406. 408. 409.

Pard Externe

314.

Pellis Louis, Avocat.

Cours de Droit. 19

Jules

Licencié Es.

Perrin, étudiant en
Placements.

Droit, 422. 423. 426
88. 149. 240.

Porchat Prop.

nommé p^r les leçons de latin. 130. 133. Professeur ordinaire 134. 135.
140. prend siana 152. annonce sa démission. 149. bis. 150.
demande conge. 161. 162. démission ou prolongation, 182.

Extrait de la cour du collège; 8.

Piolet Marc.

Préparateur de Chimie 320.

Pidou, Auguste, Aud^t.

Dépense de quai 244. 297. 309. 311. 312. 312. 316. 357.

Physique, Cabinet de.

Somme assignée au budget pour achats à répartir 21. 22. 31. 33.
229. 245.

Bons de.

135.

Compétence

404.

Cours particuliers

33.

Préparateur

356.

Instrument.

193. 229.

Pilicior Henri

Certificat 137.

Planche ou tableau

pour les leçons de M. Holland. 115

Postes.

Tableau du service des postes, 27.

Poêle

de l'auditoire de lettres 297

Siémontais Étud^s dispensés de la finance des Cours 279.

Préparateurs de physique & de Chimie 286, (Mets: Deshayes & Lecomte).
physique M. Turlet 318.

^{deux} Friedberg, Edmond, (de) demande à être admis comme étudiant. 23 26. certificat 137.

Psychomètre d'August, donné par M. A. Charanne 321.

Puonzieux Aloys admis en Académie comme étudiant 163. 247.

Professeurs absences, 388.

Présidents des Conseils de Faculté 392.

Prestation du Serment des Membres du Grand Conseil 332.

Prix de l'honneur, bon. 115. 121 238. 424

à donner d'après les fonds que l'Académie possède en argent ou en livres 148. 151. 386. 422.

de lecture horsade 384 - 396.

Procès Verbaux à lire 213.

Professeurs, experts; 78. 153.

" honoraires; 153.

" examens; 229.

extraordinaires, entrées et fonctions 233. Daria 267. 270. Bons. 375.

rapport sur leur enseignement 377; p. 1851-1852, 425.

Programme, 1843-44. ^{des Cours} C. d'hiver. 63. 88. 193-201. Nouvelle Académie 211 297. m.

307 414, 426

d'été

68-118-122-133-134 (Leçons de Metz: Durieux & Perchat) 147.

187 latin 196-235-237. 242. 290 admis 291-331-332-370-371.

d'hiver

71. 83. 125-193-194-214 267 344-389.

histoire 90.

1847-48. 258.

1849-50 344-347.

1851-1852 415.

des Etudes

296.

des Etudes de l'année 372

Cours libres.

95.

de l'Université de Liège 384.

des Concours

27 64-118-121-174-223-226-227-242-398-402.

Somme totale pages

48 115-121

des

Protestation

des Etudiants contre M. Eysel. 179.

Promotions

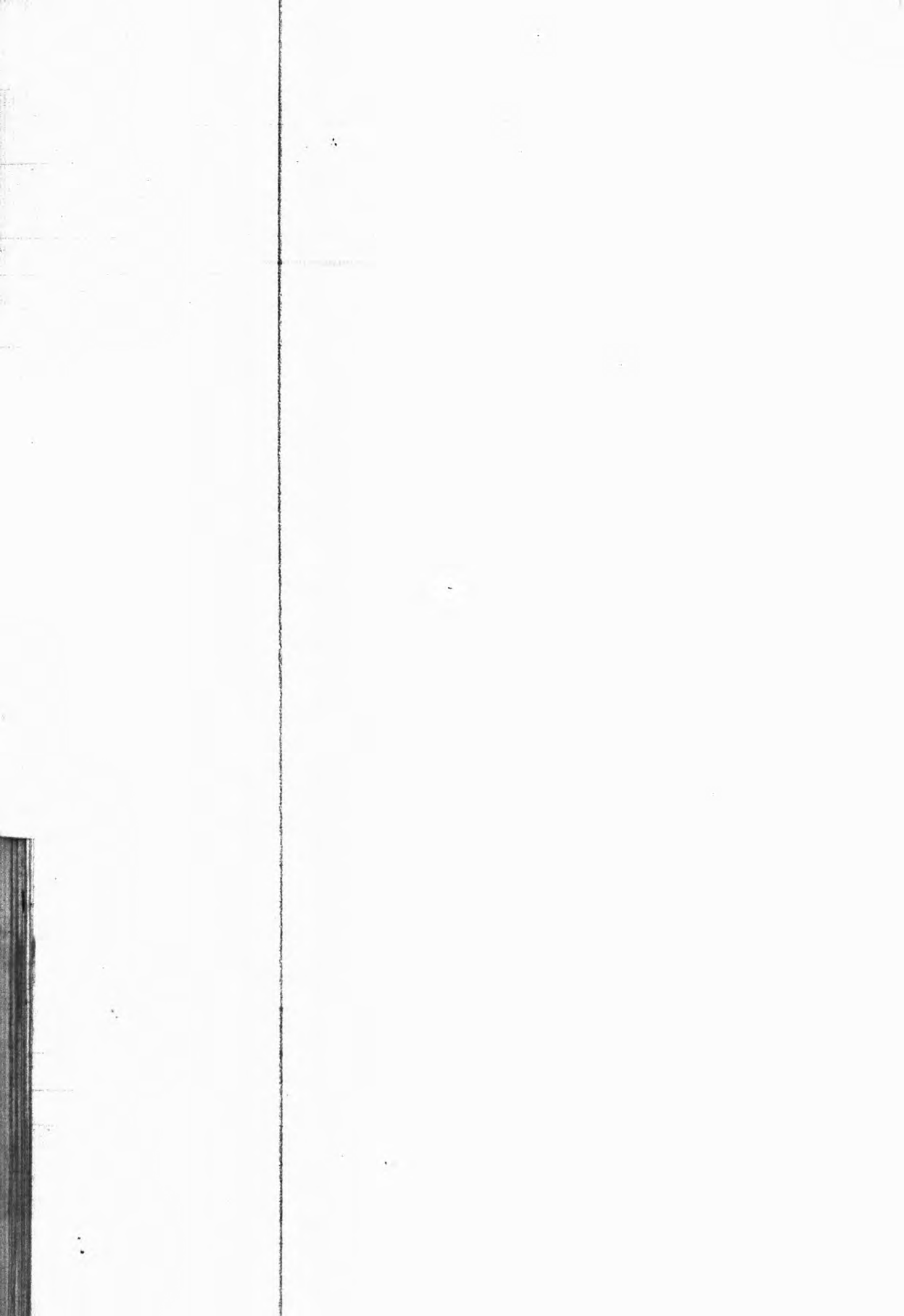
après examens 307.

de l'Université à l'Académie 310-311. 344-353.

des Pages

354-361. 364-366-395-397-399-401-403-

409-62-421-433, 426,



Quorum

Des Membres dont la présence est requise pour délibérer. 213. 3.
Décision à cet égard 412.

Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

Rang
 Rapp, Charles.
 Rapports :

Ou Professeurs dans les séances. 213.
 310, 424, 425
 Général 35 projet 41 115. 121 177. 220-288 (Compliments)
 projet. 324 bis) 365. 386. 404. 405.

sur les visites de établissements 225. 319. 365, 434, 436

sur les examens de concours 225.
 sur les examens complémentaires 352, 428.

d'examens 215. 232. 239. 241. 260. 320. 344. 385.
 Raoux, Sulpice Edouard - 187^e Prof. de philosophie 320

Rectorat;

Pt. 98. M. Edouard Secretan) Installation. 98.
 M. Dufournet 212. M. Hisey 316

Requête pour les leçons de M. Finet 42.

v. p. 51

pour dispense d'examen d'allemand 217. 220. 389.
 pour suspendre les leçons, 273. 276.
 pour dispense de financer d'immatriculation - 274. 275. 321.
 pour examens. 284. 286. Descombar, 301. Dilly, Dupontuis le 222. 323.
 (326 Jos. Monastier) 327.

Recordon, F. S. H. i. Artificat 196.
 François 306. 357. 422, 426

Raccand Et. quitta 297.

Raimbert Eugène 297. 301 bis. 315. quitta 319.

Revues, Congés observations & demande à ce sujet 339 362

Raccand Edouard 371.

* Raoux Pasteur leçons de morale philosophique ¹⁸⁷ 192-272. Prof. de Philosophie 320

Reyis Charles Certificat 137. 217. 225. Diplôme 232. 267.

Règlement d'acad. 306 prorogé 309. art 118. 312. observations du Sénat 318. ^{321.}

* à reviser 325. 328. 331. 336. 337.

Rembourcement 133. 144. 362.

* sur les experts 337.

no. Université Monthet 372.

Renard Achille no. 122.

Reentrée le 20 oct 314. & inscriptions 348.

Préparations

au bâtiment Académique, plan d'ensemble 19

au Cabinet de physique 169. 177. ³⁶³ à l'Auditoire de Droit, 348.

Revue Suisse 44

Renz Fred. 349. 352. mandats payés 357

Reymond, Antoine 13. ²³ 26. 237. 247.

Leo 301 315

Alysis 43 67 licencié 120.

William Certificat 137.

Rivier Théodore Certificat 219. 229. 240.

Roberti examen. 279. 218. 222. 250. 288. 288 examens 295

Rochat Jules licencié en Zoologie 266.

Richter Et.

296-306-316-322-326-330-331-343-350-
353-357-368-394-410;426,429.

Réclamations

au sujet de l'examen de philosophie 383.

Requêtes

Guignard, Wursten, Deyraud & Descombats 370-371⁴⁰⁹-372-373)
Augsbuergen, Bebaucou (Julio) Jomin, Rouge, Thelin, Dioumet, Vitrol.
410-411.

Ritter, César. Externe

406-407

Rochat Louis. externe 288

Inter. stud. demande les gages 169.

Edouard externe certificat 351.

Progrès Prosper nommé pour l'enseignement au droit romain 163. 167.

Pro Recteur 213. 371. 406, 425, 426

Roland, Aug. 244.

Rossat licencié 60.

Rouge François. stud. 357. 381. 403. 406.

Roulet Jacques Louis certificat 196.

Roux Charles pénétration 386. 390.

Rouchonnet Marie - nommée chef des leçons 135. 443.

stud. 357.

Ernest externe. Certificat 388.



Schimper Henri 415.

Scheiterberg Aug: externe. subsid., 321. 331. 346. 357. 364. 386. 391. 394.
202. ^{ant. p. 16} 425

Schrenitz. Stud. 285. 292. 425

Salle, grande Salle du collège; conférence générale des Pasteurs & Ministres 109 108 43.
de l'Académie - séances à combiner pour les heures avec la Bibliothèque 97.
pour tous de dest. demain 115. p. M. Barmann 122. opérations 322.
usage. 328.

Saisserie. Victor (de). Reclamation au sujet de la Bibliothèque 63.

Séance d'ouverture 167. 213

ordinaires 213. circulaire. 284. id. pour absences 374.

pp. 51.
Le conseil des étudiants. Liste des Membres du Sénat 23. 106. 118. 223. 276. ~~277~~
320. 358. 359. 395. 396. 426, ~~426~~ 430

Liste de ses livres & catalogue 23.

Statuts. 361. 381. Finances converties en nouvelle monnaie. 100. 401. 402.
403. 404.

inscription des étudiants. 23. 406.

résolutions sur le règlement 318. Impression. 401. 402.

protestation contre M. Eytel 179. 182. plainte 183. 183.

leure du conseil del' S-P 187. réponse 191. 2

Secrétaire

213. supplément, 259.

Schädel, Adolphe Externe, Certificat 145.

Semestre d'histoire, séance de rentrée. 16.

Schmutz de Morat 224.

Y. P. P. Sénat des Etudiants. Séance du Sénat général, 19.
Statuts. 398.

Secrétaire Edouard, Prof. Conq. 66-68. Recteur 97-98.

N° Secrétaire - Ancien, J. nommé Recteur; 81. Donne sa démission. 90-91-95.

Services des Etudiants dans les Eglises. 203.

Sérénade à M. Herzog. 179.
N° de l'annuaire, 227.

Société d'études Notariales, demande une salle, 161.
artistique 365-367.

^{donald G.}
Simond Etud 356-357. finance d'étude, dispense 412

Spengler Samuel certificat 137.

Soutter Charles 392-395, 397, 434, 433.

Statuts des étudiants à recomposer 361.

Steintgen Aimé Etudiant, gage & congé 144-244, 246. Licencié en théologie 266.
offre un cours d'histoire de la littérature Suisse 388, 392.
finance d'étude 376 406-
Jager Louis
Jaquer 406-407.

Tableau des cours. Heures, changées. 114. 315-351.
des examens 415.
Tables pour l'Auditoire de Chimie 391. 394.

Gachet, Armand licencié en Théologie 60.

Fallichet Et. 281. 285. suite 305. 321.

Temps des études à déterminer d'après l'Etat: 33 de la loi de 47

Andin, M. P. K., 250. 253. 278. 285. 288. 290. 295. 296. 306. 316. 331
344. 357. 358. 359, 425

Notes des licenciés, impression, 88 93. 108. Décision 114. demande de M. Berjog. 121. ~~122~~
opposants. 167.
de M. Wiener 314.

Thury Leçons de Botanique. 94. offre pour les leçons de Physique de. 330.

Timbre pour le Certificat & Diplôme. 114. Décision 123.

Furin Louis,
id., Die;

Congé 140. gage 191. Examens 273. 285. 282. 364.
259. 287. 289. 290. 291. 293. 294. 296. bis

Furretini, Auguste

appelé à donner les leçons de littérature latine. 101. 102. 106. 130. 139.

Furet André

Requête 270. 288. 290. Préparation de physique 318. 356; 432

Giblot, Alexandre

Requête 304. 314. ~~315~~ ~~316~~

Eugène

330. 330. 366. 392. 406. 407. bis 408.
~~411~~ 414.

Traitement de quelques Professeurs. 95.

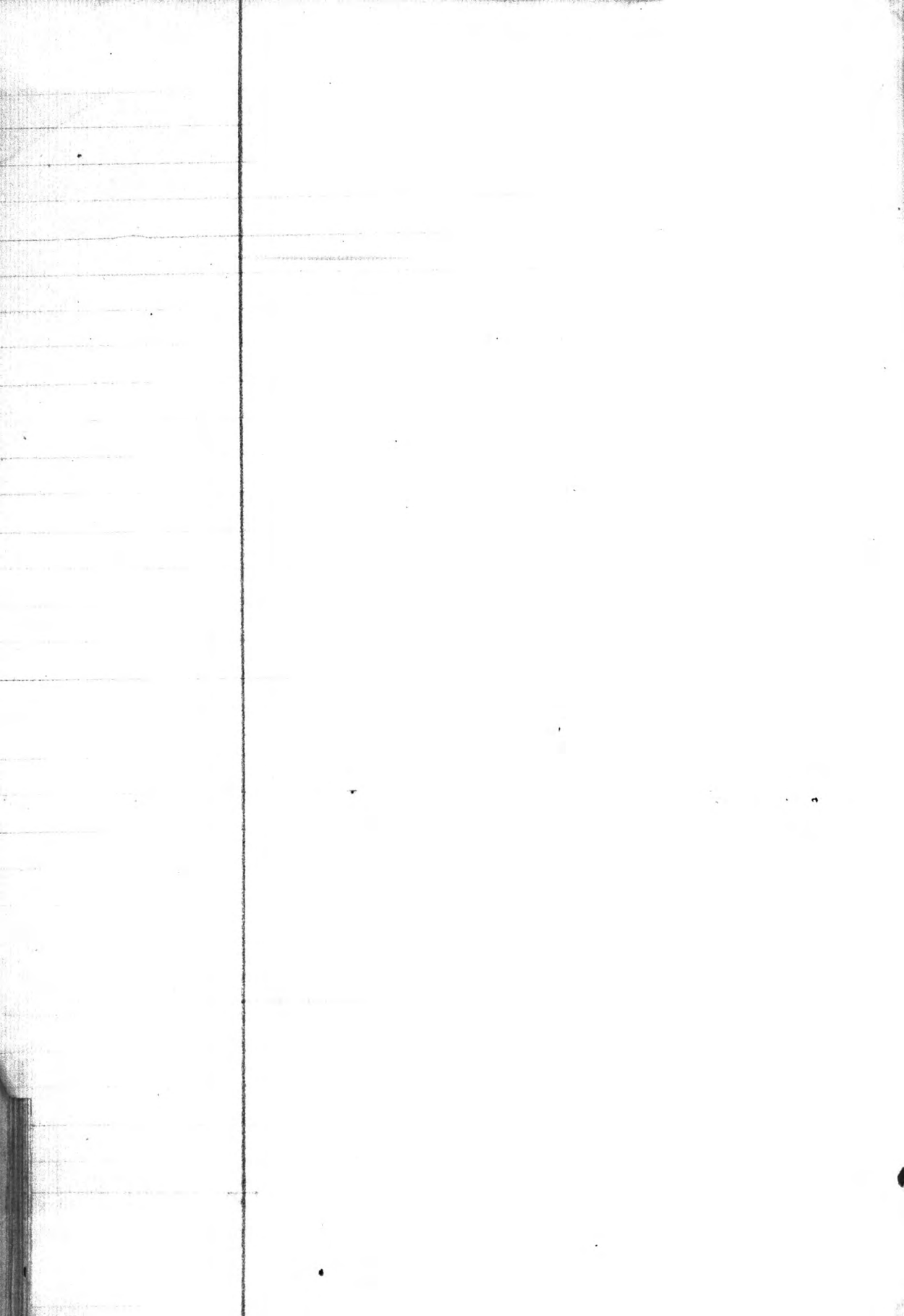
de Mss: Logivue & Eysel. 176.

επαδωμαιοι anciens, 363, 436



Université Suisse, 328.329.

U
V
W
X
Y



La Miché (de) Théodore 276. 278. 279. 301.

Vacances d. Saques; (r. Congé) 370. 412. absents 412. 413; 437

Verdeil François. Certificat. 107.

Viatiques. Bischoff; 66.

Vincent 431, 432

Vodoz 431, 432

Vuilleumier, profen: 425. id,

M^r Kint, prof^r; 68. donne sa démission. 144. 150. 152. 155. Leçons 160.
cours de philosophie du christianisme 170.

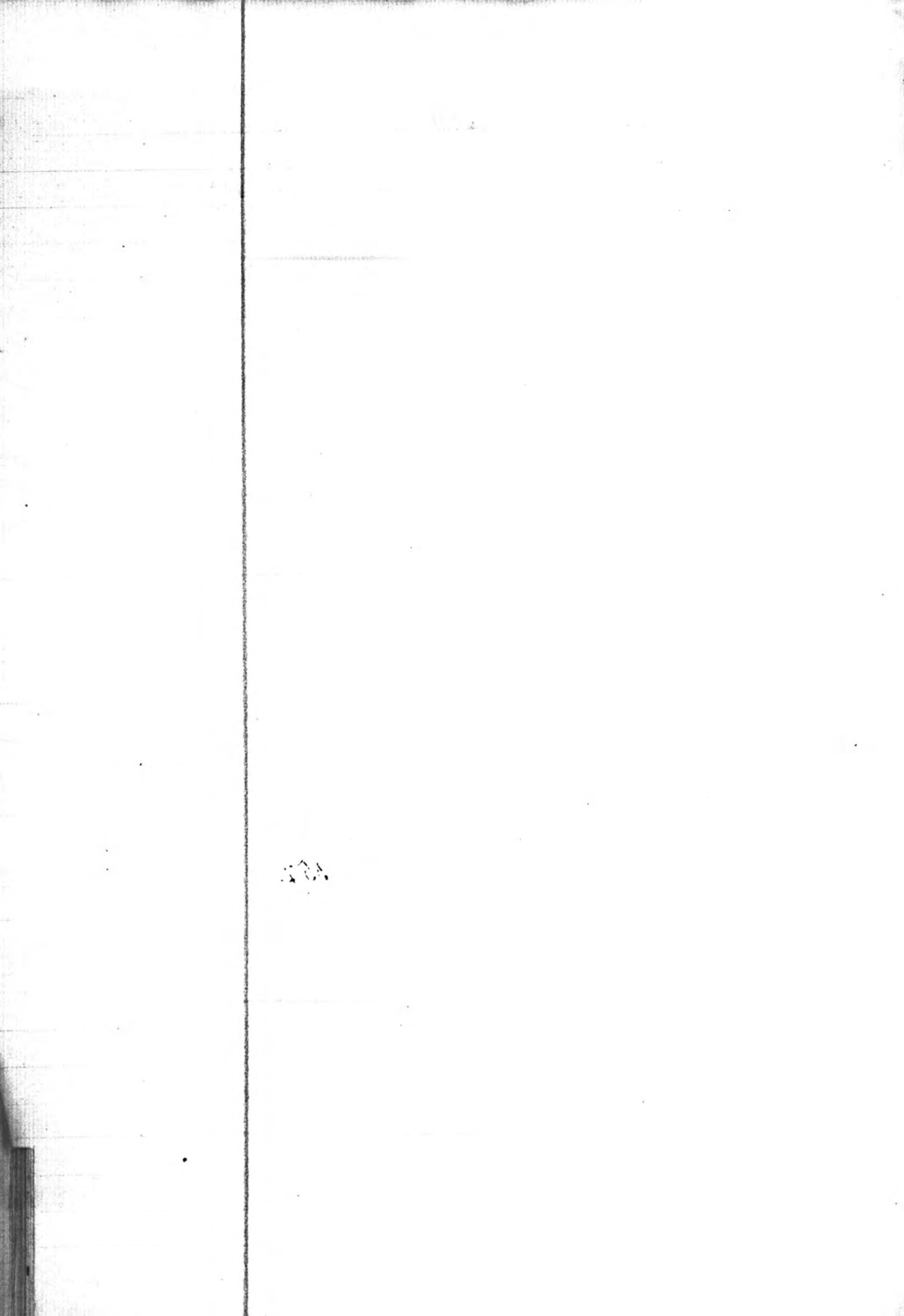
Procteur & Président du Conseil de Haute Ecole 177.

Visites des établissements attachés à l'Académie, rapports. Al. 177. 220. 319.

Wittel Marc, de Rolle 333. 337. 338 bis. 344. 386. 391. 425

Wurtz Minette, proposé pour donner les leçons de mathématiques 157

Yonnet Paul 334. 335. 358.

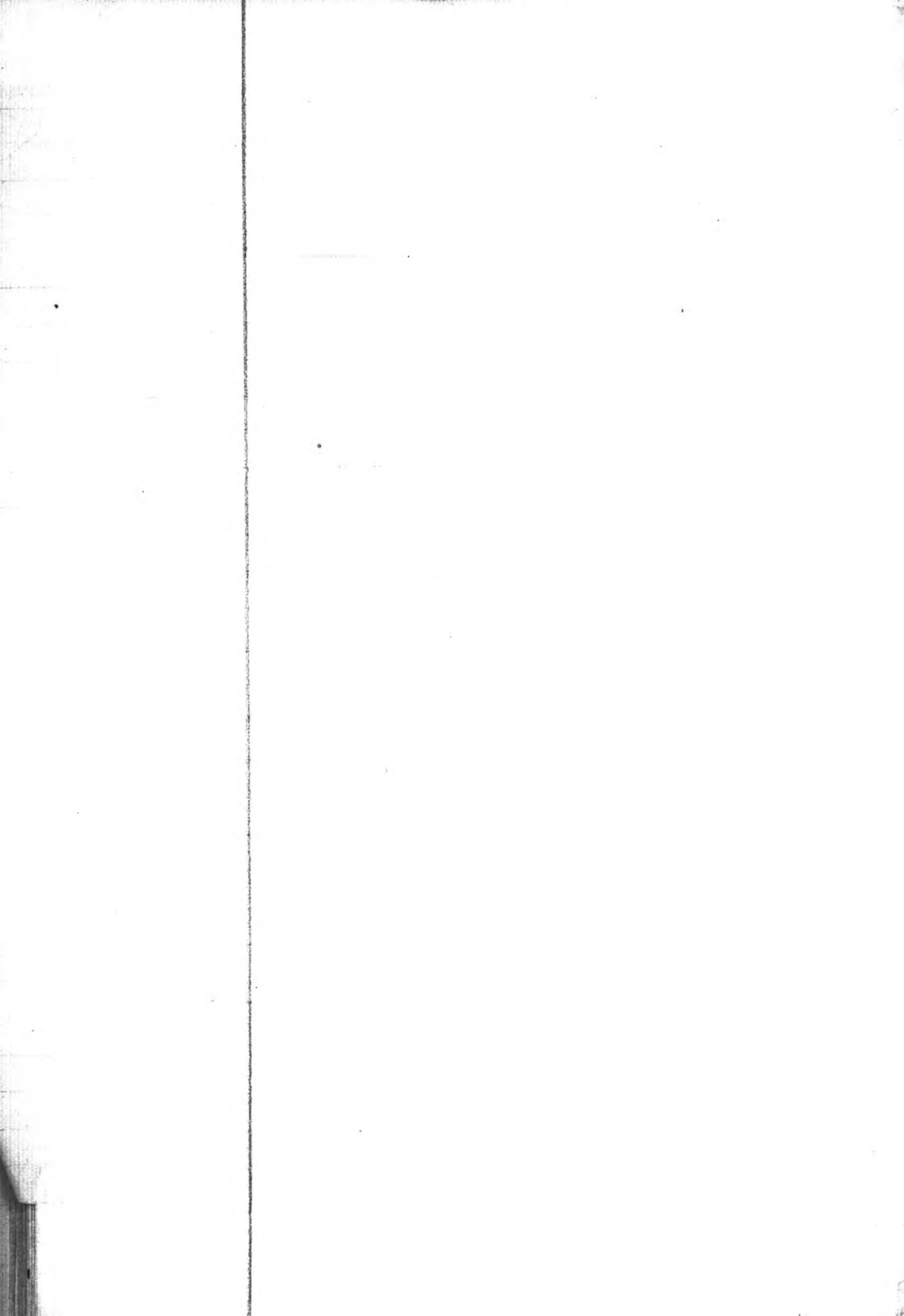


Warnery Étud. h^g exclamation 303. 332, 431, 432,

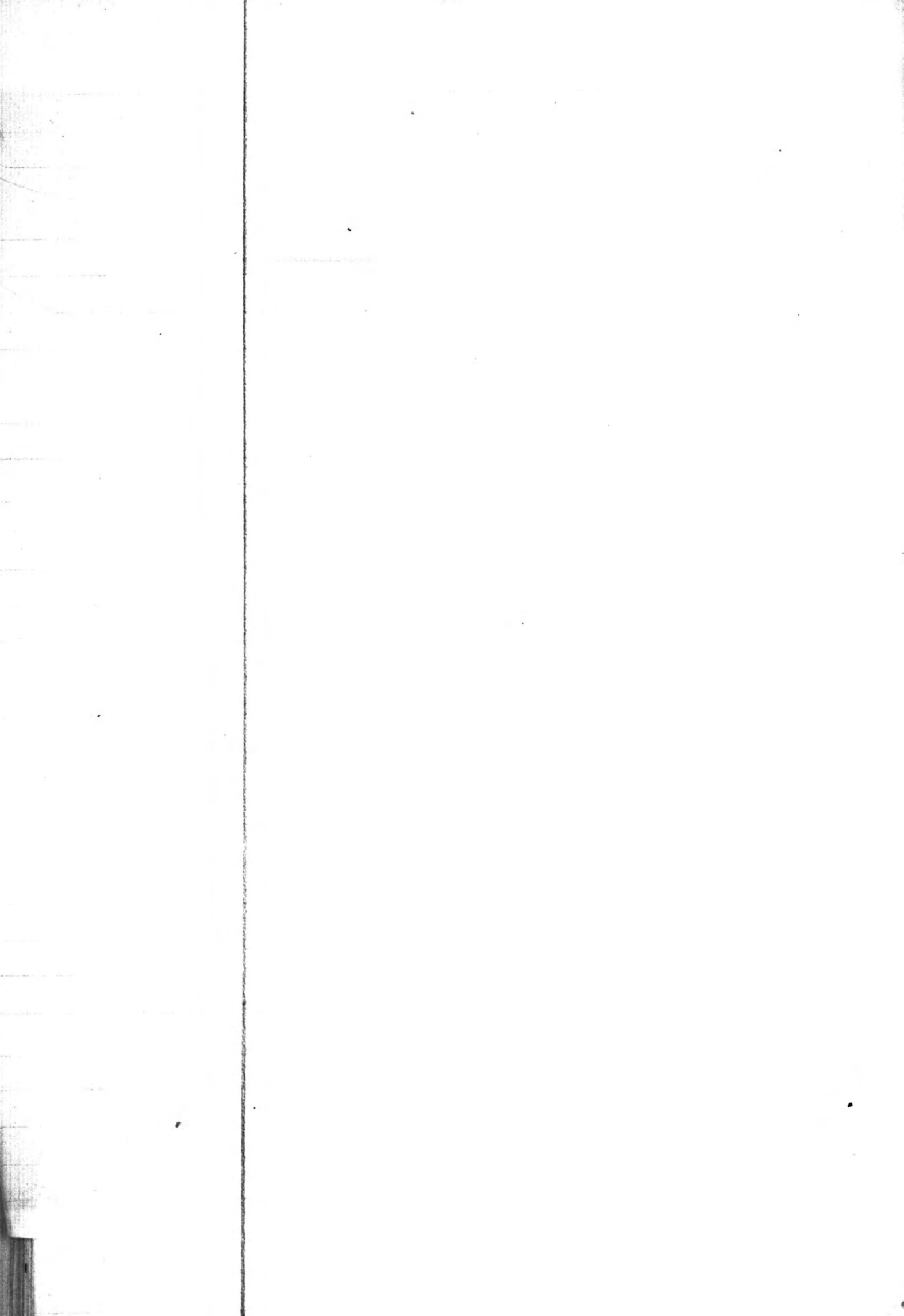
Warnick, ch: 409
259.

Wiener thèse 314. Professeur extraordinaire de Grec. 321. Congé 372.
proposé comme Professeur ordinaire 375.

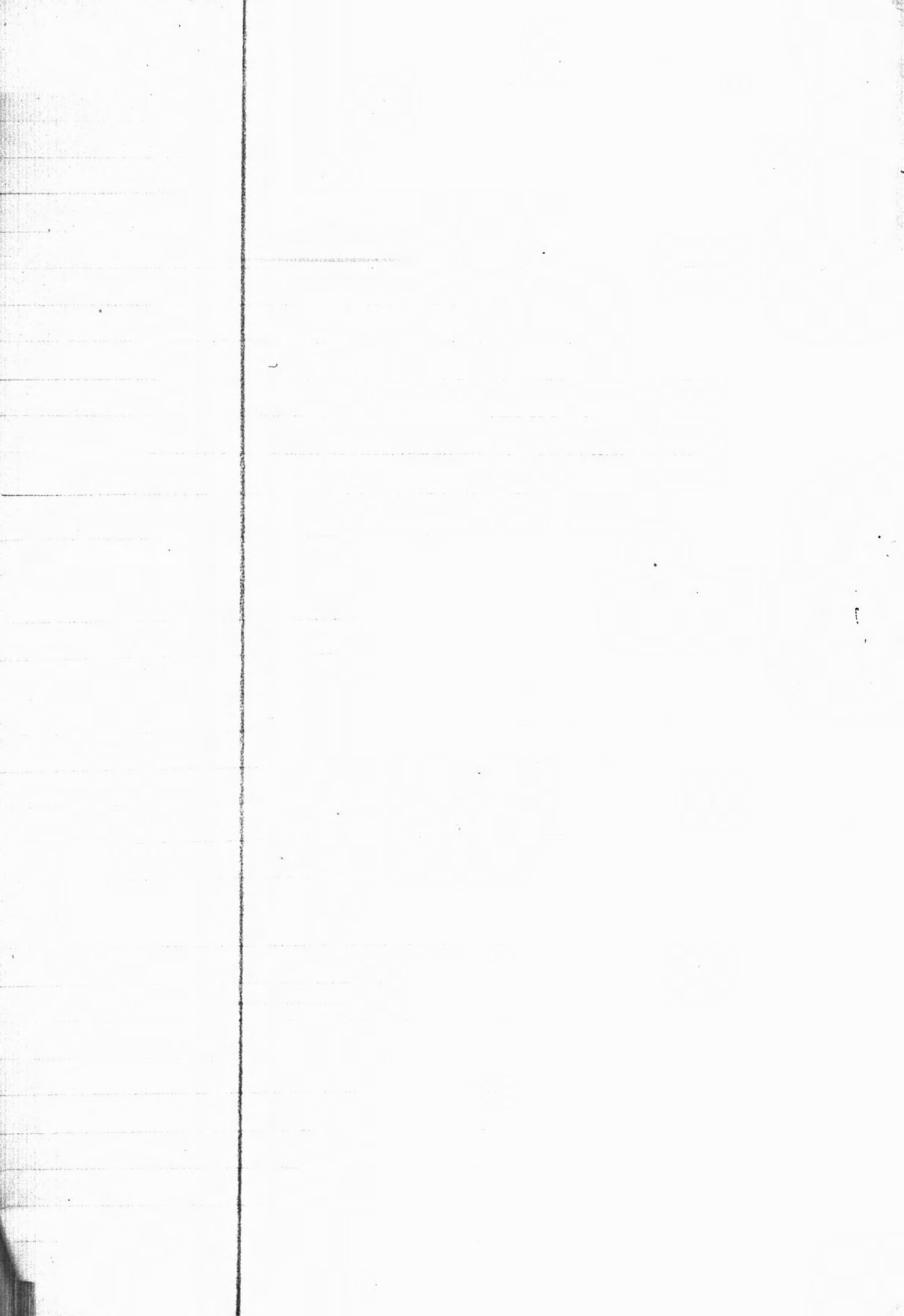
Wursten Étud. 281. 285. 294. 296. 343. 357. 426
enseigne de théologie à la place de Ducret 359.



X
Y
Z



Yersin Julia 291



Zimmerer bursi Et. 314.

Zoologie cours de L.S. Mr Ellenberg 168-204.

Kauspost d'objets 316.

examens requite de quelques Etudiants. ~~339~~. 406.

Zündel Prof. 196-197.

Zollhofer 432.